



**The *Great* Canadian  
Catholic Hospital History Project**

Documenting the legacy and contribution of the  
Congregations of Religious Women in Canada,  
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.

---



**Projet de la *Grande* Histoire  
des hôpitaux catholiques au Canada**

Retracer l'héritage et la contribution des  
congrégations de religieuses au Canada,  
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

---

**L'Hôtel-Dieu  
Premier hôpital de Montréal  
1642-1763**

**D'après les annales manuscrites, les documents  
originaux de l'Institut des Religieuses Hospitalières de  
Saint-Joseph et autres sources**

**Source:** courtesy of the Provincial House, Montreal  
Religious Hospitallers of St. Joseph /  
Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

**Copyright:** Public domain

**Digitized:** March 2012

# L'Hôtel-Dieu

premier  
hôpital

de

Montréal



1642 - 1942

La Révérende Mère  
Evangeline Gallant  
Supérieure Générale, S. G. M.

Hommage respectueux

Sœur Allard  
r. n. de St Joseph  
Supérieure

Hôtel-Dieu de Montréal  
Avril 1942.

**L'HÔTEL-DIEU**  
premier hôpital de Montréal

LÉGENDE DE LA GRAVURE

*Haute et puissante Dame Madame Angélique faure veuve de Haut et puissant seigneur Messire Claude de Bullion Ministre d'État commandeur et garde des sceaux des ordres du Roy sur Intendant des finances et Président en sa cour de Parlement fondatrice de l'hôpital de la Charité des Convalescens.*

•

(Interprétation d'une copie faite d'après un cliché des Archives du Musée de l'Assistance publique à Paris. — Exposition rétrospective de l'Hôpital de la Charité. — Ecole française, XVIIe siècle).



*Madame Claude de Bullion*

*fondatrice temporelle de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie  
et bienfaitrice de la ville de Montréal.*

# L'HÔTEL-DIEU

premier hôpital de Montréal

•

*D'après les annales manuscrites, les documents originaux  
de l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph  
et autres sources*

---

1642-1763

---

*Préface de*

**MGR OLIVIER MAURALT, p. S. S., P. d.**

Recteur de l'Université de Montréal

Président de la Société historique de Montréal

•

**MONTRÉAL**  
**M - CM - XL - II**

NIHIL OBSTAT

MARIANOPOLI. DIE 30<sup>o</sup> MAII 1941

**Canon. ÆMILIUS CHARTIER, P. d.**  
CENSOR LIBRORUM

•

IMPRIMATUR

† JOSEPH CHARBONNEAU  
ARCH. DE MONTRÉAL

LE 30 MAI 1941

AU VÉNÉRÉ FONDATEUR  
ET AUX GÉNÉREUSES FONDATRICES  
DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLE-MARIE

•

JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE  
Instituteur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph  
et promoteur de la fondation de Montréal

•

JEANNE MANCE et MADAME DE BULLION  
co-fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie

•

JUDITH MOREAU DE BRESOLES, CATHERINE MACE  
et MARIE MAILLET  
premières religieuses de l'Hôtel-Dieu

**VIGNETTE FRONTISPICE**

**Sceau des premières Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de  
Ville-Marie.**

**Pièce conservée aux Archives de l'Hôtel-Dieu.**

•

MONTMAGNE      QUINTELLA  
PAROISSIENNE      DE      RUE DE  
DE      DE      DE

•

POUR SE CONFORMER AU DÉCRET DU PAPE URBAIN VIII,  
L'AUTEUR DÉCLARE QUE LES QUALIFICATIONS DE SAINT OU DE SAINTE,  
DE *SURNATUREL* OU DE *MIRACULEUX*,  
DONNÉES OCCASIONNELLEMENT AU COURS DE CET OUVRAGE,  
DOIVENT ÊTRE PRISES DANS LE SENS NON CANONIQUE.

## BIBLIOGRAPHIE

- Annales manuscrites de l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.*
- Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, (Les) 1636-1716.* Composées par les Révérendes Mères Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Ste Hélène, anciennes Religieuses de ce Monastère. Éditées dans leur Texte original avec une Introduction et des Notes par Dom Jamet, de l'Abbaye de Solesmes. À l'Hôtel-Dieu de Québec MCMXXXIX.
- Archives des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal :* documents divers.
- Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal :* manuscrits.
- Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Paris (Extraits des Papiers Faillon).*
- Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche (Sarthe), France.*
- Archives publiques du Canada à Paris.* Copie des Minutes de Chaussière, concernant l'Hôtel-Dieu. Autres documents.
- ATHERTON (William Henry) — *Montreal under the French Regime 1535-1760.* 3 vol. The S. J. Clarke Publishing Company, Montreal, Vancouver, Chicago 1914.
- AUCLAIR (Abbé Élie-Joseph) — *Les fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909, pour célébrer le 250e anniversaire de l'arrivée au pays en 1659 des trois premières hospitalières de Montréal.* Montréal, Arbour et Dupont, 1909.
- BAUNARD (Mgr), recteur de l'Université catholique de Lille — *Louise de Marillac (Mademoiselle Le Gras), fondatrice des Filles de la charité de saint Vincent de Paul.* Troisième édition, Paris, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, 1921.
- BELMONT (M. de), P.S.S. — *Histoire du Canada (Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760),* Québec. Imprimerie de T. Gary & Cie, 1838.
- BERTRAND (Camille) — *Histoire de Montréal.* Montréal, Beauchemin; Paris, Plon, 1935.
- BESSIÈRES (R. P.) — *Deux grands méconnus : Gaston de Renty et Henry Buch.* Paris, Aux éditions Spes, 1931.
- BOUCHER (Pierre) — *Histoire Véritable et Naturelle des Mœurs et Productions du pays de la Nouvelle-France.* Rééditée par G. Coffrin, E.E.D., Montréal: Imprimerie E. Bastien et Cie, 15 Rue St-Jacques, 1882.
- BRETON (R. P. Valentin), O.F.M. — *Chants séculaires: 1659,* Montréal, 1909.
- BRUCHÉSI (Jean) — *Histoire du Canada pour tous, vol. I,* Montréal, Albert Lévesque, 1933.
- Cahiers des Dix (Les), 1936-1940.*
- CALENDINI (P.), CALENDINI (L.), BUQUIN (R.) — *La Flèche et ses environs.* Guide historique illustré. La Flèche, G. Thibault, éditeur, 54 Grande-Rue, La Flèche, 1912.
- Canadian Antiquarian and Numismatic Journal (The) — Monthly.* Published by the Antiquarian and Numismatic Society of Montreal, Chateau de Ramezay. Montreal, 1872-1917.

## L'HÔTEL-DIEU

- CASGRAIN (L'abbé H.-R.) — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Québec, Léger Brousseau, imprimeur-libraire, 1878.
- CHARLEVOIX (R. P. François-Xavier de), S.J. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, avec le journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. À Paris, chez Pierre-François Giffart, rue Saint-Jacques, à Sainte-Thérèse. M.DCC.XLIV. 3 vol. Nombreuses cartes et figures.
- COUANIER de LAUNAY (Chanoine E.-L.) — *Histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph* (France et Canada). Paris, Palmé, 1887. 2 vol.
- DANIEL (M. François), P.S.S. — *Nos gloires nationales ou Histoire des principales familles du Canada*. Ouvrage enrichi de gravures. Montréal, Sénécal, 1867. 2 vol.
- DAVELUY (Marie-Claire) — *Jeanne Mance*, ouvrage suivi d'un Essai généalogique sur les Mance et les de Mance par M. Jacques Laurent. Montréal, Albert Lévesque, 1934.
- DESROSIERS (Abbé Adélarde) et BERTRAND (Camille) — *Histoire du Canada*; 4e édition revue et mise à date; ouvrage orné de 100 gravures et cartes. Montréal, Granger frères, 1933.
- DOLLIER de CASSON (M. François), P.S.S. — *Histoire de Montréal*. Montréal, des presses à vapeur de la Minerve, rue St-Vincent, 16. 1869. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 4e livraison.)
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *Histoire de la Colonie française en Canada, Villemarie*, Bibliothèque paroissiale, 1865, 3 vol.
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *Vie de la Sœur Bourgeois*, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie en Canada, suivie de l'*Histoire de cet Institut jusqu'à ce jour*. Villemarie, chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, 1853, 2 vol.
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie dans l'Isle de Montréal, en Canada*. Villemarie, chez les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 1854. 2 vol.
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *Vie de M. Olier*, 4e édition. Paris. Poussielgue, 1873. 3 vol.
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *L'héroïne chrétienne du Canada ou Vie de Mlle Le Ber*. Villemarie, chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, 1860.
- FERLAND (Abbé J.-B.-A.) — *La France dans l'Amérique du Nord*. 3e éd. Tours, Maison Alfred Mame et fils; Montréal, Granger frères. 2 vol.
- FORAN (J. K.), *Jeanne Mance*, her life. 1931.
- GAGNON (Ernest) — *Louis d'Ailleboust*. 2e éd. Montréal, Beauchemin, 1931.
- GARNEAU (F.-X.) — *Histoire du Canada*. Librairie Félix Alcan, Paris. 6e éd., 1913. 2 vol.
- GAUTHIER (M. Henri), P.S.S. — *Sulpitiana*. Montréal, Au bureau des Œuvres paroissiales de Saint-Jacques, 1926.
- GOYAU (Georges) — *Les origines religieuses du Canada : une épopée mystique*. 11e éd. Paris, Grasset 1924.
- GRENTE (Mgr Georges) évêque du Mans — *Le beau voyage des cardinaux français aux États-Unis et au Canada*. Paris, librairie Plon, M.CM.XXXVII, 7e édition.

## BIBLIOGRAPHIE

- [GROSJEAN (Sœur), religieuse de l'Hôtel-Dieu de Laval] — *Notions abrégées sur Jérôme Le Royer et Marie de la Ferre*. Laval (France). Autographie L. Conillau, 1887.
- Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*. Montréal, 1910. 2 vol.
- Hôpital général de Montréal* (Sœurs Grises), Montréal, 1916, 2 vol.
- HUGUET-LATOURE (A.-L.-A.) — *Annuaire de Ville-Marie : origine, utilité et progrès des institutions catholiques de Montréal*. Montréal, Eusèbe Sénécal, rue St-Vincent No 4, 1864.
- JAMET (R. P. Dom Albert), O.S.B. — *Jérôme Le Royer de La Dauversière et les commencements de Montréal*. Extrait de la *Revue de l'Université d'Ottawa*, livraison d'octobre-décembre 1936.
- Journal des Jésuites* (Le), publié d'après le manuscrit original conservé aux Archives du Séminaire de Québec par MM. les abbés Laverdière et Casgrain. Montréal, chez J.-M. Valois, libraire-éditeur, 1626 rue Notre-Dame, 1892.
- LANJUÈRE (P.-A. de) — *Vie de Monsieur Olier, fondateur du Séminaire Saint-Sulpice et de la colonie de Montréal*. Montréal, librairie Saint-Joseph Cadieux et Derome.
- LAROCHE-HÉRON (C. de) — *Les servantes de Dieu en Canada*. Montréal, des presses à vapeur de John Lovell, rue St-Nicolas. 1855.
- LEBLOND de BRUMATH (Adrien) — *Vie de Mademoiselle Mance et commencements de la colonie de Montréal*. Montréal, Cadieux & Derome, 1883.
- Lettres de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice*. Paris. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, 1885, 2 vol. Aussi nouvelle édition de M. E. Levesque, P.S.S., 1935.
- MASSICOTTE (Édouard-Zotique) — *Memento Historique de Montréal*. Ottawa, Imprimé par la Société Royale du Canada, 1933. (*Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3e série, 1933.)
- MASSICOTTE (Édouard-Zotique) — *Les colons de Montréal de 1642 à 1667*. (*Bulletin des Recherches historiques*, 1927).
- MASSICOTTE (Édouard-Zotique) — *Faits curieux de l'histoire de Montréal*. Montréal, librairie Beauchemin, 1924.
- MAURAUULT (Mgr Olivier), P.S.S. — *La Paroisse*. Montréal, New-York et Londres. Louis Carrier et Cie, 1929.
- MELANÇON (R. P. Arthur), S.J. — *Liste des missionnaires jésuites, Nouvelle-France et Louisiane, 1611-1800*. Montréal, Collège Ste-Marie, 1929.
- MELUN (M. le vicomte de) — *Vie de Mlle de Melun (1618-1679)*. Paris, Jacques Lecoffre et Cie, libraires, rue du Vieux-Colombier, 29. 1855.
- MONDOU (Siméon) — *The first Catholic Cemeteries of Montreal*. Montréal, E. Sénécal & fils, 1887.
- MONIER (M. Frédéric), P.S.S. — *Vie de Jean-Jacques Olier, curé de la paroisse et fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice*. Paris, Ancienne librairie Pousielgue. J. de Gigord, éditeur, 15 rue Cassette, 1914.
- MORIN (Sœur Marie) — *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*.
- POULIOT (R. P. Léon), S. J. — *Étude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672)*. Montréal, 1855, rue Rachel Est; Paris, Desclée de Brouwer & Cie, 1940.

## L'HÔTEL-DIEU

- POULIOT (R. P. Léon), S.J. — *Premiers ouvriers de Nouvelle-France : les Pères Ennemond Massé et Anne de Noue, missionnaires jésuites*. Montréal, *Le Messager canadien*, 1961, est, rue Rachel. 1940.
- POURRAT (P.), P.S.S. — *Jean-Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice*. Ernest Flammarion, éditeur. 1932.
- RAMBOUILLET (Abbé) — *Vie de Jeanne Mance*. Langres, Jules Dallet, libraire-éditeur, 1877.
- Relations des Jésuites*, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. Ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement canadien. Québec, Augustin Côté, éditeur, 1858. 3 vol.
- ROCHEMONTEIX (R. P. Camille de), S.J. — Un collège de Jésuites aux XVIIe & XVIIIe siècles. *Le collège Henri IV de la Flèche*. Le Mans, Leguicheux, imprimeur-libraire, 15 rue Marchande, et Paris, rue Bonaparte 16, 1889. 4 vol.
- ROCHEMONTEIX (R. P. Camille de), S.J. — *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*; d'après beaucoup de documents inédits, avec portraits et cartes. Paris Letouzey 1895-1896. 3 vol.
- ROUSSEAU (M. Pierre), P.S.S. — *Histoire de la vie de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*, fondateur et premier gouverneur de Villemarie. 1640-1676. Montréal, librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome, 1886.
- ROUSSEL (Abbé René) — *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance*. Langres, Imprimerie champenoise, 1932.
- RUMILLY (Robert) — *Marguerite Bourgeoys*. Éditions Spes, Paris. 1936.
- RUMILLY (Robert) — *Marie Barbier, mystique canadienne*. Éditions Albert Lévesque, Montréal. 1935.
- SALONE (Émile) — *La Colonisation de la Nouvelle-France*. Paris, Guilmoto, s. d. (1906).
- Translation des corps des Sœurs défuntes de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. Nécrologie des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, décédées depuis l'établissement de ce monastère à Montréal ou Ville-Marie, en l'année 1659, jusqu'en 1860, inhumées dans l'église. Montréal, des presses à vapeur de Plinguet et Cie, 26 rue St-Gabriel. 1860.
- Ursulines de Québec (Les)* depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Québec, des presses de C. Darveau, 8, rue Lamontagne, Basse-Ville. 1863. 3 vol.
- Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*, (Les). Montréal, Impr. par Berthiaume et Sabourin, 1880. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 9e livraison).
- Vie de M. Jean Jaques Olier (La) prêtre, curé du faux bourg de S. Germain à Paris*. Instituteur, fondateur et premier Supérieur du Séminaire de Saint Sulpice. M.DC.LXXXVII. (D'après le R. P. Giry, de l'Ordre des Minimes.)

## TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE .....	9
TABLE DES MATIÈRES .....	13
PRÉFACE .....	17
AVANT-PROPOS .....	21
INTRODUCTION : Les origines françaises de l'Hôtel-Dieu .....	25
I — L'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph dans le plan divin sur Montréal .....	25
Le fondateur Jérôme Le Royer de La Dauversière .....	27
La collaboratrice de M. Le Royer .....	38
La colonisation de l'île de Montréal .....	40
II — Les premières exécutions .....	43
Paris et l'œuvre montréalaise .....	46
L'abbé Jean-Jacques Olier de Verneuil .....	48
III — L'aube de l'Institut .....	53
La Flèche .....	58
IV — Développement de l'Institut sous le ciel de France — Les premiers vœux .....	61

### LIVRE I

#### VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

<b>Chapitre premier</b>	
Préliminaires de la fondation de Ville-Marie .....	67
<b>Chapitre deuxième</b>	
« Vocation » de Jeanne Mance .....	77
Vers le Canada .....	87
<b>Chapitre troisième</b>	
Le séjour à Québec .....	92
Le baptême de Ville-Marie .....	95
<b>Chapitre quatrième</b>	
Montréal .....	97
L'hôpital provisoire .....	101
<b>Chapitre cinquième</b>	
Le premier « Hôtel-Dieu » de Ville-Marie .....	103
<b>Chapitre sixième</b>	
Miettes historiques (1643-1649) .....	115

## L'HÔTEL-DIEU

### LIVRE II

#### LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

<b>Chapitre septième</b>	
Jeanne Mance sauve une première fois la colonie	123
<b>Chapitre huitième</b>	
Jeanne Mance sauve une deuxième fois la colonie — Concours de Maisonneuve	128
<b>Chapitre neuvième</b>	
Le deuxième Hôtel-Dieu	133
<b>Chapitre dixième</b>	
Les fils de M. Olier à Ville-Marie	138
<b>Chapitre onzième</b>	
La venue des Hospitalières de la Flèche	148
<b>Chapitre douzième</b>	
Les élues de Ville-Marie	153
Le départ	157
De La Rochelle à Montréal	161
« La terre de promission »	165
<b>Chapitre treizième</b>	
Souffrances de la vie canadienne	168
Décès de M. Le Royer de La Dauversière	172
Pauvreté et sympathie	174
<b>Chapitre quatorzième</b>	
Pénurie de vocations hospitalières	181
<b>Chapitre quinzième</b>	
Dernière étape de la carrière de Jeanne Mance — Elle sauve une troisième fois la colonie	188
Mort de Jeanne Mance	194

### LIVRE III

#### L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

<b>Chapitre seizième</b>	
À la conquête des âmes par l'hospitalisation	197
Apôtres par la prière, par la parole, par le travail	198
<b>Chapitre dix-septième</b>	
Les moniales	207
Les religieuses administratrices de l'hôpital	217
Dernières missionnaires françaises et recrues canadiennes	221
<b>Chapitre dix-huitième</b>	
Extension de l'Hôtel-Dieu	230

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre dix-neuvième</b>	
Les conflagrations de l'Hôtel-Dieu — Le premier incendie ... ..	239
<b>Chapitre vingtième</b>	
Entre deux catastrophes ... ..	246
La vie régulière à l'étranger ... ..	248
Retour au monastère — Décès de la dernière fondatrice ... ..	252
Deuils répétés et efflorescence monastique ... ..	260
<b>Chapitre vingt et unième</b>	
Deuxième incendie ... ..	270
À l'hospice des Frères Charon ... ..	273
Réintégration de l'Hôtel-Dieu ... ..	279
Décès de la dernière religieuse française et de la première religieuse canadienne ... ..	280
<b>Chapitre vingt-deuxième</b>	
Troisième incendie ... ..	287
Contagion : ses rigueurs et ses victimes ... ..	290
État du temporel et recrutement ... ..	293
Nouvelles calamités ... ..	297
<b>Chapitre vingt-troisième</b>	
Les dernières années sous le drapeau fleurdelisé ... ..	299
<b>Chapitre vingt-quatrième</b>	
Sous le gouvernement provisoire de la Grande-Bretagne — 1760-1763 ... ..	306

## APPENDICE

### I

Quelques mises au point d'ordre chronologique ... ..	313
--	-----

### II

#### DOCUMENTS

— Fondation pour les malades dans l'Isle de Montréal, 12 janvier 1644 ... ..	324
— Vente : Jacques Labbé aux pauvres de l'Isle de Montréal, 16 janvier 1644 ... ..	326
— Déclaration : Pierre Chevrier à la Compagnie de Montréal, 25 mars 1644 ... ..	336
— Procuration : Jérôme Le Royer à Bertrand Drouart, 28 mars 1644 ... ..	337
— Conventions : Pierre Chevrier et Louis Dailleboust, 17 mars 1648 ... ..	338
— Constitution : Pierre Chevrier à l'hospital de St-Joseph en l'Isle de Montréal, 17 mars 1648 ... ..	343
— Constitution : Gaston de Renty à l'hospital de St-Joseph en l'Isle de Montréal, 17 mars 1648 ... ..	346
— Transaction et Constitution : les Directeurs de l'Isle de Montréal à l'hospital dud. lieu, 4 mars 1653 ... ..	351
— Concession Paul de Chomedey à Jeanne Mance (concernant les 22.000 livres) VIII aoust 1654. (Ratification par la Compagnie de Notre-Dame de Montréal) IIII Mars 1655 ... ..	355

## L'HÔTEL-DIEU

— Transaction : Les Administrateurs de l'Isle de Montréal, dernier mars 1656	358
— Contrat de fondation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal, 29 mars 1659	364
— Protestation ou Acte fait par nos trois premières Mères durant leur séjour à La Rochelle, 12 juin 1659	367
— Requête de Mrs de la compagnie de Montréal pour établir les filles de saint Joseph, 1659	368
— Requête présentée par nos trois premières Mères fondatrices à Monseigneur de Laval, pour leur installation à Ville-Marie, septembre 1659	368
— Obédience de Monseigneur de Laval aux Religieuses Hosp. de Saint-Joseph, savoir : Soeurs Catherine Macé, Judith Moreau de Brésoles et Marie Maillet venues de France pour s'établir dans l'île de Montréal, 2 octobre 1659	369
— Prise de possession de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, 20 novembre 1659	371
— Déclaration des terres où sont présentement bâties les églises et maisons de l'hospital St-Joseph de Villemarie, 6 février 1666 (texte)	109
— Requête du curé et des notables de Montréal demandant des Lettres Patentes au Roi pour les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, 10 octobre 1667	373
— Lettres-Patentes de Louis XIV, 8 avril 1669 (Établissement des Religieuses Hospitalières en l'Île de Montréal en la Nouvelle-France)	375
— Requête présentée à Monseigneur l'Évêque de Pétrée par Sœur Andrée Devernay, supérieure des Filles Hospitalières de Montréal pour la solennité des vœux des dites Filles ensuite de laquelle est la commission dud' Seigneur adressant à M. Souart pour la réception des d'vœux du 7 octobre 1671	377
— Acceptation d'administration du bien des pauvres de l'hôpital de Montréal par les Dames Religieuses du dit hôpital, 10 octobre 1676	379
— Acceptation d'administration des biens et revenus des pauvres de l'hôpital de Montréal par les Religieuses qui le desservent (expédié aux d <sup>tes</sup> Religieuses) 18 septembre 1677	382
— Concession aux Religieuses de l'Hôpital de Villemarie des terres de leur enclos par Dollier de Casson, 9 janvier 1682	383
— Approbation, par Mgr de Saint-Vallier, des Constitutions (imprimées) des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, adaptées aux vœux solennels, 1 <sup>er</sup> février 1689	386
— Procès verbal de constat	387

### III

#### NOMENCLATURES :

Liste des Religieuses	388
“ “ Évêques de Québec	392
“ “ Aumôniers	393
“ “ Médecins	393
INDEX ALPHABÉTIQUE	397
INDEX DES ILLUSTRATIONS	414

## PRÉFACE

•

*Aucune publication ne pouvait paraître plus à propos, en cette année du III<sup>e</sup> centenaire de Montréal, que l'histoire de l'Hôtel-Dieu, notre premier hôpital. Raconter la fondation de cette maison, c'est raconter la fondation même de notre ville, et non pas seulement l'acte mémorable par lequel Paul Chomedey de Maisonneuve a pris possession de notre sol et s'y est établi, mais les douze années qui l'ont précédé, au cours desquelles le dessein de Montréal s'est élaboré. Car c'est le propre de notre ville d'avoir eu plusieurs fondateurs, le premier d'abord et le principal, Jérôme Le Royer de la Dauversière; puis Paul Chomedey de Maisonneuve et aussi Jean-Jacques Olier et le baron de Fancamps et le baron de Renty . . .*

*L'un des mérites de cet ouvrage est de mettre au point, à la suite de Dom Jamet, le rôle exact tenu par ces cinq personnages dans la fondation de Montréal. L'auteur nous rend aussi cet autre service, de fixer, au moyen de la critique des textes, certaines dates restées jusqu'ici assez flottantes. Enfin, il règle l'irritante affaire dite des 22,000 livres dont, du vivant même de Jeanne Mance et de Maisonneuve, on avait voulu charger leur réputation.*

*L'histoire de l'Hôtel-Dieu nous jette en plein merveilleux divin. On y voit une œuvre de Dieu naître, grandir, se développer, malgré les hommes, malgré les événements, même malgré les éléments (la maison fut incendiée trois fois en moins de cinquante ans . . .). La vie de Jeanne Mance et des moniales qui lui succédèrent est un spectacle de ténacité, de dévouement sans borne, d'héroïsme constant d'où se*

## L'HÔTEL-DIEU

dégage une incomparable leçon d'énergie. Ces femmes, porteuses des plus beaux noms de la colonie, étaient des saintes, d'aimables saintes, qui n'eurent d'autres soucis que de soulager les souffrances, physiques et morales, des Indiens, des militaires français ou anglais, et de leurs concitoyens. Quelle gratitude leur doit la population de Montréal !

L'auteur, Sœur Mondoux, est le digne successeur de Sœur Morin, la première annaliste de l'Hôtel-Dieu, le premier écrivain canadien né au pays. (Il fallait que ce fût une femme !) L'annaliste de 1942 a compulsé tous les documents connus et nombre de pièces inédites; elle les a lus d'un œil exercé et critique; elle en a tiré la riche et édifiante matière de son livre. À certaines expressions on reconnaît une plume féminine et religieuse, comme il convient. Mais cela n'affaiblit en rien les qualités de l'historien. Sœur Mondoux a le don de démêler les fils enchevêtrés d'une affaire, elle voit clair dans les événements et les expose comme elle les voit; devant certains incidents assez choquants, elle ne perd pas son sang-froid; elle essaie de les expliquer ou se contente de sourire.

Œuvre de justice et de vérité, son livre est en même temps une œuvre d'amour. Aussi a-t-elle su donner un relief admirable aux figures de Jérôme LeRoyer de la Dauversière, de Marie de la Ferre, la première supérieure des Hospitalières de Saint-Joseph, en France, de Madame de Bullion, « la bienfaitrice inconnue », de Jeanne Mance, et des trois premières Sœurs hospitalières de Ville-Marie, Mère Judith Moreau de Bresoles, Mère Catherine Macé et Mère Marie Maillet.

Elle a su enfin nous décrire la vie, menée dans leur pauvre maison par les cent dix moniales du régime français, avec des traits qui nous inspirent une pitié et un respect infinis.

## PRÉFACE

*Ce premier ouvrage, enrichi d'un précieux appendice, où l'on pourra consulter des documents inconnus jusqu'ici et quelques nomenclatures nouvelles (celles des religieuses et des médecins), couvre près de 150 ans d'histoire et s'arrête au début du régime anglais. Il faut souhaiter que l'auteur nous donne la suite sans trop tarder. Sans doute la matière en sera moins pittoresque et moins émouvante. Cependant il importe que l'épopée de charité dont nos communautés religieuses ont été les héros, nous soit connue jusque dans ses gestes les plus récents. Ces derniers pour être moins intrépides, sont restés aussi profondément surnaturels et aussi bienfaisants.*

*Quant à nous, fils spirituel de Gabriel Souart et des autres sulpiciens qui furent au XVIIe et au XVIIIe siècle, aumôniers des Hospitalières, nous nous réjouissons que, après trois cents ans, l'Hôtel-Dieu et Saint-Sulpice, puissent par la grâce de Dieu, se rendre toujours les mêmes services et se porter mutuellement la même amitié.*

*En notre qualité de président de la Société Historique de Montréal, nous sommes également heureux de présenter au public la merveilleuse et véridique histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Le IIIe Centenaire de notre ville ne dût-il pas être célébré autrement, que ce serait déjà beaucoup . . .*

OLIVIER MAURALT, P. D.,

Prêtre de Saint-Sulpice  
Président de la Société  
Historique de Montréal.



## AVANT-PROPOS

•

« Même si la moisson avait été achevée  
et tous les épis portés au moulin, on  
aurait le droit de tirer des sacs une  
autre mouture. »

(Émile SALONE)

*L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal excède le cadre d'une simple monographie. En raconter les débuts, c'est rappeler la genèse de notre ville et démontrer, dans un relief saisissant, que*

L'Hôtel-Dieu naquit pour la ville,  
Avant même qu'abordant l'Île,  
Maisonneuve y bâtit un fort . . .<sup>1</sup>

*Cette communauté d'origine donne, au premier hôpital de Ville-Marie, un rang unique dans les annales de la Nouvelle-France ; par contre, elle a le grave inconvénient d'avoir rendu familiers la plupart des événements qui gravitent autour de cette période initiale. Aussi, comment n'être pas tenté de reprendre le mot que l'on voudrait d'une actualité moins réelle : « Tout est dit et l'on vient trop tard »*

*Toutefois, la pittoresque sentence n'exclut pas les initiatives. Mains témoignages lui font contrepoids, et il est vrai de dire qu'« en histoire, rien n'est jamais acquis ; tout est toujours à recommencer, comme tout est à réapprendre toujours. »*

*L'occurrence du Jubilé de notre Hôtel-Dieu avec celui de notre ville offre une occasion propice pour inventorier notre patrimoine et glaner, dans une moisson vieille de trois siècles, nombre d'épis, susceptibles de fournir de nouveaux éléments de mouture.*

*Comme les gerbes lourdes de vie avaient été liées en terre française et que « l'histoire des aïeux se lit dans les archives », l'Hôtel-Dieu de la Flèche, berceau religieux de notre Institut, mit ses manuscrits à notre disposition, tandis que nos autres maisons de France rivalisaient de fraternelle spontanéité pour servir notre cause en cent manières aimables. En outre, MM. Th. Beauchesne et Edmond Buron, des Archives publiques du Canada à Paris, nous rendirent*

---

<sup>1</sup> R. P. Valentin-M. Breton, o.f.m. *Chants séculaires.*

## L'HÔTEL-DIEU

*d'inappréciables services. Puis, au cours d'intéressantes visites, des amis sincères de notre pays enrichirent notre documentation par des renseignements verbaux. De plus, avec une courtoisie toute française, M. le colonel Charles Mennetrier, dans une série de dessins au lavis, reconstitua lui-même les endroits de la petite ville de la Flèche, auxquels reste attaché le souvenir du mouvement colonisateur de Montréal créé par Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière.<sup>2</sup>*

*À tant de bienveillance rencontrées là-bas, à tant de concours obligeants prêtés par des membres de la Société historique de Montréal, par le Séminaire Saint-Sulpice, le Collège Sainte-Marie et notre Hôtel-Dieu d'Arthabaska, où nous avons rencontré, avec la solitude nécessaire à la révision de notre travail, une aide aussi intelligente que dévouée, nous voulons exprimer notre vive gratitude.*

*En possession des précieux documents, nous nous sommes appliquée à les étudier et à les analyser, avant de faire revivre des gestes dont la grandeur tient presque à la légende ; nous rappelant que « seule la vérité peut fournir un fondement solide à la gloire des institutions et des peuples ».*

*Les pièces originales et nos divers manuscrits sont les sources par excellence où nous avons largement puisé. Premier écho des traditions ancestrales de notre Institut, leurs récits forment, en quelque sorte, la pré-histoire de Montréal. Dans cet écrin de notre passé, nous avons trouvé des « perles ignorées » ou des joyaux délaissés par les ans ; ils éclairent, d'un jour nouveau, les commencements de notre ville et de son Hôtel-Dieu. D'autre part, pour appuyer certains faits, nous avons cru bon de reproduire quelques textes des auteurs les plus accrédités.*

*Quant aux dates relatives à la mission de M. de La Dauversière, disons dès maintenant, pour répondre aux objections que notre chronologie peut soulever, que nous nous sommes conformée à la version établie à la Flèche, après une étude approfondie sur la vie du serviteur de Dieu. Il nous a paru que la vérité historique se dégagait de là en pleine lumière, et nous avons été d'autant plus heureuse de l'accepter qu'elle est en tous points concordante avec nos manuscrits anciens.*

---

<sup>2</sup> Les circonstances actuelles privent notre travail d'un supplément de documentation, qui devait nous être expédié de France.

## AVANT-PROPOS

Par ailleurs, nous nous devons d'apporter les preuves qui justifient certains énoncés : ce que nous avons fait dans une Mise au point placée en Appendice.

Nous terminons notre relation au traité de Paris. N'est-ce pas par la période française que nous tenons aux origines de notre ville et ses douze décades ne forment-elles pas le cycle le plus merveilleux de notre histoire ? Aussi bien, nous nous réjouissons de pouvoir admettre, avec un historien de chez nous, qu'« il y a, dans cette origine mystérieuse attribuée à Montréal, une certaine grandeur que nous auraient envie les cités antiques, si jalouses de rattacher leurs commencements à l'action directe de quelque divinité puissante. Ici la réalité nous élève certainement plus haut que ne peuvent faire toutes les fictions poétiques. »<sup>3</sup>

En effet, on dirait qu'à côté des pires misères du XVIIe siècle, Dieu se soit plu à faire épanouir ici une floraison de vie intérieure pour y trouver, à son heure, des apôtres tout prêts à l'exécution de ses desseins.

En marge des noms glorieux qui ont contribué à ce renouveau catholique, se trouvent deux personnages dont la trace a été moins brillante et la lignée moins nombreuse dans le cloître. Nous avons nommé les fondateurs de la Congrégation des Hospitalières de la Flèche : Jérôme Le Royer de La Dauversière et Marie de la Ferre.

Mais la gloire de Jérôme Le Royer ne se limite pas à cette fondation : Ville-Marie et l'Hôtel-Dieu lui doivent aussi l'existence.

Esquisser la physionomie religieuse de ce dernier et en montrer la figure française, c'est répondre au vœu émis par les organisateurs de notre troisième centenaire.

C'est aussi une justice à rendre au fondateur de Montréal, « cet homme modeste qui, du fond de sa province éloignée, mène à bien une œuvre semblable ; qui, à raison des pires difficultés, réunit des concours spirituels et financiers, devient un animateur vers lequel monte la pensée de tous ceux qui s'intéressent au Canada, et reste celui vers lequel les colons canadiens, aux jours de détresse, renvoient M. de Maisonneuve ou Jeanne Mance pour prendre conseil ou puiser du réconfort. »<sup>4</sup>

<sup>3</sup> L'abbé H.-A. Verreau. Introduction à l'édition canadienne des *Véritables Motifs*, p. XIV, publiée par la Société historique de Montréal 1880.

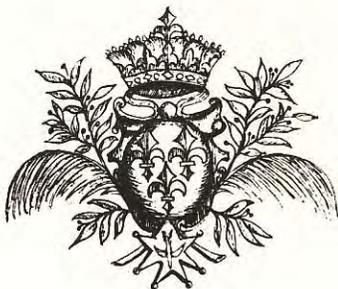
<sup>4</sup> M. le docteur René Buquin, historien de la Flèche.

## L'HÔTEL-DIEU

*Posée sur deux rives à la fois par Jérôme Le Royer de La Dauversière, la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph fut comme le pont qui relia la Flèche et Montréal, c'est-à-dire la France et le Canada, dans une entreprise héroïque de colonisation chrétienne.*

**Sœur MONDOUX,**

religieuse hospitalière de Saint-Joseph.



## INTRODUCTION

# LES ORIGINES FRANÇAISES DE L'HÔTEL-DIEU

•  
— I —

## L'INSTITUT DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

### DANS LE PLAN DIVIN SUR MONTRÉAL

« Occasion centenaire Congrégation Hôtel-Dieu Saint-Joseph,  
Sa Sainteté forme le vœu qu'il mérite encore pendant de nouveaux siècles l'éloge *transit benefaciendo* . . . »<sup>1</sup>

Elle est toute merveilleuse, l'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Dès sa naissance, Dieu prend le cher Institut comme par la main et le conduit, tel un père son enfant, à travers tous les stades de la croissance pour lui ménager une carrière glorieuse. Sur le tissu vivant de fastes trois fois séculaires, les interventions divines et humaines s'unissent, s'entrecroisent, se heurtent même, pour concourir à l'exécution d'un vaste plan ordonné par la Providence, dans lequel l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph tient le rôle principal. De la complexité de cet ensemble résulte une telle harmonie que des faits, inexplicables par le seul jeu des événements, semblent découler d'une cause toute naturelle.

Toutefois, l'histoire a ses précisions. Ainsi, à l'origine de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph, et même avant qu'elle n'existât, l'Hôtel-Dieu de Montréal apparaît, dans la pensée du fondateur, comme le complément essentiel de l'Hôtel-Dieu de la Flèche ou, pour mieux dire, comme sa raison d'être. D'autre part, la fondation du futur Hôtel-Dieu ne pouvait être que subordonnée à l'établis-

---

<sup>1</sup> Extrait du télégramme de Sa Sainteté Pie XI, à l'Hôtel-Dieu de la Flèche, à l'occasion du III<sup>e</sup> centenaire de l'Institut, et signé par S. Em. le cardinal Pacelli, aujourd'hui Pie XII, glorieusement régnant.

## L'HÔTEL-DIEU

sement d'une colonie dans l'île de Montréal. *Ville-Marie*, tel est donc le dénouement inattendu et imprévisible d'une *épopée mystique*, condensée en une mystérieuse trilogie dont l'ampleur et la réalisation nous étonnent, mais dans laquelle la sagesse de Dieu a plus de part que la raison humaine. Il est impossible de dissocier l'un ou l'autre des fils de cette trame si logiquement enchaînée : la Congrégation des Filles de Saint-Joseph, née pour l'Hôtel-Dieu de Montréal, prépare l'établissement de *Ville-Marie*. Ces trois grandes entreprises seront éminemment l'œuvre d'un commun fondateur.

Pour démontrer les vues de la Providence, il nous faut remonter au siècle précédent. Les réformes néfastes de Luther, comme un vent glacial, avaient soufflé sur la mère-patrie ; elles allumèrent, par réaction, des incendies d'amour dans des âmes d'élite. Avec la découverte de l'Amérique, dont on a dit très justement qu'« elle fut avant tout une grande fondation spirituelle », Dieu ne semblait-il pas offrir au vieux continent, infecté dans trop de ses provinces par le schisme et l'hérésie, comme une terre de rechange où des recrues fraîches permettraient de réparer les pertes douloureuses de la foi ?<sup>2</sup>

Mue par son génie de propagande, la France ne demandait qu'à aller porter au-delà des mers ses richesses spirituelles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la pensée du Canada, en particulier, exerçait une forte emprise sur les âmes avides de servir Dieu.

L'Acadie et Québec virent alors arriver les premiers missionnaires. Puis, les communautés religieuses de femmes ne craignirent pas de franchir l'océan pour porter la foi chez les Sauvages. Québec eut les prémices ; les religieuses Ursulines de Tours et les Augustines de Dieppe y débarquèrent en 1639.

L'île de Montréal aura aussi ses missionnaires religieuses. Mais, de l'établissement montréalais, Dieu, pourrait-on dire, s'occupa d'une façon particulière. Au lieu d'inspirer à une communauté déjà existante — comme il le fit pour les premières communautés de Québec — le désir d'aller implanter la foi du Christ au moyen de leurs œuvres respectives, il donne à un pieux laïque, Jérôme Le Royer de La Dauversière, l'ordre de fonder une Congrégation spécialement destinée à exécuter ses vues à ce sujet.

Le 2 février 1630<sup>3</sup> ouvre l'histoire des Hospitalières de Saint-Joseph et celle de *Ville-Marie* ; c'est la date où, pour la première

---

<sup>2</sup> D'après les *Fêtes du 3<sup>e</sup> Centenaire de l'Hôtel-Dieu de la Flèche*, 1936.

<sup>3</sup> Bien que nous ayons adopté la version qui nous montre Jérôme Le Royer recevant successivement l'inspiration des différents points de sa mission, nous pouvons dire que la mission intégrale était comprise dans le premier message. Aussi les historiens négligent généralement toute distinction.

## INTRODUCTION

fois, fut prononcé le nom de l'Institut et sa fondation décidée, non dans le conseil des rois et des politiques, mais dans les conseils éternels et infaillibles de l'auguste Trinité.<sup>4</sup>

### Le fondateur

#### JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE

Le doux pays de l'Anjou devait donner, à la France et au Canada, Jérôme Le Royer, le *serviteur fidèle* choisi par Dieu pour être le principal artisan d'une des grandes œuvres religieuses du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce pieux laïque, qui aura pour mission spéciale de propager le culte de saint Joseph, naquit à la Flèche et fut baptisé à l'église Saint-Thomas, le 18 mars 1597,<sup>5</sup> veille de la fête de ce grand saint.

Établis en Anjou à la suite de la glorieuse défaite d'Auray (29 septembre 1364), les Le Royer ou le Rouyer,<sup>6</sup> originaires de Bretagne, blasonnent : d'azur à trois roues d'or posées deux et une.

Leurs noms apparaissent aux croisades (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles), mais ce n'est qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle qu'il nous est possible d'établir la généalogie de la famille. À cette époque Jehan Le Royer, premier ancêtre connu du fondateur, habite déjà la Flèche.

Guillaume, petit-fils de Jehan, s'était attaché à la maison de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et, par ses relations avec la famille royale, ajouta à son blason un nouveau quartier de noblesse.

Tous les enfants de Guillaume Le Royer ne se mirent pas au service de leur souverain. Julien, l'aîné, époux d'Yolande Chopin, jurisconsulte méritant, est receveur de la baronnie de la Flèche et possède le domaine de La Dauversière,<sup>7</sup> bien que ce titre, semble-t-il, ait été porté pour la première fois par son fils Guillaume. La femme de ce dernier, Marguerite de Neddes, fille d'Olivier de Neddes et de Françoise de la Roussière-Malteflond, appartenait à l'une des familles les plus distinguées de l'Anjou.

---

<sup>4</sup> Notes des Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal. Le Manuscrit ajoute que « cette date (2 février 1630) sera gardée avec un soin religieux dans la mémoire des âmes, qui en auront l'intelligence, et célébrée par des fêtes, surtout dans les premiers temps de la colonie où l'on n'avait pas oublié cette histoire . . . »

<sup>5</sup> Pour justifier cette date, Couanier de Launay cite le *Registre des baptêmes* de la paroisse Saint-Thomas. Ce registre est aujourd'hui disparu. Certains auteurs font naître Jérôme Le Royer au mois de mai, même ceux qui ont écrit au nom des Hospitalières de Saint-Joseph. L'erreur peut s'expliquer par une faute de lecture ou de transcription. Les *articles* du procès informatif, pour la cause de béatification du serviteur de Dieu, s'en tiennent au 18 mars 1597.

<sup>6</sup> Le Rouyer, ainsi orthographié dans les monstres (revues) de Bretagne. D. Morice, au t. II, des *Preuves* de son histoire de Bretagne.

<sup>7</sup> Le petit fief de La Dauversière était une propriété située à quinze kilomètres de la Flèche, entre Villaines et Arthezé. Des anciens bâtiments, il ne subsiste rien de nos jours. (Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche).

## L'HÔTEL-DIEU

Tels sont les ancêtres de Jérôme Le Royer, père de notre fondateur. Ces grandes lignes de son ascendance paternelle démontrent que M. le Royer n'était pas de condition aussi obscure que d'aucuns l'ont laissé entendre.<sup>8</sup>

Bien que natif de la Flèche, son père habitait Tours, sur la paroisse de Saint-Venant, avec dame Renée Oudin, son épouse. Quelques historiens prétendent que Jérôme Le Royer, père de notre fondateur, aurait fait partie d'une expédition au Canada « sous Charles IX ». Mais la date de sa naissance, 3 décembre 1571, et celle du décès de Charles IX, 1574, excluent l'époque ainsi fixée. *L'Histoire manuscrite de l'Institut* parle de l'événement en ces termes : « Avant d'être receveur des tailles à la Flèche, ce Jérôme Le Royer avait été, suivant un document conservé encore par ses descendants, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes au Canada, . . . » Nous aimerions, certes, pouvoir démontrer avec date à l'appui, que le père du grand colonisateur aborda notre continent, peu d'années avant la naissance du fils dont la mission providentielle aura pour objet l'île de Montréal.<sup>9</sup> Comme les pièces justificatives sont incomplètes, il est impossible de situer cet épisode.

À Tours, Jérôme Le Royer occupe la charge de receveur des Messieurs de l'Église métropolitaine de Saint-Martin ; mais, en 1597, on le voit définitivement fixé à la Flèche, où naquit son fils Jérôme, destiné à illustrer son nom dans l'ancienne et la nouvelle France.<sup>10</sup>

L'enfant de prédilection, dont nul ne peut alors prévoir la destinée ni la mission providentielle, grandit dans une atmosphère familiale saine et pure où la piété, la charité et les fortes traditions des foyers chrétiens sont en honneur. Lorsqu'il atteint l'âge de commencer

---

<sup>8</sup> Au cours de ce travail, nous est arrivé bien opportunément le témoignage suivant d'un des attachés aux Archives publiques du Canada à Paris : « En dépouillant les Archives de Me Legrand, de la Flèche, j'ai trouvé quelques actes intéressants La Dauversière. Tous les membres de sa famille étaient haut placés. Aux ventes du Receveur du Grenier à sel, ils se firent acquéreurs d'objets dispendieux. Cette famille était apparentée aux Marsolier, Foureau de Segrain, Denyau, sieur de la Grange, de la Porte, etc. » (28 décembre 1939).

<sup>9</sup> Découverte par Jacques Cartier le 2 octobre 1535.

<sup>10</sup> Les renseignements concernant la famille Le Royer sont empruntés au manuscrit de Mère Gaudin, aux dossiers du chanoine Louis Calendini (Préciné, Sarthe), et autres pièces d'archives.

La révérende Mère Adolphine Gaudin (1811-1893), de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, nous donne les détails suivants sur son ouvrage intitulé : *Recueil des pièces authentiques de l'Histoire de l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph fondé à la Flèche en 1636* : « Notre travail a pour but de réunir en un seul ouvrage toutes les pièces historiques concernant notre Institut, afin de les conserver à la postérité et de les lui offrir, comme preuve d'authenticité ; car nous affirmons que tout ce que nous écrivons est la vérité, puisée dans les documents de l'époque dont les originaux se trouvent, soit dans nos archives, soit dans les archives départementales, soit chez les notaires de la Flèche, soit au greffe où sont conservés les actes de l'ancien présidial. »



JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE  
D'après la plus ancienne toile. (Hôtel-Dieu de Laval, France.)

« Il ne s'arrêta qu'aux portes du tombeau, où il entrera usé par la souffrance, ruiné, incompris, méprisé, abandonné de ceux mêmes qu'il aura aidés . . . »  
(Texte, p. 36.)

Recueil  
des pièces authentiques  
de l'histoire de l'Institut  
des Religieuses Hospitalières de S<sup>t</sup> Joseph  
fondé à la Flèche en 1636

---

Chapitre premier.

La Flèche - du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles



La Flèche, aujourd'hui du diocèse  
du Mans et du département de la  
Sarthe, avant les circonscriptions  
amenées par notre révolution. Ce  
1793 était du diocèse de Noyers  
et de la Province d'Anjou.

Aucun fait concernant la petite ville  
de la Flèche avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle n'est  
venu jusqu'à présent éclairer les ténèbres du passé.  
Nulle charte, nul titre authentique ne disent  
ce qu'avait été cette charmante petite cité,  
située sur les bords de la rivière du Loir au  
milieu d'un gracieux vallon entouré de tous  
côtés de collines dont les vers, faisant face au  
nord du midi, sont ornés de vignobles excellents,  
et les autres, inclinés vers le nord, sont ombragés

## L'HÔTEL-DIEU

ses études, ses parents le confient aux révérends Pères Jésuites qui dirigent le collège de la Flèche récemment fondé par Henri IV.<sup>11</sup>

L'établissement royal compte de célèbres professeurs, et nombre de ses étudiants l'illustreront dans la suite. Dès cette époque, se dessinent discrètement les rapports qui s'établiront entre le collège de la Flèche et Montréal ; déjà se profilent les figures de personnages qui tiendront un rôle important dans l'histoire religieuse et nationale de la Nouvelle-France.

Aux cours de philosophie et de théologie, inaugurés en 1606, se rencontrent de futurs missionnaires canadiens. Nommons tout de suite, parmi les contemporains de Jérôme Le Royer au collège de la Flèche, le Père Charles Lalemant, qui, après avoir séjourné au Canada, deviendra, en France, le chargé d'affaires de Montréal pour sa Compagnie, et le Père Barthélémy Vimont, qui présidera à la naissance de notre ville, les Pères Anne de Noue, Paul Le Jeune et Paul Ragueneau. Le nom de Jérôme Le Royer dominera l'histoire de Montréal et celle de l'Hôtel-Dieu.

Sous la conduite de religieux éminents et dans un commerce journalier avec des élèves de cette valeur, le jeune Jérôme perfectionne l'éducation reçue au foyer paternel et ouvre son âme à toutes les nobles aspirations. C'est ainsi qu'à certains jours, on voit maîtres et élèves, après avoir parcouru les hautes sphères des spéculations scientifiques, prendre le chemin des quartiers pauvres et s'incliner sur les misères physiques et morales, pour verser sur les unes et les autres le baume de la charité. Le Royer, en particulier, sollicite des visites de faveur. Il porte au cœur l'amour du pauvre ; d'ores et déjà, se manifeste en lui un irrésistible attrait vers les œuvres de bienfaisance. Ses qualités natives le poussent chaque jour davantage vers le but que se proposaient ses maîtres : former « non seulement des hommes qui puissent être utiles à leur pays, mais surtout des chrétiens qui honorent l'Église et peuplent le ciel. »

Il quitte l'Alma Mater en 1617, âgé de vingt ans, préparé intellectuellement et moralement pour les luttes à venir.

---

<sup>11</sup> En 1603, Henri IV appelle les Jésuites à la Flèche et leur cède le Château-neuf de son aïeule pour y fonder le Collège royal qu'il leur confie en 1604.

Par décision du ministre Choiseul, le collège de la Flèche devint, en 1764, une *Ecole Préparatoire* à l'*Ecole Militaire* de Paris, créée en 1751. (Colonel Charles Menetrier.)

En 1808, Napoléon transférait le Prytanée Militaire de Saint-Cyr à la Flèche, d'où le nom de Prytanée Militaire donné à l'ancien collège. (Chanoine M. Giraud, docteur ès lettres, curé de St-Louis du Prytanée Militaire, *Le Prytanée militaire*, p. 5).

Sur une des façades se lit cette inscription : « Sanctuaire français de dévouement à la patrie et au pays. *A la jeunesse héroïque.* »

## INTRODUCTION

Vers 1620, d'après les *Notions abrégées*,<sup>12</sup> il a la douleur de perdre son père. Il lui succède comme « receveur des aydes et tailles en l'élection de la Flèche », qui comprend certaines paroisses du Maine et de la Touraine.<sup>13</sup> Ces vertus et son talent pour la gestion des affaires le portent bientôt aux dignités, entre autres à celles d'échevin, alors appréciée, et de conseiller du roi.

Ainsi pourvu, rien ne s'oppose à son établissement dans le monde. Vers 1618, il épouse Jeanne de Baugé, digne de lui à tous égards.<sup>14</sup> En effet, Jeanne de Baugé ne subira pas seulement, mais fera siennes, les vicissitudes incessantes qui agiteront la vie de Jérôme Le Royer de La Dauversière. Elle le secondera dans toutes ses œuvres de piété et engagera même sa fortune personnelle pour soutenir celle de Ville-Marie. Ignorée de l'histoire, elle n'en reste pas moins une des grandes bienfaitrices de Montréal.

De l'union de ces époux modèles naissent cinq enfants : Jérôme, Ignace de Chantepie, Jeanne, Marie et Joseph.

Jérôme occupa un rang distingué dans la magistrature. Après la mort de son père, il devint procureur des Hospitalières de Montréal pour lesquelles il se montra très dévoué. Il laissa des notes manuscrites sur la vie du fondateur, dont fut extrait le petit *Mémoire* qui nous est parvenu. Ignace et Joseph adoptèrent l'état ecclésiastique et se succédèrent à la cure de Bazouges-sur-le-Loir. Joseph, eut pour parrain, « Haut et puissant Messire Pierre Chevrier, Seigneur, baron

---

<sup>12</sup> *Notions abrégées sur Jérôme Le Royer et Marie de la Ferre*, par Sœur Adèle-Joséphine Grosjean (1808-1895), fille de Claude-François-Joseph et de Madeleine Bodin-Dumonau. Née à la Flèche, elle y fit profession à notre Hôtel-Dieu, le 17 novembre 1836, où elle eut l'avantage de connaître les Sœurs qui rétablirent ce monastère après la Révolution. Sœur Grosjean passa plusieurs années à l'Hôtel-Dieu de Laval. C'est là qu'elle devint la collaboratrice de l'historiographe de notre Institut, le chanoine Couanier de Launay. L'Hôtel-Dieu de Laval resta dépositaire des précieux manuscrits de notre Sœur historien.

<sup>13</sup> Le chapitre de Saint-Martin de Tours possédait aux environs de la Flèche sept châtelainies dont la gestion temporelle relevait de la province d'Anjou. (*Recueil des pièces authentiques*.) Cinq paroisses de Touraine relevaient de l'Election de la Flèche. (*La Flèche et ses environs* par Calendini et Buquin, p. 11).

<sup>14</sup> Certains disent Jeanne de Baugé originaire du Maine, d'autres de Paris. Cette dernière opinion est celle de Mère Gaudin qui écrit : « Nous pouvons presque conjecturer que Mlle de Baugé était de Paris, car nous avons vu, sur un acte du présidial de 1634, le nom de Jehan de Baugé, Bourgeois de Paris, figurer dans un contrat de Constitution de rente. Jeanne de Baugé mourut à Paris le 18 août 1666 et fut inhumée à l'église Saint-André-des-Arts le 19. (*Recueil des pièces authentiques* et Bibliothèque nationale, Clairambault, 988. Extrait des registres de l'église paroissiale de St-André à Paris, de 1630 à 1676.) Son blason portait : « D'argent au sautoir de gueules accompagné de 4 molettes de même, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe ». (*Recueil des pièces authentiques*.)

M. le chanoine Louis Calendini opte pour le Maine. Il nous apprend que la sœur de Mme Le Royer, Marie de Baugé, avait épousé noble homme Michel Lamé de la ville du Mans, et que M. de Baugé, leur frère, contracta mariage avec demoiselle Ambroise Pilon, de Conneré, près le Mans. D'autres membres de la famille se retrouvent encore à la Ferté-Bernard, Montmirail, Montfort, etc.

## L'HÔTEL-DIEU

de Fancamp . . . » Jeanne <sup>15</sup> devint religieuse à l'Hôtel-Dieu de la Flèche et Marie, au monastère de la Visitation de cette ville.

La prédominance des vocations sacerdotales et religieuses dans les enfants laisse assez deviner quelle était l'atmosphère du foyer où se formèrent de pareilles âmes.

D'autre part, l'auteur de la notice nécrologique de Marie Le Royer, religieuse à la Visitation, nous raconte que le « *grand abord* » qu'il y avait dans sa maison (celle de son père) ne nuisait en rien à sa pratique de l'oraison et à sa piété qui la maintenait sans attache au milieu du grand siècle, quoiqu'elle y parût avec éclat (. . .) Le biographe fait encore remarquer qu'à l'entrée de la jeune La Dauversière au couvent, elle n'avait que des habits riches, mais qu'elle choisit les moindres dès qu'elle « *déchamara* ». <sup>16</sup>

Sans y prétendre, ces détails nous renseignent sur la vie intime de la famille La Dauversière. De son côté, le Père Etienne, Récollet, directeur de M. de La Dauversière dès avant 1630, rend de lui ce témoignage : « Il sut unir le monde avec la religion, les honneurs avec l'humilité, et les richesses avec la pauvreté ». En effet, tout était si bien réglé dans la maison du fonctionnaire civil que, sans préjudicier à ses devoirs d'état, il trouvait assez de loisirs pour suivre ses deux principaux attrait : la prière et les bonnes œuvres. D'ailleurs, actes de piété et de charité étaient partagés par les siens. Aux principales fêtes de la Vierge, il consacre à la reine du ciel sa femme et ses enfants ainsi que sa personne et ses biens. <sup>17</sup> Dans la formule que la tradition nous a conservée, il nous plaît de reconnaître la préoccupation de l'époux et du père, à qui tant d'entreprises extraordinaires imposèrent souvent l'immolation de son heureux foyer. Son émotion passe dans la ferveur de sa prière : « Je vous supplie, Vierge Sainte, d'être auprès de mon Dieu, mon avocate et ma singulière patronne, mettant sous votre protection mon salut, mon honneur, mes biens et ma vie . . . vous recommandant mon épouse et mes enfants, que

---

<sup>15</sup> On ne peut retrouver, dans les registres de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, la mention du décès de la révérende Mère Jeanne Le Royer de La Dauversière. Nous devons, à l'obligeance du chanoine Louis Calendini, une copie de l'acte de sépulture de cette religieuse, inhumée au cimetière de Bazouges, le 6 novembre 1694, jour anniversaire du décès de son vénérable père. Elle était âgée de 67 ans.

<sup>16</sup> *Déchamara*, c'est-à-dire qu'elle quitta ses vêtements mondains, bijoux, etc., pour revêtir le costume religieux.

Extrait de la notice nécrologique de sœur Marie-Angélique (Le Royer de La Dauversière). Circulaire écrite, l'année de sa mort, par la Visitation de Nantes, maison mère de l'ancien couvent de la Flèche. Copie vérifiée par la Visitation d'Angers.

<sup>17</sup> Dans une des pièces de la maison de M. de La Dauversière, qui existe encore à la Flèche, on remarque une niche toute semblable à celles que l'on pratiquait pour recevoir une statue. Serait-ce à cet endroit que Jérôme Le Royer renouvelait sa consécration à Marie ?

## INTRODUCTION

je vous dévoue et consacre . . . Bénissez cette petite famille, laquelle est plus à vous qu'à moi . . . » L'ancien élève des Jésuites était l'un des membres les plus fervents de la Congrégation de la Sainte Vierge,<sup>18</sup> section dite des Messieurs (*civium*) sous le vocable de la *Purification*, titre qui lui deviendra si cher.

Les pratiques ostensibles de religion n'étaient pas rares dans ce siècle. Elles constituaient même l'une des expressions de la mentalité courante chez les grands serviteurs de Dieu. C'était, pourrions-nous dire, une ère de piété et de pénitence. Jérôme Le Royer fut bien de son époque, lui que l'on a appelé « un des plus grands pénitents du XVIIe siècle ».

Mais la piété est, par excellence, génératrice d'actions. Aussi combien d'œuvres s'animent aux ardeurs du zèle de M. de La Dauversière ! Mère Gaudin, l'une des annalistes les plus accréditées de l'Institut, se plaît à le constater quand elle dit : « Nous avons trouvé dans les Archives des notaires de cette ville un grand nombre d'actes notariés qui prouvent avec quel dévouement il agissait, soit comme père temporel des Récollets, soit comme procureur de la Confrérie du Saint-Sacrement,<sup>19</sup> soit comme tuteur des pauvres orphelins. Il entreprenait tout et il suffisait à tout ».

Dès 1628, on voit le futur fondateur des Hospitalières de la Flèche visiter les pauvres de la vieille Maison-Dieu, qui avait précédemment compté parmi ses bienfaiteurs des membres de la famille Le Royer. Les bâtiments de l'hospice étaient en si piteux état que les administrateurs s'en étaient déjà inquiétés. Ainsi, en 1624, les intéressés, munis d'une ordonnance de Mgr Miron, évêque d'Angers, s'étaient adressés au grand hôpital ou maison-Dieu d'Orléans, desservi par les religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin (différentes des Hospitalières de Dieppe), pour obtenir quelques sujets de leur Institution.<sup>20</sup> Les démarches avait échoué : tout autre étaient les desseins de Dieu.

Les dévouements multiples de Le Royer apparaissent, dans l'économie du plan divin, comme des linéaments précurseurs de la mission qui absorbera sa vie. Dès lors son activité évolue dans le cadre propre

---

<sup>18</sup> La Congrégation de la Sainte Vierge, fondée à Rome en 1569 par le P. Léon, se propagea bientôt dans les autres collèges de la Compagnie. (Le P. de Rochemonteix, *Le collège Henri IV de La Flèche*, t. I, p. 121).

<sup>19</sup> La Confrérie du Saint-Sacrement fut établie par le pape Paul III (1534-1549). La Flèche s'y agrégea en 1615. Ne pas confondre avec la Compagnie du Saint-Sacrement fondée officiellement en 1630, sur laquelle on peut lire avec précaution Raoul Allier : *La Cabale des Dévots*, 1627-1666 (Paris, Colin) et ci-après, p. 52, texte et note 29.

<sup>20</sup> *Recueil des pièces authentiques*, pp. 107-108.

## L'HÔTEL-DIEU

où nous le verrons devenir bientôt « l'ouvrier d'une œuvre dont la réalisation grandiose suffirait à la gloire de toute une génération.<sup>21</sup>

Nous sommes au 2 février 1630.<sup>22</sup> Habitué du vénérable sanctuaire de Notre-Dame du Chef-du-Pont de la Flèche,<sup>23</sup> Jérôme Le Royer y apporte, en cette pure matinée, une âme débordante de générosité et d'abandon. L'un de ses fils nous a conservé le récit de la première communication surnaturelle qu'il y reçut ; « Le jour de la Purification de l'année 1630, Jérôme Le Royer de La Dauversière, receveur des tailles à La Flèche, ayant communiqué et s'étant consacré à la Sainte-Famille, lui, sa femme et ses enfants, en faisant ses prières, se sentant animé d'une ardeur extraordinaire et comme ravi en extase, il lui sembla que Dieu lui commandait de travailler à l'établissement d'une Congrégation de filles Hospitalières de Saint-Joseph à La Flèche et qu'il lui dictait comme mot à mot le premier chapitre de leurs Constitutions ».<sup>24</sup>

Devant cet ordre du ciel, l'humilité de Le Royer s'alarme. « Hélas, Seigneur », s'écrie-t-il, « qui suis-je, moi, pour une si grande entreprise ? » Mais Dieu lui réplique : « Obéis, obéis, ma grâce te suffit. » Sa longue oraison terminée, ajoutent les mémoires, il se retira et mit par écrit les ordres de Dieu et le premier chapitre des Constitutions de cette Congrégation, « résolu d'y travailler de tout son pouvoir des qu'il y aurait jour. »<sup>25</sup>

Pour extraordinaire qu'elle soit, cette révélation a été reconnue authentique. Nous trouvons, dans toutes les sources, unanimité de témoignages sur ce fait, le plus important de la vie de La Dauversière. C'est l'amorce, le premier stade du plan divin que, par d'autres révélations, Dieu confirmera et précisera ; c'est un message que d'autres



NOTRE-DAME  
DU-CHEF-DU-PONT

<sup>21</sup> Dom Albert Jamet, o.s.b., *Jérôme Le Royer de La Dauversière et les commencements de Montréal*. Revue de l'Université d'Ottawa, livraison octobre-décembre 1936.

<sup>22</sup> Pour la justification de cette date, voir en *Appendice* : *Quelques mises au point d'ordre chronologique*.

<sup>23</sup> La miraculeuse statue, détrônée pendant la Révolution française, fut confiée à l'église Saint-Thomas, en 1892.

<sup>24</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche. *Mémoire* du petit-fils de M. de La Dauversière extrait des papiers de son père.

<sup>25</sup> Révérende Mère Elisabeth Péret, *Annales de Moulins*, pp. 2-3. Au sujet de ce manuscrit cf. *Appendice*, *Quelques mises au point d'ordre chronologique*.

A La plus grande  
gloire de Dieu

Histoire de L'institution  
de la Congregation des Religieuses  
hospitalieres de Saint Joseph;

Où

Sont compris Les evenemens  
avantageux qui ont donne  
naissance a cet institut en l'année  
1630

L'establisement en ayant ete ordonne  
et conduit par Les soins de la divine  
Providence, et quelques particularites  
y remarquables arrivees depuis dans  
quelques unes de leurs maisons...  
Recueillies par Les soins de la Mere  
marie-elizabeth-peret Religieuse  
hospitaliere de St. Joseph de Moulins  
en 1740 —

## L'HÔTEL-DIEU

entendront à leur tour pour y participer sous la conduite de Le Royer; message qui les réunira dans un même effort, les conduira vers un même but : l'implantation définitive du catholicisme sur cette île lointaine qui s'appelle le Montréal.

Et c'est cette fondation, avec tous les sacrifices qu'elle impose, toutes les anxiétés qu'elle apporte et tous les héroïsmes qu'elle exige, que Dieu laisse entrevoir à son serviteur dans l'œuvre dont il sera l'initiateur, ou mieux le chef, puisque rien ne se fera sans lui, que tout s'accomplira avec lui et presque toujours par lui. Il ne s'arrêtera qu'aux portes du tombeau, où il entrera usé par la souffrance, ruiné, incompris, méprisé, abandonné de ceux mêmes qu'il aura aidés ; et cela, parce que le seul souci de sa vie aura été d'obéir à Dieu en accomplissant sa mission providentielle.<sup>26</sup>

Telle est la répercussion lointaine de la révélation du 2 février 1630.

Mais, comment Le Royer a-t-il répondu à l'ordre du ciel ? Les annales nous disent que ce grand croyant « remit tout entre les mains de Dieu ».

Cependant, poussé intérieurement à exécuter le message céleste, comme un service signalé que Dieu demande de lui,<sup>27</sup> il confie son lourd secret à son confesseur, le révérend Père Etienne, Récollet. Celui-ci, se rendant compte des grâces particulières dont Dieu favorisait son mandataire, « lui conseilla de s'adresser à un Père de la Compagnie de Jésus ». Jérôme choisit le P. François Chauveau, qu'il connaissait déjà et qui était pour lors « directeur de la Congrégation [de la sainte Vierge] dite des externes »<sup>28</sup> et recteur du Collège des Jésuites. Ce dernier regarda la soi-disant révélation comme une *pieuse chimère*, une extravagance à laquelle son pénitent ne devait plus songer, et l'exhorta à s'occuper uniquement de ses devoirs d'état et à solliciter les lumières du ciel. Le Royer obéit. La voix de Dieu n'en continua pas moins de se faire entendre, tantôt insinuante, tantôt sévère et réprobatrice.

En 1631, poursuivent nos Annales,<sup>29</sup> Dieu ordonne à son fidèle serviteur de ne point négliger l'ordre qu'il lui avait donné : d'instituer une nouvelle Congrégation d'Hospitalière et d'établir un Hôtel-Dieu

---

<sup>26</sup> Etude inédite sur la *Mission de M. de La Dauversière*, p. 15.

<sup>27</sup> *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal*, p. 14. (Mémoires de la S. H. M.)

<sup>28</sup> Le P. Camille de Rochemonteix, s.j., *Le Collège Henri IV de La Flèche*, t. IV, p. 273.

<sup>29</sup> Mère Péret — *Annales de Moulins*, p. 3; autres *Annales* du même Hôtel-Dieu; *Vie de Mademoiselle de La Ferre et Annales imprimées*, c'est-à-dire le groupe qui représente les anciennes traditions.

## INTRODUCTION

desservi par elles, à Montréal dans la Nouvelle-France. C'est la confirmation et le complément du message précédent : fonder une Congrégation d'Hospitalières en vue d'établir une maison de ces religieuses à Montréal. La mission de M. de La Dauversière se précise et s'amplifie.

Redoutant, à l'instar de son illustre ami saint Vincent de Paul, « d'enjamber sur la Providence » ou de mépriser la grâce, La Dauversière va, derechef, mais sans plus de succès que précédemment, consulter le Père Chauveau. « Ordre imprécis et sans vraisemblance », lui fut-il répondu. En effet, ni la Compagnie des Cent Associés, ni le roi de France, ni ses ministres n'auraient pu songer alors à coloniser cette île ; la Canada n'appartenait plus à la France (19 juillet 1629). Ignorant le traité de paix signé à Suze le 24 avril, les frères Kirke avaient pris Québec et rien ne faisait prévoir que l'Angleterre rendrait à la France son ancienne colonie. Qu'importe ! Dieu se joue des événements : aux yeux de l'inspiré se dessinait Montréal et, onze ans plus tard, M. de Maisonneuve sera installé, fortifié à la Pointe-à-Callière et toutes les tribus iroquoises ne pourront l'en déloger.

Au cours des années 1632 et 1633, nos annales nous montrent le Seigneur préparant graduellement son serviteur à ce qu'il exige de lui. On dirait un tableau qui sort de l'ombre, détail par détail. En vain, La Dauversière allègue-t-il son incapacité, son inexpérience, sa répugnance même pour l'entreprise commandée. Chaque fois une voix intérieure lui répond : « Ma volonté est que tu commences mon nouvel Institut. Je pourvoirai à tout, obéis ». <sup>30</sup> D'autre part, le prudent Père Chauveau ne se lasse pas de répliquer à son pénitent qu'il ne lui conviendrait guère de se poser en fondateur d'une institution religieuse ; quant au projet de fonder un hôpital à Montréal, il s'évanouissait à la première objection. Or M. Le Royer, « pénétré du mépris de lui-même, reçoit avec soumission les conseils du ministre de Dieu, dans l'attente d'un signe manifeste des injonctions divines ».

Une révélation, qu'eut Mlle de la Ferre en 1634, <sup>31</sup> devint le signe attendu et précisa l'heure de l'exécution des desseins de Dieu.

---

<sup>30</sup> Manuscrit de Mère Péret, p. 9.

<sup>31</sup> *Annales Manuscrites*, par la révérende Mère Marie-Anne Chauvelier (1751-1823). Première supérieure des Hospitalières de la Flèche lors de leur réunion en communauté après la Révolution française, Mère Chauvelier eut le devoir et le privilège de recueillir les traditions des anciennes Mères avec qui elle vécut dans le premier monastère, avant de partager le triste sort de la sécularisation.

LA COLLABORATRICE DE M. LE ROYER

Marie de la Ferre, la première collaboratrice de M. Le Royer, se présente à nous sous la douce et attachante figure d'une noble Française, dont le nom mériterait d'être inscrit au palmarès des bien-fauteurs de la patrie, sinon même au catalogue des saints.<sup>32</sup>

Dernière enfant de René de la Ferre et de Marie Le Theillier de Ruigné, elle appartient par ses ancêtres à deux honorables familles de la Vendée et de l'Anjou, qui habitaient respectivement Roiffé, diocèse de Poitiers, et Sainte-Colombe de la Flèche.

Moins connu que cette dernière ville, Roiffé est un petit bourg composé d'habitations champêtres disséminées au milieu d'une contrée solitaire, peu romantique et sans horizon ; ce qui ne l'empêchait point d'être, à cette époque, un riche et fertile pays non dépourvu de souvenirs historiques.<sup>33</sup>

Née en juillet 1592 et restée orpheline à huit ans, Marie de la Ferre connaîtra la souffrance, même la persécution d'une belle-mère calviniste. Plus tard, une tante, émue de son malheur, la reçoit chez elle où, entourée et choyée, autant que parée de jeunesse et de grâce, elle n'aura qu'à tendre la main pour saisir le bonheur. Mais la jeune hôtesse de Ruigné se sent pressée de monter vers les cîmes. Et, comme aimer le Christ, c'est aussi aimer le prochain, Marie de la Ferre visite les pauvres et se fait leur humble servante.

À vingt ans, la mort de son père la laisse entièrement libre de ses actions et maîtresse d'une belle fortune. Au lieu de suivre le cours d'une vie facile, Marie de la Ferre songe à se faire religieuse, mais ses tentatives échouent. C'est alors que sa vertu s'affirme et qu'elle s'élance, elle fille noble et indépendante, à la conquête de la pauvreté et du mépris. Aux sacrifices, elle ajoute les jeûnes et les macérations. Ainsi vont s'écouler des mois et des années, en attendant que soit résolu le problème de sa vocation.

Depuis quatre ans déjà, Dieu avait fait connaître à M. de La Dauversière l'œuvre providentielle qu'il était chargé d'exécuter, lorsque, dans la même chapelle de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, Marie de la Ferre reçut une grâce analogue. C'était aussi le jour de *la Chandeleur* (1634),<sup>34</sup> comme disaient si joliment nos pères. Dans l'intimité de la communion eucharistique, Marie de la Ferre sollicitait humblement Notre-Seigneur de lui montrer en quelle manière elle pourrait lui

<sup>32</sup> La cause de béatification de Mère Marie de la Ferre est en instance auprès de la cour de Rome, avec celle de Jérôme de La Dauversière.

<sup>33</sup> *Histoire abrégée de Marie de la Ferre*, Ms.

<sup>34</sup> Pour la justification de la date, cf. *Quelques mises au point d'ordre chronologique*, p. 316.

LA R<sup>de</sup> MERE MARIE DE LA FERRE 1<sup>re</sup> MERE ET INSTITUTRICE DE LA  
CONGREGATION DES FILLES HOSPITALIERES DE S. JOSEPH DECEDEE A  
MOLINS LE 28 IVILLET 1652



Reproduction d'une peinture de l'Hôtel-Dieu de Laval (France).

## INTRODUCTION

témoigner son amour. Alors « il lui sembla voir un salle spacieuse, et des lits rangés des deux côtés ». Sur la demande qu'elle fit à Notre-Seigneur de lui donner l'intelligence de cette vision, il lui dit intérieurement : « C'est là que tu dois me servir ».

Revenue au sens des réalités et ne comprenant point ce que cela signifie, « elle se sent fortement inspirée d'en demander l'intelligence à M. Le Royer, qu'elle savait fort expérimenté dans les voies spirituelles ». <sup>35</sup> D'ailleurs, les circonstances la favorisaient. Une cousine, devenue l'héritière du Grand Ruigné, demeurait à la Flèche et avait su y attirer Mlle de la Ferre par l'appât des œuvres charitables. Sa maison servait de lieu de ralliement aux administrateurs de l'hôpital. M. de La Dauversière allait chercher, dans son salon, les encouragements à ses premières entreprises. C'est dire qu'il était facile à Mlle de la Ferre de le rencontrer et de l'entretenir de la symbolique vision qui demeurait, pour elle, une énigme. M. Le Royer, qui avait connu, dès les premières révélations, les dix premiers sujets de la Communauté <sup>36</sup> à établir, avait distingué entre elles Mlle de la Ferre comme étant celle que Dieu avait particulièrement choisie pour le seconder, mais il attendait de la Providence l'heure qui allait enfin sonner.

Lorsque Mlle de la Ferre lui raconta ses perplexités, M. Le Royer répondit simplement : « Il y a longtemps, mademoiselle, que le Seigneur m'a fait connaître que vous devez être la pierre angulaire d'une nouvelle Congrégation que nous devons ériger à sa gloire et qui doit être dédiée à la Sainte-Famille sous le nom et la protection spéciale de Saint-Joseph ». <sup>37</sup> Et M. Le Royer, lui découvrant une partie des ordres du ciel touchant la communauté qu'il a mission d'établir, ajouta : « Il nous faut travailler à cette œuvre, puisque Dieu a bien voulu nous donner une intelligence particulière pour procéder à son établissement ». <sup>38</sup>

Désireux de garder au projet de sa confidente toute l'intégrité de ses directives surnaturelles, M. Le Royer lui recommande un prudent silence, lui suggérant toutefois de consulter un aiseur spirituel. En outre, la prière restera leur lien commun ; une paisible attente,

<sup>35</sup> Un manuscrit de l'Hôtel-Dieu de la Flèche : *Histoire abrégée de la vénérée Mère Marie de la Ferre* (pp. 108-109) mentionne quelque indice de relations entre les familles du fondateur et de la fondatrice des Hospitalières de la Flèche.

Dans un acte passé devant Nicolas de la Fousse, le 24 décembre 1565 : « Inventaire des lettres, titres et renseignements du lieu, fief et seigneurie de Chantepie », on voit figurer les noms de Pierre Lethellier, écuyer, et de Maistre Jehan Leroyer Sieur du dit lieu de Chantepie. « Or Pierre Lethellier, Sieur de Ruigné, était l'ayeul maternel de Marie de la Ferre, de même que Jehan Leroyer de Chantepie était l'ayeul paternel de Jérôme Le Royer. »

<sup>36</sup> Manuscrit de Mère Péret, p. 9.

<sup>37</sup> Manuscrit de Mère Chauvelier.

<sup>38</sup> Manuscrit de Mère Péret, p. 9.

## L'HÔTEL-DIEU

leur mot d'ordre. C'est ce que confirme le manuscrit de Mère Péret : « *L'oraison, pour laquelle cet homme si agissant avait un attrait particulier, demeurerait toujours sa suprême ressource.* »

L'Artiste divin se plaît à façonner les grandes âmes pour les faire servir à ses desseins miséricordieux. Autant la préparation semble avoir été longue, autant la précision divine se fait convaincante et irréfutable : Marie de la Ferre, la noble servante des pauvres, est désignée par Dieu même pour être « la pierre fondamentale » de l'édifice spirituel appelé à s'asseoir sous le ciel de France et à rayonner sur le sol d'Amérique.

### LA COLONISATION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Jérôme Le Royer a déjà reçu du ciel un double mandat qui, implicitement, en contient un troisième. Le moment est venu de lui en révéler positivement la teneur.

En 1634, « M. de La Dauversière, Trésorier à la Flèche, homme d'une grande sainteté, eut une vision de l'île de Montréal, avec mandement d'y établir une colonie ». <sup>39</sup> À l'encontre des manifestations précédentes, cette fois, Dieu confirme sa mission en même temps qu'il lui en montre le but ultime : l'île de Montréal. <sup>40</sup>

Par cette nouvelle intervention, il rappelle à son serviteur qu'il lui faudra a) ériger une Congrégation religieuse, b) afin d'établir un hôpital dans l'île de Montréal en Canada, pour y soigner les malades, Français ou Sauvages et, par ce moyen, propager le culte de la Sainte-Famille et de son auguste Chef, et enfin c) promouvoir, à cette fin, la colonisation et l'évangélisation de cette île. Une fois de plus, c'était subordonner la cause à l'effet. Comme preuve de l'authenticité de sa mission, cette île lui est montrée avec tous ses détails topographiques : dimensions, configuration, fertilité. Ainsi toutes les inspirations de l'homme de Dieu se trouvent corroborées par les faits : l'appel de Marie de la Ferre confirme l'ordre de fonder une congrégation d'Hospitalières ; du point de vue historique, l'établissement des Hospitalières de la Flèche est formellement coordonné à Ville-Marie et à son Hôtel-Dieu ; enfin la connaissance adéquate de l'île de Montréal

<sup>39</sup> M. l'abbé de Belmont. *Histoire du Canada* d'après un manuscrit à la bibliothèque du Roi à Paris.

Dans ses *Annales* commencées vers 1720, Mère Juchereau, des Hospitalières de Québec, s'exprime dans le même sens : « Monsieur de La Dauversière, receveur général de la Flèche en Anjou, homme vraiment spirituel et fort appliqué à la pratique des bonnes œuvres, reçut plusieurs fois ordre de Dieu, pendant ses oraisons, de faire bâtir une ville en l'honneur de la très sainte Vierge dans l'île de Montréal ».

<sup>40</sup> Cf. *Quelques mises au point d'ordre chronologique* : Révélation concernant la colonisation de Montréal, années 1631-1634, p. 316.

## INTRODUCTION

devient comme la pierre de touche qui accrédite la mission du fondateur.

Quoique l'hagiographie nous ait habitués aux interventions surnaturelles, le profane ne laisse pas d'être perplexe en présence du *fait de Montréal*. M. Paul Renaudin répond à notre pensée quand il écrit : « Aux époques héroïques de l'Église [et la fondation de notre ville en est une des plus glorieuses], tous les charismes semblent permis de Dieu.<sup>41</sup> En vue de l'établissement de Ville-Marie, M. de La Dauversière fut généreusement doté de ces grâces de prédilection. À chaque manifestation céleste, l'énergique chrétien avait consulté son sage directeur ; cette fois, il lui décrit avec force détails l'île de Montréal qu'il n'a jamais vue et lui expose qu'il faut la peupler et y construire un hôpital. Devant les ordres réitérés du Seigneur, il craint la colère divine.

On se rappelle que le Père François Chauveau n'était pas homme à se laisser influencer. Aussi est-ce justement cette connaissance parfaite que possédait Le Royer, d'un endroit à peine connu et non exploré, qui fait donner au religieux jésuite — bien au courant des choses du Canada cependant — une autorisation attendue depuis quatre ans. Il peut s'appliquer à lui-même des paroles comme celles que les *Véritables Motifs* adressèrent aux détracteurs de l'œuvre montréalaise : « Si Dieu l'a ainsi voulu, qui êtes-vous pour y contredire ? » Dès lors, il déclare à son étrange pénitent qu'il ne saurait s'objecter davantage à une si sainte entreprise. Il l'engagea même à s'en ouvrir à Pierre Chevrier de Kiriallac, seigneur de Fancamp,<sup>42</sup> gentilhomme fort riche, « venu depuis peu chez lui comme dans une école de piété afin d'y apprendre à bien servir Notre-Seigneur ».<sup>43</sup>

Ce gentilhomme n'eut pas plus tôt entendu ce récit et la réponse du Père Chauveau qu'il s'offrit à M. de La Dauversière pour être associé au même dessein. Quand ensuite ils en conférèrent tous deux

---

<sup>41</sup> *Une voyante parisienne : Marie Rousseau.*

<sup>42</sup> Le baron de Fancamp, gentilhomme de Normandie, loge déjà chez M. de La Dauversière en 1634. Il embrassa plus tard l'état ecclésiastique. D'après les actes notariés, il est encore à la Flèche en 1644, mais, après son ordination, il cesse d'habiter la maison du receveur des tailles. Sur la Constitution du XVIIe Mars 1648, il est dit « demeurant es fauxbourgs Saint Germain rue Cassette, paroisse Saint Sulpice » [près des Carmes] ; de même dans d'autres documents postérieurs. L'acte de 1653 concernant le transport des 22,000 livres de Mme de Bullion, et le contrat d'établissement des Hospitalières de Saint-Joseph en 1656 le désignent comme « demeurant ordinairement à Saveuse ou Sassousse ».

Il donne une preuve non équivoque de son estime pour les Hospitalières de la Flèche en demandant d'être « inhumé en leur chapelle de Saint-Joseph, comme il appert par un *Résultat d'une assemblée de ville*, tenue le 19 décembre 1636 ». Le baron de Fancamp mourut dans une extrême vieillesse au mois de mai 1690. On ignore le lieu de son inhumation. (*Recueil des pièces authentiques*).

<sup>43</sup> *Manuscrit* de l'Institut et *Histoire de Montréal* par Dollier de Casson.

## L'HÔTEL-DIEU

avec ce Père, il fut convenu entre eux que M. de La Dauversière ferait un voyage à Paris pour consulter sur cette grande entreprise et chercher les moyens de l'exécuter.<sup>44</sup> Cet ami incomparable, qui apparaît aux premières heures de la carrière publique de Le Royer, lui sera fidèle jusqu'au bout et l'aidera puissamment dans toutes ses initiatives.

Ces faits se passent en 1634. Cette date prouve éloquemment que La Dauversière n'a pu subir, relativement à son projet de coloniser Montréal, l'influence des *Relations*, puisqu'elles ne parleront de cette île qu'en 1637 et vaguement encore.<sup>45</sup>

Sans doute l'homme d'œuvres de la Flèche, ancien élève des Jésuites, a entendu parler du Canada, peut-être par son père, comme il paraît établi. Le jeune Le Royer a vu plusieurs de ses maîtres partir joyeusement pour cette terre lointaine ; plus tard, d'autres Jésuites en reviendront. Et, parmi ses contemporains de collège, combien se seront préparés à l'apostolat canadien !

Les Récollets ont dû entretenir leur père temporel de ce pays. Ne furent-ils pas les premiers missionnaires à mettre le pied sur les rives du Saint-Laurent, comme à se sacrifier pour l'évangélisation des peuplades de la Nouvelle-France ? Mais on n'imite pas tout ce qu'on admire ; et le Canada où tous voulaient aller n'était pas Montréal, c'était l'Acadie, c'était Québec. Or, la mission de M. de La Dauversière est précise : Montréal, île déserte qu'il s'agit de peupler d'âmes d'élite, afin de créer un ardent foyer de vie chrétienne qui attire les sauvages et les retienne dans ce groupement religieux. À ceci, personne ne pensait alors, si bien qu'à l'arrivée de Maisonneuve à Québec en 1641, tous les colons, tous les missionnaires, gouverneur en tête, essaieront de le retenir. À propos de « cette entreprise qui avait déjà été fort combattue en France », la Mère Juchereau écrira : « Ce ne fut pas sans merveille qu'on en vit l'accomplissement. ( . . . ) Messieurs de Mont-Royal font faire une maison à Québec et un magasin : car il est nécessaire qu'ils aient ici un lieu de retraite, Montréal n'étant pas encore en assurance, à cause des incursions et des guerres continues des Iroquois. »<sup>46</sup> Le Père Vimont ne parle pas autrement, dans sa *Relation* de 1642 : « Cette entreprise paraît autant téméraire qu'elle est sainte et hardie ( . . . ) Cette île était considérée comme une boucherie où les Iroquois ne feraient quartier à personne. Elle était toute couverte de bois, et si exposée à l'ennemy qu'il n'avait encore pris envie à quiconque d'y demeurer. »

<sup>44</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance* (Introduction), d'après les Annales manuscrites de l'Institut et autres sources.

<sup>45</sup> Cf. *Quelques mises au point d'ordre chronologique, années 1631-1634*, p. 316.

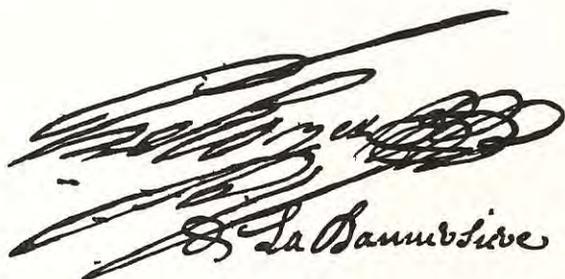
<sup>46</sup> Lettre historique XXII, 16 sept. 1641.

## INTRODUCTION

Voilà l'idée qu'inspirait, à Québec, l'île de Montréal.

En laissant son pénitent libre de suivre l'inspiration divine, le R. P. Chauveau soupçonnait-il jusqu'à quel point il déliait la puissance de Dieu, tenue en quelque sorte captive par l'obéissance de cet homme si « cher au ciel »? Quoi qu'il en soit, cette liberté marque le point de départ de ses vastes entreprises.

Trois siècles ont passé. Les vieux sanctuaires de la Flèche, témoins des prières, des révélations et des anxiétés du pieux fondateur, sont encore là, posés en gardiens vigilants de trésors merveilleux et comme chargés de perpétuer le souvenir des visites célestes à la ville fléchoise. *Non fecit taliter omni nationi.* Trois siècles ont passé et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal, héritières des traditions apportées de France par leurs Mères fondatrices, continuent à soigner les malades de l'Hôtel-Dieu dans l'île de Montréal devenue la métropole du Canada. Ces constatations faites, comment douter que La Dauversière, cet homme modeste et « hors de l'ordre commun », fut l'agent de la divine Providence pour l'exécution de ses desseins? Aussi, de concert avec les historiens les plus sérieux, n'hésitons-nous pas à lui décerner le titre de *premier et véritable fondateur de Ville-Marie.*



La Dauversière

— II —

## LES PREMIÈRES EXÉCUTIONS

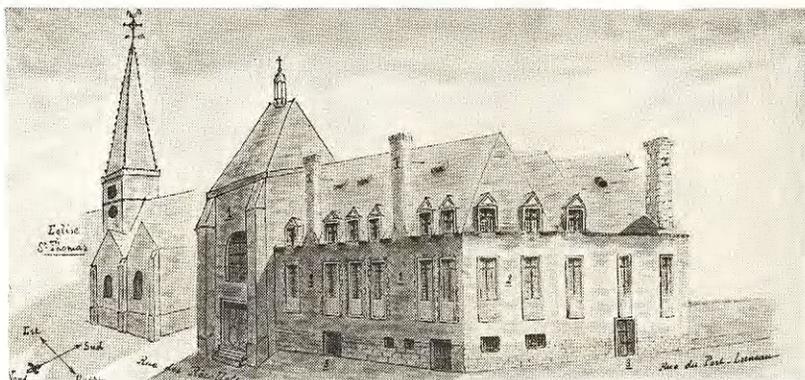
Fortifiées par la sanction de l'autorité, les surnaturelles inspirations de La Dauversière vont le conduire à une œuvre immense dont le développement prouvera que Dieu besogne avec lui. L'établissement des Hospitalières devant en être la base et l'appui, le fondateur implantera, premièrement sur le sol de sa patrie, les racines de l'arbre religieux dont un des premiers rameaux sera transplanté de l'autre côté de l'océan.

## L'HÔTEL-DIEU

Dès 1634, la co-fondatrice de la Congrégation et sa première campagne, Anne Foureau, s'adonnent au soin des malades de la petite Maison-Dieu, que leur assigne Le Royer comme champ habituel de dévouement. Plus d'une réforme s'y imposait afin que, répondant à la signification de son nom, le pauvre y fût vraiment traité en fils de Dieu.

Cette transformation va s'opérer sous l'active et intelligente direction des nouvelles infirmières qui répondront à l'appel de la souffrance, poussées non plus simplement par une inclination naturelle, mais attirées par une vocation spéciale, une élection divine. Pour elles, l'hôpital, c'est plus que le « bastion de la charité », c'est le vestibule de la vie religieuse.

La chapelle Sainte-Marguerite, attenante à l'ancienne aumônerie<sup>1</sup> et à la petite Maison-Dieu, desservait ces deux embryons d'hôpital,<sup>2</sup> bâtiments « très anciens et prêts à cabrer ».



Ch. Mennetrier delineaivit, 1938.

PREMIER HÔTEL-DIEU DE SAINT-JOSEPH DE LA FLÈCHE,  
dû à l'initiative de Jérôme Le Royer de La Dauversière et des Associés de la  
Confrérie de la Sainte-Famille.

M. Le Royer se propose de les restaurer, de les réunir et de construire une autre chapelle, de manière à ne former qu'une seule institution : l'Hôtel-Dieu de la Flèche, qui deviendra la maison d'origine de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

<sup>1</sup> L'aumônerie de la Flèche (Fisce) existait dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, comme nous l'apprend une charte en parchemin, de l'année 1145, conservée actuellement aux Archives de la Sarthe. L'aumônerie était confiée à des « confrères de Saint-Gilles ». (*Recueil des pièces authentiques*, p. 9).

<sup>2</sup> Le mot *hospital* désignait primitivement un lieu où l'on donnait l'hospitalité. Au moyen âge, alors que les pèlerinages étaient très en honneur, on ménageait des abris aux voyageurs indigents et aux pèlerins fatigués de la route. Ces hôpitaux recevaient aussi le nom d'aumônerie. Le titre de *Maison-Dieu* était plus particulièrement attribué aux établissements dans lesquels on traitait les pauvres malades. (Coutanier de Launay : *Histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*.)

## INTRODUCTION

En exécution du vouloir divin, « Jérôme, [qui] avait une dévotion particulière à saint Joseph »,<sup>3</sup> mit le nouveau sanctuaire sous le vocable du chef de la Sainte-Famille.

Il est à noter que, « dans l'Anjou et le Maine couverts de chapelles, d'oratoires, d'autels dédiés à une foule de saints plus ou moins célèbres, aucun ne l'était à saint Joseph ».<sup>4</sup>

M. de La Dauversière ouvre ensuite la série de ses entreprises par un acte en l'honneur du saint patriarche. Pour favoriser la diffusion de son culte, il forme une association qui groupe la majeure partie des habitants de la ville ; l'enthousiasme est tel que tout aussitôt le nom de saint Joseph se multiplie sur les registres de baptême de la paroisse :<sup>5</sup> première étincelle du foyer qu'il veut allumer dans les âmes.

Cette association, approuvée par Messire Claude de Rueil, évêque d'Angers, le 2 juillet 1634, recevra son érection canonique par un décret épiscopal en date du 17 février 1636. Elle aura pour titre : *Confrérie de la Sainte-Famille de Notre Seigneur Jésus-Christ sous le nom et invocation du Glorieux Confesseur Saint-Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie.*

La chapelle Saint-Joseph devint le siège de la nouvelle Confrérie. L'article premier des statuts stipule qu'on y délibérera non seulement des mesures à prendre pour propager le culte de son glorieux patron, mais aussi « sur les œuvres de miséricorde à l'égard des pauvres et des affligés, et pour d'autres de la même sorte qui regardent le culte de Dieu, le salut des Confrères et du prochain . . . »

L'établissement de cette Confrérie sert de préliminaire à la Congrégation religieuse que Le Royer de La Dauversière est chargé d'établir.

À l'époque où nous sommes, 1634, la régie de la petite Maison-Dieu, confiée à M. René Le Royer de Boistailié, frère de M. de La Dauversière, et à M. Florimond Le Royer de Chantepie, son oncle, permet à Jérôme de collaborer à leur administration dont il devient bientôt l'âme.<sup>6</sup> Pour rendre possibles les travaux projetés, il achète

<sup>3</sup> *Mémoire du petit-fils de M. de La Dauversière.*

<sup>4</sup> (*Notions*, p. 126). « . . . les séculiers, les laïques, même de haute piété, qui ne trouvaient pas son nom dans les litanies des saints, n'y pensaient guère. » Même détail dans les *Renseignements Sommaires sur l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche*, p. 8.

<sup>5</sup> Étude inédite sur la *Mission de M. de La Dauversière.*

<sup>6</sup> De temps immémorial, la famille Le Royer s'est montrée la bienfaitrice de l'Aumônerie de la Flèche. Un acte notarié du 10 mars 1623 nous explique comment Rachel Moreau, de riche et noble famille, se fit servante des pauvres en se consacrant, avec tout son patrimoine, au service de l'Hôtel-Dieu. Fille de Pierre Moreau et de Claude Le Royer, elle compte, dans son ascendance, Guillaume Le Royer, son grand-père, et l'abbé René Le Royer, son grand-oncle.

## L'HÔTEL-DIEU

deux ou trois propriétés voisines, que le baron de Fancamp voudra bien payer mille livres tournois.<sup>7</sup>

Mais il n'y avait pas seulement le matériel qui fût en souffrance ; le service des pauvres l'était tout autant ; car, en cette année 1634, il s'était fait une tentative pour confier l'hôpital à des religieuses. C'est ce que nous apprend un *résultat* de la Maison de Ville de la Flèche.<sup>8</sup> Cette demande ne réussit pas mieux que celle de 1624.

À l'insu des hommes, le plan divin s'élabore : le présent ne fait plus écran sur l'avenir. Le Royer a compris que la restauration de l'hôpital, sans rapport apparent avec la révélation du 2 février 1630, a un retentissement direct sur sa mission : cet hôpital sera le berceau de la nouvelle Congrégation.

## PARIS ET L'ŒUVRE MONTRÉALAISE

Le primat de l'Église canadienne<sup>9</sup> disait, en 1939, sur le sol de France : « Je songe que c'est à Paris que se formaient ces grands souffles d'enthousiasme et ces courants vigoureux qui agitaient ensuite vos provinces et transportaient sur nos bords non seulement des hommes et des munitions, mais encore du dévouement et de l'idéalisme ».

L'éminent prélat généralisait sa pensée en cette minute évocatrice. S'il nous est permis d'en faire une application particulière, nous trouvons là, décrit avec une précision frappante, l'objet des nombreux voyages de l'ardent colonisateur Jérôme Le Royer de même que leurs merveilleux résultats.

La première de ses démarches relatives à l'histoire de Montréal date de 1635, et c'est vers Paris que se dirigeaient ses pas.

En lui accordant la permission de répondre enfin aux exigences divines, le Père Chauveau « lui conseilloit de consulter plusieurs personnes pieuses, capables, et en état de La Soutenir dans les grandes dépenses qu'il seroit obligé de faire . . . car après avoir Connu la volonté de Dieu par L'oraison, il falloit prendre de justes mesures pour ne pas échouer avant la fin de L'œuvre. ( . . . ) M. Le Royer résolut donc de faire un voyage à Paris pour Consulter plusieurs grans personnages pour ensuite Commencer a prendre des arrangements pour peupler L'isle de montreal d'une Colonie francoise et pour preparer toutes Les Choses necessaires pour une Si importante entreprise ; La

<sup>7</sup> Acte notarié du 16 mars 1634.

<sup>8</sup> *Recueil des pièces authentiques*, p. 17.

<sup>9</sup> Son Em. le Card. Villeneuve, lors de son voyage en France comme légat du Saint-Siège aux fêtes de sainte Jeanne d'Arc.

## INTRODUCTION

Chose paroisoit tres difficile, il falloit de plus beaucoup d'argent, d'ailleurs il etoit impossible qu'un Seul particulier, quelque bien qu'il eut, pût fournir a tout, il falloit aussy beaucoup de temps pour en venir a L'exécution. »<sup>10</sup>

Secondant les conseils du Père Chauveau, la Providence fit, de ce voyage, le point de départ des succès futurs.

Les Annales de Moulins nous informent que, « étant arrivé à Paris, M. Le Royer se crut obligé, avant de traiter aucune affaire, de commencer par ses dévotions ordinaires. Il alla donc à Notre-Dame pour rendre ses devoirs à cette Mère de bonté et se mettre sous sa protection, la priant de bénir toutes ses entreprises... Après sa communion, il resta longtemps en oraison, intimement uni à Dieu. Étant demeuré seul aux pieds de la Sainte-Vierge, tout embrassé d'amour et comme hors de lui-même, il vit distinctement Jésus, Marie, Joseph, et entendit Notre-Seigneur qui, s'adressant à la Très Sainte Vierge, lui dit: *Où pourrai-je trouver un serviteur fidèle?* Et la Sainte Vierge de lui répondre: *Voici, Seigneur, ce serviteur fidèle*, en prenant monsieur Le Royer par la main et le présentant à son cher Fils. En même temps, Notre-Seigneur le reçut avec bonté et



NOTRE-DAME DE PARIS

lui dit : *Vous serez donc désormais mon serviteur fidèle, je vous revêtirai de force et de sagesse, vous aurez pour guide votre ange gardien, travaillez fortement à mon œuvre, ma grâce vous suffit et ne vous manquera point. Recevez cet anneau<sup>11</sup> et en donnez un semblable à*

<sup>10</sup> Manuscrit de Mère Péret, p. 10 et ss.

<sup>11</sup> Si l'hypothèse est permise, on peut conjecturer que le symbolique anneau est devenu la source d'une dévotion canadienne. « A l'origine de la colonie », disent certaines relations des Archives de Saint-Sulpice de Montréal, « les missionnaires firent graver beaucoup de petits anneaux en cuivre, portant un châton avec le monogramme de la Sainte Famille. Ils le donnaient aux fils des colons et des sauvages. Plusieurs ont été depuis retrouvés dans la propriété du collège à la montagne là où était le cimetière indien ». Ces anneaux, portant le chiffre de la Sainte-Famille, auraient-ils circulé au pays avant l'arrivée des Hospitalières ? Quoi qu'il en soit, le texte ci-dessus semble établir une relation entre l'événement de Notre-Dame de Paris et l'anecdote sulpicienne.

## L'HÔTEL-DIEU

toutes celles qui se consacreront dans la Congrégation que vous allez établir. Ce Dieu de bonté lui mit cet anneau au doigt annulaire ; il y avait autour cette inscription : « Jésus, Marie, Joseph », tel que les Hospitalières le portent aujourd'hui. »

D'après quelques-uns de nos manuscrits, Le Royer connut les principaux éléments de l'entreprise montréalaise, comme il connut les premières Hospitalières de Saint-Joseph. Quoi qu'il en puisse être, l'ordonnance divine : « Travaillez à mon œuvre, ma grâce vous suffit » renfermait une assurance de tout repos.

Racontée par lui-même, en 1652 et peut-être aussi en 1654, dans un de ses entretiens spirituels à notre Hôtel-Dieu de Moulins, en présence des premières Mères et des Sœurs Harel, Menudet, Meneau et d'Obeilh, novices, cette révélation fut répétée maintes fois à Mère Péret par les jeunes religieuses d'alors devenues doyennes de la communauté.<sup>12</sup>

Après avoir reçu cette faveur insigne, M. Le Royer paraît avoir laissé, à Paris, le baron de Fancamp qui l'y aurait accompagné,<sup>13</sup> pour se rendre seul à Meudon où se trouvait présentement le Garde des Sceaux. C'est dans ce joli et gai village situé au sommet d'une colline, sur la rive gauche de la Seine, que Dieu allait lui ménager la rencontre providentielle du futur fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, destiné à devenir l'appui nécessaire à l'exécution de ses desseins.<sup>14</sup>

### *L'abbé Jean-Jacques Olier de Verneuil*

Au terme de trois siècles, il convient de remonter jusqu'au berceau où s'inscrivent nos titres de famille. Parmi ceux-là, nous distinguons, en une place de choix, le nom de M. Olier qui fut le confident, l'auxiliaire et souvent le soutien de M. de La Dauversière. Bienfaiteur insigne de notre Institut par la part qu'il prit aux travaux du pieux Fléchois, il légua, en outre, à ses fils spirituels son dévouement pour notre communauté et pour notre ville, héritage que les Messieurs du Séminaire ont fait valoir avec une générosité digne de leur fondateur.

La famille de Jean-Jacques Olier appartenait à la haute magistrature du royaume de France, auquel elle a donné une série remarquable de grands hommes. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer

<sup>12</sup> *Manuscrit de Mère Péret*, p. 162. — *Recueil des pièces authentiques*, p. 157.

<sup>13</sup> *Manuscrit de Mère Péret*, *Recueil des pièces authentiques et Histoire du Montréal* par Dollier de Casson.

<sup>14</sup> *Recueil des pièces authentiques*, p. 156. Le secours de la Providence « a paru visiblement en la première entrevue de M. l'abbé Olier et le dit sieur de La Dauversière lequel appelé à Paris en 1635 pour l'établissement de Montréal et de la à Meudon chez monsieur de Châteauneuf, pour lors garde des sceaux... » *Mémoires et Remarques*, pp. 8-9.

## INTRODUCTION

l'abbé de Pébrac<sup>15</sup> à Meudon, où la cour venait parfois se reposer.<sup>16</sup> Il est à présumer qu'il avait l'intention d'y trouver son cousin,<sup>17</sup> Pierre Séguier, alors garde des sceaux.

Quant à M. de La Dauversière, nos annales disent, au sujet de ce voyage : « Outre les motifs surnaturels qui avaient conduit M. Le Royer à Paris, il avait aussi à traiter des affaires personnelles concernant l'exercice de sa charge pour lesquelles il avait à parler à Mgr Pierre Séguier, Marquis de Châteauneuf, Commandeur des Ordres du Roi, Garde des Sceaux, Grand Chancelier de France, Gouverneur et lieutenant Général pour Sa Majesté en Touraine. La Flèche relevait de la généralité de Tours ;<sup>18</sup> c'est pourquoi, n'ayant pas trouvé à Paris Mr le Garde des Sceaux, M. Le Royer se rendit à Meudon. »

La visite de La Dauversière à Meudon a aussi été racontée par son fils. Ce dernier récit a l'avantage de la situer dans son cadre chronologique ; dans l'occurrence, la date importe plus que le fait, puisque celui-ci est depuis longtemps acquis à l'histoire. « En 1635 », dit le *Mémoire*, « Jérôme étant allé à Paris pour l'établissement de la Maison de Montréal et étant à Meudon chez M. de Châteauneuf [Pierre Séguier] lors garde des sceaux, il entra par un bout de la galerie et M. Olier entra par l'autre, et, sans se connaître, sans s'être jamais vus, ils coururent l'un à l'autre, et ils s'embrassèrent et, s'étant communiqué leurs desseins, il se trouva qu'ils avaient la même passion de travailler à la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France et ils ont toujours, depuis, agi de concert pour ce grand dessein. »

L'Hôtel-Dieu de Moulins, dépositaire des confidences de M. de La Dauversière au sujet de ce voyage, complète en ces termes la narration précise mais brève du fils de Jérôme : « Monsieur Olier salua M. Le Royer par son nom . . . lui mit en mains une centaine de pièces d'or, lui disant qu'il voulait être de la partie . . . »

En offrant à Le Royer une première aumône. Olier se doute-t-il que c'est sa mission qui commence ? qu'il sera le bras droit de La Dauversière et l'un des piliers de l'entreprise montréalaise ? Assurément non. À ce moment, il est question pour lui de l'évêché de Langres :<sup>19</sup> Mgr Sébastien Zamet le désire comme successeur. Saint Vincent de Paul le pousse à une acceptation dont le Père de Condren

---

<sup>15</sup> M. Olier fut élu abbé de Pébrac, chanoine et comte honoraire de Saint-Julien de Brioude, prieur de la Trinité-de-Clisson et de Bazainville.

<sup>16</sup> P. Rousseau, *Histoire de la Vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maison-neuve*, p. 20.

<sup>17</sup> F. Monier, p.s.s., *Vie de Jean-Jacques Olier*, t. I, p. 208.

<sup>18</sup> Cf. p. 31, texte et note 13.

<sup>19</sup> Voir en *Appendice*, *Rencontre de Meudon*, p. 319.

fit connaître très-clairement dans cette  
aparition les Sujets qui devoient commencer  
avec lui l'établissement de sa nouvelle  
congrégation et les règles qu'il avoit à leur  
préscrire dont ilcrivit le précis pour s'en  
servir ensuite.

Il distingua en particulier notre très-digne  
mere de la ferze pour être la fondatrice et  
l'institutrice de sa 1.<sup>re</sup> maison, Di.<sup>ne</sup> lui fit  
connoître la dessus sa volonté et lui découvrit  
sa grande ardeur, et le choix qu'il en faisoit.

Il est facile de comprendre les sentiments  
tendres et reconnoissans de ce s.<sup>t</sup> homme  
pour une faveur si signalée qui lui  
repondoit de toutes les autres puis que celle  
la seule les confirmoit toutes, après mille  
actions de grâces et de remerciemens, il  
seu retourna comblé de joye ne doutant  
plus de la protection de Dieu, et de sa

En 1736.

sacré, famille, et sa pplica de tout son pouvoir  
à remplir des obligations par sa pronte obéissance  
Cet homme cherit de Dieu ne fut pas longtems  
sans éprouver sa protection, car étant allé  
chez m.<sup>re</sup> de château neuf garde des Secaux qui  
étoit allé passer quelque jour à meudon dans sa  
maison de campagne, comme il entroit par un  
bout de la galerie m.<sup>re</sup> l'abbé ollier entroit par  
l'autre, et sans se connaître, ny s'être jamais  
vus ils coururent s'embrasser l'un et l'autre,  
m.<sup>re</sup> l'abbé ollier salua m.<sup>re</sup> le voyer par son  
nom, le congratula sur le motif de son voyage,  
et lui mit en main quatre vingt louis d'or,  
lui disant qu'il valloit être de la partie.

M salut si nouveau d'une personne qu'il  
n'avoit jamais vû ny connu ne le surprit  
pas peu, mais un regard vers Dieu le rapella  
à lui dans l'instant pour lui en rendre mille  
actions de grâces, comprenant par cette preuve  
de sa bonté combien il en étoit privilégié et

rencontra  
singuliera de  
m.<sup>re</sup> l'abbé  
ollier.

## INTRODUCTION

le détourne peu à peu, de sorte que l'évêque de Langres continue ses sollicitations « jusqu'au mois de mars 1636 ».<sup>20</sup>

L'entrevue de Meudon n'est évidemment pour Olier que le premier appel de la grâce. Toutefois, les communications de La Dauversière, en réveillant l'ardeur de son zèle pour « travailler aux missions » — *il veut être de la partie* —, n'ont-elles pas influencé le serviteur de Dieu ? D'après le révérend Père Giry,<sup>21</sup> « il avait un grand éloignement des dignités et ne désirait en ce temps-là même que d'aller en Canada pour y prêcher la foi ».

La coïncidence des dates appuie cette présomption. Le 2 février 1636 marquera l'appel direct de Dieu à M. Olier, par une révélation qu'il eut à l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés<sup>22</sup> et qu'il rapporte en ces termes : » Donc un jour de la purification (1636) de la T.S.V., après avoir prié quelque temps à l'oraison du matin en grande sécheresse, sans occupation quelconque du mystère : tout d'un coup je vis dans mon esprit la Sainte Vierge qui me tenait dans ses bras comme un petit enfant et me donnait à un prélat de grande piété qui était à genoux devant elle, et qui pourtant ne me reçut pas . . . , et alors ces paroles me furent dites : *Il faut vous consommer* en moi afin que je fasse tout en vous ( . . . )

« Après cela j'entendis ces paroles : il faut que tu sois *lumen ad revelationem gentium*, paroles que je n'entendis point. Car je disais que ce diocèse était parmi les chrétiens . . . »

Olier comprend que le Seigneur veut qu'il soit « la lumière des Gentils », mais où ? Ses perplexités sont évidentes. La lumière lui viendra plus tard par le Père de Condren, et par La Dauversière qui ne craindra pas de lui affirmer que Dieu ne le veut pas au Canada, mais qu'il a sur lui d'autres desseins.<sup>23</sup>

Néanmoins, « le Canada garda toujours les prédilections de son cœur » ; au titre d'*aumônier du roi*<sup>24</sup> il eût préféré celui d'*aumônier* de la Vierge à Ville-Marie. Ces désirs non satisfaits auront du moins pour résultat d'aider le fervent ecclésiastique à mieux comprendre les audacieux projets du colonisateur. Dom Jamet, après l'étude de la question, écrit dans ce sens : « Toutes les présomptions — la vie de F. Monier et les *lettres* récemment publiées par monsieur Lévesque

<sup>20</sup> Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 141, éd. 1873. — Sur Mgr Zamet, voir Laferrrière (abbé J.) : *Etude sur Jean Duvergier de Hauranne* (Louvain, 1912).

<sup>21</sup> *La vie de M. Jean Jaques Olier prêtre*, p. 26.

<sup>22</sup> Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 384.

<sup>23</sup> Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 229.

<sup>24</sup> La mère de M. Olier lui obtint une place d'aumônier du roi en 1631. On ne voit pas qu'il ait jamais exercé cette charge. Dans certains lettres écrites en 1640 et 1645, il est qualifié de « Conseiller et Aumônier du Roi ». (D'après Faillon, *Vie de M. Olier*).

## L'HÔTEL-DIEU

n'y contredisent pas, tant s'en faut — sont pour qu'Olier n'ait pensé pour la première fois à Montréal qu'après son entretien avec La Dauversière. C'est là que ses desseins prirent une forme précise ».<sup>25</sup>

Pour accréditer la mission de La Dauversière, Dieu manifesta aussi ses desseins sur Ville-Marie à d'autres grandes âmes, qui devaient en être comme les témoins : tels le baron de Renty,<sup>26</sup> le Père de Condren,<sup>27</sup> Marie Rousseau et l'humble frère Leglay.<sup>28</sup>

Aussi La Dauversière poursuivra-t-il fermement sa tâche. D'après un archiviste français, nous le voyons tout d'abord devenir « membre — et peut-être fondateur — de la Compagnie du Saint-Sacrement de la Flèche dès 1635 »,<sup>29</sup> ce qui coïnciderait alors avec son retour de Paris. De son côté, Olier s'agrègera, en 1636, à cette association qui fit tant de bruit en France, et qui lui fournira ses principaux adhérents à la Société de Notre-Dame de Montréal.

La Dauversière n'eut pas seulement à recueillir, dans la capitale, le fruit des labeurs de son illustre ami. Il se mit lui-même en rapport avec les plus saints personnages de France et les *Véritables Motifs* reconnaissent le mérite de ses initiatives : « Il n'est pas ordinaire qu'un homme seul », y est-il dit, « auteur d'un si haut et si nouveau dessein, lui étranger, inconnu à Paris, sans moyens, sans appui ni charme de

---

<sup>25</sup> Encore que la documentation fléchoise fixe à 1635 l'entretien de Meudon, ceci n'infirme en rien la déduction logique qui ressort du texte précité, laquelle vaut autant pour un entretien antérieur à 1639 — puisque dès 1635 Olier et La Dauversière sont en relations. Les *Quelques mises au point d'ordre chronologique*, placées en *Appendice*, fourniront la documentation sur cette rencontre et sur l'anachronisme qu'elle recèle de part ou d'autre.

<sup>26</sup> Gaston-Jean-Baptiste de Renty (1611-1649) était fils de Charles, baron de Renty, et de Madeleine de Pastoureau.

Ce n'est pas à Renty, village de l'Artois, mais à Beny-Bocage, dans la Basse Normandie, au diocèse de Bayeux, que naquit Gaston. Décédé à l'âge de 39 ans, il laisse le monde étonné qu'il ait pu, en si peu de temps, réaliser tant de grandes choses. Ce fut « une sorte de saint Vincent de Paul laïque » et « un des plus grands modèles que la France ait fournis au XVII<sup>e</sup> siècle ». (D'après R. P. Bessières, *Gaston de Renty et Henry Buch*).

<sup>27</sup> Le Père Charles de Condren, deuxième supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire.

<sup>28</sup> Pour Marie Rousseau, cf. p. 69. — Claude Leglay, originaire de Lorraine, est communément connu sous le nom de Frère Claude bien que marié. Il jeta un si grand éclat, par sa vertu, qu'il devint bientôt célèbre. M. Faillon le place au nombre de ceux qui contribuèrent le plus efficacement, par leurs prières, à l'établissement de la foi au Canada.

<sup>29</sup> D'après le *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*. Le Royer fut aussi « fondateur de la Compagnie du Saint-Sacrement de Laval en 1644 », comme nous l'indique le texte suivant « des statuts de la Compagnie » conservé à la bibliothèque de Laval (Fonds Couanier, 12129 no 19) : Ce petit manuscrit de 18 feuillets de papier, avec gardes en parchemin, fut « faict et deslivré à Monsieur de la Dauversière pour servir à la compagnie du Très Saint Sacrement de l'autel qu'il prendra soing d'establir en la ville de Laval . . . Ce XXII<sup>e</sup> octobre 1644 ».

Rapport entre la mission de Le Royer et la Compagnie du Saint-Sacrement, cf. *Appendice*, p. 315.

## INTRODUCTION

bien dire, ait été reçu et accueilli en si peu de temps par tant de personnes différentes de condition, d'esprit, de vertu, d'expérience, de crédit, et assez difficiles pour ne pas se laisser aller à croire légèrement les choses surnaturelles. »

Si la brillante capitale offre, à Le Royer, le climat propice à l'éclosion de ses apostoliques projets, la Flèche demeure cependant la terre choisie où ils doivent s'épanouir.

### — III —

## L'AUBE DE L'INSTITUT

Deux dates dominent l'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph : le 2 février 1630, que nous avons vu scellé d'une ordonnance divine, et le 18 mai 1636, considéré historiquement comme le début de la Congrégation. Les années intermédiaires servirent à l'élaboration humaine des prescriptions divines.

Depuis 1634, Mlles Marie de la Ferre et Anne Foureau exerçaient, auprès des pauvres, un zèle aussi discret que fructueux, lorsqu'en 1636 la mort de sa parente libère enfin Mlle de la Ferre de toute obligation familiale. Les deux amies se fixent alors définitivement à la pauvre Maison-Dieu, et Le Royer en fait d'obéissantes novices.

Touchées de l'abnégation et des vertus de ces personnes de distinction, les trois infirmières bénévoles de l'ancien hôpital se firent, elles aussi, recluses volontaires. Dans l'ombre et l'humilité, prit ainsi naissance, le 18 mai de cette année 1636,<sup>1</sup> l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche. L'œuvre n'est encore qu'une aube voilée ; mais elle ne tardera pas à devenir une aurore resplendissante, pour entrer bientôt dans le plein midi d'un jour radieux.

Dirigées par Marie de la Ferre, les infirmières de la Maison-Dieu se mirent en campagne pour aider à subvenir aux dépenses nécessitées par la reconstruction des bâtiments. Le 16 janvier 1637, le baron de Fancamp payait plus de 1500 livres une seconde maison devant servir à l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu ; en 1641, ses seules

<sup>1</sup> Fête de la Sainte-Trinité.

Sœur Morin, première analyste de l'Hôtel-Dieu, donne l'année « 1632 ou 1633 » comme date de la fondation de l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph. C'est un lapsus, imputable soit à la distraction de l'auteur qui rédigeait ses Annales au milieu de mille tracasseries, soit à un défaut de mémoire. Rien d'étonnant que la même faute se répète chez les historiens qui l'ont suivie.

libéralités auront atteint la somme de vingt mille livres.<sup>2</sup> Les infirmières rencontrèrent chez lui la bienveillance, en même temps qu'elles triomphèrent de l'inertie des indifférents et de l'opposition des malveillants.

Des anciennes aumônerie et maladrerie sortit un hôpital proprement dit. C'est ce qu'exprime le *Décret* d'érection : « Nous avons supprimé et aboli le titre de cette aumosnerie, et nous établissons en sa place un hôpital public ou hostel-Dieu, pour y recevoir et avoir soin des pauvres malades . . . » Il incombait alors à Le Royer de grouper officiellement en Congrégation, selon le mandat qu'il tient de Dieu, *la petite communauté de filles* qui se dévouent au service des pauvres depuis trois ans.

De nouvelles difficultés se dressèrent. L'évêque et les administrateurs jugèrent expédient de faire venir des religieuses « pour former, selon leurs constitutions, mademoiselle de la Ferre et ses compagnes, et par là établir, dans la ville de la Flèche, une maison de leur Ordre. » La sagesse humaine ne pouvait avoir d'autre langage. Pour la troisième fois, on convint de faire venir des Hospitalières et on s'adressa à celles de Dieppe, les mêmes que, vingt ans plus tard, on cherchera à substituer aux Hospitalières de Ville-Marie.

En sa qualité d'échevin et d'administrateur des pauvres, M. Le Royer est chargé de cette négociation. Bien qu'il soit assuré que telle n'est pas la volonté de Dieu, Le Royer n'hésite pas. Les manuscrits anciens nous le montrent mettant, comme toujours, une telle ardeur à la poursuite de ce projet que les clauses en sont agréées par les religieuses de Dieppe et que leur établissement est autorisé à la Flèche par une ordonnance épiscopale du 1 août 1639. Serait-ce l'anéantissement de ses *pieuses chimères* ou de ses prétendues révélations ? Loin de là ! La réussite de cette négociation ne servit par la suite qu'à faire ressortir davantage le mérite qu'avait eu, en cette circonstance, M. Le Royer et à poser définitivement les bases de l'Institut projeté.

En effet, voici qu'après avoir accepté la proposition d'envoyer quelques sujets à la Flèche, les religieuses se déclarèrent dans l'obligation de reprendre leur parole, soit qu'elles aient craint d'ajouter à leurs charges un établissement si nouveau et une maison sans ressources,<sup>3</sup> soit, comme d'aucuns l'ont pensé, parce qu'elles envoyaient trois sujets à Québec, précisément en cette année 1639.

Quoi qu'il en soit, l'action du *Meneur invisible* n'est pas discutable. Sans autre transition, les opposants de naguère se rallièrent à

<sup>2</sup> *Recueil des pièces authentiques* (Archives de la Préfecture de la Sarthe) et *Dossiers Calendini*.

<sup>3</sup> M. le vicomte de Melun, *Vie de Mlle de Melun*, p. 77.

## INTRODUCTION

l'avis de confier l'administration de l'hôpital aux excellentes personnes qui le desservient, en les invitant à se constituer en communauté régulière, « la dicte nouvelle forme de servir les pauvres jugée de tous beaucoup plus avantageuse et utile à lad. ville et aud. hostel-Dieu, plus certaine, plus facile et de plus grande édification au public. »

Les futures religieuses « promirent de donner gratuitement tous leurs soins et leurs travaux jusqu'au dernier soupir de leur vie pour Jésus-Christ, si on leur accorde de vivre en la maison de Dieu, sous certaines lois et des règles communes en forme de statuts de communauté religieuse . . . » L'*Arrêt approbatif* est daté de la Flèche, le 23 décembre 1639 : c'est l'acte authentique de naissance des Filles Hospitalières de Saint-Joseph.

Le double vœu de M. de La Dauversière venait d'être exaucé : saint Joseph est enfin à l'honneur et un personnel religieux en formation remplace le personnel laïque à l'hôpital de la Flèche devenu l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph.

Après la reconnaissance civile du 23 décembre 1639, les fondateurs pouvaient travailler ouvertement à l'affermissement de leur communauté. Le Royer<sup>4</sup> soumet les constitutions à l'appréciation d'hommes tels que saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité, M. Olier, le Père de Condren, deuxième général de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire, à d'éminents Jésuites,<sup>5</sup> tant de Paris que de la Flèche, et à la sanction de Mgr l'évêque d'Angers, Claude de Rueil, prélat vénérable qu'entouraient les Lasnier,<sup>6</sup> les Éveillon, les Syette, ces lumières de l'Église d'Angers au XVIIe siècle.<sup>7</sup>

<sup>4</sup> M. Le Royer semble être un des principaux inspirateurs du livre des Constitutions. Dans la lettre qu'écrivait le Père Etienne, Récollet, aux Hospitalières de la Flèche après le décès de leur fondateur [son pénitent depuis au moins trente ans], il parle « des pieux règlements et Constitutions qu'il (leur) a donnés ». La plupart de nos manuscrits émettent la même opinion, entre autres le *Recueil des pièces authentiques*. De son côté, Sœur Morin nous affirme que M. Le Royer « leur dressa des Règles (et) leur fit prendre un habit dès qu'elle furent au nombre de dix ». Ce costume était celui de Mère de la Ferre qui ne prononça que des vœux simples de religion. Le costume que portent aujourd'hui les Hospitalières de Saint-Joseph a été adopté lors de l'émission des vœux solennels dans l'Institut.

<sup>5</sup> Les Pères Chauveau, Meslan et Dubreuil seraient, d'après certaines de nos annales, les principaux collaborateurs de Le Royer.

<sup>6</sup> Guy Lasnier, abbé commendataire de Saint-Etienne de Vaux, grand vicaire de Mgr l'évêque d'Angers, un des reviseurs du Règlement des Filles de Louise de Marillac, à Angers. Les relations de M. Le Royer et de M. Guy Lasnier avec le fondateur des Filles de la Charité sont plus que suffisantes pour expliquer certaines ressemblances dans les règles des deux Congrégations, ressemblances qui, du reste, ressortent de la similitude des œuvres.

<sup>7</sup> *Des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, première maison de leur Institut*. (De la question des vœux simples et des vœux solennels dans l'Institut), pp. 5-6.

*Renseignements Sommaires sur l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche*. Premier cahier, pp. 4-5.

CONSTITVTIONS  
DES FILLES  
HOSPITALIERES  
DE SAINCT  
IOSEPH.



Le 20<sup>me</sup> Règles des Filles  
ving-cinquième iour d'Octobre mil six cens quarante-trois.

Signé, CLAVDE  
Euesque d'Angers.

Et plus bas,

Par commandement de  
mondit Seigneur Illu-  
strissime & Reveren-  
dissime Euesque.

AVCENT.

Et Scellé.

## L'HÔTEL-DIEU

L'évêque promulgue, le 19 octobre 1643, son décret d'érection canonique de la Congrégation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph et en détermine la forme et les obligations. Il y est déclaré, entre autres points : « qu'ayant vu les lettres, l'arrêt du Conseil et tous les actes cydessus enoncés, et exactement examiné par nous-mesme les Constitutions que nous avons corrigées et suppléées quand il a esté besoin . . . , et pour ce qui regarde les filles et les femmes pieuses qui ont consacré leurs services à Jésus-Christ en la personne des pauvres, nous les recevons de tout notre cœur en Notre-Seigneur pour cet emploi si honorable et si saint, et, répondant à leur pieuse supplique, nous ordonnons qu'elles vivent dans led. hostel-Dieu sous une règle de vie commune et conformément aux constitutions prescrites, lesquelles nous louons, approuvons et confirmons de notre autorité . . . »<sup>8</sup>

Le précieux code de perfection religieuse portait le titre de *Constitution de la communauté des Filles de Saint-Joseph, établies dans l'Hôtel-Dieu de La Flèche en l'honneur de la Sainte Famille de Nostre Seigneur, de l'autorité de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evêque d'Angers.*<sup>9</sup>

L'immixtion d'un séculier dans les affaires religieuses nous étonne moins, si on la relie aux préoccupations du milieu et de l'époque. Dans ce dix-septième siècle « où les grands faisaient oraison », on voit un M. de Bernières,<sup>10</sup> un baron de Renty s'occuper intensément de vie spirituelle tant pour soi que pour la brillante société qu'ils fréquentent.

Toutefois, la vocation apostolique et missionnaire de Le Royer s'élève au-dessus du rôle de ces saints personnages ; Jérôme fut non seulement un catholique fervent, mais un mystique dans toute l'acceptation du terme. Amour profond de Dieu et du prochain, mystérieuses inspirations, entreprises suprahumaines aux résultats prodigieux, rien n'a manqué à sa vie pour en faire une merveilleuse énigme de sainteté et de mystique.

Chez lui la prière commandait l'apostolat. Elle en a fait le fondateur d'une Congrégation religieuse; de plus, sans quitter la Flèche, sa ville natale, il a accompli ce qu'on a appelé le *Miracle de Montréal*.

<sup>8</sup> *Archives* de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.

<sup>9</sup> Comme nous l'avons dit précédemment, dans les Constitutions de 1643, se reconnaît l'empreinte des Constitutions des Filles de Saint-Vincent de Paul. D'autre part certaines *Petites règles*, celles de la modestie, par exemple, sont presque le texte des mêmes règles en usage dans la Compagnie de Jésus. Des Filles de Saint-François de Sales, les législateurs adoptèrent les livres d'offices religieux et ils s'inspirèrent fortement de leur Coutumier. (*Annales de Moulins*, t. II, p. 360).

<sup>10</sup> M. Jean de Bernières-Louvigny naquit en 1602, à Caën, où il devint trésorier de France. L'*Ermitage* réunissait des ecclésiastiques et des laïques désireux de mener une vie semblable à celle des communautés, afin de se maintenir plus facilement dans l'esprit de ferveur et d'oraison.

## LA FLÈCHE

Plus riche de souvenirs que d'animation, la Flèche, ce vrai foyer canadien de la vieille France, est comprise aujourd'hui dans le département de la Sarthe, dont elle est la deuxième ville par son commerce et sa population de 11,000 habitants.<sup>11</sup> Coquettement assise sur la rive droite du Loir,<sup>12</sup> elle apparaît, avec son faubourg de Sainte-Colombe jeté sur la rive opposée, comme l'une des plus gracieuses petites villes de cet Anjou qui en possède un si grand nombre.

Mais la Flèche, où nos Mères se reconnaîtraient encore, n'est pas une ville moderne. Elle remonte authentiquement à la première moitié du XIe siècle. Nous retrouvons son nom « Fixa »<sup>13</sup> dans les chroniques et les chartes de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, qui avait un prieuré à la Flèche. Quelques vestiges de constructions antiques, d'anciennes tombes, des médailles, des débris de poterie trouvés dans des fouilles donnent lieu de penser que cet endroit servait de station romaine.

Vers 1050, Jean de la Flèche construisit une forteresse sur le Loir, *Castrum de Fissa*,<sup>14</sup> et lui adjoignit une chapelle connue dans la suite sous le titre de Notre-Dame du Chef-du-Pont. Seul parmi nombre d'édifices religieux, ce pieux sanctuaire du XVIIe siècle, retient ici notre attention parce qu'il fut témoin des origines de cette ville et de celles de Montréal.

Pour qui possède le culte du passé, son antique Madone de pierre blanche,<sup>15</sup> à peine ciselée, devient touchante et accueillante. Et lorsque les enfants de l'ancienne Ville-Marie s'agenouillent à ses pieds, les barrières du temps semblent s'ouvrir sur le siècle de Jérôme Le Royer

<sup>11</sup> Jusqu'à la Révolution, la Flèche fit partie du diocèse d'Angers et de la Province d'Anjou. Elle se trouvait à la limite sud du Maine. Depuis la division de la France en départements, la ville se rattache au département de la Sarthe et au diocèse du Mans. En prenant la Flèche pour centre, disons que la ville du Mans se trouve au nord, à 10 lieues environ; plus près, au sud, Baugé, et au-dessous Beaufort-en-Vallée; au nord-ouest, Laval, 15 lieues; au sud-est, Tours, 17 lieues; au sud-ouest, Angers, 10 lieues; au nord-est, Paris, 57 lieues.

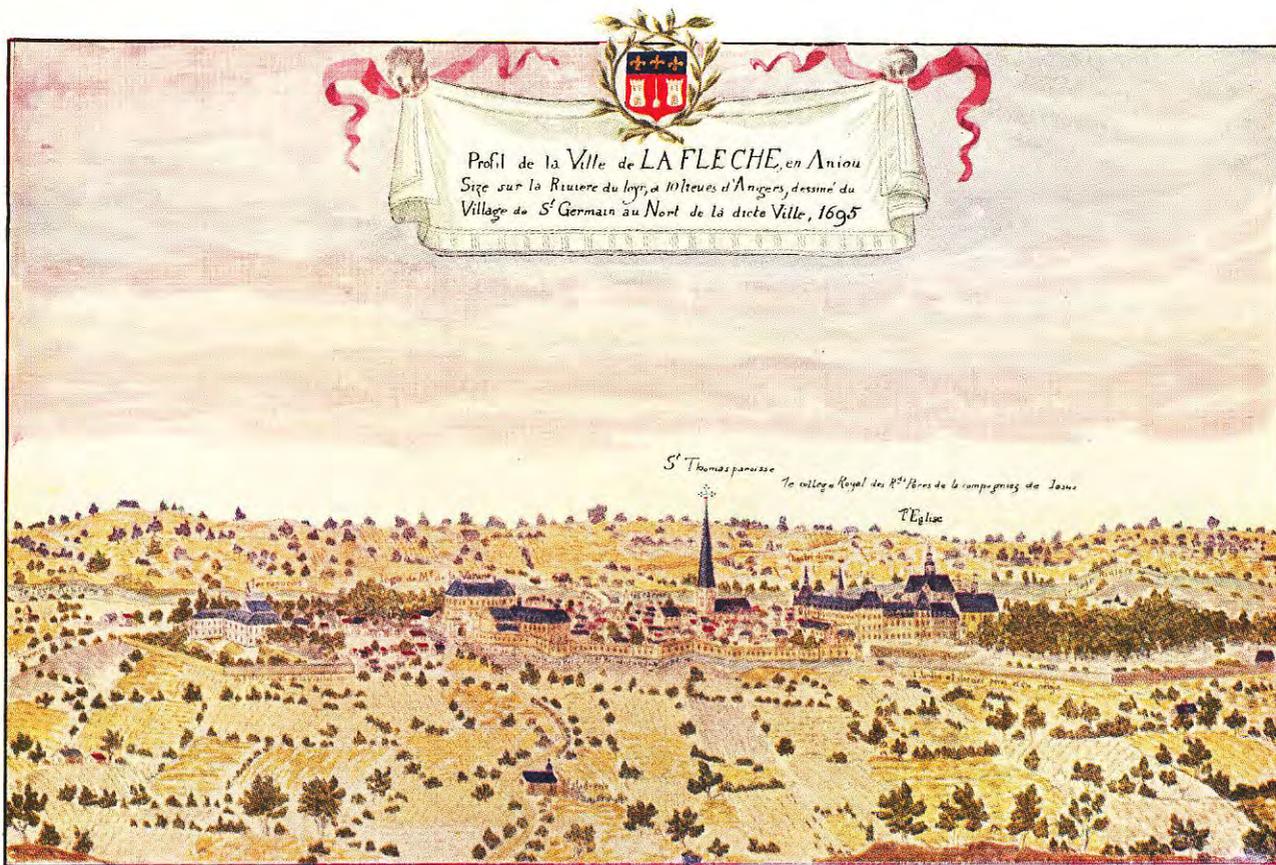
<sup>12</sup> Le Loir se réunit à la Sarthe pour former avec la Mayenne, la rivière la Maine qui se jette dans la Loire à deux kilomètres au sud d'Angers.

<sup>13</sup> La Flèche était encore désignée sous le nom de Fissam, 1095, Fisse, charte du XIe siècle, Fescia, 1088. On a formé différentes conjectures sur le nom de la Flèche. Certains pensent qu'il dérive de *Flechia*, mot barbare du moyen âge qui signifie *flèche*, d'autres, à causes de la flèche magnifique dont le deuxième Seigneur de la Flèche, Hélié, avait doté l'église de Saint-Thomas, d'autres enfin lui donnent une origine topographique: le territoire occupé par la petite ville avait la forme d'une flèche. (*Recueil des pièces authentiques*, p. 1).

<sup>14</sup> Le château-fort de la Flèche ou château d'eau fut concédé aux Carmes par Louis XIII.

L'Hôtel-de-Ville occupe aujourd'hui ce qui reste de l'ancienne construction restaurée.

<sup>15</sup> Cf. page 34, note 23.



Reproduit par Louis Bergy.

F.-R. Gaignières

A gauche : Hôtel-Dieu actuel, avec son mur d'enceinte. (Ancien couvent de la Visitation.)  
 Au centre : église St-Thomas où fut baptisé Jérôme Le Royer de La Dauversière.  
 A droite de l'église : premier Hôtel-Dieu et Collège royal Henri IV.

## INTRODUCTION

de La Dauversière, à la Chandeleur de l'an de grâce 1630. Alors monte aux lèvres la prière d'un « pèlerin » français :<sup>16</sup>

« Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, qui avez présidé à la mission chrétienne, canadienne et française, du Fléchois La Dauversière ; Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, demeurez « arche d'alliance », *foederis arca*, entre les cœurs canadiens et français ».

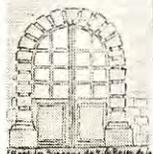
Le 2 février 1935, la Flèche vit, après une interruption de cent quarante-six ans, la reprise des pèlerinages traditionnels à Notre-Dame-du-Chef-du-Pont : éloquent hommage à la mission surnaturelle de La Dauversière.



Ch. Mennetrier delinea vit, 1938.

MAISON (DANS SON ÉTAT ANCIEN) OÙ A VÉCU ET EST MORT JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE.

Cet édifice, construit à la fin du XVe siècle, fut restauré et augmenté au début du XVIIe, de deux ailes du côté du jardin. L'une de ces ailes était à l'usage des bureaux auxquels on accédait, après avoir franchi le passage au-dessous de la maison, à gauche de la façade du présent dessin.



Porte des bureaux

La Flèche recèle d'autres monuments qui intéressent le Canadien : l'Hôtel-Dieu primitif,<sup>17</sup> l'Hôtel-Dieu actuel<sup>18</sup> ainsi que la maison de M. de La Dauversière *témoin de ses luttes, de ses espérances, de ses*

<sup>16</sup> Colonel Charles Mennetrier.

<sup>17</sup> Après la Révolution française, l'Hôtel-Dieu construit par M. de La Dauversière et agrandi par MM. de Bretonvilliers fut transformé en Palais de Justice et en prison.

<sup>18</sup> L'ancien couvent des Visitandines.

## L'HÔTEL-DIEU

peines et de ses joies.<sup>19</sup> Sur cette historique maison de la rue du Collège (prolongement de la rue de l'Ave) on lit l'inscription suivante :

Ici vécut

**JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE**

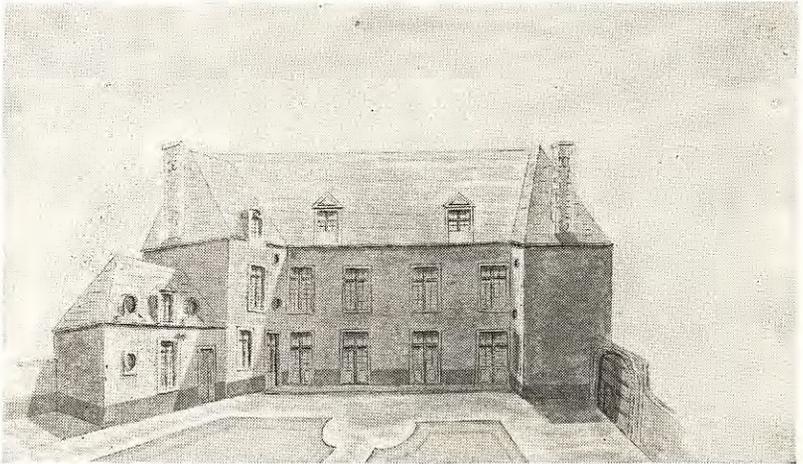
1597-1659

Receveur des tailles

Fondateur de l'Institut des Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph 1636

Promoteur de la fondation de Montréal 1642

Cette plaque a été posée le 19 septembre 1927 en présence d'une délégation canadienne, M. le docteur Buquin étant maire.



Ch. Mennetrier delinea vit, 1938.

MAISON DE JÉRÔME LE ROYER — FAÇADE DU CÔTÉ DES JARDINS

En cette maison habitait également la famille de son fils aîné, Pierre Chevrier, baron de Fancamp, y avait, en permanence, une chambre. L'aile droite, sur le dessin, était occupée par des bureaux. En celle de gauche se trouvait un oratoire, décoré de boiseries et de peintures d'époque Louis XIII.

Assez près de la maison de M. de La Dauversière et à proximité de l'ancien Hôtel-Dieu, le Loir s'infléchit pour former un petit bassin appelé le port Luneau. L'importance des événements qui s'y déroulèrent surpasse de beaucoup sa faible renommée. C'est de là

<sup>19</sup> Lors de la naissance de Jérôme Le Royer, son père habitait une vaste maison sise près des rues Mançaise (plus tard rue du Château) et de Notre-Dame du Chef-du-Pont (devenue rue Basse). De cette propriété, il ne reste qu'une vieille « pompe » que les autorités civiles conservent religieusement. Jérôme Le Royer avait six ans et demi quand son père vendit sa première résidence pour acheter la maison qu'habita depuis le futur fondateur. *Recueil des pièces authentiques*, p. 57.

## INTRODUCTION

qu'en 1640, partit pour Québec le premier envoi, qui devait fournir des vivres et des munitions à l'expédition de 1641, destinée à jeter les bases de la colonie de Montréal. Là, également, un bon nombre de colons de l'Anjou et des provinces voisines, qui répondirent dans la suite à l'appel du Canada, « ont laissé la trace de leurs derniers pas. Alors le pèlerin, attaché à ces souvenirs d'épopée, se représente non sans émotion ces Fléchois affairés à prendre place sur les coches d'eau, pour aller s'embarquer à Nantes ou à La Rochelle après avoir fait consigner, sur acte notarié, leur volonté d'être avant tout, là-bas, des conquérants d'âmes. »<sup>20</sup>

Telle est, rapidement esquissée, la physionomie que présente, au pèlerin de l'histoire, la petite ville dont l'action eut un si grande portée sur l'évangélisation de Montréal, par son Institut d'Hospitalières de Saint-Joseph.

### — IV —

## DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT SOUS LE CIEL DE FRANCE

### LES PREMIERS VŒUX

Avec l'approbation des Constitutions, en 1643, la jeune Congrégation entra en plein essor.

Nous lisons, dans un de nos vieux manuscrits, que « les habitants de la Flèche bénissaient Dieu et remerciaient M. Le Royer de sa sainte entreprise en voyant le grand bien qu'il procurait à la ville. » Les révérends Pères Jésuites, partageant les sentiments des bons Fléchois, dirigeaient des sujets d'élite vers cette nouvelle pépinière que vivifiait la sève féconde de la charité.

L'assistance dévouée et gratuite aux pauvres malades, avec la perspective de l'exercer un jour en pays barbare : tel est le but précis aussi bien que la raison d'être de cette Congrégation, qui doit imiter la vie et propager le culte de la Saint-Famille par la dévotion à saint Joseph. Et pourtant, à peine née, nombreuses se révélèrent les vocations pour ce genre de vie austère, à tout le moins sans attrait pour l'humaine nature.

---

<sup>20</sup> Colonel Charles Mennetrier.

Le *Prytanée militaire*, conversion de l'ancien collège des Jésuites, est aussi à mentionner (Cf. p. 30, texte et note). Il donne à la Flèche une place spéciale parmi les villes de France. Avant 1939, il recevait annuellement plus de 800 jeunes gens, qui venaient y suivre des cours en vue de leur admission aux Ecoles militaires (Polytechnique, Saint-Cyr, Ecole navale, Ecole de l'air).

## L'HÔTEL-DIEU

D'autre part, la vertu, le zèle et la charité de Marie de la Ferre remplissaient d'admiration tous ceux qui en étaient les témoins, suscitant de nobles émulations. Des demoiselles, distinguées par la naissance, les talents et la vertu, voulurent partager les travaux et les gloires effacées de ces nouvelles Mères des pauvres : « histoire merveilleuse, sorte de légende dorée, où l'on voit Dieu se pencher sur l'Institut avec d'infinies tendresses, y attirer des âmes plus hautes que leurs siècles, des noms qui figurent à l'armorial de France, renonçant à leurs titres de noblesse pour n'en garder qu'un, qui seul vaut à leurs yeux : celui de *servantes des pauvres malades* ».<sup>1</sup>

Des noms de l'armorial de France, on en retrouvera chez les fondatrices des Hospitalières de Ville-Marie ; on en retrouvera aussi parmi leurs premières recrues canadiennes, dont plusieurs portent des titres historiques synonymes de loyauté, de bravoure et de dévouement chrétien. C'est un truisme de dire que la position sociale ne fait pas la valeur de la personne ; il n'en reste pas moins vrai qu'elle en augmente singulièrement le mérite dans certaines circonstances. Notre-Seigneur ne loue-t-il pas le détachement et la générosité des apôtres qui, pour le suivre, laissèrent de pauvres filets et d'aussi pauvres barques ? À plus forte raison est-il permis de s'édifier lorsque, pour répondre au même appel du Maître, on voit de jeunes personnes sacrifier, avec la fortune et les honneurs, toutes les ambitions et tous les rêves permis à leur âge ?

Dès le début, Mlle de la Ferre s'était adjoint, comme première compagne, Mlle Foureau. Le ciel ne devait pas tarder à leur envoyer une recrue choisie dans la personne de Mlle Anne, fille de Messire Arthur de l'Espicier, écuyer, Seigneur de Chateaux et du Plea, et de Demoiselle Catherine de Ribère. Elle renonça à ses fonctions de dame d'honneur de la princesse de Condé pour entrer au noviciat de la Flèche le 27 octobre 1640.<sup>2</sup>

D'un rang social inférieur, mais aussi privilégiée du côté de la grâce et des vertus, Anne Le Tendre, âgée de vingt et un ans, fille d'un riche avocat de la Flèche, la suivra de près au pauvre Hôtel-Dieu dont elle deviendra la première supérieure après la fondatrice.

---

<sup>1</sup> D'après les *Fêtes du Tricentenaire de l'Institut* (1936) à l'Hôtel-Dieu de Laval.

<sup>2</sup> Plusieurs manuscrits de l'Institut, rédigés d'après la tradition, font entrer Mlle de Lespicière à l'hôpital de la Flèche le même jour que les deux fondatrices, c'est-à-dire le 18 mai 1636. Cependant le registre des vœux simples n'y inscrit son entrée qu'au 27 octobre 1640.

Ce registre, que M. Le Royer date du jour où le S. Sacrement fut conservé en permanence dans la chapelle Saint-Joseph — fête de la Sainte-Trinité 1640 —, s'ouvre le 3 juin 1640 par l'inscription des deux fondatrices.

## INTRODUCTION

Le 2 février 1641, jour anniversaire, pour Jérôme Le Royer, des premières manifestations divines, il vient lui-même présenter au noviciat des Hospitalières sa fille Jeanne, à peine âgée de treize ans. L'adolescente, sérieuse et réfléchie, accourt à l'appel du Maître Souverain : immolation touchante et, pour le fondateur, don suprême de sa foi en Dieu et de son amour des pauvres. Viendront successivement Marie Gyrot, du Mans, dont le père fut « maistre en l'art d'écriture » ; Renée Busson, fille de René Busson, sieur de la Galoisière, avocat au présidial de la Flèche, Anne Baillif et Louise Bidault, aussi de la Flèche, auxquelles il faut ajouter les noms de Jeanne Cohergne, Catherine Lebouc et Julienne Allory, les infirmières bénévoles de l'ancienne aumônerie.

Le 19 janvier 1644, Mgr Claude de Rueil, évêque d'Angers, édicte un décret permettant aux Filles de Saint-Joseph de se consacrer par les vœux de religion. Et, le 22 de ce mois, fête des Épousailles de la Sainte Vierge,<sup>3</sup> après « la bénédiction des habits faite avant la messe » par le célébrant M. Pierre Syette, « chanoine de l'église d'Angers »,<sup>4</sup> la pieuse chapelle de Saint-Joseph entendait, pour la première fois, les paroles sacrées de la profession religieuse. À l'émission des vœux perpétuels, elles tressaillera de nouveau à la voix du pontife, qui remettra aux *Filles de Saint-Joseph* l'anneau de l'alliance mystique en prononçant la sublime formule : « *Je vous unis en qualité d'épouse à Jésus-Christ, fils du Père tout-puissant* ». Quel titre de noblesse ne pâlerait devant celui-là ! Aussi les grands de la terre s'honorent-ils en faisant céder leurs fiers blasons devant celui du Fils de Dieu, symbole d'amour surnaturel sous le signe de la croix !

À l'issue de l'office témoin de l'émission des premiers vœux, s'imposait l'élection d'une supérieure qui pût guider désormais, sous sa houlette maternelle, la petite communauté reconnue par l'Église et l'État. Tous les suffrages, moins le sien, se portèrent sur la fondatrice. Après la confirmation de l'élection par Mgr de Rueil, Mère de la Ferre procéda à la nomination des principales officières : Anne de Lespicier, Renée Busson, Anne Le Tendre et Anne Foureau devinrent respectivement assistante, instructrice des novices, hospitalière en chef et dépositaire, appellations qui désignent, encore de nos jours, les officières des emplois majeurs.

Sous la grâce des premiers vœux, la communauté des Hospitalières de la Flèche s'affirme la plus fervente comme la plus prospère

---

<sup>3</sup> Cette fête se célèbre aujourd'hui le 23 janvier. Jusqu'à l'émission des vœux solennels, le 22 janvier resta la date de l'élection de la supérieure et le 2 février celle du renouvellement des vœux temporaires.

<sup>4</sup> Procès-verbal de la première profession religieuse.

## L'HÔTEL-DIEU

de l'Anjou. L'affluence des novices constitue le plus éloquent panégyrique du temps. Au matin du jour qui salua les premières religieuses, quatre autres sujets marchaient déjà avec assurance dans la même voie : ce sont les deux jeunes sœurs Havard de la Tremblaye, Marie Houzé et Catherine Macé. Bientôt viendront les rejoindre Renée le Jumeau des Perrières dite de La Naudière, Anne Aubert de Cléraunay, Judith Moreau de Brésoles et Marie Maillet. Quelques-uns de ces noms résonnent à nos oreilles « comme les pas connus ou la voix d'un ami ».

Et ce n'est, certes, pas une illusion.

Plusieurs de ces grandes âmes ont honoré notre petite patrie ;<sup>5</sup> leurs noms ont été prononcés avec respect, confiance et affection, par les habitants de Ville-Marie. Et elles ont répondu, maternelles et empressées, à toutes leurs détresses, tantôt par leurs soins, tantôt par leurs encouragements, toujours par leurs prières et leurs immolations.

Dans la noble lignée de notre ascendance religieuse se rencontre le nom d'Anne de Melun, marquise de Richebourg et princesse d'Épinoy, alliée à toutes les monarchies d'Europe.<sup>6</sup> L'ancien Martyrologe romain fait mention d'elle, le 13 août, sous le titre de *vénérable*.<sup>7</sup> Désireuse de rester inconnue, cette fille de sang royal entrera à la Flèche comme « tourière externe », sous le nom d'emprunt d'Anne de la Haie, et deviendra, par ses libéralités, la « Bienfaitrice, Augmentatrice et Fondatrice » de l'Hôtel-Dieu de Baugé, première filiale du berceau religieux.

Dès l'année 1648, plusieurs villes avaient sollicité la faveur de mettre leurs hôpitaux sous la direction des Filles de Saint-Joseph; mais la nouvelle Congrégation ne se crut pas en mesure d'acquiescer à leurs désirs. De plus, « sachant que c'était en vue d'un lointain pays de mission que Dieu l'avait chargée (Mère de la Ferre) de former sa

---

<sup>5</sup> Les sœurs Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet furent les fondatrices des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Ville-Marie. Elles y arrivèrent en 1659. Dix ans plus tard, les sœurs Le Jumeau de la Naudière et Andrée Devernay viendront « porter les vœux solennels ».

<sup>6</sup> Née le 16 mars 1618 au château d'Ubies près de Mons aux Pays-Bas, elle était la « très digne fille de Guillaume, prince d'Épinoy, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne, connétable héréditaire de Flandre, vicomte de Gand, etc., et de Ernestine-Claire-Eugénie d'Artemberg, princesse d'un rang également illustre ».

<sup>7</sup> La dénomination de *vénérable*, dit Michaëlis, indiquait que l'ouverture du procès de béatification a eu lieu. D'autres prétendent qu'il suffisait de présenter une cause de canonisation à Rome pour que le serviteur ou la servante de Dieu fussent déclarés *vénérables*.

Quoi qu'il en ait été, de nos jours ce n'est qu'à la suite de la publication d'un décret rédigé par la Sacrée Congrégation, déclarant authentiquement prouvée l'héroïcité des vertus d'un serviteur de Dieu, que ce serviteur peut être qualifié de *vénérable*, simple titre qui n'autorise pas à lui rendre un culte public. (Codex Juris canonici, 1917, c. 2115).

## INTRODUCTION

Congrégation, devait-elle, avant de l'y avoir établie, accéder à ce qu'elle fût ailleurs ? »<sup>8</sup> Cette hésitation nous prouve que, même dans l'ordre matériel, ces saintes femmes désiraient conserver à l'Hôtel-Dieu de Montréal la place que le Législateur suprême lui avait lui-même désignée.

Si la première colonie de religieuses ne fut pas dès lors destinée à Montréal, c'est que les guerres continuelles « des fiers enfants des bois » et l'installation précaire de l'hôpital constituaient un double obstacle. Par ailleurs, la communauté désirait sagement que la Nouvelle-France eût un évêque ne relevant que du Saint-Siège, insinuant certains mémoires. Or, cette condition sera levée avant le départ des Mères fondatrices (2 juillet 1659), par l'arrivée, à Québec (16 juin), de Mgr de Montmorency-Laval, évêque de Pétrée et vicaire apostolique en la Nouvelle-France.<sup>9</sup>

Au cours des années d'attente, la tige première se couvre de prometteuses frondaisons qui réjouissent le cœur du fondateur. Jérôme en rend hommage à Dieu par ces paroles : « Je vous rends grâce de la bénédiction que vous donnez à cette Congrégation; c'est votre ouvrage, Seigneur, à Vous en soit l'honneur et la gloire ». Ainsi se développèrent successivement, après l'Hôtel-Dieu de Baugé, ceux de Laval et de Moulins, qui figurent en tête du groupe de nos Maisons de France. Plus tard, vinrent ceux de Nîmes, Beaufort-en-Vallée, Avignon, l'Isle-sur-Sorgues et Rivières. En 1819, l'Hôtel-Dieu d'Ernée, desservie jusque-là par des Chanoinesses de Saint-Augustin, s'affiliera à l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph, et celui de Beaupréau, maison tout à fait indépendante dans son origine, mais possédant plus d'un trait commun avec l'Institut, s'y affiliera également en 1904, pour devenir son benjamin français.

Le malheur des temps ne permit pas aux Hôtels-Dieu de Rivières, dans le Languedoc, et de Moulins, dans le Bourbonnais, de se reformer, après la Révolution de 1789 qui dispersa nombre de familles religieuses.

C'est dans cette dernière maison de Moulins, établie par Mère de la Ferre elle-même, que celle-ci succombera, victime de la charité. Comme tous ceux qui tombent au champ d'honneur du devoir, elle garde au front l'immortelle empreinte d'un courage surhumain. C'était en 1652. Une terrible épidémie décimait la ville. Marie de la Ferre avait vu, l'une après l'autre, ses religieuses atteintes par le fléau. Restée seule debout, elle se multiplia jour et nuit auprès de tous. La

---

<sup>8</sup> *Recueil des pièces authentiques.*

<sup>9</sup> Plus tard, premier évêque de Québec. Cf. p. 152.

## L'HÔTEL-DIEU

chronique rapporte qu'en s'occupant des malades les plus répugnants, elle paraissait toute ravie en extase. La foi la transfigure ; cette foi qui dans les pauvres souffrants lui montre le Christ et la fait se pencher sur leurs plaies vives comme sur celles du Grand Blessé du Calvaire, pour les baiser avec respect et tendresse. Lorsque ses filles spirituelles eurent recouvré la santé, étreinte à son tour par la fièvre, elle prédit sa fin prochaine et, dans un dernier acte d'amour et d'abandon, renouvela l'offrande de sa vie.

Dans la nuit du 27 au 28 juillet, elle rendait son âme à son Créateur en murmurant : « Quel bonheur, mon Dieu, de pouvoir vous aimer pendant toute l'éternité ! » La sainte religieuse, la vaillante et énergique hospitalière, usée de travaux à soixante ans, avait raison d'espérer l'éternel bonheur avec l'Époux qu'elle avait jalousement servi ici-bas dans l'exercice de la charité parfaite. Les cinquante-quatre filles spirituelles, qu'elle avait reçues aux saints vœux, continueraient les labeurs de sa charité. L'Hôtel-Dieu de Montréal lui doit, en quelque sorte, sa première supérieure, puisqu'elle favorisa singulièrement la vocation de Judith Moreau de Brésoles.

Initiées à la vie hospitalière par Mère de la Ferre, les fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie prodiguèrent, aux colons de Montréal et à ses barbares indigènes, un dévouement héroïque où passait certainement quelque chose de l'âme de la grande servante de Dieu. Comme l'a dit un de ses panégyristes : « S'il ne lui fut pas donné de voir le principal épanouissement de son œuvre, elle n'ignorait pas que l'Hôtel-Dieu canadien était la fin providentielle de sa Congrégation. Aussi suffit-il à sa gloire de l'avoir préparé dans le silence et l'humilité, et de lui avoir légué de dignes émules de sa charité. »

*Marie de la ferre*

LIVRE I

VILLE-MARIE  
ET SON PREMIER HÔPITAL

•

Chapitre premier

PRÉLIMINAIRES  
DE LA FONDATION DE VILLE-MARIE

« Nous croyons que cette œuvre  
est de Dieu. »

(Jérôme LE ROYER)

Les confidences de Meudon avaient ouvert, devant l'abbé Jean-Jacques Olier, les lointains horizons de Montréal. Aussi le converti de Lorette<sup>1</sup> ne devait-il pas tarder à mettre les communications de Jérôme Le Royer au premier plan de ses préoccupations religieuses.

Mais Dieu, éternel dans ses desseins, ne précipite pas l'exécution de ceux qu'il confie aux hommes. Six ans s'écoulèrent entre la première révélation de Le Royer (2 février 1630) et le groupement des futures Hospitalières (18 mai 1636); de même, les années qui suivirent 1635 devaient servir à La Dauversière, Olier et Fancamp, à se concerter sur l'entreprise montréalaise.

Durant ce laps de temps, expliquent nos manuscrits, MM. Olier et La Dauversière échangent des lettres; ils ont même toutes facilités de se rencontrer à Paris, où Olier fait de longs séjours entre ses missions. Ébaucher le projet de coloniser l'île de Montréal; rechercher les moyens d'en obtenir la cession, prévue comme indispensable par La Dauversière; discuter l'opportunité d'une association qui puisse aider à fournir les ressources nécessaires: tout cela demande certes du temps, mais ne laisse guère de traces dans l'histoire.

---

<sup>1</sup> Les parents de Jean-Jacques Olier, qui le destinaient au sacerdoce, le pourvurent de bénéfices dès avant sa dix-septième année. Les inclinations de l'enfant ratifièrent ce choix. Malheureusement, au cours de ses études ecclésiastiques, il conserva les habitudes mondaines du haut rang social qu'il occupait. Converti dans un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette (Italie) en 1630, il devint non seulement un saint prêtre, mais le réformateur du clergé de sa paroisse et un missionnaire des plus réputés.

## L'HÔTEL-DIEU

En 1639, le refus de l'évêché de Châlons-sur-Marne signale la présence de La Dauversière près d'Olier : c'est l'heure des premières opérations *montréalaises*, qui débutèrent par la fondation de la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France » avec, comme fondateurs, La Dauversière, Olier<sup>2</sup> et Fancamp.

Dans leur lettre au pape Urbain VIII, écrite en 1643,<sup>3</sup> les associés s'expriment en ces termes : « Il s'est écoulé déjà quatre ans depuis que, par le mouvement de Dieu très bon et très grand, tant ecclésiastiques que séculiers, de l'un et de l'autre sexe, ducs, comtes, conseillers, sont entrés dans cette Compagnie afin de procurer le bienfait de la foi à ces nations. »

Ce texte, qui nous ramène à l'année 1639, nous renseigne sur la haute distinction des membres qui s'y enrôlèrent et dont plusieurs, sinon la plupart, faisaient partie de la Compagnie du Saint-Sacrement. Toutefois, le recrutement de celle de Notre-Dame peut aussi avoir bénéficié, au début, de l'influence des *Relations* qui circulaient dans le public à cette époque. On y parlait des missions des Hurons, des Algonquins, de conversions faites parmi les alliés de la France, des martyrs tombés victimes de la cruauté des Iroquois. Les esprits, émus par ces récits pathétiques, se trouvaient préparés à recevoir les projets de Le Royer qui attiraient, depuis quelque temps, l'attention des âmes apostoliques sur Montréal.<sup>4</sup>

Ce qui ne fait doute pour personne, c'est la valeur morale de la Compagnie des Messieurs et Dames. Elle ne saurait nous être mieux révélée que dans le *Projet des quatre premiers associés* : MM. de Fancamp, Olier, de Renty, première recue d'Olier, et La Dauversière, projet que celui-ci présenta à la Compagnie de la Nouvelle-France, en décembre 1640. Ce mémoire contient, en substance, le programme si souvent exposé par La Dauversière à ses aviseurs spirituels : peu-

---

<sup>2</sup> Puisque, en cette même année 1639, Olier prêche jusqu'à la fin de l'été des missions à Amiens, Mantes et dans la région de Chartres ; qu'il entre, à cette époque, dans un état de langueur, d'anéantissement et de souffrance, dont il ne sortira qu'à la fin de l'année 1641, « et encore ce changement ne s'opère-t-il que peu à peu », n'est-il pas évident que les projets de La Dauversière ne prirent corps que grâce à une lente élaboration préalable ?

<sup>3</sup> Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 398.

<sup>4</sup> Si Dollier de Casson et quelques autres écrivains ont affirmé que les *Relations* avaient influencé l'esprit de Le Royer, c'est qu'ils oublièrent évidemment de s'en rapporter à la chronologie. Cf. ci-haut p. 42.

Voir en *Appendice*, *Quelques mises au point d'ordre chronologique*, années 1631-1634.

Sur les *Relations* et leur influence, il faut lire la magistrale synthèse du Père Léon Pouliot, s.j. : *Etude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France*, 1632-72 (Montréal, 1940).

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

plement et évangélisation de l'île de Montréal par l'envoi de colons et l'établissement de trois communautés religieuses, à savoir : « une communauté d'ecclésiastiques pour y instruire les enfants mâles des sauvages, (. . . .) un séminaire de Religieuses pour instruire les filles Sauvages et les Françaises, et un hôpital pour y soigner les pauvres sauvages quand ils seront malades ».

Déjà se trouve esquissé un symbole de la Sainte-Famille. La mission de M. Olier viendra appuyer celle du fondateur des Hospitalières de Saint-Joseph. « Hélas ! » écrira-t-il dans ses *Mémoires*, le jour de la Trinité 1642, « je n'ose me nommer, ni dire que, dans la fondation de cette Nouvelle Église, qui doit se faire par Jésus, Marie, Joseph, Dieu désire que je tienne la place de son Fils ».

Tous les Sociétaires, pourrions-nous dire, s'inspiraient de la charité du Christ. Désirant n'être à charge ni au peuple, ni au clergé, ni au roi, « ils mettent leur argent dans cette affaire comme on met une offrande sur l'autel », <sup>5</sup> avec l'unique ambition de demeurer inconnus, sauf de Celui qui sonde les reins et les cœurs.

Salone, qui a su remonter aux sources pour hiérarchiser les valeurs, parle ainsi de la Compagnie de Montréal : « Si le sang des colons canadiens n'a pas été prodigué en vain, si le Canada a été sauvé, il n'y a aucun doute qu'il ne le doive, avant tout, à l'intervention de la Société de Montréal. Ici il faut absolument mettre hors de pair M. de La Dauversière, mademoiselle Mance, madame de Bullion. Bien qu'il n'ait jamais été le directeur officiel de la Société, M. de La Dauversière en garde jusqu'au bout la direction effective. C'est lui que recrute les colons et les soldats, qui les mène s'embarquer à la Rochelle », activité que le Père Jérôme Lalemant caractérise par ces paroles : il fut « l'intendant des affaires de Montréal en France ». <sup>6</sup>

Outre les premiers sociétaires déjà nommés, les membres les plus influents de la Société de Notre-Dame de Montréal figureront dans les actes de fondation de l'hôpital de Ville-Marie. À ceux-là il convient d'ajouter le nom de Pierre Le Gouvello de Kériolet, surnommé « le pénitent breton ». « Madame de Bullion et M. de Kériolet », disent les *Notions abrégées*, « étayaient la colonie dans l'ombre plus que tous les autres au grand jour. »

Mentionnons enfin Marie Rousseau, la célèbre mystique parisienne, que les mémoires autographes de M. Olier nous montrent comme donnant « avis à celui qui conduit les affaires du Canada qui s'estime bienheureux, quoique grand serviteur de Dieu et très

<sup>5</sup> Edmond Buron, *La pieuse chimère de Ville-Marie*, p. 4.

<sup>6</sup> Journal des Jésuites, année 1645, p. 4.

éclairé en son emploi, de conférer avec elle et en tirer les avis importants des établissements les plus considérables des affaires de ce pays ».<sup>7</sup>

Au moment d'entrer dans la phase des opérations montréalaises, La Dauversière se voit privé de l'un de ses principaux collaborateurs, l'abbé Olier. À la fin de 1639, celui-ci se trouve en effet aux prises avec une pénible épreuve, que l'on ne sait trop comment qualifier, morale ou physique. M. de La Dauversière, qui avait pu, seul, mener à bien ses premières entreprises, poursuivra celle de Montréal — et à une heure décisive — sans le secours de celui qu'il considérait comme son *alter ego*. L'affaire qu'il doit traiter semble dépasser les initiatives d'un simple particulier. Cependant la situation est telle qu'elle rend urgente l'acquisition de l'île de Montréal. En 1636,<sup>8</sup> cette dernière appartenait à Jean de Lauzon, celui-là même qui, en 1651, viendra à Québec en qualité de gouverneur de la Nouvelle-France.

La Dauversière et Fancamp se rendirent en Provence auprès du seigneur de Montréal, mais leur voyage n'eut aucun résultat. L'épreuve fond, cette fois, sur celui « qui devait être l'agent et l'instrument de l'entreprise ».<sup>9</sup> Sa persévérante énergie, jusqu'alors inébranlable, est sur le point de défaillir : il doute de sa mission. *Les Véritables Motifs* nous décrivent les inquiétudes inouïes où se débat le vaillant lutteur : « Toutes les grâces reçues de Dieu autrefois, les prières et les bonnes œuvres faites pour cela étaient hors de sa mémoire, avec une peine d'esprit, amertume, dégoût et ténèbres intérieures telles qu'ils ne pouvaient penser à autre chose qu'à se représenter les croix et contradictions qui en devaient arriver, périls par mer et par terre, et une dépense presque infinie qui l'épouvantait, et mille autres difficultés dont la moindre était suffisante pour lui faire lâcher le pied ». Les dispositions de cet homme, que l'histoire nous montre ainsi accablé, anéanti en quelque sorte, sont certes à l'opposé de l'enthousiasme des illuminés. La Dauversière avait conscience de ses responsabilités. Tâche gigantesque, en effet, que celle de faire surgir et de peupler la cité, qui doit être le boulevard de la domination française dans tout le Canada<sup>10</sup>

<sup>7</sup> Texte d'Olier.

<sup>8</sup> Bien que M. de Lauzon ne devint possesseur légal de l'île de Montréal qu'en 1638, on peut dire qu'il en était le propriétaire depuis 1636, l'ayant acquise de Me Jacques Girard, seigneur de la Chaussée. Celui-ci déclare, à la rétrocession faite par acte passé à Paris le 30 avril 1638, n'avoir, en 1636, accepté « la dite concession que pour faire plaisir et prêter son nom seulement au dit Sieur de Lauzon, en la possession duquel elle est toujours demeurée . . . »

<sup>9</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. XXXV.

<sup>10</sup> Dans sa préface de la *Vie de Mlle Mance*, p. VII, M. Faillon s'exprime d'une façon très explicite sur ce sujet : « Nous pensons donc accomplir un devoir de justice en faisant connaître ici, par l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Villemarie, la mission que ce grand serviteur de Dieu (La Dauversière) . . . eut à remplir en faveur de la Nouvelle-France . . . »

et qui peut être appelée même à avoir une large part d'influence sur l'avenir religieux du reste de l'Amérique du Nord ! <sup>11</sup>

Délaissera-t-il cette œuvre apostolique, si difficile d'exécution, ou bien enverra-t-il, aux rives du Saint-Laurent, des vivres et des munitions qui seront un appel aux futurs colons de Montréal ? Les convictions de La Dauversière, un moment vacillantes, se raniment vite à la flamme de sa foi et ne tardent pas à dominer tous les obstacles.

Sa confiance devient presque de l'audace. Avant même d'obtenir le domaine de l'île, il expédie un premier envoi à Québec. Et ce n'est pas un défi jeté à la prudence, car les procédés de la sagesse humaine n'ont plus leur raison d'être quand Dieu lui-même intervient.

Laissons à une Fléchoise <sup>12</sup> le soin de nous raconter le premier résultat de la détermination prise par La Dauversière. « Aussitôt ils (Le Royer et le baron de Fancamp) se mirent à l'œuvre, si résolument et si activement qu'au bout de quelques semaines, vers le milieu de la même année 1640, vingt tonneaux bien bourrés furent expédiés au Père LeJeune pour être emmagasinés à Québec ».

Ce fut une aubaine, ou plutôt une providence, pour la population de la modeste capitale, alors menacée de disette. Les habitants consommèrent, en effet, une partie des provisions avec l'intention de les remplacer, ce dont ils s'acquittèrent par la suite. Avant même de peupler Montréal, ses colonisateurs justifiaient la déclaration des *Véritables Motifs* que Dieu semble avoir choisi cette île pour la subsistance de Québec ».

Les dons en argent, faits par Olier, contribuèrent à financer ce premier envoi. C'est une compensation au sacrifice de ne pouvoir payer de sa personne. Plus tard, dans une circonstance analogue, il écrira de Paris à M. de La Dauversière : « On vient chercher en France des ouvriers . . . mais je n'ai que des larmes de douleur à offrir . . . » <sup>13</sup>

MM. de La Dauversière et de Fancamp bénéficièrent aussi du concours des Hospitalières.

« À l'exception du bois brut, les pionniers devaient apporter dans l'île tout ce qu'il leur fallait pour s'y établir. Le seul produit qu'on pût espérer de tirer d'un sol resté inculte depuis la Création, c'étaient des pierres. Toutefois, on voulut emporter, avec les instru-

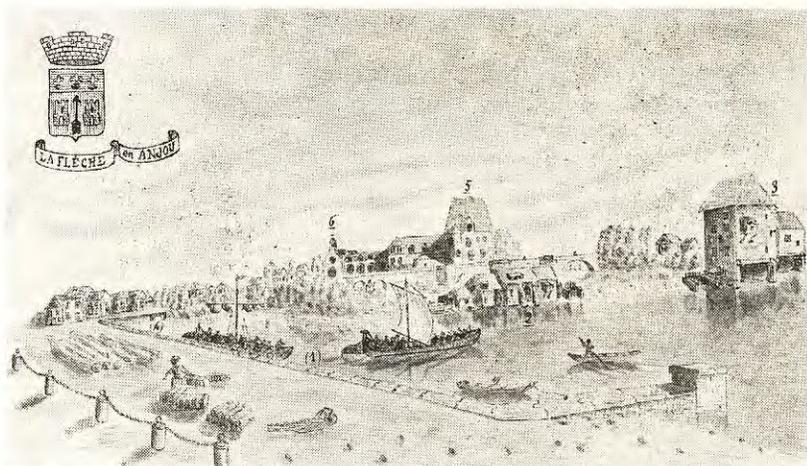
<sup>11</sup> Sur cette part cf. le discours célèbre, prononcé au Congrès eucharistique de Montréal en 1910, par M. Henri Bourassa : *Religion, langue, nationalité*. Voir aussi son *Canada apostolique* (1919).

<sup>12</sup> Sœur Grosjean, auteur des *Notions agrégées*. Voir note de la page 31.

<sup>13</sup> *Lettres de M. Olier*. Lettre CCXLV, adressée de Paris à M. de La Dauversière, en février 1653, selon l'opinion de l'éditeur (1885), t. II, p. 111, et de l'éditeur de 1935, M. E. Levesque, P.S.S.

## L'HÔTEL-DIEU

ments nécessaires à la culture, quelques pierres de la Mère patrie.<sup>14</sup> Les détacha-t-on de l'antique chapelle de la Vierge et de celle de Saint-Joseph ? On ne sait ; mais il est évident qu'une pensée à la fois catholique et patriotique insinuait aux voyants de la Flèche, qu'en plantant ces pierres au pied du mont Royal, Villemarie en sortirait . . . » *Lapides loquentur.*



Ch. Mennetrier delineavit, 1938.

### LE PORT LUNEAU

en son état du XVII<sup>e</sup> siècle, d'après un plan de l'époque. Au centre de la gravure, le vieux château de la Flèche avec l'église de Notre-Dame du Chef-du-Pont à l'extrémité de gauche.

« Le chargement principal se fit, selon toute vraisemblance, à la Flèche même, près de la chapelle de la Sainte-Famille, au port Luneau, sur ces grands bateaux à voiles qui faisaient le transport à Nantes, pour, de là, gagner l'océan sur des embarcations un peu plus solides. »<sup>15</sup>

L'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de la Flèche, c'est la porte ouverte sur la route de Ville-Marie. Pendant quatorze ans, notent nos Annales, le fondateur prendra soin de tous les embarquements.<sup>16</sup> Entre l'hôpital et le Loir se trouve un hangar. Le Royer en fait l'acquisition pour y entasser les provisions de toute nature : ce sera le « magasin de Montréal ».

<sup>14</sup> Cette tradition locale est confirmée par des historiens sérieux. Les pierres auraient été destinées, selon quelques annalistes, à entrer dans les assises de la première chapelle ; selon d'autres, dans la construction du fort.

<sup>15</sup> Prévenu de l'envoi, le Père Chauveau, de passage à Nantes vers cette époque, « avait pu s'occuper des colis pour Montréal ». (*Notions abrégées*, p. 221).

<sup>16</sup> *Annales de Moulins*, t. I, p. 23.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

« Accompli sous le regard à la fois curieux et sympathique de la population fléchoise, le premier embarquement ouvrait un vaste champ aux commentaires, car il laissait espérer que les ressources, nécessaires à l'entreprise qu'inaugurerait M. Le Royer, ne feraient pas défaut. L'encouragement n'était pas superflu pour parvenir à rallier de nouveaux associés, enrôler des colons et obtenir enfin la cession précédemment refusée. »

Une nouvelle tentative s'imposait. Jérôme Le Royer n'hésite pas. « C'est pourquoi, le 13 juillet 1640, le notaire Pierre La Fousse minuta une procuration donnant pouvoir à M. de La Dauversière d'acheter, solidairement avec M. de Fancamp, l'île de Montréal en leurs noms personnels, aux conditions qu'il jugerait convenables. »

La Dauversière se rend à Paris pour y rencontrer, entre autres personnalités, le Père Charles Lalemant, de la Compagnie de Jésus,<sup>17</sup> de retour de Québec depuis 1638. La sympathie de l'ancien élève du collège de la Flèche, hier encore missionnaire en la Nouvelle-France, ne pouvait-elle pas lui attirer celle du détenteur de l'île de Montréal, membre de la Compagnie des Cents-Associés, si redevable aux Jésuites ?

Des concours nouveaux lui étaient d'autant plus nécessaires que celui de M. Olier, encore à Chartres, lui manquait totalement. Le Royer restait seul avec M. de Fancamp à besogner pour la cause de Montréal. Ce gentilhomme toutefois n'accompagna pas le fondateur dans sa deuxième visite à M. de Lauzon. Sa présence était nécessaire à la Flèche pour continuer les préparatifs de la première expédition destinée à Montréal, celle qui prendra possession du sol, celle qui jettera les bases de la future ville de Marie.

Muni de son mandat, La Dauversière, accompagné du Père Lalemant, part de Paris pour se rendre à Vienne en Dauphiné où se trouvait l'intendant du roi.

L'heure de la Providence sonnait : les oppositions tombèrent comme d'elles-mêmes et, le 7 août 1640, M. de Lauzon « a cédé, donné et transporté . . . , le dit Sieur Chevrier étant absent, au Sieur Le Royer tant en son privé nom que comme procureur du dit Sieur Chevrier . . . l'île de Montréal . . . pour en jouir . . . comme de leur chose propre et à eux appartenant . . . lesquelles charges et conditions le dit Sieur Le Royer a promis es d. nom d'acquitter et observer de point en point . . . lequel Seigneur de Lauzon a remis et réellement délivré au dit Sieur Le Royer le susdit acte de concession ».

---

<sup>17</sup> Le Père Charles Lalemant était le frère du Père Jérôme Lalemant, aussi missionnaire en Nouvelle-France, et l'oncle du glorieux martyr Gabriel Lalemant.

## L'HÔTEL-DIEU

La principale clause du contrat passé devant le notaire Courdon stipule le versement de 150,000 livres en argent. Le texte de nos annales nous autorise à croire que La Dauversière et Fancamp supportèrent la majeure partie des frais.

Après diverses contestations, la Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent-Associés ratifiait, par acte passé le 17 décembre 1640, le transport de la concession de l'île de Montréal opéré précédemment. La Compagnie des Cent-Associés cédait à MM. de La Dauversière et de Fancamp l'île de Montréal « en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité . . . » À cette minute on attachait une « carte et plan de la dite isle envoyée de la Nouvelle-France par monsieur de Montmagny, gouverneur du dit pays, lequel plan a été paraphé par les directeurs de la dite Compagnie et *par le dit sieur Le Royer*<sup>18</sup> en cet endroit pour faire foi des bornes . . . »

Les concessionnaires, remarquent les *Véritables Motifs*, négocièrent cet échange « sans savoir bien alors ce qu'ils faisaient ni les uns ni les autres ». Toutefois, l'acquisition de l'île achève de persuader la jeune Société de Notre-Dame du bien-fondé des vues de La Dauversière. Dans ce succès inespéré, elle discerne l'action de la Providence. Ses membres non seulement ouvrent leur bourse avec empressement, mais se tiennent *bienheureux et indignes* d'avoir été choisis de Dieu.

La Dauversière, le véritable metteur en œuvre de la Société dont il est le génie, assumera la tâche du recrutement des colons. On lui fournira des fonds auxquels il saura joindre tout ce qu'il possède et peut-être plus; mais les soucis, les démarches et les voyages à Paris, aux ports de La Rochelle, de Nantes, pour les achats de toutes sortes et les embarquements; les courses dans les villes, dans les campagnes de l'Anjou, du Maine et d'ailleurs, resteront à la charge de Le Royer. Nous en trouvons des preuves dans l'étude de Me la Fousse, notaire à la Flèche, et de Me Belliotte, notaire à Nantes, où près de deux cents engagements de colons sont faits par contrats passés avec M. de La Dauversière; les autres associés ne seront que les soutiens moraux ou financiers. Il faut excepter M. de Maisonneuve qui sera en Canada, pour l'entreprise fléchoise, ce qu'est en France M. Le Royer. M. Leblond de Brumath parle dans le même sens lorsqu'il écrit :

« De tous les membres de la Compagnie de Montréal, M. de La Dauversière a le premier titre à la propriété de l'île, puisqu'il est partie présente au contrat de cession par M. de Lauzon et qu'il a contribué, pour sa seule part au prix d'achat et à la levée de recrues, plus

<sup>18</sup> Le souligné est de nous.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

de cinquante mille livres de sa bourse, sans compter de pénibles voyages et de nombreuses démarches auprès des associés pour amener le tout à bonne fin.

« Ceci admis, M. de La Dauversière est donc l'auteur de deux grandes œuvres, intimement liées l'une à l'autre : Ville-Marie et l'Institut des Religieuses destinées à desservir l'hôpital de la nouvelle colonie. Il est même difficile de discerner dans la pensée du fondateur laquelle de ces deux créations est *fin* ou *moyen* : soit un pays colonisé pour y implanter son institut de religieuses ; soit son institut de religieuses pour servir les malades de la colonie. Les deux œuvres ont crû et se sont développées l'une pour l'autre, voire même l'une dans l'autre. »<sup>19</sup>

À la fin de 1640, on retrouve M. Le Royer à Paris, pour la préparation immédiate de l'exode des fondateurs de la colonie montréalaise. Pour pénétrer dans ces contrées sauvages, la croix devait être accompagnée de l'épée. Il fallait donc une personne qui *voulût échanger les délices et les civilités de la France avec les neiges et les solitudes des Sauvages du Canada*.

Louis XIII, en confirmant les accords du 17 décembre 1640, avait investi la Société de Montréal de certains privilèges, entre autres de celui de nommer le gouverneur de la colonie. La grande capitale fournit à M. Le Royer le personnage méritant qui allait mener la vaillante troupe à la conquête de la forêt et des âmes.

Par un ingénieux stratagème, le Père Charles Lalemant favorisa la rencontre de M. de La Dauversière avec une jeune officier de 29 ans, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, digne sous tous rapports de se prêter à ses projets.

Dès l'abord, M. de La Dauversière conquiert le jeune commandant. Celui-ci, subjugué par l'ascendant de la vérité aussi bien que par l'élévation des vues du grand colonisateur, se met aussitôt à sa disposition, « sans ambitionner d'autre honneur que de servir Dieu et le Roi dans la profession des armes ».

La Dauversière sollicite alors sa collaboration pour le recrutement de la future colonie et fixe le rendez-vous pour le printemps suivant à La Rochelle. « Ce brave et incomparable gentilhomme rencontré, les Associés ne songèrent plus qu'à se procurer de l'argent et à s'assurer de bons hommes afin de faire une belle et considérable dépense pour Dieu et l'honneur de la France en leur première levée de boucliers . . . »<sup>20</sup>

<sup>19</sup> *Esquisse historique de la ville de Montréal* (Souvenir de Maisonneuve, p. 8).

<sup>20</sup> Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 19.

## L'HÔTEL-DIEU

« L'honneur de la France » demandait des candidats capables de « se sacrifier » au Montréal pour le bien de l'Église et de la patrie.

« Se sacrifier » est bien dire ; à l'intégrité de la foi et des mœurs les volontaires devaient joindre le désintéressement et la bravoure pour combattre les ennemis et, le cas échéant, risquer leurs biens et leur vie sans idée d'enrichissement temporel. Les *Croisés de Montréal* aspiraient même au martyre.<sup>21</sup>

Parmi les éléments les plus marquants de cette première expédition soigneusement organisée, se trouve « la femme sage et intelligente, d'un courage à toute épreuve et d'une résolution mâle »,<sup>22</sup> que Dieu destinait à servir d'hospitalière aux malades et aux blessés : Jeanne Mance, première infirmière laïque de Ville-Marie et modèle des infirmières professionnelles du Canada.<sup>23</sup>

<sup>21</sup> D'après les *Véritables Motifs* et l'*Histoire de la Colonie française*.

<sup>22</sup> Dollier de Casson, *Histoire du Montréal* p. 20.

<sup>23</sup> La pionnière des gardes-malades laïque de l'*Amérique du Nord* fut une espagnole au service du premier hôpital de Mexico construit en 1524 par Fernando Cortès, « for the graces and mercies God has bestowed on him in permitting him to discover and conquer New Spain ». (Catholic Encyclopedia, Vo. « Hospitals »).



MORTIER DE BRONZE, XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. Collection de l'Hôtel-Dieu.

## Chapitre deuxième

### « VOCATION » DE JEANNE MANCE

« Eprise de charité et de prosélytisme, Jeanne Mance, il y a trois siècles, quittait son pays souriant et tranquille pour aller porter à Ville-Marie un peu de l'âme française. »

(Notes historiques,  
Archives de l'Hôtel-Dieu)

L'héroïne, que notre cité vit se pencher sur son berceau naissant, est considérée, par l'histoire, comme la co-fondatrice de Montréal, presque au même titre que Maisonneuve. Et sûrement, c'est équité et justice ; Jeanne Mance<sup>1</sup> incarne, en sa personne, la noblesse du cœur, la bonté et le dévouement de la femme dans ce qu'ils recèlent de plus pur et de plus désintéressé, l'esprit d'initiative et la sûreté de jugement au milieu d'inextricables embarras. Ces qualités prééminentes, elle les a consacrées au bien de Ville-Marie dans un geste magnanime de foi et de charité.

La Champagne l'a vue naître. Mais à quelle ville attribuer l'honneur de lui avoir donné naissance ?<sup>2</sup>

Faute de preuves sur ce point, les opinions restèrent partagées jusqu'en 1932. La publication de l'abbé René Roussel, directeur au grand Séminaire de Langres : *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance*, vint résoudre le litige. Depuis, nous pouvons affirmer que notre Jeanne naquit à Langres.

Langres, « la cité non pareille » de l'ancienne Champagne, se trouve aujourd'hui située vers le sud du département de la Haute-Marne. Elle occupe une place bien modeste dans la géographie de la France, mais elle s'honore de posséder un glorieux passé. Telle la carène d'un vaisseau hérissé de mâts, la ville antique émerge du promontoire lingon — le vieil *oppidum* gallo-romain. Après s'être épanouie vers le nord, elle se termine de tous côtés par des pentes abruptes. C'est une place importante et elle a grande mine. Les vastes façades de ses nombreux couvents s'alignent en bordure de sévères

<sup>1</sup> Le nom de l'héroïne de Montréal est souvent orthographié de Mance, de Mancé ou Manse.

<sup>2</sup> Il semble étrange que la question se soit posée, quand Sœur Morin, les annalistes de notre Institut, Mère Juchereau, Dollier de Casson et Bertrand de la Tour, dans ses *Mémoires sur Monsieur de Laval*, aient clairement désigné Langres comme lieu de naissance de Jeanne Mance.

Octobre 1600 58.

Enmy le mesme de ce jour quatre heures  
après midi fut baptizé Jehan filz de  
me Jehan Haultplein aduo ras de d'au  
me Jehan Haultplein de parmy Jehan  
propre argent de son pere de d'au ras  
Celle d'au ras de d'au ras de d'au ras

Les actes intermédiaires, de la page du registre,  
ont été supprimés.

Le dimanche 12<sup>e</sup> novembre fut baptizée Jehanne fille  
de me Charles mance pr au bailliage de Lengres et dame Catherine  
Emonnot le parrain me Anthoine [?] Esprit sergent royal et la  
marraine Rachel Gillot fem' de Jehan haultplein.

Le dimanche 12<sup>e</sup> novembre fut baptizée Jehanne fille  
de me Charles mance pr au bailliage de Lengres et dame Catherine  
Emonnot le parrain me Anthoine [?] Esprit sergent royal et la  
marraine Rachel Gillot fem' de Jehan haultplein.

Le dimanche 12<sup>e</sup> novembre fut baptizée Jehanne fille  
de me Charles mance pr au bailliage de Lengres et dame Catherine  
Emonnot le parrain me Anthoine [?] Esprit sergent royal et la  
marraine Rachel Gillot fem' de Jehan haultplein.

Jehanne  
Mance

Le dimanche 12<sup>e</sup> novembre dud an fut baptizée Jehanne fille  
de me Charles mance pr au bailliage de Lengres et dame Catherine  
Emonnot le parrain me Anthoine [?] Esprit sergent royal et la  
marraine Rachel Gillot fem' de Jehan haultplein.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

remparts, dont les tours de flanc évoquent les glorieuses époques de François 1er et de Henri IV.<sup>3</sup>

Le dimanche, 12 novembre 1606, la tour trapue de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul<sup>4</sup> met son carillon en branle pour annoncer la régénération, par le baptême, d'une enfant de la paroisse, Jeanne Mance, fille de Charles Mance, procureur au baillage royal de Langres depuis environ 1602, mais originaire de Nogent-le-Roi, — et de Catherine Emonnot.

La famille de Jeanne Mance appartenait à la bourgeoisie de robe. Son blason portait : *d'azur à la mancine d'or au fruit de sable, bordé de gueules.*

Jeanne était la deuxième de la famille, laquelle comptait six filles et six garçons. La seule mention de la Confrérie du Saint-Sacrement,<sup>5</sup> dont faisaient partie les époux Mance, suffit à nous faire connaître dans quelle ambiance se passa sa jeunesse sous le ciel champenois. Héritière des sentiments élevés qui, de par ses ancêtres, constituaient un patrimoine familial, Jeanne Mance en imprègne sa vie au point de lui donner ce caractère de grâce charmante et de distinction native qui rehausse toujours la valeur morale.

Vers l'année 1615, Jeanne Mance dut fréquenter le pensionnat des Ursulines, récemment établi à Langres (1613), et y puiser l'instruction convenable à son rang.<sup>6</sup>

Ensuite, nous raconte Sœur Morin,<sup>7</sup> « Elle vécut en grande dévotion dans la maison de son père, qui ne s'y opposa jamais par l'amour tendre et la complaisance qu'il avait pour sa fille qui, de sa part, agissait en toutes choses avec tant de prudence et de vertu qu'elle ne lui

<sup>3</sup> Ce paragraphe est extrait de notes obligeamment fournies par un professeur du Séminaire de Langres.

<sup>4</sup> Les bâtiments de l'église paroissiale de Saint-Pierre, lieu du baptême de Jeanne Mance, furent abattus après la Révolution. En 1830, le maire Henryot fit aménager la place ; on y créa un jardin public en 1890. A l'angle nord-est se dressait le portail de cette antique église ; il faisait vis-à-vis à la cathédrale. Ce lieu a été choisi pour édifier une statue à Jeanne Mance. Quelques vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul sont encore visibles au Musée de Langres et deux de ses statues ornent un autel de la cathédrale.

<sup>5</sup> Le père et la mère de Jeanne Mance s'agrégèrent à cette confrérie en 1616. (Abbé René Roussel, op. cit.)

<sup>6</sup> Le couvent des Ursulines, aujourd'hui désaffecté, existe encore. Ses vastes salles abandonnées servent de lieu de réunion à un patronage de jeunes filles. De l'antique chapelle, le portail seul reste debout. C'est un beau travail original du début du XVIIe siècle : colonnes cylindriques, attributs religieux sculptés sur les linteaux de porte et draperies aux plis heureusement venus. (Extraits de notes sur Langres, citées précédemment.)

<sup>7</sup> Sœur Morin, née à Québec en 1649, mourut en 1730, religieuse hospitalière de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Première annaliste de cette Institution, elle est aussi le premier écrivain né au Canada. Cf. pp. 182 et ss., 282 et ss., et 352 ss.

causa aucun chagrin par ses dévotions qu'elle ajusta toujours à sa volonté ».

La mort prématurée de ses parents transforme le rôle de la grande sœur en celui d'une véritable mère ; aussi Jeanne ne parut pas d'abord s'interroger sur sa vocation. N'est-elle pas fixée dans une certaine mesure ? Puis la guerre, avec les calamités qui l'accompagnent, maladies, épidémies, fit son apparition au pays langrois.

Alors, que de victimes à secourir !

La confrérie de la Charité ou de la Miséricorde enrôla tout aussitôt des infirmiers et des infirmières bénévoles. La tendresse et le dévouement de Jeanne ne tardèrent pas à s'affirmer. Ignorant la crainte et possédant le don de sympathie, cette fille de France prélude à sa mission canadienne.

Lorsque la ville retrouva son atmosphère de bien-être et de paix, Jeanne Mance recouvra sa liberté. Nos annalistes la représentent alors comme une personne « vivant dans une pensée continuelle de la mort ». Sur quoi l'on rapporte que, dans ses longues stations au cimetière où tant de compatriotes reposaient à côté de son père et de sa mère, elle méditait sur la vanité des honneurs et des biens terrestres.<sup>8</sup> Mais, comment ordonnera-t-elle désormais sa vie ? La famille a grandi, elle-même est âgée de trente-quatre ans ; et, depuis qu'elle a connu la joie de se donner aux souffrants dans un dévouement gratuit, elle estime vide et insipide une existence sans but précis.

Pendant qu'elle s'interroge, Jeanne fait la rencontre de son cousin, messire Nicolas Dolebeau,<sup>9</sup> maître ès arts, que le chapitre de Langres s'attachera en 1642. Il résidait alors à Paris et cumulait divers titres : docteur de Sorbonne, précepteur du duc de Richelieu et chapelain de la Sainte-Chapelle. Le futur chanoine comprit vite les perplexités et les aspirations de sa cousine. Pour orienter son avenir, lui — dont le frère Jean, jésuite,<sup>10</sup> devait se rendre sous peu au Canada

<sup>8</sup> *Annales de Moulins*, p. 27.

<sup>9</sup> Fils de Jean Dolebeau, avocat de Langres.

L'*inventaire* des biens de Jeanne Mance mentionne des lettres du chanoine Dolebeau, Jeanne lui confiera la gérance de certaines affaires matérielles. Le premier incendie de l'Hôtel-Dieu, survenu en 1695, consuma cette précieuse correspondance avec celles de MM. de La Dauversière, Maisonneuve et Talon.

<sup>10</sup> La *Liste des Missionnaires Jésuites*, Nouvelle-France et Louisiane, donne le Père Jean Dolebeau comme natif de Nogent-le-Haut. D'après Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, le Père Dolebeau serait né à Langres même. Le *Catalogue* de la Compagnie de Jésus dit également qu'il y vécut.

Un premier Jean Dolebeau, récollet, vint au Canada comme missionnaire en 1615. Un autre Jean Dolebeau, originaire de Paris (selon l'*Essai généalogique* de M. Jacques Laurent, il serait probablement un autre cousin germain de Jeanne Mance), s'engagea par contrat, passé à la Flèche le 15 avril 1653, à se rendre à Ville-Marie avec la recrue, M. E.-Z. Massicotte nous fait remarquer que son nom ne paraît pas sur le rôle d'embarquement à bord du *Saint-Nicolas* de Nantes.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

— n'hésite pas à lui parler de l'héroïque dévouement des Ursulines et des Hospitalières de Dieppe, parties récemment pour la Nouvelle-France. Une mystérieuse impulsion attire dès lors Jeanne vers le Canada : sa vocation se révèle.

Jeanne, pourtant, voudrait tout d'abord se persuader que sa faible santé est un obstacle ; mais ses perplexités sont telles que, craignant d'être infidèle à la grâce, elle soumet son anxiété à son directeur. Celui-ci, que l'on présume être un Père Jésuite, usa d'autant de réserve que de prudence. « À vrai dire, conclura plus tard Dollier de Casson, il fallait que ce fût une personne toute de grâce pour venir alors dans ce pays si éloigné, si sauvage et si incommode . . . »<sup>11</sup> Il fallait aussi que ce fût une âme trempée pour l'immolation. Le clairvoyant religieux finit par lui dire catégoriquement : « Allez, mademoiselle, allez en Canada, je vous en donne permission. »

C'était la lumière, mais c'était aussi le sacrifice : sacrifice de la patrie et sacrifice des siens, sacrifice surtout d'une vie exempte de soucis, qu'elle devra échanger contre l'incertitude d'une entreprise hasardeuse, où elle n'aura d'autre boussole que la confiance en la bonté de Dieu.

Jeanne ne se trompait pas.

Une fois sa décision prise, elle part résolument pour la capitale ; c'était le mercredi de la Pentecôte, 30 mai 1640. Selon la plupart des gens, la fille de Charles Mance se rend à Paris pour se faire admirer. Ironique ou flatteuse, l'opinion publique va servir les intérêts de l'aimable Champenoise. Elle n'aura pas à cacher les motifs de son départ pour attirer la clientèle ; les acteurs s'offrent d'eux-mêmes.

Jeanne Mance fut reçue chez une sienne cousine, sœur du cousin Dolebeau, laquelle logeait près de l'église de Saint-Sulpice, voisine du noviciat des Jésuites. Obéissant au conseil qui lui en a été donné, Jeanne se rend à cet endroit pour consulter le Père Charles Lalemant, de retour du Canada depuis deux ans.

Le perspicace religieux lui prodigua ses encouragements, mais cette consolation sera payée par un premier contretemps : l'excellent missionnaire doit partir incessamment pour le sud de la France. La future fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie était loin de soupçonner les relations étroites qui allaient exister entre ce voyage et celui qu'elle se propose d'entreprendre : le Père Lalemant va rencontrer M. de La Dauversière, qui travaille à la reprise des négociations en vue d'obtenir le transfert des droits de M. de Lauzon sur l'île de Montréal.

<sup>11</sup> *Histoire de Montréal*, p. 11.

## L'HÔTEL-DIEU

Le directeur de Langres avait aussi conseillé à Jeanne d'aller voir le révérend Père Saint-Jure, recteur du noviciat de la Compagnie de Jésus. Ce religieux se montre bienveillant, mais paraît se refuser à toute solution. Ainsi ballottée par des alternances de confiance et de crainte, Mlle Mance dut se prêter aux relations mondaines de la grande ville.

La Providence veillait. Elle lui ménagea un secours opportun dans la personne de Mme de Villesavin, née Isabelle Blondau, qui, dans son bel hôtel de la Place Royale, recevait la meilleure compagnie de Paris. En raison de sa charité, cette dame était surnommée « la servante très humble du genre humain ».

Informée des projets et des déceptions de Mlle Mance, elle lui facilita une seconde entrevue avec le peu encourageant recteur. Cette fois, celui-ci avoue sans ambages qu'il n'a jamais rencontré, dans aucune vocation, des marques si évidentes de la volonté divine. « C'est une œuvre de Dieu », ajouta-t-il ; « vous devez le déclarer à vos parents. »<sup>12</sup>

L'événement ne tarda pas à défrayer la chronique et à susciter l'admiration. Bientôt, Mlle Mance ne put résister aux sollicitations qui lui vinrent de toutes parts.

« Comme elle était d'un extérieur assez prévenant et qu'elle parlait de Dieu on ne peut pas mieux, quantité de dames vertueuses de la première qualité se firent un plaisir de la voir et de l'entretenir ».<sup>13</sup> Elle pénétra ainsi dans les cercles aristocratiques de l'époque, dans ces salons historiques où il était parlé de projets missionnaires. Après Mme la Chancelière,<sup>14</sup> vint la princesse de Condé (Charlotte de Montmorency), puis la reine elle-même, que l'on verra plus tard remettre au baron de Renty, une aumône pour le Canada. L'abbé Charlet affirme, rapporte M. Faillon, que Mlle Mance était *très considérée de la reine Anne d'Autriche*.

Jeanne Mance saura tirer avantage de ses honorables relations. Un esprit persuadé, n'est-ce pas un cœur gagné à une cause, une main ouverte à des besoins ? Sous l'action de la Providence, le fil des événements se déroule sans heurt. Le révérend Père Rapine,<sup>15</sup> provincial des Récollets de Saint-Denis, étant venu à Paris, Jeanne Mance, qui con-

<sup>12</sup> Le Père Camille de Rochemonteix, s.j., *op. cit.*, t. I, p. 315.

<sup>13</sup> Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 39, Ed. de Dom Jamet.

<sup>14</sup> Madeleine Fabri, épouse de Pierre Séguier, garde des Sceaux du Roi.

<sup>15</sup> Le nom de ce Récollet s'orthographie Rapine et non Rapin, ainsi que le prouvent certains documents de l'Ordre (le *Mortuologe* et la *Regula FF. Minorum*). (Notes obligeamment fournies par le révérend Père Archange Godbout, o.f.m.)

Dans *Jeanne Mance* (1934) Mlle Marie-Claire Daveluy mit pour la première fois, en évidence, la faute de lecture dont il est ici question.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

naissait déjà cet « homme de grand mérite », comme le qualifie Dollier de Casson, va chercher auprès de lui une confirmation à ses projets.

Elle n'eut qu'à se féliciter de sa démarche. L'éminent religieux avait l'âme apostolique ; et, en sa qualité de Récollet, le Canada était loin de lui être inconnu.<sup>16</sup> Ses avis ressemblèrent plutôt à des ordres. Devant la totale abnégation de Mlle Mance, il ajouta : « Puisque vous vous oubliez vous-même, il est bon que d'autres prennent soin de vous. »

À quelques jours de là, Jeanne recevait, du Père Rapine, un billet la priant de se rendre le lendemain après-midi à l'hôtel de Bullion, où il se trouverait lui-même pour la présenter à une insigne protectrice.

Cette dame « qui, au ciel, tiendra un des premiers rangs dans l'œuvre de Montréal »,<sup>17</sup> habitait un vaste hôtel de la rue Platrière.<sup>18</sup> Le nom de *bienfaitrice inconnue*, qui la désigna au cours de sa vie et qu'elle n'a que trop conservé après sa mort, dit assez à quelle enseigne d'humilité et de charité le révérend Père conduisait Jeanne Mance.

Issue du mariage de Guichard Faure, sieur de Berlize, conseiller secrétaire du Roi, et de Madeleine Brûlart de Sillery,<sup>19</sup> Angélique Faure, future fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, épousa, le 22 janvier 1612, messire Claude de Bullion, surintendant des finances sous Louis XIII, qui porta très haut l'éclat et la fortune de son nom.<sup>20</sup>

Par sa piété et sa modestie, Mme de Bullion cherchait à faire oublier l'opulence trop éclatante de son mari ; par son humilité, à cacher les fabuleuses aumônes dont elle était la dispensatrice. Le milieu dans lequel vivait cette dame, nièce de l'illustre commandeur de Malte, Noël Brûlart de Sillery (1577-1640), lequel fonda en 1637 la *Réduction* de Saint-Joseph de Sillery près de Québec,<sup>21</sup> connaissait l'existence

<sup>16</sup> Au sujet des Récollets cf. p. 42.

<sup>17</sup> Dollier de Casson.

<sup>18</sup> Aujourd'hui, 3, rue Jean-Jacques Rousseau. Avant la Révolution, l'hôtel de Bullion fut converti en habitation particulière et le rez-de-chaussée en salles d'exposition et de vente de tableaux et de meubles précieux. *Documents sur la vie et la famille d'Angélique Faure*. Renseignements fournis par M. le Préfet de la Seine, sur la réquisition de M. le Secrétaire d'Etat des Beaux Arts de France, et remis à l'Hôtel-Dieu de Montréal par le Consul général de France au Canada, 15 février 1911.

<sup>19</sup> Sillery, bourg du département de la Marne, à 10 kilomètres sud-est de Reims.

<sup>20</sup> Les armoiries des de Bullion se lisent ainsi : Ecartelé au 1 et 4 d'azur au lion issant d'or mouvant d'une champagne ondée d'argent ; au 2 et 3 d'argent à la bande de gueules accampagnées de six coquilles du même en orle.

<sup>21</sup> Sillery reçut, pendant l'hiver de 1641, M. de Maisonneuve et Mlle Mance, auxquels M. de Puiseaux offrit la plus généreuse hospitalité dans ses domaines. En 1657, la Compagnie des Cent-Associés érigeait, sur une partie de ce territoire, la chatellenie de Coulonges en faveur de Louis d'Ailleboust. Ce site historique, évocateur de tant de souvenirs français, est devenu la demeure vice-royale de Spencer Wood.

## L'HÔTEL-DIEU

de l'Hôtel-Dieu récemment établi ; aussi ne pouvait-elle ignorer l'entreprise colonisatrice de Montréal. Sœur Morin est donc fort bien informée lorsqu'elle dit explicitement, dans ses Annales,<sup>22</sup> que l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec faisait grand bruit à Paris et que Mme de Bullion fut touchée du désir d'en faire autant en faveur de la future colonie de Montréal. Mais, pour des raisons de prudence et d'humilité, celle-ci attendit que l'occasion s'en offrît, comme elle le souhaitait.

Puis — détail subtil, mais qui accrédite encore la vérité de son exposé —, Sœur Morin ajoute qu'un Père de la Doctrine chrétienne, confesseur de Mme de Bullion, par conséquent bien au fait de ses sentiments, n'eut pas plus tôt connu le projet de Mlle Mance qu'il lui conseilla d'entrer en relations avec sa pénitente. Ignorant le motif de cet avis, Jeanne Mance différait sa visite, lorsqu'un religieux de Saint-François lui offrit de lui trouver une bienfaitrice.

Ainsi présentée par le révérend Père Rapine, Récollet, Mlle Mance rendit visite à Mme de Bullion à la fin de janvier 1641.<sup>23</sup> L'affable grande dame, qui allait jouer un rôle prépondérant dans sa destinée, voulut bien la retenir longtemps près d'elle en cette première entrevue et la recevoir plusieurs fois par la suite.

D'après Leblond de Brumath,<sup>24</sup> Mme de Bullion a l'honneur d'avoir donné à l'héroïne de Ville-Marie l'idée concrète de la mission particulière qu'elle remplirait au Canada : fonder un hôpital. À la quatrième entrevue, elle expose à Mlle Mance son désir de lui confier l'administration de cet établissement et de pourvoir à son entretien personnel. C'était dissiper les ombres du tableau et revêtir, de l'harmonie des formes et des couleurs, le profil indécis fixé dans l'esprit de Jeanne par les entretiens de son cousin Dolebeau.

À un projet si méthodiquement ordonné, Jeanne Mance n'oppose que son état de santé. Cette hésitation — la seule que mentionne l'histoire — prouve bien que Jeanne était prête à s'en aller vers l'inconnu travailler au salut des âmes, pourvu que la Providence lui procurât les forces nécessaires.

Toutefois, les vouloirs divins devenaient évidents à travers une série d'événements aussi inattendus que merveilleux. Sœur Morin nous apprend que la future fondatrice de l'hôpital de Ville-Marie « recommanda cette affaire à tout ce qu'elle connaissait de serviteurs

<sup>22</sup> P. 47.

<sup>23</sup> La mort récente de son mari (23 décembre 1640) laissa Mme de Bullion maîtresse d'une grande fortune.

<sup>24</sup> *Vie de Mademoiselle Mance et commencements de la colonie de Montréal*, p. 20.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

de Dieu », sans oublier Marie Rousseau, qu'intéressait « tout ce que sur terre on faisait pour le ciel » et qui définit Mlle Mance « une des plus grandes âmes qui vivent. »

Après l'avoir dirigée pendant une retraite de dix jours, le révérend Père Saint-Jure l'assura une seconde fois « que Dieu la voulait en Canada, qu'elle acceptât ces offres qu'on lui faisait, et n'eût aucun égard à son infirmité corporelle et à sa délicatesse naturelle qui était grande ».

Ces paroles sont le dernier oracle ; Mlle Mance avisera Mme de Bullion qu'elle est prête à seconder ses vues. Déjà, pour répondre à ses désirs, et grâce à ses relations dans le cercle de la nièce du cardinal de Richelieu, elle s'était renseignée sur le coût de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle apprit donc à sa munificente bienfaitrice que Mme d'Aiguillon, de concert avec son oncle, le cardinal-ministre, avait affecté à cet établissement une somme de 22,000 livres tournois et qu'en 1640, elle éleva cette somme à 40,500 livres.

Mme de Bullion répondit que Jeanne n'avait pas moins à attendre de sa libéralité, pour l'hôpital dont elle voulait être la fondatrice. Sur le champ, elle lui assura une dotation de 42,000 livres.

Il paraît certain qu'à cette visite, Mme de Bullion offrit à Mlle Mance, entre autres cadeaux précieux, plusieurs bijoux religieux de grand prix et son portrait en miniature renfermé dans une riche boîte d'agate montée en or et sertie de perles fines.<sup>25</sup>

En avril 1641, Jeanne Mance prenait congé de ses conseillers, le Père Rapine et le Père Saint-Jure. Ce dernier lui avait appris que deux flottes se préparaient à faire voile vers la Nouvelle-France et qu'un de leurs Pères, qu'elle avait rencontré l'hiver précédent, ferait partie du voyage. A la visite d'adieu faite à Mme de Bullion, celle-ci lui remit une bourse de 1,200 livres en lui disant : « Recevez les arrhes de notre bonne volonté, en attendant que nous fassions le reste, ce que nous accomplirons lorsque vous m'aurez écrit du lieu où vous serez et que vous m'aurez mandé l'état de toutes choses.<sup>26</sup>

Rédigea-t-on un mémoire des engagements contractés ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que Mme de Bullion exigea de

<sup>25</sup> L'incendie de 1695 consuma ce précieux souvenir.

« Une Croix Dor esmaillée de blanc, Contenant Neuf rubis, Sçavoir Six gros et trois petis, Une Dor Esmailée de Vert et de bleuf, Une Croix de Bois garnie de Nacque de perle » mentionnées dans l'inventaire de Mlle Mance n'auraient-elles pas fait partie des *bijoux de dévotion* donnés par sa généreuse bienfaitrice ?

La « monstre Sonnante a boiste d'Argent », pour n'être pas un bijou de dévotion, semble un objet d'assez grande valeur qui peut bien provenir de la riche Inconnue.

<sup>26</sup> Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 24.

## L'HÔTEL-DIEU

Jeanne Mance le secret absolu sur sa personnalité et ne voulut être désignée officiellement que sous le nom de *Bienfaitrice Inconnue*.

Pour ne pas trahir cet anonymat, condition, semble-t-il, *sine qua non* de toutes ses libéralités, Jeanne Mance devra lui envoyer ses lettres à l'adresse du Père Rapine. Ce secret fut si bien gardé que, longtemps après la mort de la Bienfaitrice inconnue, Dollier de Casson, le révélant pour l'intégrité de l'histoire, semble se reprocher de troubler dans son tombeau, par le bruit seul de son nom, celle qui fut aussi humble que magnifique.<sup>27</sup> « Aussy tôt que les affaires de la fondation de l'hospital furent conclues à Paris », dit Sœur Morin, « mademoiselle Mance se disposa à quitter la France, pour venir dans le Canada où la grâce l'attirait avec tant de force et de suavité ; elle écrivit à M. de La Dauversière qu'elle savait être comme l'âme de cette affaire et procureur des Messieurs de la Compagnie, lequel lui manda de faire diligence et qu'elle se rendit à La Rochelle dans un certain temps, que je ne sais pas, que là, ils se parleraient à loisir et à cœur ouvert ».<sup>28</sup>

Outre l'invitation de M. de La Dauversière, si toutefois elle eut lieu, d'autres raisons incitaient Jeanne Mance à s'embarquer à La Rochelle. Elle voulait échapper à la sollicitation de ses parents, qui auraient eu toutes les facilités de l'accompagner à Dieppe où mouillait un navire à destination de Québec.

<sup>27</sup> Leblond de Brumath, *Vie de mademoiselle Mance*, pp. 148-149.

<sup>28</sup> *Annales*, p. 53.

Les *Annales* de l'Institut parlent aussi dans ce sens : « Mlle Mance écrit à M. Le Royer de La Dauversière, qu'elle ne connaissait point encore que par le récit qu'on lui faisait de son mérite et de sa vertu ». A l'encontre de nos annalistes, la plupart des historiens veulent que M. de La Dauversière et Mlle Mance soient restés parfaitement inconnus l'un à l'autre jusqu'à leur entrevue à La Rochelle. Tout en accordant, à ces derniers, le crédit et le respect dus à leur autorité, nous croyons, après étude du sujet, devoir émettre simplement nos déductions personnelles. A défaut des lettres elles-mêmes (seul témoignage probant), si nous remontons au mois d'août 1640, nous trouvons Jeanne Mance prenant conseil auprès du Père Charles Lalemant, ex-missionnaire de la Nouvelle-France, précisément au sujet de son dessein d'aller en Canada. Dans ces mêmes jours, le Père Lalemant se rend à Vienne avec M. de La Dauversière, pour lui prêter appui dans une seconde tentative d'achat de l'île de Montréal. Après avoir réussi cette négociation, le révérend Père Jésuite rencontre plusieurs fois M. de La Dauversière. Comment, dès lors, ne pas lui mentionner au moins le nom de Jeanne Mance, dont il a précédemment encouragé les généreux desseins, lui qui s'est ingénié à présenter à La Dauversière le premier personnage indispensable à la colonisation de Ville-Marie : M. de Maisonneuve ? D'autre part, dirigée à Paris par le révérend Père Saint-Jure, Jeanne Mance est fort bien renseignée au sujet des vaisseaux qui partent de Dieppe et de La Rochelle. Peut-on supposer que le Père Saint-Jure ait ignoré La Dauversière et la part qu'il assumait dans cette double expédition ? Les paroles d'inquiétude par lesquelles le Père de la Place accueillit Jeanne Mance lors de son arrivée à La Rochelle prouvent, par ailleurs, que le voyage était concerté. Dans ces conditions, n'eût-il pas été de la plus élémentaire sagesse, pour le Père Saint-Jure, de conseiller à Jeanne d'entrer en communication avec La Dauversière ? et tout naturel que ce dernier lui « mandat de faire diligence et qu'elle se rendit à La Rochelle où ils se rencontrèrent sans s'être jamais vus auparavant », selon le texte accrédité par la plupart des auteurs ?

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

La présence, à bord des navires rochelais, du Père Jacques de La Place, s. j., et de l'abbé Faulx, aumônier en titre des Ursulines de Québec, avait-elle inspiré le choix de M. de La Dauversière ? En tout cas, cette coïncidence allait favoriser Jeanne Mance, en l'assurant des secours spirituels pendant la périlleuse traversée.

Rien ne retenait plus la vaillante apôtre dans la capitale. La voie était libre.

La sympathie qu'elle inspirait, l'intérêt et l'admiration qu'elle suscitait disposèrent tout le monde en sa faveur. De Paris à La Rochelle, à peine voulait-on qu'elle soldât ses dépenses. On se disputait même l'honneur d'héberger l'héroïque Champenoise qui s'en allait au loin faire aimer le Christ et la France.

## VERS LE CANADA

En quittant Paris à destination de La Rochelle, qui en est distante de 470 kilomètres au sud-ouest, Jeanne Mance fait ses premiers pas vers le Canada. Dans cette dernière ville, d'aspect militaire par ses fortifications anciennes, s'achèvent les préparatifs de l'embarquement. La haute mâture des navires en rade se profile sous le ciel rochelais, à proximité de la flèche de pierre qui surmonte l'église des révérends Pères Jésuites.

Descendue dans une auberge voisine, Jeanne Mance, sans plus tarder, se dirige vers la résidence des religieux, pour rendre visite au révérend Père Jacques de La Place,<sup>29</sup> son unique connaissance à La Rochelle et son futur compagnon de voyage. Prêt à partir pour le Canada avec la colonie fléchoise, le révérend Père l'attendait. Il avait même craint de voir les vaisseaux mettre à la voile avant l'arrivée de l'intrépide Champenoise. Mais le navire qu'elle devait monter était encore à appareiller. Au moment où elle se présenta au parloir, le religieux missionnaire s'y trouvait justement en compagnie d'un gentilhomme qui se retira aussitôt. Et le révérend Père de dire à Mlle Mance : « Voyez-vous ce gentilhomme qui vient de sortir afin de me laisser la liberté de vous parler ? Il a donné cette année 20,000 livres pour une entreprise qui regarde ce pays. Il s'appelle le baron de Fancamp et est associé à plusieurs personnes de qualité, qui font de grandes dépenses pour un établissement qu'elles ont désiré de former

<sup>29</sup> Selon le Père de Rochemonteix (*Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. I, p. 315), Jeanne Mance aurait consulté le Père de la Place à Paris, en même temps que les Pères Lalemant et Saint-Jure. Le Père de la Place, ancien scolastique du Collège Henri IV de la Flèche et ex-missionnaire au Canada avec le Père Charles Lalemant, se trouvait, sans doute, très au courant des entreprises de M. Le Royer.

## L'HÔTEL-DIEU

dans une île du Canada appelée Montréal ». <sup>30</sup> Et il lui fit connaître tous les mouvements qu'on se donnait pour cette œuvre. <sup>31</sup>

Lorsque Mlle Mance prit congé du révérend Père, celui-ci s'enquit de sa résidence ; car le calvinisme avait pris une forte position à La Rochelle. Comprenant qu'elle logeait chez une huguenote, il lui indiqua une autre pension que celle de l'auberge nommée.

Le lendemain matin, Mlle Mance, entrant dans la petite église du Gésu, croisa un gentilhomme qui en sortait. C'était M. de La Dauversière. « Quoiqu'ils ne se fussent jamais vus, M. de La Dauversière étant peut-être instruit par le Père Laplace », insinue Dollier de Casson, « ils furent subitement éclairés d'une lumière surnaturelle, qui leur découvrit mutuellement leurs pensées les plus secrètes et tout leur intérieur, comme il était déjà arrivé à l'égard de M. Olier et du même M. de La Dauversière. Ce dernier salua par son nom Mlle Mance, qui le salua aussi par le sien ; et en un instant Dieu leur imprima dans l'esprit une connaissance de leur intérieur et de leur dessein si claire que, s'étant reconnus, ils ne purent faire autre chose que remercier Dieu de ses faveurs ». <sup>32</sup>

D'après nos manuscrits, il serait impossible que Jeanne Mance eût complètement ignoré La Dauversière jusqu'à son arrivée à La Rochelle. <sup>33</sup>

Si nous récapitulons les faits, à tous le moins la veille de ce jour, le Père de La Place avait parlé à Mlle Mance de M. de La Dauversière ; peut-être aussi de Jeanne Mance à ce dernier. De plus, si avant leur arrivée à La Rochelle, comme il nous a paru établi, il y eut vraiment correspondance entre les deux interlocuteurs, ils ont la pleine certitude de se rencontrer dans cette ville. À notre humble avis, la lumière surnaturelle, dont parlent les *Véritables Motifs*, voilà le merveilleux, mais non pas le fait pour Le Royer et Jeanne Mance de s'être reconnus et de s'appeler réciproquement par leurs noms, comme il en fut d'Olier et de La Dauversière.

Quoi qu'il en soit, M. de La Dauversière représente à Mlle Mance qu'une aide féminine serait indispensable pour prendre soin des provisions, les distribuer, et surtout traiter les malades de Ville-Marie. Mais le désir qui prime tout autre, c'est de lui confier la charge de l'hôpital qu'il veut y installer pour préparer l'établissement des Filles de Saint-Joseph, en formation à la Flèche.

<sup>30</sup> *Histoire du Montréal*, p. 26.

<sup>31</sup> *Recueil des pièces authentiques*, p. 209.

<sup>32</sup> *Les Véritables Motifs*, p. 17.

<sup>33</sup> Voir note 28 de la page 86.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

Madame de Bullion venant d'en assurer la fondation par ses générosités, Dieu réunissait donc tous les éléments nécessaires à l'établissement de l'Hôtel-Dieu, en projet, pourrions-nous dire, depuis 1630. Jérôme Le Royer propose aussitôt à Mlle Mance de faire partie de la Société des *Messieurs et Dames de Montréal*. Elle hésite, elle est même sur le point de décliner cet honneur. Quelle figure ferait-elle, humble bourgeoise de province, à côté de ce que la France chrétienne d'alors comptait de plus illustre parmi ses fils ? Et la fortune est presque aussi disproportionnée que le rang. Une modeste rente viagère lui a été assurée par l'héritage paternel ; mais à peine suffira-t-elle, même doublée des gratifications de sa bienfaitrice, à pourvoir à son entretien, en sorte que son agrégation dans l'opulente Compagnie constituerait plutôt une charge qu'une collaboration : raisonnement admirable qui affirme l'humilité de Jeanne Mance. « Si je fais ce que vous me proposez », dit-elle à M. de La Dauversière, « j'aurai plus d'appui sur la créature et moins à attendre du côté de la Providence, de laquelle je veux dépendre uniquement ».

« Vous n'en serez pas moins fille de la Providence », reprit celui-ci ; « car, cette année, nous avons fait une dépense de 75,000 livres, et je ne sais pas où nous prendrons le premier sol pour l'an prochain . . . »

Jeanne Mance voulut néanmoins obtenir l'assentiment de ses aviseurs spirituels. « Ne perdez pas de temps », appuya M. Le Royer, « et écrivez au Père Saint-Jure par le prochain courrier ». Le colis postal porta des lettres à plusieurs adresses : les réponses furent identiques.

À l'arrivée du futur gouverneur de Montréal, qu'attendaient M. de La Dauversière et le baron de Fancamp, ceux-ci, au nom des Associés, reçurent Mlle Mance dans la *Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*, « comme un présent que le ciel leur faisait ».

Le mois de juin vit partir le premier contingent de Ville-Marie. Avant de quitter la terre de France, Jeanne voulut commencer son apostolat en faveur de sa patrie d'adoption ; elle pria M. de La Dauversière de mettre par écrit *le dessein des Messieurs de Montréal* et d'en faire des copies dont elle accompagnerait chacune d'une lettre personnelle. De retour à Paris, il distribuerait ces deux mémoires aux dames de qualité dont elle s'était fait autant de bienfaitrices.<sup>34</sup> En tête de la liste figurait le nom de Mme de Bullion. L'initiative de Jeanne Mance devait avoir les conséquences les plus heureuses pour la Compa-

<sup>34</sup> Cf. p. 82.

## L'HÔTEL-DIEU

gnie de Montréal, qui vit peu après s'accroître le nombre de ses membres de huit à trente-cinq.

Au moment de monter sur le navire, Jeanne Mance se rendit compte qu'elle était seule de son sexe.<sup>35</sup> Que faire à cette heure tardive ? Elle était encore dans cette perplexité, lorsque M. de La Dauversière lui tendit le message qu'il venait de recevoir de l'un de ses agents. Cette lettre lui apprenait que deux ouvriers du contingent dieppois emmenaient leur femme et qu'une vertueuse fille, désirant participer à l'œuvre admirable de ces colons, n'avait pas craint de forcer la consigne et de prendre place sur le vaisseau qui démarrait du port. Si on en croit les *Véritables Motifs*, Jeanne Mance, favorisée d'une vue surnaturelle avant de quitter Paris,<sup>36</sup> aurait laissé une relation manuscrite de cet incident et de quelques autres qui lui devaient arriver à La Rochelle.

Jeanne Mance s'embarqua sur le premier navire, où l'attendaient le Père de La Place et douze colons. Sur le second, se trouvaient l'abbé Antoine Faulx, M. de Maisonneuve et vingt-cinq hommes de la recrue fléchoise. M. le Royer et le baron de Fancamp accompagnèrent ceux-ci, dans le dessein de les mettre sous la conduite de M. de Maisonneuve qu'ils avaient devancé.<sup>37</sup> Quant au troisième navire, nous avons vu qu'il avait levé l'ancre à Dieppe, avec dix hommes et les trois femmes dont nous avons parlé, enrôlés en Normandie par M. de Chomedey ou par le baron de Renty.

Pendant que les navires rochelais voguent sur l'océan, M. de La Dauversière se met immédiatement en campagne pour former un deuxième, puis un troisième contingent. Les archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche nous disent avec certitude que, dès 1640 et dans les années suivantes, Le Royer contracta, solidairement avec sa femme Jeanne de Baugé, des emprunts équivalant bien à un million de francs.

Dans la plupart de ces emprunts, MM. Le Royer de Boistaillé, Fontaine de la Crochinière, Denyon du Pasty, Olivier de la Guittière et autres, tous parents ou amis, se rendaient caution de lui et de son

<sup>35</sup> Les *Annales* de Sœur Morin, p. 55, disent que Mlle Mance « amena avec elle 4 ou 5 filles . . . » La prévoyante administratrice du futur hôpital aurait très bien pu engager à Québec des aides pour l'assister dans ses fonctions. C'est l'opinion de M. l'abbé Verreau. (Notes ajoutées aux *Véritables Motifs*, p. 77). Par ailleurs, M. Faillon écrit que Mlle Mance n'eut qu'une jeune fille à son service jusqu'en 1645 (*Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 42). Rien n'empêche que les autres se soient établies dans la petite colonie.

<sup>36</sup> « Et ainsi la bonne demoiselle », raconte l'auteur, « ne fut pas seulement assurée d'y être pourvue de compagnie, mais d'y trouver une fidèle assistance comme elle avait prédit, avant de partir de Paris, à deux religieuses . . . » et à une personne de grande piété [que l'on croit être Marie Rousseau], p. 17.

<sup>37</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu de Laval — Manuscrit.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

épouse ; mais au bas de ces actes il était spécifié « que, quoiqu'ils aient agi ainsi, néanmoins la vérité est qu'ils ne l'ont fait que pour faire plaisir aud. M. Le Royer et qu'ils n'ont rien touché des sommes prises à rente ou autrement.»

Ces lourds emprunts, évidemment relatifs à l'œuvre de Montréal, disent éloquemment jusqu'à quel point elle pesa sur son promoteur et que la noble cité, dont il jeta les bases, est non seulement d'origine française, ce qu'elle sait bien, mais aussi d'origine fléchoise, ce qu'elle sait moins.<sup>38</sup>

<sup>38</sup> D'après les *Notions abrégées*, pp. 246-247, et le *Recueil des pièces authentiques*.



MONNAIE FRANÇAISE À L'EFFIGIE DE LOUIS XIII, 1642; LOUIS XIII; LOUIS XV; HENRI III; HENRI III. (*Archives de l'Hôtel-Dieu.*) Pour détails, voir *Index des illustrations*, p. 416.

## Chapitre troisième

# LE SÉJOUR À QUÉBEC

« Au mois d'août arriva à Québec un secours considérable, suscité par des voies providentielles, qui ouvrit une ère nouvelle pour le Canada. »

(L'abbé H.-R. CASGRAIN)<sup>1</sup>

Après huit jours d'une température favorable, les deux vaisseaux partis de La Rochelle furent séparés par une bourrasque. Exception faite de cet incident, le navire sur lequel se trouvait Mlle Mance continua paisiblement sa route sur une mer calme et accosta heureusement au pied des remparts du fort Saint-Louis.

La vaillante Française était à Québec.

Avec son promontoire dominant le Saint-Laurent, la jeune cité canadienne ne dut-elle pas offrir quelque trait de similitude avec Langres, sa petite patrie, « *la chère colline* qui monte sa garde au milieu d'un panorama si large que l'appel des âmes l'avait saisie pour l'emporter de France en Canada » ?

Le voyage qui ne ressemblait guère à nos croisières modernes, avait duré exactement deux mois : du commencement de juin au 8 août 1641.

Les arrivants trouvèrent le groupe dieppois occupé à construire un entrepôt pour y conserver les provisions et servir d'abri éventuel.

Le Père Barthélemy Vimont, supérieur général des missions des Jésuites au Canada et recteur du collège de Québec, nous raconte l'impression produite par l'arrivée des colons de Ville-Marie. « La venue des vaisseaux », dit sa *Relation*, « apporte ordinairement un mélange de joie et de tristesse. Nous avons reçu du contentement à la vue des hommes des messieurs de Montréal, pour ce que leur dessein est entièrement à la gloire de Notre-Seigneur s'il réussit. Ce contentement a reçu du mélange par le retardement du sieur de Maisonneuve qui commande ces hommes (...) Une jeune demoiselle [Jeanne Mance], qui n'avait pas pour deux doubles de vie en France, à ce qu'on dit, en a perdu plus de la moitié dans le vaisseau tant elle a souffert, mais elle en a trouvé à Québec plus qu'elle n'en avait embarqué à La Rochelle ; les hommes de travail arrivent ordinairement ici

<sup>1</sup> *L'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 112.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

le corps et la dent bien saines, et, si leur âme a quelque maladie, elle ne tarde guère à recouvrer une bonne santé. L'air de la Nouvelle-France est très sain pour l'âme et pour le corps ».

Une bien lourde tâche attendait Jeanne Mance en ce pays neuf. Sans hésitation aucune, elle s'empare du commandement, car cette faible femme possède admirablement les qualités d'un chef expérimenté. « Tous l'honoraient comme si elle eut été leur mère », dit Faillon, « et avaient pour ses moindres volontés une soumission d'enfant. Ils recevaient même de sa main les munitions de guerre ».<sup>2</sup> L'emprise qu'elle exercera à Montréal ne sera pas moindre. « On la respectait autant que madame la Gouvernante ».<sup>3</sup>

Les douze colons ne restent pas inactifs. Sur son ordre, ils tirent des « tonneaux » les instruments de menuiserie et se dirigent vers la construction commencée par les Dieppois ; bientôt celle-ci deviendra le magasin des Messieurs de la Compagnie de Montréal. Les habitants de Québec, toutefois, apprenant que Ville-Marie formerait un établissement indépendant, essayèrent de persuader Mlle Mance de rester au milieu d'eux ; la retenir, c'eût été retenir le groupe entier. Mais Jeanne demeura inébranlable dans sa résolution de respecter les engagements pris envers Mme de Bullion et M. de La Dauversière.

Quant à M. de Maisonneuve, il tardait beaucoup à venir. Déjà ses gens s'inquiétaient à Québec et désespéraient même de son arrivée prochaine, lorsque, à la joie de tous, fut signalée sur le fleuve une embarcation battant le drapeau de la mère-patrie et portant enfin l'hôte attendu.

La traversée avait été rude.

Des voies d'eau s'étant produites dans son navire sous l'effet de la tempête, Maisonneuve s'était vu contraint d'atterrir à Tadoussac. En outre, la maladie lui avait enlevé trois colons et son propre chirurgien — l'homme « qui lui était le plus nécessaire » ; aussi considérait-il cette dernière perte comme un « désastre ».

Tadoussac, heureusement, devait lui ménager une compensation. Le commandant <sup>4</sup> y rencontra un de ses amis, l'amiral de Courpon, capitaine du vaisseau *l'Espérance*, de la Compagnie des Cent-Associés. Devant sa perplexité, le conciliant et charitable amiral lui proposa de lui céder son propre chirurgien. Ce praticien, que l'on croit être Jean Poupée, s'en fut en chaloupe à Québec avec M. de Maisonneuve.

<sup>2</sup> *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 430.

<sup>3</sup> Sœur Morin veut probablement désigner Mme d'Ailleboust.

<sup>4</sup> M. de Maisonneuve ne fut officiellement déclaré gouverneur de l'île de Montréal que le 15 octobre 1641, par le chevalier de Montmagny.

## L'HÔTEL-DIEU

Ils entrèrent en rade le 20 août.<sup>5</sup> M. de Chomedey ne tarda pas à s'apercevoir que son entreprise portait ombrage aux habitants de Québec, spécialement aux représentants de la Compagnie des Cent-Associés.

Combien il eût désiré s'effacer aussitôt, puisqu'il dira quelques semaines plus tard : « Que ne sommes-nous à Montréal ? Là nous serons les Maîtres ». Mais, vains désirs ! L'impossibilité d'abattre les arbres et de construire des abris avant la froide saison obligea la petite colonie à passer l'hiver à Québec, où, selon le mot du Père Biard, « lorsque le vent du nord-ouest se met dans ses fugues, le froid y est intolérable ».

De plus, les Iroquois viennent de déclarer la guerre au mépris d'un récent traité de paix. Il serait donc de la dernière imprudence de s'aventurer à Montréal avec une poignée d'hommes. Après avoir offert, sans succès, l'île d'Orléans à M. de Maisonneuve, pour sa colonie, le gouverneur accompagna ce dernier dans un voyage de reconnaissance à l'île de Montréal. Ils débarquèrent le 15 octobre 1641, à la Place Royale (Pointe-à-Callière), qu'ils choisirent pour le site du futur établissement.

Ce fut tout pour cette année-là.

De retour à Québec, M. de Maisonneuve trouva la plus généreuse hospitalité chez M. Pierre de Puiseaux, sieur de Mont Renault, qui favorisa la recrue entière. Les colons trouvèrent à Ste-Foye un chantier tout prêt pour transformer rapidement les chênes en solides barques qu'on utilisera, au printemps, pour le transport, à Montréal, des hommes et des provisions.

À côté des ouvriers-soldats et des soldats-défricheurs, nous aimons saluer le médecin-bâtitteur, Jean Pouppée, établi par M. de Maisonneuve chef de cette équipe d'élite. Il deviendra, quelques mois plus tard, le premier chirurgien de l'hôpital du Fort de Ville-Marie.<sup>6</sup>

Mlle Mance était déjà installée au fief Saint-Michel, surnommé « le bijou de la colonie ». Elle passa son premier hiver canadien dans ce coin de beauté sauvage, entourée d'âmes sœurs qui surent la comprendre et l'apprécier. C'est d'abord Mme Madeleine Chauvigny de la Peltrie, fondatrice des Ursulines au Canada, avec qui elle se lia

<sup>5</sup> Date donnée par Dollier de Casson.

<sup>6</sup> Le chirurgien Pouppée apposait sa signature en 1648 sur un acte de Jean de Saint-Père. Il est probable qu'il était arrivé depuis longtemps déjà. On peut donc présumer, en toute vraisemblance, que le chirurgien de l'amiral Courpon, passé au service de M. de Maisonneuve, était Jean Pouppée. (Renseignement dû à la bienveillance de M. E.-Z. Massicotte, conservateur des Archives judiciaires de Montréal.) Etienne Bouchard, qui traita Jeanne Mance en 1657 et auquel on accorda souvent la priorité, n'arriva au pays qu'en 1653.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

d'une étroite amitié ; les Ursulines elles-mêmes ; et puis, les dignes Hospitalières de Québec, qui venaient d'installer leur mission à Sillery ; enfin, le Père Jérôme Lalemant, missionnaire à Québec, frère du Père Charles Lalemant, premier conseiller de Mlle Mance à Paris.

Cordialement reçue par les Ursulines et les Hospitalières, la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie multipliait ses visites aux deux communautés. Sœur Morin nous confie que les Supérieures lui permirent d'entrer dans le cloître, « connaissant qu'elle était vraiment religieuse en vertu et en piété ».

Pour satisfaire leur dévotion, Mme de la Peltrie et Jeanne Mance allaient entendre la messe conventuelle chez les Hospitalières. Levées dès l'aurore, elles faisaient le trajet « à la clarté des étoiles et de la lune, par le sentier que traçaient les piétons sur la neige au bord de la grève ». <sup>7</sup> Puis, « elles passaient une partie du jour dans l'hôpital, se joignant souvent aux offices du chœur et prenant part aux récréations de la communauté ».

On imagine facilement que, en vue du futur Hôtel-Dieu de Ville-Marie, Jeanne Mance dut transformer ses visites d'amitié en « stage professionnel ». N'était-ce pas un bon *entraînement* que ces sept ou huit mois de *probation*, passés en compagnies des jeunes, mais expertes religieuses, qu'une épidémie récente avait mises en contact quotidien avec les indigènes ? Quand l'infirmière bénévole de Sillery arrivera à Montréal, elle sera initiée à la psychologie si particulière des sauvages et à leur idiome.

Les annales de Moulins, s'appuyant sur les traditions de l'Institut, ajoutent que, « pour étudier la langue et les usages du pays, Mlle Mance se mit sous la direction du Père Lalemant ».

### LE BAPTÊME DE VILLE-MARIE

Pendant que les fondateurs de Ville-Marie séjournent forcément à Québec, les membres de la *Société de Notre-Dame de Montréal* ne perdent pas de vue la Nouvelle-France ; le 27 février 1642, ils se réunissent dans l'église de Notre-Dame de Paris.

Après la messe célébrée par le fondateur de Saint-Sulpice, M. Jean-Jacques Olier, les Sociétaires consacrent solennellement l'île de Montréal à la Sainte-Famille, aux pieds de la statue de la Vierge, et donnent officiellement à la future cité le nom de Ville-Marie. <sup>8</sup>

<sup>7</sup> L'abbé H.-R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 1878.

<sup>8</sup> Dans ses *Annales*, p. 24, Sœur Morin, après avoir décrit l'île de Montréal, nous dit « qu'on l'appelle vulgairement Ville-Marie aujourd'hui dans le Canada, à cause que M. de La Dauversière, à qui elle appartenait, lui donna ce beau nom. »

## L'HÔTEL-DIEU

« Foye et hommage » viennent d'être rendus au souverain Seigneur du domaine marial ; il tarde à ces censitaires d'élite de montrer à la face du ciel et de la terre comment on remplit son « franc devoir » lorsqu'on travaille pour Dieu et la patrie.

---

L'appellation Ville-Marie fut employée dans le langage courant jusque vers 1670. Les documents officiels le conservèrent jusqu'en 1705, date à laquelle le nom de Montréal y apparaît pour la première fois sous la plume de l'intendant Raudot. (B. R. H. 1914, p. 125. Article de M. E.-Z. Massicotte). Cependant, on se servait toujours de ce mot pour désigner *l'Isle de Montréal*.

Notre ville a conservé, dans les documents religieux officiels, son vieux nom de Ville-Marie : en latin *Marianopolis*.



MADONE AU SCEPTRE FLEURDELISÉ. (Très vieille statue de bois.)  
TRÉSOR DE L'HÔTEL-DIEU.

## Chapitre quatrième

# MONTREAL

« Jérôme Le Royer de La Dauversière,  
le premier nom de la première page  
des premières annales de Montréal. »

(Dom Albert JAMET, o.s.b.)

L'exode vers Ville-Marie eut lieu le 8 mai 1642. Aux fondateurs, partis de Dieppe et de La Rochelle, se joignirent M. de Montmagny, le Père Vimont, s.j., M. de Puiseaux, que n'avaient pas retenu ses soixante-quatorze ans, et Mme de la Peltrie, qui s'était déterminée à suivre Mlle Mance dans l'isolement de la nouvelle colonie.<sup>1</sup>

La flottille, composée de « deux barques » construites à Sainte-Foye, « une belle Pinasse et une gabarre »,<sup>2</sup> prit neuf jours à franchir les soixante lieues qui séparent Québec de Montréal. Elle y aborda le 17 mai.

Dans le pittoresque narré que fait notre bonne annaliste de l'arrivée à Ville-Marie, on sent passer tout l'enthousiasme de Jeanne Mance, de qui elle tient les faits. « Aussitôt qu'ils aperçurent cette chère ville future dans les desseins de Dieu, qui n'était encore que des forêts de bois debout, ils chantèrent des cantiques de joie et d'action de grâces à Dieu, de les avoir amenés si heureusement à ce terme, comme autrefois les Israélites au seuil de la terre promise, et mirent pied à terre dans le lieu où est bâtie la ville à présent. Mlle Mance m'a raconté plusieurs fois par récréation que le long de la grève, plus d'une demi lieue de chemin ci-devant, on ne voit que prairies émaillées de fleurs de toutes couleurs qui faisaient une beauté charmante . . . »

Ils durent en effet se sentir profondément émus, M. de Maison-neuve et Mlle Mance, à l'aspect de cette île que Soeur Morin appelle avec infiniment de justesse la « terre de promission et de grande espérance », dont M. de La Dauversière les avait mystérieusement entretenus.

---

<sup>1</sup> Pressée par les sollicitations de l'autorité ecclésiastique, Mme de la Peltrie retournera à Québec à l'automne de 1643.

<sup>2</sup> *Pinasse*, petit bâtiment à trois mâts; *gabarre*, bateau plat allant aussi à voiles.

## L'HÔTEL-DIEU

Le débarquement se fit à l'endroit qui prendra plus tard le nom de Pointe-à-Callière,<sup>3</sup> celui où Champlain avait mit pied à terre lors de son premier voyage à Montréal en 1611. Maisonneuve tira parti de ce site avantageux, pour y élever le Fort au lieu nommé, par le fondateur de Québec, Place Royale.<sup>4</sup> Cette langue de terre est formée d'un côté par le fleuve Saint-Laurent et, de l'autre, par une décharge de la rivière Saint-Pierre. Celle-ci coulait de l'ouest à l'est, passait par la place d'Youville pour se jeter dans le fleuve vis-à-vis la rue Saint-François-Xavier, au nord de la Pointe-à-Callière. Un autre cours d'eau, la petite rivière Saint-Martin, venait en sens inverse, c'est-à-dire de l'est à l'ouest. Surgie de Rosemont, elle suivait la direction de la rue Craig et rejoignait la rivière Saint-Pierre au Carré Chaboillez. Ces deux rivières sont aujourd'hui canalisées sous la place d'Youville.

Sœur Morin nous informe « qu'après avoir descendu de la chaloupe, M. de Chomedey se jeta à genoux pour adorer Dieu dans cette terre sauvage, et toute la compagnie avec lui (. . .) Puis les hommes travaillèrent à dresser des tentes ou pavillons, pour se mettre à couvert du plus fort des pluies et des orages, qui furent grandes et extraordinaires cette année-là.»

Selon le récit de Sœur Morin, c'était dans l'après-midi du 17 mai.<sup>5</sup>

« Le lendemain matin [un dimanche 18 mai] on dressa un autel où toutes nos dames <sup>6</sup> épuisèrent leur industrie et leurs bijoux, et firent en ces rencontres tout ce que leur dévotion leur suggéra. » Le

---

<sup>3</sup> Ainsi appelée, d'après le chevalier Hector de Callière, gouverneur de Montréal de 1684 à 1699, avant de devenir gouverneur général en résidence à Québec. M. de Callière choisit l'emplacement du Fort pour y élever son château. Un article de M. E.-Z. Massicotte intitulé *Le château de Callière à Montréal* (B. R. H., octobre 1939, p. 309) nous apprend que le lieu du débarquement des fondateurs de Montréal n'aurait reçu le nom de *Pointe du château Callière* pour prendre ensuite celui de *Pointe-à-Callière* que vers 1717. En 1695, M. de Callière n'est encore propriétaire d'aucun logement. Par ailleurs Sœur Morin parle en 1697 de *la maison de M. de Callière*. D'où il faut conclure que le susdit château fut construit vers 1696, mais qu'il ne donna son nom à l'endroit que plus tard.

<sup>4</sup> La topographie de la Place Royale est parfois discutée.

Le Fort subsista jusqu'en 1682 ou 83 (Sœur Morin), date à laquelle le Séminaire en acheva la démolition commencée lors de la construction de l'église en 1672.

<sup>5</sup> Les manuels d'*Histoire du Canada* nous apprennent que Montréal a été fondé le 17 mai 1642. C'est aussi la date indiquée par Sœur Morin dans ses *Annales* et par le Père Vimont dans sa *Relation* de 1642, date qu'ont adoptée nombre d'historiens. D'autres, tels Dollier de Casson, Faillon et plusieurs contemporains, opinent pour le 18 mai (Cf. B. R. H. Victor Morin, *La date de la fondation de Montréal*, juin 1936, p. 36 et ss.; juillet 1936, p. 396 et ss.)

D'après la *Relation* du Père Vimont, le débarquement aurait eu lieu le 17 au matin au lieu du 17 au soir, suivi de la messe et du commencement des travaux de déboisement.

<sup>6</sup> Mlle Mance et Mme de la Peltrie, aidées de Charlotte Barré, domestique de cette dernière.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

sang divin, qui coule sur cette terre hospitalière, scelle le testament de la charité chrétienne, donnant à la France une belle colonie dont M. Le Royer protégera le frêle berceau.

Autour du tabernacle s'agenouille la « troupe élue » de nos colons. Nous aimons nous les représenter dans l'austère décor de ces forêts vierges, prosternés devant l'Infini qui s'immole pour eux. De l'âme croyante de nos ancêtres jaillit la prière qui adore et loue, tandis que, dans un hommage de reconnaissance, leurs lèvres renouvellent le don plénier de leur vie pour que, sur ces plages désertes, soient honorées l'auguste Trinité et la Sainte Famille.

Pendant la messe, précédée du *Veni Creator* et suivie de l'exposition du Saint-Sacrement, « pour impêtrer du ciel un heureux commencement à cet ouvrage », le révérend Père Vimont, supérieur des Jésuites à Québec, prononça une allocution enthousiaste rappelée par la plupart des historiens.<sup>7</sup>

Ville-Marie, née d'hier, vient de prendre rang officiel dans les registres civils.

Le Père Vimont n'ignorait ni les sacrifices que s'étaient imposés les Hospitalières de Dieppe pour donner de leurs sujets à la mission canadienne ni la difficulté qu'on avait eue à trouver une fondatrice. Il connaissait mieux que quiconque la nécessité de pourvoir la nouvelle colonie d'un hôpital, et cela dès le début. Les premiers missionnaires avaient longtemps déploré l'absence de cet élément indispensable à toute colonisation. Témoin de la manière barbare dont les sauvages traitaient leurs malades ou leurs infirmes, le Père Le Jeune écrivait, dans sa *Relation* de 1634 : « S'il y avait eu un hôpital, il y aurait tous les malades du pays et tous les vieillards ».<sup>8</sup> Et, dans une autre lettre : « L'hôpital aura de puissants effets. Il est certain que tous les sauvages malades viendront fondre là dedans . . . Quand ils se verront bien couchez, bien nourris, bien logez, bien pansez, doutez-vous que ce miracle de charité ne leur gagne le cœur ? Il nous tarde en vérité que nous voyons cette merveille ».

Aussi le Père Vimont, qui, le 17 mai, se trouvait à Ville-Marie sur la demande de La Dauversière,<sup>9</sup> écrivait-il du Canada, dès cette année 1642, au Père Cellot,<sup>10</sup> recteur du Collège Henri IV, pour le

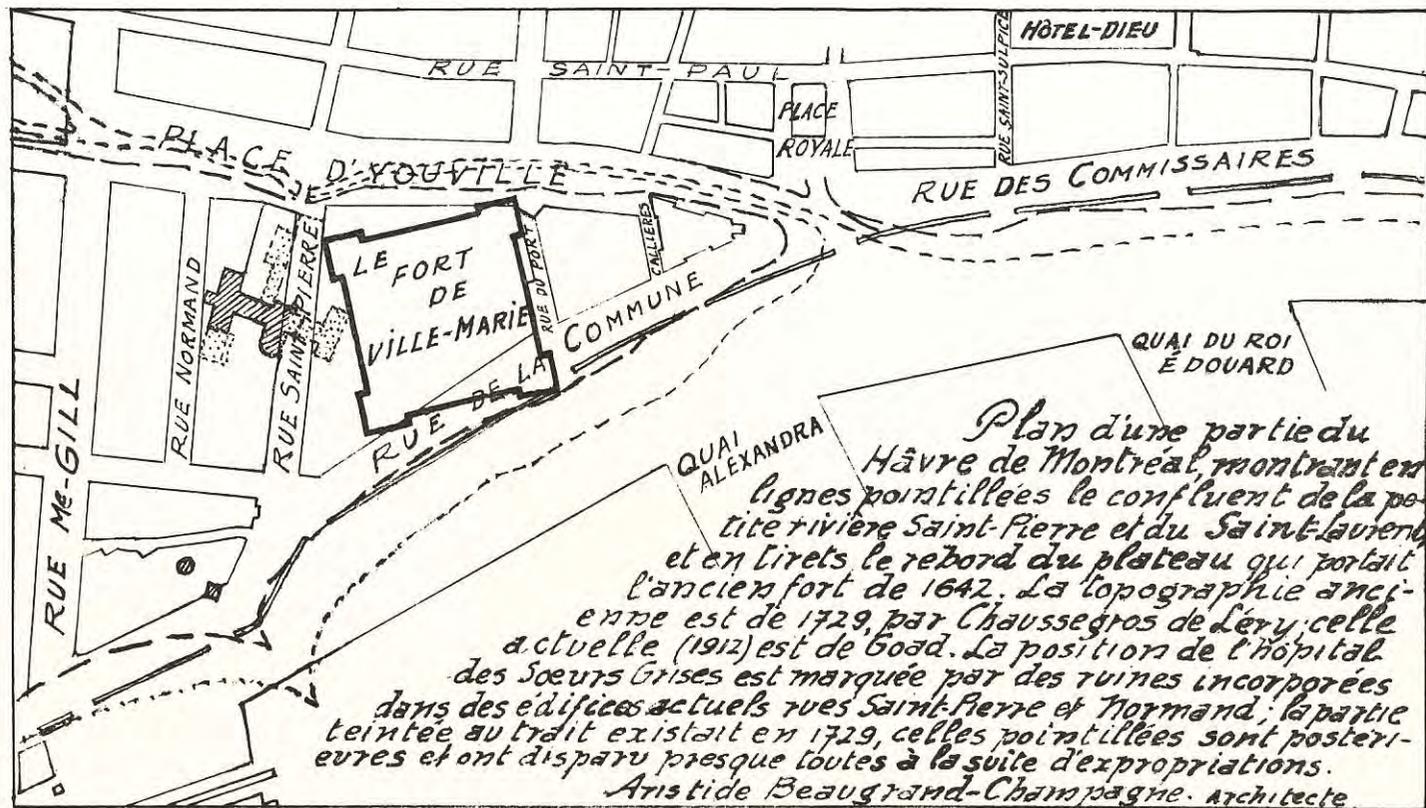
---

<sup>7</sup> Le défunt J.-A. Chicoyne, député de Wolfe, regardait ce sermon, à cause de ses données scripturaires, de son allure prophétique et de sa piété onctueuse, comme la plus belle page des annales canadiennes. Il ne la citait que les larmes aux yeux.

<sup>8</sup> Le Père Rochemonteix, op. cit., t. I, p. 304.

<sup>9</sup> Le R. Père Desjardins, s.j., *Les Jésuites au berceau de Ville-Marie*.

<sup>10</sup> Le Père Cellot fut recteur du Collège de la Flèche de 1640 à 1643.



L'HÔPITAL PROVISOIRE DE JEANNE MANCE OCCUPAIT, DANS L'ENCEINTE DU FORT, UN QUARTIER DISTINCT...

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

prier d'obtenir des sœurs hospitalières de M. Le Royer, le grand homme de bien de la Flèche.<sup>11</sup>

Ville-Marie aura son hôpital ; mais les Sœurs hospitalières ne viendront que dix-sept ans plus tard.

En attendant, il importait de faire surgir du sol la future cité. « Les hommes commencèrent à travailler pour se faire du découvert et mettre leur vie plus en assurance par la construction d'une enceinte. M. de Chomedey voulut abattre le premier arbre, disant qu'étant le gouverneur cet honneur lui était dû ». Le fort, élevé à « la place où fut dressé le saint autel et dite la première messe »<sup>12</sup> consistait en une palissade de pieux protégée par un fossé. Tel fut l'humble berceau de Montréal.

### L'HÔPITAL PROVISOIRE

Vers la fin de l'année 1642, la population de Ville-Marie était d'environ soixante-cinq habitants. Jeanne Mance occupait, dans l'enceinte du Fort, un quartier distinct où elle tenait *dispensaire*.

En 1643, le Père Vimont, parlant déjà du *passé*, prouve par des faits qu'*au petit printemps de cette même année*, il y avait hôpital et malades à Ville-Marie. « *De tous les sauvages* », dit-il dans sa *Relation*, « il ne nous en demeura qu'un, nommé Pachirini,<sup>13</sup> qui était arrêté par les pieds. Depuis leur défaite, il avait toujours voulu demeurer chez nous avec les deux autres malades, dans le *petit Hôpital* que nous y avons dressé pour les blessés, tant pour y être mieux pansez que pour y être mieux instruits ; en effet et luy et les autres y reçurent les guérisons du corps et de l'âme »<sup>14</sup>

Voilà un témoignage concluant à un double point de vue : *Dans le « petit Hôpital » que « nous » y avons dressé*. Ces mots indiquent que le zélé missionnaire n'est pas étranger à son établissement.

L'auteur des *Véritables Motifs* (publiés en 1643) fait mention « d'un hôpital pour les malades », qui aurait existé concurremment avec le Fort de défense et le logement des colons. Ces renseignements

---

<sup>11</sup> *Un mystique du XVIIe siècle, Jérôme Le Royer de La Dauversière*, par le chanoine Uzureau d'Angers. Cet éminent historien, directeur de l'*Anjou historique*, est, par surcroît, auteur de trente-trois volumes intitulés : *Andegaviana* (Angevinales). Ce même texte se retrouve dans *Le collège Henri IV de la Flèche*, t. IV, p. 277.

<sup>12</sup> Sœur Morin.

<sup>13</sup> Baptisé le 2 avril 1643 sous le nom de Charles, Pachirini eut Jeanne Mance pour marraine.

<sup>14</sup> *Relation de 1643*, chapitre XI : *De ce qui s'est passé au Montréal*.

## L'HÔTEL-DIEU

lui seraient parvenus au retour *des deux premières navigations* (1641-1642) : « sans la troisième dont on attend les avis ».<sup>15</sup>

Ce rudiment d'hôpital ne servit guère que pour quelques cas d'urgence. En effet, la *Relation* de 1643, parlant des robustes colons, affirme que « pas un n'a été malade ». On sait également que la présence des Montréalais était encore ignorée des Iroquois ; n'ayant pas de guerre, il n'y avait pas de blessés. Malgré ces faits, l'infirmière eut l'occasion d'exercer son activité ; car on lit, dans les *Véritables Motifs*,<sup>16</sup> que l'établissement favorable de l'île de Montréal s'opéra « non toutefois sans quelques visites de Dieu en maladies et autres croix ».

Peut-on supposer, par exemple, que nos braves colons, tout habiles qu'ils étaient, aient pu abattre les chênes géants, les ormes vigoureux et les érables touffus, sans qu'il se produisît quelque *accident de travail* ?

Dès l'année suivante, Jeanne Mance aura à soigner des mutilés de guerre. « Lorsque la cloche d'alarme retentit, que les premiers colons assaillis par les sauvages se replient à l'intérieur de la palissade, quelques-uns atteints par les flèches ennemies, elle court au-devant des blessés, les encourage et panse leurs plaies ».

<sup>15</sup> Parmi les contemporains qui ont adopté cette opinion, citons l'auteur de *l'Histoire de la Congrégation Notre-Dame* (1910). Il décrit le Fort à l'arrivée de Marguerite Bourgeoys : « L'intérieur contenait une chapelle, avec résidence pour le Père Pijart, missionnaire jésuite ; un hôpital, des logements pour les colons (...) Il y avait aussi en dehors du Fort le nouvel hôpital... » Distinction bien nette entre le petit logement du Fort et l'hôpital proprement dit ou maison de Mlle Mance.

La *Société historique de Montréal*, dans sa publication sur *Les origines de Montréal*, mémoire paru en 1917, n'est pas moins explicite : « Nous arrivons à l'endroit choisi par Jeanne Mance pour l'établissement de son hôpital de l'Hôtel-Dieu, fondé à la Pointe-Callière en 1642 et transporté au coin nord-est des rues Saint-Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice) et Saint-Paul en 1644 ».

Ernest Gagnon, dans *Louis d'Ailleboust*, 1930 ; l'abbé Ferland, dans *La France dans l'Amérique du Nord* ; et l'abbé Lionel Groulx (*Ville-Marie*, décembre 1939) ont écrit en ce sens. Enfin, Mlle Marie-Claire Daveluy, auteur de *Jeanne Mance*, en arrive à la même conclusion après étude sérieuse du sujet.

<sup>16</sup> P. 20.

VASE DE  
PHARMACIE.  
XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.



TRÉSOR  
DE  
L'HÔTEL-DIEU.

## Chapitre cinquième

### LE PREMIER « HÔTEL-DIEU » DE VILLE-MARIE <sup>1</sup>

« Cette fondation en vue de laquelle  
l'Institut avait commencé et pris  
naissance. »

(Sœur MORIN)

Ville-Marie est devenue la grande préoccupation, peut-on dire, de M. de La Dauversière. Il lui consacre la majeure partie de son temps ; en sa faveur encore, il parcourt plus souvent les routes qu'il ne se trouve sous son toit.

Le *Dessain de Montréal*, accompagné de la lettre de Mlle Mance, lui ouvre les cœurs et les bourses.

Lorsqu'il se présente chez Mme de Bullion, M. Le Royer connaît-il le zèle et les promesses de la Dame relativement à l'hôpital projeté ? Mlle Mance a promis le secret. Il appartient à Mme de Bullion de le livrer au procureur de la Société de Notre-Dame de Montréal. Toutefois, d'après nos Annales et M. Faillon lui-même, la *Bienfaitrice inconnue* fut, dès le principe, très connue de M. Le Royer.<sup>2</sup>

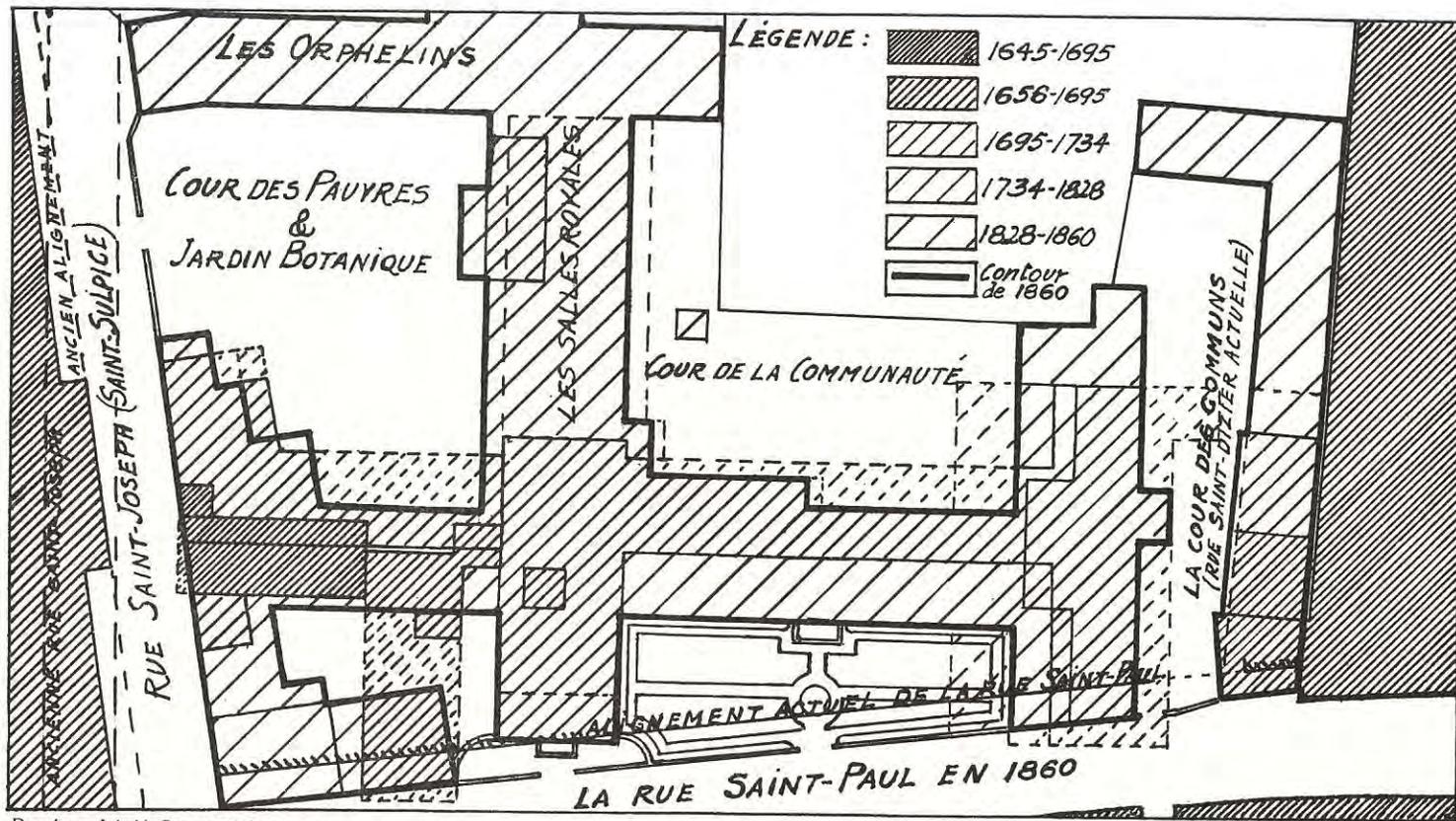
À tout le moins, cette première visite intéressée, de La Dauversière à Mme de Bullion, eut les plus heureuses conséquences. Il lui apprend positivement que la petite patrie de Jeanne Mance au Canada sera Montréal. Cette île est le lieu désigné par Dieu même pour y construire l'hôpital dont elle vient de garantir la fondation, hôpital destiné à être desservi un jour par les Hospitalières de la Flèche. Quant à Jeanne Mance, elle écrira à sa bienfaitrice au retour des bateaux.

---

<sup>1</sup> On donne, par anticipation, au premier hôpital de Ville-Marie, le nom d'*Hôtel-Dieu*, que portaient ses ancêtres de France. Ce vocable significatif ne se généralisera à Montréal que vers 1680, c'est-à-dire vingt ans après l'arrivée des premières Hospitalières, (D'après M. E.-Z. Massicotte). Cependant, dans l'acte de « Concession de deux cents arpens de terre aux pauvres pour l'Hospital de Montréal », passé à Paris le 8 mars 1650 par la Compagnie de Notre Dame de Montréal, le dit établissement est désigné sous le nom de l'*Hostel-Dieu de St-Joseph à Villemarie*.

On retrouve ce même nom sur des actes rédigés à Montréal en 1666.

<sup>2</sup> Il est certain, d'autre part, que la mère de Claude de Bullion avait des terres dans les environs de la Flèche, que leur régisseur était M. de la Gauleraye, de Saint-Quentin, dont l'épouse, Marguerite Le Royer, était parente de Jérôme. (*Recueil de lettres de nos Maisons de France*.)



Dressé par Aristide Beaugrand-Champagne.

PLAN DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL.  
Montrant les états de sa transformation, de 1645 à 1860.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

Les actes de Chaussière <sup>3</sup> nous prouvent que, dans la suite, La Dauversière devint le dépositaire officiel des libéralités de la *Bienfaitrice inconnue* envers l'hôpital de Ville-Marie. La seconde recrue, ou plutôt le premier renfort, envoyé personnellement l'année suivante par M. de La Dauversière, se composait de douze hommes et fit la traversée sous la conduite de M. Pierre de Repentigny. Les lettres apportées de France par l'amiral apprirent à Jeanne Mance l'heureux résultat du *Dessein de Montréal* : d'abord, la bonne impression qu'il produisit sur Mme de Bullion ; en second lieu, l'accroissement prodigieux de la Compagnie de Notre-Dame de Montréal dont le nombre s'était élevé à quarante-cinq associés.

Toutefois, ce ne fut qu'à l'arrivée de la troisième expédition, frêtée par La Dauversière, fin d'août 1643,<sup>4</sup> que Jeanne Mance connut, par M. Louis d'Ailleboust,<sup>5</sup> commandant du navire, que la pieuse bienfaitrice avait exécuté sa promesse en faveur de l'hôpital projeté. La rapide conversion des sauvages et la paix dont on jouissait à Montréal inclinèrent la bienfaitrice Jeanne à faire bénéficier les missions huronnes des libéralités de la grande dame. Ne valait-il pas mieux accomplir un bien immédiat que de tenter une œuvre d'une utilité douteuse, au moins pour l'heure présente ?

Jeanne Mance en écrivit à Mme de Bullion. Celle-ci, loin de se rendre à des raisons apparemment très solides, prit au contraire des mesures pour assurer l'exécution de ses volontés premières, « conformément aux ordres donnés par Dieu à M. de La Dauversière », souligne Faillon que nous sommes heureuse d'appuyer. Le contrat de fondation de l'hôpital, telle sera la réponse officielle et inattaquable de Mme de Bullion aux propositions de Mlle Mance. Avant que Jeanne eût fait connaître son projet, une troupe de quarante Agniers (une des cinq branches de la nation Iroquoise) découvre l'établissement de Ville-Marie et fonde à l'improviste sur six Français occupés à faire du *désert*. Trois sont tués sur place ; des trois autres, amenés en captivité, un seul parvient à s'évader. Ce 9 juin 1643 reste imprimé en caractères sanglants dans les annales de Ville-Marie. Pour la première fois, ses colons eurent à se mesurer avec des guerriers

<sup>3</sup> Ces actes attestent que Mme de Bullion était connue non seulement de M. de La Dauversière, mais encore de MM. Drouart, de Fancamp et d'Ailleboust. En 1647, celui-ci lui expose « de vive voix » les besoins de la colonie. (Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 46.)

<sup>4</sup> Pour cette expédition, Le Royer avait fait des emprunts au montant de 72,000 livres. *Recueil des pièces authentiques* (« Actes minutes de contrats de constitutions à rente »), p. 242.

<sup>5</sup> Il était accompagné de sa femme, Barbe de Boullongne et de la sœur de celle-ci, Philippine de Boullongne. Avant leur départ de Paris, M. et Mme d'Ailleboust furent reçus au nombre des Associés de Notre-Dame de Montréal.

d'un nouveau genre, lesquels, selon l'expression du Père Vimont, « viennent en renards, combattent en lions et fuient en oiseaux ».

En cette même année 1643, l'entreprise montréalaise attire, en France, de fausses accusations sur la Société de Notre-Dame. Pour se disculper, ses membres publièrent les *Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Compagnie de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*, ouvrage paru sous le couvert de l'anonymat.

Revers et succès s'enchaînent. Ainsi, nous voyons Mme de Bullion verser entre les mains de Bertrand Drouart, secrétaire de la Compagnie,<sup>6</sup> et noble homme Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière (« Lesquelz ont dit et déclaré quilz se seroit présenté à eulx Une personne qui ne veult estre cognue en ce monde . . . »), la somme de 42,000 livres tournois (en Louis, doubles Louis, escus d'or, quartz d'escu et monnoye)<sup>7</sup> comme le porte la teneur du contrat passé à Paris, par devant Chaussière, le 12 janvier 1644,<sup>8</sup> pour « faire bastir et fonder Ung Hospital en lad.' Isle de Montréal au nom et en l'honneur de St-Joseph pour y traicter penser [panser] médicamenter et nourrir les pauvres mallades dud.' pais Et les faire Instruire des choses nécessaires a leur Salut . . . »

De cette somme, le dit Sieur de La Dauversière « en a employé 4,000 livres pour la nourriture, entretien et paiement de dix ouvriers envoyés en la dite île au mois de juin dernier (1643), pour bâtir le dit hôpital suivant la promesse qu'il en avait baillée et le certificat du Sieur de Chomedey ( . . . ), et 2,000 livres pour la subsistance desd. hommes durant l'année présente (1644). »

M. de La Dauversière ne laisse pas languir l'affaire. Sur l'énergique décision de Mme de Bullion — probablement l'écho de la sienne — il cherche à placer son capital de 36,000 livres. Il trouve aussitôt un *Vendeur* dans la personne de Jacques Labbé, sieur de Bellegarde. Le gentilhomme parisien, propriétaire de plusieurs « héritages » en Normandie,<sup>9</sup> transige avec Drouart le 16 janvier de cette année 1644:<sup>10</sup>

<sup>6</sup> Dans son *Recueil de pièces authentiques* (p. 212), Mère Gaudin fait remarquer que Mme de Bullion cachait avec tant de soin ses largesses aux Associés eux-mêmes que *la plupart d'entre eux* ne savaient pas de quelles mains venaient de si riches offrandes. L'expression « la plupart » laisse clairement entendre qu'un certain nombre étaient dépositaires du secret.

<sup>7</sup> La livre tournois valait environs 20 sous.

<sup>8</sup> Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 324.

<sup>9</sup> Le baron de Renty ou M. de Fancamp, tous deux natis de Normandie et collaborateurs dévoués de La Dauversière, ont pu lui faire connaître le « Sieur Vendeur », Jacques Labbé de Bellegarde.

<sup>10</sup> Cet acte sera résilié subséquemment.

Trois *Reconnaissances*, passées à Paris devant Chaussière le 26 février 1646, attestent que 16,000 livres des 36,000 de la fondation de la dame inconnue ont été prêtées par le sieur de Saint-Firmin (Louis Séguier) à Pierre Chevrier, et que le

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

le secrétaire de la Compagnie agissant comme procureur de M. de La Dauversière, lui-même procureur de la Société des Messieurs et Dames.

Le 30 mars 1644, débutaient les hostilités iroquoises, qui devaient tenir le petit poste militaire de Montréal en alerte pendant une vingtaine d'années. Les assaillants, au nombre de deux cents, attaquèrent une poignée de Français, dont plusieurs furent tués et d'autres blessés. Le *martyrologe* s'allongeaient à chaque nouvel assaut de la barbarie.

Aussi le petit hôpital provisoire devenait insuffisant pour recevoir les blessés.

Il fut donc heureux que Mme de Bullion ait maintenu son intention de pourvoir à la construction immédiate de l'hôpital. D'autre part, persuadée qu'en recevant sa lettre, Mlle Mance avait fait commencer les travaux de construction, Mme de Bullion lui envoya encore 2,000 livres et divers meubles qu'elle adressa à *l'hôpital de Ville-Marie*.

En fait, déjà impressionnés par l'escarmouche des Iroquois, M. de Maisonneuve et Mlle Mance n'avaient pas tardé à faire élever les murs de l'hôpital, lequel, d'après Dollier de Casson, se trouva terminé le 8 octobre 1644. D'autres historiens prétendent que la construction fut retardée d'un an. C'est possible. Comme l'écrit une de nos annalistes, la révérende Mère Péret, « l'on travaillait beaucoup dans cette nouvelle terre, mais l'on avançait peu ».

Les tenants de l'année 1645<sup>11</sup> s'appuient sur un texte du *Journal des Jésuites* écrit par un témoin oculaire. « Lorsque j'arrivai à Montréal », dit le Père Jérôme Lalemant, « on avait préparé un logis de charpente pour nos Pères et il semblait qu'il n'y eût plus qu'à le lever ; comme on en était sur le point, les vaisseaux arrivèrent (août 1645) qui apportèrent nouvelle et ordre de France, à ceux qui comandaient Montréal, d'employer tous les ouvriers à autre chose, savoir à dresser un *hospital* pour lequel on avait touché de grands deniers, dès les années précédentes, et cependant il n'y avait rien de commencé. M. de Maisonneuve, qui était pour lors à Montréal, avait de la peine à dire cette nouvelle à nos Pères. Je me chargeai de le faire et de le leur faire trouver bon. Depuis, on me jeta le chat aux jambes, comme si c'était moi qui l'avais empêché ».<sup>12</sup>

---

résidu de la somme (20.000 livres) a été de même pris à constitutions de rentes par Gaston de Renty et Jérôme Le Royer. Le contrat de 1648, faisant allusion à ce triple prêt, explique que le capital « a été déposé es mains de quelques particuliers ».

<sup>11</sup> M.-C. Daveluy, *Jeanne Mance*.

Faillon, dans *l'Histoire de la Colonie française*, cite également le *Journal des Jésuites* de l'année 1645.

<sup>12</sup> *Journal des Jésuites* (octobre 1645, p. 11).

L'HÔTEL-DIEU

N<sup>o</sup> 13



Demoielle Joanne Marie Admistratrice  
de l'hospital de St. Roch de Collemore. et l'édifice  
de St. Montreuil. Lays de la Nouvelle France  
et de la France qui des l'année 1674 quarante  
quatre. Elle avoit eue en possession de  
la quantité de deux cens arpens de terre  
Pour l'usage de l'hospital. Et sur en l'ay  
elle, commença à quatorze arpens de large  
Sur le bord d'ice grande Rivière d'Alaine  
St. Laurent. en construisant l'édifice. Cergour  
dans la paroisse fondue de la St. Michel. Jusquo  
cinq quantités de deux. Cens arpens. Laquelle  
d'aujourd'hui. Ne pouvant faire valloir ces  
terres au profit de l'hospital, en cause  
des continuelles incursions des ennemis qui  
en ce temps. ne cessent de les aux environs  
d'icelle. Elle fut contrainte, de l'abandonner  
la plus grande partie. Pour en prendre  
~~la plus grande partie qui qu'on en a fait~~  
en en avoir rendu le contract a Monsieur  
de Masfoumeui, qui luy avoit de l'usage, sans  
luy en donner en autres de la  
quantité de sept arpens, quelle son Reserve  
pour l'usage de l'hospital. Et sur les quatre, Reglé  
Maison de l'usage de l'hospital, dont l'usage  
l'hospital a toujours jouy sans aucune  
interruption ny suspension depuis ce temps  
La b'ne. de mond.ieur de Masfoumeui  
empeschant de monder aucun d'icelle part  
deux terres sus Reserve pour le profit  
de l'hospital. Requeste qui luy de l'usage  
approuvé huit mois en nature en le ma. Interdigne  
provisoirement. /  
J. Marie

ducussion  
J. Marie

Puisse servir aux hospital, Pour  
l'usage de l'ordonnance de Monsieur  
Calon Sabonde pour le Roy en le Pays  
de l'Acadie en la maison de l'usage de l'usage  
du Roy, comme au d'usage par elle  
l'ordonnance de l'usage de l'usage 1681

Joanne Marie

N<sup>o</sup> 13

*Damoiselle Jeanne Mance Administratrice de l'hospital S<sup>t</sup> Joseph de Villemarie en l'Isle de Montréal, Pays de la Nouvelle-france a déclaré que dès Lannée seize cent quarante quatre Elle auroit esté en possession de La quantité de deux Cens arpens de terre Pour créer le dit hospital situéz en la dite Isle, commenceant quatre arpens de large sur le bord de la grande Rivière d'fleuve S<sup>t</sup> Laurens et continuant pareille largeur dans la profondeur de la dite Isle jusqu'à la dite quantité de deux Cens arpens. Laquelle Damoiselle Ne pouvant faire valloir ces dites terres au profict du dit hospital, à cause des continuelles Incur-sions des Ennemis qui en ce temps ne cessoient d'être aux Environs d'Icelle, elle fust contrainte d'en abandonner la plus grande Partie, et en auroit Rendu le contract à Monsieur de Maisonneuve qui lui avoit dellivré, sans toutes fois luy en donner un autre de la quantité de sept arpens, ou environ, qu'elle s'est Réservée pour le d. hospital, sur les*  
p[rese]ntement  
*quels l'église et Maisons et d'Iceluy sont Basties, dont le dit hospital a toujours jouy sans aucun empeschement ny inquiétude depuis ce temps. L'absence de mond' sieur demaisonneuve empeschant de monstrier aucun Tiltre pntm desd. terres sus Réservées pour le projet du d. hospital, Requert que la d. déclaration approuvée neuf mots en Rature et le mot interligné présentement.*

*J Mance*

*Puisse servir au dit hospital, Pour satisfaire à l'ordonnance de Monsieur Talon Intendant pour le Roy en ce Pays,*

*fait à montréal en la maison et hoste de nous, Juge Royal et commis à ce député par Mons. L'Intendant Le sixième février 1666-/*

*Jeanne Mance*

Pol. III Déclaration des terres où sont présentement bâties les églises et maisons de l'Hospital St. Joseph de Villemarie.\*

\* « Acte accordé par le Sr de Saily », d'après l'Inventaire des biens, titres . . . de Jeanne Mance.

## L'HÔTEL-DIEU

Cette version, semble-t-il, doit rallier toutes les opinions.

Voici maintenant la description de l'hôpital, donnée par Sœur Morin. Tout d'abord, mettant en pratique l'expérience faite lors du premier hiver, lorsqu'une crue extraordinaire du fleuve avait failli engloutir les maisons du Fort, on choisit pour site une éminence en dehors de l'enceinte de l'habitation. Ce terrain, donné à *simple hommage lige et franc devoir*, par M. de Maisonneuve à Mlle Mance au nom de la Compagnie de l'Isle, mesurait 7 à 8 arpents en superficie<sup>13</sup> et fut la première concession de ces Messieurs en faveur de l'hôpital. Pour mettre le nouveau bâtiment à l'abri des incursions des sauvages, on l'entoura d'une forte palissade de pieux, protégée par un fossé. L'enceinte donnait issue au dehors « par une grande porte placée dans un petit bâtiment de défense et par une autre plus petite. Ces deux portes se fermaient avec des barres de fer. » Situé à l'angle des rues actuelles Saint-Paul et Saint-Sulpice, il touchait d'un côté au terrain qui, en 1683, deviendra celui des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.<sup>14</sup> L'hôpital, construit en pierre, appelé maison de Mlle Mance, mesurait soixante pieds de long sur vingt-quatre de large.<sup>15</sup> L'intérieur comprenait cinq pièces, à savoir : une cuisine, une chambre pour Mlle Mance, une autre pour les servantes, et une pour les malades « dont elle était l'infirmière et la mère ». Plus tard, elle fit construire « une grande chambre à côté, qui a servy à loger plusieurs années Messieurs les prestres de Saint-Sulpice, seigneur du dit Montréal, pendant qu'ils se bâtirent un séminaire, et qui leur servait de cuisine, de salles, de dortoir et de réfectoire (1657) ».

Après leur départ, « cette chambre servit aux mesmes offices à nos premières mères (1659) et je croy aussy que les révérends Pères Jésuites, qui ont été les premiers pasteurs de ce troupeau, les révérends Pères Lemoyne et Priar [Pijart], s'y retirois aussy (1650) ; pour ce qui est du révérend Père Dupairon, je ne croy pas qu'il s'y soit logé, car elle n'était pas faite de son temps (1643) ».

Le premier « Hôtel-Dieu » fut donc, en quelque sorte, le premier « presbytère » de Ville-Marie. Ce n'est qu'un fil tenu dans la

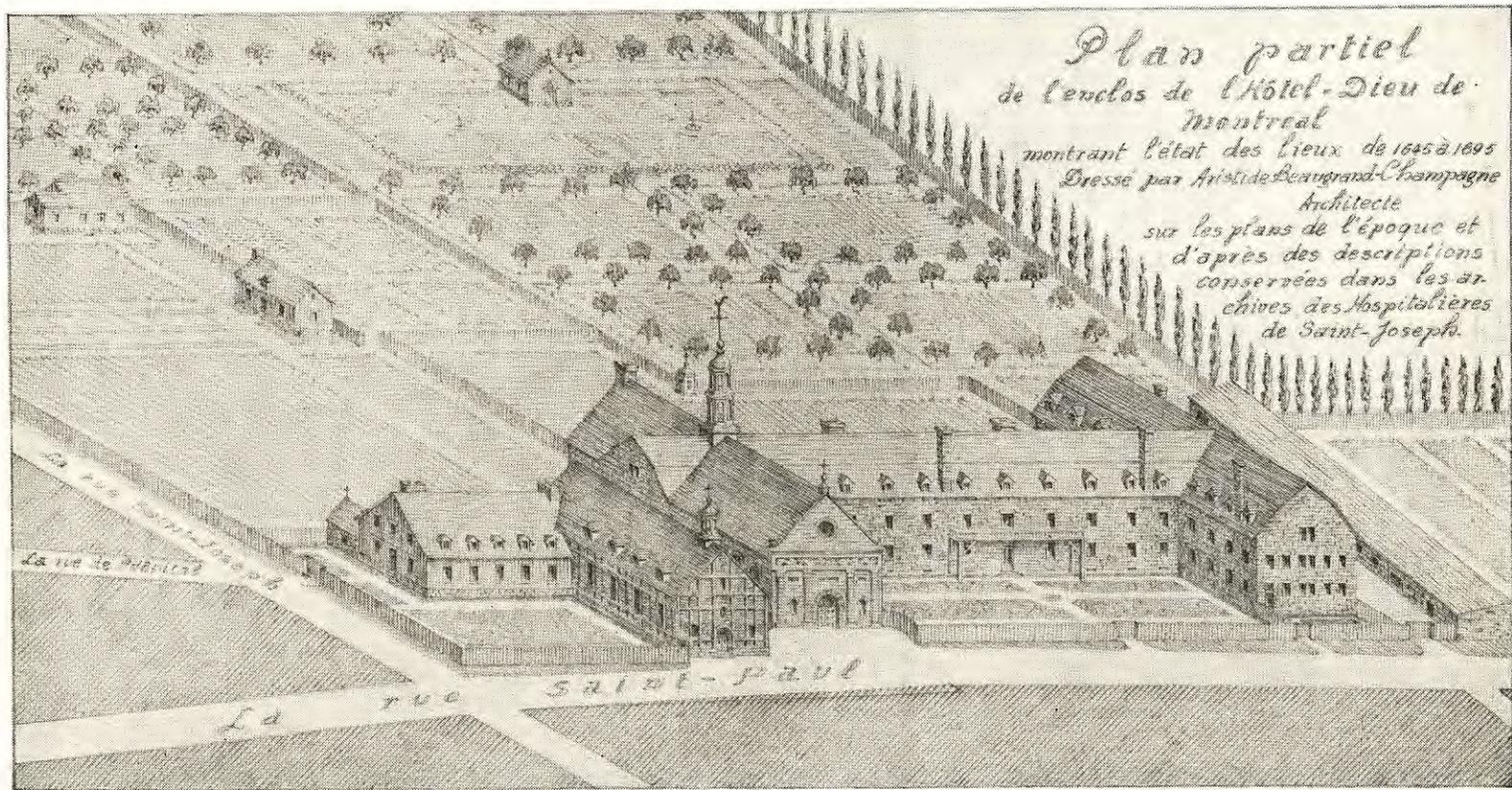
---

<sup>13</sup> La concession était de 200 arpents, mais Mlle Mance en abandonna la plus grande partie ne pouvant faire valoir ce domaine, et ne réserva pour l'hôpital que les 7 ou 8 arpents susdits, formant plateau. Voir, ci-devant, la pièce intitulée *Declaration des terres ou sont presentement bâties les églises et maisons de l'hospital de St. Joseph de Villemarie*, fac-similé et reproduction imprimée du texte.

La donation du terrain ne fut mise en forme légale que le 9 janvier 1682, sur la demande de M. Dollier de Casson. (Acte au chapitre des *Documents*, p. 383.)

<sup>14</sup> La première école — une étable — et la première maison de la Congrégation de Notre-Dame étaient situées en face de l'Hôtel-Dieu (*Annuaire de Ville-Marie*, p. 148-149).

<sup>15</sup> *Annales* de Sœur Morin. — *Mémoire* de Jeanne Mance.



GRUPE DES BÂTIMENTS INCENDIÉS EN 1695  
Maison de Mlle Mance, 1645 — Hôpital, 1656 — Hôtel-Dieu de 1694 (monastère).

## L'HÔTEL-DIEU

reconstruction du passé ; mais, dans ce domaine, les moindres faits ne sont-ils pas susceptibles d'intérêt ?

Une plaque, à l'effigie de Jeanne Mance, perpétue le souvenir de l'emplacement occupé par l'ancien Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Le texte se lit ainsi :

*« Ce site forme partie du terrain accordé par la Compagnie de Montréal à Jeanne Mance, venue avec de Maisonneuve en 1642, et qui érigea le premier Hôtel-Dieu, en 1644.*

*Le terrain fut concédé en fief, en 1682, par les Messieurs de Saint-Sulpice, Seigneurs de Montréal.*

*Gédéon de Catalogne, ingénieur du roi, acquit partie de ce site, en 1691.*

*Cette plaque a été posée sous les auspices de la Société d'Archéologie de Montréal ».*

En même temps que l'hôpital, on construisit une petite chapelle en pierres, de neuf à dix pieds carrés, « voûtée et proprement faite ». Le Saint-Sacrement y demeura sans cesser d'être dans la chapelle du Fort, qui resta paroissiale sous le titre de Notre-Dame jusqu'à l'achèvement de l'église de l'Hôtel-Dieu.<sup>16</sup> Aux grandes fêtes, il y avait procession d'un oratoire à l'autre. Celui de l'hôpital se transformait en reposoir par les mains pieuses de Jeanne Mance.

Pour faciliter les fréquentes communications entre le Fort et l'Hôtel-Dieu, distants l'un de l'autre de huit arpents environ, un premier sentier fut ouvert en 1645. Un second, qui conduisait du Fort à la Place d'Armes, date de 1649.<sup>17</sup> Une autre voie de communication, destinée, celle-là, à disparaître avec la fonte des neiges, avait été battue durant l'hiver de 1644, pour permettre le transport du bois destiné aux constructions de l'hôpital. Dollier de Casson<sup>18</sup> l'a rendue célèbre en affirmant que le « chemin de traîne » de l'Hôtel-Dieu a été, pour les ouvriers, leur « sentier de salut ». C'est à la faveur de cette route que les Français purent échapper aux Iroquois et c'est à cet endroit que M. de Maisonneuve accomplit son premier fait d'armes.

Si l'on adopte la date de 1645 pour l'érection de l'hôpital, on peut dire que Mlle Mance put meubler très convenablement le premier Hôtel-Dieu, grâce à l'envoi récent des Messieurs de Montréal.

---

<sup>16</sup> La première pierre en fut posée le 28 août 1656. La construction dura deux ans.

<sup>17</sup> La première Place d'Armes fut à l'intérieur du Fort ; la troisième à la haute ville, où elle est actuellement (Note de M. E.-Z. Massicotte).

<sup>18</sup> *Histoire du Montréal*, p. 52.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

On y remarquait des ornements pour la chapelle, un calice, un ciboire et un soleil d'argent, quatre chandeliers, une lampe, un crucifix d'ivoire et une croix d'ébène, un parement et du linge d'autel, un drap mortuaire et une tapisserie de Bergame . . . ; en outre, le premier ameublement de l'hôpital, de la lingerie et de la literie pour les malades, de la vaisselle d'étain et des ustensiles de ménage, des médicaments et des instruments de chirurgie, une ménagerie composée de deux bœufs, trois vaches et vingt brebis.<sup>19</sup>

On comprend que les organisateurs de l'envoi aient prévenu M. de Maisonneuve et Mlle Mance de faire construire une étable. On la fit assez spacieuse, relativement aux autres bâtiments : trente pieds de long sur douze de large.

Cette installation terminée, l'administratrice de l'Hôtel-Dieu veilla à s'assurer les fonds nécessaire pour conserver ses biens et les faire valoir. M. de Maisonneuve ayant été rappelé en France par la mort de son père, elle lui confia une lettre adressée au Père Rapine, mais destinée à la Bienfaitrice inconnue. Voici ce qu'elle lui mande : « D'abord que la maison où je suis a été faite, incontinent elle a été garnie et le besoin qu'on en a fait voir la conduite de Dieu en cet ouvrage : C'est pourquoi, si vous pouviez encore faire une charité, qui serait que j'eusse ma subsistance pour moi et pour une servante et que les 2,000 livres de rente que vous avez données fussent entièrement aux pauvres, on aurait meilleur moyen de les assister ; voyez ce que vous pouvez faire là-dessus, j'ai de la peine à vous le proposer, parce que j'ai peine à demander, mais vos bontés sont si grandes ! que j'aurais peur d'un reproche éternel si je manquais à vous mander le besoin que je sais ».<sup>20</sup>

Mme de Bullion fut si heureuse de voir son projet exécuté, qu'elle répondit à la fondatrice de l'Hôtel-Dieu par le « retour du courrier », c'est-à-dire l'année suivante. Les lignes qu'elle lui adressa, dans lesquelles la joie et la générosité se font une noble concurrence, sont du domaine de l'histoire grâce à M. Dollier de Casson : « J'ai plus envie », écrit-elle, « de vous donner les choses nécessaires que vous n'en avez de me les demander. Pour cela, j'ai mis 20,000 livres entre les mains de la Compagnie de Montréal, pour vous les placer à rente, afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge et, outre cela, je vous envoie 2,000 livres cette année ».<sup>21</sup>

<sup>19</sup> *Mémoire de Jeanne Mance.*

<sup>20</sup> Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 56.

<sup>21</sup> Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 58.

## L'HÔTEL-DIEU

Rassurée au sujet de la subsistance des pauvres malades et blessés qui remplirent l'hôpital dès qu'il fut ouvert, notre héroïne concentre son dévouement sur l'œuvre hospitalière.

Les attaques des Iroquois devenaient continuelles : « Un homme à dix pas de sa porte n'était point en assurance ». Il fallut bientôt augmenter la capacité de l'hôpital. On y pourvut en transformant, en infirmerie, un couloir et trois cabinets. (*Mémoires des Choses que Messrs de Montreal ont donné à l'hospital St Joseph, 1644-1660.*) Pour répondre au service de plus en plus onéreux des malades, deux nouvelles compagnes vinrent s'adjoindre à l'unique aide qu'avait eue jusqu'alors Mlle Mance.



COFFRET RENFERMANT DE LA TERRE DE LANGRES.  
Pour détails, voir *Procès verbal de constat*, p. 387.

## Chapitre sixième

### MIETTES HISTORIQUES (1643-1649)

« Pendant huit ou neuf ans, Monsieur de la Dauversière envoya des farines de France et tout ce qui était nécessaire aux colons. »

(Sœur MORIN)

La conduite des colons répondit à l'attente des fondateurs. Le Père Vimont le souligne dans sa *Relation* de 1643 : « Il semble que la résolution de se donner entièrement à Dieu naît avec la pensée de s'établir en la Nouvelle-France. Ce n'est pas une petite faveur de Dieu sur le pays ». Puis, spécifiant les œuvres de la Compagnie de Montréal, il ajoute : « La France en voit une partie, nous voyons ici l'autre ».

La renommée de l'édifiante colonie se répandit bientôt dans le pays des Hurons<sup>1</sup> et des Algonquins. Un détachement de ces derniers, passant le 28 juillet en vue de « l'Isle Sainte »,<sup>2</sup> s'y arrête. Le capitaine, nommé Atcheast, ne tarde pas à demander le baptême pour son fils âgé d'environ quatre ans. Le Père Poncet se rend à sa demande ; pour la première fois à Ville-Marie, l'eau baptismale coule sur le front d'un indigène, prémices inattendues, prometteuses d'une brillante moisson. Le parrain, M. de Maisonneuve, et la marraine, Mlle Mance, lui donnèrent le nom de *Joseph*, répondant ainsi aux intentions de M. de La Dauversière de faire honorer spécialement le chef de la Sainte Famille dans l'île de Montréal.

Jour par jour, les détails de la vie se condensent, se simplifient sous la poussée des événements. Pourtant la mission du colonisateur ne fait, pour ainsi dire, que commencer ; jusqu'à la mort de M. de La Dauversière le contact entre l'ancienne et la nouvelle France s'établira par son intermédiaire. Son activité est inlassable. L'histoire parle peu de la recrue de 1644, cependant les Archives de La Rochelle (minutes de Teuléron) nous font connaître l'engagement de vingt colons exclusivement recrutés par La Dauversière. À titre de justification, nous reproduisons un de ces actes.

<sup>1</sup> D'après le premier historien des Hurons, le Frère Gabriel Sagard. Récollet (*Histoire du Canada* 1636), ce peuple occupait un rang distingué parmi les autres sauvages. « Ils sont », dit-il, « eux et les autres peuples sédentaires, comme la noblesse du pays. Les nations Algonquines composent la bourgeoisie ; les villageois et les pauvres sont représentés par les Montagnais ». *Relation abrégée*, 1653.

<sup>2</sup> Nom donné à l'île de Montréal par le Père Vimont.

## L'HÔTEL-DIEU

Pardeuant Le Notaire gardenottes hereditaire du Roy Nostre Sire en la Ville Et Gouuernement de la Rochelle ont esté presans Et personnellement establis Noble homme hierosme le Royer sieur dela dauuersière Procureur de la Compagnie de messieurs les assocyez pour la conuersion des sauuages de la Nouvelle france en lisle de mont Real demeurant ordinairement à la flesche estant de presant en Ceste ville logé en La maison du sieur Jaques mousnier marchant djcelle dune part Et Anthoine le bouesme armurier Et Louys le bouesme son filz du lieu de Brouage dautre part Entre lesquelles partyes de leurs bons Grez & volontes a esté faict & passé Le Contract & conuentions qui sensuiuent Cest Assauoir que le dict Anthoine Lebouesme Tant pour luy que pour son dict filz a promis soblige & sera tenu de seruir en ladicte jsle de mont Real tant de sa dicte vacaon darmurier que aues choses qui luy seront & a son dict filz commandees par paul de Chomedy escuyer sieur de maisonneufue Gouuerneur Commandant en la dicte jsle ou aues ayant de luy ordre, Pandant le Tempz & espace de trois annees prochaines & consecutiues qui Commanceront au jour quil arriuera au dict pays & finiront a pareil jour jcelles Reuolues A lesfect de quoy jl promet & soblige de sembarquer a la premiere Requisition qui luy en sera faicte par le dict sieur de la dauuersière lequel sera tenu de leur fournir & faire fournir de viures necessaires tant pour laler que sejour en la dicte jsle Comme aussi pour son Retour a la fin des dictes trois annees, Et encores de payer la somme de six vingts liures ausdictz anthoine & louys le bouesmes pere & filz pour chacune des dictes trois annees qui leur sera payee ou a leur ordre desduction faicte de ce quilz auront Receu des dictes trois annees du dict sieur de la dauuersière jusques au jour de leur embarquement, Et pour lexecuon des presantes a le dict anthoine le bouesme esleu son domicile jrruocable en ceste ville en la maison du notaire Royal soulzsigne pour receuoir tous actes & exploitz qui seront de telle force et vertu que si faictz et tenu a sa (propre) personne ou domicile ordinaire Tout ce que dessus a esté stipullé & accepté et a ce faire & acomplir par jcelles sans venir au Contraire ont oblige lune et laue tous leurs biens presans & futurs, Et oultre le dict anthoine le bouesme sa personne a tenir prison Comme pour deniers Royaux Et ont Renoncé & jugez & Condempnez & fait a la Rochelle en lestude du dict notaire auant midy le vingt neufuiesme jour du mois dauril mil six Cens quarante quatre presans françois moreau praen & Gabriel pinet Clerc demeurant en jcelle ont lesd le bouesme declairé ne scauoir signer de Ce Requis, signé au Registre des presantes Le Royer desd tesmoingz & de moy le dict notaire

Teuléron (avec paraphe)

No yal

A l'endos : Conuentions Mr de la dauuersière  
Et Anthoine le boesme armurier  
Et son filz

1644

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

Les préoccupations du colonisateur ne nuisent en rien aux ardeurs de l'apôtre. Parmi les valeureux missionnaires Jésuites qui évangélisent la Nouvelle-France, M. de La Dauversière fit un choix pour sa chère colonie de Montréal. Le Père Jérôme Lalemant nous apprend qu'à l'automne de 1645, « le Père Le Jeune, à la requête de M. de La Dauversière, *intendant des affaires de Montréal en France*, et le P. Jogues y sont destinés pour y hiverner ». Les baptêmes sont nombreux. Jeanne Mance, pour sa part, devient la marraine de quarante sauvages<sup>3</sup> au cours des dix premières années : vraies consolations spirituelles pour l'infirmière apôtre.

« Voilà de belles moissons ! » dirons-nous encore avec la *Relation* des Jésuites : moissons dans lesquelles, par Jeanne Mance, reviennent à l'Hôtel-Dieu quelques beaux épis. Le Père Ragueneau ne nous permet pas d'en douter.<sup>4</sup> Il en écrivit même à son Supérieur de Paris, le révérend Père de Lingendes. L'hiver, lui raconte-t-il, on assembla les Hurons et les Algonquins « à l'hôpital pour leur donner l'instruction, un jour les femmes, un autre les enfants, et un autre les hommes ; celle qui a soin de l'hôpital leur faisait festin ». Point n'est besoin de nommer cette dernière : à Québec comme à Montréal, la compatissante héroïne de Ville-Marie est connue et appréciée de tous, car les sauvages se font communicatifs ; ils portent aux autres postes français la bonne renommée de la colonie et de son hôpital. La bienveillance, la charité, le désintéressement, voilà les véritables *chaînes d'amour* dont parlent si souvent les premiers missionnaires de la Nouvelle-France. Nuls liens ne valent ceux-là pour fixer l'instabilité des sauvages et nulle prédication n'est plus persuasive que la vie édifiante des colons de Ville-Marie. C'est le Père Vimont qui nous en assure encore : « Il n'y en a point », écrit-il, « qui ait tant entendu parler de l'accueil que l'on fait aux sauvages que celui qui les a *vus* au retour (de Montréal) ».

À cette époque, l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie offrait un aspect pittoresque. Aidée, selon le temps et les circonstances, soit de Catherine de Lavaux,<sup>5</sup> soit de Marie Pournin, veuve de M. de la Bardillière, ou même des petites demoiselles Moyen et Macart,<sup>6</sup> Jeanne

<sup>3</sup> Archives judiciaires de Montréal. (Registre des baptêmes de la fabrique Notre-Dame.)

<sup>4</sup> *Relation* de 1651.

<sup>5</sup> Catherine de Lavaux aurait été la première aide de Jeanne Mance. Dans sa *Liste des colons de Montréal 1642-1643*, l'abbé Verreau mentionne une Catherine Lezeau, agissant comme marraine. Ce « patronyme » paraît bien être le nom déformé de Lavaux.

<sup>6</sup> Au sujet de Marie Pournin et des deux demoiselles Moyen et Macart, cf. pp. 146 et 137, texte et notes.

## L'HÔTEL-DIEU

Mance, infirmière, évolue au milieu de ses patients. Des lits, émergent quelques figures cuivrées, anguleuses, empreintes d'une énergie qui n'est pas toujours de bon aloi. Cette disposition physique du malade, auxiliaire précieux du recouvrement de la santé, se transformait en danger ou même en menace pour l'infirmière. Dès qu'apparaît la douce Française, toujours simple et digne sous les plis de son ample robe « d'estamine buratée grise » ou de « ratine de Florence », les physionomies s'adoucissent. Le farouche malade oublie soudain son indépendance native devant la *femme au visage pâle* dont la main délicate verse, sur sa blessure, le vin et l'huile du bon samaritain.<sup>7</sup> En effet, la compassion, cette qualité maîtresse de l'infirmière, qui la posséda plus que Jeanne Mance ?

D'autres fois, elle est obligée de *blesser pour guérir*. C'est ce que nous prouvent les instruments employés pour les saignées, lancettes et rasoirs mentionnés dans son inventaire. Que la première infirmière de Ville-Marie se soit rendue habile dans ce genre d'opération, il n'y a rien qui surprenne. La Mère de Brésolles y excellait avant son entrée chez les Hospitalières. D'autres indices montrent bien que Jeanne Mance se livrait à tous les travaux d'une infirmière « professionnelle ». Dans l'énumération de ses biens se rencontrent maints instruments de pharmacie : mortier, seringue (clystère), balance, mesures, tamis de soie et autres.

Dans ses rapports journaliers avec les sauvages, cette fille de France mit à profit les rudiments de linguistique indigène appris à Québec. Elle acquit sans doute une certaine habileté en cette langue difficile, pour gagner, ainsi qu'elle l'a fait, l'estime de tous. Par ailleurs, le langage de la charité n'avait assurément aucun secret pour elle : ses œuvres parlaient encore plus éloquemment que ses paroles.

L'inquiétude assombrissait un peu les joies de son apostolat. Le nombre croissant de ses malades l'avertissait que l'hôpital ne pourrait subsister longtemps avec les seuls revenus de sa dotation. M. d'Ailleboust pensa de même. Devant partir incessamment pour la France, il résolut de s'entremettre à Paris, auprès des intéressés, afin d'obtenir du secours. Tout dévoué aux intérêts de l'Hôtel-Dieu, Louis d'Ailleboust s'occupa du premier hôpital de Ville-Marie d'une façon officielle en même temps qu'officielle. Dans la plupart des transactions, il apparaît à côté de La Dauversière ou de Jeanne Mance, selon qu'il

---

<sup>7</sup> Dans le *Mémoire des Choses que Messieurs de Montréal ont donné et fourny à l'hospital de 1644 à 1660*, Mlle Mance fait mention de rafraîchissements pour les malades et pour les sauvages, tant pour ceux qui sont arrêtés à l'hôpital que pour les passants.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

est en France ou au Canada. Son rôle, dans notre histoire, n'a pas été, semble-t-il, suffisamment mis en évidence.

À Paris, il rencontra M. de La Dauversière,<sup>8</sup> auquel il confia que la fondation faite par Mme de Bullion, même en y joignant les 2,000 livres envoyées annuellement à Mlle Mance, ne pouvait suffire aux besoins de l'hôpital qui augmentaient de jour en jour.

Il fallait informer la grande dame de la détresse de Ville-Marie. MM. d'Ailleboust, La Dauversière et Fancamp<sup>9</sup> lui exposèrent conjointement la situation. Mme de Bullion, qui ne désirait rien tant que de voir l'hôpital en état d'accomplir tout le bien qu'elle s'en était promis, ajouta 24,000 livres aux 36,000 déjà versées en fonds, ce qui fournit un capital de 60,000, produisant 3,000 livres de *rentes annuelles* destinées à l'entretien de l'hôpital dans l'île de Montréal, établi « Pour y recevoir Les pauvres François Et Sauvages mallades ou passans . . . » Mme de Bullion a « aumosné » en plus 14,000 livres, depuis le premier contrat jusqu'au second, pour « l'administration dud. hospital, tant achapts de meubles que nourriture des pauvres ».

Ces 74,000 livres dépassent de beaucoup le montant versé par la duchesse d'Aiguillon pour l'hôpital de Québec. Malheureusement, les capitaux ne rapportèrent pas tout le bénéfice qu'on aurait pu en retirer. Tel placement, déclare Sœur Morin, donna « peu de profit, et point du tout . . . » Il n'en reste pas moins vrai que Mme de Bullion a noblement tenu sa promesse.

Un nouveau contrat était devenu nécessaire.<sup>10</sup> Il fut passé devant notaire le 17 mars 1648, en présence de M. de Fancamp et noble homme Jérôme Le Royer<sup>11</sup> en leurs noms et aux noms des Associés ; de Louis d'Ailleboust « Tant pour eulx que pour Paul de Chomedey . . . ; de dem<sup>lle</sup> Jeanne Mance administratrice de Lhospital St Joseph dud.' Montreal et y demeurante . . . » Après avoir pourvu à l'administration de ses deniers, la riche *inconnue* ajouta de nouvelles conditions : « C'est assavoir que Lad.' damoiselle Mansse demeurera administratrice dud.' hospital Sa vie durant . . . Et après le decedz

---

<sup>8</sup> Tous deux logeaient « rue des marmouzets en la Maison où pend pour enseigne La fleur de lys paroisse St Pierre aux bœufs ». Contrat de la fondation de l'Hôtel-Dieu, 17 mars 1648.)

<sup>9</sup> Contrat de 1648 (Conventions Pierre Chevrier, baron de Fancamp et Louis d'Ailleboust), p. 339.

<sup>10</sup> Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 338.

<sup>11</sup> Le 7 avril, à un conseil de famille, Jérôme Le Royer est dit à Paris. Il est de retour à la Flèche à la fin d'avril, comme nous l'apprend un bail passé en cette ville le 26 dudit mois, concernant ses propriétés de Touraine. (*Recueil des pièces authentiques*, p. 315.)

## L'HÔTEL-DIEU

de lad.' damoiselle Mansse il y sera estably aud. Hostel dieu une communauté dhospitalieres qui Serviront les pauvres gratuitement & non Aux despens de lad.' fondation »; qu'enfin « la fondation dud' hospital ne pourra estre changee Ny transferée hors de lad.' Isle Ny le fond de lad.' fondation diverty ailleurs pour quelques causes et occasions que Se soit ».

Ces clauses dénotent vraiment, chez Mme de Bullion, une haute expérience et une intuition très sûre, à moins qu'il ne faille conclure que la charité est une source d'inspiration aussi féconde que la diplomatie. En tout cas, les conditions posées se transformeront plus tard en armes défensives, véritable mur de sûreté contre lequel viendront se briser les tentatives d'assimilation, pouvant porter atteinte aux droits des fondateurs et à ceux de l'Hôtel-Dieu.

Le précédent contrat (1644) étant résilié. Mme de Bullion trouva bon « bailler à constitution de rente les 60,000 livres de la fondation par deux contrats passées l'un avec M<sup>e</sup> Gaston de Renty et la dame son épouse dont le principal est de 44,000 livres, l'autre avec le Sieur de Fancamp dont le principal est de 16,000 livres ».<sup>12</sup>

La fondation de l'hôpital une fois solidement assise, les seigneurs de Montréal songèrent aux détails administratifs et, le 14 avril 1648, ils rédigeaient un *Endos-Règlement* dont voici la teneur :

« Les Mess<sup>rs</sup>, les propriétaires de l'Isle de Montréal, associés pour la conversion des sauvages de la nouvelle france, ont ordonné estre observé en l'administration de l'Hostel-Dieu de St. Joseph de la dite Isle par provision en attendant qu'on en envoie un autre.

« On envoiera chaque année de France à Montréal deux factures de tous les vieux meubles et hardes qui seront envoyés pour le dit Hostel-Dieu, signés du Sieur de la *Dauversière* ou de celui qu'il emploira pour faire les achats, avec le prix de chaque chose, l'une desquelles sera renvoyée en France signée de *l'administration du dit Hostel-Dieu* pour servir à la justification de la recette des comptes qui en sera rendu chaque année et dont le double sera employé en france aux dits sieurs propriétaires y résidents et l'autre demeurera attaché à l'original du dit compte qui demeurera au trésor dut dit hospital. (. . .)

« Les dits comptes seront rendus chaque année par la dite administration au Gouverneur de la dite Isle, au supérieur ecclésiastique et au scindic des habitans d'icelle lesquels l'arresteron et signeront ensemble la copie qui sera envoyée en France. (. . .)

« Faict et arresté à Paris le quatorz<sup>ème</sup> jour d'april mil six cent quarante huit, signé : Louis SEGUIER et notaire. »

---

<sup>12</sup> Voir ces actes au chapitre des *Documents*, pp. 346 et 343.

## VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

L'heureux résultat des opérations financières, apporté par M. d'Ailleboust au mois d'août 1648, fut pour Jeanne Mance une joie et un encouragement ; en l'occurrence, c'était le viatique pour les épreuves à venir.

Une année à peine s'était écoulée que certains pronostics sombres commençaient à circuler sur les affaires du Montréal.

Dans le désir d'être renseignée, Jeanne Mance descendit à Québec dans l'été de 1649. Ses craintes n'étaient que trop justifiées. Des pusillanimes ou des envieux étaient parvenus à discréditer l'œuvre des Associés de Notre-Dame de Montréal ; ceux-ci, pour la plupart, avaient reporté leur zèle sur les missions du Levant qui attireraient fortement les âmes apostoliques. M. Olier lui-même regardera un moment de ce côté. D'autres se retirèrent de la Compagnie dans la persuasion que la colonie ne pouvait tenir. Des quarante-cinq premiers associés et autres agrégés par la suite, il ne restait plus que neuf.<sup>13</sup> La mort du Père Rapine privait Mlle Mance de son intermédiaire auprès de Mme de Bullion et « le bon M. de La Dauversière », celui que nulle épreuve et nulle contradiction ne réussissaient à ébranler, se trouvait à la dernière extrémité.

Principal agent de la Compagnie qu'il personnifiait, il devait recruter, pourvoir et nourrir la colonie, *gouffre qui engloutissait toujours et ne rendait rien*. Montréal ne vivait pour ainsi dire que des sollicitudes incessantes, des fatigues accablantes, des avances pécuniaires, auxquelles M. de La Dauversière s'était astreint depuis dix ans. Quels que fussent le dévouement et la libéralité des participants à l'œuvre dont il était l'initiateur, ceux-ci n'allaient pas jusqu'à s'y sacrifier entièrement corps et biens comme lui.

Les emprunts énormes, contractés par La Dauversière pour la colonisation de Montréal, l'avaient mis dans l'impasse financière la plus critique. La Société dont il était le procureur, elle-même agonisante, ne pouvait aucunement l'aider.

Cependant, au moment où tout espoir humain était perdu, le baron de Renty, inspiré de Dieu, adressait le message suivant à Le Royer. Nous laissons la parole au fils du fondateur : « Jérôme, étant tombé malade en 1649, lorsqu'on désespérait de sa vie, M. de Renty, si connu pour la sainteté de sa vie, lui écrivit de Paris et lui manda : « Mon cher frère, Dieu m'a fait connaître que vous ne mourrez pas

---

<sup>13</sup> Jeanne Mance dut apprendre ces nouvelles par les vaisseaux qui arrivèrent en juillet. Ainsi s'exprime le *Journal des Jésuites* : « Vint de Tadoussac par la voye des Sauvages . . . les troubles de France, & le peu d'esperance de vaisseaux ». (P. 128.)

## L'HÔTEL-DIEU

de cette maladie et qu'il vous conserveroit pour votre famille et les affaires qui concernent sa gloire et son service. »

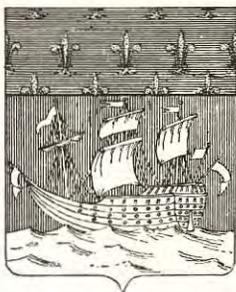
M. de Renty s'offrit-il en victime à la place de son ami ? On pourrait le croire ; car, bien portant quand il rédige son message, il meurt à Paris le 24 avril 1649 à l'âge de 37 ans, après treize jours de maladie, laissant le monde étonné de la multiplicité et de l'étendue de ses œuvres. La fondatrice des Hospitalières de la Flèche, Mère Marie de la Ferre, également inspirée, fit savoir à Jérôme Le Royer qu'il vivrait encore dix ans pour le bien de l'Institut et qu'elle le précéderait dans la mort.<sup>14</sup> Ce que l'avenir vérifia.

Mais, tant en France qu'à Québec, les nouvelles étaient alors lentes à parvenir. L'imminence d'une ruine certaine de la colonie eut vite déterminé Jeanne Mance à employer le suprême remède : passer en France pour sauver la situation si possible.

De quelque point de vue qu'elle envisage cette dernière, elle ne peut hésiter : l'existence de Montréal est liée à celle même de l'Hôtel-Dieu.

---

<sup>14</sup> *Mémoire du petit-fils de M. de La Dauversière.*



VILLE DE PARIS.  
(Dessiné par A. B.-C.)

## LIVRE II

# LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

### Chapitre septième

## JEANNE MANCE SAUVE UNE PREMIÈRE FOIS LA COLONIE

« Ce fut une femme qui empêcha l'anéantissement de Montréal et en devint, par son geste héroïque, comme la seconde fondatrice : *Jeanne Mance*. »

(Camille BERTRAND,  
*Histoire de Montréal*)

À toute heure moins sombre, revoir sa France bien-aimée après sept ans d'austère dévouement et de dur labeur, c'eût été, pour Jeanne Mance, la plus douce consolation et la meilleure récompense.

Mais, à ce moment, son programme tient en deux mots : rencontrer Mme de Bullion pour lui expliquer l'état de la colonie ; visiter les Associés de Notre-Dame restés fidèles, et en obtenir les ressources nécessaires pour parer au dénuement. Aussi se décide-t-elle à précipiter son départ de Québec. Sans retourner à Ville-Marie, l'énergique infirmière prend place sur le premier navire <sup>1</sup> faisant voile vers la France.

Bénéficia-t-elle, dès son arrivée, du concours immédiat de La Dauversière ? La conjecture est plausible. Si Jeanne débarqua à Nantes, elle dut passer par l'Anjou pour se rendre à Paris ; si, au contraire, le navire aborda à Dieppe, elle atteignit directement la capitale. Or, les « minutes » de Chaussière nous font voir M. Le Royer présent en cette ville le 22 septembre <sup>2</sup> et le 31 octobre 1649 ; <sup>3</sup> sa signature y paraît également le 21 mars 1650.

---

<sup>1</sup> Le *Journal des Jésuites* signale le départ du *Notre-Dame* le 31 octobre, mais ne spécifie pas que Jeanne est à son bord. (P. 130.)

<sup>2</sup> Jérôme Le Royer se trouve présent à Paris pour représenter les Filles de Saint-Joseph à l'acte par lequel MM. Jean, Alexandre et Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers s'engageaient à « fournir les deniers nécessaires » à la construction d'une aile destinée à servir de logement aux nouvelles Hospitalières.

<sup>3</sup> « Le 31 octobre, M. Le Royer contractait à Paris avec les parents de deux jeunes sœurs Catherine et Antoinette de Beaufort. » (Recueil des pièces authentiques).

## L'HÔTEL-DIEU

Par ailleurs, nos Annales nous montrent Le Royer à la Flèche dans les premiers jours de janvier 1650.<sup>4</sup> Un mois plus tard, nous le retrouvons de nouveau à Paris, en compagnie de son fils, l'abbé Ignace, qui allait y perfectionner ses études théologiques au Séminaire, où il entra le 11 février.<sup>5</sup>

Quoi qu'il en soit, Jeanne Mance vit, en peu de temps, se ranimer les courages et se rallier les bonnes volontés, affaiblies par une propagande intéressée. Le 21 mars 1650, pour imprimer un caractère officiel au nouveau groupement de la Société, ses membres, faisant le sacrifice de l'anonymat, dévoilaient leur personnalité. Ils reconnaissaient encore, par cette *Convention*, posséder un droit collectif sur l'île de Montréal, et, en conséquence, se faisaient donation mutuelle et entre vifs des forts, habitations et dépendances, concédés à la Société (de Notre-Dame), en excluant à jamais tous leurs héritiers. M. Olier fut nommé directeur et M. Séguier, qui figurait déjà comme secrétaire sur un acte du 17 mars 1648, le devint officiellement. M. Le Royer resta procureur.

Louis Séguier

Secrétaire de ladite compagnie

Un sang nouveau allait donc circuler dans cet organisme rajeuni et assurer l'existence de Ville-Marie. Il sauvait du même coup toute la colonie française. En effet, les Iroquois, après la destruction de la Huronie, se seraient jetés sur Québec si le poste de Montréal ne leur eût barré la route.

En même temps, la présence de Jeanne Mance en France et l'exposé des besoins de son hôpital déterminèrent Mme de Bullion à obtenir, de la Compagnie de Montréal, la concession de deux cents arpents de terre « pour augmenter les revenus de l'hôpital et le mettre en état de pouvoir assister les pauvres sauvages »; en outre, la charitable dame versa « une somme notable pour y envoyer des défricheurs ». Par acte passé le 8 mars 1650, la Compagnie donnait et

---

<sup>4</sup> Un conflit était survenu lors de la candidature à la mairie de la Flèche. On signale la présence de Le Royer à l'assemblée générale qui se tint à cette occasion le 10 janvier 1650, et au cours de laquelle M. Pierre Jouye, sieur des Roches, le proposa pour lui succéder en qualité de maire.

<sup>5</sup> Catalogue d'entrée du Séminaire Saint-Sulpice de Paris.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

octroyait les deux cents arpents de terre demandés, stipulant qu'ils seraient pris « au lieu trouvé le plus commode pour le dit Hôtel-Dieu et arpentés et bornés huit jours après l'arrivée de la demoiselle Mance en la dite île pour en jouir par les pauvres du dit Hôtel-Dieu à perpétuité et en pleine propriété . . . »

En outre, M. Olier lui communiqua son projet d'envoyer quelques-uns de ses ecclésiastiques à Montréal, quand l'heure lui paraîtrait opportune. Nous la verrons bientôt le presser d'accomplir son projet.

Pour le moment, il lui tardait de faire bénéficier sa patrie d'adoption du résultat de son voyage. Débarquée à Québec le 8 septembre 1650, elle se rendit à Montréal le 28 octobre avec les défricheurs qu'elle avait emmenés de France, et quelques filles vertueuses capables de l'assister dans le service des malades.

Au cours des premiers huit jours, tel que convenu, on s'empressa de choisir les 200 arpents de terre octroyés et, *le lieu trouvé le plus commode* fut le terrain connu sous le nom de *Prairie aux Loutres*, situé entre la ferme Saint-Gabriel et la montagne. Ce fut l'origine du fief Saint-Augustin.<sup>6</sup>

Pour quels motifs les concessions de terrain n'ont-elles pas été faites à proximité de l'hôpital ? M. de Maisonneuve en donne lui-même la raison dans les lignes suivantes : « Après avoir examiné, avec Mademoiselle Mance administratrice de l'hôpital, le danger qu'il y aurait de délivrer la d. concession proche du d. hospital acause que n'y ayant point d'habitant pour le couvrir et mettre en sûreté contre l'incursion des sauvages, les hiroquois s'en empareroient facilement et ensuite pouroient perdre tout labitation ». Ce fut pour prévenir ce malheur que la Compagnie délivra à Jeanne Mance « la susd. concession de deux cent arpents de terre pour les pauvres du d. hospital au d. lac au loutre . . . »<sup>7</sup>

Dès le printemps de 1651, la consternation régnait dans le pays à la suite du massacre de la nation huronne.

Montréal devenait le point de mire des Iroquois. Éloigné du Fort d'environ huit arpents, l'hôpital n'était pas en sûreté. Ce que voyant, les seigneurs de Montréal firent construire deux redoutes<sup>8</sup>

<sup>6</sup> Pour ce fief, voir la carte de Montréal, p. 175A.

<sup>7</sup> *Remarque et réponse de Mr de Chomedey sur les affaires de Montréal.* (1er Mai 1673).

La mise en possession de ce domaine n'aura lieu que le 23 novembre 1660, par Paul de Chomedey.

Mlle Mance fait valoir la même raison lorsqu'elle délaisse la plus grande partie du domaine concédé pour bâtir l'hôpital. Voir à la page 109, l'acte du 6 février 1666, *Déclaration des terres* . . .

<sup>8</sup> *Mémoire de Jeanne Mance.*

## L'HÔTEL-DIEU

pour le protéger en cas d'attaque, et les fournirent de toutes les armes et munitions nécessaires. Car, avec ses faibles moyens de défense, la colonie elle-même ne pouvait être en sûreté tant que les Iroquois ne seraient pas réduits à merci. » Quand ils sont éloignés », dit le Père Vimont, « on les croit à nos portes, et, lors qu'ils se jettent sur leur proie, on s'imagine qu'ils sont en leur pays ».

La protection du ciel parut particulièrement visible le 6 mai 1651 lors de la poursuite de M. Le Moyne et de deux compagnons par une bande d'Iroquois. En plus de mettre leur vie en sécurité, les fuyards, en pénétrant dans l'enceinte de l'hôpital dont ils fermèrent la porte laissée ouverte par mégarde, sauvèrent la maison et ses occupants. L'un des combattants, nommé Chicot, fut laissé sur place après avoir été scalpé. Encore vivant lorsqu'on le transporta à l'hôpital, il recouvra la santé grâce aux soins et au dévouement de Jeanne Mance.

L'Hôtel-Dieu connut d'autres dangers. Le 26 juillet 1651, il devint le théâtre d'une lutte héroïque. Deux cents Iroquois, qui s'étaient tenus en embuscade dans un fossé longeant le mur de défense, fondirent sur l'hôpital. Raphaël-Lambert Closse, sergent-major de Ville-Marie,<sup>9</sup> s'y porta aussitôt avec les seize hommes qu'il parvint à rassembler. Closse soutint intrépidement le siège, de six heures du matin jusqu'à six heures du soir, et ne perdit qu'un soldat.<sup>10</sup>

Tout encourageante qu'était cette victoire, il eût été vraiment téméraire de compter sur la répétition journalière de pareils faits d'armes. La prudence commandait d'évacuer l'hôpital. Mlle Mance va nous peindre elle-même la situation. « Après la défaite qu'ils firent des Hurons », dit-elle, « les Iroquois, devenus beaucoup plus orgueilleux et insolents qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors, recommencèrent à nous incommoder et à nous attaquer si souvent et si fréquemment, qu'ils ne nous donnèrent point de relâche. Il ne se passait quasi point de jours qu'on ne découvrit quelques embûches de leur part, ou qu'ils ne nous donnassent quelque alarme. Ils environnaient nos maisons et nous tenaient de si près, qu'ils avaient toujours quelques espions à l'abri de quelques souches ; et cela vint à une telle extrémité, que M. de Maisonneuve obligea tous les habitants à abandonner leurs maisons et à se retirer avec toutes leurs familles, dans le Fort. L'hôpital étant isolé, éloigné de tout secours, et surtout ne pouvant être

---

<sup>9</sup> Il cumula en outre les fonctions de marchand et de notaire. Originaire de l'Ardennes, arriva à Montréal avec la recrue de 1648. Closse fut tué par les Iroquois en février 1662.

<sup>10</sup> Ce Closse est le héros que Laure Conan a fait revivre dans son *Oublié*.

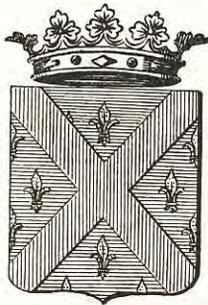
## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

assisté la nuit, les Iroquois l'eussent sans doute pris, s'ils avaient fait quelque attaque ; et, après avoir enlevé tout ce qu'il renfermait, ils l'auraient livré aux flammes, comme ils firent de diverses maisons. Pour éviter ce désastre, M. de Maisonneuve m'obligea aussi moi-même de me retirer dans le Fort ; et afin de conserver la maison de l'hôpital, il y mit une escouade de soldats en garnison pour la garder. Dans ce dessein il y fit mettre deux pièces de canon, placer des pierriers<sup>11</sup> aux fenêtres des greniers et pratiquer des meurtrières par tout à l'entour du logis, en haut et en bas, et même dans la chapelle, qui servait de magasin d'artillerie, et tous les jours ou peu s'en fallait, il recevait quelques attaques. Ce triste état continua près de deux ans et sans recevoir de force de France, . . . ».<sup>12</sup>

L'armée des Iroquois s'augmentait du secours venu de leurs tribus, tandis que l'effectif des défenseurs de la patrie diminuait à chaque combat. Ainsi, après avoir été sauvé en 1650 d'un péril imminent, grâce à son intrépide Jeanne Mance, trois ans plus tard Ville-Marie se trouvait une seconde fois en présence d'une ruine inévitable.

<sup>11</sup> *Pierrier*, petit mortier chargé à boulets de pierres.

<sup>12</sup> *Raisons pour lesquelles j'ai fait prendre 22,000 lbs de la fondation de l'hôpital de Montréal pour avoir du secours pour l'habitation.* Copie gracieusement fournie par Monseigneur A. Gosselin, du Séminaire de Québec.



VILLE DE LANGRES.

## Chapitre huitième

# JEANNE MANCE SAUVE UNE DEUXIÈME FOIS LA COLONIE

## CONCOURS DE MAISONNEUVE

Sans l'attribution, par mademoiselle Mance, d'une partie des fonds de l'hôpital, « l'entreprise du Montréal aurait péri et échoué entièrement ».

(Sœur MORIN)

L'existence de la petite patrie canadienne n'est pas plus tôt menacée une seconde fois que, de nouveau, Jeanne Mance dresse le plan qui la délivrera.

Le ton angoissé de son *plaidoyer*<sup>1</sup> nous laisse entrevoir par quelles inquiétudes et quelles souffrances elle achète le salut de la colonie. « Tout le monde était comme aux abois », déclare-t-elle, « on ne parlait que de quitter le pays . . . Moi, faisant réflexion sur ces choses et avec une grande peine et angoisse d'esprit de les voir en cette extrémité, après les avoir très humblement recommandées à Dieu et à la Très Sainte Vierge, sous la protection de laquelle est cette habitation, la suppliant très humblement d'avoir pitié de nous et de tout ce pauvre pays désolé, il me vint en pensée qu'il y avait 22,000 livres prêtes à être remboursées par madame de Renty<sup>2</sup> . . . », laquelle somme serait utilement employée à recruter des hommes qui sauveront le pays.

« Je crus que madame la fondatrice de notre hôpital en recevrait une affliction non pareille ; ainsi, comme en sa présence, je crus lui faire un plaisir indiscible d'offrir de prendre cette somme de 22,000 lbs pour conserver aux pauvres de cette Église les deux autres tiers de bien dont elle les faisait jouir, et sauver un pays où Dieu serait beaucoup honoré . . . Quand la fondation entière de cette bonne Dame ne servirait qu'à ce seul bien, c'était assez de consolation pour elle. »

<sup>1</sup> *Raisons pour lesquelles* . . . op. cit.

<sup>2</sup> Elisabeth de Balsac, de la maison d'Entragues, fille de M. de Dunes, Comte de Gravelle, épousa Gaston de Renty en 1633.

On se rappelle que, dans le contrat du 17 mars 1648, 44,000 livres des 60,000 auxquelles s'élevait la fondation avaient été « baillées à constitution de rentes à Me Gaston de Renty et à sa femme. » Un an après cette transaction, le baron décédait. Seul le capital d'Elisabeth de Balsac était resté entre les mains de cette dernière.



*Jeanne Marce*

Ancien crayon. — Auteur inconnu.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Une fois sa décision bien arrêtée, Jeanne Mance en fit part à M. de Maisonneuve et l'engagea à faire un voyage en France afin d'aller demander du secours aux MM. de Montréal : « Il vaut mieux », explique-t-elle, « qu'une partie de la fondation périsse que le total. (...) Je ne crains point d'engager ma conscience (...), servez-vous de cet argent pour lever du monde, afin de garantir tout le pays en sauvant Montréal ! »<sup>3</sup>

La paix que Jeanne Mance ressentit à la suite de cette décision lui donna l'assurance qu'elle avait agi conformément à la volonté divine. « M. le Gouverneur », poursuit-elle encore, « après y avoir pensé devant Dieu et prié me fit la proposition de prendre et accepter pour les pauvres la moitié du domaine qu'il faisait accommoder pour leur soulagement. Je l'acceptai, selon sa forme, comme il est écrit et passé dans l'acte qui en a été fait et ratifié ici et en France.

« Je ne crus pas faire un achat, parce que je voyais fort bien que cela ne valait pas la somme que je fournissais, mais je n'avais égard qu'à sauver le tout par cette partie, comme j'ai déjà dit ».

Au moment de s'embarquer pour la France, 5 novembre 1651. M. de Maisonneuve prévint Mlle Mance qu'on ne le reverrait plus au Canada s'il ne parvenait à recruter au moins cent hommes. Ce malheur advenant, il la manderait elle-même avec les colons.

Le doute qu'il laissait pressentir sur le succès de ses démarches trahit la difficulté de l'entreprise. Ainsi, combien fut chargé d'anxiétés, pour Jeanne Mance et la colonie, cet hiver 1651 !

L'été suivant, Jeanne, impatiente de recevoir des nouvelles de France par les vaisseaux qui pouvaient revenir d'Europe, décida de descendre à la capitale.

À Québec, elle n'eut pas la joie d'accueillir le gouverneur de Montréal, mais une lettre lui apprit qu'il reviendrait l'année suivante avec plus de cent hommes et qu'il avait pu voir « adroitement » Mme de Bullion.

Au printemps de 1653, Mlle Mance se rendit de nouveau à Québec. Elle était accompagnée de quelques soldats, qui désiraient retourner en France, voyant la colonie privée de défenseurs et menacée de toutes parts.<sup>4</sup> Pour hâter la venue du secours si ardemment désiré,

---

<sup>3</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, p. 74. Dollier de Casson pensera de même. Mademoiselle Mance, conclut-il judicieusement, a agi avec autant de prudence que le marchand dans le danger qui jette prudemment une partie de ses denrées pour sauver le reste.

<sup>4</sup> Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys, cités par M. Faillon : *Vie de la Sœur Bourgeoys*, t. I, p. 67.

la population entière fit des prières publiques et on exposa pendant plusieurs jours le Très Saint Sacrement.

Le 22 septembre <sup>5</sup> un navire, sous la conduite du capitaine Pierre le Besson, mouillait enfin devant Québec où Jeanne Mance attendait la recrue libératrice. Le chant du *Te Deum* ne tarda pas à porter à Dieu la joie et la reconnaissance de tous, car Maisonneuve ramenait les cents hommes promis. En plus, il avait à présenter à Mlle Mance « un autre fruit de la Champagne », Marguerite Bourgeoys, en qui l'administratrice de l'Hôtel-Dieu ne tarda pas à reconnaître la compagne aimable, l'auxiliaire utile et dévouée. Les relations cordiales établies entre Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys seront telles que, par l'Hôtel-Dieu et la Congrégation de Notre-Dame, elles se sont perpétuées jusqu'à nos jours.<sup>6</sup>

Quant à Maisonneuve, après avoir *rendu ses devoirs au Souverain de Lunivers*, comme s'exprime Dollier de Casson, il se hâta d'informer Mlle Mance de tous les incidents de son voyage.

Le premier était assurément sa visite à Mme de Bullion. Celle-ci l'avait écouté avec le plus vif intérêt, mais sans lui découvrir ni lui laisser entendre qu'elle fût elle-même la fondatrice de l'hôpital. Peu après, elle versait, par l'intermédiaire de M. de Lamoignon, une nouvelle somme de 20,000 livres destinées à la levée de soldats pour Ville-Marie. Ainsi que le dit M. de Maisonneuve à Mlle Mance, c'était une belle ratification du sacrifice de ses 22,000 livres.

Plus tard, il avait assisté, « tant en son nom que comme Soy faisant et portant fort de damoiselle Jeanne Mance administratrice de lhospital de St Joseph dud' Montreal y demeurante », aux « diverses conférences » tenues par les Associés en vue « de rechercher autant qu'il serait possible de satisfaire aux intentions de la personne fondatrice ». À la dernière réunion, 4 mars 1653, l'expédient de Jeanne Mance, de sacrifier une partie de la fondation de l'Hôtel-Dieu, fut considéré par les sociétaires comme « moyen des plus considérables et utiles ». Dans l'intervalle, M. de La Dauversière s'entremet auprès de Mme de Bullion pour lui soumettre le projet des Associés. La réponse fut affirmative. Ce qui permit à Me Chaussière de terminer l'acte de transaction par ces mots : « Faict et passé . . . du consente-

<sup>5</sup> « Nous arrivâmes le jour de la Saint-Maurice, 22 septembre », dit la Sœur Bourgeoys dans ses *Ecrits autographes* cités par M. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, t. I, p. 69.

<sup>6</sup> Après l'incendie de son couvent en décembre 1683, Marguerite Bourgeoys exécuta son projet « de faire bâtir sur le haut », comme l'avait fait mademoiselle Mance au début de la colonie.

Les deux communautés — Hôtel-Dieu et Congrégation — se trouvaient dès lors voisines et les jardins limitrophes. Une cloche d'appel facilitait même les moyens de communication. L'Hôtel-Dieu quitta, le premier, le bord du fleuve en 1861.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

ment expres de la personne qui a fait Lad. fondation quelle Ne Veult estre nommée a eulx certifié par led. Sr de la dauversiere ».<sup>7</sup>

MM. de Denonville et Champigny rendront le même témoignage. Dans leur *Mémoire* du 3 octobre 1687, faisant connaître à la cour comment les 20,000 écus de Mme de Bullion ne produisirent pas les rentes prévues, ils notent que, « du consentement de la fondatrice », on détourna 22,000 livres du capital pour lever cent hommes.

Au rapport de M. de Maisonneuve, l'histoire peut ajouter encore que, dans ses *Lettres à M. Rémy*, M. Tronson confirme les faits que nous venons d'exposer. Le supérieur de Saint-Sulpice de Paris rappelle que le témoignage de M. de La Dauversière était l'expression « des intentions et des volontés » de Mme de Bullion (16 avril 1682). « Car celui qui a paru pour elle dans la fondation de l'hôpital, qui a expliqué ses desseins et ses intentions, qui était chargé d'établir cette œuvre, est le même qui a agi, qui a travaillé et qui a signé dans l'affaire des 22,000 livres » (1680). Aussi les Associés de Montréal demandèrent-ils, par la *Transaction* du 4 mars 1655, l'exécution de l'acte passé par Paul de Chomedey (8 août 1654), en vertu duquel « tant lesdits Sieurs associés que l'habitation de Villemarye demeureront quittes . . . pour le remploi de Largent » provenant du rachat des rentes dues par Mme de Renty.<sup>8</sup>

Le Royer n'attend pas, pour agir, la dernière mise en forme de toutes ces négociations. Aussitôt après la signature de la *Constitution* du 4 mars 1653, il retourne en Anjou accompagné de M. de Maisonneuve, afin de procéder à l'enrôlement des colons. Pour le recrutement de cette nouvelle levée d'hommes, Jérôme déploie une activité n'ayant d'égale que le péril où se trouvaient la colonie et l'hôpital. Les soixante-cinq actes minutes (soit 120 engagements) déposés, du 23 mars au 12 mai 1653, en l'étude de Pierre de la Fousse, à la Flèche, portent la signature des deux fondateurs.<sup>9</sup>

<sup>7</sup> Dernier paragraphe de l'acte ci-après, au chapitre des *Documents* : (*Transaction et Constitution*, 4 mars 1653). Voir aussi Lettre de M. de Denonville, p. 231.

On s'explique difficilement qu'une déclaration aussi formelle, revêtu de toutes les garanties légales, ait pu, dans la suite, faire naître des suspicions ou causer des embarras à Jeanne Mance, aux Hospitalières de Ville-Marie. à M. de Maisonneuve et aux Messieurs de Saint-Sulpice. C'est qu'on exigea, de ces personnes, qu'elles produisissent un écrit de Mme de Bullion, signé de sa main, attestant son adhésion à l'échange proposé. C'était demander l'impossible : on connaît les conditions posées par la Bienfaitrice inconnue. De plus, lorsque commencèrent les contestations (démarche officielle, 17 septembre 1666) c'est-à-dire quelque temps après la cession de la seigneurie de l'île de Montréal par la Société de Notre-Dame aux Messieurs de Saint-Sulpice (9 mars 1663), Mme de Bullion était décédée (inhumée le 3 juillet 1664). Cf. p. 193.

<sup>8</sup> Voir les deux actes précités, au chapitre des *Documents*, pp. 355 et 357.

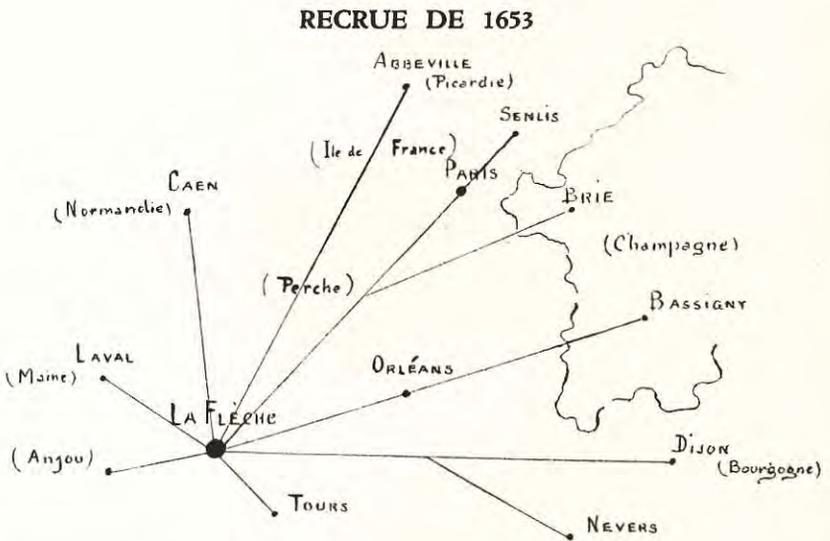
<sup>9</sup> Parmi ces « engagés » deux intéressent spécialement l'Hôtel-Dieu : Etienne Bouchard, qui traita Jeanne Mance en 1657, et Mathurin Jouanneaux, célèbre dans les annales de l'Institut par le don qu'il fit de sa personne et de ses biens aux Hospitalières de Ville-Marie.

## L'HÔTEL-DIEU

Ce sont toutes ces choses que Mlle Mance apprit de M. de Maisonneuve. Elle le précède à Montréal où il débarque le 16 novembre, en compagnie de l'important renfort qu'on a appelé « la première grande recrue »,<sup>10</sup> « la plus considérable qu'on eût jamais vue dans la Nouvelle-France ». <sup>11</sup> Aussi profita-t-elle à tout le Canada <sup>12</sup> dont la perte était infaillible sans ce secours et valut, à Ville-Marie en particulier, une époque de reviviscence regardée comme la *seconde fondation de Montréal*.<sup>13</sup>

Avec un historien manceau, nous estimons que le rôle de la recrue de 1653 fut assez glorieux pour qu'il mérite d'échapper à l'oubli et d'entrer, avec la mémoire de Jérôme Le Royer de La Dauversière, de Jeanne Mance et de Mme de Bullion, dans le domaine de la reconnaissance publique.

### Rayonnement colonisateur de la Flèche dans les grandes villes et les provinces de France <sup>14</sup>



<sup>10</sup> E.-Z. Massicotte, *B.R.H.*, année 1927. *Les colons de Montréal de 1642 à 1660*. Voir le croquis ci-dessus pour le lieu d'origine des colons.

<sup>11</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 67.

<sup>12</sup> M. Tronson, cité dans la *Vie de Mlle Mance*, t. II, p. 36.

<sup>13</sup> W. H. Atherton, *Montreal under the French Regime*, p. 111.

<sup>14</sup> Aux enrôlés de M. de La Dauversière s'en joignirent d'autres. Tous ne passèrent pas la mer, mais les « Fléchois » restèrent en forte majorité. Sur 125 noms portés sur la liste de M. E.-Z. Massicotte (entôlés et passagers), on identifie ceux de 67 hommes engagés à la Flèche et, sur 100 noms au rôle d'embarquement, se trouvent ceux de 65 engagés à la Flèche.

## Chapitre neuvième

# LE DEUXIÈME HÔTEL-DIEU

« Ce modeste édifice fut longtemps le centre de ralliement de la petite colonie, car la chapelle servait d'église paroissiale. »

(R. P. PACIFIQUE, o. m. Cap.)

Avec la population croissante de Ville-Marie, le nombre des malades augmentait ; l'hôpital, lui, restait toujours resserré dans son étroite enceinte. De toute évidence, un agrandissement s'imposait depuis longtemps.

À son retour en 1653, M. de Maisonneuve s'occupa activement de la question. Parmi ses « héros » se trouvaient des défricheurs, des scieurs de long, des charpentiers, des tailleurs de pierre, des maçons et couvreurs, même un puisatier.

Sans délai, ces ouvriers se mirent à l'œuvre. Construit en colombage,<sup>1</sup> un grand corps de logis, d'environ quatre-vingts pieds de long sur trente de large et vingt de haut, fit bientôt suite aux bâtiments primitifs. Dès sa sortie du fort, au *petit printemps* de 1654, Jeanne Mance vint l'occuper avec ses malades.

Le nouvel hôpital deviendra un point de repère important dans Ville-Marie ; il prêter son nom aux lieux et aux choses qu'on voudra situer. C'est ainsi que le nouveau cimetière s'appellera *Hospitalis Domûs coemeterium*, bien qu'il n'en fût pas une dépendance, à cause de sa proximité. La route, qui partait de l'Hôtel-Dieu pour se diriger à l'extrémité ouest de Ville-Marie,<sup>2</sup> prendra le nom de *rue de l'hôpital*. On donnera également, à la chapelle projetée, le nom d'*église de l'hôpital*.

L'emplacement de l'Hôtel-Dieu se trouvant être le plus favorable, c'est autour de lui que commença la ville ; tout auprès, et parallèlement à la Commune,<sup>3</sup> s'élevèrent bientôt de nombreuses maisonsnettes. On résolut alors de construire une église attenante à l'hôpital, auquel elle serait plus tard uniquement destinée. Pour le moment, la petite chapelle du Fort étant devenue insuffisante, cette église devait servir à la fois aux malades et aux habitants de Ville-Marie.

<sup>1</sup> « C'est-à-dire moitié pierre et moitié bois. » (Sœur Morin, *Annales*, p. 117.)

<sup>2</sup> Angle des rues Saint-Jacques et McGill.

<sup>3</sup> Sentier le plus rapproché du fleuve au delà de la rue Saint-Paul. Ce terrain, concédé aux soldats agriculteurs le 2 oct. 1651 (*Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 106) était protégé par les canons du Fort. (*Annales de Ville-Marie*).

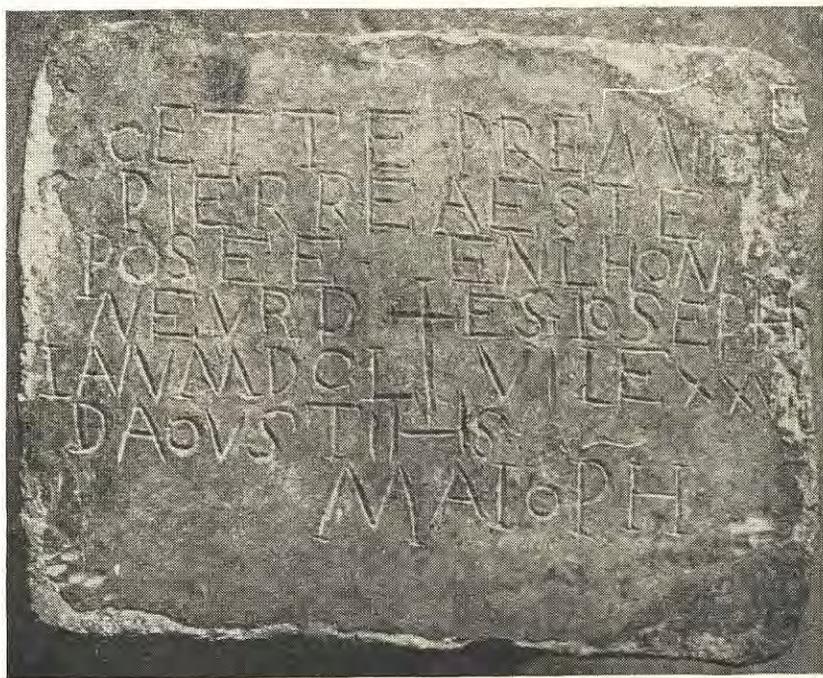
## L'HÔTEL-DIEU

Ses cinquante pieds de longueur occupaient l'extrémité du nouveau pavillon. On mit deux ans à la construire. Son clocher, l'orgueil de Ville-Marie, s'élançait svelte et gracieux au-dessus des humbles maisons d'alentour.<sup>4</sup> Il logeait deux cloches harmonieuses, sonnante à toute volée l'Angélus du matin et du soir, les mariages et les naissances, les grand'messes et les processions, parfois le décès d'un compatriote.

Trop souvent, hélas ! la cloche, sous l'action d'une main timide et tremblante, lançait un son d'alarme ; un appel au danger : c'était le tocsin dont Jeanne Mance donna si souvent le signal.

À la nouvelle chapelle, il fallait un nom qui rappelât l'histoire de l'Hôtel-Dieu, comme le nom de Notre-Dame, donné à la chapelle du Fort, évoquait la patronne de la pieuse Compagnie de Montréal. Un seul vocable s'imposait, celui de *saint Joseph*, patron de l'hôpital et des Hospitalières.

Une des pierres d'assise portait l'inscription suivante, gravée sur une plaque de plomb (conservée au Trésor de l'Hôtel-Dieu).



(Cette première pierre a été posée en l'honneur de St Joseph l'an MDCLVI le XXVIII  
davst Iesus Maria Joseph)

<sup>4</sup> Le *Mémoire* de Jeanne Mance qualifie ce clocher de *considérable*.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Aussi, dans le culte que notre ville rend à *saint Joseph du Mont-Royal*,<sup>5</sup> ne serait-il pas permis de voir un prolongement ou mieux un développement de la mission du fondateur des Hospitalières de Saint-Joseph ? Le culte actuel est d'ailleurs digne de celui des temps anciens. Il le dépasse même en splendeur.

Au début de la colonie, furent respectivement placés sous le patronage de saint Joseph :

le premier enfant sauvage baptisé

le premier sauvage adulte converti

le premier Hôtel-Dieu et sa première salle de malades

la première église

la première rue délimitant un des côtés de l'hôpital

la première ferme concédée aux religieuses

la côte, le lac et la rivière Saint-Joseph (Actes divers de 1662 à 1710. *Archives de l'Hôtel-Dieu.*)

De la sorte, saint Joseph fut réellement à l'honneur dès les débuts de Montréal.

Vers 1656, deux Pères Jésuites desservaient habituellement la mission de Ville-Marie. L'un connaissait l'Iroquois, l'autre, l'Algonquin. Le Père Pijart seul était familier avec les deux langues. Il s'y trouvait même parfois un troisième Père, missionnaire de passage ou venu pour apprendre un idiome.<sup>6</sup> Ainsi il y avait presque toujours deux messes dans la nouvelle église. La première, pour les hommes, se disait à quatre heures en été et un peu plus tard en hiver. « Ils y assistaient tous », dit Sœur Morin. La seconde messe se célébrait à huit heures, pour les femmes « qui ne le cédaient en rien à leurs maris en dévotion et vertu ».<sup>7</sup>

En cette même année, la petite chapelle du Fort céda son titre d'*église paroissiale* à celle de l'Hôtel-Dieu, qui le conserva jusqu'à

---

<sup>5</sup> Les religieux de Sainte-Croix, gardiens du célèbre sanctuaire, sont originaires du Mans, diocèse dont relève la Flèche.

<sup>6</sup> Nous devons ces notes à l'obligeance de l'archiviste du Collège Sainte-Marie.

En remplissant l'office d'*église paroissiale*, la chapelle de l'Hôtel-Dieu devenait le siège des cérémonies qui se déroulaient auparavant à la chapelle du Fort et que nous décrit l'historien du Montréal par ces lignes : « On y fait le pain bénit, processions aux bonnes fêtes, le salut du Saint Sacrement les jeudis au soir au retour de la journée des ouvriers, exhortations, baptêmes des sauvages, et mariages quand il s'en présente... »

<sup>7</sup> *Annales*, p. 114.

## L'HÔTEL-DIEU

l'inauguration, en 1683,<sup>8</sup> de la première église Notre-Dame, dont la fête patronale sera celle de la Purification.<sup>9</sup>

« À la manière de France », la grande salle des hommes du nouvel hôpital avait vue sur la chapelle,<sup>10</sup> à l'une de ses extrémités, pendant que l'autre encadrait une cheminée double dont la seconde façade donnait sur la salle des femmes. Le foyer servait à de multiples usages : chauffage, cuisine, préparations pharmaceutiques et autres.

À la suite de Jeanne Mance, les habitants réintégrèrent leurs maisons, qu'ils purent occuper sans molestation sérieuse de la part des sauvages.<sup>11</sup>

Muni des pouvoirs et commissions que lui avaient donnés Messieurs les Associés, Maisonneuve, heureux du résultat de son voyage, n'avait pas manqué d'exécuter tous leurs projets. Pour compenser le délaissement des 22,000 livres fait par l'Hôtel-Dieu, il mit celui-ci en possession de cent douze arpents et cinquante-neuf perches de terre défrichée « aux portes de la ville », qui formaient la moitié de la métairie des Seigneurs. Il lui céda, en outre, la moitié des bâtiments et des bestiaux et versa onze cents livres à Mlle Mance « pour l'habitation de Ville-Marie ». Cette concession à simple hommage eut lieu le 8 août 1654 et fut ratifiée en ces termes par Mlle Mance :

« Je soussignée, Jeanne Mance, administratrice de l'hôpital de Ville-Marie, reconnais avoir accepté pour le dit hôpital la présente concession mentionnée ci-dessus et aux clauses et charges contenues en icelle comme l'ayant plus avantageux pour le bien dut dit hôpital.

Fait à Ville-Marie, le huitième août, seize cent cinquante-quatre.

(Signé) JEANNE MANCE.

La concession de cette propriété, nommée Fief Nazareth<sup>12</sup> ou « Grange des Pauvres », démembrement du domaine Saint-Gabriel, fut approuvée et ratifiée, le 4 mars de l'année suivante (1655), par

<sup>8</sup> Selon Hugué-Latour, l'église Notre-Dame aurait été terminée en 1678. Mais Mgr Olivier Maurault prouve, d'après les archives de Notre-Dame, que l'inauguration de l'église paroissiale n'eut lieu qu'en 1683. « *La Paroisse* », p. 20.

<sup>9</sup> « Si l'on donne pour vocable à l'église le mystère de la Purification » écrit M. Hugué-Latour, « c'est qu'à pareil jour, M. Olier et M. de La Dauversière avaient reçu les premiers indices de leur vocation pour travailler à l'établissement de Ville-Marie ». (Annuaire de Ville-Marie, 1864, p. 347.)

<sup>10</sup> A ce détail, on peut reconnaître, dans notre vaste Hôtel-Dieu actuel une amplification du modeste établissement *du bord du fleuve*.

<sup>11</sup> Il ne reste plus dans la Fort que M. de Maisonneuve, la famille d'Ailleboust, le major avec la garnison ordinaire, et quelques autres personnes, parmi lesquelles la Sœur Bourgeoys. (*Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 192).

<sup>12</sup> Pour ce fief, voir la carte de Montréal, p. 175A.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Maître Jean-Jacques Olier, Louis Séguier de Saint-Germain et Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière, tous Seigneurs de l'île de Montréal, « tant pour eux que pour messieurs les associés ».

Depuis 1653, le recrutement de Ville-Marie, joint à la bravoure de ses soldats surnommés les *loups de Montréal*, tenait l'ennemi en échec. Les Iroquois s'abstinrent en effet de la guerre ouverte, pendant quelque temps, mais sans ménager pour autant les attaques isolées.

Avec ces redoutables indigènes, nul ne pouvait se dire en sûreté, tant ils avaient de ruse et d'astuce. Une de leurs embûches tourna néanmoins à l'avantage des *Montréalistes*, grâce en partie à la salutaire influence de l'hôpital aussi bien qu'à l'atmosphère de charité qui y régnait, assurent les historiens. Blessé mortellement au cours d'une attaque, le commandant du parti Iroquois, *la Barrique*, y fut amené dans un état désespéré. Au grand étonnement et à la grande joie des siens, il y retrouva, contre toute attente, une santé relative et chercha alors à prouver sa gratitude à ses bienfaiteurs. Le barbare se trouva transformé en un homme doux et reconnaissant; d'ennemi juré des Français, il devint leur ami et leur défenseur. Son intervention opportune obtint l'échange de plusieurs captifs de l'Île-aux-Oies, parmi lesquels les deux filles de M. Moyen des Granges<sup>13</sup> et les deux filles de M. Macart,<sup>14</sup> les unes et les autres recueillies par Jeanne Mance qui se constitua leur mère adoptive ou leur éducatrice.

Par la suite, on vit la petite cité montréalaise jouir pendant quelque temps d'une certaine sécurité. Profitant de cette heureuse accalmie, Maisonneuve repassa les mers pour en amener les MM. de Saint-Sulpice, dont l'action bienfaisante sur Ville-Marie et son Hôtel-Dieu s'est continuée sans interruption jusqu'à nos jours.

---

<sup>13</sup> *Elisabeth* Moyen épousa le sergent-major Raphaël-Lambert Closse, dont les exploits militaires le firent surnommer le *héros de Montréal*. Sa petite-fille, Sœur Bizard, se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

*Marie*, après avoir passé douze ans à l'Hôtel-Dieu sous la tutelle de Jeanne Mance, deviendra la femme de Michel Sidrac du Gué de Boisbriand, capitaine du régiment de Carignan, et la mère des deux Sœurs du Gué, religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

<sup>14</sup> L'aînée des demoiselles Macart épousa M. Basire, le plus riche marchand de Québec, et la seconde, Geneviève, devint la femme du sieur de Villiers.

SIGNATURE DE PIERRE CHEVRIER, BARON DE FANCAMP.

## Chapitre dixième

### LES FILS DE M. OLIER À VILLE-MARIE

« Je ne suis pas digne de servir les saintes âmes qui doivent avoir part à la fondation de Montréal. Je ne suis que comme spectateur et admirateur de ces divines merveilles. »

(Jean-Jacques OLIER)

Depuis quelques années déjà, M. Olier avait jeté, en France, les bases de son admirable Compagnie de Saint-Sulpice et vu de magnifiques résultats répondre à l'ardeur de son zèle. Il se trouvait dès lors en mesure d'envoyer quelques-uns de ses fils spirituels à Ville-Marie, afin d'y pourvoir à l'œuvre d'évangélisation. Mais le fondateur ne se hâtait pas, malgré les sollicitations pressantes qui lui rappelaient à l'occasion les engagements contractés avec les sociétaires. Mlle Mance elle-même avait écrit une lettre à M. Olier (1656), laquelle l'avertissait « qu'il était temps d'exécuter tous les beaux projets qu'il avait toujours faits pour le Montréal, qu'il ne devait pas retarder davantage à lui envoyer des ecclésiastiques de son Séminaire ».<sup>1</sup>

Voyant que les invitations restaient sans réponse, informés par ailleurs du mauvais état de santé du fondateur de Saint-Sulpice, Mlle Mance et M. de Maisonneuve craignirent un dénouement fatal avant l'envoi de ses fils au Canada. Tous deux comprirent la nécessité d'un nouveau voyage en France pour représenter à M. Olier le besoin où l'on était de ses ecclésiastiques et le presser d'acquiescer ses promesses. L'administratrice de l'Hôtel-Dieu désirait également préparer la venue des Religieuses Hospitalières de la Flèche, encore que la communauté elle-même dût cependant faire état des recommandations du Père Le Jeune dans sa *Relation* de 1635 : « Que les religieuses, qui ont fait à Dieu le vœu de passer en la Nouvelle-France . . . , se donnent bien garde de presser leur départ, qu'elles n'aient ici une bonne maison, bien bastie et bien rentée, autrement elles seraient à charge à nos Français et feraient peu de choses pour ces peuples . . . »

Tout en plaidant pour la venue des Sulpiciens, M. de Chomedey pressentirait cependant la Compagnie de Notre-Dame de Montréal au sujet des Hospitalières de Saint-Joseph. Le plan était magnifique et il tardait à M. de Maisonneuve de l'exécuter.

<sup>1</sup> Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 117.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

En cette année 1655, il s'embarqua donc plein d'espoir pour la France. Il eut tôt fait de s'y rendre compte que, sans son intervention directe, la double négociation n'aurait pu être menée à bien. Des objections surgissaient de toutes parts contre l'envoi de Sulpiciens à Montréal. Toutefois, désireux de satisfaire avant sa mort aux vues de Dieu sur sa Compagnie, M. Olier finit par vaincre les résistances et nomma quatre missionnaires pour Montréal.

Restait à M. de Maisonneuve l'exécution de la seconde partie de son programme : ici encore, le succès vint couronner ses démarches. Le 31 mars 1656, il signait, en l'étude de Chaussière à Paris, le « contrat passé entre les Associés de la Compagnie de Montréal et les Hospitalières de la Flèche pour l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie ». En voici le résumé : <sup>2</sup>

Les Associés promettent et s'obligent de recevoir au dit Hôtel-Dieu trois ou quatre filles hospitalières de Saint-Joseph de leur Congrégation afin qu'elles et celles qui leur succéderont puissent « y traiter et gouverner les pauvres malades » selon que les revenus et aumônes le leur permettront et y vivre selon les règles de leur Institut.<sup>3</sup> A cet effet, les Seigneur de l'île et administrateurs du bien des pauvres, leur bailleront l'emplacement du dit Hôtel-Dieu, des maisons cour et jardin, prés et bois, ainsi que toutes les dépendances pour être exploitées par les religieuses.<sup>4</sup> Elles auront aussi la propriété des bâtiments qui sont construits ou que les Seigneurs feront bâtir, avec l'étendue de terrain qui sera concédée par le Sieur de Maisonneuve, de concert avec demoiselle Jeanne Mance, « gouvernante du dit Hôtel-Dieu » et les filles hospitalières qui y seront envoyées.<sup>5</sup>

D'autre part, les filles hospitalières de Saint-Joseph enverront au dit Hôtel-Dieu trois ou quatre sœurs dès que les bâtiments seront en état de les recevoir. Les religieuses apporteront les meubles nécessaires à leur communauté, et l'Hôtel-Dieu de la Flèche leur allouera une pension d'au moins 150 livres par religieuse.

L'engagement pris par l'Hôtel-Dieu de la Flèche d'envoyer des religieuses était plus opportun que M. de Maisonneuve ne pouvait le supposer. Pendant son absence, le 28 janvier 1657, Jeanne Mance fit sur la glace une chute, dans laquelle elle se blessa grièvement. Il y avait fracture des deux os de l'avant-bras droit et luxation du poignet. Le chirurgien Etienne Bouchard, mandé aussitôt, constata

<sup>2</sup> Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 358.

<sup>3</sup> Le mot *Institut* est déjà employé avant l'émission des vœux solennels.

<sup>4</sup> Cf. p. 110, texte et note.

<sup>5</sup> La donation effective des terrains non défrichés eut lieu le 23 décembre 1659 peu de temps après l'arrivée des trois religieuses. La concession comprenait cent arpents de terre. On donna à cette propriété le nom de *Fief Saint-Joseph*. (Voir la carte de Montréal, p. 175A.)

## L'HÔTEL-DIEU

la double lésion du radius et du cubitus, sans se rendre compte de l'état du poignet.

Comme l'administratrice de l'Hôtel-Dieu était fort considérée par tout ce qu'il y avait de personnes de condition au pays, remarque M. Faillon, le bruit de cet accident se répandit bientôt jusqu'à Québec. M. d'Ailleboust poussa la sollicitude envers la sympathique malade jusqu'à lui envoyer le lieutenant des chirurgiens du Canada, Jean Madry.<sup>6</sup> Comme Maître Bouchard, il constata la fracture, mais non la luxation. Cette inadvertance produisit, en dépit de la guérison de l'avant-bras, l'atrophie du membre et une impotence fonctionnelle complète.

### ENGAGEMENT D'ÉTIENNE BOUCHARD

*Le dixiesme jour de May mil six cent cinquante trois après midy Pardevant nous pierre de la fousse notaire royal et tabellion a La flèche et y demeurant furent presents establys et soubzmis paul de Chomedey escuier Sieur de Maisonneuve gouverneur de lisle et fort de Montreal et terres en dependantes en la nouvelle france Et noble homme hierosme Leroyer Sieur de ladauersiere procureur de la Compagnie des associez pour la Conversion des sauvages de la nouvelle france en lad' Isle de Montreal demeurants sçavoir led' Sieur de Maisonneuve audict fort de Ville Marie en lad' Isle et led' Sieur de la dauversiere aud' Lafleche d'une part / Et Estienne bouschard Mtre chirurgien natif de la paroisse de saint paul de la ville de paris demeurant ordinairement en La ville et duché d'Espernon et de present en cette ville d'aultre part Lesquels ont fait entreulx ce que sensuict Cest a sçavoir que Ledict Bouschard apromis et sest obligé aller servir en ladicte Isle de Montréal de son arct de chirurgie durant le temps de Cinq années entieres et consecutives a Commencer du jour quil entrera dans lad. Isle soubz le Commandement dud' Sieur de Maisonneuve / A effect dequoy il a promis et sest oblige Mesme par corps de se rendre dans la ville de Nantes au Logis de Mr Charles Lecoq Sieur de la baussioniere dans le quinziemesme jour du present mois pour senbarquer avecq Led' Sieur de Maisonneuve pour Ledict pais / Au moien dequoy Lesd' Sieurs de Maisonneuve et de ladauersiere esd' noms ont promis de le norir Loger et coucher tant pendant le voiage que led' temps de son service Et icelluy fini le fera reconduire en france*

---

<sup>6</sup> Chirurgien-barbier des mieux connus, qui commença l'exercice de sa profession à Québec, l'an 1653. Au cours d'une visite en France, il reçut du Roi un diplôme en chirurgie avec pouvoir d'établir la profession dans tout le Canada. C'est lui qui édifia en la Nouvelle-France le système d'apprentissage en chirurgie. (J. J. Heagerty).

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

10 Mai 1673



Mme Bouillon  
Domicile à Epuy  
Châtellain

Je vous envoie par ce porteur un petit livre de  
la messe de St. Joseph...  
Je vous prie de le faire lire à vos enfants  
et de leur en faire observer l'usage...  
Je suis, Madame, votre humble serviteur  
Paul de Bomede

Paul de Bomede  
Bouillon  
Belleson  
Bonnellier

## L'HÔTEL-DIEU

a leurs frais et despens sans quil en couste aulcune chose aud' Bouschard auquel sera fourny de tous instruments necessaires pour exercer led' arct de Chirurgie / Et oultre de luy paier par chacun an La somme de Cent Cinquante Livres de gages pendant lesd' Cinq années en fin de chacune dicelles fors que sur La premiere année il luy sera avancé ce qui luy sera necessaire pour Lequipper / Ce que dessus stipulé et accepté par les parties acquoy faire et tenir et s'obligent et renoncant.

faict aud' Lafleche presens Michel Pellisson et René Maillet praticiens demeurants aud' La fleche tesmoings . . .

Paul de CHOMEDEY  
E BOUCHARD

LE ROYER  
PELLISSON  
R MAILLET

de la fousse  
no<sup>re</sup>

À son retour dans la petite capitale, en 1657, M. de Maisonneuve apprit avec peine l'infirmité dont souffrait Mlle Mance. Au moins eut-il la satisfaction d'adoucir les anxiétés de Jeanne, en l'assurant que les Hospitalières de Saint-Joseph viendraient bientôt se joindre à elle pour soigner les pauvres malades.

Maisonneuve n'eut pas à raconter l'issue favorable de ses démarches auprès de M. Olier, accompagné qu'il était de M. Gabriel de Thubières de Queylus, un des premiers membres de la Société de Notre-Dame de Montréal, nommé supérieur de la mission par M. Olier. Étaient venus avec lui MM. Gabriel Souart, premier curé de Ville-Marie ; Dominique Gallinier et Antoine d'Allet. Simple mission jusqu'en 1657, Ville-Marie devint une paroisse à l'arrivée des Sulpiciens.<sup>7</sup> Pour recevoir ces hôtes, Mlle Mance avait fait aménager une des deux salles du premier hôpital, dit *maison de Mlle Mance*, où ils logèrent deux ans, c'est-à-dire du 29 juillet 1657 jusqu'à l'arrivée des premières Hospitalières de Saint-Joseph en 1659.<sup>8</sup>

Selon toute probabilité, si ces Messieurs ne fussent venus avec Maisonneuve ou n'eussent point quitté Paris avant la mort de M. Olier, survenue le 2 avril, leur départ eût été ajourné indéfiniment.

<sup>7</sup> L'érection canonique n'aura lieu que le 28 octobre 1678, par Mgr de Laval.

<sup>8</sup> Au sortir de l'Hôtel-Dieu, les Sulpiciens allèrent vraisemblablement habiter la maison du Fort, en attendant la construction de leur Séminaire (1661), et non le château de Maisonneuve qui n'exista jamais, selon M. E.-Z. Massicotte. Le logis principal du Fort occupé par le gouverneur de Montréal portait aussi le nom de *Château de Ville-Marie, Château de Montréal* ou simplement *Château*, d'où probablement la confusion. (B. R. H., mars 1939. *Le prétendu château de Maisonneuve*.) L'acte d'engagement de Serisay, signé à la Flèche, chez M. de La Dauversière, en 1653, porte que M. de Maisonneuve demeure aud. Fort de Ville-Marie.

De son côté, Sœur Morin nous informe que « la place où fut dressé le saint autel et dite la première messe a servy depuis à bâtir la maison du fort de monsieur de Maisonneuve, si renommée, et qui a subsisté jusqu'en l'année 1682 ou 83, qu'on acheva de la démolir ».

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

En s'embarquant à Nantes, le 17 mai 1657, les généreux missionnaires avaient la consolation d'exécuter les dernières volontés de M. Olier et vérifiaient l'une de ses prédictions : « Ils (ses confrères) serviront la paroisse de Saint-Sulpice, pendant que j'y serai, mais après, ils iront ailleurs prêcher le nom de Jésus-Christ et la gloire de Dieu . . . »<sup>9</sup>

Avant de montrer l'Hôtel-Dieu passé sous la direction spirituelle des messieurs du séminaire, nous devons un hommage reconnaissant aux dévoués missionnaires jésuites. Desservants éventuels de l'Hôtel-Dieu et de toute la mission de l'île, ces zélés religieux y cueillirent les premiers fruits de salut pour le ciel. Du 17 mai 1642 au 2 août 1657, ils participèrent à l'œuvre canadienne du pieux colonisateur, Jérôme Le Royer, continuant ainsi la collaboration de leurs confrères de France, conseillers et soutiens des débuts de la même œuvre à la Flèche. À cette date, le Père Claude Pijart, s.j., remit, entre les mains de M. Gabriel Souart, p.s.s., la desserte de la mission dont il avait assumé le service depuis 1650. Aucun autre missionnaire jésuite n'y avait fait un aussi long séjour. Les noms de ces valeureux apôtres honoreront nos humbles pages ; car cette liste,<sup>10</sup> qu'on ne lit qu'avec vénération, contient des noms de saints martyrs :

R. P. Joseph-Antoine PONCET <sup>11</sup>	1642 - 1643 - 1644
Joseph-Imbert du PERON	1642 - 1643
Ambroise DAVOST	1643
Gabriel DRUILLETES	1643 - 1646
Paul Le JEUNE	1645 - 1646
Isaac JOGUES	1645
Jacques BUTEUX	1645
Adrien DARAN	1646
Georges-Alexandre d'EUDEMARE <sup>12</sup>	1647 - 1648
Jean DEQUEN	1648 - 1649 - 1650
Pierre BAILLOQUET	1648
Claude PIJART	1650 - 1651 - 1657
André RICHARD	1650
Simon Le MOYNE	1650 - 1657
Charles ALBANEL	1650

En 1657, le Maître réclamait le dévouement et le zèle des RR. PP. Jésuites sur un autre théâtre ; soldats du Christ, ils répondirent

<sup>9</sup> Mémoires autographes de M. Olier, cités par Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 278.

<sup>10</sup> D'après M. E.-Z. Massicotte, *Memento Historique de Montréal*, 1933.

<sup>11</sup> Cousin de saint Gabriel Lalemant.

<sup>12</sup> Le catalogue de 1649 nous indique comme ayant séjourné à Montréal l'automne précédent, en plus des deux Pères assignés, les Pères d'Eudemare et de Quen, tout un groupe de missionnaires, « en route pour la mission huronne ». Parmi eux se trouvaient le P. Bressani et saint Gabriel Lalemant, martyrisé le 17 mars 1649. (Le R. P. Paul Desjardins, s.j., *Les Jésuites au berceau de Ville-Marie.*)

## L'HÔTEL-DIEU

à son appel, laissant à leurs successeurs le soin de continuer l'œuvre missionnaire des débuts.

Dès leur arrivée, les fils de M. Olier organisèrent la vie paroissiale sur le modèle de celle des temps évangéliques. Les pratiques en usage dans la primitive Église s'adaptaient bien à cette époque de ferveur.

M. Souart, chargé des fonctions curiales, conviait les habitants même à la prière, qu'il présidait tous les soirs dans l'église de l'Hôtel-Dieu. Le jeudi, avait lieu la Bénédiction du Saint Sacrement.

Jusqu'alors, on s'était servi de lucioles pour luminaire devant le tabernacle ; elles furent remplacées par de l'huile d'olive, qu'il avait été impossible de se procurer, faute de ressources.<sup>13</sup> Le nouveau curé fit les frais de cette dépense jusqu'à ce que la paroisse pût s'en charger.

Les Messieurs de Saint-Sulpice ne bornèrent pas leurs bienfaits à l'ordre spirituel. Peu après leur arrivée, les Iroquois devinrent de nouveau menaçants et les Français craignirent d'être assiégés dans le Fort et dans les autres postes de défense. L'Hôtel-Dieu était de ce nombre. À l'exemple du gouverneur, qui fit creuser un puits dans le Fort — le premier ouvert à Ville-Marie —, M. de Queylus voulut procurer le même avantage à l'Hôtel-Dieu et fit percer une citerne dans le jardin.<sup>14</sup> Peu après, Mlle Mance fit aussi élever, à l'intérieur de l'enclos, une grange en pierre, pour mettre à l'abri de l'incendie les récoltes et les provisions, car rien n'était en sûreté dans les champs.<sup>15</sup>

Les menaces de guerre étant un peu l'atmosphère normale du Canada des temps héroïques, les préparatifs de défense n'empêchaient nullement l'organisation de la colonie.

« La nouvelle de l'arrivée prochaine des Hospitalières avait réjoui tout le monde, particulièrement mademoiselle Mance comme administratrice de l'hôpital ».<sup>16</sup> Mais la prudence de celle-ci ne pouvait appeler les nouvelles Hospitalières de la Flèche, sans leur assurer les moyens de subsistance ; car, d'après les règles des fondateurs, les Sœurs devaient se considérer comme les débitrices des pauvres malades

<sup>13</sup> Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 283. Note : « Jusqu'alors (1657) la difficulté de se procurer de l'huile à brûler n'avait pas permis de tenir une lampe allumée devant le très-saint Sacrement ; et nous avons vu que, pour y suppléer, on suspendra, dès les premiers temps une fiole de verre blanc renfermant des mouches luisantes . . . »

<sup>14</sup> Il est probable que ce puits se trouva plus tard à l'intérieur des nouvelles constructions. Dans ce cas, il est certainement le même que celui dont parle Sœur Morin : « dans la boulangerie où il y avait un puits » . . .

<sup>15</sup> P. Rousseau, *M. de Maisonneuve*, p. 148.

<sup>16</sup> *Annales*, Sœur Morin, p. 92.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

qu'elles s'obligeaient à soigner gratuitement. Bien plus, à la mort de chacune, la communauté devait verser à la mense de l'Hôpital la somme de trois cents livres, prélevées sur la dot de la défunte ; de là l'obligation de posséder fonds et rentes. Après avoir donné sa vie aux pauvres, l'hospitalière les constituait en quelque sorte ses héritiers. C'étaient les *ultima verba* de la charité chrétienne.

Une seule issue s'offrait à Jeanne Mance : entreprendre un second voyage en France, pour solliciter de Mme de Bullion une *fondation* destinée aux religieuses et emmener ces dernières avec elle à Ville-Marie.

Lorsqu'elle fit part de ce projet à M. de Queylus, supérieur des Sulpiciens de Montréal, il n'en parut pas surpris : l'accident dont Jeanne avait été victime, l'avait rendue inapte à l'exercice de sa charge.

Mais voici qu'à la veille de son départ pour la France, M. de Queylus vint lui annoncer l'arrivée de deux hospitalières de Québec, dont l'une, prétendait-on, avait besoin de « changer d'air » pour se remettre d'une grave maladie. Voici, écrit avec l'accent de la plus aimable sincérité par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec, un extrait du voyage des deux religieuses :

« Comme l'abbé de Queylus aimait beaucoup notre communauté », y est-il dit, « il jugea que ce serait un avantage pour nous et pour tout le pays s'il n'y avait à Québec et à Ville-Marie qu'un même Institut. C'est pourquoi nous ayant proposé l'affaire et déclaré ses vues, il nous pressa tant, qu'enfin nous consentîmes à faire une tentative pour en venir à bout. On crut devoir garder là-dessus un grand secret jusqu'à ce qu'on eut gagné ceux de qui cette fondation dépendait et pour savoir si on pourrait s'accommoder. Nous résolûmes d'envoyer à Montréal deux de nos sœurs. Nous choisîmes pour faire ce voyage la Mère Renée Boulic de la Nativité sous prétexte de lui faire prendre l'air pour la rétablir d'une maladie *qu'elle avait eue fort à propos*, parce que nous ne voulions pas dire publiquement le sujet de sa course. Nous lui donnâmes pour compagne la Mère Jeanne-Thomas-Agnès de Saint-Paul. Elles partirent le 18 de septembre avec la permission de M. le Grand Vicaire, et sous la conduite de M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice, qui les assista avec beaucoup d'affection pendant leur séjour à Montréal.

« Monseigneur ne tarda guère à nous faire voir combien il s'intéressait à nos affaires. Il entra dans le dessein qu'avait eu M. l'abbé de Queylus de nous établir à Montréal . . . Mais voyant que les personnes de la Compagnie de Montréal qui devaient contribuer à

## L'HÔTEL-DIEU

cette fondation voulaient envoyer des filles de M. de La Dauversière, c'est-à-dire, un Ordre d'Hospitalières que ce saint homme avait fondé à la Flèche, sans quoi elles protestaient qu'elles retireraient leurs aumônes de cette bonne œuvre, Monseigneur aima mieux conserver notre communauté avec son revenu que de partager nos fonds pour deux maisons qui n'auraient pu se soutenir. Ainsi il donna obédience pour le retour de nos chères Sœurs. La révérende Mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure, notre Supérieure, y ajouta la sienne, et dès qu'elles les eurent reçues, elles partirent sous la conduite de M. Jean Sueur de Saint-Sauveur, notre ancien chapelain . . . Elles arrivèrent ici à la fin de septembre après une année d'absence ».

Interdite et soupçonnant déjà l'autre but, Jeanne combla néanmoins les deux religieuses de prévenances et se contenta de leur dire agréablement : « Vous venez, mes Mères. et moi, je m'en vais ». Pourtant, en femme avisée, elle garantit ses droits tout en assurant le repos de ses hôtes : Mlle de la Bardillière <sup>17</sup> fut préposée au service hospitalier et chargée de prévenir toute dérogation à ses ordres. Jeanne désirait que les bonnes Mères de Québec fussent traitées avec toute la politesse et la déférence qu'elles méritaient ; mais elle défendait formellement de permettre aux deux religieuses la moindre immixtion dans la régie de l'hôpital.

Au départ de Mlle Mance, M. de Queylus, venu pour la saluer, lui avoua son intention de confier l'administration de l'Hôtel-Dieu aux Hospitalières de Québec. En sa qualité de membre de la Compagnie de Montréal, rôle qu'il partageait avec Mlle Mance, le Supérieur de Saint-Sulpice pria celle-ci de s'entremettre auprès des Sociétaires pour leur faire agréer son projet.

Pour qui ignore l'histoire intime de l'Hôtel-Dieu de Montréal, la proposition de M. de Queylus peut sembler toute naturelle ; on la verra même reprise par l'évêque de Québec. « Peut-être l'Abbé de Queylus, grand vicaire de Rouen, favorisa-t-il tout de suite les Hospitalières de Dieppe-Québec, parce qu'aux termes de leurs obédiences de 1639, elles restaient, jusqu'à l'arrivée d'un évêque au Canada, sous

---

<sup>17</sup> Marie Pournin, née à Saint-Léger de Pouques (France), le 31 juillet 1622, du mariage de Jean Pournin, Sieur de la Faye, et de Catherine Durant, était la filleule de Marie de Médicis et du cardinal de Richelieu. Elle épousa, en France, Guillaume de la Bardelière (ou de la Bardillière). Devenue veuve deux fois, elle se maria à Montréal en deuxième nocces — 24 novembre 1659 — à Jacques Testard, Sieur de la Forest, et en troisième nocces à Jacques-Roch Lamarque. (Note obligeamment fournie par M. Louvigny de Montigny).

A cette époque on n'attribuait le nom de *dame* qu'aux personnes d'une haute position et titrées, comme les duchesses et les marquises. Une femme mariée de la simple noblesse, et à plus forte raison de la bourgeoisie, était qualifiée de *demoiselle*.



## Chapitre onzième

### LA VENUE DES HOSPITALIÈRES DE LA FLÈCHE

« Mademoiselle Mance est l'instrument dont Dieu se sert pour attirer à Villemarie les trois communautés destinées à répandre l'esprit de la Sainte-Famille et spécialement les Filles de Saint-Joseph. »

Etienne-Michel FAILLON, p.s.s.  
(*Vie de Mlle Mance, t. I, p. 82*)

Après avoir donné ordre d'approprier les pièces destinées aux religieuses, Mlle Mance partit pour la France le 29 septembre de l'année 1658 « pour *sommer* messieurs de la Compagnie de Montréal », dit Sœur Morin, « de lui faire avoir les Filles de Saint-Joseph que M. de La Dauversière lui avait promises ». Que notre bonne annaliste ait renforcé l'expression, c'est possible. Toutefois, même en s'inclinant devant la demande de M. de Queylus, Jeanne Mance conservait l'intime persuasion d'obtenir des Hospitalières de la Flèche.

Dès que son départ avait été résolu, M. de Maisonneuve, pour assurer à l'intrépide Jeanne les soins que réclamerait au cours du voyage son infirmité, avait songé que Marguerite Bourgeoys était la compagne toute désignée. Celle-ci s'offrit spontanément à l'accompagner. Un double motif l'y engageait : servir d'infirmière à sa bonne amie et recruter des sujets pour son œuvre, car le travail des écoles exigerait bientôt plusieurs institutrices. Le réduit, bien sommaire il est vrai, dont elle venait de faire l'acquisition, pouvait répondre aux premières exigences tout en lui procurant, ainsi qu'à son unique compagne Marguerite Picaud, un abri qui leur appartînt en propre. Cette première demeure, véritable Bethléem de sa congrégation future, était une étable en pierre, à deux étages, « dépendance de l'Hôtel-Dieu et toute voisine de cet hôpital ».<sup>1</sup>

Parties de Ville-Marie avec trois colons et M. de Saint-André, nos deux voyageuses passèrent huit jours chez les Hospitalières de Québec où elles furent fort régalingées, nous apprend Dollier de Casson, en reconnaissance du bon accueil que Jeanne Mance avait fait à leurs sœurs.

---

<sup>1</sup> Robert Rumilly. *Marguerite Bourgeoys*, p. 52. *L'Acte de reprise de la Maison et terre des filles de la Congrégation de l'Escolle*, porte la date du 27 septembre 1688.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Les détails de la traversée nous sont fournis par Marguerite Bourgeoys. Elle écrit :

« Le navire, sur lequel nous nous embarquâmes (le 14 octobre), était tout rempli de huguenots ; il n'y avait pas cinq ou six catholiques, outre Mlle Mance et moi . . . Ces huguenots chantaient leurs prières soir et matin, et dans d'autres temps, contre les ordonnances du roi. Mais quand nous fûmes sous la ligne,<sup>2</sup> mademoiselle Mance les pria de ne point chanter à leur coutume, leur représentant qu'elle était obligée de rendre compte (à la Société dont elle était membre) de tout ce qui se faisait sur le navire, et il cessèrent leurs chants. Nous n'avions point de prêtre avec nous ».<sup>3</sup>

Débarquées à La Rochelle, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys se rendirent à la Flèche où elles arrivèrent le 24 décembre 1658.<sup>4</sup> Une simple halte à l'Hôtel-Dieu de Baugé permit à Jeanne Mance de lier connaissance avec la fondatrice de cet hôpital, l'humble Sœur de la Haie, autrefois célèbre dans le siècle sous le nom d'Anne de Melun, princesse d'Epinoys.

Laissons notre fidèle annaliste nous raconter, dans son style savoureux, le séjour de l'administratrice de l'Hôtel-Dieu chez les religieuses de la Flèche. « La veille de Noël, elle entendit la messe de minuit avec nos sœurs et coucha dans la chambre de communauté en compagnie de sa bonne infirmière, Sœur Bourgeoys. Elles passèrent les fêtes ensemble avec mille consolations de part et d'autre.

« Entrant dans la salle des malades et y trouvant notre vénérée Mère Macé, elle l'embrassa tendrement et lui dit : « Bon courage, ma chère sœur, vous viendrez en Canada ». Au reste toute la communauté demeura non seulement édifiée, mais encore embaumée de son entretien, qui était plus du ciel que de la terre. Elle parla beaucoup du Canada particulièrement du Montréal, qui n'était point encore connu en France, ce qui était écouté comme le saint Évangile avec joie et consolation.

« Toutes celles qui aspiraient à la grâce d'aller en cette nouvelle terre de promission, lui faisaient bien des caresses pour être agréées d'elle. Elle demeura huit jours, tant avec nos sœurs que chez monsieur

---

<sup>2</sup> C'est-à-dire en pleine mer. Dans le langage reçu, *la ligne* veut dire l'Equateur. L'expression employée, dans le texte, paraît signifier la trajectoire d'une hémisphère à l'autre, suivie par le bateau qui portait Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys.

<sup>3</sup> *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*, p. 60.

<sup>4</sup> *Annales de Sœur Morin*, p. 96. D'autres auteurs font arriver les deux « Montréalaises » le jour des Rois : « nous n'arrivâmes à la Flèche qu'aux Rois ». *Hist. C.N.D.*, t. II, p. 317.

## L'HÔTEL-DIEU

de La Dauversière avec qui elle prit des mesures pour consommer l'affaire de cet établissement de Ville-Marie . . . »

Les manuscrits de l'Hôtel-Dieu de Laval complètent celui de Sœur Morin en nous faisant connaître les impressions de Jeanne Mance. « Elle était charmée de l'ordre, de la piété et du règlement des hospitalières, surtout de leur charité pour les pauvres . . . Elle les encourageait tellement que c'était à qui aurait l'avantage de s'embarquer tant leur cœur était animé du désir de souffrir et de travailler pour Dieu ».

Prévenu par une lettre de M. de Queylus, le fondateur des Hospitalières s'était imaginé que Mlle Mance, dans l'embarras où elle se trouvait, avait accepté les religieuses de Québec. Parfaitement renseigné dans la suite, par les explications de Jeanne Mance : « M. de Queylus a beau faire », dit-il, « il n'empêchera pas que nos filles n'aillent au Montréal et que les desseins de Dieu ne s'accomplissent ».

Réconfortée, ou plutôt affermie dans son espérance, par les promesses du fondateur des Hospitalières, Jeanne Mance et sa fidèle compagne quittèrent la Flèche pour se rendre à Paris. Mlle Mance y demeura, tandis que Marguerite Bourgeoys se dirigea vers la Champagne.

Arrivée dans la capitale, Jeanne Mance se hâta de rendre visite à la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour lui transmettre le message de M. de Queylus. À toutes ses propositions, la duchesse d'Aiguillon oppose un refus catégorique. Cet insuccès fortuné lui fournit l'argument irréfutable pour solliciter sans retard des hospitalières de la Flèche. Elle alla donc exposer le but de son voyage aux « Messieurs de Montréal ».

Désireux de conserver à la Société de Notre-Dame et à ses œuvres cette femme à l'intelligence supérieure et au dévouement infatigable, ceux-ci cherchèrent tout d'abord les moyens de la guérir. « Tout ce qu'il y avait à Paris d'habile en cet art y fut appelé, jusqu'au médecin de Sa Majesté qui s'y trouva », affirme l'annaliste de l'Hôtel-Dieu. Le mal était incurable : tel fut le verdict unanime des sommités médicales d'alors. Jeanne dut renoncer à tout espoir de guérison, ou plutôt s'en remit au suprême médecin qui console à l'heure opportune ceux qu'il afflige.

Depuis son premier voyage en France, la mort avait fait un grand vide dans le cercle de ses protecteurs. Privée de la consolation de s'entretenir avec M. Olier, déjà parti pour le ciel, Jeanne voulut du moins satisfaire sa dévotion en vénérant son cœur qu'elle savait avoir

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

été pieusement conservé. Le 2 février, fête de la Purification de la Sainte Vierge, après entente avec M. de Bretonvilliers, elle se présentait au Séminaire. Après la messe, le successeur de M. Olier remit à Mlle Mance le coffre renfermant le cœur du vénéré défunt. « Ayant pris ce précieux dépôt de ma main gauche », écrira Mlle Mance après sa guérison, « et pensant aux grâces que Dieu avait mises dans ce saint cœur, je le posai sur ma main droite tout enveloppée qu'elle était dans mon écharpe, et au même moment, je sentis que ma main était devenue libre et qu'elle soutenait sans appui le poids de la boîte de plomb où le cœur est renfermé, et l'usage de ma main me fut rendu dès ce moment ( . . . ) ». Se voyant guérie, elle commença à faire un grand signe de croix, remerciant le Tout-Puissant qui lui faisait une telle grâce par son serviteur.

Effectivement, un miracle s'était accompli.

Cette merveille fit grand bruit dans Paris. « Il y avait empressement parmi les dames à qui aurait cette fille quelques heures en leur maison. Et comme le monde se gagne aisément par l'extérieur, on disait tout haut qu'elle était sainte ; quelques-uns lui coupèrent de ses habits par dévotion ce que je lui ai ouï raconter par récréation », note Sœur Morin. « Ils me faisaient souffrir le martyr », disait Jeanne Mance, « par l'estime qu'ils faisaient de moi, comme si j'avais contribué autre chose à cette merveille que ma misère et infirmité, qui a attiré la miséricorde (de Dieu) sur moi ».<sup>5</sup>

Dès la première visite de la *miraculée* à Mme de Bullion, celle-ci lui remit la somme de 22,000 livres, « dont 20,000 devaient être placées pour produire une rente annuelle de 1,000 livres destinées à l'entretien de quatre sœurs », c'est-à-dire des religieuses fondatrices. En outre, elle voulut payer tous les frais de voyage de Mlle Mance.

Elle donna encore des ornements d'église pour la chapelle de l'Hôtel-Dieu et des bijoux précieux facilement utilisables pour le culte divin. Puis, discrètement, d'un geste qui la grandit dans la mesure où elle cherche à le dérober, elle glisse à Mlle Mance plusieurs somme d'argent pour les familles les plus nécessiteuses de Ville-Marie.

Ce fut au cours des visites précédentes, croit-on, que la prudence obligea Jeanne Mance à changer de porteurs. « Mais d'où vient, mademoiselle », lui firent-ils remarquer, « que, quand vous venez ici, vous êtes moins pesante que quand vous en sortez ? assurément, cette dame vous aime et vous fait des présents ».

---

<sup>5</sup> *Annales*. pp. 98-99.

## L'HÔTEL-DIEU

Sur les 22,000 livres versées par Mme de Bullion, 20,000 livres « en pistolles d'Espagne, louis d'or et d'argent », furent remises, par Jeanne Mance, entre les mains de M. de La Dauversière, procureur des Hospitalières de la Flèche, comme en fait foi le contrat passé le 29 mars 1659, devant Marreau, notaire à Paris.<sup>6</sup>

Il y est stipulé que les Associés enverront incessamment de France à Montréal trois filles hospitalières et une sœur domestique qui seront de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph, et non d'une autre ; que Mlle Mance demeurera administratrice du bien des pauvres de l'hôpital, sa vie durant.

Il y avait aussi des conditions d'ordre spirituel.

« Outre les prières ordinaires, que les filles hospitalières sont obligées de faire et faire faire pour leurs fondateurs et bienfaiteurs, tant pendant leur vie qu'après leur décès, elles feront dire et célébrer chaque an, à perpétuité, à pareil jour que la date des présentes, une messe dans l'église du dit hôpital à laquelle toutes celles qui le pourront communieront en action de grâces des bons mouvements qu'il a plu à Dieu donner à la dite personne fondatrice, et Le prier de lui en servir la récompense qu'Il a promise à ses élus. Et après son décès pour le repos de son âme ».

Deux jours avant la signature du contrat de fondation des Hospitalières de Montréal, 29 mars 1659, Louis XIV ordonnait, par lettres patentes, « que le sieur de Laval de Montigny, évêque de Pétrée, fût reconnu par tous ses sujets dans l'étendue de la Nouvelle-France, pour faire les fonctions épiscopales ». Préconisé en mai 1658, le nouvel évêque avait été sacré par le nonce, à Paris, le 8 décembre, et devait arriver à Québec le 16 juin 1659, moins de trois mois avant les Hospitalières de la Flèche.

<sup>6</sup> Il existe, à Montréal, deux « expéditions » de ce contrat : l'une, faite pour Jeanne Mance, est à la Bibliothèque municipale depuis septembre 1941 ; l'autre, aux Archives de l'Hôtel-Dieu. Cette dernière pièce, suivie d'une *Ratification*, a été apportée de France par les trois premières Religieuses Hospitalières de Ville-Marie.

Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 364.



TASSE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE,  
en usage à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

## Chapitre douzième

### LES ÉLUES DE VILLE-MARIE

« Le fondateur choisit pour ce grand œuvre les Sœurs Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillot, toutes trois d'une vertu signalée. »

(Sœur MORIN)

Pendant que l'annonce de la nomination du pasteur spirituel de la Nouvelle-France franchit l'océan, les Associés de Notre-Dame de Montréal s'empressent de transmettre leur récente décision aux Hospitalières de la Flèche. Ils les savaient toutes désireuses d'aller servir, en cette terre lointaine,

*Le Dieu que Maisonneuve et Mance  
Annonçaient aux enfants des bois.*

Des prières montaient vers le ciel pour mériter cette faveur. Si quelques religieuses paraissaient moins ardentes, c'est que le sentiment de leur indignité imposait silence à leurs élans.

M. Le Royer, dans ses pieuses conférences, avait fait passer en leurs âmes le zèle qu'il avait lui-même pour son œuvre de prédilection. Dans un écrit adressé à la supérieure des Hospitalières de la Flèche, le petit-fils du fondateur parle de « *la passion* » avec laquelle son aïeul s'est porté à l'établissement de notre Institut, dans cet autre coin de France qu'était Ville-Marie. « Autant qu'on peut en juger naturellement », appuie Dollier de Casson, « les Hospitalières de la Flèche ne seraient jamais venues à Montréal, si M. Le Royer fut mort auparavant. »

De Québec, on avait incité Monseigneur de Laval, sur le point d'aller prendre possession de son vicariat, à s'opposer à leur départ. Ce conseil, il le suivit fidèlement ; mais les Sociétaires de Notre-Dame ne l'entendaient pas ainsi. Ils firent connaître au nouvel évêque les engagements que les religieuses avaient contractés le 31 mars 1656 et qu'un nouveau contrat allait ratifier. Il devenait impossible de se dérober aux raisons si convaincantes des Messieurs de Montréal.

Jeanne Mance sut profiter de ce moment *psychologique* pour écrire aux Hospitalières de se rendre à La Rochelle où elle les attendrait. Par le même courrier, elle adressait une demande analogue à M. de La Dauversière.

Pendant ce temps, les sœurs redoublaient de prières pour connaître la volonté de Dieu ou, plus exactement peut-être, pour que cette divine volonté s'accordât avec la leur. La Mère Pilon, supérieure à l'Hôtel-Dieu de Baugé, avait, dans cette intention, jeûné six mois au pain et à l'eau, sans compter d'autres mortifications corporelles.

Le Père Le Jeune décrit le zèle des communautés de France pour le Canada : « C'est à qui se moquera la première, des difficultés de la mer, des mutineries de l'océan et de la barbarie de ces contrées ».

Les supérieures se devaient de placer, à la tête d'une si périlleuse et si lointaine mission, des personnes éminentes en vertu. Un dévouement sans bornes, une patience à toutes épreuves et une immense confiance en Dieu : voilà les vertus que le fondateur estimait absolument nécessaires à ces messagères de miséricorde. « *La patience gagnera tout* », disait déjà le Père Vimont dans sa *Relation* de 1643 ; « cette vertu est le miracle du Canada ». Mais toutes les religieuses en qui reluaient ces qualités maîtresses ne pouvaient être élues. Le choix du fondateur se porta sur les Mères Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet,<sup>1</sup> noms à jamais vénérés par les Hospitalières de Montréal.

Judith Moreau de Bresole

Catherine Macé

Marie Maillet

Qui étaient donc ces trois courageuses Françaises, les premières religieuses du Ville-Marie, pour attirer ainsi l'attention du fondateur ?

---

<sup>1</sup> C'est à tort que M. Faillon (*Vie de Jeanne Mance* et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. I, pp. 134 et 139) donne sœur Polo comme compagne aux trois religieuses précédemment nommées. Marie Polo était une domestique emmenée par nos premières Mères. Les divers actes signés par les partantes, tant à La Rochelle qu'à la Flèche, ainsi que les registres de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, ne portent les noms que des sœurs Judith Moreau, Catherine Macé et Marie Maillet. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Mère Juchereau, disent positivement que les Hospitalières de la Flèche « arrivèrent de France au nombre de trois: la Sr Massé, la Sr Brésoles et la Sr Maillet ». Une quatrième religieuse fut, en effet, désignée par M. de La Dauversière, sœur Babonneau, converse, mais ne vint à Montréal qu'en 1669.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

La première, *Sœur Judith Moreau de Brésoles*,<sup>2</sup> désignée à son départ de la Flèche comme supérieure du lointain Hôtel-Dieu, appartenait à une famille distinguée de la ville de Blois.

Dès l'âge de six ans, l'enfant faisait ses délices d'accompagner ses parents à la campagne, où elle n'arrivait jamais les mains vides. Hospitalière née, pourrions-nous dire, nous la voyons bientôt, en compagnie de deux domestiques, visiter les pauvres et les malades et apprendre, dès l'âge de quinze ans, à composer de petits remèdes pour les soulager, voire à pratiquer la saignée fort en honneur à cette époque. Visiteuse assidue des pauvres souffrants de l'hôpital de Blois, elle eût désiré se faire Hospitalière ; mais son dessein se heurta au refus formel de ses parents, qui lui permirent néanmoins d'entrer au couvent de la Visitation de cette ville.

Un loyal essai dans cet Institut lui prouva que telle n'était pas sa vocation. Seul, le service hospitalier l'attirait. Malgré l'opposition de sa famille, le Père Diet, Jésuite, autorisa enfin Judith à suivre sa voie ; il l'adressa au Père Dubreuil, aussi Jésuite et conseiller des fondateurs de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.

L'intrépide Judith se prépare alors au départ et, le 5 novembre 1645, accompagnée d'un vieux serviteur, elle s'enfuit du château paternel avant l'éveil du jour.

Sa vie religieuse répondra à cet acte de courage.

Présentée à Mère de la Ferre par le révérend Père Dubreuil, la mystérieuse amazone, en qui la fondatrice reconnut surnaturellement l'une des pierres d'assise de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, fut, par exception à la règle, accueillie sans dot.

Judith ne s'appellera plus que *Sœur Moreau*<sup>3</sup> et vivra à l'ombre d'une retraite obscure, tant à la Flèche qu'à Laval. Foi, humilité, courage héroïque, amour de Dieu, de sa croix et de ses pauvres, voilà l'harmonieux ensemble de qualités et de vertus que le fondateur découvrait en elle, pour déterminer son choix en faveur de Ville-Marie.

Défendre avec respect et fermeté l'autonomie de sa communauté contre les tentatives d'assimilation, soutenir la ferveur de ses compagnes, les fortifier contre la terreur iroquoise, façonner la jeune génération d'hospitalières canadiennes, telle fut l'activité de la noble missionnaire. Aussi est-ce magnifiquement qu'elle a fourni sa carrière sur le sol de sa nouvelle patrie.

---

<sup>2</sup> Sur des actes notariés, ce nom est écrit indifféremment *Bresoles*, *Brezolles* ou *Bressoles*.

<sup>3</sup> Rendue à Montréal, elle signera *Sœur de brésole*, *Sœur Judith de bresolles*, voire *Sœur Judict Moreau de bresole*.

## L'HÔTEL-DIEU

La seconde missionnaire de Ville-Marie, *Sœur Catherine Macé*, était native de Nantes.

À vingt ans, la jeune fille avait sollicité de ses parents la faveur d'entrer à l'Hôtel-Dieu de la Flèche. Son père, riche armateur, nous disent les chroniques de l'Hôtel-Dieu de Laval, s'intéressa vivement aux expéditions de M. Le Royer, depuis l'envoi préliminaire de 1640.

Cependant, cinq ans devaient s'écouler avant que la jeune Catherine obtînt la permission désirée. Encore celle-ci ne lui fut-elle accordée que grâce à l'intercession de son frère René,<sup>4</sup> aspirant au sacerdoce. Admise au noviciat le 28 septembre 1643, *Sœur Macé* se trouvait le dixième sujet naturellement distingué par La Dauversière, dès 1630.

En 1650, elle compte, avec les *Sœurs Moreau de Brésoles* et *Maillet*, parmi les huit fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Laval où nous la retrouvons assistante en 1659. À cette époque, eut lieu à la Flèche une assemblée générale des sœurs anciennes des maisons existantes.

C'était au moment d'envoyer des Hospitalières en la Nouvelle-France. Montréal était l'objet inavoué des rêves apostoliques de *sœur Macé*, bien que son humilité se refusât à croire à une si haute mission. Ce « vase d'élection », comme s'exprimait le fondateur Jérôme Le Royer, devait pourtant y exercer la charge de supérieure pendant dix-huit années, avec un rare dévouement et dans la pratique des plus hautes vertus.

Enfin, *Sœur Marie Maillet*, la dernière des religieuses fondatrices, était née à Saumur, autre petite ville de la vallée de la Loire.

Jusqu'à l'âge de trente-cinq ans, elle vécut « fort commodément de ses rentes et dans une dévotion sincère et désir de servir Dieu ». Elle se décida alors à tout sacrifier pour entrer en religion et se vouer au soin des pauvres. Reçue à l'Hôtel-Dieu de la Flèche en 1645, elle y excella dans les vertus d'obéissance, d'humilité, de régularité et d'amour de la pauvreté. Nommée d'abord dépositaire à la Flèche puis à Laval, elle garda cette charge lors de sa nomination pour Ville-Marie. Une juste compréhension des affaires, jointe à beaucoup de douceur et de tact, en faisait un sujet d'élite pour cet emploi important.

---

<sup>4</sup> M. René Macé naquit à Nantes en 1611. Il était déjà prêtre lorsqu'il s'attacha au Séminaire Saint-Sulpice de Paris, le 8 janvier 1649. Il décéda le 30 mai 1691, à l'âge de 80 ans.

Son frère Jean-Baptiste, plus jeune que lui, entra aussi à Saint-Sulpice où il mourut le 1er décembre 1700. Il ne paraît pas s'être occupé de l'œuvre montréalaise. Il est bien probable que M. Michel Macé, très digne chanoine de Nantes, était leur parent. (Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Paris).

LE DÉPART

Vraies plantes de choix du jardin mystique, ces trois pionnières furent transplantées dans l'âpre pays du Nouveau-Monde sous le vent de la contradiction.

L'ardent évêque d'Angers opposa d'abord un refus catégorique à la demande que lui fit Le Royer d'envoyer des Hospitalières à Ville-Marie. Cependant, le 23 mai 1659, une lettre adressée de Paris par les Associés invitait M. de La Dauversière à se rendre à La Rochelle pour hâter l'embarquement. Celui-ci se trouvait alors en proie à une crise intense de maladie : les médecins désespéraient de sa guérison. Confiant dans la promesse de Dieu, il supplie le Maître de lui rendre assez de force pour mettre la dernière main à son œuvre. Deux jours plus tard, le 25,<sup>5</sup> il vaquait aux affaires de Ville-Marie, tandis que Mgr Arnould, revenant sur sa décision première, arrivait ce même jour à la Flèche pour remettre leur obédience aux chères voyageuses et les bénir. À ce moment, elle représentaient à ses yeux, les prémices d'une nouvelle communauté d'Hospitalières destinée à devenir, dans la Nouvelle-France, d'après son propre témoignage, « l'ornement de tout l'Institut de Saint-Joseph ». Visiblement, Dieu avait commandé à la tempête.

Mgr l'évêque d'Angers confirma le choix de M. de La Dauversière et nomma Sœur Macé assistante de ma Sœur Judith de Brésoles, qu'ils établirent supérieure; Sœur Maillet fut choisie comme dépositaire, et Sœur Renée Babonneau, sœur domestique, désignée pour quatrième compagne.<sup>6</sup> Mais cette dernière ne devait s'embarquer que dix ans plus tard, la maison de la Flèche se trouvant dans un besoin pressant de sujets pour les autres fondations.

La contradiction ne tarda pas à s'élever sur un autre point.

Dans une petite ville comme la Flèche, le départ des Hospitalière pour une contrée si lointaine était un grave événement, qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention publique. D'aucuns admiraient le courage et le dévouement de ces femmes héroïques; les autres blâmaient M. Le Royer de faire des entreprises si hasardeuses et si peu conformes à la prudence humaine. On alla jusqu'à faire circuler la rumeur qu'il envoyait de force ces saintes filles au Canada. Aussi bien, dans la nuit du trente et un mai, s'organisa une émeute populaire; le premier juin,<sup>7</sup> les rues du Port-Luneau et des Récollets,

<sup>5</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Obédience de Mgr de Laval) et *Recueil des pièces authentiques*.

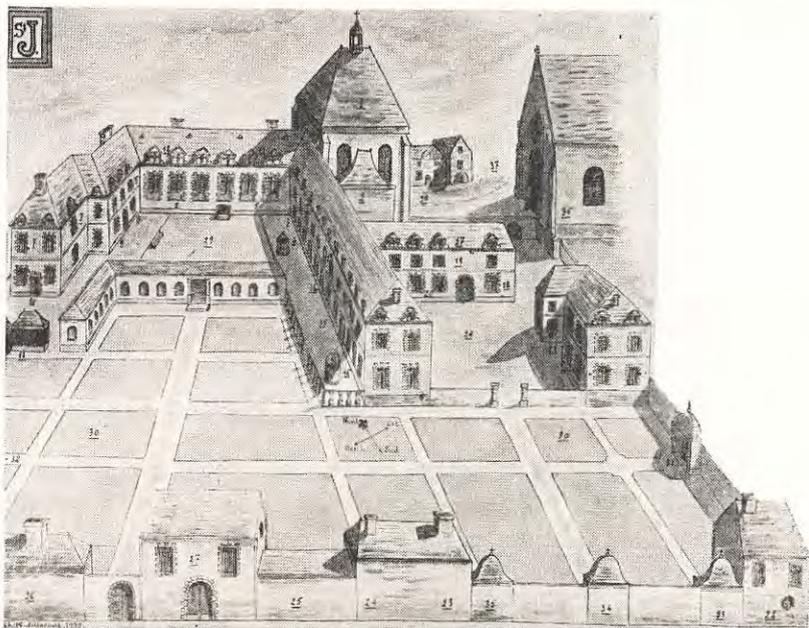
<sup>6</sup> D'après les *Annales* de Sœur Morin.

<sup>7</sup> Registre de l'Hôtel-Dieu de la Flèche. (Note de Sœur Marie Grasset, alors supérieure.)

## L'HÔTEL-DIEU

voisines de l'Hôtel-Dieu, se trouvèrent remplies d'une foule hostile.

Indifférentes à la cohue de l'extérieur, les trois missionnaires se rendirent au chœur. En présence de la communauté assemblée, elles firent la protestation régulière, prescrite par le fondateur à tous les sujets envoyés dans une autre maison.<sup>8</sup> Elles reconnaissaient ainsi que la Maison de la Flèche demeurait leur mère et qu'elles en obser-



Ch. Mennetrier delineavit, 1938.

HÔTEL-DIEU DE LA FLÈCHE, augmenté de deux ailes (pour le logement des religieuses), par les libéralités des trois frères Le Ragois de Bretonvilliers.

De cet Hôtel-Dieu partirent les premières Mères fondatrices de la communauté des Hospitalières de Ville-Marie. Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys y logèrent en 1659. Visité, sans aucun doute, par Maisonneuve en 1653.

veraient toujours les Constitutions et les règlements. Prononcer un adieu définitif, constitue l'une des scènes les plus émouvantes pour l'âme humaine ; combien le fut plus encore celle de ce jour dans les graves circonstances où elle s'accomplissait !

Lorsque, vers les dix heures du matin, les trois religieuses à cheval parurent enfin à la grande porte de la cour de la communauté, elles ne purent sortir. MM. Le Maistre et Vignal, désignés pour aller

<sup>8</sup> L'usage s'est maintenu jusqu'à nos jours. Voir ci-après, *Acte de protestation* de Sœur André Devernavy du Ronceray, page 209.

renforcer la petite colonie sulpicienne de Montréal, venus les rencontrer à la Flèche, les accompagnaient avec M. Le Royer. M. de Saint-André et d'autres cavaliers présents furent contraints de mettre l'épée à la main pour frayer un passage, ce qui réussit heureusement à maintenir la foule.

Les voyageuses firent halte à l'Hôtel-Dieu de Baugé, puis s'acheminèrent directement vers La Rochelle « avec une grande joie et désir de se sacrifier entièrement pour Dieu ».

Jeanne Mance y attendait avec anxiété la petite caravane. Elle se porta à la rencontre des Hospitalières et les fit monter dans son carosse jusqu'à La Rochelle, où elles « arrivèrent la veille ou le jour de la feste de la pentecoste ».<sup>9</sup>

Les Sœurs logèrent chez M. Le Meunier, d'où elles ne sortirent que pour aller à l'église et à l'hôpital. Vraies professionnelles, elles éprouvaient vers l'asile des pauvres et des malades une irrésistible attirance. D'autre part, combien Jeanne Mance était heureuse d'avoir à leur présenter Mlle Perrine Picoté de Belestre, qui avait consenti à la suivre dans le dessein d'entrer au noviciat de Montréal ! MM. Le Maistre et Vignal avaient également intéressé, aux futures religieuses *canadiennes*, Mlle Catherine Gauchet de Belleville, d'une famille noble de Senlis demeurant à cette époque sur la paroisse Saint-Sulpice de Paris.

Nouvelle épreuve, les jours d'attente se prolongèrent à La Rochelle. Les difficultés que la diplomatie de Mlle Mance avait conjurées à Paris y renaissaient. Des amis dévoués de Mgr de Laval renouvelèrent leur tentative pour faire échouer le voyage des Hospitalières ou, du moins, pour les amener à consentir à un délai.

Ils leur représentèrent d'abord qu'elles ne seraient pas agréées en Canada et qu'on les renverrait immédiatement. Cet expédient n'ayant eu aucun succès, « on demanda à M. de La Dauversière, dont l'activité n'avait de cesse pour hâter l'embarquement, pourquoi il se pressoit si fort, et il répondit : « Si elles ne vont pas cette année, elle n'y iront jamais ».<sup>10</sup>

On essaya alors d'un autre stratagème. Les intéressés persuadèrent le capitaine du navire que les chefs de cette expédition étaient insolvables et que, par mesure de prudence, il devait percevoir d'avance le montant dû pour la traversée.

« On voulut nous faire payer à chacune 175 livres », relate Sœur Bourgeoys dans ses *Écrits autographes*, « et nous n'avions point

<sup>9</sup> *Annales* de Sœur Morin.

<sup>10</sup> *Mémoire* du petit-fils de Jérôme Le Royer.

## L'HÔTEL-DIEU

d'argent. On refuse M. de Maisonneuve pour répondant et on veut que ma Sœur Raisin s'en retourne pour faire payer en France. Enfin, on nous demande de faire deux promesses, l'une pour payer à Montréal incessamment, l'autre sur M. Raisin,<sup>11</sup> afin d'être payé par lui au retour du vaisseau, en cas que celle de Montréal ne fût pas sûre. Cependant le maître du navire, qui était préparé, se résolut à la fin de tout embarquer sur parole. »

Le capitaine Poulet fixa l'embarquement général au 29 juin. Toutes ces difficultés pécuniaires réveillèrent, chez Sœur Maillet, les soucis de ses fonctions d'économe. Le départ s'annonçant prochain, elle demanda à M. de La Dauversière chez quel débiteur il avait placé leur fondation.<sup>12</sup> N'ayant pas eu le temps d'échanger pour des constitutions de rentes le capital versé par Mme de Bullion,<sup>13</sup> il ne put lui donner de réponse directe. M. Le Royer l'assura que la Providence pourvoirait à leurs nécessités, « ce qu'elles ont éprouvé très véritable », note Sœur Morin, « en toutes les occasions où elles ont eu besoin d'amis ou de bien pour vivre sans sortir pourtant de leur sainte pauvreté qui a été aimée, chérie et respectée de ces chères premières mères au-delà de tout ce que j'en puis dire. »

Au matin du départ, parmi les quelque cent personnes à bord du *Saint-André*, M. de La Dauversière dut distinguer, avec émotion et reconnaissance envers Dieu, le groupe figuratif de la Sainte-Famille représenté par les Sulpiciens de Paris, les Hospitalières de la Flèche et Marguerite Bourgeoys. Cette dernière emmenait avec elle quatre compagnes destinées à former le noyau de la future Congrégation de Notre-Dame.

À cette heure solennelle entre toutes, la Providence accordait à Jérôme Le Royer la consolation de voir, sur le sol même de sa patrie, l'exécution de son œuvre canadienne. La Dauversière avait joint, à la recrue, plusieurs « ménages »<sup>14</sup> en vue de favoriser l'établissement de la famille chrétienne, qu'il mit sous le patronage de saint Joseph, le *Chef du foyer modèle*. Saint Joseph et la Sainte-Famille c'est le

---

<sup>11</sup> M. Raisin, de Paris, était le père de Marie Raisin, l'une des quatre jeunes filles que Marguerite Bourgeoys emmenait de France pour « l'aider à faire l'école ». La dernière recrue de Sœur Bourgeoys, Anne Hyoux, était la nièce de M. Blondel, procureur des Hospitalières de la Flèche à Paris et ami de M. de La Dauversière.

<sup>12</sup> Sœur Maillet faisait allusion aux 20,000 livres données par Mme de Bullion « pour estre la'd somme employée au nom et au profit de la communauté desd' filles hospitalières de Saint Joseph. »

<sup>13</sup> Voir *Lettre de MM. de Denonville et Champigny*, p. 232.

<sup>14</sup> « Nous avions sept ménages pour Montréal ; c'étaient les familles Charbonneau, Goguet, Leroy, Tibierville, Beaujan, Cardinal et Thibodeau ». (*Écrits autographes* de Sœur Bourgeoys cités dans *l'Histoire de la colonie française* et dans *l'Histoire de la C. N. D.*.)



*La Rochelle. La rade du Port*

*Barday*

A cet endroit s'embarquèrent, en juin 1641, les premiers colons de Montréal, sous la conduite de Maisonneuve et de Jeanne Mance. De La Rochelle partirent également, en 1659, 1669 et 1681, les Religieuses Hospitalières de la Flèche, fondatrices de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

mot d'ordre que le pieux Fléchois s'est constamment donné, en marge de sa grande entreprise d'évangélisation.<sup>15</sup>

Parmi les autres passagers, trois noms intéressent particulièrement l'Hôtel-Dieu : Marie Polo, de Saint-Sauveur de La Rochelle, que Mère de Brésoles engagea le 18 juin, en qualité de domestique,<sup>16</sup> et deux défricheurs, dont les services seront payés des deniers de Mme de Bullion : René Cuillérier<sup>17</sup> et Jean Celier, qui s'attaqueront aux arbres séculaires des fiefs de l'Hôtel-Dieu.

Le 2 juillet 1659, après un suprême épanchement avec ses filles spirituelles, sur le pont du *Saint-André*, M. de La Dauversière récita le *Nunc dimittis*,<sup>18</sup> ce chant des saints départs et des espoirs satisfaits. Mères Judith Moreau de Brésoles, Macé et Maillet, à genoux avec Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, lui demandèrent de les bénir. Les mains levées dans un geste sublime, le fondateur des Hospitalières implora le Dieu très bon pour celles que sa mort devait bientôt laisser ici-bas sans autre ressources que leur confiance en Dieu.

## DE LA ROCHELLE À MONTRÉAL

À peine les côtes de France avaient-elles disparu aux regards que le typhus éclatait à bord du navire,<sup>19</sup> atteignant la majeure partie des passagers. Immédiatement, les Hospitalières offrirent le secours de leurs mains expertes ; mais, redoutant de les voir contracter la terrible affection, les officiers, par mesure de prudence, opposèrent un refus catégorique à leurs instances. Bientôt la mer fit elle-même des victimes, ce qui accrut les maux causés par la fièvre pestilentielle. Plusieurs passagers succombèrent à la violence du mal et des « ménages » entiers furent mortellement atteints. Jeanne Mance, la magnifique infirmière, fut réduite à l'extrémité. En présence d'une situation si alarmante, les chefs revinrent sur leur décision et firent appel au dévouement des Hospitalières. Les Mères de Brésoles et Maillet se constituèrent infirmières de jour et de nuit, pendant que Sœur Macé,

<sup>15</sup> D'après le colonel Charles Mennetrier.

<sup>16</sup> D'après Demontreau, notaire à La Rochelle.

Marie Polo épousa à 15 ans, le 25 novembre 1659. (étude Basset, contrat du 23 octobre) Daniel Panier, de Saint-Nicolas de La Rochelle. *B.R.H.*, avril 1941 : *Les filles venues au Canada de 1658 à 1661*, par Berneval.

<sup>17</sup> La fille de René Cuillérier, Marie-Anne Véronique, entra au noviciat de l'Hôtel-Dieu en 1694 et succéda à Sœur Morin comme annaliste.

<sup>18</sup> « C'est maintenant, Seigneur, que, selon votre parole, vous laisserez votre serviteur s'en aller en paix. » *Cantique du saint vieillard Siméon*, Luc 2, 29-32.

<sup>19</sup> Le *Saint-André*, mis pendant deux ans au service de la marine comme *bateau-hôpital*, n'avait pas subi la *quarantaine*. L'ignorance ou le mépris des règles de l'hygiène rendait si fréquentes les « maladies pestilentielles » qu'on les appelait communément *fièvre des vaisseaux*.

plus vulnérable, était forcée de garder la cabine. Tout en prodiguant ses soins à ses compagnes, terrassées elles aussi, Marguerite Bourgeoys partagea les travaux des Hospitalières, qui s'ingéniaient à soulager les *grands malades*, rationnés au surplus d'eau potable pendant la traversée. Dollier de Casson nous assure que, le jour où les Filles de Saint-Joseph commencèrent leurs fonctions auprès des pertiférés, « elles eurent ce bonheur qu'il ne mourut plus personne », <sup>20</sup> première bénédiction de Dieu, sans doute, sur leurs travaux. Après le rétablissement de la faible et craintive Sœur Macé, M. *Le Maître lui donna le soin de quelques personnes*, de sorte que, conclut avec justesse Sœur Morin, « on peut dire que ces chères Mères, à le bien prendre, ne sortirent point de l'hôpital pendant la traversée, exerçant nuit et jour la charité envers le prochain à la grande édification des passagers ».

À l'approche de la terre ferme, les éléments se calmèrent, tandis que, les germes infectieux ayant épuisé leur virulence, le *Saint-André* se transformait en *hôpital* de convalescents. L'entrée dans l'estuaire du Saint-Laurent fut saluée avec une double joie : les ondes paisibles du fleuve géant allaient mettre fin à la parcimonie d'eau douce, l'une des dures épreuves de la traversée. D'autre part, les yeux, fatigués de la vision monotone d'un ciel terne et d'une mer maussade, contemplaient avec satisfaction des rives tantôt abruptes, tantôt onduleuses, qui laissaient deviner la profondeur des forêts vierges où, en cette fin d'été, *l'érable sans fin déroulait sa splendeur*.

Le 7 septembre, à sept heures du soir, <sup>21</sup> le *Saint-André*, soixante-sept jours après son départ de La Rochelle, mouillait près du promontoire de Québec. L'heure tardive fit remettre le débarquement au lendemain, 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge. Hélas! plusieurs manquaient à l'appel, ayant donné leur vie pour la Nouvelle-France, avant même d'avoir pu lui offrir l'enthousiasme de leur cœur et l'énergie de leurs bras.

Quant aux Hospitalières de la Flèche, promises depuis si longtemps au Montréal, elle touchaient enfin de sol du Canada. Sœur Morin nous apprend que leur première visite, « en mettant pied à terre, fut à la personne de Notre Seigneur au très Saint Sacrement dans l'église cathédrale de Québec ». Elles y rendirent maintes actions de grâces au divin Maître, qui les avait choisies pour le servir et le faire aimer en cette contrée lointaine et sauvage.

<sup>20</sup> *Histoire du Montréal*, p. 139.

<sup>21</sup> *Journal des Jésuites*, 7 septembre. « Arriva à 7 heures du soir le vaisseau appelé *Saint-André*, qui nous donna trois religieuses pour le Montréal, Mlle Mance et deux prêtres . . . M. Vignal et M. Le Maître et environ 130 passagers ; neuf ou dix étaient morts par le chemin d'une certaine fièvre contagieuse. »

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

De la cathédrale, elles passèrent à la résidence de Mgr l'évêque de Pétrée, leur premier supérieur canonique en la Nouvelle-France. Dans son naïf récit, notre première annaliste laisse percer une pointe d'humour : Il « les reçut fort bénévolement », observe-t-elle, « les congratula de leur courage et leur dit plusieurs choses obligeantes, quoi que d'ailleurs il ne fût pas trop aise pour les raisons que j'ai dit . . . »<sup>22</sup>

En leur donnant congé, Mgr de Laval leur conseilla d'aller rendre visite au gouverneur, Pierre Le Voyer, vicomte d'Argenson, ainsi qu'aux bonnes Mères hospitalières, conseil qu'elles suivirent. Au retour, elles logèrent chez les révérendes Mères Ursulines.

À son grand regret, Jeanne Mance avait dû, dès son arrivée à Québec, se séparer de ses chères Mères pour se retirer dans la basse-ville avec les demoiselles de Bellestre et Gauchet, atteintes, comme elle, de la fièvre pourpre et non encore complètement rétablies.

Les personnalités les plus marquantes de la petite capitale se firent un devoir d'aller saluer les dignes émules des Mères de Québec. M. de Queylus et les révérends Pères Jésuites voulurent être des premiers. Mgr de Laval leur rendit aussi leur visite. Dans leurs souhaits de bienvenue, leurs hôtes trouvèrent moyen de renouveler les menaces déjà employées dans la mère-patrie : agrégation aux hospitalières de Québec ou renvoi en France. Québec se plaisait vraiment à mettre à l'épreuve la constance des premiers héros de Montréal, puisque, dix-sept ans auparavant, M. de Maisonneuve et Mlle Mance avaient eu à se défendre d'une semblable proposition.

À leur exemple, loin de se laisser intimider, Mère de Brésoules, digne fille de l'intrépide et inébranlable La Dauversière, présente à Mgr de Pétrée une demande écrite, signée d'elle et de ses compagnes, sollicitant leur obédience pour Ville-Marie.

En présence d'une telle fermeté, Mgr le vicaire apostolique fit revenir les deux hospitalières de Québec, installées à l'Hôtel-Dieu de Montréal depuis le départ de Jeanne Mance. Dans l'obédience qu'il remit à Mère de Brésoules, en date du 2 octobre 1659, le pasteur ne laisse deviner aucune trace de contrainte.<sup>23</sup> Cette lettre respire plutôt la paternité, l'intérêt et la parfaite connaissance des règles de cette seconde famille d'hospitalières. « Nous ayant », y est-il dit, « à la

---

<sup>22</sup> Sœur Morin fait allusion à l'opposition de Mgr de Laval concernant l'établissement des Hospitalières de la Flèche à Ville-Marie.

<sup>23</sup> Mgr l'évêque de Pétrée (pour *Perrhé*), qui était un grand serviteur de Dieu et un homme tout apostolique, ne fit jamais violence aux sentiments de nos sœurs, se contentant de leur dire qu'elles luy feraient un grand plaisir de faire ce que monsieur l'abbé de Quélus souhaitait . . . (*Annales* de Sœur Morin, p. 5).

## L'HÔTEL-DIEU

venue d'un vaisseau de France, présenté une obédience de Mgr l'évêque d'Angers datée du 25 mai 1659, qui nous rend témoignage de votre piété, zèle et charité, qui vous a portées jusqu'à passer dans ces nations infidèles pour vous y consacrer au soin et gouvernement des pauvres malades sauvages et français dans l'hôpital de saint-Joseph de l'île de Montréal déjà fondé depuis plusieurs années ; Nous ayant de nouveau humblement supplié de vous permettre d'aller en ladite île de Montréal pour y servir et administrer le dit hôpital de saint Joseph, ce considéré nous vous avons jugées capables de vous acquitter dignement de cet emploi. C'est pourquoi Nous vous permettons d'aller au dit Montréal pour y servir et gouverner les pauvres malades ( . . . ), cependant Nous vous enjoignons et exhortons de vous comporter de telle sorte que, par l'exemple de votre vie et par vos soins pour eux, l'on puisse connaître que vous êtes vraies filles de la charité ; Nous supplions Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa très Sainte Mère et le bienheureux Saint Joseph, protecteur de cette église naissante, de bénir votre zèle et votre voyage dans lequel Nous vous remettons aux soins de notre cher et bien-aimé Guillaume Vignal, prêtre, lequel nous vous avons donné pour confesseur au dit hôpital de Montréal . . . »<sup>24</sup> Monseigneur confirme ensuite la nomination faite à la Flèche de Sœur Judith Moreau de Brésoles en qualité de Supérieure. Il exhorte les sujets à l'obéissance, et la digne Mère, à la charité et à la douceur, en l'invitant toutefois à ne permettre aucun relâchement.

Retenue par sa grande faiblesse et désireuse d'épargner tout retard à ses chères Hospitalières, Mlle Mance les engagea à partir sans elle.<sup>25</sup> Le trajet dura près de deux semaines et s'effectua avec difficulté.

À perte de vue, sur les rives de chaque côté, s'alignaient indéfiniment les grands bois des épaisses forêts d'alors ; le fleuve était presque aussi désert que la terre. Pourtant, près d'atteindre Montréal, on fit la rencontre d'une barque qui, favorisée par la direction du vent, filait en vitesse : elle portait les deux Hospitalières de Saint-Augustin, qui retournaient en leur Hôtel-Dieu accompagnées de M. de Saint-Sauveur et de M. Souart. Tout agréable que fut la rencontre, la rapidité de la marche ne permit que de brèves salutations de part et d'autre.

La fugitive embarcation était déjà loin, lorsque s'offrit enfin aux regards avides des voyageuses l'île de Montréal, en faveur de laquelle elles avaient si noblement sacrifié famille et patrie.

---

<sup>24</sup> Voir cette lettre au chapitre des *Documents*, p. 369.

<sup>25</sup> Les Hospitalières paraissent avoir quitté Québec deux jours après la réception de la lettre susdite.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

### « LA TERRE DE PROMISSION »

Ce fut en la journée désormais historique du 20 octobre 1659,<sup>26</sup> que les trois Hospitalières abordèrent à Ville-Marie et mirent pied sur cette *terre de promission* où elles furent accueillies par M. de Maisonneuve. Aussitôt, acclamations et cantiques de réjouissance traduisirent éloquemment la joie de tous ceux qui s'étaient portés à leur rencontre.

L'appartement destiné aux Hospitalières n'ayant pu être aménagé, M. de Maisonneuve conduisit les arrivantes chez Mlle Mance. Les Montréalais, au grand cœur et au rude bon sens, tinrent à honneur d'aller y saluer celles qui venaient partager les dures privations de leur exil et soulager leur souffrance. La chronique rapporte que la maison ne désemplit pas.

Peu après, elles-mêmes consacrèrent deux jours à visiter ces braves gens, ainsi que le leur avait recommandé Mgr de Pétrée. Sœur Morin nous a conservé le souvenir de la réception dont elles furent l'objet. « Ces bons habitants », écrit-elle dans ses *Annales*, « les reçurent avec toutes les démonstrations d'estime et d'amitié dont ils étaient capables et les voulant régaler avec du lait, de la citrouille cuite dans la cendre et du blé d'Inde grillé dans le feu, comme ce qu'ils avaient de meilleur, les pressant fort de manger. »

Les mamans, non sans complaisance, présentaient leurs poupons, attirant l'attention des religieuses sur les filleuls ou filleules de Mlle Mance. Puis, avec plaisir, les robustes terriens ouvraient devant elles les portes de leurs granges pour laisser voir la moisson d'or débordant des « carrés ». Et Sœur Morin d'ajouter : « Le Seigneur donnait tant de bénédictions aux travaux de ce petit peuple, qu'il recueillait autant de bled de la semence d'un minot que nous faisons aujourd'hui de 28 et 30 sans hyperbole. » Désormais, lorsque les colons iront se faire traiter à l'hôpital, les Mères fléchoises ne s'intéresseront-elles pas davantage à leurs foyers, pour les avoir vus de leurs yeux ?

Resserrée dans son étroite enceinte de pieux, la ville naissante comptait alors quarante maisons. Elles étaient toutes isolées et situées les unes en face des autres, de manière à se protéger et à se défendre mutuellement ; des meurtrières, pratiquées en chacune d'elles, per-

---

<sup>26</sup> Date répondant aux données de Sœur Morin. Marguerite Bourgeoys, que ne retenait aucun contretemps, partit de Québec avant les Hospitalières et arriva à Montréal le 29 septembre, fête de Saint-Michel, avec « une partie de la recrue. (Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 357.)

Le seul rappel, à notre connaissance, de la date précise de l'arrivée, à Ville-Marie, des Hospitalières de la Flèche se lit dans le procès-verbal de la bénédiction d'une cloche : « Ce jourd'hui, vingt Octobre, Mil huit cent cinquante neuf, deuxième Anniversaire séculaire de l'Etablissement de l'Hôtel-Dieu à Montréal, a été bénite . . . »

## L'HÔTEL-DIEU

mettaient aux colons-soldats de repousser les assaillants.<sup>27</sup> En tenant compte des naissances et des décès, la population, y compris les arrivants, n'excédait guère quatre cents personnes établies dans la ville ou sur les terres avoisinantes.<sup>28</sup>

Les seuls édifices dignes de mention étaient, outre l'église paroissiale de l'Hôtel-Dieu, la chapelle Bonsecours, un magasin de vivres, deux moulins à vent, et, comme travaux de défense, deux nouvelles redoutes, l'une au pied, l'autre au sommet du coteau Saint-Louis.<sup>29</sup>

Les visites obligatoires terminées, M. Vignal, au nom de Mgr le Vicaire apostolique de la Nouvelle-France, installa officiellement Mère de Brésolles et ses deux compagnes à l'hôpital. Le 20 novembre suivant, M. de Maisonneuve, en sa qualité de gouverneur, confirma le précédent acte de « mise en possession dudit Hôtel-Dieu de Ville-Marie, et tous les bâtiments, cours, clôtures et chapelle destinés, tant pour leur logement que pour les pauvres malades, pour en jouir selon leurs fonctions et institutions, pour le service gratuit des pauvres, tant sauvages que français de la dite île . . . »

Les Filles de Saint-Joseph entrant en charge et fonction, Mlle de la Bardillière, dont l'administration avait « mérité l'approbation de toute la colonie et spécialement des deux religieuses de Québec », voyait son mandat expirer. Toutefois, elle voulut charitablement se réserver encore l'offre de pourvoyeuse jusqu'au retour de Mlle Mance, lequel n'eut lieu que trois semaines plus tard. Celle-ci poussa alors si activement les travaux inachevés qu'en moins de deux mois, les religieuses se trouvaient en possession des pièces qu'elle leur avait destinées.

Sœur Morin, qui vécut dans ce pauvre réduit, nous apprend que « tout ce monastère consistait en une chambre d'environ 15 pieds carrés dans laquelle il y avait une cheminée à feu, une cellule pour la Supérieure, au bord de la dite chambre sur la largeur du bâtiment, un petit dortoir composé de quatre petites cellules, avec un petit cabinet à côté de la dite cheminée pour serrer tout ce qu'elles avaient de hardes et de provisions. »

L'ingéniosité de Mlle Mance trouva cependant moyen de parer quelque peu à l'exigüité du local ; elle mit à la disposition des religieuses une cave de sa maison, ainsi que deux chambres<sup>30</sup> et deux

<sup>27</sup> D'après Salome, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 131 et Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 192.

<sup>28</sup> D'après E.-Z. Massicotte.

<sup>29</sup> L'abbé Adélarde Desrosiers et Camille Bertrand : *Histoire du Canada*, pp. 94-95.

<sup>30</sup> Une de ces chambres avait servi jusqu'à date à loger les messieurs du Séminaire. La seconde sera occupée par madame d'Ailleboust, lorsqu'elle viendra à l'Hôtel-Dieu en qualité de pensionnaire.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

petits cabinets dans lesquels elles pratiquèrent deux parloirs : l'un pour les sœurs et l'autre pour les laïques. À proximité de ce parloir, se trouvait la première chapelle désaffectée de l'Hôtel-Dieu, dans laquelle on posa le *tour* <sup>31</sup> avec une petite grille à côté pour la commodité de la dépositaire.

L'aménagement de l'hôpital ne valait guère mieux. « Voici », écrit encore notre annaliste, « une description naïve de ce qu'étaient les bâtiments faits de colombages, c'est-à-dire moitié pierre et moitié bois. L'église avait 50 pieds de long sur 24 de large en dedans ; la salle des hommes joignait la dite église et avait environ 40 pieds de long et de même largeur que l'église. Au bout de la dite salle une grande et forte cheminée pour chauffer les malades et fournir à tous leurs offices ; derrière la dite cheminée il y avait une chambre de 15 pieds de long et d'égale largeur que la salle, sans cheminée, pour mettre les femmes malades ; au-dessus des deux dites salles était l'appartement de nos chères sœurs ; on y montait par un petit escalier de 20 marches, fort étroit ».

Cet asile de la plus austère pauvreté, voilà pourtant la *Maison tant désirée* par les humbles femmes que furent les trois premières Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Des corps à soigner, des âmes à sauver : c'est tout ce que réclamaient ces cœurs magnanimes, trop grands pour s'attarder aux satisfactions de la terre et n'ambitionnant que les joies du sacrifice et de l'amour de Dieu. Aussi, ces deux éléments imprègnèrent-ils leur vie jusqu'à l'élever à la hauteur de l'héroïsme des saints.

<sup>31</sup> Sorte d'armoire cylindrique, tournant sur pivot, dont on se sert pour passer des objets de l'intérieur à l'extérieur et vice versa. Ce dispositif se retrouve encore à l'Hôtel-Dieu de Montréal.



MORTIERS DE BRONZE, XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. Collection de l'Hôtel-Dieu.

## Chapitre treizième

### SOUFFRANCES DE LA VIE CANADIENNE

« Nos trois premières Mères, que je peux appeler les victimes de la croix, eurent de quoi contenter, en Canada, le désir ardent qu'elles avaient de souffrir pour Dieu. »

(Sœur MORIN)

À peine installées dans leur pauvre Hôtel-Dieu, les Hospitalières eurent à s'aguerrir contre la rigueur des hivers canadiens. D'après les chroniques, « leur maison étant trouée en plus de deux cents endroits, le vent et la neige passaient sans peine dans leur chambre commune, dans les cellules, le cabinet, l'escalier et le grenier, enfin partout, même dans le jubé et le petit chœur. Il en était de même dans les salles et les appartements des pauvres, de sorte que, quand il avait neigé et venté la nuit, une des premières choses à faire le matin était de prendre des pelles de bois et le balai pour jeter la neige dehors.

« M. Vignal leur ordonnait par obéissance de se chauffer. Il allait avec M. Souart voir s'il y avait bon feu et ajoutait du bois dans la cheminée quand il n'en trouvait pas assez. »

Un climat aussi rude eût exigé une alimentation plus substantielle que la frugalité des menus imposés par la pauvreté des Hospitalières.

« En hiver, les repas étaient composés d'un petit morceau de lard, non tous les jours, de la citrouille en plusieurs sauces, des racines, des pois, des fèves ; les jours maigres et de carême, du poisson salé, anguille et esturgeon en fort petite quantité. Enfin on ne buvait jamais que de l'eau tout comme elle vient du puits. Cette eau, déposée sur la table, s'y glaçait en l'espace d'un quart d'heure ; les viandes et bouillon de même. Les jours de fête, M. de Maisonneuve, mademoiselle Mance et les Messieurs du Séminaire envoyaient de l'original ou du poisson frais. » C'était un luxe de circonstance.

Au milieu de ces privations, les bonnes Mères étaient heureuses, Leur sourire, autant que leur charité, réconfortait les malades, pendant que leurs mains pansaient les plaies et guérissaient les maux. Aussi, malgré l'indigence du réduit, les deux salles de l'Hôtel-Dieu n'étaient dépourvues ni de gaieté ni d'agrément. Durant la belle saison, des fleurs champêtres ornaient les fenêtres et

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

les tables : la règle des Hospitalières prescrit cette prévenance qu'inspire la délicatesse de la charité.

En effet, si le code religieux de l'hospitalière lui trace de multiples devoirs, c'est toujours en vue du soulagement et du bien-être des malades. Dans son langage pittoresque, Sœur Morin nous assure que les pauvres des années héroïques « étaient mieux traités que les religieuses et étaient fort bien en linge ». Quant à la nourriture, le ravitaillement du fort Sainte-Anne par Mlle Mance nous en donne une idée. L'envoi se composait de « pourpier, viande salée, oignons, poules, chapons, ainsi qu'une grande quantité de pruneaux de Tours ». Et les tourtes ? Un seul coup de fusil en faisant tomber six, vingt, douze. Toutefois, on ne s'en régala pas si souvent qu'on l'aurait voulu, à cause de l'insécurité qu'offrait, aux chasseurs, une excursion dans la forêt.

Le lait, le beurre, les œufs et les produits du verger complétaient ces ressources. Et le bon vin de l'Anjou était réservé aux malades, pour suppléer à la parcimonie des aliments.

Pour ce qui est des pauvres sauvages, nul plat ne les régala autant que leur menu particulier. Lorsque la *sagamité* n'était dépourvue d'aucun de ses ingrédients, la cuisson se faisait dehors, dans de grandes chaudières, et le festin à tout manger se prenait dans la cour de l'hôpital.

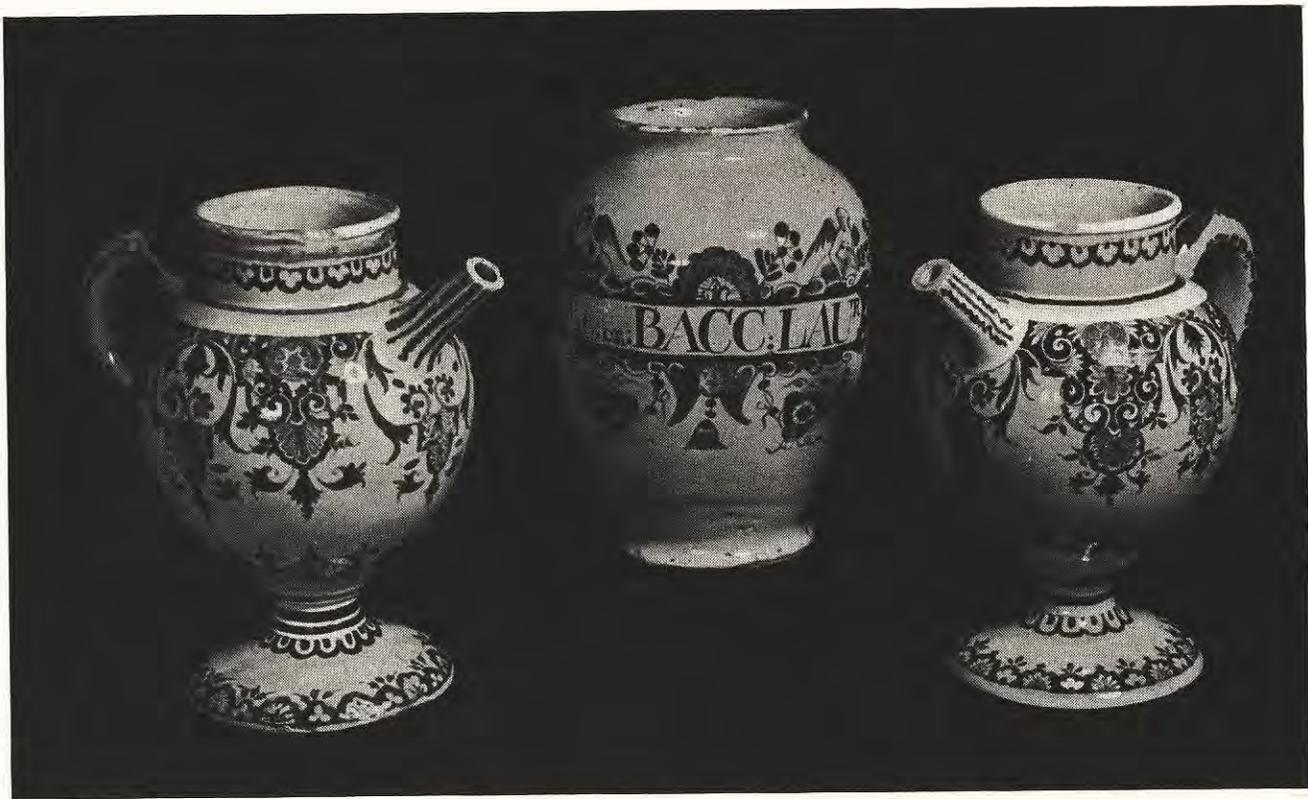
Si la nourriture est un facteur important de guérison, les remèdes en sont un autre. Aussi Mère de Brésoles se hâta-t-elle d'installer, dans un coin du rudimentaire hôpital, une pharmacie régulière, fort modeste. Alors qu'elle n'était encore que novice à la Flèche, elle avait appris d'un professeur expert « le secret de tirer les esprits, les essences et autres choses les plus difficile de la pharmacie ». À Ville-Marie, elle dut s'ingénier à fabriquer en plus elle-même les fourneaux, les boîtes et les tablettes.<sup>1</sup> Parmi ces objets de *confection domestique*, quelques jolis vases aux formes diverses, en faïence de Rouen ou de Sèvres, rappelaient le souvenir de la France.

Les récipients étaient remplis de toutes les « drogues et médicaments nécessaires », note Jeanne Mance dans son *Mémoire des choses fournies par la Société de Notre-Dame de Montréal de 1644 à 1660*. Les instruments de chirurgie, suspendus au mur, brillaient comme des épées.

Pour l'heure, le mortier<sup>2</sup> reste peut-être vide ; mais, au printemps, l'on verra l'ancienne châtelaine de Blois planter elle-même des

<sup>1</sup> *Annales* de Sœur Morin.

<sup>2</sup> Récipient de pharmacie servant à pulvériser ou à malaxer certaines substances à l'aide d'un pilon.



POTERIE DE LA MANUFACTURE ROYALE DE SÈVRES. — PROBABLEMENT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.  
Ces vases ornent encore « l'apothicairerie » de l'Hôtel-Dieu. Celui du centre contenait de l'*Electuarium: de: Bacc: Lauri* (Electuaire de baies de laurier). De chaque côté, vase appelé « chevrette ».

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

herbes médicinales, dans un petit jardin qu'elle cultivera de ses mains. L'étonnante fertilité du modeste enclos est même restée légendaire et Sœur Morin a gracieusement écrit que les bons habitants, pleins d'admiration, allaient voir pousser les plants de la Mère de Brésoles et en réponse à leurs félicitations, celle-ci indiquait « l'image de l'Enfant-Jésus suspendue à un arbre ».

Pourtant, avant la première moisson, maints événements vinrent assombrir les jours d'exil et broyer les cœurs. Le Père Paul Le Jeune cite qu'au printemps de 1660, les barbares avaient réduit la Nouvelle-France aux abois. Ce n'était partout que massacre et carnage. Le chant de guerre des Iroquois, aussi bien que leur férocité sanguinaire et leurs ruses constantes, qui tenaient tout le Montréal en haleine, n'avaient aucun rapport avec les usages guerriers de la France. Vivre en pareil milieu devint l'une des pires souffrances des Hospitalières. Elles furent appelées à donner leurs soins à de pauvres scalpés ou à de grands blessés aux membres inhumainement tronqués, et cela si souvent que la perspective d'une nouvelle attaque les faisait toujours frémir.

Aussi, lorsqu'au matin du 19 avril 1660, la chapelle de l'Hôtel-Dieu s'ouvrit à « l'héroïque folie » des défenseurs du Long-Sault, quels sentiments durent éprouver les Hospitalières ! Quelles prières durent s'élever vers le ciel en faveur de Dollard des Ormeaux,<sup>3</sup> commandant de la garnison du Fort de Ville-Marie, qui venait, avec ses seize compagnons, communier à l'autel du modeste sanctuaire. Après l'action de grâces, l'écho de la chapelle renvoya aux religieuses, agenouillées derrière leur humble grille, les solennelles paroles du serment patriotique : « Combattre jusqu'à la mort et ne jamais reculer devant l'ennemi ». Les héros du Long-Sault accomplissaient leur premier fait d'armes !

Montréal n'était pas encore pourvu d'une enceinte. Comme l'hôpital se trouvait situé en dehors du Fort, il offrait une proie facile aux farouches enfants de la forêt. En cas d'attaque, l'unique défenseur résident se trouvait être le valet de l'hôpital. La maison de Mlle Mance, qui touchait au logement des Sœurs, n'était pas mieux protégée. L'administratrice de l'Hôtel-Dieu n'employait qu'une couple de filles à son service ; en fait d'hommes, elle n'avait que son cuisinier, un vieillard qui ne pouvait manier adroitement un fusil. Du reste, d'arme

---

<sup>3</sup> Adam Dollard (ou Daulac), sieur des Ormeaux, était venu au Canada en 1657. Il était alors âgé de 22 ans. On sait qu'il mourut en mai, au cours de son audacieuse attaque contre le parti Iroquois, et que, selon le mot d'un historien, Ville-Marie fut sauvée par une défaite et par elle toute la Nouvelle-France.

## L'HÔTEL-DIEU

à feu, il n'y en avait ni chez Mlle Mance, ni à l'hôpital. Le danger se trouvait être de tous les jours et de tous les instants.

Ces souffrances de la première année de vie canadienne furent bientôt suivies, pour les dignes Hospitalières, d'une épreuve ménagée par la Providence. Elles restèrent dans ce lointain pays sans autre appui ni ressources que cette Providence elle-même. En effet, à l'été de 1660, elles se réjouissaient à la pensée de recevoir bientôt les premières nouvelles de France et, avec elles, quelques secours du fondateur ; car, pour M. Le Royer, donner des nouvelles, c'était ouvrir sa main bienfaisante en faveur du Montréal. Hélas ! nulle lettre ne portait son écriture ; par contre, plusieurs messages offraient sympathie et affection. C'est que Dieu avait rappelé à Lui, depuis plusieurs mois déjà, le serviteur fidèle qui avait donné à Ville-Marie ses Hospitalières. Nos annales contiennent le récit de cette précieuse fin.

### DÉCÈS DE M. LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE

Le 2 juillet 1659, lorsque les blanches voiles du *Saint-André* n'apparaissaient plus, dans le lointain, que semblables à de minuscules mouettes effleurant les vagues, le colonisateur de Montréal avait repris le chemin de la Flèche.

En route, il s'était arrêté à Saumur, à la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers. Les forces, que le Seigneur apparemment lui avait rendues pour lui permettre de reconduire les Hospitalières de la Flèche, le trahirent soudain ; ses affreuses douleurs lithiasiques, jointes à d'autres complications, le tenaillèrent de nouveau. Le Royer, ainsi souffrant, franchit à cheval l'étape qui le séparait de la Flèche ; et, loin de songer à atténuer ses maux, il garda sous ses habits *la haine*<sup>4</sup> dont il était coutumier.

Hélas ! il ne rentra chez lui que pour apprendre le désastre de ses finances par son ami Kériolet.<sup>5</sup> Le navire, dont la riche cargaison devait rétablir ses affaires, en soldant une partie des emprunts faits en faveur de Montréal, avait sombré. Cent mille livres englouties en un jour au fond de l'abîme, c'était pour lui la ruine complète et l'humiliation sous une forme poignante, l'insolvabilité. Cette dernière pensée accabla « le grand honnête homme », mais sans ébranler ni sa foi ni sa résignation.

---

<sup>4</sup> Lettre de M. de Fancamp au Père Chaumonot, s.j., alors missionnaire à Québec.

<sup>5</sup> Chanoine Uzureau, *Un mystique du XVIIe siècle Jérôme Le Royer de La Dauversière*.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Dans le *Mémoire* du petit-fils de La Dauversière, ont lit que, en 1659, le célèbre abbé de Kériolet,<sup>6</sup> ayant demeuré plusieurs mois chez Le Royer, lui avait confié avoir entendu le démon dire, « par la bouche de possédées, qu'elles renverseraient la terre et l'enfer pour perdre Jérôme et sa famille et la Maison de Saint-Joseph de la Flèche ».

L'abbé de Fancamp dit également que l'ange des ténèbres avait demandé à Dieu de le cribler comme autrefois son serviteur Job. Les détails des derniers mois de vie de La Dauversière attestent que la permission fut accordée.

Dès lors, les épreuves fondirent sur lui avec l'impétuosité d'un vent d'orage : dépouillement de toutes grâces sensibles allant jusqu'à lui arracher la plainte, quelques jours avant sa mort, d'être comme « abandonné de Dieu » ; perte irrémédiable de ses biens,<sup>7</sup> acculant sa famille à la misère ; persécutions et mépris de ses proches ; injures du petit peuple. Des maladies complexes, toutes plus accablantes les unes que les autres, en firent une victime privilégiée de la souffrance.

Cependant, les tristes prévisions de celui qu'on a appelé « le saint martyr de la volonté de Dieu » ne se vérifièrent pas dans toute leur rigueur. En effet, Jeanne de Baugé et ses fils conservèrent le rang honorable qu'ils tenaient dans la société. Des actes de la sénéchaussée et siège présidial de la Flèche, du 21 août 1660 et du 16 juillet 1662, attestent que la saisie, portée sur les biens de La Dauversière, n'affecta ni son mobilier ni ses papiers. Grâce à l'intervention de M. le vicomte de Gand, frère de la princesse d'Épinoy que nous avons vue aux Hôtel-Dieu de la Flèche et de Baugé, peut-être aussi à celle de Messire Jacques Le Royer de la Roche (cousin de Jérôme) « secrétaire du Roi, Maison et couronne de France », la cour en vint à certains accommodements, tandis que, par l'influence de M. de Bretonvilliers, d'autres créanciers s'entendaient à l'amiable.<sup>8</sup>

Pour ne pas constituer ici une monographie de Le Royer, nous résumerons cette carrière, magnifique aux yeux de la foi, dans le

---

<sup>6</sup> Pierre Le Gouvello de Kériolet embrassa l'état ecclésiastique, après une conversion éclatante qui eut lieu à Loudun. Dans « l'espèce d'hôpital qu'il avait établi en sa maison de Bretagne », se trouvaient les étranges malades dont il est question dans le texte. M. de Kériolet mourut le 8 octobre 1660, onze mois après M. Le Royer.

<sup>7</sup> M. Le Royer « comptable du Roy, ayant leur fondation en ses coffres, aussy tost qu'il fut mort elle fut prise avec tout ce qui luy restoit de biens ; ce qui mit ses héritiers hors d'estat d'y jamais satisfaire ». (*Annales de Sœur Morin*, p. 125).

<sup>8</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, *Manuscrits divers*. Les mêmes attestations se rencontrent dans la *Vie de Mademoiselle de Melun* par le chanoine Portais (1898), d'après Joseph Grandet (1646 à 1724), curé de Sainte-Croix d'Angers, prêtre du Séminaire Saint-Sulpice, troisième supérieur du Séminaire d'Angers.

## L'HÔTEL-DIEU

témoignage de l'abbé de Fancamp. L'ami intime, qui assista dans sa dernière maladie le fondateur de l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph, écrivait de Paris, le 26 avril 1660 : « Ce pauvre M. de La Dauversière est mort en saint comme il avait vécu . . . cette excellente fin estant une des plus belles de notre siècle ».

Depuis son décès, le 6 novembre 1659, à l'âge de 62 ans, 8 mois, 19 jours, ses ossements, mélangés à d'autres pendant la Révolution française, reposent sous les dalles du chœur des religieuses de la Flèche, tandis que son cœur occupe une place d'honneur près de la stalle de la supérieure.<sup>9</sup>

Grand devant Dieu autant qu'oublié ou ignoré des hommes, Jérôme Le Royer eût-il pu ne laisser après lui que le douloureux sillage de son infortune ? Non pas ! Si le Maître Souverain avait tout exigé : biens, honneurs, réputation ; si la ruine personnelle du fondateur paraissait anéantir par contre-coup la première de ses œuvres, — l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie —, néanmoins, l'amer et humiliant calice offert à Le Royer par les mains divines ne fut que le creuset d'où la foi du grand chrétien jaillit en une indéfectible clarté : la Flèche, Montréal et son Hôtel-Dieu en demeurent la preuve trois fois séculaire.

### PAUVRETÉ ET SYMPATHIE

Après la mort de M. Le Royer, le bon M. de Fancamp, devenu procureur de la Société de Notre-Dame de Montréal, invita les trois religieuses de Ville-Marie à repasser immédiatement en France. Tout paraissait perdu pour nos exilées volontaires et « les amis de nos sœurs désespéraient qu'elles pussent subsister dans ce pays sans fondation ».

Le frère de Mère Macé, Sulpicien de Paris, bienfaiteur insigne de l'Hôtel-Dieu, joignit ses instances à celles du baron, qui s'offrait d'aller à la rencontre des Mères à La Rochelle. Augurant le départ de ses confrères de Ville-Marie, par suite de certaines difficultés d'ordre administratif,<sup>10</sup> il conseillait aux religieuses de rentrer avec eux en France. Mais les protégées furent dignes des protecteurs ; elles refusèrent.

« Après que nos sœurs eurent mûrement pensé et pesé toutes choses et beaucoup prié Dieu pour connaître sa volonté », écrit Sœur

<sup>9</sup> Lors de l'ouverture du corps de M. Le Royer, après son décès, sa famille réclama son cœur qu'elle fit embaumer et renfermer dans une capsule de plomb. En 1718, le petit-fils de M. Le Royer fit construire une chapelle dédiée à saint Joseph à son château de la Motte-Lubin, près Crosnières, dans laquelle il plaça la précieuse relique. Au mur était apposé une plaque en marbre noir rappelant l'œuvre du fondateur des Hospitalières. En 1836, la famille Le Royer a généreusement cédé l'un et l'autre à l'Hôtel-Dieu de la Flèche. (Recueil des pièces authentiques).

<sup>10</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, pp. 171-172.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Morin, « elles crurent la faire en se résolvant de vivre et mourir dans ce cher pays et terre de Ville-Marie, dans la confiance que sa sainte providence pourvoirait à leurs besoins, comme leur bon Père les en avait assurées en leur disant adieu à La Rochelle. » Elles demeurèrent ainsi fidèles à leur mission, bien qu'elles fussent privées de toutes ressources. Car, pour les soins qu'elles prodiguaient aux malades, il n'y avait aucune compensation à espérer. Le contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, 17 mars 1648, d'accord avec les règles des religieuses, les obligeait à servir *les pauvres gratuitement et non aux dépens de la dite fondation.*

Pourtant, il fallait vivre.

Où les pauvres religieuses iront-elles chercher conseil et recours, sinon auprès du premier pasteur de la Nouvelle-France ? Écrite en 1660, la lettre ci-dessous laisse deviner le désarroi où les jette la mort du fondateur.

À MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSE ET révérendissime  
Evesque de petrée

*Viquaire apostolique en toute la nouvelle france.*<sup>11</sup>

SUPPLIENT humblement Judith Moreau Catherine Macé, Marie Maillet religieuses de la congrega[ti]on de S. Joseph desservant L'Hostel-Dieu de Saint Joseph de Ville Marie en L'Isle de Montreal, DISANT qu'en vertu de lobliga[ti]on que Messrs les associez pour la conversion des Sauvages de la nouvelle france & Seig<sup>rs</sup> de laditte Isle, ont demeuré en ce lieu de Ville Marie, quelqu'Unes d'Entrelles, pour desservir le susdict Hospital, Suivant le Contract passé entre leurs Sœurs de la Fleche & lesd' Seigneurs associez, en gbi<sup>c</sup> Cinq<sup>e</sup> Six, elles auroient esté choisies a l'instance desdicts Seigneurs associers par Monseigneur LEvesque d'Anger & envoyée avec leur obédiance & Une requeste desd' Seigneurs associerz adressée a vous Monseigneur,<sup>12</sup> pour estre resceue à desservir le susdict hospital de Montreal Selon leur regle & Institut, ce quelles ont fait et desire de faire le reste de leur Vie moiennant quelle y puissent avoir leur Subsistance laquelle lesd' Seigneurs associez seroient obliges de Leur donner par le susdict Contract de l'année gbi<sup>c</sup> Cinq<sup>e</sup> Six, & leur auroient fait parroistre de nouveau [Contrat du 29 mars 1659] par Un fond de mil Livres de rentes perpétuel Immédiatement auparavant leur despart de france par le Sieur de la dauversiere, associe de lad' Compagnie & leur procureur.

<sup>11</sup> Copie due à l'obligeance de MM. les archivistes du Séminaire de Québec, octobre 1941. (Polygraphie III, no 10.)

<sup>12</sup> Voir cet acte au chapitre des Documents, p. 368.

# CARTE PARTIELLE DE MONTRÉAL

MONTRANT LES FIEFS (QUIS POUR LE SOUTIEN DE

L'ŒU

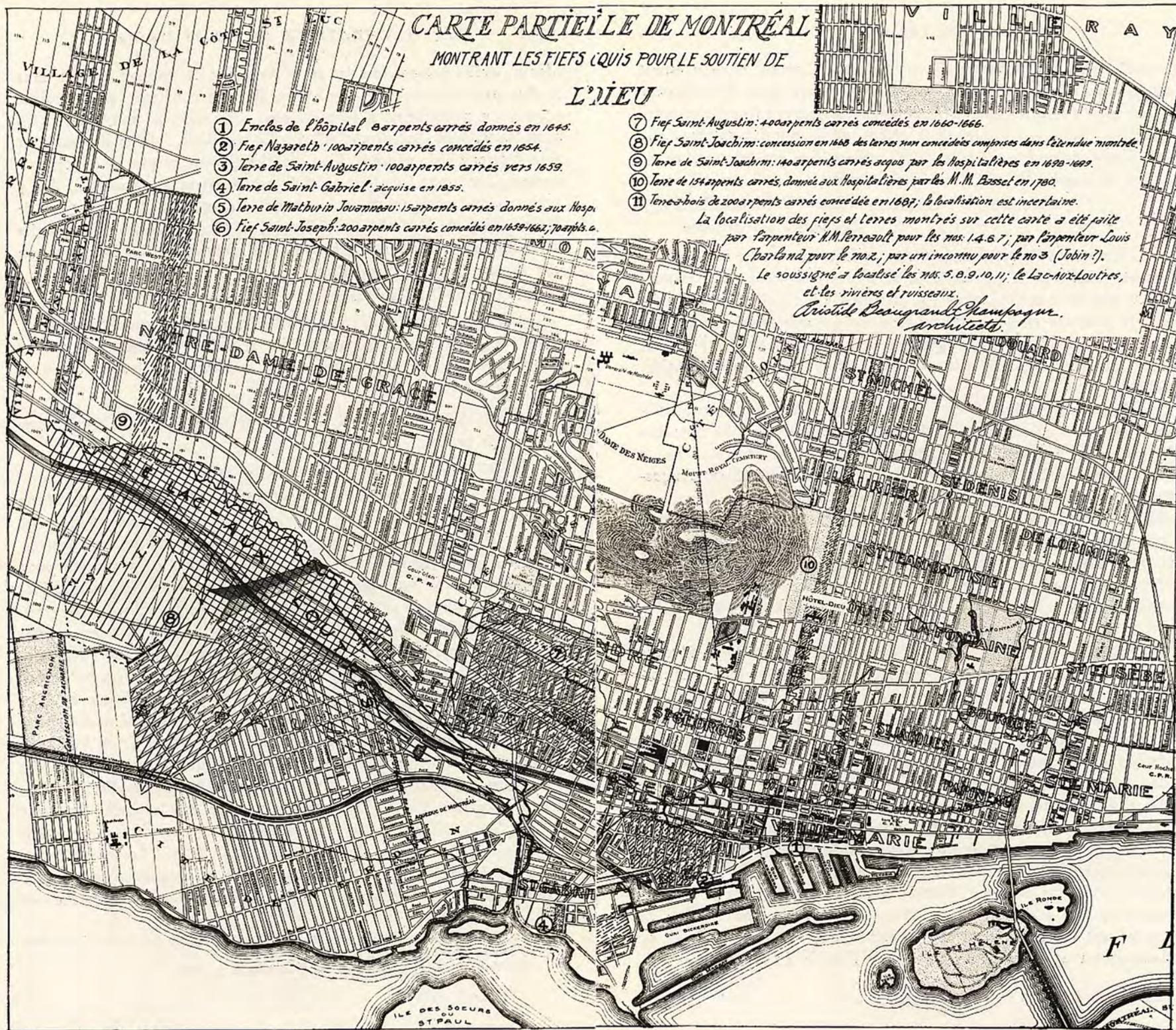
- ① Enclos de l'hôpital 8 arpents carrés donnés en 1645.
- ② Fief Nazareth 1000 arpents carrés concédés en 1654.
- ③ Terre de Saint-Augustin 1000 arpents carrés vers 1659.
- ④ Terre de Saint-Gabriel, acquise en 1655.
- ⑤ Terre de Mathurin Jovanneau 15 arpents carrés donnés aux Hosp.
- ⑥ Fief Saint-Joseph 200 arpents carrés concédés en 1659-1662, 70 arpents, a.

- ⑦ Fief Saint-Augustin 4000 arpents carrés concédés en 1660-1666.
- ⑧ Fief Saint-Jacques: concession en 1668 des terres non concédées comprises dans l'étendue montrée.
- ⑨ Terre de Saint-Jacques 1400 arpents carrés acquis par les Hospitalières en 1690-1699.
- ⑩ Terre de 154 arpents carrés, donnée aux Hospitalières par les M. M. Basset en 1700.
- ⑪ Terres bois de 2000 arpents carrés concédés en 1687; la localisation est incertaine.

La localisation des fiefs et terres montrés sur cette carte a été faite par l'arpenteur H.M. Perreault pour les nos. 1, 4, 6, 7; par l'arpenteur Louis Charland pour le no. 2; par un inconnu pour le no. 3 (Jobin?).

Le soussigné a localisé les nos. 5, 8, 9, 10, 11; le Lac-Aux-Loutrés, et les rivières et ruisseaux.

Aristide Beaugrand, Champagne,  
Architecte.



## L'HÔTEL-DIEU

*Laquelle rente leur manque des ceste premiere année, ne leur estant envoyé aucune chose de ceste part, Il vous plaira donc Monseigneur y avoir esgard & ordonner que lesd' religieuses auront leur Subsistance ceste pnte [présente] année sur le revenu de lhospital, attendant que lesd' Sieurs associez y ayt pourvu & remboursé ce qui leur sera donné comme Ils y sont obligé & vous ferez Justice /*

J. Moreau          Catherine Mace          Marie Maillet.

*Signatures autographes.*

« La sainte Providence » voulait établir leur œuvre sur les fondements solides de la pauvreté. Sœur Morin s'en tient pour assurée. « Dieu veut cette maison pauvre », affirme-t-elle ; « elle a estée fondée dans la pauvreté et elle y subsiste encore. Le nécessaire n'y manque point, mais aussy tost qu'on pense se mettre à son aise, il vient des revers qui nous rejettent dans la pauvreté, par des pertes considérables ».

Devant l'héroïque résolution des Hospitalières de Montréal, d'y rester malgré ce dénuement, quel avait été le sentiment des autorités de Québec ? Elles désiraient le retour en France des Hospitalières de Saint-Joseph ou leur incorporation aux Hospitalières de Saint-Augustin. Sur ce dernier point, les instances antérieures avaient été renouvelées avec toute la force que permettait la tournure des événements. Cependant, Mgr de Laval paraît s'être rendu à la demande des Filles de Saint-Joseph, que ne cessait d'émouvoir leur extrême détresse. Les difficultés, dont souffrirent de sa part certains personnages et que Jeanne Mance redoutait à ce moment, comme nous le verrons plus tard, n'eut jamais d'autre source.

Soutenues par M. de Maisonneuve, Mlle Mance et les dévoués Messieurs de Saint-Sulpice, les Hospitalières demeurèrent inébranlables. Afin de prévenir un ordre malheureux, les bons citoyens de Ville-Marie adressèrent une requête à Mgr de Pétrée, qui se décida à laisser la question pendante, mais non à la résoudre. La lutte dura ainsi pendant douze ans, avec des périodes d'accalmie et de recrudescence, selon la complexité des événements.

« Nonobstant tout cela », poursuit Sœur Morin, « nous avons reçu et servi nos pauvres malades sans mourir de faim, sans un sou de rentes pendant plus de huit ans et sans demander l'aumône à personne » : exposé navrant, mais véridique, de la situation des Hospitalières. Ajoutons que les 150 livres qu'elles devaient recevoir annuellement de leur maison de la Flèche ne leur furent pas versées ; de plus les cent arpents de terre non défrichée, que leur avait cédés M. de Maisonneuve au nom des Seigneurs de l'île, le 23 décembre 1659,

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

n'étaient d'aucun apport. Pour les mettre en valeur, il eût fallu de la main d'œuvre et de l'argent, alors que l'une et l'autre faisaient défaut.

Le dénuement des filles de M. de La Dauversière émut une seconde fois le baron de Fancamp. Ce fidèle ami leur envoya de quatre à cinq cents livres pour les aider dans leur détresse. Le secours vint à point. Pour se procurer le nécessaire, elles s'étaient vues dans l'obligation de vendre la toile, les étoffes, les autres marchandises apportées de France pour leur usage personnel. Leur vestiaire en subit les conséquences ; aux reprises succédèrent les pièces et, après quelques années, il devint impossible, même aux experts en la matière, de reconnaître le tissu primitif de l'habit religieux. Leurs amis et bienfaiteurs en plaisantaient courtoisement. C'est ainsi que M. de Maisonneuve et Mme d'Ailleboust ont donné une certaine célébrité aux robes des sœurs de l'Hôtel-Dieu : réparées avec les restes des habits de la femme de l'ex-gouverneur et de l'administratrice de l'hôpital (taffetas, étamine et camelot), elles devenaient une énigme même pour les anciennes propriétaires de ces tissus.

Édifiée de la vertu des Filles de Saint-Joseph, Mme d'Ailleboust, après la mort de son mari, demanda son admission à l'Hôtel-Dieu en qualité de pensionnaire (31 mai 1660). Mlle Mance mit à sa disposition une pièce de sa propre maison, contiguë à l'appartement des religieuses. Elle y vécut en clôture, ne s'occupant que de prières et de bonnes œuvres.<sup>13</sup> Les dons en espèces, dont elle gratifia les Hospitalières, furent employées à construire les premiers bâtiments de la terre dite de Saint-Joseph ; les deux vaches laitières qu'elle laissa à l'Hôtel-Dieu furent aussi un secours grandement apprécié.

Précédemment, la communauté avait rencontré un autre bienfaiteur dans la personne de Mathurin Jouanneaux.<sup>14</sup> Celui-ci, guéri, par les soins habiles de Mère de Brésoles et de ses Sœurs, d'une blessure à la tête considérée comme mortelle, voulut témoigner sa reconnaissance aux Filles de Saint-Joseph. Puisqu'elles m'ont sauvé la vie, se dit-il, il est tout juste que je me consacre et me donne à leur service avec tout ce que je possède.

Par acte passé devant notaire le 12 mars 1660, il faisait don aux hospitalières de sa personne, de ses 15 arpents de terre au lieu

---

<sup>13</sup> Mgr de Laval rappela Mme d'Ailleboust à Québec au début de l'année 1664.

<sup>14</sup> Venu de l'Anjou avec la recrue de 1653. Son contrat d'engagement a été passé à la Flèche et signé par M. Le Royer le 2 mai.

## L'HÔTEL-DIEU

dit *la contrée Saint-Joseph*, de ses biens mobiliers et de ses bestiaux qui consistaient en une vache et un porc.

*M. Gauvraux*

Les Hospitalières, qui s'obligeaient à servir les pauvres gratuitement, considérèrent l'héritage de *Jouanneaux* comme un présent et non comme un paiement. Eu égard à leur détresse, ce modique appoint prenait figure de fortune. Elles voulurent reconnaître ce bienfait en pourvoyant à l'entretien de leur nouveau domestique. Par décision de la communauté, il devait jouir encore de toutes les bonnes œuvres des religieuses pendant sa vie et de leurs suffrages après sa mort : preuve non équivoque de la reconnaissance des zélées missionnaires pour toute sympathie secourable à leur détresse.

En France, le baron de Fancamp et M. Macé se concertèrent encore pour envoyer annuellement de quatre à cinq cents livres. Cette aumône ne suffit pas à la générosité de M. Macé. Par versements échelonnés au cours des années, il fournit à lui seul de 37,000 à 38,000 livres. Après avoir épuisé sa bourse et celle de ses amis, il s'adressera à la cour et sera assez heureux pour en obtenir des allocations notables. Ce prestige n'a rien qui puisse étonner ; les mérites de l'abbé Macé attirèrent si bien l'attention de M. de Bretonvilliers qu'il le nomma son assistant et consultant. Bien qu'il ne s'en prévalût pas officiellement, il exerçait, à Paris, les fonctions de procureur des Filles de Saint-Joseph.<sup>15</sup> Ingénieur à deviner leurs besoins, il leur envoyait, en plus des secours pécuniaires, divers objets indispensables, soit pour le culte, soit pour les nécessités de la vie courante. Aussi Sœur Morin lui décerne-t-elle le titre de bienfaiteur insigne.

Le premier argent reçu des sympathiques amis d'outre-mer trouva vite son emploi. Les Hospitalières remplacèrent les marchandises apportées de France, qu'elles avaient vendues à leur arrivée. À la ferme Saint-Joseph, elles commencèrent un essai de défrichement qui ne réussit pas, parce qu'il aurait fallu plusieurs années avant que la terre rapportât ; ce que voyant, les Messieurs de Montréal leur donnèrent l'usage de quatre arpents de terre de leur propre domaine. Les deux défricheurs, qu'elles avaient amenés de France pour leur service, accomplirent de bonne besogne ; ils récoltèrent assez de blé pour que la vente payât leur salaire.

Les Sulpiciens de Montréal ne restèrent pas non plus étrangers aux sympathies qu'avait suscitées, chez leurs confrères de France, la

<sup>15</sup> D'après les Archives de Saint-Sulpice de Paris.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

détresse des religieuses canadiennes. M. Souart, curé de Ville-Marie, ne cessa de s'intéresser à elles, tant au spirituel qu'au temporel, se montrant fort zélé pour leur procurer du secours auprès de ceux qui les pouvaient aider.<sup>16</sup> Les Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal nous apprennent qu'aux cent arpents de terre (terre dite de Saint-Joseph) concédés aux Hospitalières par M. de Maisonneuve en 1659, M. Souart ajouta « cent autres arpents dont nous n'avons point de contrat,<sup>17</sup> mais dont nous avons l'acte de *foy et hommage* rendu par la Mère Catherine Macé». En voici la teneur :

AUJOURD'HUI en la présence et compagnie du Notaire et Tabellion de la terre et seigneurie de l'Isle de Montréal, en la Nouvelle France, et temoins soussignés,

Révérènde Mère Catherine Macé, supérieure des Religieuses de l'Hôpital Saint Joseph, du dit lieu, s'est adressée à la personne de Messire Gabriel Souart, Prêtre, Supérieur des Ecclésiastiques dut dit Montreal, Procureur fondé de procuracy de Messire Alexandre Le Ragois de Bretonvillier, Prêtre, Supérieur du Seminaire de St Sulpice, établi au fauxbourg Saint Germain Despres-Lez, Paris, Seigneur et propriétaire de la dite Isle, auquel, après s'être mise en devoir de vassal, suivant la coutume des lieux, elle a fait et porté la Foi & hommage qu'elle est tenue porter aux dits Seigneurs, à cause de DEUX CENTS ARPENTS de terre, étant en la dite Isle sur le Lac aux Loutres, au quartier Saint Joseph, relevant à franc devoir et simple hommage, sans aucun cens ni rentes, des dits seigneurs ; à laquelle Foi & hommage, le dit Sieur Souart, au dit nom et qualité ci-dessus, a reçu et reçoit la dite Supérieure, par ces présentes, la dispensant pour cette fois d'aller au lieu Seigneurial, à la charge de bailler son aveu & dénombrement dans le temps de la coutume.

Ce fut fait & passé au dit Montréal en la salle des Malades, du dit Hôpital, l'an mil six cent soixante sept, le dix-huitième Jour de Février après midi, présence de François Bailly dit Lafleur et Jacques Hosdequin, demeurant au dit Montreal, temoins qui ont signé en la minute des présentes, avec le dit Sieur Souart et la dite Supérieure.

BASSET, (avec paraphe)

No<sup>re</sup>.

L'intérêt de M. Gabriel Souart pour le filles de Saint-Joseph prit une nouvelle forme à la mort de MM. Le Maistre et Vignal, victimes de la cruauté des Iroquois ; le premier massacré le 28 août 1661, le second, le 27 octobre de la même année.

D'après les *Relations*, le récit des derniers moments du Père Garreau, s.j.<sup>18</sup> impressionna tellement M. Le Maistre « qu'il se serait

<sup>16</sup> *Annales de Sœur Morin*, p. 150.

<sup>17</sup> D'après un plan annoté des fiefs de l'Hôtel-Dieu, cette concession aurait été faite en 1662.

<sup>18</sup> Le Père Garreau, décédé à l'Hôtel-Dieu le 2 septembre 1656, mortellement blessé par les Iroquois (31 août 1656) alors qu'il se dirigeait vers la mission des *Outaouaks*.

## L'HÔTEL-DIEU

estimé heureux que ses os fussent mêlés avec ceux de ce martyr de Jésus-Christ ». Il semble, poursuit la *Relation*, que de semblables désirs ne peuvent rester sans effet. Aussi M. Le Maistre fut-il tué par les mêmes ennemis et eut aussi Montréal pour tombeau. Tous deux furent enterrés dans le cimetière de l'hôpital,<sup>19</sup> en un endroit réservé aux prêtres.

La vie de M. Vignal, écrit le Père Lalemant dans la *Relation* de 1662, était d'une très douce odeur à tous les Français par la pratique de l'humilité, de la charité et de la pénitence. Ces vertus le rendaient aimable à tout le monde ; aussi sa mort a-t-elle été bien précieuse aux yeux de Dieu, puisqu'il l'a reçue de la main de ceux pour lesquels il a souvent voulu donner sa vie.

À la mort de M. Vignal, M. Souart devint le confesseur, puis le Supérieur ecclésiastique, des religieuses, charge qu'il exerça pendant vingt-cinq ans. Jusqu'en 1671, la situation canonique des Hospitalières demeura toujours précaire, car il leur manquait la reconnaissance officielle de l'Ordinaire de Québec. M. Souart se constitua le protecteur et l'avocat de leur cause. Avec une louable persévérance, il ne cessa de représenter à l'Évêque les nécessités temporelles des religieuses et l'obstacle apporté à leur recrutement par le défaut d'approbation.

M. Souart ne pouvait mieux placer sa sympathie et ses libéralités. Quand la généreuse dépositaire, Sœur Maillet, pensait faire prendre à sa caisse le dessus, il survenait de nouveaux revers qui rejetaient les religieuses dans une pauvreté plus qu'évangélique. Aux pertes d'argent vinrent se joindre la capture de navires chargés de provisions qu'envoyaient de France leurs bienfaiteurs. La chronique nous apprend que, pour relever le courage de la pauvre Sœur Maillet, M. Olier et M. de La Dauversière lui apparurent, l'assurant « de la part de Dieu que cette œuvre était sienne et qu'elle subsisterait malgré les oppositions des hommes ».<sup>20</sup>

Après trois siècles, elle subsiste encore en dépit des épreuves du début, « épreuves de tous genres si multipliées et si continuelles, qu'il n'y a peut-être pas d'autre maison dans l'Église de Dieu qui en ait eu un plus grand nombre à porter », remarque judicieusement l'abbé Faillon.<sup>21</sup>

<sup>19</sup> Le registre des décès mentionne, pour la première fois, le *nouveau cimetière de l'hôpital*, dans l'acte de sépulture de François Lochol, signé par le Père Pijart, s. j., le 11 décembre 1654.

<sup>20</sup> *Annales de Sœur Morin*, p. 227.

<sup>21</sup> *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 178.

## Chapitre quatorzième

### PÉNURIE DE VOCATIONS HOSPITALIÈRES

« Pensez, mes Sœurs, vous qui lirez cesy,  
que celles qui vous ont précédé ont cueilli  
bien des ronces ou vous ne trouverez  
que des fleurs. »

(Sœur MORIN)

Lorsque, le 2 octobre 1659, Mgr de Pétrée (Perrhé) permettait aux Filles de La Dauversière de se rendre à l'hôpital de Saint-Joseph de l'île de Montréal, pour s'y employer aux fonctions de leur Institut en pratiquant les règles particulières, il confirmait aussi, nous l'avons vu, la nomination de Mère de Brésoles comme supérieure. Dans la même obédience, il ordonnait qu'obéissance lui fût rendue, tant par les sœurs qui l'accompagnaient que par *toutes celles qui pouvoient cy apres estre receues au nombre des soeurs.*

Dès lors, le noviciat était légalement ouvert, encore que Mgr de Laval différât de donner le décret d'érection canonique de l'établissement. Aussi, peu de temps après l'installation de la petite communauté, Mlle de Bélestre fut-elle admise à commencer sa probation religieuse ; Marie Moyen, pupille de Jeanne Mance, ne tarda pas à l'y suivre. À l'été de 1660, Mlle Madeleine Mulloys de la Borde, originaire de Blois (paroisse de Saint-Honoré), y demandait également son admission en même temps qu'une jeune fille récemment arrivée de Saumur, laquelle, ayant été reçue comme sœur converse, prit le nom de Sœur Mathurine. Enfin, selon le dessein qui l'avait attirée vers le Nouveau-Monde, Mlle Gauchet de Belleville entra aussi au noviciat. Cette dernière, cousine de M. Souart, n'obtint le consentement de ses parents que grâce à l'influence du dévoué Sulpicien, à qui elle fut encore redevable des frais de son voyage et de son entretien.

Malheureusement, ces courageuses prémices qui, pendant quelques mois, avaient édifié le cloître et les salles de l'Hôtel-Dieu devaient rentrer dans le monde.<sup>1</sup> Après avoir vu de près la haute vertu des

<sup>1</sup> Perrine Picoté de Belestre, fille de François, conseiller et médecin du roi, à Paris, et de Perrine Lambert, épousa le 2 septembre 1664, Michel Godefroy de Linctot.

Marie Moyen, cf. p. 137.

Mademoiselle Mulloys, fille de Thomas, et de Sébastienne Hébert, épousa à 28 ans, à Montréal, le 20 juin 1664, Etienne Pézard de la Touche, de la ville de Blois.

Catherine Gauchet de Belleville épousa à 21 ans, le 26 novembre 1665, Jean-Baptiste Migeon de Branssat, de Moulins (Allier).

## L'HÔTEL-DIEU

religieuses, principalement leur esprit de pauvreté et de mortification, elles ne se sentaient pas de force à les suivre sur les rigoureux sommets de la perfection chrétienne.

Parmi les familles de la vieille France, établies sur le sol neuf de Ville-Marie, se trouvait plus d'une autre jeune fille éprise d'idéal religieux. Cependant, les Hospitalières pouvaient-elles espérer recevoir beaucoup de sujets ? Il fallait une constance égale au courage, pour « s'exposer à tant de peines et de contradictions que celles auxquelles elles devaient s'attendre », ainsi que le leur avait dit Mgr de Pétrée.

De fait, parmi les postulantes qui se présentèrent au cours des années 1659 à 1673, deux seulement devaient persévérer. Ainsi, les Filles de Saint-Joseph virent s'ajouter, à tant d'autres souffrances, cette sensible épreuve de la pénurie des vocations. Elle les obligeait à se multiplier sans cesse, pour soigner leurs nombreux malades et suffire aux autres exigences du labeur quotidien.

Par une délicatesse de la Providence sans doute, la première novice appelée à faire profession fut une Québécoise à peine adolescente. Son énergie virile sut ne faiblir devant aucun sacrifice. En effet, à l'été de 1662, Mlle Marie Morin, fille de Noël Morin et d'Hélène Des Portes, postulait son admission au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Elle n'était âgée que de treize ans et demi, étant née le 19 mars 1649, fête de saint Joseph.

Qu'on juge de la surprise autant que de la joie de Mère de Brésolles, lorsque la jeune fille lui remit une lettre de recommandation, affectueuse et paternelle, signée de Mgr de Pétrée ! Celui-ci persistait toujours à refuser l'érection canonique au très pauvre Hôtel-Dieu de Ville-Marie et ne cessait, par contre, de recommander aux Hospitalières de Saint-Joseph, leur affiliation avec les Augustines de Québec. Vraiment, c'était là un coup de la Providence et, pour les Mères fléchoises, une lueur d'espérance au milieu d'une nuit sombre.

Comment l'évêque de Québec avait-il été amené à présenter lui-même Mlle Morin aux Hospitalières de Montréal ? Un incident avait favorisé l'aspirante. Son frère, Germain,<sup>2</sup> entré dans les Ordres, était devenu dès 1660 le secrétaire de l'éminent prélat ; trois ans plus tard, il était greffier de l'officialité. Sans nul doute, c'est lui qui attira sur sa sœur la bienveillance que Mgr de Laval témoignait si largement à son secrétaire.

Informé du désir ardent qu'éprouvait pour la vie religieuse la jeune Marie, aussi bien que de son attrait pour l'Hôtel-Dieu de Mont-

---

<sup>2</sup> L'abbé Germain Morin, ordonné par Mgr de Pétrée en 1665, fut le premier Canadien français appelé au sacerdoce.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

réal, Monseigneur n'avait pas hésité à la mander à l'évêché et à contresigner sa demande.

L'aspirante au noviciat de l'Hôtel-Dieu était digne, à tous égards, de la particulière attention de son évêque.

Vers 1660, Hélène Des Portes avait confié sa fille à la Mère de l'Incarnation et à Mme de la Peltrie. Ces éducatrices d'élite formèrent avec soin l'âme de l'enfant privilégiée que le monde n'attira pas un instant. Aussi sa vocation se dessina-t-elle de bonne heure. Mais pour quoi choisir l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie ? Ici encore, secret du destin. Toutefois, dès que la fillette entendit parler de l'arrivée des religieuses fléchoises, elle se sentit inspirée de les suivre. Deux ans durant, elle insista auprès de ses parents pour obtenir cette permission qui lui fut enfin accordée malgré son jeune âge. L'enfant qui, en secret, rêvait le martyr, espérait-elle le rencontrer à Ville-Marie, plus exposée que Québec aux fureurs iroquoises ?

La candidate se recommandait par elle-même, encore que la bienveillance de l'évêque eût suffi, en la circonstance, pour autoriser les Mères Hospitalières à admettre, sans dot ni pension, cette première novice canadienne. Les annales de Sœur Morin nous diront, trente-cinq ans plus tard, qu'eut-elle apporté un « million d'or », elle n'aurait pu être accueillie avec plus de joie. Il y eut grande liesse au monastère ce jour-là. Même les citoyens de Montréal se réjouiront de cette réception, considérée comme une reconnaissance des droits jusqu'alors contestés aux religieuses.<sup>3</sup>

Sœur Cuillérier, biographe de Sœur Morin, écrivait après sa mort : « Elle fut reçue avec d'autant plus d'agrément, que l'on voyait le prodige de la grâce dans une jeune fille belle et bien faite ». Ce qui devait augmenter le charme de cette gracieuse novice, c'est qu'elle s'ignorait : « Quand, par hasard, quelques personnes louaient sa beauté, elle ne le pouvait souffrir ».

« Elle commença son noviciat avec une grande ferveur . . . Son cœur brûlait du désir de tomber entre les mains des Iroquois pour être par eux brûlée pour Jésus-Christ . . . Et quand nos Mères la pressaient de ne point s'exposer, elle leur répondait : *Mes chères Mères, le désir de vous obéir est aussi grand que celui de gagner des âmes. Marquez-moi, je vous prie, ce que vous voulez que je fasse.* »

Aux heures de récréation, les Mères s'efforçaient de se faire novices avec cette adolescente, qui les suivait si courageusement dans les sentiers abrupts de l'immolation totale. Touchée d'attentions si délicates, auxquelles se joignaient celles de Mme d'Ailleboust envers

<sup>3</sup> *Annales* de Sœur Morin, p. 153.

## L'HÔTEL-DIEU

la « filleule de son époux », la chère petite ne cessait de leur témoigner sa reconnaissance. Une seule chose semblait la préoccuper : la crainte d'être à charge à une maison si pauvre. Pour calmer ses scrupules, les Filles de Saint-Joseph l'assurèrent que leur saint patron serait sa dot et lui tiendrait lieu de tout.<sup>4</sup>

Sa probation terminée, une dernière épreuve lui vint de Mgr de Laval. Informé de son admission à la profession religieuse, l'évêque déçut par sa réponse, les espérances fondées sur sa conduite antérieure. Malgré les instances, sa décision se fit longtemps attendre.

Alors que sa plume alerte consigne les souvenirs principaux du début de son cher Hôtel-Dieu, Sœur Morin raconte ses ennuis et ses difficultés. Une de ses lettres, insérée dans les Annales manuscrites de l'Institut, nous parle du cataclysme sans précédent qui bouleversa le pays durant son noviciat. Nombre d'historiens de la Nouvelle-France, d'ailleurs, ont raconté le tremblement de terre de l'année 1663, précédé de l'apparition d'un météore, sous forme de globe de feu, qui sillonna le firmament à Québec et à Montréal.<sup>5</sup>

Elle rapporte ainsi le fait : « Le lundy gras qui se trouva cette année là, le 5e fevrier sur les cinq heures du soir pendant le souper des pauvres malades, on entendit un bruit sourd, sans pouvoir en découvrir la cause, après quoy la terre trembla, mais d'une si grande force, que les plus grandes maisons de ville marie, etoient aussy agitées, que le seroit une maison de cartes, qu'on exposerait au gré des vents . . . on etoit contraint de se coucher, afin de ne pas tomber de sa hauteur, ce que J'ai éprouvé moy meme ; car j'etois dans notre cuisine, quand il commença. J'en sortis pour aller m'unir à nos soeurs avec plusieurs personnes de remarque qui etoient dans notre maison, je traversay une cour et je sentois la terre s'enfoncer, et s'élever sous mes pieds, comme une rivière agitée par un vent impetueux, . . . l'on ne voyait que precipices sous ses pieds : lorsque nous fûmes dans nos salles, nous trouvames nos cheres soeurs devant le saint sacrement (à l'arcade des salles qui donne vue sur le sanctuaire) souffrant une agonie mortelle de frayeur, cependant aucune de nous ne sortit dehors . . . quantité de personnes qui etoient alors dans notre eglise qui servoit de paroisse, venues pour faire la priere commune du soir, sortirent toutes fort prudemment . . . »

<sup>4</sup> *Annales* de Sœur Morin, p. 151.

<sup>5</sup> Une hospitalière de Québec aurait eu une vue prophétique du cataclysme de 1663, dans laquelle vision saint Joseph aurait défendu le Canada contre l'attaque des démons qui cherchaient à anéantir le pays. Les 3 et 4 février, une femme sauvage, excellente chrétienne, entendit un voix distincte lui prédire un tremblement de terre pour le lendemain entre cinq et six heures.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

« Les malades qui avoient le plus de force, et les jambes plus saines, sortirent dans la cour, et se couchèrent sur la neige, qu'ils ne trouverent point froide dans ce moment : les autres qui estoient plus malades crioient dans leur lit *misericorde* ; nos soeurs se rassurèrent un peu pour dire les grâces . . . le soir de ce meme jour la terre trembla pour la troisieme fois . . . nous avions pour ainsy dire un pied dans le tombeau croyant à tout moment etre englouties, cependant nous ne manquâmes en rien aux reglemens ordinaire de chaque jour, tant pour la prière que pour le service des pauvres malades . . . »

Les secousses sismiques se renouvelèrent pendant six mois avec plus ou moins d'intensité.

Au début surtout, l'on compta nombre de retours à Dieu. À Québec, les confessionnaux furent assiégés jour et nuit, et, ajoute candidement notre annaliste, « la dévotion ne fut pas si grande a montreal chacun demeura chez soy, la porte de notre eglise fut tou-



jours fermée, quoyqu'il n'y en eut point d'autre dans toute l'isle . . . outre cela pour parler avec verité, et a l'avantage des habitans de ville-marie, l'on peut dire que les pecheurs n'estoient point si frequens en ce tems la, et qu'ils vivoient dans une parfaite union et une grande innocence ».

Cette bonne disposition des Montréalais fut mise à profit par Mme d'Ailleboust, le révérend Père Chaumonot <sup>o</sup> et M. Souart, pour établir la Confrérie de la Sainte Famille, dont le but fut « de réformer les familles chrétiennes sur le modèle de la sainte famille ». À côté des noms des fondateurs figurent ceux de Sœur Macé, alors supérieure, de Sœur Brésoles, assistante, et de Jeanne Mance.

<sup>o</sup> Le missionnaire Jésuite séjourna à Ville Marie au cours de l'année 1663.

## L'HÔTEL-DIEU

Quant à la courageuse Sœur Morin, que ne lassait pas la longueur de l'attente, elle espérait toujours obtenir l'autorisation de Mgr de Pétrée au sujet de sa profession. Or, en mars 1665, quelques jours avant la fête du grand saint Joseph, M. Souart vit arriver un sauvage de la nation des Loups, porteur d'un message de Mgr l'Évêque. Ce messager s'était longtemps attardé, mais il arrivait à point nommé. La lettre, datée du 5 novembre 1664, permettait au curé de la paroisse de présider la cérémonie de profession de Sœur Morin, dont le noviciat se terminait le 19 mars.

... « Je ne voy rien dans la bonne Soeur Morin qui empeche quelle ne se donne entierement a Nre Seigneur par une sainte Union et association avec elles [les religieuses] », disait Monseigneur. « Vous pouuez donc receuoir ses voeux en nostre nom entre nos mains sur le pouuoir que nous vous en donnons. Je ne Manqueray de demander a toute la tres-sainte-Famille quelle Recoioie le sacrifice parfait et entier de son coeur. Je li croy bien disposé pour cela, quelle sy souuienne de demander a Nre Seigneur et a sa très-sainte-Famille quIl me fasse Misericorde. »

Par la profession de Sœur Morin, l'existence canonique des religieuses de l'Hôtel-Dieu se trouvait pour le moins implicitement reconnue.

L'église de l'hôpital servant d'église paroissiale, la cérémonie ne put avoir lieu en la radieuse fête de saint Joseph, 1665. Mais, dès le lendemain, 20 mars, Sœur Morin, modeste et recueillie, prononçait ses vœux. À l'autel, les ornements de France brillaient de tout leur or et les Messieurs du Séminaire occupaient le sanctuaire. La fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, Sœur Bourgeois, et ses deux compagnes, Sœur Raisin et Sœur Hyoux, assumèrent les frais du chant liturgique. M. Souart fit un magnifique sermon de circonstance. Pour la première fois, du haut de leur joli campanille, les deux cloches de l'Hôtel-Dieu épandirent sur la vallée du Saint-Laurent les échos du joyeux *Te Deum* de profession religieuse. Bien souvent, depuis lors, ils se sont répercutés avec non moins de bonheur et d'harmonie.

Dans un avenir tout proche, Sœur Morin éprouvera la joie de voir sa solitude et ses travaux partagés par une compagne venue, elle aussi, de Québec : Mlle Catherine Denis, fille de Simon Denis, sieur de Vitray et de la Trinité,<sup>7</sup> et de Jeanne Dubreuil.

---

<sup>7</sup> Nom d'une ferme près de Québec, devenue le site même de la citadelle Simon Denis, natif de Saint-Vincent de Tours, fut ce citoyen de marque qui remplaça le gouverneur pendant un de ses voyages, sera anobli par le roi et nommé conseiller du conseil souverain, lieutenant civil et capitaine de navire. Sa famille s'allia à celle du Sieur d'Ailleboust des Musseaux.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Née à Tours en juillet 1645, Sœur Denis<sup>8</sup> est cependant considérée comme une recrue canadienne. Arrivée en très bas âge à Québec, elle ne garda aucun souvenir de sa première patrie. De hautes aspirations distinguaient cette fervente novice. L'appel au martyr découlait chez elle comme d'une vocation familiale. Plusieurs membres de la famille Denis « avaient eu le bonheur d'être massacrés par les indigènes, entre autres l'un de ses frères, qui périt entre leurs mains par le supplice du feu ».<sup>9</sup>

Admise tout d'abord chez les Hospitalières de Québec, Mlle Denis y postula pendant plusieurs années. Cependant, malgré la position honorable de son père, elle ne pouvait verser la somme exigée par la règle des Augustines. Ce que voyant, M. Souart, s'offrit à doter l'aspirante en faveur de son cher Hôtel-Dieu de Montréal. Très heureuse d'accepter, celle-ci entra au noviciat le 21 novembre 1666.

La novice répondit pleinement à l'attente de son bienfaiteur et édifia par sa vie fervente la communauté, où elle occupa, par la suite, les charges d'Assistante, de Maîtresse des novices et de dépositaire.

Dans le recul des années, combien dignes d'admiration nous paraissent ces généreuses amantes de la croix ! Elles furent, quatorze ans entiers, les seules professes canadiennes dans le pauvre Hôtel-Dieu, où leurs fronts s'auroleaient des mérites d'une héroïque vertu.

<sup>8</sup> Elle signait quelquefois *Denis de la Ronde*.

<sup>9</sup> Faillon. *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 246.



VAISSELLE EN USAGE AU RÉFECTOIRE DES RELIGIEUSES.  
L'aluminium remplace aujourd'hui l'étain.

## Chapitre quinzisième

# DERNIÈRE ÉTAPE DE LA CARRIÈRE DE JEANNE MANCE

### ELLE SAUVE UNE TROISIÈME FOIS LA COLONIE

« Tous les voyages de cette fille admirable  
avaient pour fin principale le salut de  
la colonie. »

(M.-E. FAILLON, p.s.s.)

En apprenant la mort de M. de La Dauversière et la perte de la fondation de ses chères Hospitalières, Jeanne Mance avait craint que ce malheur n'anéantît, pour jamais, l'œuvre qui avait triomphé jusque là de tant de contrariétés et d'obstacles. Puis sa pensée se reporte vers la pieuse fondatrice du Montréal, Mme de Bullion. Une lettre, adressée par Jeanne Mance aux sociétaires parisiens, révèle l'estime, l'affection et même la tendresse filiale qu'elle porte à sa grande bienfaitrice. « Dieu », écrit-elle, « ayant disposé de M. de La Dauversière, je sus que la fondation des religieuses hospitalières est en hasard d'être perdue. C'est par vos ordres que je la lui ai remise et vous lui en avez donné la charge et le pouvoir de me passer le contrat. C'est donc à vous, Messieurs, que je m'adresse, vous suppliant très humblement d'y pourvoir afin de ne point affliger la personne qui l'a si charitablement donnée pour achever de faire son hôpital . . . Quel extrême déplaisir lui serait de savoir cela et de se voir ainsi frustrée de ses intentions . . . Je sais, Messieurs, que sans elle, il aurait fallu quitter l'habitation de Montréal. J'en possède la connaissance parfaite. Je ne parle pas par cœur, mais je dis la vérité et Dieu en est témoin. Le grand secours qui fut envoyé ici de votre part, fut par son moyen [lors du voyage de Maisonneuve en France, 1651-1653], ayant donné vingt mille livres tout à une seule fois pour envoyer cent hommes dans le pays. » [Les 20,000 livres ont été ajoutées, par Mme de Bullion, aux 22,000 livres dont avait disposé Jeanne Mance]. « La personne qui les a données pour elle [Guillaume de Lamoignon] est encore au monde et en très grande autorité. Je sais qu'il est sorti de sa bourse (à Mme de Bullion) plus de cent cinquante mille livres qui ont été employées tant aux fonctions des rentes de l'hôpital que des bâtiments et ameu-

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

blement d'icelui . . . Jugez donc, Messieurs, si l'habitation de Montréal lui est redevable et par conséquent tout le pays qui a été soutenu par ce moyen. »

Le titre, de *bienfaitrice de notre ville*, donné à Mme de Bullion en marge de ses prérogatives de *fondatrice temporelle* de l'hôpital de Ville-Marie, se trouve pleinement justifié, même sans tenir compte des autres largesses de la *Bienfaitrice inconnue*.

L'estime et l'affection, que Jeanne Mance avait vouées à l'*illustre associée*, s'expriment ici par des mots d'une exquise délicatesse : « C'est pourquoi je vous demande d'avoir égard à cela et de ne la contrister pas après de si signalées obligations. C'est elle qui doit être considérée . . . Cette raison de ne vouloir pas paraître vous oblige davantage à maintenir ses intérêts. »

À cette crainte se joint, pour Jeanne Mance, le sentiment de ses lourdes responsabilités et la prévision d'un nouveau blâme. À la fois digne et navrant, son exposé découvre les étapes douloureuses d'une existence qui s'offre à nous, entourée d'une auréole glorieuse, faite d'actions chevaleresques et de succès aux résultats étonnants. Jeanne poursuit donc : « Je vous supplie très humblement, Messieurs, de ne souffrir pas que j'en sois inquiétée par les poursuites que Monseigneur l'évêque de Pétrée me témoigne d'en faire et de m'en rendre responsable, car vous savez la justice de ma cause. La plus grande appréhension que j'aie c'est qu'elle a déjà eu le vent de cette affaire (Mme de Bullion), car on m'écrit de bien des endroits qu'on attend de voir repasser les bonnes filles religieuses qu'elle a mises dans sa maison pour le service **des pauvres ses enfants**. C'est la qualité que cette vraie mère leur donne . . . »

Si Mme de Bullion chérissait les *pauvres, ses enfants*, elle n'aimait pas moins leurs charitables infirmières. « Qui oserait », s'exclame Jeanne Mance, « entreprendre de lui faire cet affront, de lui arracher, pour ainsi dire, ces bonnes filles d'entre les bras, car je suis bien certaine qu'on ne les lui ôtera pas autrement. Je n'ai garde de lui faire savoir qu'on a cette pensée. »

Jeanne, toujours préoccupée de sa chère bienfaitrice, revient sur une idée déjà émise précédemment : « Je crois, Messieurs, que vous approuverez ceci ; c'est de quoi je vous supplie très humblement. Je vous demande justice pour cette bonne mère. Elle m'a fait l'honneur d'agir pour elle avec vous, c'est donc à vous que je le demande. »

Une fois sa *conscience déchargée*, Jeanne Mance ne songe plus qu'au moyen de faire sortir la petite communauté des Filles de Saint-Joseph de l'impasse où elle était engagée. Elle résolut donc de se

## L'HÔTEL-DIEU

rendre à Paris pour intéresser davantage, à la cause des Hospitalières la Société de Notre-Dame. M. de Maisonneuve, désirant représenter aux Messieurs de Montréal « les impérieux besoins de Ville-Marie et pourvoir aux moyens de la défendre de façon permanente contre les Iroquois »,<sup>1</sup> se détermina à accompagner Jeanne Mance en France. *L'homme nécessaire*<sup>2</sup> une fois parti, les secours destinés au maintien et à la défense de Ville-Marie s'étaient faits de plus en plus rares. Le *Mémoire* de Jeanne Mance le dit très explicitement : « Plus ont fourni (les Messieurs de Montréal) des armes et autres munitions jusqu'à la mort de Mr de la Dauversière ». La détresse du pays entier nous est connue par la pompeuse *Epistre au Roy* du Père Paul Le Jeune,<sup>3</sup> procureur des mission de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France. Prêtant la parole à cette dernière, il écrivait : « . . . Écoutez, Sire, si vous l'avez pour agréable, sa voix languissante et ses dernières paroles : Sauvez-moi, s'écrie-t-elle, je vais perdre la religion catholique, on va me ravir les Fleurs de Lys ; je ne serai plus Française (. . .), je tomberai entre les mains des étrangers, quand les Iroquois auront tiré le reste de mon sang (. . .). Ces perfides raviront un fleuron de votre couronne, si votre main puissante n'agit avec votre parole . . . »

Au mois de septembre 1662, M. de Maisonneuve et Jeanne Mance, exécutant leur détermination, prenaient place dans le bac de M. Le Ber qui descendait à Québec ; ils arrivaient dans cette ville le 16 septembre.

Le projet de M. de Maisonneuve n'eut par l'heur de plaire au baron d'Avaugour, alors gouverneur général de la Nouvelle-France, qui détourna habilement le voyage du gouverneur de Montréal. Deux jours plus tard M. de Maisonneuve reprenait le chemin de Ville-Marie. Le 20 suivant, Jeanne Mance, chargée seule des responsabilités de sa mission, s'embarquait pour la France à bord du dernier vaisseau du Sieur La Mothe.<sup>4</sup>

À Paris, Mlle Mance trouva la Société de Notre-Dame dans une situation des plus précaire : las et découragés, ses membres<sup>5</sup> ployaient sous le fardeau d'une dette énorme.

En enlevant à l'Hôtel-Dieu les sources de secours, Dieu voulut montrer sans doute, lit-on dans la *Vie de Mlle Mance*, que la conser-

<sup>1</sup> Camille Bertrand, *Histoire de Montréal*, p. 90.

<sup>2</sup> Dom Albert Jamet, o.s.b.

<sup>3</sup> *Relation des années 1660 et 1661*, d'après l'édition de Sébastien Cramoisy, publiée à Paris en 1662.

<sup>4</sup> *Journal des Jésuites*, septembre 1662, p. 312.

<sup>5</sup> Ils étaient réduits à cinq : le baron de Fancamp, MM. Jean Garribal, Barillon de Morengis, Duplessis de Montbar et Bertrand-Drouart.

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

vation de cette maison devait être attribuée non à la faveur des hommes, mais à la main invisible qui l'avait fondée et qui devait en être le perpétuel soutien. C'est ce qui arriva en réalité ; le troisième voyage de Mlle Mance en France « n'eut aucun résultat pour l'affaire de la fondation des Hospitalières ».

Il était déjà de notoriété publique que les Associés de Notre-Dame se proposaient de céder la propriété de l'île de Montréal aux Messieurs du Séminaire. Jeanne attendit en France la décision de cette grave affaire. Seule, de tous les sociétaires, à représenter officiellement Ville-Marie, elle méritait cette confiance par les services qu'elles avait personnellement rendus.

Le 9 mars 1663, Jeanne Mance était donc partie présente <sup>6</sup> à l'acte de mutation qui remettait, aux mains des Messieurs du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, les pouvoirs conférés à la *Société des Messieurs et Dames pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*. L'abbé Faillon affirme nettement que ce fut « en partie sur les instances de mademoiselle Mance, venue à Paris, pour ce dessein », que s'accomplit le vœu des associés. Cette entreprise sauva la colonie.

À son retour à l'Hôtel-Dieu, au mois de juin 1664,<sup>7</sup> Jeanne Mance trouva les habitants en proie au malaise et l'atmosphère lourde d'inquiétude. M. de Mézy, gouverneur général du Canada depuis un an, outrepassant ses droits, s'immisçait dans les affaires de Ville-Marie. Cet empiètement devait aboutir à la retraite de M. de Maisonneuve. Depuis vingt-trois ans, il avait charge du gouvernement de l'île de Montréal et s'était acquitté de cette tâche avec une conscience et un dévouement dignes de la France chrétienne et chevaleresque. L'heureux résultat des dernières démarches de Jeanne Mance, qui permettaient enfin à l'île de Montréal le libre essor vers une vie propre et personnelle, eût dû lui apporter une satisfaction bien légitime. Hélas ! comme tous ceux que le malheur touche avant la suprême récompense, M. de Maisonneuve ne devait pas la connaître.

---

<sup>6</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. II, p. 32 : « L'acte fut passé le 9 mars 1663, en présence et de l'agrément de Mlle Mance . . . »

Il peut être intéressant de noter que, à Montréal, on prie encore, de nos jours, pour les membres de la Société des Messieurs et Dames, selon l'engagement contracté en 1663. « Les dits sieurs du Séminaire », dit le texte, « seront tenus en mémoire de la présente remise et donation faire célébrer tous les ans à ce jour tant en l'Eglise de Montréal que la chapelle du dt Séminaire de paris une messe solennelle pour le repos des âmes des bienfaiteurs décédés et de tous les associés de la Compagnie. »

L'église Notre-Dame, n'étant pas encore construite, l'Eglise de Montréal se trouvait être celle de l'Hôtel-Dieu.

<sup>7</sup> Le Journal des Jésuites consigne que Mlle Mance arriva à Québec le 25 mai, sur « un vaisseau de Normandie conduit par le Sieur Filis ».

## L'HÔTEL-DIEU

À l'automne de 1665, il retournait en France, laissant à d'autres mains l'honneur de recueillir les fruits d'une semence entretenue par ses sacrifices et ses labeurs. Quelle gratitude ne doit pas l'Hôtel-Dieu à ce « banni » ou à cet « exilé volontaire » ! Disons, avec Sœur Morin, que M. de Chomedey fut un des meilleurs amis de notre Hôtel-Dieu, le plus fort appui de nos Mères au milieu de leurs durs labeurs, de leurs crucifiantes épreuves. Protecteur loyal et désintéressé des Hospitalières de Saint-Joseph auprès de tous ceux qui tentèrent de les incorporer aux Hospitalières de Québec, il conseillait les religieuses, les encourageait à souffrir et à persévérer. À cette aumône du cœur, il joignait celle qui aida à vivre matériellement ; car nos premières Mères, passèrent « bien des années sans aucun revenu, n'ayant ni fondation, ni pension, ni seulement 5 sous de rentes (. . .) ». Enfin, en partant pour la France, « il leur donna six mille livres qui lui étaient dues par le magasin du Roy pour reste de ses appointements et qu'elles touchèrent quelques années plus tard ».

Sympathique aux épreuves d'autrui, il se montrait plein d'indulgence pour les torts qu'on pouvait avoir à son endroit. Dans ces occasions toujours douloureuses à la nature, on le voit par la chronique, il visitait « la Mère de Brésoles et la Sœur Bourgeois, pour se réjouir avec elles de ce qui lui était arrivé », regardant, avec les yeux de la foi, les disgrâces comme une aubaine.<sup>8</sup>

L'épreuve de 1665, si réellement elle fut causée par l'ingratitude, ne servit qu'à faire ressortir davantage la grandeur de ce gentilhomme, humble autant que magnanime.

Jeanne Mance ressentit profondément le départ de M. de Maisonneuve, appui et soutien de son existence à Ville-Marie. Les années s'étaient aussi accumulées sur sa tête ; l'ombre du soir planait sur sa vie. Si la noble infirmière eut ses joies du cœur et de l'âme, n'est-il pas vrai que le fond de son existence, surtout à l'époque où en est notre récit, fut tissée d'immolation et d'épreuves ?

Peut-être est-ce en cette année 1665, au retour des bateaux, que Jeanne apprit le décès de sa munificente bienfaitrice. Tout en regrettant l'absence de détails sur la dernière phase de l'existence de Mme de Bullion, nous apprécions l'avantage de pouvoir consigner ici l'acte de sépulture<sup>9</sup> de la fondatrice temporelle de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, protectrice d'un si grand nombre d'œuvres sur le sol de sa patrie.

<sup>8</sup> *Annales de Sœur Morin*, p. 81.

<sup>9</sup> Informée de l'existence de ce document par le R. P. Archange, o.f.m., nous en tenons la copie grâce à l'obligeance de l'abbé Arthur Maheux, archiviste du Séminaire de Québec.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

JUILLET  
3

A PARIS, L'AN 1664, MADAME DE BULLION, FEMME DE MONSIEUR DE BULLION SURINTENDANT, QUI NOUS AVAIT TANT AYMÉ[S] ET AVAIT FAIT BASTIR UN CHAPITRE CLOSTRÉ ET ANCIENNE BLIBLIOTHÈQUE ET FUT ENTERRÉ[E] DANS LE CAVEAU SOUS LE GRAND AUTEL.

EXTRAIT DU

*Mortuologe des Frères Mineurs Récollets de la Province de St. Denis en France.*

PAR LE PÈRE ANTOINE GUITTÉ (CAHIER 200. 3<sup>e</sup> PARTIE).

D'autres épreuves se préparaient pour notre Jeanne. Nombreux furent les ennuis qu'elle eut à subir par suite de ce qu'on est convenu d'appeler « la contradiction des gens de bien » ! Les 22,000 livres, aliénées par Jeanne Mance, à même les fonds de l'hôpital, pour la survie du Montréal agonisant, soulevèrent, lors de l'acquisition de la propriété de l'île de Montréal par les Sulpiciens, une revendication telle, de la part de l'autorité diocésaine, qu'elle abreuva d'amertume la généreuse donatrice.<sup>10</sup> Bien que cette question eût été réglée au Conseil privé, du vivant de Jeanne Mance, celle-ci devait descendre dans la tombe sans avoir vu le silence se faire autour de cette difficulté.

De même encore, après avoir, au prix des plus généreux sacrifices, réussi à assurer la stabilité de l'Hôtel-Dieu, elle avait vu son œuvre sur le point de lui échapper, par la fusion proposée des Hospitalières de Québec et de Montréal.

Au cours de sa laborieuse existence sur le sol canadien, notre Jeanne nous apparaît presque semblable à une matrone antique. Son corps frêle, toujours souffrant, recèle une énergie indomptable, porte un cerveau puissant capable de tirer parti des situations les plus désespérées, de résoudre les problèmes les plus inextricables. Puis, les infirmités et la maladie devenant ses hôtes attitrés, ses dernières années seront faites de silence et d'oubli, bien qu'elle continuât d'assumer l'administration de l'hôpital.

La limite de ses forces ne marque pas celle du son dévouement. Afin que les Hospitalières pussent se livrer avec moins de gêne au service des pauvres et que ceux-ci fussent « plus et mieux soulagés », elle obtint de Mgr de Laval, le 24 mai 1666, l'autorisation de leur céder la somme de 1,966 livres, 12 sols, 7 deniers, dont l'hôpital était demeuré « Relicataire » envers son administratrice. Les Religieuses de

<sup>10</sup> Cf. pp. 130-131, texte et notes.

## L'HÔTEL-DIEU

Saint-Joseph, l'ayant suppléée depuis sept ans auprès des malades, la fidèle mandataire des fondateurs n'aura rien à craindre pour sa mission : elle pourra se préparer en paix à recevoir la couronne immortelle de ceux qui, avec l'Apôtre, ont « combattu le bon combat ».

### MORT DE JEANNE MANCE

Des actes notariés sont les uniques sources de renseignements que nous ayons sur les dernières années et la mort de Jeanne Mance. Son testament olographe, rédigé le 3 juin 1669, porte deux codicilles ajoutés, l'un le 16 février 1672 et l'autre le 27 mai 1673. En dépit de leurs froides formules juridiques, ces documents nous découvrent plus d'un aspect de la physionomie morale de Jeanne Mance.

Sa foi profonde, son respect et sa filiale vénération pour l'autorité ecclésiastique<sup>11</sup> s'y affirment. Ses bien-aimées Hospitalières et leurs chers malades deviennent les héritiers de ses biens, en autant qu'elle en possède encore, après s'être donnée elle-même à sa patrie d'adoption. Ne pouvant guère ajouter à ce don, elle le perpétuera en léguant son corps à son cher Hôtel-Dieu, son cœur à ses bien-aimés Montréalais; pour que ce dernier soit accessible à tous, elle le fera déposer sous la lampe du sanctuaire de la nouvelle église paroissiale. Par cet acte suprême de sincère attachement, ne voulut-elle pas signifier son dessein de continuer à veiller, jusque dans la tombe, sur ses chers « compatriotes » ?

Un dernier geste est bien significatif. La première sacristine de Ville-Marie affecte une somme de deux cents livres « a L'oeuvre et fabrique de la paroisse de ce Lieu ». La moitié de cette somme devra être employée « a La batisse de La nouvelle Église commencée » et les cent autres livres, à l'achat d'un tabernacle<sup>12</sup> également pour la future église Notre-Dame. Legs modeste, mais agréable à « Celui qui a promis de demeurer avec nous jusqu'à la consommation des siècles ».

Notre Jeanne s'éteignit doucement un dimanche, le 18 juin 1673, vers 10 heures du soir.<sup>13</sup> De la cité de Marie à la cité du ciel, le trajet dut lui être facile, car la voie avait été préparée par une foi invincible.

---

<sup>11</sup> Le cœur délicat de Jeanne Mance lui inspira l'heureuse pensée de nommer Mgr l'évêque de Pétrée son exécuteur testamentaire. En son absence, M. Souart et, à défaut de ce dernier, le Supérieur de Saint-Sulpice, rempliraient cette charge. Comme Mgr de Laval se trouvait en France lors du décès de Jeanne Mance, M. Souart pourvut à l'exécution des dernières volontés de l'administratrice de l'Hôtel-Dieu.

<sup>12</sup> Testament de Jeanne Mance.

<sup>13</sup> D'après *l'Inventaire des biens* de Jeanne Mance, établi par Charles d'Ailleboust le Lundy dix-neufième Juin 1673 : « Le décedz de Damoiselle Jeanne Mance estant arrivé du jour d'hyer sur les dix heures du soir ».

## LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

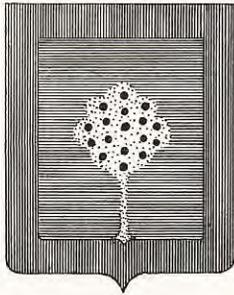
Des soixante-six années et demie de son existence, trente et une s'étaient écoulées dans l'île de Montréal en Canada.

L'annaliste nous apprend que les citoyens de Ville-Marie se disputèrent sa dépouille mortelle. Mais, selon le désir qu'elle-même avait exprimé, son corps demeura en la possession des Sœurs de l'Hôtel-Dieu. L'inhumation eut lieu le 19 juin.<sup>14</sup> Ce fut la première fosse creusée dans le *lieu de repos* où iront dormir leur dernier sommeil les Hospitalières françaises et les Hospitalières canadiennes.

En attendant que l'église de *la Paroisse* pût recevoir le cœur de Jeanne Mance, on plaça ce dernier dans la chapelle de l'hôpital, à l'endroit qu'il occuperait à Saint-Sulpice. Cependant le vœu de Jeanne ne devait pas être exaucé. L'Hôtel-Dieu était encore dépositaire de l'insigne relique, lorsqu'un incendie (1695) ravagea ses bâtiments et consuma l'*escuelle destin* [d'étain] qui renfermait le cœur de la noble héroïne. La perte en fut bien sensible aux religieuses qui considéraient la possession de ce trésor comme « un continuel avertissement du zèle, de la ferveur, de l'humilité et de la charité avec lesquels elles devaient servir les pauvres . . . , vertu qu'elle pratiqua toute sa vie dans un sublime degré et tant d'autre que Dieu sait, dont le Canada a été le témoin et l'admirateur ».<sup>15</sup>

<sup>14</sup> Selon toutes les probabilités, ce fut « en l'église de notre hospital », comme se fera, quatre ans plus tard, l'inhumation de Mère Maillet. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* confirment notre opinion. « Mademoiselle Mance », dit le texte. « a demeuré jusqu'à la mort dans cette communauté de Montréal avec le titre de fondatrice ( . . . ), elle fut enterrée honorablement dans leur église. »

<sup>15</sup> *Annales de Sœur Cuillérier.*



MANCE  
(Dessiné par A. B.-C.)



CLOCHE DES HÔTELS-DIEU DE LA RUE SAINT-PAUL.  
Elle a dû sonner le tocsin.

### LIVRE III

## L'OEUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

•

### Chapitre seizième

## À LA CONQUÊTE DES ÂMES PAR L'HOSPITALISATION

« On ne peut avoir plus de soin des  
pauvres ni plus de confiance en  
Dieu qu'elles n'en font paraître. »  
(Mgr de SAINT-VALLIER)

L'œuvre de charité, à laquelle les Hospitalières de Saint-Joseph consacrent leur vie, ne se borne pas au seul soulagement des misères physiques : elle s'étend du même coup aux œuvres spirituelles de miséricorde.

Les Sociétaires de Notre-Dame connaissaient bien cette double mission de la Communauté naissante des Hospitalières. Lorsqu'ils écrivirent au pape Urbain VIII en 1643, un des principaux points de leur programme apostolique, était d' « ouvrir aux barbares les portes de la Foi et celles de la vie civile ; donner *aux sains et aux malades dans l'hôpital qu'ils y élèvent, des aliments, des remèdes et des exemples de piété et de charité* ».

En vue de préparer les sujets à remplir dignement leurs fonctions, soit au doux pays de France soit sur le sol inhospitalier des contrées infidèles, les fondateurs insérèrent, dans les Statuts de la Congrégation, certains articles qui obligent les religieuses à faire une étude particulière de la doctrine chrétienne pendant leur noviciat, « afin que, dans les occasions, elles puissent enseigner aux malades tout ce qu'ils sont obligés de croire, d'espérer et d'accomplir pour être sauvés ».

Le décès du patient ne termine pas même la mission de l'hospitalière. Après avoir rendu, au défunt, les derniers devoirs de la charité, la religieuse, de sa prière fervente, accompagne son âme jusque dans l'éternité.

## L'HÔTEL-DIEU

### APÔTRES PAR LA PRIÈRE, PAR LA PAROLE, PAR LE TRAVAIL

Les pionnières de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie commencèrent leur apostolat en mer ; le *Saint-André* devint leur premier champ d'action. La Règle admirable dont elles furent, nous le savons, les très fidèles observatrices, nous les montre à l'œuvre, quand elle déclare que « les Sœurs doivent particulièrement envisager le salut de l'âme dans tous les services qu'elles rendent aux Pauvres malades, travaillant avec tant d'affection à leur instruction, qu'ils soient portés à servir et honorer Dieu, par le bon usage de leurs maladies, afin que, sortant de l'Hôtel-Dieu, ils remportent la santé de l'âme avec celle du corps, et que ceux qui y meurent puissent aller au ciel ».

Il en mourut sur le *Saint-André*. Au nombre des victimes se trouvaient deux huguenots qui prononcèrent leur abjuration lorsqu'ils se sentirent gravement atteints.<sup>1</sup> Le principal mérite de ces conversions doit être justement attribué à MM. LeMaistre et Vignal, venus en Nouvelle-France pour être des *semeurs de Dieu*.

À l'appui de la Règle précédemment citée, une page du *Directoire* des Hospitalières nous montre encore la « religieuse qui doit s'avancer doucement vers le lit d'un malade pour préparer les voies au ministre du Seigneur, qui sonde prudemment le cœur du pécheur pour entrevoir l'état de son âme, qui lui adresse, selon les circonstances, tantôt des paroles foudroyantes propres à le réveiller de son assoupissement, tantôt des paroles de miséricorde pour le toucher, toujours des paroles de vérité qui l'instruisent, et des paroles de vie qui le convertissent. »

Peut-on alors se représenter Mère de Brésoles ou Mère Maillet offrant une potion aux infortunés sectaires, sans laisser tomber un mot de tendresse et de sympathie, sans lancer au ciel une invocation pour la guérison de leur âme ? La bonté qui se donne étant le dissolvant le plus actif des préjugés et de l'orgueil, n'est-ce pas elle qui pratiqua la brèche par où pénétra la vérité ?

Avec ces armes pacifiques, les miséricordieuses Mères entreprirent la conquête des âmes à Ville-Marie. L'auteur de l'*Histoire du Montréal*<sup>2</sup> souligne que Dieu donna de grandes bénédictions à leurs travaux. « Plusieurs Iroquois et quantité d'autres sauvages », dit-il, « y ont été convertis tant par leur ministère que par l'assistance des

<sup>1</sup> Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 140.

<sup>2</sup> P. 141.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Ecclésiastiques du lieu et y sont morts ensuite avec des apparences quasi visibles de leur prédestination; Grand nombre de huguenots y ont eu ce même bonheur; même dans un seul hiver, il y en a eu jusqu'à cinq qui y sont morts catholiques à la grande satisfaction de leurs âmes. Ces bonnes filles ont rendu et rendent encore de si bons services au public qu'il se loue tous les jours de la grâce que le Ciel lui a fait de les lui avoir amenées pour sa consolation dans un pays si éloigné que celui-ci, où leur zèle les a portées. »

Ainsi les vaillantes du devoir, Mères de Brésolles, Macé et Maillet, puisèrent le meilleur aliment de leurs sacrifices quotidiens dans la joie de se dévouer au soulagement des malheureux, et de mettre un peu de ciel dans leurs âmes.

Ils étaient peu nombreux encore, en 1659, ceux sur qui se posaient leurs regards attendris. Pourtant, dans une lettre adressée de Québec le 4 août de cette même année, Pierre Le Voyer, vicomte d'Argenson, déclare qu'« il avait été reçu plus de malades cette année à l'hôpital que dans les dix précédentes années conjointement ».

Désireuses de multiplier les moyens de soulager la souffrance, elles mirent le rudimentaire hôpital en état de recevoir un plus grand nombre de malades. Sans tarder, elles dressèrent « six lits garnis dans la salle des hommes et deux dans celle des femmes auxquels elles en ajoutaient d'autres sur des tréteaux selon le besoin ».

Durant la période des débuts, où tout était à créer, les devoirs de l'hospitalité retombaient presque entièrement sur la supérieure, ses deux compagnes étant obligées de s'occuper des travaux domestiques. La Mère de Brésolles, écrit Sœur Morin, — nous donnant pour ainsi dire les statistiques de l'époque —, avait à servir journellement douze, quinze et dix-huit malades, et quelquefois vingt-quatre, tant français que sauvages. L'annaliste rapporte en exemple que la vénérable supérieure se prévalait de sa charge pour travailler davantage; elle trouva en elle un savoir-faire tel, qu'elle la qualifie de *médecin* en plus d'un endroit. L'honnête annaliste ne parle pas par oui-dire: elle nous avertit que, dès son entrée en 1662, elle fut nommée aide de la digne Mère et qu'elle a été le *témoin oculaire et auriculaire* de tout ce qu'elle raconte.

Si elle ne fut pas médecin, Mère de Brésolles fut, du moins, une pharmacienne experte. Les potions de la religieuse chimiste, selon le témoignage de Sœur Morin, produisaient un tout autre effet que les remèdes apportés de France. Aussi qualifiait-on ses médecines de merveilleuses, lorsqu'on n'allait pas jusqu'à les appeler *miraculeuses*. Enfin, si bien établie était son habileté qu'on lui faisait confiance

## L'HÔTEL-DIEU

autant qu'à un homme de l'art et qu'elle paraissait éclipser, parfois, même les chirurgiens les plus réputés, y compris M. Souart.<sup>3</sup>

Dès que Mère de Brésoles apprenait qu'un « grand » malade arrivait à l'hôpital, aussitôt elle s'y rendait. Pour cela, elle quittait brusquement la chambre ou le lit, quand elle y était retenue par ses fréquents « accès de fièvre ». Une fois le diagnostic posé, elle soulageait le patient de « ses remèdes qu'elle composait au fur et à mesure qu'elle en avait besoin selon la maladie, même pour les plaies faites par les sauvages nos ennemis », ajoute naïvement notre hospitalière canadienne. Ces plaies étaient presque toujours à la tête et mortelles. Les malades croyaient ne pouvoir mourir quand ils s'étaient mis entre les mains de l'incomparable pharmacienne, *ce qui a passé à un excès à faire rire*. Cependant, si Sœur Morin semble avoir ri elle-même de cet « excès », elle dit bien, à la suite de plusieurs personnes dignes de foi, que la grande compétence de Mère de Brésoles ne suffisait pas à expliquer toutes ses guérisons et que le ciel se mettait véritablement de la partie.

Ouvrière de la miséricorde de Dieu, Mère de Brésoles fut, d'abord, une priante. Dans sa cellule confinant à la chapelle, se trouvait une petite fenêtre qui avait jour sur le sanctuaire. Elle faisait, de l'humanité sainte de Notre-Seigneur, sa dévotion par excellence. Si grande était sa confiance en l'Enfant-Jésus qu'elle le chargeait de tous ses intérêts. Pour entretenir sa propre ferveur et pour l'inspirer aux autres, elle dressait des oratoires en différents endroits de la maison et même en plein air, demandant au Sauveur des hommes fait enfant le *salut éternel de tous ses malades, quelquefois leur santé, et de quoi les mieux traiter. Ce qui arrivait souvent et bien visiblement*.

Cette dévotion, au caractère si enfantin, ne contraste en rien avec la conduite toute virile de la hardie fugitive de Blois, qui justifia si bien son nom de Judith ; cette confiance naïve est bien dans l'esprit de l'Évangile.

Est-il bien vrai que l'Enfant-Jésus exauçait Mère de Brésoles jusqu'à l'aider dans les détails de la vie domestique ? M. LeBlond de Brumath le croit. Aussi écrit-il : « Il fallait du gibier à ce coureur des bois épuisé ; cet autre rêvait d'une sarcelle de la *prairie des loutres* ; un troisième avait pris fantaisie pour du muffle d'original ; comment refuser tout cela, mais où le trouver aussi ? La bonne Mère s'était d'abord désespérée, mais elle avait fini par découvrir un pourvoyeur infailible, c'était l'Enfant-Jésus ». Les victuailles tombaient entre bonnes mains : car la sœur de Brésoles *faisait la cuisine en perfection*.

<sup>3</sup> *Annales de Sœur Morin*, pp. 119-120.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

et tout ce qu'elle confectionnait avait un degré d'excellence qui surprenait les plus gourmets. « Pour lors », rapporte Sœur Morin, « ces malades luy disois : — Ma Sœur Bresolles, le St Enfant Jésus vous envoie-il ces choses pour nous ? — Oui, disait-elle, remercions-le tous ensemble. ». Et voilà comment Sœur Judith Moreau de Brésoles se servait de la nourriture pour sustenter à la fois les corps et les âmes.

Avec moins de relief que la Mère de Brésoles, Mère Macé accomplit peut-être de plus grandes choses. Tout d'abord, comme assistante, lui revint l'entretien des pièces affectées aux Sœurs et situées au-dessus des salles, ainsi que du grenier renfermant roberie, lingerie, épicerie.

À l'expiration du terme d'office de la Mère de Brésoles, qui détenait la supériorité depuis trois ans et demi, la charge passa aux mains de Sœur Macé ; la craintive Mère dut courber la tête devant les exigences de la situation. Elle occupa même ce poste plus longtemps que la supérieure-fondatrice. Celle-ci reste avant tout le modèle de l'infirmière idéale, tandis que Sœur Macé personnifie la supérieure parfaite. Dans les austères vertus que la sainte Nantaise pratique à un degré éminent : pauvreté, silence, union à Dieu, recherche des emplois les plus vils, transparait la conscience de ses responsabilités. Soucieuse de maintenir dans leur intégrité les traditions en usage, elle savait se montrer inflexible quand la règle était en jeu, mais sa prudence et l'amour de ses sœurs servaient à tempérer son zèle, en sorte que ses dix-huit années de gouvernement furent marquées au coin de la sagesse, de la douceur et de la fermeté. L'humble Mère semble avoir eu le don de faire avancer les âmes dans les voies de Dieu. Elle attirait évidemment la jeunesse, qui lui rendait son affection avec usure.

Ainsi en fut-il d'une des filleules de Jeanne Mance, Jeanne Le Ber, fille de Jacques Le Ber et de Jeanne Lemoyne, laquelle appartient à l'histoire religieuse de notre ville. Depuis sa sortie du pensionnat des Ursulines, on voyait presque tous les jours Mlle Le Ber aller rendre visite à sa vénérable amie, l'affable Mère Macé. Leur commun attrait pour la vie intérieure et cachée établit aussitôt un courant de sympathie, une parenté d'âme, entre l'adolescente et la sexagénaire. Celle-ci encourageait celle-là à suivre le Maître dans la voie exceptionnelle où il l'appelait; elle la fortifiait de ses conseils, pour appuyer son dessein d'aller ensevelir ses jours dans une vie de réclusion à la Congrégation de Notre-Dame.

La compagne des Mères de Brésoles et Macé, l'humble Sœur Maillet, remplit premièrement l'emploi de dépositaire. N'ayant que

## L'HÔTEL-DIEU

peu ou point de deniers à gérer, elle devait, par contre, veiller sur la basse-cour et les bestiaux, occupant les rares employés à défricher les terres, à les ensemercer ou à faire la récolte. C'était donc tout le travail des paysans d'autrefois qu'elle devait ordonner et partager.

Au cours des années subséquentes, la bonne Sœur Maillet se montra le type accompli de l'infirmière-apôtre. À instruire les pauvres Indiens des vérités de la foi, elle conquit vite leur confiance et leur affection. Aussi ne l'appelaient-ils jamais autrement que leur « chère Mère ». Dans leurs festins, ils lui réservaient toujours une part de choix, ainsi qu'à Sœur de Brésoles et à Sœur Morin. Refoulant leur répugnance, celles-ci goûtaient à l'étrange *hors-d'œuvre* afin de les attirer à Dieu par cette complaisance.

Quant aux devoirs plus austères de l'hospitalité, Sœur Maillet s'en acquittait avec beaucoup de charité, de patience et de zèle, pour le bien et le salut des âmes de ses malades qu'elle *preschait incessamment*. Son dévouement ne tarda pas à être récompensé par la conversion définitive de plusieurs de ses catéchumènes. Si elle moissonna quelques âmes parmi les indigènes nomades, elle noua certainement sa plus belle gerbe dans l'enceinte de l'hôpital. « Tous ceux qui mouraient chez nous se faisaient baptiser », assure Sœur Morin. « La chère Mère en pleurait de joie et invitait tous ses amis à remercier Dieu ».

Cependant, les religieuses se trouvaient toutes trois auprès des malades pour la distribution des repas et, à tour de rôle, pour les veilles de la nuit. Une toute jeune servante, Adrienne Barbier, est mentionnée en ce temps au personnel de l'hôpital. Encore ne crut-on devoir s'accorder cette aide que lorsque Mme d'Ailleboust vint se retirer à l'Hôtel-Dieu, après la mort de son mari. Le soin de la noble dame fut confié à Sœur Macé, qui vit s'ajouter ainsi un double surcroît à ses travaux ; car il fallait toujours préparer pour Mme d'Ailleboust *un pot à part, ne pouvant manger l'apprêt de ses hôtes* ; Sœur Macé s'en consolait par la pensée des avantages qu'en retirait l'Hôtel-Dieu. En effet, la présence de la femme de l'ex-gouverneur, comme plus tard celle de la marquise de Denonville, donnait du ton au pauvre hôpital ; outre un modeste apport pécuniaire, elle y maintenait l'atmosphère française, si bienfaisante sur le sol du Nouveau-Monde.

Dans les salles se rencontraient surtout les blessés de guerre, et quelques défricheurs auxquels se joindront plus tard des trappeurs ou des explorateurs victimes d'engelures, de fractures ou de tout autre traumatisme : c'étaient les cas de la chirurgie actuelle.

Les autres malades restaient au crédit de la médecine. Les mauvaises conditions hygiéniques d'alors favorisaient l'éclosion et la pro-

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

pagation des maladies contagieuses et épidémiques, telles que fièvres malignes, petite vérole, choléra et autres. Le scorbut causait aussi beaucoup de ravage par suite d'une alimentation défectueuse.

L'histoire nous dit que, de 1660 à 1666, l'Hôtel-Dieu ne désespérait pas de soldats blessés,<sup>4</sup> ce qui confirme l'explication que donne Sœur Morin parlant des travaux domestiques : « La lessive se faisait souvent », remarque-t-elle, « ayant peu de linge et beaucoup de blessés ». En l'année 1665, quatre braves défricheurs de l'Hôtel-Dieu travaillaient sur la ferme Saint-Joseph, lorsqu'ils furent assaillis par un groupe d'Iroquois. Aussitôt on sonne le tocsin et les *Montréalistes* d'accourir ; mais il était trop tard. Les traîtres s'enfuyaient, emmenant captifs Jacques Petit et un nommé Montour, laissant mort sur place Rollin Basile. Quant à Guillaume Jérôme, qui vivait encore, les Hospitalières eurent la douleur de le voir mourir de ses blessures.

Nous sommes à la période la plus terrible de l'offensive iroquoise : c'est le suprême effort des indigènes pour chasser l'étranger de leur domaine séculaire. La vocation missionnaire en la Nouvelle-France supposait toutes les qualités : esprit de foi et de mortification, générosité dans la souffrance qui devait aller jusqu'à l'acceptation du martyre. Celui-ci n'était pas une éventualité chimérique. « Il a été avéré par plusieurs », raconte Sœur Morin, « que les Yrocois ont couché dans la cour et proche les fenestres de la maison de Mademoiselle Mance qui touchoit à la nôtre d'un bout, qui, à la vérité, étoit de pierre, mais qui auroit bruslé avec la nôtre si on y avoit mis le feu. Ils couchèrent aussy dans la nôtre et dans celle des congréganistes dans de grandes herbes appelées moutardes, où ils étois tous cachés, sans qu'on les put voir. Ils ont dit depuis que leur dessein étoit de prendre ceux qui aurois sorty la nuit pour quelque nécessité. Or, nous sortions la nuit assez souvent pour le service de nos malades et il leur étoit aisé de nous prendre si Dieu leur avoit permis. Mais très assurément sa providence nous gardoit et sa puissance nous défendoit contre nos ennemis. Monsieur de Chomedey qui étoit gouverneur du Montréal, quoy que de nos amy, avoit la dévotion de mettre dans notre hospital les prisonniers Irocois qui étois blessés pour les guérir, quelques-uns desquels n'étois pas si malade qu'ils n'eussent tué ou égorgé les Hospitalières sans qu'on l'eut pu apprendre qu'après que le mal auroit esté sans remèdes. Quelques fois il mettoit un soldat en sentinelle pour les garder tant la nuit que le jour mais le plus souvent il n'en mettoit point, et puis un homme n'étoit pas capable de résister à 3 ou 4 de ces mâtins, grands et forts comme des turcs. »

<sup>4</sup> L'abbé A. Desrosiers et C. Bertrand, *Histoire du Canada*, p. 100.

## L'HÔTEL-DIEU

De fait, un Iroquois convalescent surprend un jour Mère de Brésoles derrière la porte d'une armoire et tente de l'étouffer. Cette fois, Sœur Morin est plus que *témoin oculaire*, elle devient la libératrice de sa supérieure. Passant en vue de l'endroit à ce moment précis, elle donne l'alarme et les malades accourent aussitôt, s'emparant au passage de tous les objets de fortune qui leur tombent sous la main, pour en fustiger le coupable. Le remède que nos soldats français appliquèrent à leur *frère d'armes* Peau rouge fut d'une espèce toute différente de ceux que la bonne Mère avait coutume de lui préparer.

Cet incident toutefois est une exception. En général, tous les indigènes professaient une estime singulière pour les religieuses et particulièrement pour celle qu'ils appelaient dans leur langue *le soleil qui luit*, « T(e) wentenhawitha », à cause, disaient-ils, qu'elle redonnait la vie aux malades comme le soleil la donne aux plantes. Pourtant ce fut miracle, ainsi que le constate Sœur Morin, que les Iroquois hospitalisés n'aient pas mis le feu au pauvre Hôtel-Dieu ou fait un mauvais parti à leurs compagnons de salles : les religieuses vivaient bien souvent dans cette crainte.

L'annaliste nous offre un tableau coloré d'autres incidents qui réduisaient presque à l'agonie les sensibles Hospitalières. « Toutes les fois qu'on sonnait le tocsin pour avertir les habitants de secourir ceux que les ennemis avaient attaqués et ceux qui étaient en des lieux dangereux à travailler, ma Sœur Maillet tombait dès lors en faiblesse par l'excès de la peur et ma Sœur Macé demeurait sans paroles et dans un état à faire pitié tout le temps que durait l'alarme (. . .). Ma Sœur de Brésoles était plus forte et constante dans sa peur qui ne l'empêchait pas de servir ses malades et secourir ceux qu'on apportait blessés. Même après de telles occurrences, elle montait avec moi au clocher quand nous en avions le temps pour y sonner le tocsin, afin de ne pas occuper un homme qui allait courir sus à l'ennemi. En ce cas, de ce lieu élevé, nous voyons quelquefois le combat qui était fort proche ce qui nous causait beaucoup de peur et nous faisait redescendre au plus tôt en tremblant craignant d'être à son dernier jour. »<sup>5</sup>

Si les douces Angevines connurent la peur jusqu'à en souffrir parfois une sorte d'agonie, leur mérite est double d'être restées quand même apôtres. Comme l'intrépide Jeanne d'Arc se révéla un jour la femmelette tremblant et gémissant à la pensée du supplice qu'elle entrevoyait, les Hospitalières ne pouvaient s'empêcher de redouter la barbarie iroquoise. C'est qu'elles voyaient leurs cruels ennemis amener

---

<sup>5</sup> *Annales*, p. 157.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

captifs dans leurs bourgades les chers Montréalais, hélas, le plus souvent, pour les y brûler *tout vifs à petit feu*. « Pour moi », avoue notre narratrice, qui représente sûrement les dispositions de ses compagnes, « je crois que la mort aurait été plus douce de beaucoup qu'une vie mélangée et traversée d'alarmes et de compassion pour nos pauvres frères qui étaient si mal traités. » Ces cœurs de Françaises, grands et généreux, étaient loin de se concentrer dans une souffrance égoïste : celle de leurs compatriotes les atteignait sensiblement.

Par ailleurs, continue Sœur Morin, quelles actions de grâces lorsque *nos gens étaient les plus forts ! C'était un plaisir d'être là, montées* (dans le clocher) *voir tant de monde courir au secours de leurs frères et chacun exposer sa vie pour conserver celle des autres*.

Enfin, le soin des malades « obligeait les Hospitalières à des veilles continuelles ; ce qui était pénible à un si petit nombre de religieuses occupées aux travaux du jour dans les offices, au ménage et à l'observance de la règle qui était gardée ponctuellement, et à la lettre ».

Prière, sacrifice, action : de ces formes vécues de l'apostolat des premières Hospitalières, les fruits ne sont pas toujours tangibles. Toutefois, ainsi qu'on l'a déjà vu, la consolation d'en cueillir quelques-uns, celle même d'opérer quelques conquêtes, ne fut pas refusée à nos Mères.

Dès 1663, la *Relation* du Père Jérôme Lalemant nous apporte un précieux témoignage de l'estime accordée aux Hospitalières.

« Le 26 mai », y est-il dit, « aborde à Montréal un canot conduit par cinq Iroquois un desquels étant malade demandait d'être admis à l'hôpital, ces barbares sachant bien qu'à Québec et à Montréal il y a des *Saintes filles* qui consacrent leurs soins et leurs travaux à ces emplois de charité ; dont la réputation s'étant répandue bien au large dans nos forêts, et gagnant le cœur de la barbarie même par de si charitables offices, attira ces Iroquois à venir mettre leur malade en si bonne main . . . »

La *Relation* de 1664 nous parle d'une conversion notoire. « J'ai commencé la mission par un Iroquois (. . .). Étant tombé dangereusement malade à Montréal, il donna bien de l'exercice à la charité de nos bonnes Hospitalières d'ici, chez lesquelles il fut reçu et pansé avec des soins dignes du zèle de ces bonnes filles (. . .). La veille de la fête de Saint-Ignace, je me sentis fortement poussé de dire la messe pour lui (. . .). Les Mères Hospitalières firent aussi des prières particulières pour lui. Il se convertit et reçut le baptême des mains du Père Claude Allouez, le lendemain de l'octave de Saint-Ignace . . . »

## L'HÔTEL-DIEU

L'année 1667, les deux-tiers de la garnison du Fort Sainte-Anne furent atteints du scorbut qu'on appelait le *mal de terre*. Cette maladie, qui répandait une infection difficilement imaginable, durait deux ou trois mois et réduisait les malades à l'agonie. Seuls survécurent ceux qu'on put envoyer à l'hôpital de Ville-Marie. « L'air était si infecté », explique Dollier de Casson, « qu'il n'en réchappa pas un de ceux auxquels on ne put faire faire ce voyage ». C'est dans cette atmosphère morbide que les cinq Hospitalières de Saint-Joseph passèrent les jours et les nuits pour disputer à la mort les braves soldats français. En maintes circonstances, du reste, l'Hôtel-Dieu prenait figure d'hôpital militaire. Pour cette fois, le vénérable Sulpicien, Dollier de Casson, écrivait : « Je dois dire que l'hôpital du Montréal s'est signalé par une confusion de malades qu'il a reçu de celui-là (du Fort Sainte-Anne), auquel il a rendu tant de services en cette maladie qu'il en mérite trop de louange pour n'en pas parler ; comme aussi de la grande quantité de malades et blessés qu'il reçut tout l'an dernier des Forts de St Louis et de St Jean, sans omettre ceux de cette petite armée de M. de Courcelles, qui trouva heureusement ce lieu à son retour pour ses malades et blessés, après cette terrible guerre de l'hiver. »

On sait, d'autre part, que les services rendus aux troupes du roi mirent les Filles de Saint-Joseph en grande considération auprès du gouverneur général et de M. Talon, intendant de la colonie. C'étaient les arrhes des récompenses divines et des bénédictions que le ciel devait verser abondamment sur leurs travaux.

Un autre événement important vint aussi les combler de joie et assurer l'avenir de l'Hôtel-Dieu montréalais.



PETITS TOUPINS À POTIONS (TERRE CUITE).  
Donnés par notre Hôtel-Dieu d'Avignon (France).

## Chapitre dix-septième

### LES MONIALES

« L'Institut se trouvait comme taillé  
pour prendre place parmi les  
Ordres religieux. »

(Manuscrit de l'Hôtel-Dieu de la Flèche)<sup>1</sup>

Les Constitutions de la Congrégation des Filles de Saint-Joseph ne comportaient, à l'arrivée des Hospitalières à Montréal, l'émission que des vœux simples. Or l'Église, par le Concile de Trente, ne reconnaissait, à cette époque, pour vraies religieuses que les sujets appartenant aux Instituts à vœux solennels. L'opinion publique se ralliait à cette notion.

Saint François de Sales, saint Vincent de Paul et Jérôme Le Royer de La Dauversière comptent parmi les premiers instituteurs de communautés religieuses chez qui l'on découvre l'intuition des besoins à venir. En effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, ils fondèrent leurs communautés respectives sous le régime des vœux simples, afin qu'il leur fût ainsi loisible de répondre aux divers appels de la misère et de la souffrance. Seul pourtant, saint Vincent de Paul maintint chez les Filles de la Charité la forme de vie qu'il leur avait tracée. Le doux évêque de Genève avait dû céder, plusieurs années auparavant, devant les exigences du temps et changer même le but de sa Congrégation.<sup>2</sup>

Bien qu'il fut inspiré de Dieu, le fondateur des Hospitalières de Saint-Joseph, simple laïque, ne pouvait évidemment posséder l'influence d'un Vincent de Paul. Au surplus, la mort vint trop tôt le ravir aux intérêts de sa jeune Congrégation. Il avait reçu mission de lui donner la forme que l'Église adopta, depuis, pour une foule d'institutions analogues. Fondée en 1636, civilement reconnue en 1639, établie en communauté régulière<sup>3</sup> en 1643, la Congrégation des Filles de Saint-Joseph vit ses sujets émettre les vœux temporaires en 1644, les

<sup>1</sup> *De la question des vœux simples et des vœux solennels dans l'Institut.*

<sup>2</sup> En 1610, saint François de Sales institua une congrégation qui, en représentant la charité et la douceur de Jésus-Christ, s'emploierait à soigner les malades et à visiter les pauvres. D'après le premier règlement de la Visitation, les religieuses n'étaient pas soumises à la clôture et ne prononçaient que des vœux simples. C'est la même pensée qui, quelques années plus tard, guidera saint Vincent de Paul fondant les Filles de la Charité.

<sup>3</sup> *Décret d'institution canonique* de la Congrégation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph, promulgué par Mgr de Rueil, évêque d'Angers, le 19 novembre 1643.

## L'HÔTEL-DIEU

vœux perpétuels en 1652. Les débuts furent vraiment bénis du ciel, mais un jour l'inquiétude vint agiter les esprits : ne valait-il pas mieux être  *vraies*  religieuses ? Monseigneur de Rueil était mort et son successeur, rigoriste reconnu, n'appréciait que les Ordres monastiques.

En conséquence, au mois de mai 1659, les représentantes des différentes maisons de la Congrégation, réunies à l'Hôtel-Dieu de la Flèche, décidèrent unanimement qu'après huit ans de vœux temporaires, tous les sujets prononceraient à l'avenir des vœux perpétuels <sup>4</sup> et que toutes observeraient une clôture absolue.

Ce fut comme le premier pas vers la vie claustrale proprement dite.

Pourtant, les débats furent longs et, des opinions diversement partagées, résultat une douloureuse page d'histoire. En définitive, Mgr Henry Arnauld, évêque d'Angers, exposa en cour de Rome le changement projeté auquel se ralliait un certain nombre de sujets.<sup>5</sup> Le 8 janvier 1666, par la bulle du pape Alexandre VII, la Congrégation des Filles de Saint-Joseph devenait l'*Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*, sous la règle de Saint Augustin.<sup>6</sup>

Informées que leurs Sœurs de France commençaient à prendre la  *stabilité* , les religieuses montréalaises manifestèrent le désir de suivre leur exemple le plus tôt possible, étant donné le  *caractère du Canada que n'avait pas d'estime pour les vœux dont on se pouvait relever*  (1668). Ce désir se muait en demande. Pour en favoriser l'exécution, elles sollicitèrent des religieuses de leurs maisons de France.

Affaibli par l'envoi de sujets dans les filiales récemment établies, l'Institut hésitait devant ce nouveau sacrifice. Ce que voyant, M. Macé, l'infatigable bienfaiteur des Hospitalières de Ville-Marie, prit l'affaire en main, aidé de M. de Fancamp, l'ami resté fidèle à la mémoire du fondateur. Il se trouvait justement à Laval un sujet d'élite, Sœur

---

<sup>4</sup> Jusqu'en cette année 1659, les sujets eurent la faculté de renouveler indéfiniment leurs vœux ou de s'engager par les vœux perpétuels après huit ans de vœux temporaires.

<sup>5</sup> Depuis 1662, les adhérentes au projet de la stabilité se conformaient aux Constitutions adaptées, dès lors, par Mgr l'évêque d'Angers, au régime des vœux solennels. Une lettre de Mgr Arnauld, datée du 19 mars 1685, en autorisait la publication, laquelle n'eut lieu cependant que l'année suivante, 1686.

<sup>6</sup> Avant l'approbation de l'Institut par le souverain Pontife, les Sœurs n'étaient régies que par leurs Constitutions (imprimées en 1643) et des règlements particuliers, sans être soumises à aucune des quatre grandes règles monastiques.

Mgr l'évêque d'Angers adopta la règle de saint Augustin pour les Hospitalières de la Flèche, parce qu'elle fut rédigée pour répondre aux besoins particuliers des Congrégations vouées au service des malades. A l'origine, les évêques chargeaient les clercs du soin des pauvres. La sollicitude du saint évêque d'Hippone lui inspira l'idée de tracer une règle pour ses clercs-infirmiers, règle que suivirent, sous des constitutions différentes, tous les Ordres religieux hospitaliers qui prirent naissance dans la suite. (*Recueil des pièces authentiques*, p. 102).

L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Andrée Devernay<sup>7</sup> du Ronceray, fille d'un médecin très en vue de l'endroit, dont il apprit l'attrait pour les missions du Canada. L'opposition de la famille du Ronceray et celle de l'évêque créèrent un double obstacle. Mais l'ingéniosité de l'avisé Sulpicien était aussi féconde que sa charité. Par l'entremise d'une amie de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, il obtint pour sa protégée *une lettre de petit cachet*

B. 30 21 Juin  
1669. J M I  
Produit par M. de la Roche  
à la Cour de France  
Il est vrai et certain

Je Soeur Andree Devernay Religieuse professe de  
Nostre Monastere de St Joseph de Laval. proteste  
deuant Dieu et toute la Court Celeste que Je megeroy  
dentretenir de ma part La sainte union que Jay veeue a  
cette sainte maison que Je reconnoistray toute ma vie  
pour ma Mere, et de Laquelle Jobservay Les Regles  
Constitutions et autres Reglement autant que Je pouray  
sans consentir Jamais quil y soit rien Innoyé sans le  
consentement des Maisons de La Congregation et Le  
bon plaisir de Nos Seigneurs et Euesques Nos  
Superieurs, et que Je venideray en cette Maison toute  
fois et quante que : Ji seray rapellee par Mon seigneur  
Leuesque du Mans nostre Superieur, ou par cette  
Communauté pour y vivre le reste de mes Jours, sy La  
sainte obediance ne m'enuoye ailleurs fait a nostre  
dit Monastere de l'hostel Dieu de St Joseph de Laval  
ce vingtiesme Juin mil six cent soixante neuf

Soeur Andree Devernay

ACTE DE PROTESTATION

du Roy Louis XIV. Le document produisit l'effet attendu ; l'évêque délivra aussitôt l'obédience sollicitée et M. Antoine Devernay, sieur du Ronceray, flatté d'apprendre la très haute protection dont sa fille était l'objet, consentit au départ si redouté.

Les deux autres compagnes de l'intéressante Lavalloise furent également choisies par M. Macé. L'une s'appelait Sœur Renée Le Jumeau des Perrières dite aussi de Lanaudière, de la meilleure noblesse

<sup>7</sup> Devernay, famille de médecins et de chirurgiens lavallois issus « d'honneste homme Corneille Devernay, messenger de Laval à Paris », à la fin de XVIIe siècle. La mère de notre religieuse avait nom Andrée Bellière.

## L'HÔTEL-DIEU

de l'Anjou<sup>8</sup> et du Maine ; elle avait été tout d'abord supérieure-fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Baugé. La seconde, Sœur Renée Babonneau, sœur domestique, originaire de Nantes, sera connue à Montréal sous le nom de Sœur Madeleine.<sup>9</sup> Toutes trois étaient des religieuses de vertu solide et jugées capables de faire circuler, dans le rameau canadien, la sève vivifiante du parfait esprit religieux.

Parties respectivement de la Flèche et de Laval, les trois Hospitalières de Saint-Joseph se recontrèrent à Angers et arrivèrent à La Rochelle le 27 juin (1669). Elles y reçurent la visite du sieur Jean Talon, qui retournait à Québec où il exerçait la charge d'intendant de la Nouvelle-France depuis 1665.

Désireux de leur épargner les ennuis d'une longue traversée à bord d'un de ces méchants voiliers que Sœur Morin appelle *une académie de mortification*, il leur offrit gracieusement *une chambre dans son navire du Roy*. Cette démarche aussi courtoise que charitable révèle l'un des traits caractéristiques du noble intendant, que nos historiens jugent digne « d'occuper l'une des trois ou quatre premières places parmi le groupe des hommes que l'on peut appeler les fondateurs du Canada ».<sup>10</sup> Les religieuses déclinèrent l'offre ; les incommodités qu'elles auraient à souffrir dans le navire marchand leur paraissaient plus désirables que le confort dans elles jouiraient dans le navire de Sa Majesté.

Leur esprit de mortification s'ajustait aux vues de la Providence. Le navire, qui portait l'intendant Talon ainsi que le nouveau gouverneur de Montréal, M. François-Marie Perrot et sa femme, fit naufrage en prenant la mer. Heureusement, tous trois furent sauvés.<sup>11</sup>

La bienveillance de l'intendant dut être doublement sensible aux intrépides voyageuses ; car elle les assurait de rencontrer cette même sympathie au pays barbare où elles s'exilaient à leur tour. En effet, l'une des démarches de M. Talon en faveur des Hospitalières de Ville-Marie venait d'être couronnée de succès.

C'est que, lors de sa visite à Montréal, en 1667, l'intendant avait constaté l'état précaire de l'Hôtel-Dieu. Pour assurer aux Montréalais les soins constants des religieuses qu'il avait vues à l'œuvre et dont il

<sup>8</sup> Sœur Renée Le Jumeau naquit à Blou (registre de baptême de cette paroisse), seigneurie du diocèse d'Angers, dont les Perrières était dépendant. La terre de Le Jumeau étant située près le Mans, aussi bien que celle de Lanaudière, c'est ce qui a fait dire à M. Faillon que Mlle Le Jumeau naquit au Mans. (*Recueil des pièces authentiques*).

<sup>9</sup> Comme nous l'avons dit, Sœur Babonneau avait été désignée pour Montréal dès 1659, mais elle n'y vint qu'en cette année 1669, l'Hôtel-Dieu de la Flèche ne pouvait sacrifier un quatrième sujet. Cf. p. 154, note.

<sup>10</sup> Sir Thomas Chapais.

<sup>11</sup> L'intendant, le gouverneur et sa femme furent recueillis sur les côtes du Portugal. Ils reprirent la mer l'année suivante et arrivèrent heureusement à Québec.

L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

appréciait le mérite, il avait décidé de faire confirmer leur établissement. De Québec, il leur adressa son autorisation appuyée par celle du gouverneur.

À cet effet, les habitants de Ville-Marie se réunirent au commencement d'octobre sous la présidence de Charles Le Moyne, procureur du roi.<sup>12</sup> Considérant les services inappréciables que les Hospitalières ont rendus, depuis huit ans, aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu tant Français que Sauvages, « qui ont reçu de si grands secours que sans de pareils soins une bonne partie serait périée », ils proposent que les dites religieuses obtiennent des Lettres patentes de Sa Majesté pour leur établissement à Montréal.

Par leur érection canonique en Institut à vœux solennels depuis le 8 janvier 1666, les Hospitalières échappaient aux raisons qu'invoquait précédemment Mgr de Laval pour différer leur reconnaissance officielle. Ainsi le digne Prélat se fit-il un devoir de joindre une lettre personnelle à la requête des Montréalais signée des noms suivants :

Migeon de Branssas, D'Aillebore, M. Langue, Jo. Bangorais, Nicolas Dubois, F. Bailly, Jacques de Laporte, Vincent Laroche, P. Johnson, L. Gervais, Louis Prudhomme, Jean-Baptiste, Hemorne, Lasserre.

<sup>12</sup> Voir ce dossier au chapitre des Documents, p. 374.

Monsieur

L'Assemblée

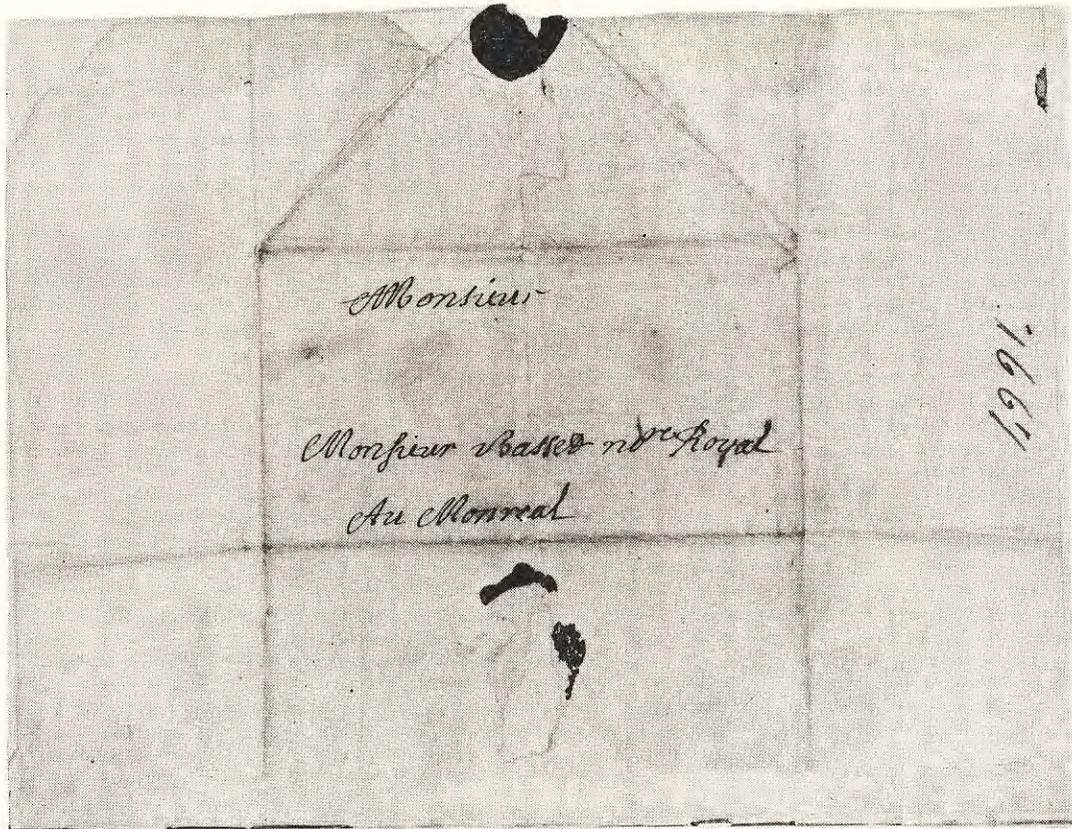
des habitans que vous me proposez par vostre  
Lettre tendante au bien public de L'Isle de  
Mont-Real puis qu'il est pour L'establissement  
des Religieuses hospitalieres ne peut blesser en  
aucune maniere L'eservice du Roy ainsy apres  
qu'il en ay confere avec Monsieur Le Gouverneur  
J'estime que Le syndic se peut faire en donnant  
prealablement adieu ou commandant de ces  
Troupes de la permission qu'il en recoit  
Lequy

Monsieur

A Quebec le 27bre  
1667

Vostre tres affectionné serviteur  
L. Talon

W. Barnet



LA LETTRE REPLIÉE FORME L'ENVELOPPE SCÉLÉE PAR LE CACHET.

## L'HÔTEL-DIEU

Deux lettres, datées du 10 octobre, écrites respectivement par M. Gilles Perot, curé de l'église paroissiale, et Louis Artus de Sailly, « juge royal, civil et criminel en la sénéchaussée de l'Isle de Montréal », accompagnaient celle des notables de la ville. M. Souart, qui passait en France, se chargea de faire présenter le dossier au tout puissant Colbert. L'influence de M. Macé fut aussi mise à contribution. Le grand ministre, gagné d'avance à la cause du Canada, mit sa complaisance à patronner les requérants.

Au mois d'avril 1669, Louis XIV signait de sa main les *Lettres patentes* qui rendaient « stable et solide pour toujours l'établissement de ses chères et bien-aimées Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de l'Isle de Montréal en la Nouvelle France en considération des grands avantages que le pays en reçoit ». C'était tout à la fois approuver le passé et assurer l'avenir.

Les dites *Lettres* furent enregistrées en la Chambre des comptes de Paris, le 14 mai 1669, et au Bailliage de Montréal, le 30 septembre 1675.

Ainsi, tous les encouragements venaient à la fois. La bonne entente entre gouvernants et gouvernés ne constitue-t-elle pas un des meilleurs éléments de progrès et un gage de paix, pour les familles religieuses comme pour les institutions civiles et les individus ?

Parti de La Rochelle le 29 juin, le navire du capitaine Poulet, ayant à bord les trois Hospitalières de France, mouillaît devant Québec à la fin de septembre. Celles-ci reçurent l'hospitalité chez les Mères Ursulines, lesquelles, dans la crainte d'être prévenues par leurs chères voisines, les Hospitalières de Saint-Augustin, s'étaient munies, longtemps d'avance, de la permission nécessaire. Les missionnaires de 1669 trouvèrent donc à Québec le souvenir attendrissant des fondatrices, qui les avaient précédées dix ans plus tôt ; elles y furent elles-mêmes un sujet d'édification.

La vertu de Sœur Babonneau attira en particulier l'attention du R. Père Lalemant. Il voulut retenir l'humble Fille de Saint-Joseph chez les Ursulines,<sup>13</sup> où brillait alors, de tout l'éclat de sa vertu et de son prestige, une Marie de l'Incarnation. L'excellent Jésuite s'y connaissait ; il comprit que la modeste religieuse de la Flèche avait reçu de Dieu des grâces aussi particulières que la Mère Anne de Saint-Barthélémy, compagne de sainte Thérèse<sup>14</sup> et sœur domestique comme l'humble Française.

<sup>13</sup> *Annales de Sœur Morin*, p. 231.

<sup>14</sup> « Sœur Anne de Saint-Barthélémy ne me quittait plus », déclare avec complaisance la réformatrice de l'Ordre du Carmel. « Elle n'est que simple sœur converse, mais elle est si grande servante de Dieu et douée d'une si rare ragesse qu'elle

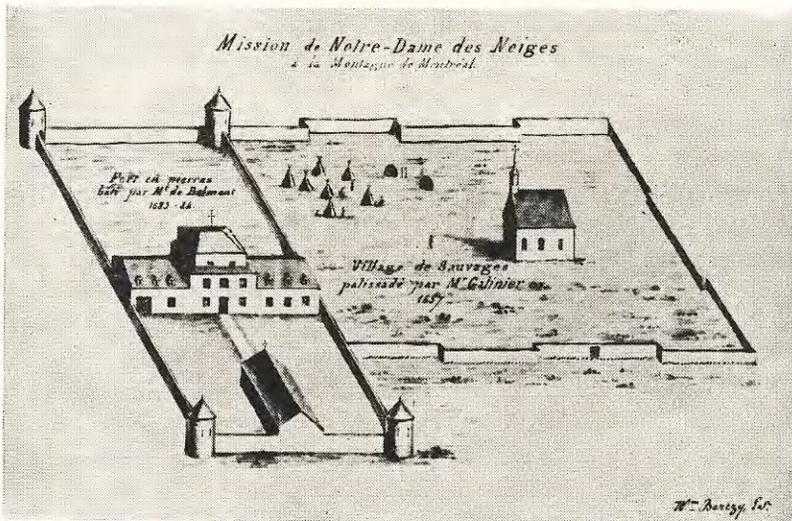
## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Depuis un mois, les trois voyageuses attendaient l'occasion de quitter la capitale, lorsque M. Souart vint les chercher pour les amener à Ville-Marie. Elles y arrivèrent le premier novembre, fête de la *Tous-saint*.

Dans le pauvre Hôtel-Dieu, où le vent, la pluie et la neige entraient selon les saisons, il y eut presque aussi grande fête qu'au ciel.

Sœur Le Jumeau devint expansive. La noble religieuse, qui avait quitté le château de Milon et la haute société du Mans, ne pouvait se lasser de manifester sa joie d'être enfin arrivée au champ du labeur. « Quoi ! » disait-elle, « est-il donc vrai que me voilà dans le Canada et dans la maison de Saint-Joseph de Ville-Marie, avec mes Sœurs de Brésoles, Macé et Maillet, que j'ai tant aimées et désirées pour compagnes ? »

Dès le lendemain, les arrivantes commencèrent la visite de la colonie sous la conduite de M. Souart. Elles se considérèrent comme dédommagées de leurs sacrifices dès leur premier contact avec les sauvages groupés à la Mission de la Montagne. Cette œuvre, que la



Archives du Séminaire de Québec.

Opuscule de Jacques Viger.

vieille France ne pouvait offrir à leur soif d'évangélisation, la Nouvelle la leur montrait comme une semence qui levait déjà, prometteuse d'une moisson abondante. L'occasion de prêcher d'exemple aux indigènes se présenta séance tenante ; elles ne pouvaient le faire plus élo-

peut m'assister mieux que ne le feraient bien d'autres religieuses qui seraient religieuses de chœur ». (Traduction des *Œuvres de Sainte-Thérèse*, par le Père Marcel Bouix, t. II, pp. 376-377).

quemment qu'en acceptant de goûter à la *sagamité*, que leur servirent leurs hôtes en signe d'amitié. Elles visitèrent ensuite la ménagerie du fief Saint-Joseph, établie pour faciliter l'exploitation de ce domaine. Celles qui venaient de quitter la douceur du ciel de France, le charme des vallées de la Loire et la fertilité de la terre angevine, trouvèrent là une méchante cabane, un maigre champ de blé, de rares bestiaux et *quelques citrouilles*. Les fiefs de Ville-Marie, ce par quoi les familles devenaient *Seigneusses*, — titre qui revint également aux Filles de Saint-Joseph, — constituaient, pour l'heure, une charge plutôt qu'une richesse. Le rendement restait subordonné au temps et à l'effort déployé.

Ces visites terminées, soit le troisième jour après leur arrivée, Mère de Brésolles, alors supérieure, se démit de sa charge. Sœur Andrée Devernay du Ronceray prit les rênes de l'administration, selon les pouvoirs dont l'avait investie Mgr l'évêque d'Angers.

Rapidement et dans une joyeuse ferveur, s'écoulèrent les deux années de noviciat. À l'expiration du terme canonique, Mgr François de Laval, récemment *nommé par le Roy Premier Evesque de la Nouvelle-France* (le Canada n'était auparavant qu'un vicariat apostolique), accorda de bon cœur aux Hospitalières de Ville-Marie, par sa lettre du 7 octobre 1671,<sup>15</sup> la permission de « s'engager à la sainte Religion sous la Reigle de St Augustin et en faire les vœux solennels » de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de *servir les pauvres en union de charité*, « Nous remettant après la ditte profession », ajoute Mgr de Laval, « de leur accorder nos lettres d'establissement pour vivre dans l'observance des dits vœux et Constitutions que nous leur donnerons nous ayant cy devant fait apparoir un décret du St Siège et les Patentes qui leur ont esté accordées par le Roy Enregistrées au Conseil Souverain de ce pays tendant à leur establissement ».

M. Souart reçut, de Mgr de Laval, commission de présider la cérémonie.

Aux premières Mères : Sœurs Judith Moreau de Brésolles, Catherine Macé et Marie Maillet, se joignirent Renée Le Jumeau et Renée Babonneau,<sup>16</sup> ainsi que les deux premières religieuses canadiennes de l'Hôtel-Dieu de Montréal, les Sœurs Marie Morin et Catherine Denis.<sup>17</sup>

Elles prononcèrent leurs vœux en deux groupes, les 27 et 28 octobre de cette année 1671. Leur habit resta sensiblement le même,

<sup>15</sup> Cf. *Documents*.

<sup>16</sup> Ces deux religieuses n'avaient prononcé en France que des vœux simples.

<sup>17</sup> Sœur Denis était la tante de M. de Ramezay, qui devint gouverneur de Montréal, ainsi que de nos deux Sœurs de Boucherville, filles de Pierre Boucher et de Charlotte Denis. Une arrière-nièce, Sœur Bouthier, se fera aussi religieuse de l'Hôtel-Dieu.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

excepté que la coiffe de taffetas fut échangée contre le voile; une guimpe plus grande remplaça « la petite guimpe carrée, semblable à celle des Sœurs de la Visitation, et le mouchoir de col demi-rond » portés jusqu'alors.

En adoptant les vœux solennels, les Filles de Saint-Joseph n'eurent pratiquement aucune transformation à faire subir à leur genre de vie, la règle tracée par les fondateurs n'ayant elle-même été l'objet que de très légères modifications. Les autres Instituts qui, par la suite, surgirent à leurs côtés, sur le sol montréalais, n'adoptèrent que le régime des vœux simples, de sorte que, pendant plus de deux cents ans, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée, en 1875, des Carmélites de Reims, les religieuses de l'Hôtel-Dieu demeurèrent les seules moniales<sup>18</sup> de la cité.

## LES RELIGIEUSES ADMINISTRATRICES DE L'HÔPITAL

Reconnues officiellement par les autorités religieuses et civiles, les Hospitalières pouvaient définitivement espérer un avenir favorable, tant pour le développement de leur maison que pour le bon fonctionnement de l'hôpital. Le rappel, dès l'année suivante, de la Mère du Ronceray à la communauté de Laval leur causa une peine bien sensible; elles bénéficièrent de sa sagesse et de son expérience et ne songeaient pas en être si tôt privées. Mère Macé fut élue pour remplacer la digne supérieure, et nous avons vu que, quelques mois plus tard, Dieu rappelait à Lui la méritante Jeanne Mance, heureuse de mourir entre les bras de ses chères Hospitalières. Celles-ci remirent alors l'administration du temporel de l'hôpital aux Messieurs de Saint-Sulpice, qui l'acceptèrent conditionnellement, comme œuvre de charité, n'y ayant personne dans la colonie qui voulut s'occuper de cet établissement indispensable, mais obéré de toute façon.

En attendant la réponse du Supérieur général de Saint-Sulpice de Paris, M. Dollier de Casson, le Supérieur de Montréal, désigna à cet effet M. Pierre Rémy. Ce dernier s'acquitta si habilement de sa charge qu'il remit presque à flot l'établissement, en apparence sur le bord de sa ruine. Malheureusement, des complications survinrent

---

<sup>18</sup> Tout en supprimant, lors de la Révolution française, les vœux solennels que prononçaient nombre de communautés, entre autres les Carmélites, l'Eglise continua de regarder « comme de vraies moniales, dont elles ont les droits et les devoirs », les membres des Instituts affectés par cette loi. (*Acta Apost. Sedis*, t. XL, p. 240, cités par le P. Fanfani, o.p., *Le droit des religieuses* p. 10).

Rome ayant permis aux Ordres religieux proprement dits de reprendre la forme primitive, les Carmélites de Montréal, en vertu d'un indult du 6 avril 1914, émirent les vœux solennels le 16 juillet de cette même année.



## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

qui obligèrent le Supérieur général, M. de Bretonvilliers, à décharger M. Rémy de ses délicates fonctions d'administrateur provisoire.

Usant des droits accordés à la Compagnie de Saint-Sulpice de nommer les administrateurs de l'hôpital,<sup>19</sup> M. de Bretonvilliers jugea que la gestion des affaires de leur établissement devait se faire par les religieuses et leur en conféra les pouvoirs (6 mai 1676). Cependant, M. de Bretonvilliers étant décédé en juin suivant, certains débiteurs refusèrent de rembourser les sommes dues à l'hôpital, sous prétexte qu'il était privé d'administrateurs.

Le 10 octobre 1676, un acte passé devant Me Basset enregistrait l'acceptation, par les religieuses, de l'administration des biens des pauvres, mais pour un an seulement.<sup>20</sup> Révérende Mère Renée Le Jumeau, supérieure, Sœur Catherine Macé, assistante et instructrice des novices, Sœur Judith Moreau de Brésoules, hospitalière, et Sœur Marie Morin, dépositaire, représentaient la Communauté.

Après lecture, par le notaire, de la démission de M. Rémy en date du 6 mai précédent, celui-ci remit entre les mains de la supérieure les papiers, titres et renseignements, concernant l'hôpital aussi bien que les créances se montant à trois ou quatre cents livres.

De leur côté, les religieuses déclarèrent reconnaître que, sans les soins charitables de M. Rémy, l'hôpital aurait été ruiné ; que, depuis qu'elles demeuraient au dit hôpital, jamais elles n'avaient vu les pauvres mieux servis, nourris, pansés et médicamentés ; qu'il n'avait pas été besoin d'exiger d'eux, comme autrefois, un seul denier pour payer les chirurgiens et les dépenses des malades ou pour quantité de dettes acquittées durant ce laps de temps ; qu'enfin, elles acceptaient très volontiers la charge d'administratrices.

Pour éviter de nouveaux ennuis, M. Tronson, successeur de M. de Bretonvilliers, confirma les pouvoirs concédés aux Religieuses par son prédécesseur, dans une déclaration datée en France du 11 juin 1677. Le 18 septembre de cette même année, par acte passé devant Me Basset,<sup>21</sup> les religieuses acceptaient définitivement « l'administration entière des biens et revenus des pauvres du dit hôpital, suivant le contrat de fondation en date du 17 mars 1648 et sous le bon plaisir de Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Évêque de Québec,

---

<sup>19</sup> « . . . la dicte personne qui a faict Icelle fondation veult et ordonne que la dicte administration soit faicte par les dicts Seigneurs de l'isle et Regie par telles personnes qu'il leur plaira choisir sans que le dit Sieur évesque ou Supérieur Ecclesiastique puisse prétendre aucun droit en l'administration. » (Contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1648).

<sup>20</sup> Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 379.

<sup>21</sup> Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 382.

## L'HÔTEL-DIEU

leur Supérieur, promettant de se porter à la conservation des dits biens et revenus avec tout le zèle et la charité qui leur sera possible ».

Depuis, le titre et la charge d'*administratrices du bien des Pauvres* sont restés entre les mains des religieuses.

Les Messieurs de Saint-Sulpice ne retiraient pas pour autant leur protection à l'Hôtel-Dieu. Ils continuèrent à l'assister de leurs conseils, et souvent de leurs deniers, tant en France qu'au Canada. Ils payèrent même plus d'une fois la dot des sujets incapables de remplir cette condition.

Le 12 mai 1677, M. Tronson écrivait à la Mère Le Jumeau : « Comme la providence de Dieu me fait succéder, quoique très-indigne, à ses emplois (ceux de M. de Bretonvilliers), je tâcherai de succéder aussi à ses sentiments, et je me tiendrai heureux si je puis vous faire paraître dans les occasions que je n'en ai point d'autres à votre égard que ceux qu'il vous a témoignés durant sa vie. Nous connaissons l'utilité de votre établissement pour Montréal ; nous savons quel est votre zèle pour le service des pauvres malades, et nous aurons toujours bien de la joie de pouvoir contribuer à l'affermissement d'une œuvre si sainte et si avantageuse pour cette colonie. Je crois que M. Remy ne vous refusera pas ses avis dans vos besoins, et quoiqu'il ait été obligé pour de bonnes raisons de ne pas se charger de l'administration de votre hôpital, il y a beaucoup d'autres services, qu'il vous rendra assurément bien volontiers, qui ne porteront pas le même engagement, et dont il n'aura pas à craindre les mêmes suites. Vous pouvez compter que de ma part je serai toujours ravi de pouvoir contribuer à votre satisfaction, et que votre communauté me sera toujours aussi chère qu'elle l'a été à feu M. de Bretonvilliers ; je la servirai avec le même cœur et la même affection que vous avez vu qu'il l'a fait dans les rencontres. »

Le 30 mai 1679, il écrivait encore : « Votre communauté est trop utile à Montréal, et votre application à servir les pauvres malades est trop avantageuse à l'Église, pour ne pas appuyer vos intérêts et votre établissement par toutes les voies qui nous seront possibles. M. Macé le fait ici avec tout le zèle que l'on peut souhaiter, et j'espère que nos Messieurs de Villemarie n'en témoigneront pas moins dans toutes les occasions qui se présenteront. Pour moi, vous pouvez faire état que je n'aurai point d'autres sentiments, et que vous me trouverez toujours dans la disposition de vous faire paraître combien je vous suis sincèrement dévoué. » De longues années durant, en effet, il s'occupa activement des intérêts de l'Hôtel-Dieu avec son fidèle collaborateur, M. Macé ; l'un et l'autre lui vouèrent un sincère attache-

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

ment jusqu'à la mort. La sage régie du temporel de l'hôpital, pendant les années 1673-1676, place M. Pierre Rémy au nombre des Sulpiciens qui furent les bienfaiteurs directs de l'Hôtel-Dieu. Est-ce à dire que le nouvel état de choses commençât l'âge d'or cette institution ? Hélas, ce siècle légendaire est encore à venir. L'hôpital demeurait comme ces malades qui n'échappent à la mort que pour continuer à souffrir.

### DERNIÈRES MISSIONNAIRES FRANÇAISES ET RECRUES CANADIENNES

M. Macé demeure la meilleure personnification de la bienfaisante tutelle que Saint-Sulpice exerçait de France sur l'Hôtel-Dieu. Sa constante activité pratique toutes les formes de dévouement : notre Hôtel-Dieu lui doit même plusieurs vocations.

À peine un vide se produisait-il dans la petite communauté en exil qu'aussitôt il s'ingéniait à le combler. C'est ainsi que, pour compenser en quelque sorte le départ de Mère du Ronceray, il envoyait de Paris Mlle Catherine-Louise Fidelet, native des Flandres, qu'il trouvait apte aux devoirs hospitaliers. Elle fit en effet profession solennelle à Montréal et mourut vers 1702 après avoir servi sa communauté avec une générosité pleine de ferveur.

Les années et les travaux pénibles avaient miné la santé des fondatrices. De plus, les vocations canadiennes se faisaient rares. Il devenait donc urgent d'envoyer de l'aide aux pauvres Sœurs surchargées. M. Macé s'adressa à l'évêque d'Angers. Cette fois, la Providence allait elle-même répondre et faire le choix des sujets.

Sur le point de s'engager par la profession solennelle à l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée, Sœur Charlotte Gallard,<sup>22</sup> d'une noble et vertueuse famille d'Angers, tomba dangereusement malade. La novice avait été attirée vers le nouvel établissement des Hospitalières de Saint-Joseph par « la générosité des fondatrices et la protection visible du Seigneur sur leur Institut ».

Obligée de faire le sacrifice de son ardent désir, peut-être même d'y joindre celui de sa vie, elle demande à Dieu de lui rendre la santé et promet de passer au Canada si ses Supérieurs ratifient son engagement.<sup>23</sup> Sœur Gallard guérit ; l'occasion d'aller « aider et fortifier la communauté de Montréal », comme s'exprime le texte des registres de Beaufort, ne tarde pas à s'offrir.

<sup>22</sup> Fille de Pierre Gallard. « conseiller du roy au siège de la prévoté d'Angers » et de Demoiselle Claude de Faye.

<sup>23</sup> D'après la notice nécrologique de Sœur Gallard. *Recueil*, t. II, p. 147.

## L'HÔTEL-DIEU

Dans le même temps, le noviciat de Beaufort ouvrait ses portes (22 janvier 1679) à Mlle Françoise Maumousseau âgée de vingt-huit ans. La nouvelle recrue, jugée apte à servir de compagne à Sœur Gallard, « fut reçue en qualité de sœur hospitalière pour être transférée à l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Montréal en la Nouvelle-France et y faire profession des vœux solennels. »<sup>24</sup>

Les deux Beaufortaises, qui formaient le troisième contingent de religieuses envoyées à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, quittèrent leur monastère le 27 mai 1681<sup>25</sup> et se rendirent à La Rochelle pour, de là, franchir l'océan. « Vous ne sauriez croire », racontait Sœur Gallard à ses Sœurs de Montréal, « quelle violence il m'a fallu m'imposer pour me rendre dans cette terre de laquelle je me faisais une peinture si affreuse. Quand je montai sur le vaisseau, je me jetai dans les mains de Dieu comme une personne qu'on conduit au supplice et l'idée des sauvages me faisait trembler jusque dans la moelle des os. »

La traversée s'effectua heureusement et dissipa quelque peu les appréhensions de la timide Française. De Beaufort à Québec, le voyage dura moins de deux mois ; le séjour des religieuses sur l'Atlantique fut donc relativement court. Comme leurs devancières, les Hospitalières logèrent chez les révérendes Mères Ursulines et furent conduites par M. Souart à Ville-Marie. Elles y arrivèrent le 1er août 1681, à la grande joie de Mère Macé et de ses compagnes.

« Nous les reçûmes avec des témoignages de joie qu'il serait difficile d'exprimer », dit l'annaliste, « ayant toujours fait un grand cas des Sœurs qui nous sont venues de France, et ayant éprouvé combien elles nous sont utiles, par leurs talents, leurs vertus et leur vrai mérite. »

Après la visite devenue traditionnelle de la ville, de la maison de la montagne et de la ferme Saint-Joseph, les nouvelles missionnaires rentrèrent dans leur pauvre Hôtel-Dieu pour s'y dévouer jusqu'à leur dernier jour.

Ces deux filles de l'Anjou, particulièrement Sœur Gallard, semblèrent s'acclimater plus difficilement que les précédentes. Les rigueurs du climat, la nostalgie, le dénuement des Hospitalières furent autant de causes pénibles qui les tentèrent plus d'une fois de regarder en arrière.

---

<sup>24</sup> Sœur Maumousseau prit le voile blanc le 8 septembre 1680. (Ms de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée).

<sup>25</sup> M. Faillon écrit « qu'elles partirent de leur monastère au printemps de 1679 ». Comme les *Registres* et les *Annales* de l'Hôtel-Dieu de Beaufort situent cet événement en 1681, avec des précisions qui semblent bien authentiques, nous nous sommes arrêtée à cette dernière date.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

L'âme humaine hésite d'instinct devant la souffrance : mais la race héroïque des missionnaires finit toujours par s'adapter à toutes les latitudes, à accepter toutes les misères. Notre généreuse angevine fut de leur nombre. L'épreuve l'ancre inébranlablement au sol de Ville-Marie et affermit davantage les belles qualités de sa riche nature. Mûrie par l'expérience, elle guidera d'une main plus sûre les jeunes sujets dont elle sera chargée en qualité de maîtresse des novices. Elle tiendra aussi d'une main plus ferme la houlette de la supériorité, pendant les dix-huit ans qu'elle remplit cette fonction avec une sagesse et une compétence fort appréciée de tous.

Sœur Maumousseau marchera sur ses traces, quand lui sera confiée la charge de supérieure après celle de dépositaire.

À ces deux excellents sujets, sur qui reposera un jour l'avenir de la communauté, M. Macé associa d'autres jeunes filles appelées à la vie monastique, les Sœurs de Sainte et Boutville : elles forment le dernier contingent d'outre-mer.

La sollicitude des amis de France à l'égard du pauvre Hôtel-Dieu de Ville-Marie se manifeste encore sous une autre forme. Nos archives nous révèlent qu'en 1682, trois Dames de piété demeurant à Paris — Marie Gonon, Claude Collin et Marguerite Roussel — fondèrent à perpétuité quatre places de religieuses ; la première était dédiée au saint Enfant-Jésus, la deuxième à la sainte Vierge, la troisième à saint Joseph et la quatrième à sainte Anne. À cet effet, elles placèrent 24,000 livres en fonds au Trésor Royal, » pour soutenir une œuvre qu'elles savaient être pour la gloire de Dieu et l'augmentation de notre sainte religion ». On préférera à toutes autres les filles de France, si quelqu'une demande à être reçue dans le monastère de Montréal, » insinue le contrat.

Elle est encore plus étonnante, la fondation de Mlle Catherine Doüart, maîtresse lingère demeurant sur la paroisse Saint-Sulpice de Paris. N'ayant pu satisfaire son désir de se faire religieuse, et à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, elle voulut s'en dédommager en créant une rente de 300 livres, à perpétuité, afin de favoriser la vocation d'une jeune fille qui la remplacerait en quelque sorte.

L'ancienne mère-patrie a maintenant donné assez de son sang et de son cœur pour permettre au frêle organisme de l'Hôtel-Dieu de Montréal de commencer à vivre de sa vie propre. Bien que, des trente premières aspirantes, neuf seulement eussent fait profession, après de longues années d'anxiété un courant de vocations religieuses s'établit et correspondit au rythme de l'accroissement de la population. Ainsi, le cloître a déjà ouvert ses portes à de généreuses enfants

## L'HÔTEL-DIEU

du sol. « Plusieurs appartiennent aux premières familles du Canada », remarque Sœur Morin, « et cela n'a pas empêché qu'on ne leur ait donné de bonnes épreuves pour s'assurer de la disposition de leur cœur et si elles cherchaient Dieu en vérité. Je vous avoue, mes Sœurs, que c'est pour nous une consolation indiscible de voir ces âmes venir chercher parmi nous le chemin du ciel et pour cela renoncer à la vie des sens pour en mener une toute surnaturelle et de grâces ». Outre l'annaliste elle-même et sa compagne Sœur Denis, la première en date, native de Montréal, est Sœur Marie Leduc, fille de Jean Leduc, cultivateur distingué, et de Marie Soulinié (Souigny). Elle entra au noviciat en 1677. Quelques années plus tard (1683), sa sœur, Anne-Françoise, se fit aussi Hospitalière sous le nom de Sœur Saint-Joseph et deviendra la deuxième supérieure canadienne. Leur nièce, Marie Leduc dite Sœur Souigny, les rejoindra en 1701.

Puis viennent, parmi plusieurs autres, Sœur Jeanne-Gabrielle Migeon,<sup>26</sup> fille de Jean-Baptiste Migeon de Branssat, lieutenant général, procureur fiscal et juge de Montréal, et de Catherine Gauchet de Belleville, dont nous avons déjà parlé; Sœur Françoise Gaudé (Godé ou Gaudet), que les *Chroniques* appellent « une héroïne de l'Institut », et Sœur Marie Basset,<sup>27</sup> fille de Jeanne Vauxvilliers et de Bénigne Basset, premier notaire royal et greffier de Ville-Marie; Sœur Jeanne Du Gué de Boisbriand,<sup>28</sup> fille de Messire Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriand, capitaine du régiment de Chambellé, seigneur de l'île Sainte-Hélène, et de Marie Moyen des Granges, pupille de Jeanne Mance; Elisabeth, sa sœur, la rejoindra trois ans plus tard; Sœur Marie-Marguerite d'Ailleboust des Musseaux<sup>29</sup> (ou de Coulonges), fille de Charles-Joseph d'Ailleboust, juge civil et criminel (fils de Louis, troisième gouverneur du Canada), et de Catherine Le Gardeur; Sœur Marie-Anne-Véronique Cuillérier, continuatrice des *Annales* de Sœur Morin.

---

<sup>26</sup> Sœur Migeon était la tante de Liénard de Beaujeu, le héros de la Monongahéla (1755).

<sup>27</sup> Sœur Basset est prénommée Angélique par M. Faillon, probablement d'après la liste des religieuses, reconstituée de mémoire après les incendies. M. E.-Z. Massicotte nous avait déjà représenté (lettre du 29 mai 1933) que notre Sœur Basset paraît être la quatrième enfant du notaire Basset, baptisée sous le nom de *Marie*, le 8 septembre 1666; c'est le seul enfant de Bénigne Basset sur lequel les registres de l'état civil restent muets. Depuis les déductions de M. Massicotte, l'étude des archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche nous a permis de constater que notre Sœur Basset est inscrite sous le prénom de *Marie* dans le catalogue de l'Institut.

<sup>28</sup> Cette Sœur était nièce de Jacques Le Ber, tante de Sœur Piot de l'Angloiserie et cousine de Sœur Bizard, petite-fille de Lambert Closse.

<sup>29</sup> Elle était la tante de Sœur Louise-Gabrielle d'Ailleboust de Cuisy, décédée en 1811.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Il faut noter ici l'impression produite par les Hospitalières sur *Kateri Tekakwitha*,<sup>30</sup> universellement connue depuis que sa cause de béatification et de canonisation a été présentée à Rome. Dès que cette jeune Indienne eut « pris contact avec les Religieuses Hospitalières, la vie de ces saintes femmes, consacrée à la chasteté et à la charité, lui parut en tout point admirable. » La révélation venait de lui être faite d'un état plus élevé que celui du commun des chrétiens, dont elle avait déjà comme l'intuition. De fait, au grand scandale de sa nation, elle avait repoussé toutes les alliances et se préparait à consacrer sa virginité au Seigneur. Le jour de l'Annonciation, Catherine prononçait le vœu qui devait garder, au beau lys des bords du Saint-Laurent, toute sa virginité blancheur.

Une *Lettre du P. Claude Chauchetière touchant la mission des Iroquois du Sault Saint-François-Xavier* nous prouve la réalité de l'influence spirituelle exercée sur Kateri par les Hospitalières. « Il y a plus de cinq ans »,<sup>31</sup> y est-il dit, « que quelques uns apprirent je ne scay comment les pratiques de piété qu'observent les religieuses de Montréal, qui sont des hospitalières ( . . . ) cette vie religieuse commença de leur agréer fort et trois d'entrelles [Catherine, Anastasie et Thérèse] firent société pour commencer une espèce de Couvent, mais on les a arrestées jugeant que Le temps n'était pas encore venu ; Mais sy elles n'ont pas gardé la closture au moins ont elles gardé la Chasteté et une est morte en réputation de sainteté Il y aura 3 ans ce printemps . . . », fruit magnifique de la terre iroquoise que le ciel se hâta de cueillir comme une primeur, en même temps qu'il multipliait les fleurs du sol canadien, sous les chauds rayons de la charité.

Une vingtaine d'aspirantes, devenues professes avant le décès de Mère Macé, transformèrent la communauté française des Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie en une communauté du terroir. Cet essor réjouissait même M. Tronson, le Supérieur général de Saint-Sulpice à Paris, qui félicitait la vénérable fondatrice du progrès de sa communauté, de l'union qui existait entre ses membres, ajoutant : « Il est bien juste que de notre côté nous servions celles qui servent Notre Seigneur comme vous le faites ».

<sup>30</sup> Kateri Tekakwitha naquit près d'Auriesville (N.-Y.) en 1656, d'un Agnier païen et d'une Algonquienne chrétienne, à l'endroit même où le Père Jogues, René Goupil et Jean de la Lande subirent le martyre. Orpheline en bas âge, elle ignorait la religion catholique, mais semblait naturellement chrétienne. Le Père Jacques de Lambertville lui administra le baptême le jour de Pâques 1675. Kateri mourut âgée de 24 ans, le 17 avril 1680, à la Mission Saint-François-Xavier du Sault-Saint-Louis, près de Montréal.

<sup>31</sup> Cette lettre, datée du 14 octobre 1682, est extraite de la collection *The Jesuit Relations and Allied documents*. Edited by Reuben Gold Thwaites, t. LXII. Cleveland : The Burrows brothers Company — 1900. (Copie obligeamment fournie par le R. Père Arthur Mélançon, s.j., archiviste au Collège Sainte-Marie de Montréal.)

## L'HÔTEL-DIEU

Ce qu'il est surtout juste de dire, c'est que les services rendus par les Messieurs de Saint-Sulpice ne se comptaient déjà plus. Le nom de M. Gabriel Souart reste intimement lié à tous les événements de l'Hôtel-Dieu qu'il défendit de tout son pouvoir pour sauvegarder l'autonomie des religieuses. Pendant vingt-cinq ans il exerça auprès d'elles les fonctions de confesseur ou de Supérieur et les soutint de ses libéralités ou de ses aumônes. « Considérant l'affection qu'il a toujours portée aux dames Religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Montréal et voulant continuer à leur en donner des marques », il leur garantit trois fondations de dots, dont la dernière était destinée, autant que possible, à quelque membre de sa famille. Ainsi, il « accommoderait la maison des dames donataires, qui est pauvre, et aurait une de ses parentes épouses de Jésus-Christ parmi elles. » Les bénéficiaires furent les Sœurs Catherine Denis (1666), Catherine Archambault (1677-1678) et Jeanne-Gabrielle de Branssat, sa cousine (1685).<sup>32</sup> Tous ces titres assurent au charitable Sulpicien, la permanence de son souvenir en même temps que la gratitude des générations de religieuses qui se succéderont à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

M. Souart fut également un bienfaiteur des pionniers canadiens. Nous lisons, dans les Annales de Sœur Morin, qu'il était fort porté pour ceux « qui avaient l'inclination de venir s'établir au Canada, qu'il n'avait rien de trop cher pour eux et leur donnait des sommes considérables pour aider à leur établissement, disant que c'était travailler pour la gloire de Dieu que d'habiter ce pays et augmenter une colonie qui a pour fin le salut des Sauvages ».

Si habiter ce pays était déjà, travailler pour la gloire de Dieu, avec quel regard de tendresse ce Dieu de toute bonté ne dut-il pas considérer ses Hospitalières, au cours des années que nous appellerions volontiers l'ère de leurs longues et douloureuses épreuves ? Surtout, avec quelle infinie miséricorde, au soir de leur méritante carrière, ne dut-il pas leur adresser le mot touchant de l'Évangile : « Venez les bénis de mon Père . . . ce que vous avez fait au moindre de vos frères souffrants, c'est à moi que vous l'avez fait ».

Ce jour de béatitude se leva tout d'abord pour la vertueuse Mère Maillet, dont l'humilité n'eut d'égale ici-bas que sa confiance en la Providence, son amour de Dieu et des pauvres.

Chargée de l'administration du temporel en sa qualité de dépositaire, quelle somme de mérite avait dû acquérir Sœur Maillet dans cette fonction, elle que torturait le souci d'un état financier en désarroi ! Malgré les heures sombres qui ne lui manquèrent pas, on la vit

<sup>32</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

toujours affable et souriante. L'histoire rapporte que, dans un de ses plus pénibles moments d'angoisse, M. Olier et M. de La Dauversière lui apparurent pour l'encourager et l'assurèrent que l'œuvre de Ville-Marie subsisterait en dépit de l'opposition des hommes et de la complicité des événements.

Nous avons dit ce que furent ses années d'hospitalité et combien la chère Mère était aimée de ses malades. Aussi, lorsque le 30 novembre de l'année 1677, elle s'alita, avec la fièvre et un point au côté, l'inquiétude et l'angoisse saisirent tous les esprits. On eût dit que chacun pressentait que la dernière heure de l'hospitalière allait sonner. L'humble religieuse se revêtit de linge blanc, en signe de joie, fit mettre ordre à sa chambre et attendit la venue de l'Époux divin. Sept jours plus tard, étendue sur le misérable grabat de sa pauvre cellule, Sœur Maillet, loin de sa chère et douce France, rendait sa belle âme à Dieu ; elle était âgée de 68 ans, dont 18 passés à Ville-Marie.

Son corps, dit Sœur Morin, demeura exposé deux jours pour satisfaire la piété des Français et des Sauvages, car tous pleuraient ce départ soudain comme une perte irréparable. La bien regrettée défunte fut inhumée dans l'église de l'hôpital. En emportant Mère Maillet, la mort faisait son apparition pour la première fois au cloître de l'Hôtel-Dieu.

Dix ans plus tard, le 1er juillet 1687, la messagère divine reparaisait pour cueillir l'âme saintement mortifiée de Mère de Brésoles, première supérieure de l'Hôtel-Dieu, dont les pages précédentes ont relaté les mérites. Après vingt années passées au service des malades, cette vénérable Sœur, à la santé toujours chancelante, dut rendre les armes. On lui donna l'office de première portière, ce qui favorisa sa dévotion. La petite chapelle qu'elle installa dans la cour de l'hôpital sur la margelle d'un vieux puits sans eau<sup>33</sup> attirait les enfants et même les sauvages.

Sa chambre était devenue l'infirmerie où elle se délassait des travaux du jour dans des colloques avec Jésus-Hostie. Les versets du cantique de saint Jean de la Croix alimentaient sa ferveur ; elle en avait elle-même composé qui disaient éloquemment son désir de souffrir et de mourir pour son Maître dans le mépris et la douleur. Ils étaient, ajoute Sœur Morin, « d'une poésie et d'un air tout particuliers qu'on aurait pris plutôt pour des gémissements que pour un chant ». L'annaliste avoue ingénument que, dans sa sincère admiration pour sa vénérée Mère, elle avait pratiqué, dans la cloison de plan-

---

<sup>33</sup> Probablement le premier puits creusé à l'Hôtel-Dieu en 1657, sur le conseil de M. de Queylus.

ches qui sépara leur cellule pendant plus de quinze ans, une ouverture qui lui permettait de la voir et de la mieux entendre, naturellement à l'insu de la chère Mère.

L'ardeur de Mère de Brésoles pour la pénitence était telle qu'elle dépassa maintes fois, surtout au cours de ses dernières années, les limites de la prudence ; sa constitution, affaiblie par les maladies, faisait perdre le sens de la mesure à sa belle intelligence. Cette déficience constitue heureusement la seule ombre dans la vie de celle que le révérend Père Diet, s.j., qualifiait comme « l'une des plus grandes servantes de Dieu qui fût sur la terre à cette époque ».

Un dimanche, 29 juin 1687, à l'issue d'un salut du Saint-Sacrement chanté pour demander à Dieu la victoire des armes de M. de Denonville, une personne séculière vint avertir que Sœur de Brésoles était affaissée et sans mouvement près de la grille du parloir. Foudroyée par une attaque d'hémiplégie,<sup>34</sup> la vénérée malade reprit cependant connaissance en vertu des bons soins qui lui furent prodigués. Elle reçut avec une profonde piété les derniers sacrements de l'Église, exhalant sa joie d'aller enfin s'unir à Celui pour qui elle avait tout sacrifié ici-bas. L'amélioration dura peu. Le premier juillet 1687, Sœur Judith Moreau de Brésoles passait de l'Hôtel-Dieu de la terre à l'éternel Hôtel-Dieu des élus. Elle était âgée de 67 ans.<sup>35</sup>

Tout le peuple du Canada, rapporte la chronique, déplora la perte de cette grande Hospitalière et vraie servante des pauvres. Certains la pleurèrent comme leur mère, d'autres comme leur bienfaitrice, tous comme une amie. Dans la théorie de braves gens, qui défilèrent devant la grille du chœur pour apercevoir les restes mortels de la vénérée défunte, on remarquait de nombreux groupes de sauvages. Par leur présence, ils entendaient rendre hommage à la docte infirmière et plus encore à la vertu et au mérite de la sainte moniale.

Des trois héroïnes de 1659, il ne restait plus que Mère Macé, pilier incomparable des débuts. Fort heureusement, d'autres Mère françaises lui avaient déjà été adjointes pour parfaire l'œuvre si bien commencée et transmettre, à la jeune et fervente génération canadienne, le véritable esprit de l'Institut.

Hélas ! trois mois après le décès de Mère de Brésoles, le ciel vint ravir une âme d'élite parmi les meilleures de cette génération montante. Marie-Geneviève Archambault, fille de Laurent Archam-

<sup>34</sup> On la trouva la bouche déviée « près de l'oreille », explique Sœur Morin.

<sup>35</sup> Sœur Morin dit qu'elle n'avait pas soixante ans à sa mort. Si, comme le portent nos annales, elle était âgée de 25 ans lors de son admission au noviciat de la Flèche en 1645, elle vécut ainsi 42 ans en religion, puisqu'elle mourut en 1687. Avec ses 25 années d'âge à son entrée, cela fait bien 67 ans.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

bault et de Catherine Marchand, était venue rejoindre au noviciat sa sœur Catherine, plus âgée qu'elle. Entrée, ainsi que son aînée, comme sœur domestique, Sœur Geneviève était sur le point de faire profession, lorsque Mgr de Saint-Vallier, évêque nommé de Québec en remplacement de Mgr de Laval et venu au Canada pour prendre connaissance de son futur diocèse, se rendit à Montréal en 1685. Durant sa visite à l'Hôtel-Dieu, Monseigneur avait tenu à entretenir chaque religieuse en particulier ; « il demeura si charmé et édifié des dispositions de grâces où il trouva notre chère Sœur Marie-Geneviève Archambault, qu'il crut à propos, pour la gloire de Dieu et le bien de notre communauté, de lui faire faire les vœux en qualité de sœur hospitalière.

La communauté ayant accepté la proposition de Sa Grandeur, la novice, à qui on en fit part, exposa confidemment à Mgr de Saint-Vallier les raisons que lui fournissait son humilité pour s'opposer à un tel changement. Celui-ci lui ayant répliqué qu'il ne doutait pas que ce fût la volonté de Dieu, elle prononça, par obéissance, ses vœux en qualité de sœur de chœur et continua à se dévouer tout comme auparavant, heureuse de tenir la place d'une sœur domestique et la sollicitant avec ferveur.

Moins de deux ans après sa profession — elle comptait à peine vingt et un ans —, une épidémie de rougeole s'étant déclarée, elle contracta la maladie et expira dans de vifs sentiments d'amour et d'abandon. L'histoire conserve précieusement le souvenir de ce premier sujet canadien décédé le 4 octobre 1687, en odeur de sainteté.<sup>36</sup>

<sup>36</sup> D'après les *Annales* de Sœur Morin complétées par le *Dictionnaire Tanguay*.



CROIX DE POSTULANTE DE MÈRE DE BRÉSILES

## Chapitre dix-huitième

### EXTENSION DE L'HÔTEL-DIEU

« Nous savons combien votre établissement est utile à la gloire de Dieu et au bien du pays. »

(M. TRONSON à Mère MORIN)

Après avoir relaté les grands traits de l'existence des trois premières Hospitalières, il convient d'ajouter que les religieuses canadiennes qui vinrent partager leur vie d'immolation, possédaient aussi leur esprit éminemment apostolique.

L'attente avait été longue. Au cours de quatorze ans, on l'a vu, seules deux braves enfants du Québec prirent rang définitif dans l'humble milice des Hospitalières. Pourtant un jour vint — à partir de 1675 —, où les vocations se firent nombreuses, sans que Ville-Marie qui se développait apportât quelque amélioration au budget de son pauvre hôpital. Quelques dons généreux venus de France avaient contribué à le meubler ou à orner la chapelle : soleil d'argent (ostensoir), ornements d'églises,<sup>1</sup> remèdes et instruments de chirurgie qui facilitaient le service des malades ; mais tout cela, joint aux substantiels envois de l'inépuisable générosité de M. Macé, ne modifiait guère les conditions d'existence des moniales. L'hôpital, de fort bon aspect lors de sa construction en 1654, n'était plus, trente ans plus tard, qu'une maison délabrée, *bien froide et trop petite* pour les dix-huit ou vingt religieuses que comptait alors l'Hôtel-Dieu.

À sa première visite en 1685, Mgr de Saint-Vallier, constatant la vétusté des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, démontra aux Hospitalières l'urgence où elles se trouvaient de faire une construction nouvelle. Au dire de Sœur Morin, les religieuses n'osaient entreprendre la construction reconnue nécessaire « faute de quoy fournir à la dépense journalière et de plus Monsieur Macé s'y opposait ». Celui-ci alléguait, à l'appui de son refus, la parabole évangélique de l'homme qui entreprit de bâtir sans moyens.

Pour aider à subvenir aux besoins quotidiens, le baron de Fancamp, bienfaiteur de la première heure, assurait aux religieuses, en 1685, outre divers dons qu'il leur fit, une modeste rente foncière provenant d'une capital de 1,600 livres placé sur la Maison de charité des Pauvres enfants.

<sup>1</sup> Don de madame de la Basne, tante de Mère de Brésolles.



*Ostensoir en vermeil portant l'inscription:*  
DONNÉ AUX RELIGIEUSES HOSP DE S<sup>t</sup> JOSEPH DE MONTRÉAL. 1682.



*Sur le pied du ciboire se lisent ces mots:*  
POVR LES RELIGIEUSES HOSP DE MONREAL 1682.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Un peu plus tard, sur la demande des Sieurs de Denonville et de Champigny, Sa Majesté trouvait à propos de permettre « six Congés pour la Traite priant le dit Sieur de Frontenac de donner les dits congés aux religieuses afin qu'elles puissent pourvoir à la subsistance des malades et à la réparation de leurs bâtiments. » Qu'en fut-il de ce privilège ? L'histoire reste muette sur ce sujet.

Ce qui ressort clairement des faits, c'est que, autant les Hospitalières eussent désiré répondre sans retard aux conseils donnés, autant elles ne savaient où prendre le premier sou pour faire face aux déboursés d'une pareille entreprise. Les maigres revenus de l'hôpital ne pouvaient même suffire à solder chaque année, les dépenses entraînées par le soin des nombreux malades reçus et traités, au nom et pour l'amour du bon Dieu. Néanmoins, par respect pour les ordonnances de l'évêque, croyons-nous, et pour répondre aux besoins pressants, on commença la construction d'une salle temporaire pour les hommes malades, en attendant que fût établi un plan d'ensemble. Cette salle resta inachevée comme il appert par un lettre de MM. de Denonville et Champigny.

Le Gouverneur et l'Intendant, qui étaient allés visiter l'Hôtel-Dieu à cette époque, touchés sans doute de son état de pauvreté, rédigèrent, le 3 octobre 1687, un *Mémoire* qu'ils présentèrent au roi afin d'en obtenir secours et assistance pour l'hôpital qui menaçait ruines. Ce long *Mémoire* fournit un aperçu complet tant de la situation financière que de l'état matériel de l'établissement. Bien qu'il reconstitue l'histoire de l'Hôtel-Dieu depuis l'année 1648, nous n'hésitons pas à l'insérer textuellement, car il constitue l'appréciation des personnages officiels du temps. Cette pièce est ainsi conçue :

« L'année 1648, madame de Bullion, surintendante, donna 20,000 écus pour sa fondation, espérant qu'ils en produiraient 1,000 de rente annuelle. Cependant il est arrivé que ce fonds n'a produit tout au plus qu'une rente de 1,200 livres (480 écus). Cela vient de ce que, du *consentement de la fondatrice*, on prêta 22,000 livres à la Compagnie de Montréal pour lever cent hommes, afin de garantir cette île des attaques des Iroquois. Ces hommes l'ont sauvée en effet, et tout le Canada aussi. Cette compagnie s'obligea, en prenant la somme, de donner à l'hôpital une terre en paiement. Cette terre fut donnée telle que l'administratrice la souhaita. Mais comme les terres ne valent pas tant à présent que pour-lors, celle-ci ne porte au plus que 400 livres tous les ans, l'Hôtel-Dieu n'ayant pas d'ailleurs le moyen d'y faire les réparations nécessaires, qui coûteraient beaucoup. Madame de Bullion donna encore 22,000 livres en constitution de

## L'HÔTEL-DIEU

rentes sur M. le duc d'Angoulême. Celui-ci étant mort quelques années après, son bien a été mis en discussion; et comme l'Hôtel-Dieu et les autres créanciers n'ont pas assez de crédit pour faire vider cette discussion, ayant affaire à de fortes parties, dont l'une est M. le Prince, on ne peut toucher ni le principal ni la rente, qui n'a point été payée depuis dix-sept ans. Enfin, les 16,000 livres qui restent de la fondation sont entre les mains du sieur Desbordes, qui en paie tous les ans 800 livres de rente, qui font, avec les 400 que l'on tire de la terre de l'Hôtel-Dieu, tout le revenu de cet établissement.

« Les religieuses qui le dépensent sont encore plus à plaindre. La dame de Bullion ayant donné 20,00 livres pour les entretenir, le sieur de La Dauversière, receveur des tailles à La Flèche, à qui on remit cette somme, s'obligea de l'employer à l'acquisition d'une rente de 1,000 francs. Cependant il la porta au trésorier de l'épargne en acquit de sa recette des deniers du roi, *dans la pensée de la remplacer lorsqu'il aurait trouvé des personnes sûres pour la mettre en rente.* Mais étant mort peu de temps après, redevable au roi de plus qu'il n'avait de biens, les 20,000 livres qu'il avait en dépôt sont entrées dans les coffres de Sa Majesté, et la fondation des religieuses a été perdue.

« Il paraît par les comptes, que M. l'abbé de Saint-Vallier a vérifiés, que la dépense se monte à 8,000 livres par an. De cette manière on voit que la dépense passe le revenu, et qu'à moins d'un secours extraordinaire, il faut que cette maison périsse. Cependant sans cet établissement, qui est à la tête de la colonie, nous ne savons pas comment nous ferions pour les soldats et les habitants. Il y a deux chirurgiens, qui pour toute rétribution reçoivent chacun du pauvre Hôtel-Dieu quinze écus pour servir toute l'année, par six mois. Ils servent trop bien pour si peu de chose. Nous vous demandons, Monseigneur, votre protection pour cette pauvre maison, afin de lui procurer quelque gratification. Elle aurait été abandonnée si nos marchands les plus charitables ne lui avaient encore prêté, dans la confiance que vous ne l'abandonnez pas. Nous avons été nécessités, pour donner moyen à cet hôpital de prendre soin des soldats malades, de donner par jour, pour chaque soldat, trois sols en sus de leur paie. Nous avons cru, Monseigneur, que vous l'approuveriez, car on ne peut pas nourrir et médicamenter un soldat pour quatre sols par jour sans être à charge à l'Hôtel-Dieu.

« C'est la plus grande pitié du monde que de voir le logement de ces pauvres religieuses. Nous l'avons visité de la cave au grenier. Outre qu'il y pleut et y neige de tout côté, n'étant que de vieux cloisonnages, elles n'y peuvent absolument pas rester sans courir risque

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

d'être écrasées d'un coup de vent. Car la salle où sont les malades, en quoi consiste tout l'hôpital, est étayée en dedans et en dehors. L'appartement des religieuses est sur cette salle, et par conséquent dans le même péril. D'ailleurs leur logement (qui est plutôt un grenier qu'un dortoir) est si étroit, qu'elles sont obligées de coucher plusieurs dans une même cellule, si petite qu'à peine elles s'y peuvent tourner. D'ailleurs, c'est tout près des toits, en sorte que, selon les saisons, on y sent un grand froid ou une chaleur extraordinaire. Il est vrai qu'on a bâti cette année (1687) une salle (pour les hommes malades, en attendant qu'on puisse en construire une pour les femmes); mais, outre qu'elle n'est pas achevée, il a fallu emprunter pour la mettre dans l'état où elle est. La gratification de Sa Majesté, qui est de 1,000 livres, les aumônes, les quêtes que l'on a faites dans le pays n'ont pas fourni de quoi achever cette salle (et comme les marchands du pays se lassent de prêter à une maison qui est si mal dans ses affaires, il n'y a que Dieu qui sache par quel moyen elle pourra s'établir). Indépendamment de la salle des femmes, il reste encore à construire tous les offices, les caves, l'appartement des religieuses et la chapelle; il faut joindre à cela les bâtiments de la grange, qui tombent en ruine de tous côtés. »<sup>2</sup>

Telle était la pénible situation du pauvre Hôtel-Dieu en 1687. M. Tronson, informé par Mère Macé, en 1685, du bienveillant intérêt témoigné par M. de Saint-Vallier aussi bien que de ses désirs de voir les religieuses installées dans une demeure convenable, avait répondu à celle-ci le 3 mai 1686 : « Je ne m'étonne pas de la charité que vous a témoignée M. l'abbé de Saint-Vallier, et de l'estime qu'il a de toute votre communauté. C'est le grand bien que vous faites qui lui a donné ce sentiment, et vous n'aviez pas besoin d'autre recommandation auprès de lui. Puisqu'il entreprend de vous faire bâtir, c'est qu'il voit le besoin que vous en avez. Faites-lui bien représenter l'impossibilité où vous seriez de faire cette dépense sans un secours extraordinaire. Personne ne peut mieux vous le procurer que lui ; car il a du crédit à la cour ; le roi l'écoute, et son témoignage sera d'un grand poids pour nos Messieurs de Montréal : ils savent bien que c'est servir toute la colonie que de vous servir. Ainsi ils vous accorderont toujours avec joie ce qui peut dépendre d'eux, et qui sera dans l'étendue de leur ministère ».<sup>3</sup>

Mgr de Saint-Vallier, étant repassé en France en novembre 1686, y fut sacré évêque le 25 janvier 1688 et ne revint au Canada

<sup>2</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal (*Mémoire* de MM. de Denonville et de Champigny).

<sup>3</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. II, p. 93.

## L'HÔTEL-DIEU

qu'au cours de l'automne de cette même année. Lorsqu'il eut pris charge de son diocèse, Monseigneur renouvela ses instances auprès des Hospitalières, les assurant qu'il fallait mettre la main à l'œuvre sans différer. « Il se chargeait au reste d'apaiser M. Macé s'il s'opposait encore au projet »; Monseigneur était fort bien renseigné, ayant rencontré le dévoué Sulpicien pendant son séjour à Paris. C'était même à son instigation qu'il avait sollicité l'aide de la cour en faveur de l'Hôtel-Dieu et avait obtenu du roi, le 13 mars 1688, une gratification de 3.000 livres, ainsi que des remèdes pour les pauvres. Sa

*Aux Hospitalières de Montfreal en Canada  
3000<sup>tt</sup>*

*il est ordonné au garde du mon Trésor  
Royal m.<sup>r</sup> Estienne Jébanot sieur de Verthac  
de payer comptant aux Religieuses  
Hospitalières établies à Montfreal la  
somme de trois mil livres que ie leur  
ay accordé par gratification extraordinaire  
faite en mon conseil Royal des finances  
le 13. mars 1688.*

*comptant au Trésor Royal  
Carr*

*Jouit*

Grandeur pria donc M. Bailly, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice de Ville-Marie et habile architecte, selon l'annaliste, de faire le plan du bâtiment. Peu après, ajoute celle-ci, « on commença à faire amasser des pierres et autres matériaux nécessaires, Monseigneur ne voulant point qu'on différât de faire travailler ne pouvant trop s'étonner comment on avait pu demeurer pendant plus de trente années dans si pauvre et méchant taudis ».<sup>4</sup>

MM. de Denonville et de Champigny nous apprennent qu'à leur visite à l'Hôtel-Dieu ils y avaient « trouvé quarante-sept malades quoique les troupes qui étaient allées en guerre ne fussent pas encore de

<sup>4</sup> *Annales*, p. 181.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

retour ». Autorités religieuses et civiles ne cessaient donc de représenter l'insuffisance du local en dépit de la salle construite en 1687.

Un extrait d'une lettre écrite par le révérend Père Jacques de Lamberville à un missionnaire de Chine illustre la situation. Ce religieux rapporte qu'étant aumônier des troupes à Cataracouy en février 1688, il fut atteint du scorbut. Presque mourant, on le consuisit à l'Hôtel-Dieu sur les glaces. Le voyage dura sept jours et demi. À son arrivée il trouva tous les lits occupés ; il est permis de croire que c'était par des militaires, car le courageux Jésuite parle avec reconnaissance des bons services des officiers. « L'on me mit sur une paille au coin du feu », écrit-il, « où je restai 4 heures toujours prêt à rendre l'âme ( . . . ). Dez le matin suivant, Mrs les prestres du séminaire de Saint Sulpice, qui sont en ce lieu, me retirèrent chez eux. J'ay été deux ans et demy, à me remettre un peu de cet étrange mal du scorbut . . . »<sup>5</sup>

Décision fut donc enfin prise de commencer la construction d'un Hôtel-Dieu selon les données particulières établies pour les communautés de France. Sœur Maumousseau, alors dépositaire, fut, après avoir jeté les fondations de l'édifice, remplacée par la première religieuse canadienne de notre Hôtel-Dieu, Sœur Morin ; celle-ci connaissant mieux le pays, il lui était plus facile d'acheter les matériaux de construction à meilleur compte. Elle rapporte qu'elle mit « six maçons à faire la grosse muraille et plusieurs tailleurs de pierre à faire les portes et les fenêtres. »

Le principal corps de logis du monastère avait 130 pieds de long et 31 de large. « Au bout du dit bâtiment se trouvaient deux pavillons de chacun 25 pieds de long et 31 de large. Ce qui faisait au dehors la figure d'un T ».<sup>6</sup> L'hôpital était à trois étages et mesurait 200 pieds de longueur, y compris l'église.

L'édifice, qui coûta 60,000 livres et fut le premier Hôtel-Dieu proprement dit, comprenait un hôpital pour les malades et un monastère pour les religieuses. Chacune y eut sa cellule et chaque office y occupa une pièce particulière.

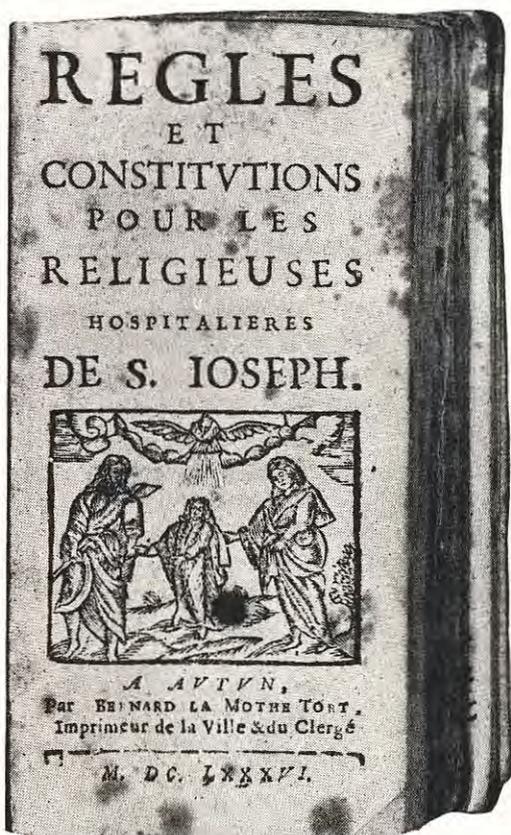
Montréal commençait à prendre figure de cité, sillonnée qu'elle était par des voies publiques dont les noms évocateurs rappelaient les protecteurs célestes ou les bienfaiteurs temporels de la colonie. M. Dollier de Casson, assisté de Maître Bénigne Basset, en avait fait le

<sup>5</sup> Le P. Camille de Rochemonteix, s.j., *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III. Pièces justificatives, p. 618.

<sup>6</sup> Ces chiffres donnent 180 pieds (130 + 50). Ailleurs Sœur Morin dit 190. Extrait des *Annales* de Sœur Morin, chapitre XXIV, *Nos premières Mères entreprennent de se bâtir et loger* ; et chapitre XLV, *Premier incendie général*.

## L'HÔTEL-DIEU

tracé. Le nouvel Hôtel-Dieu eut donc un site précis. Depuis la verbalisation des *sentiers*, le territoire de l'hôpital se trouvait compris entre deux rues qui reçurent respectivement, en 1673 et en 1674, les noms de rue Saint-Joseph,<sup>7</sup> en l'honneur du patron des Hospitalières, et de rue Saint-Paul, en hommage à Paul de Chomedey de Maisonneuve.



À l'Hôtel-Dieu de l'époque, se rattache encore la vieille rue de l'Hôpital. Cette rue, partiellement existante, est le tronçon d'une route qui, jadis, commençait à l'extrémité ouest<sup>8</sup> de Ville-Marie et finissait à l'Hôtel-Dieu. La dernière partie du sentier disparut bientôt, envahie par les habitations ; mais, grâce à l'intervention de M. de

<sup>7</sup> La rue Saint-Joseph est devenue la rue Saint-Sulpice après la translation de l'Hôtel-Dieu au mont Sainte-Famille, en 1861, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

<sup>8</sup> Angle des rues Saint-Jacques et McGill.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Callière,<sup>9</sup> notre ville conserve « la vieille rue de l'hôpital » comme mémorial de son premier Hôtel-Dieu. L'inauguration de celui-ci avait été faite par M. Chaigneau, aumônier, le 21 novembre 1694, bien qu'il n'y eût alors que le premier étage et une partie du dortoir.

Pour construire cet édifice, les Hospitalières procédèrent lentement, selon les moyens fournis au jour le jour par la Providence. Plusieurs années s'étaient déjà écoulées depuis le commencement des travaux, quand, vers la fin de la construction et peut-être même pour hâter celle-ci, Mgr de Saint-Vallier y contribua de ses deniers. Le vénérable prélat était sans doute heureux de protéger effectivement, dans l'ordre temporel comme dans le domaine spirituel, ses Hospitalières de Montréal. Ne venait-il pas, par un acte du 1er février 1689,<sup>10</sup> d'approuver les Constitutions de l'illustrissime et révérendissime évêque d'Angers, Messire Claude de Rueil (1643), adaptées depuis lors au régime des vœux solennels par son successeur Mgr Henry Arnauld ? La lettre qu'il lui écrivit à cette occasion nous offre un gracieux modèle des relations épistolaires des deux évêques. Mgr de Saint-Vallier y fait valoir, avec une complaisance toute paternelle, leurs titres respectifs de pasteurs des Hospitalières de Ville-Marie.

*Monseigneur,*

*Jay receu la lettre que vous mavez fait lhonneur de mescrire avec tous les sentiments possible de respect pour un euesque recommandable et par sa vertu et par les seruices quil a rendu à leglise : il est aisé de reconnoistre que Dieu aime dune maniere particuliere linstitut des filles de St Joseph puisquil cest voulu seruir dun euesque pour luy donner naissance. pour moy il faust que ie vous auoüe Monseigneur que iay pour les filles de cette congregation que nous auons dans ce diocesse une estime et une tendresse particuliere. ie les estime bienheureuse de ce que vous voulez bien les honorer de votre protection. si jauois eu quelque veües de changer quelque chose à leur reigle et a leur coutumier ie les quitterois sur le champ mais iay trouué tant de sagesse dans tous les réglemens et dans le coutumier que vous leur avez donné que vous pouvez vous persuader que je me fre un vray plaisir Monseigneur de les aider dans la pratique de ses reigle et conserver ainsi luniformite de mesme reglemens et des mesme obseruances dans toutes leurs maisons. ie vous recommande Monseigneur*

<sup>9</sup> Ordonnances du 28 août 1702.

Ces notes sur la rue de l'Hôpital sont dues à l'obligeance de M. E.-Z. Mascotte.

<sup>10</sup> Cf. chapitre des Documents, p. 386.

## L'HÔTEL-DIEU

cōme à leur pere tous leurs besoins et ceux de cette eglise desolee par la guerre cruelle que nous auons avec les yrocois elle meritret Monseigneur dauoir un St euesque cōme vous sest dans ses sentimens que ie luy recoumande encors une fois ses besouens presans et ceux de tous ses enfans. souffre que ie vous prie en particulier de vouloir macorder vostre precieux souuenir deuant nostre seigneur dans lamour duquel ie suis avec untres profond respect

Monseigneur  
vostre tres humble et  
tres obeissant seruiteur

Jean euesque de Quebec

La joie des Hospitalières, de voir la stabilité de leur Institut confirmée une seconde fois et de prendre enfin possession de leur asile béni, devait trop tôt se changer en d'angoissants problèmes. C'est en effet un douloureux mystère que la série d'épreuves inouïes qui se succédèrent bientôt, pour l'Hôtel-Dieu, à une cadence à peine explicable.



LES OEUVRES D'AMBROISE PARÉ: un MANUSCRIT de Sœur Migeon de Branssat; REGISTRE DE COMPTES; ANNALES de Sœur Morin; TRAITÉ sur les parasites; STATUE CARBONISÉE (incendie de 1695). Pour détails, voir *Index des illustrations*, p. 417.

## Chapitre dix-neuvième

# LES CONFLAGRATIONS DE L'HÔTEL-DIEU

## LE PREMIER INCENDIE

« Dieu est votre père, mettez en Lui  
seul toute votre confiance. »

(Mère Marie de la FERRE)

Trois mois à peine après l'inauguration de l'Hôtel-Dieu, le jeudi 24 février 1695, vers les trois heures du matin, la sentinelle, en faction chez M. le gouverneur de Callière, frappait vivement à la porte de l'hôpital en criant : Au feu ! Le lugubre appel, répété par l'infirmier et par les convalescents qui s'étaient hâtés de sortir dans la cour, alerta Sœur Maumousseau qui donna l'alarme à la communauté. Quelques Sœurs, disent les Annales, coururent à l'église pour sonner le tocsin, et ne furent pas peu étonnées d'en voir tomber la corde en feu, sans qu'il en parût rien dans le bas du clocher ni dans le vieil hôpital qui était joint à l'église.

Déjà les flammes faisaient rage et s'élançaient par la couverture, car le feu s'était déclaré quelques heures plus tôt dans le grenier de la vieille église,<sup>1</sup> — peut-être directement dans le clocher — où une lumière avait été aperçue entre minuit et une heure, sans attirer davantage l'attention de la sentinelle. Même à l'heure tardive où fut signalé l'élément destructeur, un secours opportun eût certainement épargné le monastère, puisqu'il y avait dix ou douze pieds d'espace entre le groupe des anciens bâtiments et le nouvel édifice. Mais, pris de panique, les habitants de Ville-Marie ne songèrent qu'à protéger leurs demeures et dissuadèrent même les personnes charitables de tenter un secours qui exposerait inutilement leur vie.

La supérieure, alors Sœur Morin, pria vainement, avec instances, quelques-unes des personnes accourues de monter sur la maison pour couper le chemin au feu ; seuls se présentèrent quelques officiers dont la bonne volonté ne fut cependant d'aucune efficacité. Pour comble d'infortune, « deux domestiques fort laborieux et adroits, qui avaient coutume de travailler journellement dans la cour, se trouvaient ce

---

<sup>1</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal. *Relation de l'incendie de 1695* déposée aux Archives de la Marine et des Colonies.

L'HÔTEL-DIEU



ANCIENNE STATUE DE BOIS. La finesse du travail permet de supposer qu'elle fût sculptée en France. TRÉSOR DE L'HÔTEL-DIEU.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

soir-là à la ménagerie de Saint-Joseph » ; <sup>2</sup> « Ce qui fait connaître », conclut Sœur Morin, « que l'arrêt du ciel était prononcé et que nous devions passer par ce feu sans aucune réserve ».

Au milieu des angoisses causées par la conflagration, la prudente Mère Morin fit promptement le tour des dortoirs, dans la crainte que quelque sœur n'y fût encore. En passant devant une petite chapelle de la Sainte Vierge, elle y entra recommander sa famille religieuse. Toute à son malheur et à ses responsabilités, elle oublia d'emporter les souvenirs précieux qui l'ornaient, de même que les objets de valeur qui se trouvaient dans sa propre chambre.

Neuf pensionnaires, logées au-dessus du noviciat, eurent le temps de fuir, grâce à la diligence de Sœur Migeon, qui les fit sortir les premières avec tous leurs effets et les remit le lendemain entre les mains de leurs parents.

Malheureusement, toutes les sœurs ne purent conserver pareil sang froid. « Une des plus alertes », rapporte l'annaliste, « vint prendre les clefs dans la chambre de la supérieure et n'ouvrit aucune porte, tant elle était transportée ; ce qui obligea plus d'une Sœur à sortir par les fenêtres que les personnes du dehors enfoncèrent avec des haches et des bûches. »

La plus grande partie des malades, craignant d'être atteints par les flammes, sautèrent aussi par les fenêtres ; même un agonisant réussit à se traîner dehors et mourut peu de temps après. Les Sœurs hospitalières et pharmaciennes se rendirent dans leurs offices et sortirent maints effets. La dépositaire des pauvres, Sœur Charlotte Gallard,<sup>3</sup> ne fut pas si heureuse ; au regret de tous, elle ne put rien sauver. Les papiers d'affaires de Jeanne Mance, ses écrits et souvenirs, sa correspondance avec M. de La Dauversière et autres personnages furent consumés dans ce premier incendie, privant les âges futurs d'une émouvante vision d'histoire.<sup>4</sup> Parmi les pertes dues à cette catastrophe,

<sup>2</sup> Sur l'emplacement du fief Saint-Joseph, que la « ménagerie » servait à exploiter, se trouvent aujourd'hui une partie des paroisses Saint-Joseph et Sainte-Cunégonde ; par conséquent il était très éloigné de l'Hôtel-Dieu, situé rue Saint-Paul.

<sup>3</sup> D'après la notice nécrologique de cette religieuse.

<sup>4</sup> La destruction du *Registre des pauvres de l'Hôtel-Dieu* prive l'hôpital d'un document fort intéressant sur la tenue des statistiques d'alors. M. E.-Z. Massicotte a eu la bonne fortune de rencontrer, dans les actes de Basset, une copie d'un enregistrement de malade, aux premiers temps de la colonie. Il ne reste que ces extraits pour nous donner une idée des renseignements contenus dans le livre en question, c'est pourquoi nous les consignons intégralement :

« Extrait du Registre des pauvres reçus à l'hostel Dieu St Joseph de villemarie en l'Isle de Montreal en la Nouvelle france, datte du septie oust g b, I. c. soixante et six.

« Jacques Berio, [nommé Brias dit le Soldat dans son acte de sépulture] âgé de vingt quatre ans, de poitou, paroisse St Sulpice EsVesché de poitiers a esté reçu a l'hospital ce dimanche vingt quatre oust g b I. c. soixante et Dix, est sorty Ce

## L'HÔTEL-DIEU

Sœur Morin mentionne également quantité de reliques insignes envoyées par madame l'ambassadrice de Chaumes.<sup>5</sup>

La dépositaire de la communauté, Sœur Denis, eut plus de succès. « Elle ouvrit de force les archives et sauva les papiers de conséquence. D'autres Sœurs se signalèrent par leur courage et leur présence d'esprit. Sœurs Milot et Geneviève profitèrent du peu de secours qu'elles reçurent du dehors, sauvèrent la plus grande partie du linge et des ornements de la sacristie ; Sœur Leduc et ses novices mirent en sûreté presque tout ce qui leur appartenait et elles aidèrent encore à sortir le linge blanc déposé dans de grands coffres fermant à clefs. Sœurs Catherine, Marie et Geneviève enfouirent la batterie de cuisine dans la neige. » Ce fut à peu près tout ce qu'il fut possible de soustraire aux flammes, si ce n'est que « les hospitalières, dépositaires et pharmaciennes aient ramassé par la suite ce qu'elles trouvèrent d'utile dans les décombres et qui n'avait point été consumé par le feu ». La majeure partie de ces effets fut dérobée par la cupidité des gens qui les transportaient ou qui plutôt faisaient mine de les transporter dans les maisons les plus proches, pour les mettre à couvert du feu. Les lits et les meubles des salles, déposés dans la neige par l'infirmier et les malades, subirent le même sort.

Il n'y eut pas jusqu'aux remèdes et préparations pharmaceutiques, déposés dans la cour de M. de Callière, toute proche de l'hôpital, et confiés par le gouverneur lui-même aux soldats qui étaient en sentinelle, qui ne tentèrent quelques gourmets, amis des spiritueux. Croyant que les pots et flacons dont ils avaient la garde devaient en contenir, « ils burent des médecines et des vomitifs qui les purgèrent à l'excès ». D'autres, croyant tenir de la confiture, mangèrent divers électuaires et en éprouvèrent le même désastreux effet.

Pendant que le sauvetage s'opérait tant bien que mal, le feu se propageait avec une intensité croissante. Au plus fort de l'embrasement, M. Dollier de Casson, accompagné de prêtres du Séminaire et suivi d'un grand nombre de gens, surtout des enfants, apporta le Saint-Sacrement sur le théâtre de l'incendie. Un vent glacial venant

---

dimanche vingt sixie, avril g b I. c. soixante unze — Jacques Berias âgé de vingt six ans ou environ de Poitou parroisse St Sulpice Evesché de poitiers a esté reçu a l'hospital le vingt octobre g b. I c. soixante et unze; est décédée le sixie, décembre.

« Je sousigné Greffier et tabellion du Balliage de L'Isle de Montreal, en la nouvelle france, Certifie a tous qu'il appartiendra, que j'ay fidelement tiré sur le Registre des pauvres Reçus à l'hospital dud. Montreal, l'extrait cy dessus, et iceluy bien et dument Collationné pour servir tant aux Religieuses dud. hospital qu'à Mad-elle Mance administratrice du bien des pauvres d'Iceluy ainsy que de Raison ce huitie juillet g b, I c. soixante et Douze. » BASSET, greffier.

<sup>5</sup> Elizabeth Le Feron, épouse de Charles d'Ailly duc de Chaulnes, trois fois ambassadeur extraordinaire à Rome. (*Les Annales imprimées* de Sœur Morin : annotation de la Société historique de Montréal.)

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

du nord-est soufflait avec violence ; il jetait des brandons de feu sur les bâtiments de la ménagerie de l'hôpital qui était proche, ce qui mettait en danger la moitié de la ville pour le moins et causait de vives alarmes. Aussitôt que le Saint-Sacrement fut arrivé, le vent changea brusquement de direction, repoussant les flammes et les étincelles vers le foyer d'où elles jaillissaient. Tout le monde fut témoin de cette merveille, dit Sœur Morin, et en rendit gloire à Dieu. Pour notre part, il devint évident que le ciel voulait nous affliger seules en cette occasion. Un si grand feu ne s'était pas encore vu en Canada. La lueur de l'incendie fit connaître l'accident dans les forts « de Laprairie, Longueuil, Boucherville et Pointe aux Trembles », où quelques habitants aperçurent la sinistre clarté.

Lorsque le monastère fut envahi par les flammes, les Sœurs cherchèrent refuge dans leur jardin. Elles y restèrent sur la neige, par un froid intense, contre lequel ne pouvaient les défendre leurs pauvres vêtements de fortune : plusieurs d'entre elles n'ayant ni bas ni souliers. Tandis que des larmes silencieuses inondaient la figure de quelques Sœurs, d'autres, à l'âme trempée d'héroïsme, bénissaient Dieu de les mettre dans la nécessité de pratiquer le vœu de la sainte pauvreté.

Le feu détruisit rapidement tout l'édifice ainsi que les anciens bâtiments, « à l'exception de deux boulangeries et d'une grange et ménagerie nouvellement construites »<sup>6</sup> et sauvées du désastre grâce au dévouement de trois Récollets, des Sieurs Saint-Omer, Leduc, Jacques Moulier, Antoine Tessereau et quelques autres. Pendant que le révérend Père Denis,<sup>7</sup> gardien (supérieur) des Récollets à Montréal, pénétrait hardiment dans la chapelle pour en retirer le S. Sacrement, le Père Guillaume et son compagnon transportèrent des sacs de farine sur leurs épaules, « travaillant comme des mercenaires ». La chaleur fut si intense que toute l'argenterie fondit, de même que les chaudières de cuivre et les cloches de fonte; le résidu en entra si avant dans la terre qu'il ne put être retrouvé. Par contre, le feu respecta une très belle statue en cire, du Saint Enfant-Jésus, un petit cœur et une petite bague d'or qui l'ornaient.

Devant les ruines amoncelées en quelques heures sur le fruit de plusieurs années d'âpre travail, Mère Morin, se jetant à genoux, fit à Dieu le sacrifice de ce cher monastère, qui lui avait coûté tant de sollicitudes et dont les frais de construction étaient loin d'être entières.

<sup>6</sup> Archives de la Marine et des Colonies (*Relation* de l'incendie de l'année 1695).

<sup>7</sup> Ce religieux, premier Récollet canadien, était neveu de Sœur Catherine Denis, de l'Hôtel-Dieu, dépositaire de la communauté lors du premier incendie.

## L'HÔTEL-DIEU

rement payés. Puis, grandie à la mesure du malheur qui l'atteignait, elle adora les desseins mystérieux du Tout-Puissant qui avait permis ce coup de foudre, sollicitant la grâce d'en profiter, elle et toutes ses sœurs. La communauté, réduite à une indigence totale, se trouvait sur le pavé, hort d'état d'espérer pouvoir rétablir ces constructions avant de longues années, sinon jamais. Aussi, quel accent de mélancolique résignation rend la plume de la chère annaliste, dévoilant fraternellement à ses sœurs l'état d'âme des pauvres religieuses en cette pénible occurrence ! « Oh ! que ces moments furent douloureux », s'exclama-t-elle, « il faut les avoir vécus pour le comprendre ! »

Le vigilant supérieur de Saint-Sulpice ne tarda pas à secourir leur infortune. Un ecclésiastique vint, de sa part, ordonner à Mère Morin de se retirer avec sa communauté chez les Sœurs de la Congrégation, ajoutant qu'il ferait conduire les pauvres malades dans une chambre du Séminaire, en attendant de trouver un lieu convenable pour les loger ; ce qui fut exécuté sur le champ. L'infirmier de l'hôpital, appelé Lafrance, en prit soin et M. Dollier de Casson eut grand souci de lui procurer tout ce qu'il demandait pour leurs besoins.

Quant aux Hospitalières, elles furent accueillies par Sœur Barbier<sup>8</sup> dit Sœur de l'Assomption, supérieure. et Sœur Gariépy,<sup>9</sup> économe, avec toute la charité qu'on pouvait attendre des filles de Marguerite Bourgeoys. Leur cœur, après avoir douloureusement tressailli devant l'épreuve des chères voisines, dut éprouver de la consolation en les recevant. Sœur Macé n'était-elle pas demeurée la meilleure confidente de leur Mère, après Jeanne Mance ?

La vénérée Mère Macé, qui consolait sa jeune Supérieure canadienne au soir de l'incendie, n'avait-elle pas, elle aussi, besoin de réconfort ? Si le groupe des bâtiments qui formaient l'Hôtel-Dieu, avant l'incendie de 1695,<sup>10</sup> était dû aux sacrifices des fondateurs tant de l'ancienne que la Nouvelle-France et racontaient les desseins éternels de Dieu sur Montréal, ils représentaient encore en partie son œuvre personnelle et les royales aumônes de son frère l'abbé René Macé, qui y avait épuisé ses ressources.

<sup>8</sup> Marie Barbier, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, succéda à la vénérable Mère Marguerite Bourgeoys, en qualité de Supérieure (1693-1698). Elle était fille de Gilbert Barbier, dit le Minime, venu à Ville-Marie en 1642, avec la deuxième recrue, envoyée par M. de La Dauversière.

<sup>9</sup> Sœur Marguerite Gariépy dite Saint-Augustin, native de Québec. Assistante en 1690, elle signa avec Marguerite Bourgeoys et Sœur Hyoux la cession à l'Hôtel-Dieu du premier terrain donné à la Fondatrice, terrain sur lequel se trouvait l'étable, ou première école de Montréal.

<sup>10</sup> Ces bâtiments comprenaient : la première chapelle et l'hôpital de Mlle Mance ou première maison construite en dehors du Fort (1645) ; l'Hôtel-Dieu de 1654 et sa chapelle qui servit d'église paroissiale ; en plus le nouvel édifice de 1694. Voir p. 111.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

À peine les deux communautés se trouvèrent-elles ainsi réunies que l'on commença à s'alarmer sur le sort de la vénérée Mère Le Jumeau ; seule, des trente sujets de l'Hôtel-Dieu, elle manquait à l'appel. Cependant, on dut faire trêve aux perplexités pour recevoir un Hôte incomparable, ardemment désiré depuis longtemps par les Filles de la Congrégation. Le révérend Père Joseph Denis de la Ronde apportait, au couvent, le Saint-Sacrement qui n'y avait pas encore résidé, mais qui ne devait plus en partir ; en ce mémorable 25 février 1695, il y établit ainsi sa demeure permanente. La vénérable Marguerite Bourgeoys, dite Sœur du Saint-Sacrement, célébra jusqu'à sa mort l'anniversaire de ce bienfait inestimable.

Sœur Le Jumeau suivait pieusement Notre-Seigneur, ne l'ayant pas quitté depuis son transport, au cours de la nuit, à la maison de M. Arnaud, marchand. La venue de l'Hôte divin apporta donc double joie, car la disparition de la vénérée Mère avait fait craindre qu'elle ne fût brûlée.

Dès le matin, les cœurs sympathiques se révélèrent nombreux aux Hospitalières. L'un des premiers, M. LeBer offrit spontanément une somme de 4,000 livres pour aider à la reconstruction du monastère.

M. Dollier de Casson, impatient d'assurer un abri à ses pauvres Hospitalières si cruellement éprouvées, allait aussi, vers les huit heures, leur offrir ses paternelles sympathies ; de concert avec leurs charitables hôtes, il prenait, sans tarder, les dispositions nécessaires à cet effet. « On trouva des obstacles », écrit mélancoliquement Sœur Morin. Enfin, il fut convenu avec Sœur Barbier et Sœur Gariépy qu'elles abandonneraient aux Hospitalières « l'appartement de leurs pensionnaires consistant en deux moyennes chambres dans le second étage de leur maison, un petit grenier au-dessus et trois cellules dans leur dortoir. » Ce prêt généreux ne laissait pas de mettre grandement à la gêne les Filles de la Congrégation, et les pauvres sinistrées, fort à l'étroit. À peine celles-ci avaient-elles assez d'espace pour disposer leurs lits faits d'une simple paille et encore partagée, à cause du nombre restreint de lits. Quelques couvertures et oreillers d'emprunt complétaient cette installation digne de la Dame Pauvreté chantée par saint François d'Assise.

Combien reconnaissantes étaient les Hospitalières envers les chères Filles de Notre-Dame, qui s'imposaient un lourd sacrifice pour ne pas s'en séparer ou plutôt pour leur permettre de continuer à s'immoler et pouvoir souffrir avec elles !

## ENTRE DEUX CATASTROPHES RÉTABLISSEMENT DE L'HÔTEL-DIEU

« Cet accident mit les Hospitalières dans un état si digne de compassion, que le cœur le plus barbare en aurait été pénétré. »

(M. de FRONTENAC)

Pauvres parmi les pauvres, les Hospitalières, temporairement installées à la Congrégation de Notre-Dame, n'avaient à attendre que de la Providence les moyens de relever le cher Hôtel-Dieu.

Le ciel ne tarda pas à s'incliner vers leur détresse.

Peu après que M. Dollier de Casson se fût retiré, M. Charles Juchereau de Saint-Denis, lieutenant général, rendit visite aux Hospitalières. Beau-frère de Sœur Migeon de Branssat et ami sincère de la maison, il sentait comme personne le malheur des Hospitalières ; aussi prit-il le parti d'aller sur le champ exposer ses plans au gouverneur afin de prendre, de concert avec lui, des mesures pour travailler incessamment à leur rétablissement.

M. de Callière, se montra des plus favorables au projet, qu'appuyèrent MM. Dollier de Casson et de la Touche, celui-ci commissaire pour les troupes du roi. Et, comme la fête de saint Mathias était alors d'obligation, il fut résolu de convoquer, après le service divin, une assemblée générale de tous les habitants de la ville. À l'heure marquée, dit la chronique, notables, officiers du roi, marchands, bourgeois, toutes les classes du peuple, pauvres ou riches, se trouvaient réunies dans la maison du gouverneur. M. de Callière, doué de beaucoup d'éloquence naturelle et plus profondément touché de l'infortune des Hospitalières qu'on eût pu le croire, exposa leur situation avec tant de justesse et d'à-propos que la plupart des assistants en furent visiblement touchés. Puis, rappelant que l'hôpital existait pour la ville, que celle-ci ne pouvait s'en passer non plus que des religieuses pour servir les malades, il fit un vibrant appel à leur zèle aussi bien qu'à leur charité : tous, dit-il, pouvaient fournir leur quote-part, soit en argent, soit en aidant à sortir du bois des forêts ou en accomplissant d'autres

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

travaux, selon leurs aptitudes. La souscription s'éleva à 5,510 livres.<sup>1</sup> Nos annales gardent souvenance du zèle d'un homme très pauvre, un nommé Roy, qui, non content de souscrire une pistole, exhorta avec force ses concitoyens à aider les religieuses dans leur pressants besoins. « Pensant que Mr de Callière n'en avait pas assez dit », explique Sœur Morin, « il commença à parler bien haut, afin que tous le puissent entendre, et fit remarquer qu'il était de l'honneur des habitants de Ville-Marie de secourir ses bonnes filles qui servaient le public depuis trente-six ans ; qu'il le savait bien puisqu'il était venu de France avec celles qui étaient arrivées les premières et avaient fondé le couvent . . . »<sup>2</sup> Séance tenante, il fut résolu que, dès le lendemain, on enverrait bon nombre de travailleurs dans la forêt pour équarrir le bois nécessaire. M. de Catalogne, architecte, fut choisi pour la conduite de cet ouvrage, conjointement avec M. Pothier, marchand-bourgeois tout dévoué aux intérêts de l'hôpital.

Quant aux Hospitalières, elles passèrent ce triste jour à recevoir nombre de visiteurs. Parents et amis s'ingénierent à leur procurer des vêtements, mais nul ne songea à la nourriture qui manquait totalement, si ce n'est Mlles Migeon et LeBer qui envoyèrent du poisson, du vin et des confitures. Les charitables Sœurs de la Congrégation pourvurent aussi à leurs besoins, mais avec tant de grâce et d'affection que leur délicatesse de procédés relevait encore infiniment leurs largesses.

Dès le lendemain, M. Dollier jugea à propos que la supérieure et les premières officières se rendissent, en compagnie de M. Séguenot, chez M. le gouverneur, pour lui demander sa protection et le remercier de ce qu'il avait déjà fait en leur faveur. Elles furent reçues avec toute bienveillance ; M. de Callière les assura de son aide et de son crédit, dans toutes les occasions où leurs intérêts pourraient en tirer quelque bénéfice. Les premiers citoyens de la ville ayant fort loué cette démarche auprès du gouverneur, M. Dollier conseilla aux religieuses de visiter aussi les principaux d'entre eux, lesquels, assurait-il, feraient ensuite plus larges leurs aumônes. Par obéissance, elles-mêmes

<sup>1</sup> Sœur Morin donne la liste des souscripteurs « telle qu'inscrite dans l'assemblée qu'on tint, pour ce sujet, dans la chapelle des morts. »

M. de Callière	100	M. Adhémar	20
M. Dollier de Casson	500	M. Brouat	30
M. de Belmont	200	M. Pothier	50
M. Leber	4,000	M. de la Morille	50
M. le Commissaire de la Touche	100	M. Dufresne	80
MM. de Maricourt et Pascaud	300	M. Cuillériér	30
M. le Lieutenant général	50		

<sup>2</sup> *L'Etat des hom's et filles qui passèrent à Montréal en 1659* mentionne un *Jehan Roy* parmi les colons classés sous la rubrique *Pour les familles de Marsan Madelle Mance*.

## L'HÔTEL-DIEU

et quelques anciennes, accompagnées de M. Séguenot et de Mme Migeon, consacrerent une journée à ces visites.

Le dimanche, 28 février, elles terminaient leurs sorties en se rendant en procession avec leurs hôtes à la chapelle de Bonsecours, pour y implorer la maternelle protection de la Vierge bénie.

### LA VIE RÉGULIÈRE À L'ÉTRANGER

Au triste matin du 25 février, l'indigence, pour ne pas dire la misère des Hospitalières avait incité les parents des novices à faire des instances auprès de celles-ci pour les ramener dans leur famille. Les religieuses, considérant le dénuement total dans lequel elles se voyaient réduites, engagèrent leurs chères novices à accepter ces propositions. En dépit des unes et des autres, ces jeunes personnes, appartenant pour la plupart à la bourgeoisie montréalaise, refusèrent énergiquement de retourner dans le siècle, croyant mieux acheter ainsi le bonheur de servir Jésus-Christ pauvre et roi des pauvres. Cette jeunesse d'élite se composait des Sœurs Jeanne Du Gué de Boisbriand, Marie-Marguerite d'Ailleboust des Musseaux, Marie-Anne Véronique Cuillérier,<sup>3</sup> Agnès Le Picard, Geneviève Le Vasseur et Sœur Marguerite, converse.

Cependant, vu l'exiguité du local où les Hospitalières étaient logées à la Congrégation, quelques familles obtinrent permission des autorités religieuses d'emmener, pour quelques jours, à leur foyer, leur fille avec une ou deux compagnes. Entre autres, Mme Leduc obtint ce privilège à l'égard de ses deux filles et des novices, dont l'aînée des Sœurs Leduc se trouvait la Maîtresse. Toutes revinrent le mardi, deux mars, « bien résolues de ne plus sortir et de rejeter toutes les propositions qu'on pourrait leur faire par la suite. »

Dès lors, Mère Morin, secondée par l'admirable assistante, Mère Macé, s'efforça d'organiser la vie quotidienne en tirant le meilleur parti de la pénible situation. On rétablit tout d'abord, dans la mesure du possible, l'ordre des observances régulières. L'unique chambre destinée à ces ferventes novices fut transformée en dortoir à simples paillasses d'emprunt et servit de plus à leurs divers exercices religieux.

Pour parer à l'étroitesse du local, les Hospitalières utilisèrent leur boulangerie, « petite maison dans laquelle il y avait un puits ». Elles en firent au besoin une crèdençe, une lingerie, une buanderie pour couler les lessives, lavées ensuite dans les cuves au dehors ; la pièce servait encore de cuisine et de réfectoire, tant pour les religieuses que pour

---

<sup>3</sup> Fille de René Cuillérier, de Clermont, près la Flèche. Engagé comme simple défricheur (Cf. p. 161), M. Cuillérier devint un « riche marchand » de Montréal.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

les ouvriers, qui y prenaient alternativement les repas du midi et du soir. Après les repas, les religieuses revenaient deux à deux, récitant, comme à l'ordinaire, le *Miserere* de règle, qu'elles allaient terminer devant le Saint-Sacrement, dans la petite chapelle de la Congrégation.

Les cours des deux communautés n'étant séparées que par une simple clôture de pieux, dans laquelle on pratiqua une porte de communication, ces allées et venues se trouvaient presque imperceptibles. Composés de pain et de breuvage, la déjeuner et la collation se prenaient dans la chambre commune, qui était à peu de chose près « comme l'arche de Noé », dit agréablement Sœur Morin. Pour ne pas déranger l'étude des pensionnaires, elles y récitèrent aussi, dans la suite, leur office de la Sainte Vierge, excepté durant la belle saison où le jardin leur offrit, comme oratoire, un reposant berceau de verdure.

Le défaut de parloir fut peut-être la plus dure privation imposée par l'exiguité du local. Les Sœurs « recevaient les personnes séculières au milieu d'une grande cour toute proche de la rue fort fréquentée, assises sur des cailloux ou à plate terre » comme s'exprime Sœur Morin. Or, pour faire face aux exigences, que d'affaires à traiter sous le soleil ou la pluie !

Les pauvres malades ne pouvant rester bien longtemps au séminaire, l'une des premières préoccupations fut de leur trouver un logement qui offrit aux Hospitalières toute facilité pour les soigner. Sept jours après l'incendie, vingt-six malades étaient transportés dans la vieille maison de la Providence, aménagée au préalable pour les recevoir.<sup>4</sup> Cette demeure tombait en ruines ; mais, impatientes d'exercer l'hospitalité en dépit de tout, les religieuses l'utilisèrent avec bonheur parce que, située tout près de leur logement, elle leur permettait de prodiguer leurs soins, tant la nuit que le jour, à tous ces pauvres si heureux eux-mêmes de retrouver leurs bonnes Mères. Cependant, la toiture de ce mauvais gîte était en si piteux état qu'en temps d'orage, la pluie trempait même les lits sans qu'on pût y remédier. Dans ce pauvre hospice, elles ne reçurent que les hommes, la plupart soldats, nourris aux frais du roi, M. le commissaire La Touche ne voulant point les admettre autrement. Quant aux malades ordinaires, Sœur Gallard, dépositaire de l'hôpital, pourvut à leurs nécessités.

Au milieu des privations et des labeurs de toutes sortes, les Hospitalières virent avec joie s'affermir la vocation de leurs généreuses novices. La ferveur de ces chères enfants mérita à deux d'entre elles,

<sup>4</sup> Cette maison, fondée par M. Etienne Guyotte alors qu'il était curé de Notre-Dame, avait servi jusque-là à héberger de pauvres filles, à qui les Sœurs de la Congrégation enseignaient à gagner leur vie.

## L'HÔTEL-DIEU

qui avaient revêtu le saint Habit, la faveur de prononcer les saints vœux et, aux quatre postulantes, celle de revêtir les livrées du Christ. Vu l'impossibilité de faire ces cérémonies religieuses dans la chapelle trop petite de la Congrégation Notre-Dame, il fut décidé, de concert avec MM. Dollier de Casson et Séguenot, qu'elles auraient lieu à l'église de la paroisse, et avec toute la solennité possible.

La première fut fixée au 11 avril. À l'heure indiquée, les Hospitalières, deux à deux et le voile baissé, s'acheminèrent processionnellement vers le Séminaire pour, de là, se rendre à l'église à l'heure de la messe. La liturgie dut peut-être céder aux exigences : en tout cas, les deux héroïnes du jour, Sœurs Du Gué de Boisbriand et Marguerite, postulantes, prirent place sur des prie-Dieu, au milieu du sanctuaire, tandis que les sièges réservés à la Communauté s'alignaient le long de la balustrade. L'église, quoique grande, eut peine à contenir tous ceux qui étaient accourus « pour voir ce qui ne s'était jamais vu ». Durant la grand'messe fort solennelle, le chant fut exécuté à deux chœurs alternatifs, dont l'un composé des chantres et des prêtres du Séminaire, tous présents, l'autre, des Sœurs. M. Séguenot, le dévoué aumônier des religieuses, mieux renseigné que tout autre sur le mérite et la générosité de celles qui vouaient leur vie à Dieu dans la personne des pauvres, donna le sermon de circonstance.

Le 18 du même mois, Sœur Cuillérier, dont nous rencontrerons souvent le nom par la suite, faisait à son tour le premier pas dans la vie religieuse. M. de Belmont, — l'historien bien connu, — fit l'allocution. Enfin le 29, Sœur d'Ailleboust des Musseaux se liait irrévocablement à l'Époux des Vierges. Cette troisième cérémonie eut pour prédicateur le très digne M. Cailhe, aussi du Séminaire.

La chapelle, non encore terminée, des Sœurs de la Congrégation avait été bénite le 6 août. Au commencement de septembre suivant, Sœur Le Picard y prit le saint Habit et, à la fin du même mois, Sœur Le Vasseur y prononça ses vœux. Sans nul doute, cette blanche moisson de consacrées fut le meilleur sourire du ciel aux Hospitalières déshéritées, qui, du matin au soir, avaient à peiner pour réédifier un asile aux miséreux.

Les travaux de construction se poursuivaient activement sous la direction de Maître Paillard, chargé, par ordre de M. le commissaire, de relever les bâtiments de l'hôpital et qui avait retenu à son service presque tous les ouvriers. Toutefois, le zèle ardent de Sœur Gallard, alors dépositaire des pauvres, assura la majeure partie du succès, en relevant autour d'elle les courages parfois défailants ; il accomplit des prodiges pour rétablir les appartements de l'hôpital avec autant de

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

promptitude que d'industrie. De son côté, M. Leber, dont la généreuse offrande était destinée à la reconstruction du monastère, prit des mesures pour que les deux corps de logis montassent de pair. À cet effet, au mois de mai il fit venir de Québec trois habiles charpentiers et les mit sous la direction de M. Pothier, maître entrepreneur au compte des religieuses.

M. Leber ne s'en tint pas là.

L'histoire nous le montre maniant lui-même, souventes fois, un gros levier pour aider les traîneurs, charretiers et bouviers, à décharger les plus grosses pièces de bois, les animant, les réjouissant et les édifiant encore davantage. Bon nombre de ces braves gens travaillaient pour rien, note l'annaliste, et faisaient aumône de leurs sueurs, ce qui était plus estimé que de l'argent.

Si appréciables que fussent les concours gratuits, ils ne pouvaient se prolonger indéfiniment ni suppléer le budget des aumônes, quand celui-ci serait épuisé. Aussi, dès le mois de juillet, voit-on Mère Morin, de concert avec MM. Dollier de Casson et Séguenot, discuter la suspension des travaux. Les représentations de la dépositaire, Sœur Denis, prolongèrent la délibération.

Lors de l'incendie, M. de Callière avait écrit à MM. de Frontenac et Champigny pour les informer de l'événement ; la supérieure leur avait aussi adressé une lettre, ou mieux, un appel au secours. Un Frère récollet, qui allait à Québec, se chargea du double message. Mais, en cours de route, il quèta pour sa communauté, de sorte que ces Messieurs apprirent incidemment la nouvelle par un homme parti de Montréal le lendemain du sinistre et qui arriva à Québec trois semaines avant le Frère. Dans l'intervalle, le gouverneur et l'intendant avaient cru qu'on voulait se passer de leurs secours, quelques personnes, mal informées avaient écrit à ces messieurs que le fruit de l'assemblée, tenue par M. de Callière, avait été la somme de 20,000 livres, à ajouter à une quête personnellement faite par MM. Dollier et Juchereau. Les sentiments du gouverneur à cette nouvelle se devinrent, ou plutôt se conçoivent facilement. Mme de Champigny voulut néanmoins solliciter quelques secours dans la ville de Québec. La chronique porte qu'elle y recueillit 1,200 livres, avec « autant de profit spirituel pour elle-même que d'aumônes pour les religieuses ». La totalité des dons perçus pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, y compris les 4,000 livres de M. Leber et autres souscriptions, ainsi que le blé, le bois de charpente, madriers, planches, ne s'élevait encore qu'à 8,000 livres.

Au reçu des lettres tardivement remises par le bon Récollet, M. de Frontenac revint de son impression première. Il ne pouvait

## L'HÔTEL-DIEU

rester indifférent au rétablissement de l'hôpital ; car l'expédition, qu'il préparait pour l'automne contre les Iroquois, réclamait impérieusement que l'Hôtel-Dieu fût alors prêt à héberger les soldats malades ou blessés. En fin de juillet, au cours d'un voyage d'affaires à Montréal, il visita les ruines de l'Hôtel-Dieu et les charpentes nouvelles, se montrant satisfait de la diligence des ouvriers ; puis il manda la supérieure sur le lieu même du chantier et l'avisa qu'il fallait poursuivre la reconstruction de son monastère. La prudente Mère lui ayant représenté qu'elle ne pouvait contracter de nouvelles dettes, le comte de Frontenac répliqua : « Je vous ferai présent de cent écus pour vous aider, mais à condition que vous ne vous découragez point et que vous ferez l'impossible pour achever votre monastère et le mettre en état de vous loger. »

Les avis du gouverneur, auxquels il joignit une exhortation fort persuasive d'abandon à la Providence, furent considérés comme l'expression de la volonté de Dieu et relevèrent le courage de la supérieure et de ses religieuses ; seule, Sœur Denis n'avait cessé de pousser ses compagnes à continuer les travaux. On lui donna donc une nouvelle preuve de confiance en la chargeant de les diriger exclusivement elle-même. On n'eut pas à s'en repentir. Peu de temps après, quelques pièces se trouvaient en état de recevoir les religieuses.

### RETOUR AU MONASTÈRE

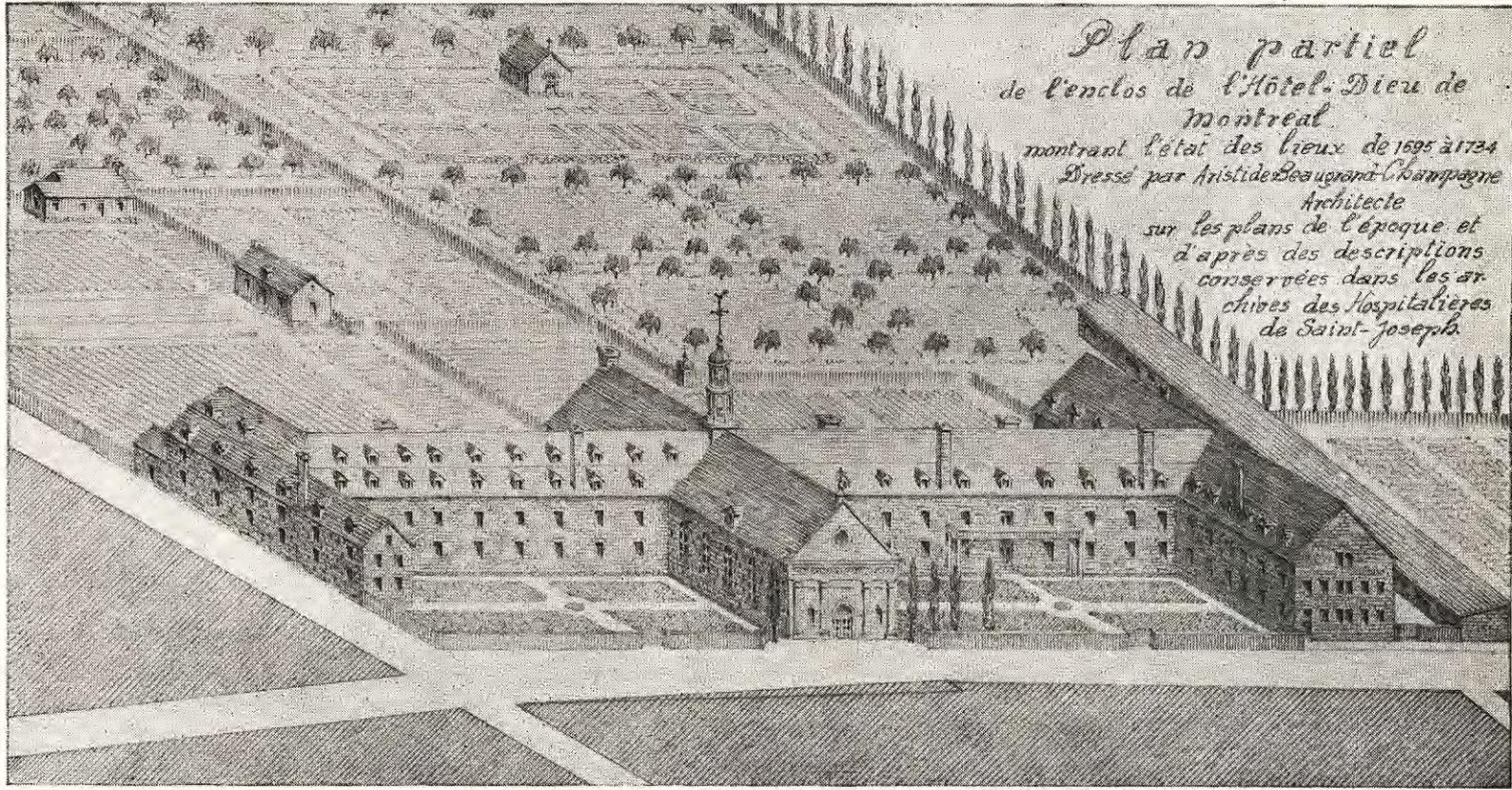
#### Décès de la dernière fondatrice

À la veille de rentrer au monastère, la supérieure et la maîtresse des novices se rendirent en pèlerinage à la chapelle Bonsecours, pour remercier la Sainte Vierge de la maternelle assistance qu'elle n'avait cessé de leur accorder. Comme pour apposer le sceau divin à leurs dures d'épreuves, le ciel envoyait aux Hospitalières, en ce 20 novembre, un sujet distingué en mérites et en vertus dans la personne de Mlle Louise Brucy de Lafrenaye, que n'effraya nullement l'état précaire de l'Hôtel-Dieu. Elle était fille d'Antoine, enseigne au régiment de Carignan, lieutenant de M. Perrot à Ville-Marie, et d'Hélène Picoté de Bélestre.

Enfin, le 21 novembre se leva radieux, au moins dans le cœur des pauvres Hospitalières, par la joie qu'y faisait naître le retour à leur cher monastère. À l'heure du départ, la vénérable Mère Bourgoys recommanda à ses Sœurs de vivre toujours dans la plus grande cordialité avec les Filles de Saint-Joseph.<sup>5</sup> Elle voulut même perpétuer

<sup>5</sup> *Annales* de l'Hôtel-Dieu de Montréal, t. II.

*Plan partiel  
de l'enclos de l'Hôtel-Dieu de  
Montréal  
montrant l'état des lieux de 1695 à 1724  
Dressé par Aristide Beaugrand-Campagne  
Architecte  
sur les plans de l'époque et  
d'après des descriptions  
conservées dans les ar-  
chives des Hospitalières  
de Saint-Joseph.*



## L'HÔTEL-DIEU

cette alliance spirituelle par un acte de consécration, qu'elle composa elle-même et dont nous extrayons le passage suivant :

« Nous, sœurs de l'Hôpital et de la Congrégation, étant, par une providence spéciale, toutes ensemble dans la même maison, nous voulons bien faire alliance spirituelle, afin d'attirer par là la bénédiction de Dieu sur les emplois de nos instituts, que par sa miséricorde il nous a confiés pour le soulagement des malades et l'instruction des filles ».

L'annaliste, évoquant plus tard leur séjour sous ce toit hospitalier, ne tarit pas d'éloges à l'adresse de la vénérable fondatrice ; elle vivait, dit-elle, « en odeur de sainteté, si humble et si rabaisée que sa seule vue inspirait l'amour de l'humilité ». Puis, après avoir donné libre cours à sa reconnaissance envers la Congrégation tout entière, elle se plaît à rappeler l'union des deux communautés qui, l'une sous le patronage de la Sainte Vierge, l'autre sous la protection de saint Joseph, semblaient être les filles d'une même famille spirituelle.

Le lendemain, 22 novembre, M. Dollier de Casson, escorté de plusieurs prêtres du Séminaire, porta le Saint-Sacrement au monastère, où il fut déposé dans une chambre de l'infirmerie, transformée en oratoire.

Tout le reste était à l'avenant, si bien que ce ne fut que grâce à un prodige d'ingéniosité que les Sœurs parvinrent à organiser leur vie dans les quelques pièces, qu'à la rigueur, il leur fut possible d'occuper. Ces pièces, telles quelles, leur paraissaient « des palais dorés, par la consolation que chacune avait de se voir dans cette chère maison après neuf mois d'exil ».

La toiture, non terminée, laissait passer la pluie ; les portes étaient de simples planches qu'on pouvait enfoncer sans peine : « C'était nos remparts et le jour et la nuit », écrit la spirituelle annaliste ; les cours et les jardins étaient ouverts à tous ceux qui voulaient y entrer. Voilà pour le monastère. Les travaux de l'hôpital étaient plus avancés. Les chers malades, soignés par la pharmacienne, l'hospitalière et la dépositaire, y avaient précédé les religieuses depuis le commencement d'octobre.

L'édifice, terminé en mansarde et « solidement sonstruit », mesurait 30 pieds de large et plus de 350 pieds de front, dont 190 pour le monastère.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Les plans nous font voir que la disposition des pièces, tant de l'hôpital que du monastère, était parfaitement identique à celle du premier Hôtel-Dieu de La Flèche, ainsi qu'aux Hôtels-Dieu actuels de Laval et de Beaufort, construits au XVII<sup>e</sup> siècle et habités par les Mères françaises venues au pauvre hôpital de Ville-Marie.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Mgr de Saint-Vallier, étant en France lors de l'incendie de l'Hôtel-Dieu, n'apprit la triste nouvelle que par le retour des navires à l'automne.

Sympathique dès la première heure à l'œuvre des Hospitalières, il songea à faire valoir son crédit à la cour ; <sup>7</sup> il en obtint une nouvelle gratification de 4,500 livres.

Une partie du capital fut employé à achever les offices du premier étage et à terminer le second, qui contenait « dix-huit cellules et deux chambres spacieuses pour le noviciat, trois parloirs grillés et deux escaliers ». Au printemps de 1696, les travaux continuèrent sous la surveillance de l'ex-supérieure, Sœur Morin, qui, terminant son triennat de supériorité, fut remplacée dans sa charge par Mère Mausemousseau. Nommée dépositaire, elle dut procéder d'après les maigres ressources qui lui étaient fournies au jour le jour.

Tout en offrant un aspect extérieur assez agréable <sup>8</sup> et un abri aux religieuses et aux malades, l'Hôtel-Dieu demeura de longues années dans des conditions lamentables, ainsi que le révèlent les documents déposés aux Archives de la Marine.

La vénérée Mère Macé n'eut pas la consolation de voir l'achèvement des travaux. Elle ne comptait pour rien les ennuis de l'installation dans des pièces dénuées du nécessaire, compensés qu'ils étaient par le bonheur de retrouver le « chez soi » monastique.

La capture, par les Anglais, de deux navires qui portaient, à l'adresse des Hospitalières de Montréal, nombre d'articles parmi lesquels de précieux envois d'ornements d'église, l'impressionna davantage. Depuis la mort de son frère M. René Macé, survenue le 30 mai 1691, ils devenaient plus rares pour les Hospitalières les secours de la chère France.

Religieuse depuis 55 ans et missionnaire à Ville-Marie depuis 39 ans, Sœur Macé eut la noble passion de travailler à la gloire de Dieu. Sa fidélité au devoir, ses impérissables travaux, ses luttes victorieuses appelaient la récompense réservée à toute carrière de dévouement absolu au Christ en ses pauvres. Son décès survint le 25 septembre 1698. Elle était âgée de 81 ans et la dernière des trois héroïques fondatrices de 1659.

---

<sup>7</sup> M. Faillon d'après Sœur Morin probablement, fait intervenir, en cette occasion, M. René Macé. Il doit y avoir erreur, puisque, d'après les notes du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, M. René Macé serait décédé le 30 mai 1691. Il peut s'agir du frère de ce dernier, Jean-Baptiste, aussi Sulpicien, décédé le 1er décembre 1700.

<sup>8</sup> M. Robert-Michel Gay, Sulpicien, desservant de la mission du Sault-au-Récollet de 1690 à 1721, chargea les charpentiers Tissereau et Dasny de construire, à la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette (près du Sault), « un clocher comme celui des Hospitalières » (1er février 1700).

## L'HÔTEL-DIEU

Les obsèques de la sainte religieuse furent plus solennelles encore que ne l'avaient été celles de ses deux premières compagnes. Le Supérieur de Saint-Sulpice, M. Dollier de Casson, présida lui-même les funérailles, auxquelles assistèrent tous ses ecclésiastiques ainsi que le gouverneur escorté de l'état major. Durant l'oraison funèbre, prononcée par un prêtre du Séminaire, bon nombre d'assistants, dit-on, versèrent des larmes. Aussi bien, pour satisfaire la dévotion des fidèles, fut-on obligé de couper les habits de la regrettée défunte et d'en distribuer les morceaux. Dieu parut autoriser cette espèce de culte rendu à sa fidèle servante, car plusieurs personnes attribuèrent à son crédit<sup>9</sup> l'obtention de grâces extraordinaires.

La disparition de la vénérée doyenne affligea sensiblement la communauté, qui la considérait à bon droit « comme une relique ». Que de détails intéressants sont passés de ses lèvres sous la plume de Sœur Morin ! Mais surtout, que d'exemples de vertus dont profitèrent les compagnes qui gravirent à ses côtés, la voie royale de la croix ! L'une des formes les plus pénibles peut-être de ses renoncements fut l'obligation de tendre constamment la main aux « puissances » ou aux particuliers, même lorsque la sympathie ouvrait les bourses avec les cœurs.

Les Hospitalières n'étaient pas seules à solliciter du secours. Le 18 octobre 1700, nous voyons MM. de Champigny et de Callière supplier très humblement Sa Majesté d'avoir égard à la demande qu'ils lui ont faite l'année précédente, de venir en aide à l'Hôtel-Dieu. Ils lui représentaient loyalement qu'elle ne devait point considérer comme une grâce le supplément qu'elle ajoutait à la solde des soldats malades ; ce supplément était de beaucoup inférieur à leurs frais d'hospitalisation. Comprenant « la nécessité de conserver les religieuses pour le secours des pauvres habitants dont l'Hôtel-Dieu est toujours rempli », MM. de Vaudreuil et Beauharnois manifestèrent le même dévouement à leur cause.

Les maladies contagieuses, si fréquentes aux siècles où l'hygiène était pratiquement ignorée, venaient alors d'affliger le pays ; la famine y avait ajouté son spectre. L'Hôtel-Dieu, refuge des malades et des miséreux, avait été assiégé. Les charitables infirmières avaient donné plus qu'elles ne possédaient, ayant dû emprunter pour secourir les uns et les autres. Aussi l'intendant note-t-il, dans un rapport subséquent, que « le grand nombre de malades qu'a eu cet hôpital pendant douze ans l'a engagé dans une dette considérable ».

---

<sup>9</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. II, p. 154.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Durant cette période, les dissensions entre Français et Sauvages avaient accru le contingent des blessés ; il n'est donc pas sans intérêt de mentionner que ce fut grâce à l'un de ces Indiens, le grand chef Huron Gaspard Soiaga Kondiaronk, surnommé *le Rat*, que le 29 juillet 1701, on ratifia *La Grande paix de Montréal* signée le 8 septembre de l'année précédente. Quoique gravement malade, le grand chef s'était fait conduire au lieu des délibérations, où il prit place à côté du gouverneur, M. de Callière. Épuisé par l'effort qu'il fournit pour persuader les dissidents, le vénérable vieillard fut transporté à l'Hôtel-Dieu. Il y mourut la nuit suivante, fidèle à la foi catholique qu'il avait embrassée, et on lui fit de pompeuses funérailles.

Toutefois, la paix ne modifia pas la situation des Hospitalières qui, pour subvenir aux besoins journaliers, comptaient sur la gratification du roi. L'aumône ne vint pas. Étant donné le mauvais état des finances royales, on craignit même que la cour ne retirât à l'Hôtel-Dieu son allocation annuelle de 1,000 livres. Sur le point de partir pour la France, M. de Champigny fut prié de porter au ministre *L'État des Charges et besoins des religieuses hospitalières de Montréal*, vérifié et signé par la supérieure *Sœur Françoise de Maumousseau*, le 24 septembre 1701. Les pétitionnaires y font observer que plusieurs des religieuses se sont épuisées au service des pauvres tant français que sauvages ; que la communauté s'est vue dans l'obligation d'aliéner quelques dots des Sœurs ; que « le dit monastère n'est couvert que de planches simples, ce qui est cause qu'il pleut en plusieurs endroits, que la clôture de ce monastère n'est que de pieux prêts à tomber, qu'elles n'ont point d'église . . . En outre, elles ont un très grand besoin de faire bâtir une grange, faute de laquelle elles ont perdu une partie de leurs foins et de leurs grains ». Il est à noter, ajoute le *Mémoire*, que les religieuses « ont fait des pertes considérables sur mer et spécialement par le naufrage du *Belliqueux* qui fut pris par les Anglais ». Ce navire portait « tous leurs revenus et plusieurs aumônes qu'on leur envoyait de France en considération de leur incendie, avec la gratification de 1,500 livres que Sa Majesté leur fit cette année ».<sup>10</sup>

En dépit d'un budget si mal équilibré — leur revenu annuel n'étant que de 3,528 livres,<sup>11</sup> — elles commencèrent en juin 1702 à relever les ruines de leur église. Bien que l'intérieur ne reçût son complet achèvement qu'en 1704, le temple put être livré au culte dès 1703. De chaque côté du portail, construit en pierre de taille, il y

<sup>10</sup> Cette somme n'était qu'un versement sur les 4,500 livres octroyées à la demande de Mgr de Québec.

<sup>11</sup> Archives de la Marine, année 1701.

D' CONVERSATION SUR LA PAIX ENTRE LA FRANCE ET LES IROUOIS.  
 (Archives publiques du Canada à Ottawa)



La marque de  
Bentsdan  
Montan...



La marque de  
Comongoumon  
Somontanar



La marque  
de Sieu Boy  
pour les Omogoum



La marque de  
Garbhiaren  
Goyogouin



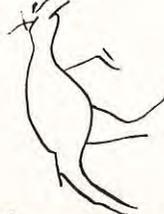
La marque de  
Sonongdère  
pour les Français



La marque du  
Rat, Chef  
des Hurons



La marque du  
Brochet, Chef des  
Sagouais du Sable



La marque de Meshade  
pour les Abenakis de l'Acadie



La marque de  
Sialibois  
pour l'Ontaribois  
Sinago.



Karonkiatqua  
Chef du Sault.



La marque de  
Kileouiskingie  
pour les Kishakons.



La marque de  
Onchayon, Chef  
de la Montagne.



Elabesse  
pour la  
Foucho.

A QUEBEC LE 16<sup>e</sup> 8bre 1700.  
HAUTTEVILLE.

Deuxième rangée, à droite,  
marque de Kondiaronk (LE RAT).

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

avait une niche où l'on plaça la statue de la sainte Vierge et celle de saint Joseph. « J'attribue à la vertu des Hospitalières », écrivait Mgr de Saint Vallier, « les ressources extraordinaires qu'elles ont trouvé de temps en temps dans la Providence ». M. Faillon reprend l'éloge en d'autres termes : « Leur vie offrait à la colonie de grands exemples de vertu »; faite de pauvreté et de silence, elle gagnait la sympathie de tous.

À leur tour, les bonnes Mères auraient pu louer la ferveur de leurs concitoyens. Quelques années après l'entière restauration du monastère et de l'hôpital s'établissait, dans l'église de l'Hôtel-Dieu, l'Association de la Très Sainte Trinité (1720). La lecture du registre d'inscription nous révèle que, trois quarts de siècle après sa fondation, Ville-Marie comptait nombre de citoyens dignes de leurs pères, les colons-apôtres de 1642. Le règlement de cette confrérie, exemple parfait de la « spiritualité du laïcat », s'apparente au mouvement connu de nos jours sous le nom d'Action catholique.

Après l'énumération des avantages spirituels et des pratiques de piété que comporte la dite Association, l'indult du Souverain Pontife <sup>12</sup> ajoute que les confrères et consœurs gagneront les mêmes indulgences lorsqu'ils donneront l'hospitalité aux pauvres, qu'ils reconcilieront des personnes ennemis, qu'ils escorteront le corps des défunts au lieu de la sépulture, qu'ils accompagneront le S. Sacrement lorsqu'on le porte aux malades ou qu'ils « ramèneront quelque dévoyé au chemin du salut, ou enseigneront aux ignorants les commandements de Dieu ou les choses nécessaires au salut de leur âme . . . »

À la suite du fondateur, le révérend Père Cholenec, s.j., des Messieurs du Séminaire et des religieuses de l'Hôtel-Dieu, s'inscrivent des personnes appartenant à toutes les classes de la société. Nous relevons les noms suivants :

Souart de Longueuil (Elisabeth) <sup>13</sup>	de Varennes
La Faye de Montigny	Hertel de Cournoyer
de Rouville	Radisson Mr et Mme son épouse <sup>14</sup>
diverses branches des familles	de Beaujeu
d'Ailleboust : de Coulonge	Saint-Ours
des Musseaux	Maricourt de Longueuil
de Manthet	Adhémar
de Ramezay	Dagneau-Douville
de Muy	Lecompte-Dupré
de Verchères	de La Vérendrye (Catherine) <sup>15</sup>

<sup>12</sup> Clément XI, 17 juin 1719.

<sup>13</sup> Elisabeth Souart d'Abancourt, mariée à Charles Lemoyne, premier baron de Longueuil.

<sup>14</sup> Etienne Radisson, colonel, décédé à Montréal en 1735 (*Tanguay*).

<sup>15</sup> Fille du découvreur, Pierre Gautier de Varennes sieur de La Vérendrye.

## L'HÔTEL-DIEU

Boucher dit Boucherville	des soldats
de la Bruère	des filles « données »
de la Brocquerie	la femme d'un sauvage
de Montarville	une négresse
deux prêtres de Québec	

À la fin du régime français figurent, à côté des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, quelques Sœurs Grises et une Ursuline, Mère des Séraphins.

Plusieurs des noms historiques ci-dessus se rencontrent parmi les recrues de l'Hôtel-Dieu, qui viendront remplir les vides causés par le décès des anciennes.

## DEUILS RÉPÉTÉS ET EFFLORESCENCE MONASTIQUE

L'édifiante et très humble religieuse qui avait attendu dix ans pour venir à Montréal, Sœur Babonneau dite Madeleine, décéda pieusement le 30 janvier 1707, à l'âge de 90 ans, après en avoir donné 38 au service de l'Hôtel-Dieu de Montréal. M. Michel Caille, qui avait succédé à M. Séguenot dans les fonctions d'aumônier de l'Hôtel-Dieu, disait de la modeste religieuse qu'elle n'avait été surpassée par aucune des saintes âmes venues au Canada pour chercher Dieu ; il la regardait comme une pierre précieuse entre toutes.

Deux ans plus tard, le 25 mai 1709, Sœur Renée Le Jumeau de la Naudière, à son tour, rendait son âme à Dieu. Au témoignage de l'annaliste, Sœur Le Jumeau fut un modèle de toutes les vertus dans les divers offices qu'elle a exercés. Supérieure, elle manifestait beaucoup de fermeté, exigeait une grande fidélité à la règle, un entier détachement des futilités du monde. N'était-elle pas la première à donner l'exemple ? À son arrivée de France, elle employa mille industries pour laisser croire, non seulement à ses sœurs, mais encore aux personnes qui la venaient voir, qu'elle était une pauvre fille n'ayant de capacité que pour filer sa quenouille.

Les visiteurs se montraient parfois surpris de l'entendre tenir ce langage. À son insu, l'aisance et la courtoisie de ses manières qu'elle s'efforçait en vain de rendre gauches, voire rustiques, le contredisaient. Un jour, après une longue conversation avec elle, M. Leber se montra fort sceptique au sujet de sa prétendue origine. Se sentant devinée, la bonne Mère se tint sur la réserve. Elle pensa pouvoir faire agréer ses dires sur elle-même à la marquise de Denonville, la marquise de Vaudreuil et Mme de Champigny ; mais, bien qu'en sa présence ces dames feignissent de la croire, elles affirmaient hautement ensuite que Sœur Le Jumeau portait d'autres lettres de créance. Si la fervente

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

religieuse essaya tant de les faire oublier, c'est que sa famille avait été blessée de son départ pour Ville-Marie ; même elle n'entretint avec les siens aucun commerce épistolaire, durant les premières années qui le suivirent. Le temps, ce palliatif de toute douleur, apaisa celle de la famille Le Jumeau. La surprise de la vénérée Mère égala ses regrets lorsque son entourage apprit, un beau jour, par les missives reçues, que ses proches parents signaient leurs lettres des titres de comte, marquis, baron et Chevalier de Malte.

Élevée dans les délicatesses du siècle, Sœur Le Jumeau de la Naudière n'accepta jamais aucun adoucissement à la nourriture ou de dispense de la règle, désirant « vivre en Canada comme en Canada ».

Sa sincère humilité lui faisait encore apprécier les plus bas offices et les vêtements les plus pauvres ; elle insistait même pour qu'on lui apprît les travaux domestiques les plus grossiers.

Douée d'une robuste santé, elle ne ressentit qu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans, les atteintes d'une grave maladie. Elle se remit promptement et, dit l'annaliste, le docteur Forestier, qui la pansa, ne pouvait assez vanter un tempérament qui surmontait à pareil âge un mal si dangereux. Par la suite, devenue presque aveugle et marchant péniblement, « tous les jours, sans y manquer, elle allait encore, appuyée sur son bâton, instruire les malades et leur parler de Dieu, ce qu'elle faisait en termes si aimables que tous prenaient grand plaisir à l'écouter ». Les infirmités de la vieillesse n'altèrent jamais son humeur agréable et enjouée. Elle était arrivée à sa quatre-vingt-douzième année lorsque Dieu la rappela à lui. Pendant quarante ans, l'Hôtel-Dieu avait bénéficié de ses labeurs et de sa haute vertu.

Les épreuves exceptionnelles, qui furent le pain quotidien de Sœur Le Jumeau comme de toutes les Hospitalières de Ville-Marie, donnent à notre histoire, il semble, un caractère de douloureuse monotonie. Cependant, la correspondance familiale relate ces épreuves d'un ton allègre, presque joyeux. Écrite à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, en ce style d'affectueux abandon qui fait le charme de la vie monastique, une lettre de la révérende Mère Gallard, en date du 22 octobre 1713, donne un aperçu de la vie de l'hôpital à l'époque : « Ma bien honorée et chère Mère,

« J'attends avec impatience de vos nouvelles par le navire du Roi qui est le dernier ; il en est venu cette année dix-huit à notre rade sans que nous ayons rien reçu de vous.

« Nous sommes donc, par la miséricorde de Dieu, en paix et notre mer libre pour les vaisseaux quoique les dangers subsisteront toujours. Nous perdions l'an dernier ce que nous envoyions en France,

## L'HÔTEL-DIEU

tout fut jeté dans la mer, le navire ayant pensé périr. Le paquet que je vous adressais aura eu sans doute le même sort. Il y avait un tapis de l'ouvrage de nos sauvages, deux peaux pour faire des manchons, une boîte façonnée à la mode des sauvages et des rognons de musc . . .

« Maintenant, voici nos petites nouvelles dont vous serez peut-être bien aise de vous amuser en récréation. Nous venons de faire faire profession à notre anglaise.<sup>16</sup> Je dois vous avoir parlé de sa prise [de sa capture] et de sa conversion à la foi catholique. Elle a fait ses deux années de probation : une en habit séculier, et l'autre en voile blanc, avec une ferveur admirable et prononcé ses vœux avec un courage égal. Soumise à toutes les épreuves possibles, elle nous a donné des garanties sérieuses de sa persévérance.

« Dans les pourparlers du traité de paix,<sup>17</sup> M. le gouverneur vint lui offrir de la renvoyer à madame sa mère qui l'en avait prié, en lui faisant parvenir l'argent pour les dépenses du voyage. Elle lui répondit avec un généreux courage : « Monsieur, j'aime tendrement ma mère et je sais que je suis obligée de lui obéir ; mais le parti que Dieu me fait la grâce de prendre, de me consacrer à lui de tout mon cœur, m'oblige de lui obéir [à Dieu] préférablement à ma mère et à mes parents. Je suis résolue de mourir Fille de Saint-Joseph et de la sainte religion que j'ai embrassée, et où on m'a fait la grâce de me recevoir ; j'y serai fidèle jusqu'à mon dernier soupir. Tous mes souhaits sont de voir, avant de mourir, ma chère mère embrasser la religion catholique ». Je prie votre chère communauté de demander au Seigneur la conversion de cette bonne dame, et la persévérance dans le bien pour notre chère fille qui est la catéchiste des malades anglais qui viennent dans nos salles ; nous en avons souvent aussi bien que des sauvages, dont deux depuis trois mois nous ont donné beaucoup d'édification. Ayant été mortellement blessés, on nous les amena ; ils demandaient à se confesser et ensuite à voir celui qui les avait blessés. Il était de leur nation et ivre lorsqu'il les maltraita. Lorsqu'il fut près d'eux, les malades lui dirent : « Tu nous a frappés en traître, mais nous te pardonnons de tout notre cœur, et jamais, si Dieu nous donne la vie, nous ne nous vengerons. Demeure en paix et prie le Maître qui gouverne toutes choses de te pardonner. »

« L'un d'eux désirait ardemment la sainte communion mais on ne pouvait la lui donner à cause d'un vomissement continu, ce qui

<sup>16</sup> Sœur Adélaïde Silver.

<sup>17</sup> Le traité d'Utrecht, conclu entre la France et l'Angleterre (11 avril 1713), stipulait qu'on rendrait les prisonniers de part et d'autre ; mais le roi de France exigeait que les Anglais devenus catholiques au cours de leur captivité eussent une entière liberté de rester en Canada après la paix, sans qu'on pût leur faire aucune violence pour les ramener dans leur patrie.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

le faisait gémir et soupirer. Dieu se rendit à ses désirs et il eut le bonheur de recevoir ce précieux gage de notre salut ; ce fut avec une telle dévotion que tous les assistants en étaient vivement touchés. Ils en réchappèrent tous deux et nous donnèrent par reconnaissance une belle couverture d'écarlate fine. Pendant leur maladie, leurs lits étaient jour et nuit entourés de Sauvages à qui ils parlaient continuellement de Dieu. »

Voici un autre trait de la dévotion de ces pauvres sauvages.

« Un officier en détachement dans leur village, ayant une de ses filles<sup>18</sup> avec nous qui devait faire profession, tous les hommes et les femmes du village vinrent avec lui; ils lui témoignèrent une grande joie de son bonheur; ils faisaient des cris, frappaient des mains et élançaient leurs voix jusqu'au ciel. Ils furent à toute la cérémonie, ensuite l'officier les traita. Leur repas consistait en quelques morceaux de bœuf, un minot et demi de blé d'Inde, deux bons chiens bien gras, deux ou trois chats aussi bien gras et de bonne graisse de bœuf; le tout bouilli ensemble fit leur sagamité excellente à leur goût et non au nôtre. Nous leur servions cela dans des gamelles à pleines cuillérées; ils firent grand-chère, tout fut mangé, et il ne resta de ce gibier que les os. Après notre dîner qui fut meilleur que celui de ces pauvres gens, car nous fûmes bien traitées, ils se rangèrent tous à l'église, conduits par le Révérend Père Cholenec, leur missionnaire, lequel nous ayant fait toutes appeler, fit mettre la nouvelle professe au milieu du sanctuaire afin qu'elle pût être vue et considérée de tous; ils étaient dans une si grande admiration qu'ils paraissaient hors d'eux. Le Père leur faisait entendre que la couronne qu'elle portait était celle de la virginité; ils se frappèrent les mains, la bouche et faisaient de grandes acclamations. Le Père leur dit de chanter;



STATUE DE BOIS (madone avec manteau à frange). Aurait été sculptée par un Indien. TRÉSOR DE L'HÔTEL-DIEU.

<sup>18</sup> Le père de Sœur Angélique Bouthier et celui de Sœur Agathe Françoise de Sainte-Hélène, jeunes professes à cette époque, sont dits « officiers » (du roy) dans nos Notes historiques.

## L'HÔTEL-DIEU

ils commencèrent aussitôt le *Te Deum* qu'entonna fort mélodieusement le chef de la prière : les hommes faisaient un chœur et les femmes un autre. Ils ont tous belle voix. Suivirent plusieurs motets au Saint Sacrement, à la Sainte Vierge et à Saint Joseph ; ensuite ils haranguèrent la nouvelle professe sur le bonheur d'avoir mérité de porter la couronne qui ornait sa tête, et ils se retirèrent.

« Toute notre douleur est de n'avoir rien à leur donner, surtout aux jeunes filles qui se rangeraient à l'instruction si on avait quelque chose à leur offrir, comme chapelets, images, car ils aiment cela surtout. Ces sortes de drôleries sont si communes en France qu'on pourrait nous en donner sans qu'il en coûtât presque rien. Si vous pouviez, ma chère Mère et bonne amie, nous en procurer, vous participeriez aux bonnes œuvres que ces sortes d'objets opèrent. Un petit chapelet de bois coûte ici dix sous et ils n'en font même pas grand cas ; mais ils estiment fort ceux d'os ; encore faut-il qu'ils soient enfilés de façon qu'ils puissent les passer par leur cou.

« La guerre a mis ce pays dans la dernière misère et pauvreté par les pertes sur mer. Nos effets et provisions ont été pris deux années de suite ; nous sommes dénuées d'étoffe et de toile ; il a fallu laisser nos sœurs sans robe cet été afin de ménager leur méchante pour cet hiver. Le peu de revenu que nous avons à Paris sur l'hôtel de ville n'est point payé ; nous sommes, grâce à Dieu, fort en état de pouvoir imiter notre tout aimable Jésus dans sa pauvreté, et j'aurais bien de la peine si elle m'était diminuée, car la joie et le contentement que je remarque dans toutes mes filles me sont une preuve qu'elles font un saint usage de cet état de disette. Mais, mon intime Mère, je ne puis me défendre d'avoir le cœur bien oppressé de ne pouvoir les soulager. »

Après avoir raconté l'incendie du palais de l'intendant à Québec, l'épistolière continue :

« Monseigneur, notre digne évêque, [Mgr de Saint-Vallier] est enfin arrivé après douze ans de captivité, huit chez les Anglais et quatre à la cour, ce qui était pour lui une seconde détention par le désir qu'il nous témoignait dans ses lettres de revenir dans son diocèse ; mais sa Majesté ne l'a point voulu permettre qu'après la conclusion de la paix. Il a été reçu avec toute la magnificence possible ; l'on tira plus de deux cents coups de canon, sans les boîtes et les feux d'artifice. Tous les soldats étaient sous les armes et les officiers le saluèrent de la pique. Messieurs les gendarmes et intendants le haranguèrent et le conduisirent à la cathédrale au son de toutes les cloches et de la musique. On chanta le *Te Deum* après

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

quoi il monta en chaire et témoigna sa joie d'être venu mourir au milieu de son peuple. Quand il viendra ici, nous ferons les choses de notre mieux, c'est le dessein de toute la ville. J'ai souvent l'honneur de recevoir de ses nouvelles ; ce m'est une grande consolation, aussi bien qu'à ma communauté. »

La chère Mère qui, par « ses petites nouvelles », voulait amuser les sœurs en « récréation », dut fort bien réussir par le typique récit d'un incident arrivé à l'Hôtel-Dieu de Québec.

« Le tonnerre tomba, il y a un mois, sur l'église des Révérendes Dames Religieuses hospitalières de Québec. Il tomba sur la pointe du clocher dont il en abattit une partie, de là dans le sanctuaire, brûla la porte du tabernacle et noircit le pied du St-Ciboire. Une des religieuses qui balayait l'église en eut sa part ; il entra par le côté de sa guimpe, lui coula le long du bras, retourna par le côté le long de la cuisse et de la jambe, sortit par le bout du pied, la déchaussa comme pour aller au lit, porta bas et soulier au bout de la chapelle, et laissa la pauvre fille demi-morte de frayeur. Elle en a été fort mal et il lui est resté une grande marque rouge partout où le tonnerre a passé. Il alla ensuite dans le chœur, abattit un pan de muraille, brûla le quart de la grille, monta dans un dortoir où, après plusieurs tours, il fit brèche en deux endroits de la muraille, descendit à l'apothicairerie, renversa une terrine d'eau qui était sur la table où il y avait un flacon de sirop à rafraîchir ; il ne toucha point au flacon, mais l'assécha totalement, quoiqu'il fût plein. Il sortit enfin par une fenêtre vitrée à laquelle il fit cinq petits trous à passer un œuf de pigeon. Toutes les bonnes sœurs étaient si épouvantées qu'elles ne savaient où se mettre pour éviter sa rencontre. Lorsqu'il tomba, il ne tonnait presque plus, c'était seulement un petit roulement. »

Mère Gallard conclut, avec un accent humoristique imperturbable :

« Cette aventure a tellement intimidé toutes nos chères sœurs que je ne sais qu'en faire lorsqu'il tonne, ce qui arrive pourtant fréquemment. »

Enfin, elle termine sa fraternelle épître par la statistique toujours intéressante du monastère :

« Notre communauté est composée de trente-trois vocales, six sœurs converses, deux sœurs tourières et dix pensionnaires. Nous nous recommandons toutes à vos saintes prières, en vous assurant de notre tendre et respectueux attachement. Je suis à présent seule de française ; mon grand âge de soixante-quatre ans demanderait

## L'HÔTEL-DIEU

qu'on me laissât sans emploi, pour ne plus penser qu'à mourir. Mes fréquentes infirmités me font espérer les approches de la fin. Ce qui fait ma consolation, c'est de laisser une communauté florissante, toutes canadiennes d'un vrai mérite et de la plus solide vertu. »

La fervente *catéchiste anglaise* mentionnée dans la lettre ci-dessus avait nom Sœur Adélaïde Silver, native d'Angleterre. Il est vraisemblable de supposer qu'elle vint au Canada avec les familles des soldats anglais. Son père en faisait sans doute partie ; mais l'histoire ne parle que de sa mère demeurée en Grande-Bretagne. Convertie par le zèle de M. Henri-Antoine de Mériel de Meulan, du diocèse de Chartres,<sup>19</sup> Mlle Silver fit son entrée au noviciat en 1710, âgée de dix-sept ans, prononça ses vœux de religion en 1712 et décéda le 22 avril 1740. Sa vocation d'hospitalière se doubla de celle d'un fervent apôtre auprès de ses compatriotes, établis au pays à la suite de la paix d'Utrecht (1713). L'exemple de sa vie humble et mortifiée, joint à ses prières et à ses bons conseils, opéra un grand nombre de conversions.

Une autre jeune fille née de parents anglais, domiciliée dans la Nouvelle-Angleterre, Marguerite Littlefield, dont le nom francisé devint *Lidrefil*, entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal en qualité de sœur converse et prit le nom de Sœur Angélique. Son enfance fut aventureuse. Enlevée dès l'âge de deux ans par les Sauvages, la jeune Marguerite fut recueillie dans une « cabane » de bons chrétiens. Le Père Aubery, jésuite, missionnaire de l'endroit, veilla sur la fillette et se constitua son professeur de catéchiste et de français.<sup>20</sup> Recommandée par le charitable Jésuite, elle se présenta à l'Hôtel-Dieu en 1719, âgée de vingt ans. Sœur Angélique mena une vie religieuse très édifiante, remerciant Dieu tous les jours d'avoir permis une catastrophe qui lui procura la grâce du salut. La mention de son frère, Pierre, établi à Boucherville, laisse supposer qu'elle retrouva sa famille. D'autres sujets de nationalité anglo-saxonne suivront au noviciat ces deux excellentes novices ; celles-ci figurent seules parmi les trente-sept que reçut la communauté, de 1695 à 1721.

M. Leschassier, supérieur général de Saint-Sulpice, écrivait à Mère Gallard : « C'est avec bien de la joie que j'apprends que votre com-

<sup>19</sup> L'abbé Meriel fut envoyé par M. Tronson à Montréal (1690) où on lui confia, entre autres charges, celle du soin des malades de l'Hôtel-Dieu. Décéda le 12 janvier 1713, à l'âge de 52 ans.

<sup>20</sup> Le R. Père Joseph Aubery naquit le 10 mai 1673, à Gisors, diocèse de Rouen, entra au noviciat des Jésuites de Paris en 1690, fut ordonné prêtre à Québec en 1699 et mourut le 24 mai 1756, à Saint-François, mission abénaquise. (Le R. Père Arthur Mélançon, s.j., *Liste des Missionnaires-Jésuites Nouvelle-France et Louisiane 1611-1800*).

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

munauté augmente de jour à autre, et que vous y recevez de très bons sujets. Voilà la véritable richesse des communautés ». <sup>21</sup> Parmi ces très bons sujets, nous relevons plus d'un nom historique démontrant que la Nouvelle-France était digne de l'ancienne, tant par l'ascendance que par le mérite de ses citoyens, entre autres :

*Sœur Louise Brucy de La Frenaye*, entrée, la première, après l'incendie et qui se montra « vrai présent du ciel » ; <sup>22</sup>

*Sœur Marie-Madeleine Bizard*, qui se distingua dans tous les domaines. Cette petite-fille de Lambert Closse est considérée comme la digne émule de la Mère de Brésoles par son esprit surnaturel, son dévouement et son habileté auprès des malades, surtout par sa réputation de pharmacienne. « Les gens de la campagne venaient à troupes la consulter », raconte Sœur Morin. Elle mettait son expérience au service des pauvres qu'elle affectionnait particulièrement, ce qui n'empêchait pas les personnes de distinction de s'adresser à elle en toute confiance dans leurs maladies ;

*Sœur Marie-Madeleine Guillet*, douzième supérieure (1751-1757) ;

*Sœur Madeleine-Charlotte de Boucherville* et *Sœur Marie-Antoinette de Boucherville dite Saint-Pierre*, tantes de madame d'Youville et toutes deux filles de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières <sup>23</sup> et de Charlotte Denis, sœur de Sœur Denis de la Ronde ;

*Sœur Agathe Lemoyne de Sainte-Hélène* <sup>24</sup> dont le père, Jacques, mourut au siège de Québec en 1690. Sa mère avait nom Jeanne Dufresnoy de Carion. Elle fut supérieure de 1763 à 1766 ;

*Sœur Catherine Gauchet de Belleville*, née en France, entra pour la seconde fois au noviciat de l'Hôtel-Dieu après la mort de son mari, M. Jean-Baptiste Migeon de Branssat. Sa fille, Sœur Jeanne-Gabrielle, l'avait précédée à l'Hôtel-Dieu ;

*Sœur Angélique Bouthier*, décédée dans la charge d'assistante, après avoir exercé la supériorité pendant six ans. Fille de Guillaume, officier du roi, <sup>25</sup> et de François Denis, arrière-nièce de Sœur Denis de la Ronde ;

*Sœur Marie-Anne Lecompte-Dupré*, fille du seigneur de Terrebonne ;

<sup>21</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. II, p. 161.

<sup>22</sup> Cf. p. 252.

<sup>23</sup> Pierre Boucher de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, est le premier Canadien anobli par Louis XIV.

<sup>24</sup> Cette religieuse se trouvait petite-fille de Charles Lemoyne, seigneur de Longueuil, nièce du premier gouverneur canadien de Montréal et de l'illustre Pierre Lemoyne, sieur d'Iberville.

<sup>25</sup> *Archives* de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le dictionnaire *Tanguay* dit : marchand.

## L'HÔTEL-DIEU

*Sœur Marie-Françoise Dagneau-Douville*, qui remplit l'office d'assistante ;

*Sœur Marie-Marguerite Testard de Montigny* et *Sœur Marie-Joseph de Montigny*, dite *Lafaye*,<sup>26</sup> filles de Jacques Testard, sieur de Montigny, capitaine et chevalier de Saint-Louis et de Marguerite Damour des Chauxfours ;<sup>27</sup>

*Sœur Louise-Angélique Du Poitiers du Buisson*, née en Nouvelle-Angleterre ;

*Sœur Piot de Langloiserie*, fille de Charles-Gaspard, capitaine, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Thérèse Du Gué de Boisbriand, sœur des deux religieuses de ce nom ;

*Sœur Charlotte Hertel de Cournoyer*, fille de Jacques, officier, capitaine dans le détachement de la marine, anobli par Louis XIV, et de Marguerite-Thérèse Godfroy de Linctôt. Cette dernière était fille de Périne Picoté de Bellestre, qui vint avec les Hospitalières de la Flèche, en 1659.

Pour former cette vaillante jeunesse aux devoirs de la vie religieuse et de l'hospitalisation, l'expérience des aînées était indispensable. Désireuse de conserver à son service la méritante Sœur Anne-Françoise Leduc dite Saint-Joseph, dont la santé causait de sérieuses inquiétudes, la communauté ne recula pas devant les moyens extrêmes.

Atteinte d'un néoplasme épithéliomateux, Sœur Saint-Joseph dut se soumettre au seul traitement radical : l'opération. Était-ce à une de ces époques où il « n'y avait point de chirurgien »<sup>28</sup> à l'Hôtel-Dieu ? ou bien la chère malade était-elle attirée à Québec par la réputation du fameux docteur Michel Sarrazin ? Quoi qu'il en soit, munie de l'agrément de Mgr l'évêque de Québec et de l'autorisation de sa Supérieure, au mois de mai 1714, Sœur Saint-Joseph se rendit chez les bonnes Mères Hospitalières. Les détails de son séjour nous sont fournis par les Annales de la révérende Mère Juchereau : « On avait préparé à la religieuse montréalaise », y est-il dit, « une infirmerie où elle fut toujours en particulier, soignée par deux de nos religieuses qui n'omirent rien pour la soulager et pour la servir le plus agréablement qu'il fut possible.

---

<sup>26</sup> Elle porta le nom de Sœur Lafaye en mémoire de son arrière grand-père, Jean Pournin, sieur de la Faye.

<sup>27</sup> Jacques Testard de Montigny était le fils cadet de Jacques Testard, Sieur de la Forest, qui avait épousé à Montréal, le 24 novembre 1659, Marie Pournin, veuve de Guillaume de la Bardillière. Les Sœurs de Montigny se trouvaient les petites-filles de madame de la Bardillière, à qui Jeanne Mance confia le soin des malades de l'Hôtel-Dieu, lors de son deuxième voyage en France, en 1658.

<sup>28</sup> Supplément aux annales de Sœur Morin, par Sœur Cuillérier.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

« La Mère de Saint-Joseph souffrit avec beaucoup de courage la douleur de l'opération et la suite de sa maladie. »

Avant de quitter les bonnes Mères Hospitalières, la chère convalescente, ayant obtenu de Mgr l'évêque la permission de visiter les communautés de la ville, le 31 juillet, elle se rendit chez les révérendes Mères Ursulines, accompagnée de sept Hospitalières et de l'aumônier de l'Hôtel-Dieu. Monseigneur daigna s'y rendre lui-même et permit à huit autres Hospitalières, qui avaient des parentes aux Ursulines, de se joindre au premier groupe. Les visiteuses furent magnifiquement reçues. « Elles nous firent un si bon accueil », relate l'annaliste qui paraît bien être une de celles-là, « que nous eûmes de la peine d'en sortir pour aller à l'Hôpital général où Monseigneur et les religieuses nous avaient invitées à souper. » Sœur Saint-Joseph alla aussi rendre visite aux Messieurs du Séminaire, aux Pères Jésuites, aux Récollets, et dit un adieu plein de reconnaissance aux charitables infirmières chez qui elle avait recouvré la santé.

Les années se chargèrent de confirmer la guérison de Sœur Saint-Joseph ; par la suite, elle fut deux fois supérieure de sa communauté. Elle mourut octogénaire, après avoir vécu la longue période calamiteuse qu'eurent à traverser les Hospitalières de Saint-Joseph.



Photo de l'Hôtel-Dieu de Québec.

SEAU À L'EAU — EN CUIR — DIT SEAU À INCENDIE.

Montréal dut s'en pourvoir par ordonnance de l'intendant Gilles Hocquart,

1734.

## Chapitre vingt et unième

### DEUXIÈME INCENDIE

« Dieu permet et ordonne les événements les plus fâcheux, pour sa gloire et le bien de ses élus. »

(Sœur MORIN)

Encore que la situation de l'Hôtel-Dieu demeurât toujours précaire, ainsi qu'on l'a vu, une étonnante floraison animait les cloîtres et des sujets choisis dispensaient aux malades de l'hôpital des soins attentifs et dévoués.

À l'intérieur des murs, la vie des Hospitalières était vraiment celle des pauvres ; mais le bonheur le plus vrai y régnait en souverain, imprégnant les âmes de sérénité. Malheureusement, sur le frontispice de leur maison restaurée, ou n'aurait pu graver le mot du poète antique : « *Exegi monumentum aere perennis* — on a bâti un monument impérissable » ; une seconde fois, un souffle destructeur allait anéantir le monastère et l'hôpital.

Pour répondre aux intentions de Mgr l'évêque de Québec, les Hospitalières, à l'occasion de la procession de la fête-Dieu remise au jour de l'octave, 19 juin, avaient transformé le sanctuaire de leur église en chapelle ardente. Réplique des solennités romaines, tant appréciées de Mgr de Saint-Vallier, la fête-Dieu de l'année 1721 devait éclipser toutes les précédentes, tant par les décorations que par l'éclat des décharges d'artillerie et du canon.

Hélas ! au moment où le Saint-Sacrement sortait de la chapelle de l'Hôtel-Dieu pour se rendre à l'église de la paroisse, un arquebuser, au lieu de tirer en l'air pour saluer le passage de l'Hostie sainte, dirigea inconsciemment son arme du côté de la chapelle, qui prit feu. L'hôpital et le monastère, recouverts en bois de cèdre, s'enflammèrent aussitôt. Plusieurs hommes, quoique habile et dévoués, tentèrent vainement de maîtriser la situation ; alors, sans tarder, le tocsin fit entendre son douloureux appel. Des gens accoururent de tous côtés, mais le feu se propageait aux édifices voisins avec une telle rapidité que force fut au plus grand nombre de s'employer à protéger leur propre demeure. Les religieuses, consternées, dégarnirent hâtivement l'autel et préservèrent de la destruction tous les effets à portée de leurs mains. Leur zèle à sauver ce qui se trouvait dans l'église était si ardent qu'elles voulurent sortir le tabernacle. Mais le sanctuaire

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

devenu presque inaccessible, à leur prière, quatre braves laïques réussirent à l'en retirer et le portèrent près de la « rivière ». Comme il eût été téméraire de pénétrer au second étage, tout le linge de la sacristie fut perdu.

Les Pères Récollets se signalèrent de nouveau, en cette pénible circonstance, par leur charité et leur mépris du danger.

Le feu détruisait, les unes après les autres, les habitations qui formaient la partie basse de la ville ; il atteignit bientôt les maisons construites en bordure du fleuve et consuma les effets déposés à cet endroit, que l'on croyait en toute sûreté. Ce que voyant, M. de Belmont, supérieur du Séminaire, répéta le geste posé par Dollier de Casson vingt-six ans auparavant ; il rapporta le Saint-Sacrement de la grève, en passant par les rues où régnait la désolation. Les femmes et les enfants l'accompagnaient, tandis que les hommes travaillaient inutilement à arrêter la course de l'élément destructeur.

M. de Belmont, voyant les flammes s'animer au lieu de s'apaiser, dit à la foule désolée que la justice de Dieu se déclarait évidemment contre elle ; que certains désordres, dont la condamnation, par les autorités religieuses, l'avait laissée par trop indifférente, devaient attirer ce châtement.<sup>1</sup>

En entendant l'exhortation de l'apostolique Sulpicien, les femmes qui accompagnaient le Saint-Sacrement se jetèrent la face contre terre, criant miséricorde « avec des voix lamentables », relate Sœur Morin. Chose inouïe et digne de remarque, les flammes volaient comme poussées par une main invisible, et s'élançaient à l'assaut des habitations en sens inverse de la direction du vent ; ce phénomène confirmait les paroles de M. de Belmont. En présence de ce fait humainement inexplicable, il porta le Saint-Sacrement dans l'église paroissiale, en priant Notre-Seigneur d'avoir pitié de son peuple. M. Du Lescoât, aumônier des religieuses, l'y accompagna, demeurant le reste du jour au pied du tabernacle, multipliant les amendes honorables pour apaiser la justice de Dieu.

Elle ne s'apaisa qu'en face de la propriété d'une pieuse dame<sup>2</sup> qui, voyant les brandons atteindre sa demeure, promit à Dieu une somme considérable en faveur des âmes du purgatoire s'Il voulait bien l'épargner. Le feu s'arrêta aussitôt.

---

<sup>1</sup> En effet, depuis le départ de M. de Maisonneuve et l'arrivée des troupes du roi, Montréal avait changé de physionomie. Le développement de la ville constituait un progrès ; les mœurs marquèrent un recul, parce que la traite de l'eau-de-vie favorisait l'intempérance et tous les vices qui en résultent.

<sup>2</sup> Madame Ladécouverte. *Annales* de Sœur Morin.

## L'HÔTEL-DIEU

En moins de trois heures, tout l'Hôtel-Dieu et ses bâtiments furent consumés ; cent soixante maisons,<sup>3</sup> des plus belles de la ville, se trouvèrent enveloppées dans cet incendie « qui faisait frayer à voir ».

Les religieuses, à qui il ne restait d'autre abri que la voûte du ciel, reçurent asile, cette fois encore, sous le toit hospitalier des bonnes Mères de la Congrégation de Notre-Dame. Elles y furent fraternellement accueillies par la supérieure Sœur Marguerite Lemoyne dite du Saint-Esprit, tante de la jeune Hospitalière Sœur Agathe Lemoyne de Sainte-Hélène. Que faire, devant l'holocauste fumant qui éclairait de sa sinistre lueur les perspectives déchirantes de l'avenir, sinon l'offrir au Seigneur en hommage de soumission à ses desseins providentiels ? Comment trouver du secours, quand un si grand nombre de gens allaient en réclamer ? Se souvenant que la Providence ne les avait jamais abandonnées, les sœurs se cramponnèrent, pour ainsi dire, à cette unique planche de salut. Avec un élan de foi extraordinaire, l'annaliste laisse tomber de sa plume ces paroles si simples, mais si difficiles à prononcer à certaines heures : « Toute notre ressource et confiance est au Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. »

La révérende Mère Gallard, alors supérieure, se montra peut-être plus admirable encore par son esprit de régularité que par sa résignation. Quelques heures seulement après leur exode précipité, elle parvint à réunir ses religieuses pour la récitation en commun de l'office liturgique. Les psaumes succédèrent aux psaumes, tantôt en prières suppliantes, tantôt en hymnes de louanges. Devant les ruines de la maison du Maître, toutes entonnèrent, avec un sanglot dans la voix sans doute, bien qu'avec une magnanimité tout surnaturelle, le « *Laudate et benedicite, ignis et aestus, Domino* — feu et flamme, louez et bénissez le Seigneur ». Se pouvait-il plus touchante doxologie, après la catastrophe dont elles étaient demeurées les témoins impuissants ! Cette récitation en commun de l'Office, dans les conditions décrites ci-dessus, força l'admiration même des gens du peuple. Sœur Cuillérier assure n'avoir « jamais vu la vertu pratiquée avec autant de ferveur que dans ce temps calamiteux ».

Dès que la communauté fut réunie chez les Sœurs de la Congrégation, M. le Supérieur du Séminaire et plusieurs prêtres l'honorèrent de leur visite. Leur sympathie prit bientôt une autre forme, par l'envoi de provisions diverses comme blé, viande, toile, laine.

---

<sup>3</sup> D'après les *Annales* de Sœur Morin. Dans un article sur le même sujet, M. E.-Z. Massicotte donne le chiffre de cent trente-huit.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

De même, sitôt qu'il apprit le funeste événement, M. de Vaudreuil se rendit à Montréal. Il fut touché aux larmes des conséquences qui en résultaient pour les Hospitalières, leur exprima ses regrets et leur fit apporter une barrique de vin. Ami sincère de l'Hôtel-Dieu, il lui rendit de grands services en cette occasion. D'abord, il écrivit sur le champ à Mgr l'évêque et à M. Bégon, pour les inviter à venir à Ville-Marie, afin de conférer avec lui sur les moyens de loger les religieuses et de pourvoir d'un hôpital les soldats et les civils ; car, de nombreux malades avaient dû être hospitalisés provisoirement dans des maisons particulières. M. le gouverneur et l'intendant avaient même précédemment informé la cour « que Montréal est le lieu où il y a ordinairement le plus grand nombre de soldats malades et que cet hôpital est fort chargé ».<sup>4</sup>

### À L'HOSPICE DES FRÈRES CHARON

La communauté des Hospitalières ne pouvait demeurer longtemps à la charge de ses généreuses bienfaitrices. Dès le soir de l'incendie, trois sœurs s'étaient rendues à la ferme Saint-Joseph. La chronique rapporte que l'une d'elles, religieuse converse, de piété et de jugement solides, avait vu, en songe, huit jours auparavant, une grande croix se poser sur le faite de l'Hôtel-Dieu et disparaître ensuite, ne laissant plus devant ses regards étonnés que des murs « à moitié fendus et calcinés par le feu ». De plus, deux longues pièces de bois lui avaient été montrées comme devant servir de voie pour conduire les religieuses au refuge qui leur était destiné. Mystère ou hasard, ce songe n'en représentait pas moins, par avance et dans toute sa triste réalité, le spectacle qu'offraient, huit jours plus tard, les ruines accumulées par l'incendie.

D'autres sœurs allèrent par la suite rejoindre les premières à la ferme ; elles y séjournèrent six pendant un an,<sup>5</sup> s'occupant aux travaux champêtres et au soin de la basse-cour, aussi bien qu'à la confection de la toile et de la corde pour aider à subvenir aux besoins de la communauté. Puis, le dimanche venu, même parfois sur semaine, elles franchissaient une distance d'une demi-lieue pour assister aux offices divins.

« Il y a deux ans qu'elle y sont demeurantes », écrit Sœur Morin en 1723. « Nos Sœurs les plus vigoureuses ont été bien des fois aider à celles-ci à faner le foin, à enjaveler le blé pendant les récoltes dans

<sup>4</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. II, pp. 170-171.

<sup>5</sup> Nous avons toujours six Sœurs à notre ferme de Saint-Joseph, écrit en 1723, à ses sœurs de France, la secrétaire, Sœur Cuillériér.

## L'HÔTEL-DIEU

l'ardeur du soleil, ne pouvant engager des hommes ». Et c'étaient des religieuses « élevées fort délicatement qui se portaient avec ferveur à ces rustiques travaux, dans le désir de soulager leurs Sœurs réduites à la mendicité ».

Quant à la communauté, après maints pourparlers, les autorités décidèrent d'approprier à son usage une partie de l'hôpital des Frères Charon, qui conserveraient pour eux-mêmes l'autre moitié.

Cette maison, alors séparée de la ville par un cours d'eau — petit affluent de la rivière Saint-Pierre, — y était simplement reliée par deux pièces de bois jetées sur les deux rives. Lorsque les Sœurs s'y transportèrent et durent traverser ce pont improvisé, elles reconnurent, dit-on, que le songe de leur compagne tenait de l'extraordinaire.

Entourées de sincères sympathies, les Hospitalières néanmoins ne trouvèrent que peu de personnes en mesure de s'intéresser effectivement à leurs nécessités. Les secours en nature, qui leur parvinrent de « M. le Général », des Pères Jésuites, des Pères Récollets, des bonnes Mères de la Congrégation et de quelques séculiers, ne purent satisfaire que le minimum des besoins. Les religieuses qui se rendirent chez les Frères Charon, pour approprier le local, durent s'imposer forcément un jeûne de plusieurs jours, encore que leurs parents, domiciliés dans la ville, aient rivalisé de bonté et de zèle pour meubler les dortoirs et garnir les tables. Les moins bien pourvues se réjouissaient « de voir une partie de leurs Sœurs n'être point tout à fait mal ».

Une dépense de 3,000 livres, censée être supportée par le roi, dut être faite pour réparer le vieil hôpital Charon, dont le délabrement accusait l'indigence ou l'incurie. Les Sœurs prévirent que leur séjour y serait assez prolongé ; tous les ouvriers furent requis pour rebâtir, avant l'hiver, grand nombre de maisons brûlées et les autorités civiles discutaient s'il y avait lieu de reconstruire l'Hôtel-Dieu sur le même plan qu'auparavant. « Plus haute que les autres », cette maison avait favorisé la propagation de l'incendie, croyaient les uns ; le mauvais état financier de la Couronne, disaient les autres, ne pourrait permettre d'accorder les secours indispensables. Pendant ces débats, les courageuses Sœurs s'estimaient heureuses de se trouver à couvert dans ce misérable hospice, partagé par leurs malades, où leur manquaient quantité de choses nécessaires à la vie.

Poussée par l'urgence, Mère Gallard adressait, dès 1721, un placet au régent pour le supplier d'avoir égard à leur détresse. L'année suivante, le roi accordait une allocation de 6,000 livres, réparties en trois versements annuels, et, en 1724, la cour envoyait une grati-

fication d'un nouveau genre, sous la forme d'instruments de chirurgie au montant de 1,000 livres. Une lettre de MM. Beauharnois et Dupuy nous apprend qu'ils ne furent remis à la supérieure qu'en 1726. C'étaient des *instruments royaux* : le ministre prit des mesures pour en assurer la conservation. D'après les conditions stipulées, le chirurgien des troupes, le sieur Benoit, ne pouvait se servir des dits instruments qu'après avoir signé un reçu à la supérieure, à la garde de laquelle ils étaient confiés.<sup>6</sup>

Les Sœurs se virent bientôt dans l'impossibilité de prendre soin des soldats malades. MM. de Vaudreuil et Bégon, jugeant cette décision *funeste au pays et aux troupes*, avancèrent l'argent des pensions, estimées à onze sous par jour pour chaque soldat malade. Ce compromis, qui réglait temporairement la question pécuniaire, posait un grave problème pour l'avenir et laissait les religieuses dans le besoin.

Une lettre, adressée à l'Hôtel-Dieu de la Flèche par Sœur Cuillérier, nous révèle en partie leurs nécessités ; elle nous dévoile du même coup au prix de quels sacrifices elles achètent le salut des âmes. On y lit : « Nous sommes toujours dans la misère . . . et nous vous remercions bien sincèrement de l'aumône que vous nous avez faite l'année dernière ; nous sentons que votre charité vous l'a fait prendre sur le nécessaire. Nos Sœurs de Laval et de Baugé nous ont aussi aidées bien à propos, car nous étions réduites à porter des voiles de toile ou d'étoffe ; elles ont même offert de recevoir dans leur maison celles d'entre nous qui voudraient passer en France. Cette générosité nous a fait répandre des larmes de reconnaissance et de joie, car il n'est point de maux que la tendre compassion de nos chères Sœurs n'adoucisce. Nous l'éprouvons bien sensiblement quand nous jetons nos regards sur notre maison deux fois incendiée.

« Par surcroît d'affliction, nos Sauvages déclarent la guerre aux Anglais et à quelques autres nations. Il y a aussi des brouilleries entre les Iroquois et les Hurons. Je ne puis vous faire comprendre la barbarie de ces peuples qu'il est impossible de civiliser et même d'humaniser, et dont le seul aspect nous fait frémir, car ces Sauvages cabanent dans notre cour et chantent la guerre jour et nuit sous nos fenêtres, en sorte que nous ne pouvons dormir ; ils jettent des cris horribles, font des hurlements épouvantables et se préparent à s'entre-tuer : c'est leur plus grand plaisir . . . Priez le bon Dieu qu'Il veuille bien adoucir ces caractères féroces . . . Quand nous voyons ces hommes avec leur visage marqueté de rouge, de bleu et de noir, et qui ressemblent à

<sup>6</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. II, p. 202.

## L'HÔTEL-DIEU

des démons, toujours le casse-tête levé et le couteau à la main, nous nous disons à nous-mêmes : il est vrai que ces Sauvages nous font souffrir toutes sortes d'ennuis, mais ils sont nos frères, et nous sommes venues les chercher pour l'amour de Jésus-Christ. Nous en gouvernons plusieurs qui sont malades ; ils paraissent nous aimer beaucoup, mais nos Sauvages sont des gens remuants, bien difficiles à gagner et qui oublient aisément ce qu'ils ont promis. »

Commencés au printemps de 1723, les travaux traînaient en longueur ; les fonds, lents à venir, étaient souvent dépensés avant qu'on en eût touché le montant. Conformément aux intentions ou mieux aux ordres du ministre, comme l'indique une lettre du 30 mai 1724, Mgr de Saint-Vallier pressa néanmoins Mère Gallard de hâter la reconstruction de l'hôpital ; mais il oubliait d'en fournir les moyens. Que faire ? En dépit des bonnes volontés, les travaux ne pouvaient avancer qu'au rythme des ressources. Aussi après avoir fait, à deux reprises, intimer ses ordres à la communauté par MM. Normant et de la Goudalie, Mgr de Saint-Vallier, croyant à l'inertie de la sœur dépositaire, nomma de son chef, pour la remplacer, Sœur Guénet (Quenet).<sup>7</sup> Sur les représentations que lui fit le Père François, Récollet, douze jours plus tard Monseigneur rétablissait Sœur Saint-Joseph dans ses fonctions de dépositaire. Les travaux reprirent vers la mi-août. Mgr l'évêque versa la substantielle aumône de 5,000 livres<sup>8</sup> et, par ses dons généreux, le Séminaire Saint-Sulpice facilita notablement aux religieuses l'exécution des engagements, pris avec les gouvernants, d'évacuer l'hôpital des Frères Charon dans le délai de trois ans.

M. le Supérieur du Séminaire — en l'occurrence M. Vachon de Belmont — restait toujours celui chez qui les Hospitalières allaient chercher conseil et appui ; le plus souvent, sa sollicitude prévenait leur appel.

Arrivé depuis peu au pays, M. Louis Normant se révéla aussi l'ami constant et désintéressé. Pour aider au relèvement de l'hôpital, ce dévoué sulpicien, si justement appelé « le père des pauvres et le consolateur des affligés », entreprit, à l'exemple de ses devanciers, une quête dans les « côtes ». Conseiller des Sœurs dépositaires, il les remplaçait à l'occasion, stimulait les ouvriers et, quand cela était

<sup>7</sup> Sœur Marie-Clémence Quenet (1681-1745), fille de Jean et d'Étiennette Heurtebise. De marchand chapelier, son père devint contrôleur des fermes du roi, receveur des droits des seigneurs, inspecteur du castor pour la Compagnie des Indes. Le nom de M. Quenet demeura attaché à la terre qu'il obtint en concession (Pointe-à-Quenet, paroisse de la Pointe-Claire, maintenant Beaurepaire). D'après le *Dictionnaire Tanguay* et le *B. R. H.*, août 1927.

<sup>8</sup> Mgr Henri Têtu, *Les évêques de Québec*. (Mgr de Saint-Vallier, p. 148).

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

nécessaire, prenant en main la conduite des travaux. « Si nous retournons chez nous », écrit Sœur Morin dans un élan de reconnaissance, « c'est par la bonté et charité de M. Normant. Il s'est donné bien des peines et des soins pour cela, en sorte que les pauvres malades et les religieuses, nos chères Sœurs qui viendront après nous, sont obligées de beaucoup prier Dieu pour lui. »

Il convient de louer aussi le mérite des religieuses, dont le dévouement n'eut d'égal que leur malheur. En plus des dépositaires des pauvres et de la communauté, plusieurs remplissaient l'office de manœuvres, soit en ramassant les débris, soit en transportant elles-mêmes les matériaux de construction. Les cinq religieuses qui succombèrent à la maladie chez les Frères Charon, et dont les cendres reposent dans l'église de l'Hôpital Général, virent peut-être leurs jours abrégés comme conséquence directe de l'incendie.

Ce sont les Sœurs :

Marie Basset, décédée le 20 septembre 1723

Françoise De Lisle, le 27 octobre 1723

Louise Brucy de Lafrenaye, le 14 novembre 1723

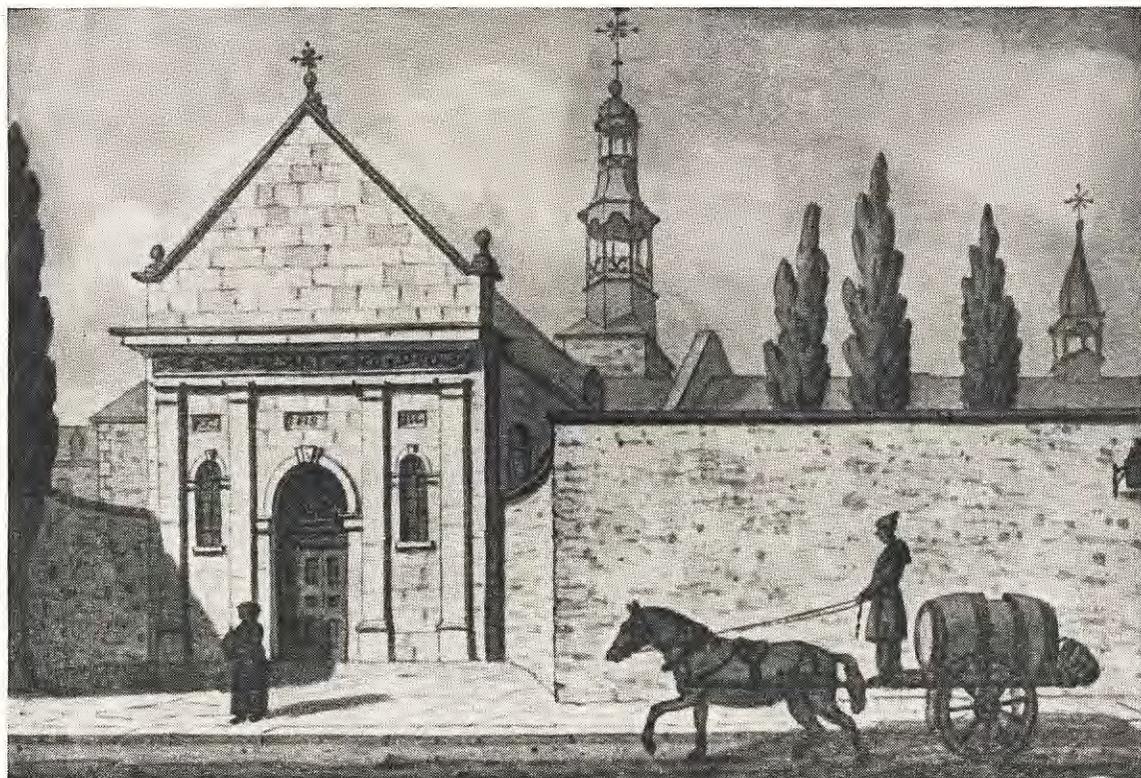
Marguerite Daveluy, le 28 mai 1724

Madeleine Bizard, le 8 juin 1724.

*La Marie Lamoignon  
décédée le 27 octobre 1723  
cf. lettre de J. Viger  
à M. Roupe  
dessein Lamoignon*

Le première, Sœur Marie Basset, porte un nom trop connu pour que l'on ne s'y arrête pas un instant. En effet, il est impossible d'exhumer les actes des premiers temps de Montréal sans rencontrer la signature de son père. De plus, elle se trouvait la sœur de Benoît et de Gabriel Basset, donateurs de l'emplacement de l'Hôtel-Dieu actuel, autrefois connu sous le nom de mont Sainte-Famille. Sœur Basset occupa les premières charges et s'y fit remarquer par son humilité profonde, sa tendre et ingénieuse charité pour les malades et les nécessiteux, ainsi que par son amour pour la pauvreté. Elle succomba à l'âge de 57 ans.

Ces vides répétés ajoutèrent un nouveau poids à la situation, déjà si lourde par elle-même, des pauvres Hospitalières. En plus, Dieu permit que la maladie de Sœur Marguerite Daveluy leur fût une cause de souffrances toutes particulières. Dès la fin de l'année 1723, il parut évident que le système nerveux de cette jeune professe était fortement ébranlé ; les frayeurs de l'incendie, les incommodités d'un logement temporaire, l'atmosphère d'inquiétudes et de soucis où l'on respirait étaient autant de facteurs suffisants pour miner un tempérament tant soi peu débile. Soignée avec d'autant plus d'affection et de dévouement, la pauvre malade ne put réagir ; son état continua de s'aggraver et, finalement, ses facultés mentales cédèrent tout à fait.



Archives du Séminaire de Québec.

Album de Jacques Viger.

UNE CHAPELLE DES ANCIENS HÔTELS-DIEU. — À REMARQUER : LE PORTEUR D'EAU.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Pour combler la mesure, ses parents ne cessaient d'injurier les Sœurs, imputant, aux mauvais traitements subis de leur part, l'état lamentable de leur chère fille. Au témoignage de Sœur Morin, cette croix fut l'une des plus sensibles qu'ait eues à subir la communauté. Et pourtant, si l'on s'arrête un instant à contempler le tableau qu'offre la vie de celle-ci depuis les débuts, il faut reconnaître qu'elle vécut plus d'heures sombres que de jours ensoleillés.

### RÉINTÉGRATION DE L'HÔTEL-DIEU

Le 11 novembre 1724, fête de saint Martin, l'Hôtel-Dieu restauré ouvrait de nouveau ses portes aux malades et aux religieuses ; ces dernières « étaient escortées du clergé et d'une grande partie du peuple ». La salut du Saint-Sacrement, donné dans la salle de communauté transformée en oratoire, termina cette cérémonie d'une façon solennelle. M. Priat, supérieur des religieuses, avertit l'assistance du rétablissement de la clôture. Conséquemment, il interdit l'entrée de l'appartement des Sœurs, fit fermer à clef toutes les portes extérieures et élever, les jours suivants, une clôture de pieux pour séparer le terrain du monastère de celui des pauvres. La construction d'un tour<sup>9</sup> et de trois parloirs grillés acheva de donner au logement des religieuses l'aspect d'un cloître canonique.

Cependant, la restauration de l'Hôtel-Dieu était loin d'être terminée. En 1725, le nouveau gouverneur de Montréal, M. de Longueuil, et l'intendant Bégon font appel à la bienveillance du ministre pour rétablir la salle des femmes. Au centre des deux corps de logis entièrement restaurés à l'extérieur, les murs calcinés de la chapelle faisaient contraste.

L'abandon où était forcément laissée la maison du Seigneur émut le Père François, qui entreprit de la rétablir « sur les fonds de la divine Providence ». Muni des obédiences de Mgr l'évêque et de celle de ses supérieurs, il se consacra tout entier à sa noble tâche. Il fit tant et si bien, par son industrie et sa confiance en Dieu, qu'il mena son entreprise à bonne fin.

Homme de dévouement, le pieux Récollet était aussi homme de goût. L'ornementation de la voûte, où brillaient une profusion de figures d'anges et de fleurs dorées, passait pour une merveille, tandis que le sanctuaire était regardé comme le plus artistique du Canada. Au fait, plusieurs personnes vinrent d'assez loin le visiter.

<sup>9</sup> Voir p. 167.

DÉCÈS DE LA DERNIÈRE RELIGIEUSE FRANÇAISE  
ET DE LA PREMIÈRE RELIGIEUSE CANADIENNE

La dernière religieuse et dernière supérieure française n'eut pas la consolation d'admirer les chefs-d'œuvre du Père François ni de jouir du monastère, enfin régulièrement établi. Elle eut mieux. À peine quatre mois après l'entrée des Sœurs dans le monastère partiellement reconstruit, l'Époux céleste appelait Mère Gallard aux divines joies. C'était le 10 mars 1725. De ses 74 années d'existence, l'éminente religieuse avait passé 43 ans, 8 mois à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Elle avait assisté à sa double destruction et traversé courageusement les années pénibles qui suivirent ces désastres. Avec combien de raison pouvait-elle alors écrire aux Mères de l'Institut : « Nous sommes passées de France dans ce pays portées sur la croix de notre divin Maître et nous ne la quitterons pas de bien loin, je le présume, car tout ici sert merveilleusement bien au crucifiement » !

On a comparé sa confiance en Dieu à un arsenal où elle puisait toutes les armes pour combattre les événements fâcheux de la vie. « Dans ces temps de calamités et de peine où nous nous sommes trouvées vingt fois sans aucune ressource », rappelle l'annaliste, « notre bonne Mère Gallard nous consolait, espérant contre l'espérance même. Elle nous disait : Pourquoi vous laisser abattre ? c'est au moment où l'on ne voit aucun moyen de nous tirer de l'oppression que le Seigneur fait éclater la force de son bras. »

Sa charité pour les malheureux et sa tendresse pour les chers pauvres lui défendaient d'en refuser aucun, en dépit de l'extrême indigence où fut réduit l'hôpital après l'incendie et quoique les religieuses n'eussent pas de quoi subsister elles-mêmes. La sœur dépositaire, qui ne voyait point de provisions pour nourrir tant de monde, allait à la bonne Mère Gallard dans ces occasions et lui disait : « Ma Mère, vous venez encore de recevoir des malades et avec quoi donc, s'il-vous-plaît, voulez-vous qu'on les gouverne puisque nous n'avons plus rien ? » Celle-ci, prenant un air souriant et gracieux, lui répondait : « De quoi vous plaignez-vous, ma chère fille ? Jésus-Christ s'est présenté et je l'ai reçu. Est-ce donc que cela vous fâche ? pouvais-je faire autrement que de l'admettre ? Mais, croyez-moi, Il ne vous sera point à charge. Allez en paix, ma chère fille, Il est assez riche pour se passer de nous et, s'Il vient, c'est sans doute pour soulager notre misère. »

Élue providentiellement pour soutenir la mission canadienne, Mère Gallard répondit par un dévouement total, tant comme simple

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

sujet que comme supérieure. Elle l'aida encore par les aumônes reçues de ses amis et de ses parents de France. La piété et les rares talents de cette vénérable Mère parurent avec une éclat qui lui attira l'estime non seulement de l'Hôtel-Dieu, dont elle dirigea les destinées pendant près de dix-huit ans, mais encore de tous les habitants de Montréal. En disparaissant, les Mères françaises pouvaient être assurées de la survivance de leur œuvre. Elles avaient établi assez solidement les bases de l'édifice spirituel que les fondateurs avaient jeté sur les rives du Saint-Laurent, pour que les générations futures pussent s'y appuyer en toute sécurité.

Comme la ville, dont l'existence nationale se trouvait assurée, l'Hôtel-Dieu, à travers croix et tribulations de tous genres, se perpétuait par le nombre et la valeur de ses sujets d'origine canadienne.

Les restes des vénérées Mères françaises ont été transportés dans la crypte de l'Hôtel-Dieu actuel, avec ceux des Sœurs décédées à l'établissement de la rue Saint-Paul. Les générations d'Hospitalières n'ont pas oublié ces « professeurs d'héroïsme » et de sainteté que furent les fondatrices. Sur les tombes qui renferment leurs cendres encore imprégnées du parfum de leur charité, la reconnaissance a gravé l'inscription suivante :

**ICI REPOSENT LES RESTES DE VOS ANCIENNES  
MÈRES : ELLES VOUS PARLENT ENCORE APRÈS  
LEUR MORT ET VOUS EXCITENT À MARCHER  
SUR LEURS TRACES DANS LES VOIES DU RENON-  
CEMENT ET DU SACRIFICE. COURAGE ! VOUS  
DISENT-ELLES : LE TRAVAIL NE DURE QU'UN  
JOUR ET LA RÉCOMPENSE EST ÉTERNELLE.**

Au décès de la regrettée Mère Gallard, la charge de supérieure fut placée sur les épaules de Mère Françoise Gaudé qui recueillait ce lourd héritage en des temps plus que difficiles. On ne pouvait réussir à mettre la dernière main aux bâtiments. Chaque année, de nouveaux appels étaient faits à la cour ; les 18,000 livres qu'elle avait fournies à cette fin depuis 1722 étaient loin de couvrir les dépenses.

En 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart, adressant au ministre M. de Maurepas le placet que leur avaient remis les Hospitalières, l'appuyaient en ces termes : « Il leur coûte considérablement pour être en état de recevoir les soldats malades qui y sont parfaitement bien traités . . . Nous nous joignons aux Dames et vous supplions de vouloir bien leur continuer la gratification des 2,000 livres encore pour deux ans. Elles méritent bien, par leurs grandes attentions et bons soins qu'elles ont des malades, que Sa Majesté leur accorde cette grâce. » Elle leur fut pourtant refusée et les religieuses durent se tirer

## L'HÔTEL-DIEU

d'embaras avec les aumônes locales. Elles obtinrent heureusement de M. L'Espérance<sup>10</sup> une somme suffisante à la poursuite des travaux, avec remise complète des intérêts jusqu'à remboursement du capital.

« Paiera les dettes qui pourra », disait avec une inquiétude mal déguisée Sœur Morin, l'active économe de jadis, pour qui l'âge avait ajouté son usure à celle du travail. Toutefois, l'affaiblissement de sa santé ne diminuait rien de l'intérêt qu'elle portait à son cher Hôtel-Dieu. Si les lourdes dettes contractées à l'occasion du deuxième incendie éveillaient chez elle quelque angoisse, bien vite, l'abandon surnaturel reprenant le dessus, la digne moniale ajoutait : « Je supplie de tout mon cœur le Seigneur d'en tirer sa gloire et la sanctification de ses servantes ». Après cette prière d'une affectueuse tristesse, la vénérable annaliste déposa définitivement la plume en traçant ces mots : *J'écris ceci le 29 septembre 1725.*

Le volume des *Annales de Sœur Morin*, publié par la *Société historique de Montréal*, a valu à l'auteur le titre de *Premier écrivain né au Canada*. Dans l'article qu'il a consacré à notre annaliste, M. E.-Z. Massicotte s'exprime ainsi : *L'honneur d'être le premier écrivain « né en Canada » ne revient-il pas à la modeste Sœur Marie Morin, de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui commence, le 29 juin 1697, la rédaction des annales de sa Communauté sous ce titre sans prétention : « Histoire simple et véritable de l'établissement des religieuses hospitalières de Ville-Marie » ?*

*Son œuvre ignorée pendant longtemps est maintenant connue des chercheurs, des historiens, des bouquineurs (...)*

*On a accordé le titre de premier écrivain canadien à d'autres qui, nés en France, sont venus très jeunes au Canada. Mais on ne semble pas s'être préoccupé de savoir quel était véritablement le premier né en Canada. Certes la chose ne peut avoir aucune importance et les mérites de l'humble religieuse ne sauraient être grandis du fait qu'on mettrait son nom en tête de la liste des enfants du sol qui ont laissé quelques pages de souvenirs historiques. Tout de même, pourquoi ne pas reconnaître son droit, si ce droit lui appartient ? Pourquoi ne pas rendre l'hommage à qui hommage est dû ?<sup>11</sup>*

<sup>10</sup> Jean-Antoine Magnan dit L'Espérance, fils de Jean, tailleur à Montréal, et de Marie Moitié (de Paris), baptisé le 24 novembre 1682, épousa le 19 mars 1718, Louise Lecompte-Dupré, fille de Louis, marchand, et de Catherine Saint-Georges. Selon nos registres, il serait le beau-frère de notre Sœur Marie-Anne Lecompte-Dupré (non mentionné dans le dictionnaire *Tanguay*), parenté qui expliquerait sa bienveillance envers l'Hôtel-Dieu. Antoine Magnan L'Espérance est porté sur la liste des marguilliers le 30 janvier 1729. (E.-Z. Massicotte, *Memento historique*). Inhumé le 21 janvier 1733.

<sup>11</sup> *Bulletin des recherches historiques* (1931, t. 37, p. 202).

A plus grande gloire de Dieu  
 Histoire simple et véritable de l'établissement  
 Des Religieuses Hospitalières de St Joseph  
 en Lisle de montreal, listes apresant villemarie  
 en Canada, de l'année 1679 . . . . .  
 Preface  
 Je croy mes cheres Soeurs qu'il est convenable  
 de commencer ce petit ouvrage tout dédié a la  
 gloire de la Ste famille de Jesus marie  
 et Joseph, aujourdhuy festes de St pierre  
 et de St paul de l'année 1679 puis que cest  
 a tel jour que nos trois premieres meres qui  
 ont fondé cette maison, Sanbarques entrade  
 Rochelle dans le navire qui les devoit porter  
 en Canada, ou elles ariverent heureusement  
 le jour de la natiuite de La tres Ste Vierge le  
 huit de septbre suivan, devant la Ville de Keb.  
 Capitale du Canada, apres avoir effuye tous les  
 dangers et peus de La mer, pendant une nauiga  
 tion de plus de deux mois, ou elles coururent de  
 grans risques de ce perdre, avec leur navire  
 qui fut battu des Vants, et orages sy impetueuse  
 que plusieurs fois, tout lequipage crut estre perdu  
 et se quit en estat de mourir, particulièrement  
 nos cheres mes, qui vi. que lles furent dans des disposit  
 sy stes, quelles ne devoient pas craindre ce passage  
 peut estre que M. Sgr. permetoit tous ces accidans  
 afin de donner lieu à ses servantes de luy faire

PREMIÈRE PAGE DES ANNALES DE SOEUR MORIN.  
 In-folio de 317 pages.

## L'HÔTEL-DIEU

Sœur Morin écrivit pour fixer des souvenirs déjà anciens. Héritière du dévouement des fondatrices, tant de l'ancienne que de la nouvelle France, elle a ainsi conservé la vie à toute une époque qui, sans son précieux manuscrit, resterait partiellement dans l'ombre. En lisant ses *Annales* toutes parfumées d'une odeur de terroir, il n'est nul besoin de chercher comment se prononçait le français sous le règne de Louis XIV, au moins au Canada ; ce précieux renseignement linguistique, elle nous le donne sans s'en douter. Comme elle le déclare elle-même, de maints faits racontés, elle fut témoin *oculaire* et *auriculaire*. Les événements ayant trait à la fondation de l'Institut lui furent relatés par Mère Macé, qui tirait de ses souvenirs, comme on tire un trésor de son écrin, les réminiscences agréables ou douloureuses. Mère Maillet se révélait aussi une diseuse pleine de charme en récréation. La mémoire a pu défaillir chez l'une ou l'autre ; mais, souventes fois, il nous est facile de rectifier dates et noms. D'ailleurs, nous trouvons mention de la mémoire heureuse de Sœur Morin dans le paragraphe suivant de M. Faillon : Sœur Morin « avait grande facilité à l'étude et beaucoup de mémoire ; et, comme elle n'était âgée que de seize ans, elle apprit en très peu de temps les langues des Sauvages et se mit à catéchiser avec beaucoup de zèle ceux qui venaient à l'Hôtel-Dieu. »<sup>12</sup> Travail, souffrances, privations et soucis furent le pain quotidien de sa longue carrière terminée le 8 avril 1730 dans sa 81<sup>e</sup> année. Elle avait passé 67 ans 8 mois à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

*Sœur Marie Morin*

Les Archives des Colonies nous apprennent qu'à cette époque l'Hôtel-Dieu était loin d'être terminé, « que le monastère mesurait 500 pieds, le tout à trois étages ; le bâtiment des Pauvres, 300 pieds ; l'église et la sacristie, 200 pieds de tour ». La communauté, composée de 40 religieuses, n'avait pour tous revenus que 4,866 livres ; or la dépense totale, y compris le salaire des domestiques, s'élevait à 10,620 livres. Il est facile de déduire que la nourriture et l'entretien des religieuses étaient réduits au minimum. Même à ce régime, les dettes s'accumulaient en dépit des largesses de leurs bienfaiteurs et du travail de leurs mains. Sœur Morin avait eu raison de s'alarmer.

En 1732, la Mère Levasseur, supérieure, écrivait à M. le Ministre Maurepas au nom de ses sœurs que le rétablissement de leur monastère les avait endettées de plus de 20,000 livres. Elle ajoutait :

<sup>12</sup> *Histoire de la colonie française*, t. III, pp. 6-7.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

« Le Seigneur vient de nous envoyer une nouvelle épreuve, un tremblement de terre effrayant, qui a fait d'autant plus de ravages à nos murailles, qu'elles ont déjà souffert deux incendies. Nous avons tout lieu d'appréhender, Monseigneur, que les grandes gelées de l'hiver ne les fassent tomber absolument, étant toutes fendues à jour, la charpente sortie d'un demi-pied, toutes nos cheminées renversées, ce qui nous fait craindre d'être écrasées sous notre bâtiment. »<sup>13</sup>

Sœur Cuillérier nous donne une relation détaillée des violentes secousses sismiques que jetèrent alors la consternation parmi les gens du pays. Ce fut le 16 septembre, à onze heures trois quarts, que la première se fit sentir ; 367 cheminées tombèrent du coup et presque tous les murs des maisons se fendirent ou s'ébranlèrent. L'Hôtel-Dieu fut endommagé aussi bien que ses métairies dont les puits furent comblés ; dans la crainte d'être écrasées, les religieuses coururent chercher refuge dans le jardin. Rien de plus terrible, relate l'annaliste, que de voir les clochers et les maisons fléchir comme des roseaux !

Cette première secousse fut suivie de trente autres en 24 heures, ce qui obligea tout le monde à coucher dans la campagne et dans les jardins. Dans la nuit du 25 au 26, la terre trembla de nouveau avec force ; puis, tout en diminuant d'intensité, le séisme tint tout le peuple en alarme pendant plus de neuf mois. Le danger eut pour salutaire effet d'éclairer les esprits et de réveiller les consciences. Les dames, en particulier, renoncèrent à certains ajustements exagérés de la mode et tout le peuple implora la miséricorde du Seigneur.

Comme nombre d'autres, et plus peut-être en raison des deux incendies précédents, les murailles de l'Hôtel-Dieu exigeaient restauration. MM. de Beauharnois et Hocquart appuyèrent fortement la requête que Mère Levasseur avait adressée à M. Maurepas. Pour engager le ministre à faire plus large sa générosité, ils lui représentent que cette communauté mérite doublement ses bontés « pour les soins assidus que les religieuses apportent au soulagement des pauvres malades et qu'elles ont redoublé à l'occasion de la petite vérole ».

En effet, en 1733, cette maladie étant venue fondre sur la ville de Montréal, cinq cents malades furent soignés dans les salles de l'Hôtel-Dieu, lesquelles en reçurent jusqu'à cent à la fois. L'épidémie dura cinq mois, au cours desquels onze religieuses furent atteintes par le fléau. En faction de nuit comme de jour, l'infatigable Hospitalière, armée de sa charité et de son dévouement, ne s'arrêtait que vaincue à son tour par les touches du mal. « Nous ne pensions qu'à la mort », écrivait la secrétaire aux Mères de France, « croyant fermement que

<sup>13</sup> Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. II, pp. 216-217.

## L'HÔTEL-DIEU

personne n'échapperait à une pareille contagion. Nous nous réjouissons de mourir les armes à la main dans l'exercice de notre vœu d'hospitalité que nous pouvions remplir avec perfection. »

Une seule cependant succomba, Sœur Angélique, née Marguerite Littlefield, âgée de 34 ans. Un enlèvement avait valu le bienfait de la religion chrétienne à cette jeune Anglaise ; le fléau de la petite vérole lui ouvrit le ciel.

Cette année 1733 vit, avec l'achèvement des travaux de l'Hôtel-Dieu, les religieuses, définitivement installées, jouir enfin des bienfaits de la vie régulière. Cette jouissance ne devait guère durer. Avant que l'arrivée des vaisseaux leur apportât, le printemps suivant, la modique somme de 640 livres, allouée par la cour pour réparer les dégâts causés à l'Hôtel-Dieu par le tremblement de terre, un nouveau sinistre les replongeait dans l'indigence et la misère.



PIÈCE DE DALLAGE, EN ARDOISE, provenant de l'église de l'Hôtel-Dieu (rue Saint-Paul), incendiée en 1721, restaurée en 1726.

## Chapitre vingt-deuxième

### TROISIÈME INCENDIE

« La religieuse hospitalière doit être constante et inébranlable dans tous les événements. »

*(Directoire des Religieuses  
Hospitalières de Saint-Joseph)*

Alors que la communauté prenait paisiblement la récréation du soir, le 10 avril 1734, retentit un cri d'alarme qui terrifia les pauvres sinistrées de 1695 et 1721, et jeta les autres dans l'angoisse : « Le feu ! encore le feu ! » En un instant, toutes furent aux croisées, où elles constatèrent que la maison de Mme de Francheville, dont les séparait la chaussée, flamboyait dans la demi-obscurité du soir.<sup>1</sup> Les voisins, croyant que l'Hôtel-Dieu serait préservé cette fois, apportèrent meubles et effets dans l'église. Mais les flammes ne l'épargnèrent pas davantage : elle devint bientôt un brasier ardent. Il était même trop tard pour que le sauvetage précipitamment organisé fût efficace. La flamme s'était portée sur l'Hôtel-Dieu, en sorte que le toit s'effondra avant que toutes les religieuses ne se fussent retirées. Il y en eut même deux qui faillirent perdre la vie. Étant entrées dans le dortoir pour en sauver les effets, et le feu s'étant propagé à l'extrémité du monastère opposé à l'église, elles se trouvaient entre deux brasiers. Une personne de la foule, mesurant le danger, leur cria de sortir au plus tôt, qu'il n'y avait pas un moment à perdre. En effet, déjà le grand escalier conduisant au dehors était embrasé. Elles s'y précipitèrent néanmoins, pour atteindre l'infirmerie donnant sur le jardin ; elles y trouvèrent leurs compagnes réfugiées.

Seuls les vases sacrés de leur église purent être arrachés aux flammes ; le mobilier et le linge de la sacristie, « reconnus par tous comme fort riches », furent anéantis. Des marchandises, que la dépositaire vendait pour subvenir aux besoins des pauvres et des religieuses, furent consumées ainsi que les provisions du dépôt et le cahier des procès verbaux de vêture et de profession. Les pertes étaient moins considérables à l'hôpital, notamment à la pharmacie.

<sup>1</sup> Une négresse, servante de Thérèse de Couagne veuve de François Poulin de Francheville, fut l'auteur de ce sinistre. Marie-Joseph-Angélique — c'était son nom —, ayant comploté de s'enfuir avec un domestique de cette dame, voulut faciliter leur évasion à la faveur de l'incendie qu'elle alluma. Les deux complices furent arrêtés sur la route de la Nouvelle-Angleterre, où ils se proposaient d'aller s'établir.

*L'HÔTEL-DIEU*



MADONE AU VOILE  
Vieille statue de bois — Trésor de l'Hôtel-Dieu.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Des quarante-six maisons enveloppées dans ce désastre, il ne restait que des ruines.

Quant aux Hospitalières, elles se trouvaient une troisième fois sans abri, et par une saison très froide, encore que le dégel transformât en boue tous les terrains. La petite chapelle de la Sainte Vierge, située au milieu du jardin, leur offrit asile pour la nuit. Si grande était leur désolation qu'elles ne purent toucher aux aliments que leur apportèrent les MM. du Séminaire et quelques personnes charitables ; entre autres, les bons Pères Récollets se privèrent même de leur propre repas pour en faire bénéficier les malheureuses incendiées.

L'étroite chapelle les abrita encore la seconde nuit. « La supérieure, Mère Gaudé, se donnait beaucoup de mal pour notre soulagement », écrit Sœur Cuillérier, « mais que pouvait-elle faire n'ayant rien ? » Le surlendemain de l'incendie, les Sœurs prirent le parti de se séparer : c'était l'unique moyen de trouver un logis provisoire. Le premier groupe se réfugia dans la vieille buanderie des pauvres et se considéra comme privilégié d'élire domicile tout près des chères ruines. Les plus infirmes trouvèrent asile à la métairie Saint-Joseph ; la fermière, intéressée à leur dissimuler sa mauvaise administration, les reçut si mal que force leur fut de se retirer dans une maison de campagne appartenant aux pauvres, où quelques Sœurs s'étaient déjà rendues. Le troisième groupe chercha refuge à la ferme Saint-Joachim.

Dans leurs précaires abris, les Sœurs eurent à souffrir non seulement de la privation des objets les plus indispensables, mais même de la faim. Le menu et le service de table des hôtes de la métairie Saint-Joachim sont passés à l'histoire. Celle-ci évoque de nos jours la touchante vision des Sœurs Du Gué, Le Picard, d'Argy, Ménard et Geneviève, « mangeant leur petit morceau de lard sur le couvercle de la marmite empruntée au voisin, laquelle avait servi à la cuisson de l'unique plat ».

Le groupe de la boulangerie des pauvres, à proximité du Séminaire, bénéficia de l'ombre tutélaire de Saint-Sulpice ; pendant trois semaines, il reçut sa subsistance du charitable M. Normant. Alors que tant de familles réclamaient un toit, le dévoué Sulpicien finit par découvrir une maison suffisamment spacieuse pour loger les Hospitalières.

Cette propriété, la plus vaste de Montréal, appartenait à M. Jacques de Montigny <sup>2</sup> et se trouvait proche de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours, voisinage fort apprécié par les religieuses. Afin

---

<sup>2</sup> Ce Jacques de Montigny était-il le père des deux Sœurs (Marie-Marguerite et Marie-Joseph) alors professes à l'Hôtel-Dieu ? On ne peut l'affirmer.

## L'HÔTEL-DIEU

de se rendre à l'église sans se mêler aux séculiers, les Sœurs improvisèrent une allée bordée de pieux qui joignait la propriété de M. de Montigny à la chapelle Bonsecours. Une seconde maison dut être appropriée pour suppléer à l'insuffisance de la première et permettre de recevoir la communauté et les pauvres. Le 20 mai, les quarante-six religieuses se réunirent dans leur nouveau domicile ; cet événement apporta joie et consolation tant aux Hospitalières qu'à leurs chers malades.

La ferveur des Sœurs, rapporte la chronique, était si grande que, dès le jour de leur rentrée, les observances monastiques reprurent leur cours comme au fond du plus paisible cloître.

### CONTAGION : SES RIGUEURS ET SES VICTIMES

Les saintes filles, toutefois, n'avaient pas terminé la voie abrupte ; une montée leur restait, plus douloureuse encore.

Étrange similitude ou fatalité, ce troisième incendie eut le même épilogue que les deux précédents : maladie épidémique et séisme. Un vaisseau du roi, infecté par une fièvre maligne, apporta la contagion à Québec. Les sujets censés indemnes furent dirigés sur Montréal ; mais il se trouva qu'un militaire, porteur de germes à l'état latent, tomba malade au débarqué et fut transporté à l'hôpital. C'était le 11 novembre. Les deux gardiennes de nuit, Sœurs *Agnès Le Picard* et *Marie de Préville*, âgées respectivement de 60 et 44 ans, contractèrent immédiatement la fièvre et moururent à peu de jours près. L'exiguïté du logement des Hospitalières favorisa la transmission de cette terrible maladie, à laquelle neuf des meilleurs sujets succombèrent, et en si peu de temps que « les voir tomber malades et recevoir leur dernier soupir était presque une même chose ». Les décès s'inscrivirent du 13 au 30 novembre.

Les sept autres victimes furent :

*Sœur Levasseur*, supérieure de 1731 à 1733, alors que la maladie l'obligea à déposer cette charge. Elle possédait un esprit judicieux et fort entendu en toute chose. Un ecclésiastique, l'ayant vu traiter une affaire avec cette sagesse et cette tranquillité qui lui étaient ordinaires, ne put s'empêcher de s'écrier : « *Virgo prudentissima* », cette vierge est vraiment prudente ;

*Sœur d'Ailleboust*, qui aimait tendrement les pauvres et ne pouvait souffrir qu'on refusât aucun des malades qui se présentaient. Étant hospitalière au cours d'une maladie « populaire », et ne pouvant se résoudre de renvoyer ou refuser personne, un jour elle improvisa un lit jusque sur la grande table des salles, ce qui provoqua un franc rire.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Sans s'émouvoir, elle dit agréablement que, si elle pouvait y atteindre, elle en mettrait encore sur les ciels-de-lit;

*Sœur Élisabeth Du Gué de Boisbriand*, qui avait quitté avec une grande générosité les vanités du monde et la vie facile que lui permettait le rang social de sa famille ;

*Sœur Gatien*, jeune professe sortie du noviciat depuis trois mois et qui promettait beaucoup ;

enfin *Sœurs Françoise, Madeleine et Marie-Joseph*.

« J'épuiserais toutes les expressions », écrit l'annaliste, « si je voulais vous dire la vive douleur où nous nous trouvâmes. Nos larmes arrosaient jour et nuit notre pain, affligées que nous étions d'avoir perdu tant de sujets excellents. Ce qu'il y avait de plus douloureux, c'est que nous n'avions pas un seul petit endroit pour placer décemment, après leur mort, ces illustres victimes de la charité. Quoique nous eussions une fatigue incroyable, veillant presque toutes les nuits, nous ne la sentions point, étant tout à notre douleur. Il nous fut impossible de chanter aucun service. Les Messieurs de Saint-Sulpice nous rendirent ce bon office et enterrèrent toutes nos sœurs dans la chapelle de Bonsecours qui leur appartient. On enduisait les joints des cercueils afin que personne ne prît la contagion et l'on prenait tant de précautions dans la ville que personne ne passait par la rue où nous étions. On nous demandait seulement de loin s'il en mourait encore et l'on répondait ce qui en était. »

Rien autant que ce récit ingénu de *Sœur Cuillérier* ne saurait nous donner une peinture exacte des heures pénibles vécues par la communauté.

Se trouvant à peu près dans les mêmes conditions hygiéniques que leurs infirmières, les patients subirent les mêmes fâcheuses conséquences. Le fléau, qui se déclara à la « maison-hôpital », y resta cantonné, la peur formant une zone de sécurité autour de l'établissement. Pour les infirmières, c'était une zone d'isolement. Aussi se virent-elles seules au milieu de ce théâtre de la douleur et de la mort, sans aucune communication avec l'extérieur.

Dans leurs lettres à leurs Sœurs de France, les Hospitalières de Montréal se demandent comment elles ont pu « soutenir tant de sensations cruelles et sourire aux violentes émotions causées par une suite ininterrompue de si tragiques événements ». Aussi crurent-elles toucher au moment de la ruine complète de leur communauté.

Le secours vint encore de Saint-Sulpice. Sans autre préservatif que leur charité, les vénérés Pères se rendirent tous les jours auprès des séquestrés, pour leur apporter les consolations de la religion et

adresser quelques paroles de réconfort aux dévouées infirmières accablées sous le poids de leurs épreuves. Sœur Piot de Langloiserie rend ce témoignage ému à M. Navetier, l'aumônier des pauvres. « Le zèle et la charité étaient à leur comble dans ce saint prêtre. Jour et nuit il était auprès des malades, secourable à tous et à nous-mêmes. »

« Nous avons des obligations infinies à tout le séminaire Saint-Sulpice », résume l'annaliste. « M. Le Supérieur, qui est aussi le nôtre, s'est comporté à notre égard en véritable père, quelques instances qu'on lui ait faites pour l'empêcher de s'exposer à l'air épidémique qui régnait chez nous. Il ne s'est dispensé aucun jour de venir voir nos sœurs malades, et prenait même soin de nous rappeler l'obligation de manger. Le conseil n'était pas superflu. Nous étions si abattues par le chagrin et la fatigue, que nous ne pensions à rien autre chose qu'aux moyens de soulager nos pauvres sœurs, et nous nous fussions laissées périr de besoin si notre bon père ne nous eut fait mettre à table devant lui et, dans l'excès de notre affliction, ne nous eut soutenues par l'onction de ses discours. » N'osant approcher de la maison des Hospitalières, leurs amis portaient au Séminaire les secours qu'ils leur destinaient. Les Sauvages mêmes prenaient la plus grande part à leur épreuve, précise la chronique.

Des âmes d'élite se présentèrent aussi, témoignant par leur générosité de quel héroïsme était capable la haute société. Les trois demoiselles de Ramezay, filles de l'ancien gouverneur de Montréal, sollicitèrent instamment la faveur de remplacer les religieuses tombées au champ d'honneur, ne réclamant, pour tout salaire, que d'être soignées à l'hôpital et inhumées avec les religieuses si Dieu acceptait leurs sacrifices.

Celles-ci demeurèrent profondément touchées d'une offre si généreuse, mais ne crurent pas devoir l'accepter.

Les autorités religieuse et civile s'émurent du sort des Hospitalières. L'évêque de Québec, Mgr Pierre-Herman Dosquet,<sup>3</sup> de concert avec les dirigeants des villes de Montréal et de Québec, leur conseilla de quitter le foyer de la contagion et de n'y laisser que le nombre indispensables d'infirmières. Déterminées à se sacrifier toutes plutôt que de prendre un tel parti, elle refusèrent : l'infirmière, pas plus que le soldat, ne doit abandonner son poste à l'heure du danger. Pourtant, un ordre paternel de Mgr l'évêque vint tôt les faire céder. Elles se séparèrent, dit l'annaliste, « les unes pour aller au tombeau, et les autres pour l'éviter ». Les privilégiées du sort, au nombre de huit,

<sup>3</sup> Mgr Pierre-Herman Dosquet (1691-1777). Après son ordination, il entra au Séminaire Saint-Sulpice de Paris et devint directeur des Missions-Etrangères. Succéda à Mgr de Mornay comme évêque de Québec.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

furent celles que l'obéissance désigna pour continuer d'assurer aux infortunés malades les soins de la charité et les secours de la religion. Les autres furent envoyées, partie à la terre des pauvres et partie dans les « masures », c'est-à-dire dans les quelques pièces de l'Hôtel-Dieu épargnées par l'incendie.

Le peuple fut on ne peut plus sensible à la séparation imposée aux Hospitalières. « Aussi cette scène, la plus attendrissante qui se soit vue », écrit Sœur Cuillérier, « a-t-elle été chantée dans nos cantons ; on en a composé plusieurs cantiques où l'on relève la générosité de nos neuf Sœurs défuntes en même temps que l'on y donne les plus beaux éloges à ces victimes de la charité ».

Il va de soi que les prières montaient vers le ciel pour obtenir la cessation du fléau. En effet, il s'arrêta brusquement, et les religieuses terrassées par la maladie revinrent graduellement à la santé.

Après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour désinfecter la maison, les Sœurs rappelèrent les pauvres exilées. L'incommode logis d'emprunt, témoin de leurs récents malheurs, réunit de nouveau la communauté. On conçoit que le retour fut assombri par le souvenir des chères disparues. Sourires et larmes se mêlèrent aux flots de l'émotion, puis peu à peu la vie reprit son cours normal.

Cependant, le séjour chez M. de Montigny ne pouvait se prolonger davantage. Les gouvernants et les amis de l'Hôtel-Dieu recommencèrent donc leur campagne de charité en faveur des doubles victimes du feu et de la peste.

Considérant la perte que les Hospitalières venaient de faire par la mort de tant des leurs, ils convinrent ensemble de faire des avances sur les deniers royaux et de rétablir l'Hôtel-Dieu. Ne pensant pour ainsi dire qu'à l'hôpital, ils n'épargnèrent rien pour le rendre vaste et commode, se contentant, pour la communauté, de restaurer les offices d'absolue nécessité, tels que cuisine, réfectoire, chambre commune.

## ÉTAT DU TEMPOREL ET RECRUTEMENT

L'état du temporel de l'hôpital, envoyé au ministre en 1734 par MM. de Beauharnois et Hocquart, démontrait clairement que les dépenses dépassaient la recette, bien que les sacrifices et les industries des sœurs diminuassent de beaucoup les premières. « Par comparaison au revenu de la communauté, les pauvres étaient mieux dotés et plus avantageusement pourvus que les religieuses. » Étant donné le dénuement de celles-ci et « la nécessité d'un hôpital à Montréal où se trouve le plus grand nombre des troupes », le gouverneur et l'intendant solli-

## L'HÔTEL-DIEU

citèrent du roi « un secours convenable » pour aider au rétablissement de l'Hôtel-Dieu.

Depuis l'incendie, ils avaient dû fournir, des magasins de Sa Majesté, divers articles indispensables ainsi que des remèdes pour les malades dont le nombre, en temps ordinaire, s'élevait à trente-cinq ou quarante, « la plupart traités gratuitement ». Les chroniques de l'Institut notent que, « n'y ayant pas d'autre apothicairerie, les Sœurs pharmaciennes tenaient et composaient leur remèdes ».

La cour se montra favorable à la supplique et accorda, outre une gratification de 10,000 livres, une allocation annuelle de 1,500 jusqu'à la fin des travaux. Le gouverneur de Montréal « qui affectionnait particulièrement la communauté » y alla aussi de son offrande, ainsi que plusieurs autres généreux bienfaiteurs.

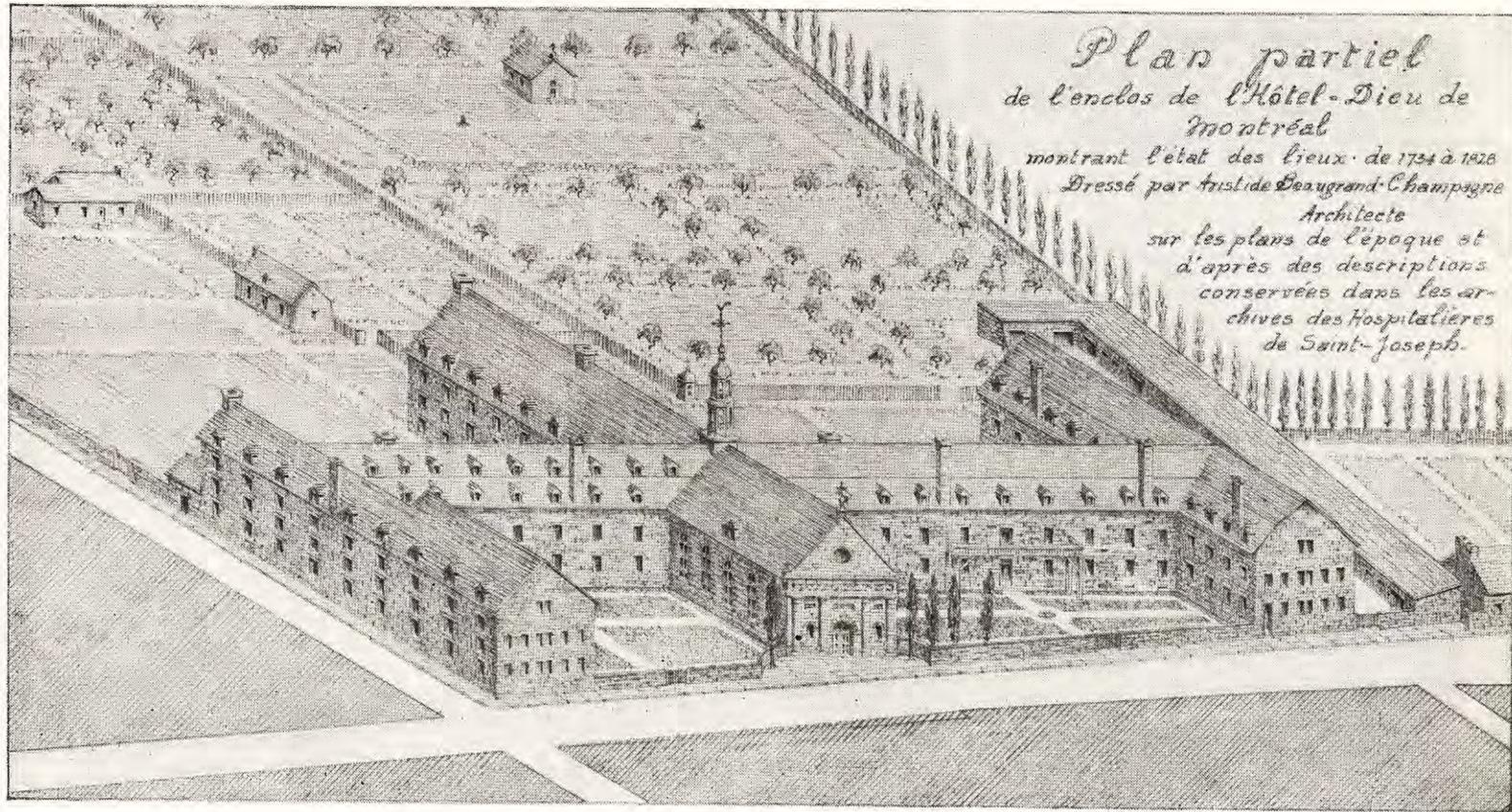
Pendant que se poursuivaient les travaux, l'église Bonsecours vit se présenter à l'autel, au matin du 19 avril 1735, Sœur Louise Cabassier dite Sœur Thérèse en victime couronnée de fleurs d'orangers ; par la consécration religieuse, elle mettait généreusement sa vie au service de l'humanité souffrante.

À cette époque où, dit Sœur Cuillérier, « tant de calamités, comme les flots d'une mer en courroux, semblaient vouloir nous anéantir et laissaient le peuple dans la consternation », le noviciat continua de se recruter. Plusieurs jeunes filles écrivirent à la supérieure, la très digne Mère Gaudé, pour lui demander leur entrée après la cessation du fléau. Trois autres, encore plus intrépides, sollicitèrent leur admission immédiate. Ce sont : Marie-Anne Lanctôt, de Longueuil, Catherine Martel et Marguerite Hay, de Montréal. Très braves au poste du devoir, ces pacifiques combattantes se signalèrent par leur courage et leur charité. C'est qu'elles avaient compris à quel sommet d'endurance le Maître les appelait à monter pour exécuter leur sublime programme : rendre leurs concitoyens au foyer, les soldats à la patrie et les âmes à Dieu.

Vraiment, le Seigneur soutenait les Hospitalières d'une main, pendant qu'il les éprouvait de l'autre. Aussi considérait-on « comme un petit prodige » la coïncidence maintes fois renouvelée, entre l'entrée de quelques postulantes de choix et les heures les plus pénibles pour la communauté.

Au mois d'octobre, les malades croissant en nombre, les autorités pressèrent les religieuses de quitter la maison de Montigny. En la fête de saint Simon et de saint Jude, 28 octobre 1735, dix-huit mois après l'incendie, malades et infirmières réintégraient le cher Hôtel-Dieu. À leur regret, elles laissèrent sous les dalles de l'église

*Plan partiel  
de l'enclos de l'Hôtel-Dieu de  
Montréal  
montrant l'état des lieux de 1734 à 1828  
Dressé par Juste Desjardins-Champagne  
Architecte  
sur les plans de l'époque et  
d'après des descriptions  
conservées dans les ar-  
chives des Hospitalières  
de Saint-Joseph.*



## L'HÔTEL-DIEU

Bonsecours les précieux restes de leurs Sœurs que, dans les circonstances, on ne peut leur permettre d'apporter.

Ainsi que nous l'avons dit, la personne chargée des deniers du roi avait rétabli l'hôpital, mais ébauché seulement quelques pièces du monastère ; aussi, à leur arrivée, les Hospitalières furent bien étonnées de voir leur logement dans un état tel qu'il était difficile de l'habiter. Cependant, « chacune était heureuse de sortir d'un endroit qui leur avait été si funeste et de retourner dans leur cher foyer, quel qu'il fût ». Douze religieuses restèrent jusqu'au lendemain chez M. de Montigny, pour remettre en ordre la chapelle et la maison. M. leur aumônier alla pour la dernière fois leur dire la messe après laquelle les Sœurs chantèrent un *Libera* pour leurs chères défunttes.

L'installation au monastère fut, à peu de chose près, une misère. Un galetas situé au-dessus de la salle commune, « où il fallait monter par une échelle », servit de dortoir et, comme l'espace ne permettait de loger qu'une partie des Sœurs, les autres se casèrent dans la lingerie des pauvres et jusque dans la cuisine. L'excès de travail et l'insuffisance de l'alimentation tinrent plusieurs sujets dans un état de faiblesse voisin de la maladie. Néanmoins, la vie régulière n'en reçut aucune brèche.

Jusqu'en 1742, les choses ne purent guère être améliorées. À cette date, une nouvelle gratification du roi, jointe à des dons particuliers, permit l'achèvement des bâtisses; seules les cellules des religieuses ne furent divisées qu'en tout dernier lieu.

Mgr Dosquet, rendu indigent par ses libéralités antérieures, se désista de sa montre d'or et de sa canne au bénéfice des Hospitalières ; elles reçurent, ce jour-là, l'offrande d'un grand cœur.

La divine Providence se chargea de pourvoir presque miraculeusement à la restauration de l'église.

La communauté fit, à cette intention, une fervente neuvaine. « Un saint missionnaire, censé être très pauvre, et que les sœurs ne connaissaient nullement, vint demander la supérieure, Mère Saint-Joseph (Sœur Anne-Françoise Leduc), et lui dit qu'il avait le cœur pénétré d'affliction de voir que la Maison du Seigneur était abandonnée, sans que personne s'empressât de la faire rebâtir. Il ajouta qu'il aurait voulu être en état de le faire tout seul, mais que, ne le pouvant pas, il donnait ce qu'il avait épargné, en prenant sur ses besoins. Il lui mit à l'instant deux mille livres entre les mains, lui recommandant d'en garder le secret. » Surprise autant qu'heureuse, la supérieure n'eut pas plus tôt remercié qu'elle envoya chercher le maçon et les autres ouvriers, et les travaux commencèrent incessam-

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

ment, 3 mai 1742. La généreuse offrande de M. Le Sueur <sup>4</sup> — car le missionnaire, c'était lui — en appela d'autres, si bien que, le 12 du mois d'août 1744, avait lieu la bénédiction solennelle de l'église. C'était un fort beau vaisseau de moyenne grandeur, digne du Dieu de majesté qui allait l'habiter. Une cloche, baptisée, Marie-Joseph, s'était, par privilège, fait entendre dès l'année précédente, carillonnant ses plus joyeuses notes à la fête de saint Louis et à celle de saint Augustin, patrons respectifs de la France et de l'Institut.

Malgré les incommodités du monastère, les Hospitalières jouissaient enfin d'être chez elles, comptant pour peu leurs privations et leurs sacrifices. La chambre de communauté servait de lingerie, de roberie, d'infirmierie et de noviciat, sans que l'entassement des offices causât la moindre infraction à la règle. Mais voici que Sœur Agathe Lemoyne de Sainte-Hélène, excellent sujet et très utile à la maison par ses vertus et ses rares talents, se déclara atteinte depuis longtemps d'un carcinome. Il n'y avait plus qu'une mort inévitable à attendre, à moins d'essayer presque sans espoir de succès, une intervention chirurgicale des plus douloureuses. M. Benoit, chirurgien-major, conseilla l'opération d'urgence. L'embarras était de savoir où placer cette chère Sœur. On lui céda le réfectoire, ne trouvant point d'endroit plus convenable. La pauvre malade « souffrit l'ablation de cette tumeur maligne avec plus de sang froid et de paix que si l'on eut travaillé sur une autre ». Pendant les trois mois qu'elle occupa le réfectoire, les sœurs mangèrent dans un petit corridor qui n'avait que six pieds de large. Ce leur était certainement d'une grande incommodité, mais elles la supportaient avec d'autant plus de plaisir qu'elles voyaient tous les jours leur douce malade s'éloigner des portes de la mort. Elle fut six mois à se rétablir, mais la cure fut radicale et le renom du docteur Benoit s'en accrut.

## NOUVELLES CALAMITÉS

À considérer les événements qui se déroulent depuis trois quarts de siècle, on dirait que Dieu tenait en réserve une série de calamités qu'il laissait tomber sur la terre dans un ordre préétabli. Entre les années 1742 et 1744, une comète effraya d'abord la population, encore que l'astre errant ne possédât aucune propriété nocive. Puis, peu après, de fortes secousses sismiques, accompagnées de tonnerres épouvantables, se firent sentir ; la terre demeura comme frappée de stérilité : ce fut la disette totale. Privées de pain, les Hospitalières

<sup>4</sup> M. Pierre Le Sueur de Vauvillez (1684-1752), né au village de ce nom, au diocèse d'Amiens. Il fut envoyé au Canada par M. Lechassier en 1710. « Premier colon de l'Assomption », il abattit et coupa les premiers arbres et commença à défricher la terre. (D'après MM. Faillon et H. Gauthier, op. cit.)

## L'HÔTEL-DIEU

durent d'abord s'alimenter de blé d'Inde, puis, comme un grand nombre d'habitants d'ailleurs, se nourrir d'herbes et de racines. Pour ajouter aux perturbations de l'atmosphère et du sol, une fièvre épidémique éclata dans toute l'île de Montréal et aux environs. Les Sœurs payèrent de leur vie les soins qu'elles prodiguèrent au peuple. Sur vingt-deux sœurs, qui prirent la fièvre le lendemain de leur veille à l'hôpital, cinq succombèrent à la maladie<sup>5</sup> : Sœur Louise, le 23 janvier, Sœurs Dargy et Dubuisson, le 5 mars, Sœur Montigny le 15 du même mois et Sœur Quenet, le 25 avril.

Les Hospitalières furent toutefois privilégiées, si elles n'employèrent pas — ce que nous ignorons — de moyens prophylactiques ; car l'épidémie, qui dura trois ans dans la ville, rétrocéda au bout de six mois à l'Hôtel-Dieu.

L'année suivante, on espéra que l'abondance de la récolte apporterait une compensation à l'état de gêne où s'était trouvée la population. « On voyait les épis grands et beaux », rapporte l'annaliste. « ce qui donnait la patience d'attendre l'heure d'en bénéficier ». L'espoir fut déçu. Dans l'espace d'une nuit, la moisson prometteuse fut détruite par une nuée de chenilles. En trois jours, elles dévorèrent tous les grains et les prairies, mettant les guérêts à découvert comme au printemps. Elles entraient même dans les maisons, où elles se seraient attaquées aux enfants, si l'ont n'eut construit des échafaudages pour les mettre hors de leur portée. Le fermier de Saint-Joachim se vit contraint de se réfugier, avec sa famille, dans le faite de sa grange, pour laisser la place aux hôtes importunes qui avaient envahi sa maison.

Quelques jours après l'invasion de cet ennemi d'un nouveau genre, le peuple, désespéré, alla trouver M. Normant pour demander des prières en vue d'obtenir la cessation du fléau. Il y eut grand'messe, procession et salut du Saint-Sacrement pendant neuf jours, avec chant du *Miserere*, sans que les insectes fissent mine de cesser leurs ravages. Enfin, l'on donna les Quarante-Heures et, à leur issue, ces malheureuses bêtes périrent toutes, jonchant le sol dans les campagnes.

Tous ces contretemps désastreux n'entravèrent pas le fonctionnement de l'hôpital. Celui-ci, eu égard à la guerre qui avait éclaté en 1741 et traversé les mers en 1745, garda l'aspect et les fonctions d'hôpital militaire jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, conclu le 8 octobre 1748. La paix rétablie, on crut qu'après la longue suite de vicissitudes de toutes sortes, se lèverait enfin l'ère des étapes florissantes. Non, pas encore. Le ciel politique allait s'assombrir de nouveau.

<sup>5</sup> Supplément aux Annales de Sœur Morin.

## Chapitre vingt-troisième

# LES DERNIÈRES ANNÉES SOUS LE DRAPEAU FLEURDELISÉ

« Ces années, désastreuses pour la France,  
finirent par endeuiller l'âme de la petite  
patrie canadienne. »

*(Notes historiques sur  
l'Hôtel-Dieu de Montréal)*

Les exploits militaires de l'amiral Phipps en 1690 et, dans la suite, la capture répétée des navires français par l'Angleterre paraissent avoir éveillé, dans l'âme canadienne, le sombre pressentiment de voir se replier pour jamais les couleurs de la mère-patrie. C'est du moins ce que laisse entendre Sœur Morin lorsqu'elle écrivait : « Les Anglais ont tenté plusieurs fois de se rendre les maîtres du Canada et nous menacent souvent de ce malheur. Fasse le ciel que cela n'arrive un jour ! »

Les annaliste qui lui succédèrent semblent, à l'occasion, très préoccupées, elles aussi, de l'avenir du pays. Constamment entourées de miliciens, leurs relations prennent volontiers la teinte des événements ; elles sont tantôt lugubres, tantôt gonflées d'espérance. On voit passer, sous la plume de l'une d'elles, le récit des opérations militaires de l'époque : la prise de Louisbourg, 17 juin 1745 ; celle du fort Saratoga par le capitaine Marin, en novembre de la même année ; l'expédition infructueuse du duc d'Anville et la campagne de Jean-Baptiste de Ramezay, en Acadie ; l'offensive victorieuse de M. Coulon de Villiers au bassin des Mines et les exploits de M. Rigaud de Vaudreuil au fort Saint-Frédéric, en 1746 ; enfin la marche de ce dernier sur Sarrasto l'année suivante, 1747. « Depuis ce temps-là », émet-elle en conclusion, « on n'a cessé de faire des armées qui ont toujours réussi sans grand dommage de notre côté. Toute cette année 1747 s'est passée en guerre . . . Il n'y a pas un seul parti qui n'ait fait des coups admirables sans perte de nos gens, si ce n'est quelques cadets trop courageux ».

La mort vint surprendre cette patriote annaliste avant les revers de nos armes. Autant Sœur Cuillérier aimait sa patrie, autant elle fut fidèle à Dieu et dévoué à sa communauté ; son office de secrétaire, qu'elle appréciait grandement, parce qu'il la mettait en relations avec nos maisons de France, lui valut de continuer les Annales de Sœur

## L'HÔTEL-DIEU

Morin. Commencé vers 1725, son récit se termine vers 1747, quatre ans avant son décès survenu le 21 janvier 1751, alors qu'elle comptait 71 ans d'âge.

Une autre figure connue l'avait précédée dans la tombe : la très honorée Sœur Saint-Joseph (Anne-Françoise Leduc), décédée le 22 octobre 1750 à l'âge de 84 ans dont 67 de vie religieuse. Incendies, tremblements de terre, guerres, famine, maladies et autres malheurs lui fournirent leurs contingences de souffrances et de mérites. Fortement attachée à Dieu, elle demeura inébranlable comme le roc au milieu de la tempête. Maîtresse des novices ou supérieure, elle fut toujours à la hauteur de sa tâche et mourut, comme elle avait vécu, dans la fidélité au devoir et la paix du Seigneur.

L'année 1750 encore, mourut Sœur Marie-Joseph Testard de Montigny dite Lafaye, venue à l'âge de quatorze ans rejoindre son aînée au cloître de l'Hôtel-Dieu. Les chroniques la qualifient de « grande hospitalière aimant les chers malades comme des enfants ». Elle fut aussi pharmacienne durant nombre d'années et décéda dans la charge de dépositaire le 20 novembre, à l'âge de 48 ans.

Aux deuils intimes firent suite ceux de la patrie. La guerre de Sept ans met de nouveau aux prises la France et l'Angleterre : c'est la lutte suprême. L'Hôtel-Dieu en eut plus que des échos, quand les soldats blessés commencèrent à y affluer, « venant jusque de la Belle-Rivière (Ohio) ». La misère, la mauvaise qualité et l'insuffisance de l'alimentation firent de ces grands malades presque autant de scorbutiques.

Entrée à l'Hôtel-Dieu en 1756, Sœur Porlier raconte ainsi les événements dont elle fut témoin : « La guerre désole le Canada depuis plusieurs années ; cependant elle n'a jamais été au point où nous en sommes. Deux mois avant mon entrée j'entendais dire très souvent : vingt malades viennent d'arriver. D'autre fois je les ai vus débarquer au bord de l'eau, à huit heures du soir, attendant fort longtemps qu'on eût trouvé le moyen de les transporter tous un peu commodément, tombant pour ainsi dire par morceaux tant ils étaient dévorés du scorbut. » Un autre contingent se trouvait sur *Le Léopard* au bord duquel sévissait la petite vérole.

De 1755 à 56, les victimes de la contagion surpassèrent de beaucoup celles des épidémies précédentes. Aménagé pour recevoir, en temps ordinaire, de trente-cinq à quarante patients, l'hôpital en hébergeait une « quantité prodigieuse », la plupart soldats du roi. Malgré le secours apporté par la communauté naissante de la Mère d'Youville, qui reçut nombre de prisonniers de guerre, l'Hôtel-Dieu n'en demeura

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

rait pas moins congestionné. Les pauvres patients ne cessant d'affluer, une solution extrême se présenta : obtenir l'autorisation du nouvel évêque, Mgr de Pontbriand, et transformer l'église en salle d'hôpital. Les religieuses n'hésitèrent pas et furent exaucées. Elles firent plus encore. L'hôpital regorgeait toujours de malades et l'approche de l'hiver les obligeait, à cause du froid, de retirer ceux qui étaient installés dans la chapelle ; elles cédèrent alors leurs propres chambres et en firent abattre les cloisons pour donner plus d'espace. Dans ces salles improvisées trouvèrent place une centaine de patients.

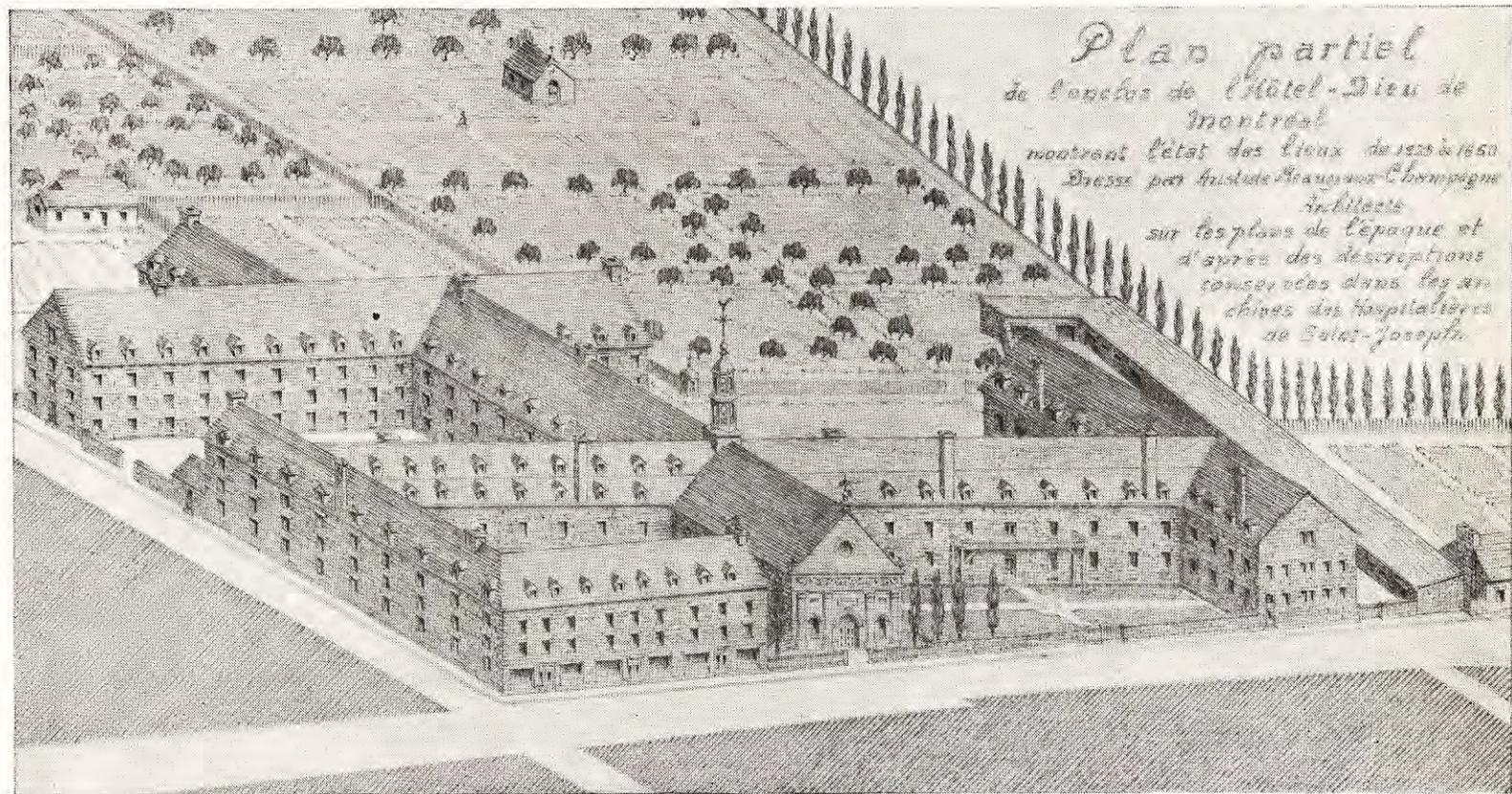
Une pareille installation ne pouvait être que provisoire ; la protection du malade ne doit point faire oublier celle qui est due à l'infirmière. Or, la santé des religieuses eût été bientôt compromise par la gêne qu'elles s'imposaient. Leur situation fut donc représentée au gouverneur et à l'intendant par Monseigneur l'évêque de Québec. MM. de Vaudreuil et Bigot, présumant le consentement de la cour, ordonnèrent la construction, à peu de frais, dans le jardin de l'Hôtel-Dieu, de deux salles en bois.<sup>1</sup> Bien qu'elles soient désignées dans nos relations sous le titre d'*Hôpital militaire*, l'appellation de *salles royales*, donnée par la population d'alors, a prévalu et rappelle encore de nos jours leur provenance.

À l'exemple de son prédécesseur, Mgr de Pontbriand, plein de sympathie et d'intérêt pour les Hospitalières de Montréal, se rendit plusieurs fois en notre ville, pour assister et encourager les malades et hâter l'achèvement des quartiers militaires. La *chronique* mentionne la bonne tenue de ceux-ci en ces lignes : « Quoiqu'il y eût constamment deux cents soldats, dans les salles que le Roi de France avait fait construire pour les y recevoir exclusivement, l'ordre le plus parfait y régnait habituellement. Jamais les Sœurs n'entendirent de la part de ces militaires le moindre propos qui eût pu blesser les oreilles. Jour et nuit, un soldat était en faction dans chaque salle et le service s'y faisait très régulièrement. À l'heure des repas, quatre Sœurs surnuméraires se rendaient pour faire les portions, que des soldats nommés à tour de rôle par le sergent portaient ensuite aux malades. »<sup>2</sup>

Dans une page où l'on croirait entendre le son d'une charge militaire, Sœur Porlier illustre, à son tour, la joie de l'Hospitalière saluant le retour des unités victorieuses. Le texte se lit ainsi : « Rappelons-nous encore les merveilles de 1756 et 57. Qu'y avait-il de plus consolant ? et qui mérite plus d'actions de grâces que la prise de

<sup>1</sup> Sur le plan dressé, en 1860, par l'arpenteur provincial Perrault, du terrain de l'Hôtel-Dieu de la rue Saint-Paul, avec tracé des bâtiments, l'épaisseur des murs des salles royales et autres indices nous portent à conclure qu'elles subirent certaines transformations.

<sup>2</sup> *Annales* rédigées par Sœur Raymond.



*Plan partiel  
de l'enclos de l'Hôtel-Dieu de  
Montréal*

*montrant l'état des lieux de 1525 à 1650  
Dressé par Auguste Beaumont-Champagne  
Architecte  
sur les plans de l'époque et  
d'après des descriptions  
conservées dans les ar-  
chives des Hospitalières  
de Saint-Joseph.*

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Chouaguen (Oswego, N.Y.)? Je vois encore, ce me semble, les soldats arriver triomphants, les drapeaux de l'ennemi en main, suivis d'une troupe de prisonniers qui paraissaient aussi tristes que nos vainqueurs avaient lieu d'être contents ; enfin, les petits partis faisaient journellement de si beaux coups, que c'était un miracle continu.

De miracle, l'annaliste a parlé précédemment, en employant alors le mot dans son sens propre. Elle situe l'épisode en 1755, lors de la tentative faite par l'Angleterre pour déloger les Français de l'Ohio :

« Ce que dirent les ennemis de ce combat est merveilleux, car ils avouèrent qu'ils avaient toujours tiré sans apercevoir un seul de leurs adversaires, mais bien une grande Dame ayant un sabre à la main, et dont l'air menaçant jetait une telle confusion parmi eux, qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient, tandis que nos gens, quoiqu'en parties inégales, étaient tranquilles, comptant tous sur l'assurance que leur donnait le commandant, de la protection de la sainte Vierge, laquelle il reconnaissait être visible. Un officier qui me conta ce qui se passa, ne pouvait dire deux paroles sans ajouter : *C'est un miracle, oui, c'est un miracle*, et paraissait toujours dans l'étonnement. Effectivement jamais victoire ne fut plus complète. »

Vers la fin de l'année 1756, la surcharge d'occupants ayant vraisemblablement occasionné une fièvre maligne, on enregistre plusieurs décès. Quatre religieuses succombèrent aussi, victimes de leur dévouement : Sœur Charlotte Adhémar de Lantagnac, âgée de 28 ans, fille de Gaspard, neveu du gouverneur, M. de Vaudreuil, lieutenant du roi à Montréal, et de Geneviève-Françoise Martin de Lino ; Sœur Marie Coulon de Villiers,<sup>3</sup> âgée de 32 ans, fille de Nicolas-Antoine et d'Angélique Jarrets de Verchères, sœur de l'héroïne, Madeleine ; Sœur Marie-Louise Dagüilhe, dépositaire, âgée de 39 ans, fille de Jean-Joseph et de Marie Priscille Story, née à Boston ; et Sœur Marie-Louise Lepage de Saint-François, à l'âge de 27 ans, fille de Germain et de Marguerite Gariépy.

Le parallélisme entre ces événements tragiques et ceux qui affligèrent l'Hôtel-Dieu s'accroît avec les années.

En 1757 encore, après les maladies épidémiques et la perte des victimes qui en furent la rançon, les pauvres Hospitalières faillirent enregistrer un nouveau cataclysme. Alors que la vie venait à peine de reprendre son cours normal, un soir du mois de janvier, retentit le cri d'alarme si redouté : *Au feu !* Les flammes, sortant d'une maison voisine, se portaient sur l'église, paraissant l'envelopper. Trois fois

<sup>3</sup> Sœur de Joseph Coulon de Villiers, sieur de Jumonville.

Régiment de Stearn		1874
Monsieur Dalquieu - grenadier		
bonnemaison soldat	entré le 16 juillet / sorti le 6 août	20
vincent bracié soldat	entré le 16 juillet / sorti le 28 août	4
Linnossi Empecade	entré le 10 août / sorti le 15 août	5
Desfrand d'amarine	soldat entré le 3 août / sorti le 13 août	10
bonne maison soldat	entré le 3 août / sorti le 22 août	6
Desfrand d'amarine	entré le 11 août / sorti le 22 août	5
vincent bracié soldat	entré le 6 août / sorti le 10 août	4
jean chevalier grenadier	entré le 21 août / sorti le 23 août	2
lojussesse tambour	entré le 26 août / sorti le 30 août	5
janvier 1766		
chevalier grenadier	entré le 3 mars / sorti le 30 août	63
-----		
		24
godbonleu soldat	entré le 21 avril / sorti le 21 août	3
chiffon soldat	entré le 25 avril / sorti le 26 août	3
chevalier grenadier	entré le 26 avril / sorti le 11 mai	3
binet d'amarine	grenadier entré le 19 avril / sorti le 11 mai	6
binet Dumont grenadier	entré le 19 mai / sorti le 23 juin	14
		35

grenadier de Languedoc		265
compagnie des grenadiers d'aiguebelle		
Jacques Larue d'g.	grenadier entré le 19 mars / sorti le 1er avril	13
-----		
Larue chev.	le 1er avril / sorti le 15 août	14
Jean Jadin d'g.	le 1er avril / sorti le 1er mai	30
Nicolas arnaud d'g.	grenadier entré le 9 avril / sorti le 18 mai	39
alcanarici chev.	beau soliel gend. entré le 9 avril / sorti le 26 août	24
Jean de la fosse	grenadier entré le 9 mai / sorti le 14 août	57
le 11 mai	chev. entré le 12 juin / sorti le 14 août	5
juillet 1764		
		113
Nicolas bridi d'g.	Jean comas gend. entré le 9 août / sorti le 14 août	8
Thomas perrin d'g.	le 10 août / sorti le 16 août	7
Pierre andré d'g.	Lapostolle grenadier entré le 14 août / sorti le 24 août	12
Pierre pelletier d'g.	françois gend. entré le 15 août / sorti le 21 août	6
le 17 août	de la fosse d'g. entré le 14 août / sorti le 10 août	22

grenadiers de la reine		242
Monsieur Demontant - soldat		
Jean Carpelet d'g.	Languedoc gend. entré le 26 août / sorti le 1er septembre	6
Augustin fournier d'g.	grenadier gend. entré le 4 septembre / sorti le 14 août	11
Mathias d'g.	Languedoc grenadier entré le 2 septembre / sorti le 15 août	10
Antoine d'g.	Languedoc grenadier entré le 13 septembre / sorti le 20 août	4
Pierre Claude d'g.	françois grenadier entré le 13 septembre / sorti le 20 août	4
Jacques Jadin d'g.	françois grenadier entré le 14 septembre / sorti le 15 août	4
Mathias maucan d'g.	Languedoc grenadier entré le 21 septembre / sorti le 26 septembre	15
Antoine Bagot	entré le 14 septembre / sorti le 20 août	13
janvier 1766		
		93
juillet 1764		
Pierre Claude d'g.	brindamon grenadier entré le 1er août / sorti le 1er septembre	31
Antoine Jadin d'g.	le 1er août / sorti le 14 septembre	31
Jacques Contant d'g.	le 2er août / sorti le 1er septembre	24
Pierre Bruni d'g.	le 2er août / sorti le 15 septembre	16
Nicolas aint d'g.	le 3er août / sorti le 11 septembre	16
Nicolas Bagot d'g.	le 4er août / sorti le 11 septembre	16

REGISTRE portant les noms et surnoms de tous les soldats français traités à l'Hôtel-Dieu. 1755 à 1761. — Premières lignes des pages 184 (année 1756), 265 (année 1757), 272 (année 1758).

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

instruites par les malheurs précédents, les Sœurs transportèrent rapidement tout ce qu'elles purent dans les cours et les jardins ; en même temps, écho de leur confiance en Dieu, leur prière fit violence au ciel. Délivrées de ce péril sans pouvoir comprendre comment cela put se faire, disent nos manuscrits, elles n'eurent d'autre perte à supporter qu'un vol assez notable d'objets.

Aussi, sans s'attarder davantage, la plume de l'annaliste revient aux hostilités et à leurs sombres menaces. « Que dirai-je-», s'exclame-t-elle, « de cette guerre qui s'apprête à devenir plus sanglante que jamais ? On prévoit déjà que les assauts que l'on veut livrer à l'ennemi ne seront pas sans carnage ni de courte durée et que nous serons réduites au plus pitoyable état. »

Toutefois, avant de nous faire sombrer dans la défaite, la fortune, qui devait nous trahir définitivement, jeta un nouveau lustre sur les armes françaises. La prise de Carillon, le 8 juillet 1758, amena dans les salles de l'hôpital les valeureux mutilés du lac Champlain. Le registre des militaires traités à l'Hôtel-Dieu de Montréal, depuis la fin de l'année 1755 à janvier 1761, a conservé les noms de ces braves, à la fois triomphants et obscurs, qui payèrent de leur sang la plus glorieuse de nos victoires. Ils se classent par compagnies et par régiments, avec l'indication de l'officier commandant. Les régiments s'inscrivent ainsi : de la Reine, du Languedoc, de Guyenne, de la Sarre et de Béarn. On y rencontre très peu de capitaines et de cadets, mais bon nombre de caporaux et de sergents, quantité de grenadiers et de simples soldats.

Ceux à qui la Providence épargna la triste vue des lendemains de la victoire moururent consolés en voyant « la gloire adoucir leur trépas ». Dès l'année suivante (1759), la retraite de nos armées aux Plaines d'Abraham sonna le glas de la puissance française en notre pays.

En dépit de l'évacuation de Québec et de l'arrivée à Montréal de l'évêque et des gouvernants, notre ville, devenue capitale provisoire, se refusait à admettre le fatal dénouement. Pourtant, c'était bien la fin. Le 8 septembre 1760, le marquis de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, et le général Amherst, commandant en chef des armées ennemies, signaient la capitulation de Montréal. Les couleurs anglaises remplaçaient le drapeau fleurdelisé qui, depuis cent cinquante ans, flottait sur nos rives.

## Chapitre vingt-quatrième

# SOUS LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA GRANDE-BRETAGNE

1760 - 1763

« Une Société aussi respectable que celle de l'Hôtel-Dieu de Montréal peut compter de la part de la nation britannique sur la même protection (que celle) dont elle a joui sous la domination française. »

(Jeff. AMHERST)

L'Hôtel-Dieu, devenu sujet britannique, fut des premiers établissements à recevoir la visite du général Jeffrey Amherst. L'hôpital regorgeait de soldats vaincus et vainqueurs.

Reçu dignement par la révérende Mère Catherine Martel,<sup>1</sup> dont l'esprit et la vertu égalaient la courage, l'imposant général se montra fort bienveillant. Il parla aux religieuses avec douceur, rapportent nos manuscrits ; il les complimenta sur leur charité et sur la générosité avec laquelle elles avaient peut-être renoncé à de grandes prétentions dans le monde pour se sacrifier au soulagement des malades.

Les relations paraissent avoir été effectivement cordiales, puisque nous voyons le sirop d'érable canadien avoir l'honneur de servir à des fins diplomatiques. Quelques bouteilles de l'onctueuse liqueur, accompagnées des plus beaux fruits du jardin des moniales et d'un billet de circonstance, eurent l'heur de plaire au général victorieux. Celui-ci ne demeura pas en reste de courtoisie. Il répondit par l'envoi de la lettre suivante :

Montreal ce 25e sep're 1760.

Ma Sœur,

*J'ai trop lieu de me louer des soins dont je me suis aperçu ce matin, que vous avés de nos malades, pour que je ne vous en témoigne pas ma plus vive reconnoissance : cet Echantillon m'est un sur garand que, sans vous en demander la continuation, vous ne relâcherez point de Charité et dégard envers Eux. J'ose vous prier de vouloir me permettre de ce présenter à la Communauté une Couple de Cent de Gros Ecus, avec deux Douzaines de Vin de Madeire ; Ce ne sont que des Erres du bien que je veut à une Société aussi respectable que celle du*

<sup>1</sup> Pour l'entrée de Sœur Martel, voir p. 294.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

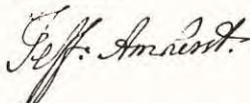
*Monastère de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montreal, qui peuvent compter de la part de la Nation Britannique sur la même protection dont Elle a Jouïe sous la domination françoise.*

*Daignés agréer mes très humbles remercimens du beau fruit et du sirop qui viennent de m'être remis de votre part ; et souffrés que Je Vous assure du profond Respect avec lequel Je suis,*

*Ma Sœur,*

Votre très humble et très

Obéissant Serviteur,



*Sœur Martel Supérieure du Monastère de St Joseph  
de l'hôtel-Dieu de Montreal.*

Toutes bienveillantes qu'elles étaient, ces paroles n'en signifiaient pas moins un changement définitif d'allégeance. Plus d'un se demandait, avec anxiété, quel serait l'avenir. Le gouvernement anglais, il est vrai, reconnaissait la liberté de la religion catholique ; mais il y mettait certaines réserves qui ne laissaient pas d'inspirer la crainte. En effet, aussitôt après le départ du général Amherst, les Canadiens connurent toutes les humiliations et les tracasseries d'une domination étrangère.

Il fallut d'abord aux dissidents anglais un endroit pour y établir leur prêche. Après avoir songé à l'église paroissiale, ils résolurent, à la suite de maintes délibérations, de se servir de celle de l'hôpital. C'était une fâcheuse nouvelle pour les religieuses. Mais que faire ? Gémir en secret et pourtant obéir. Elles virent des sectaires s'emparer du saint lieu après l'office divin et exercer un culte affreux.

Défense étant faite de parler de religion à aucun des malades anglais, les Hospitalières avaient la douleur de voir mourir ces hérétiques dans leurs erreurs. Un malheureux moine apostat, peu d'années auparavant, avait célébré la messe dans leur église et annoncé la parole de Dieu ; or, il était devenu le ministre de ces sectaires. Sous couleur de zèle, il restait constamment dans les salles pour y blasphémer contre la religion et tourner en ridicule nos plus augustes mystères et sacrements ; « muni d'une potée de graisse dégoûtante, il visitait l'un après l'autre les malades hérétiques pour leur donner, disait-il, l'Extrême-Onction. Et, à tous ces discours, il n'était pas permis de répondre. » La foi des Hospitalières en « la mission » de la mère-patrie les soutenait sans défaillance et leur donnait la force de supporter le présent. Aussi combien furent-elles désarmées lorsque le traité de Paris, signé le

## L'HÔTEL-DIEU

10 février 1763 et publié en notre province au mois de mai suivant, leur apprit que « Sa Majesté Très Chrétienne cède et garantit à Sa Majesté Britannique, en toute propriété, la Canada avec toutes ses dépendances . . . et cela, de la manière et dans la forme la plus ample, sans restriction et sans qu'il soit libre de revenir, sous aucun prétexte, contre cette cession et garantie ni de troubler la Grande-Bretagne dans les possessions sus-mentionnées. »<sup>2</sup>

Restées, pour ainsi dire, sans appui et privées du réconfort d'une correspondance libre et régulière avec leurs Sœurs de France, elles se plaignaient discrètement à celles-ci dans une lettre<sup>3</sup> où nous relevons ce passage : « Le malheur des guerres nous enlève le double avantage de vous faire parvenir nos missives et de recevoir les vôtres. Quoique tout concoure à effacer le souvenir de nos origines, nous ne pouvons oublier que, comme vous, nous étions Françaises, et que maintenant nous ne le sommes plus. C'est une croix, gloire en soit à Dieu ; il ne nous les épargne pas et nous devons nous en estimer plus heureuses puisqu'il nous traite comme ses plus intimes amis. »

Mgr de Pontbriand, qui s'était retiré à Montréal lors de la capitulation de Québec, n'y avait guère séjourné : la mort était venue trancher cette précieuse existence. Pour comble d'infortune, le vénéré supérieur de Saint-Sulpice quittait le Canada pour se rendre à Londres et obtenir de la Couronne britannique une protection efficace à l'égard du clergé et des communautés religieuses.

Une autre lettre du 23 juillet 1763, adressée aux chères Mères de France par la secrétaire, Sœur Dagneau-Douville, laisse entrevoir les vicissitudes de cette étape douloureuse. Elle écrit : « Votre lettre du 4 janvier 1761 est la seule que nous ayons eu la consolation de recevoir de vos chères maisons depuis six ans. L'offre gracieuse que vous nous faites de nous recevoir au milieu de vous, nous convainc de votre tendre charité et de votre cordiale union ; nos cœurs en sont pénétrés de la plus vive et sincère reconnaissance. Nous acceptons ce témoignage de votre affection avec le plus grand plaisir ne sachant pas encore quel sort nous attend mais qui, quoi qu'il en soit, serait moins malheureux si nous étions libres de nous consoler avec vous de toutes nos peines et de toutes nos misères. Dieu veuille nous faire ce bonheur s'il a résolu d'abandonner notre malheureuse patrie . . .

« Le risque de la mer n'est rien en comparaison de toutes les calamités que nous avons éprouvées jusqu'ici et que nous éprouverons encore. Les croix se succèdent les unes aux autres, sans qu'il y ait

---

<sup>2</sup> Traité de Paris, article 4, (Documents constitutionnels, Ottawa, I).

<sup>3</sup> De Sœur Louise-Gabrielle d'Ailleboust de Cuisy.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

la moindre trêve : la guerre, les maladies, la perte des personnes chères sont celles que nous avons eues à supporter continuellement.

« Depuis 1761 nous avons perdu cinq de nos chères sœurs.<sup>4</sup> À ce sacrifice si pénible à nos cœurs, le bon Dieu a ajouté le décès de M. Falcoz, notre confesseur, qui nous conduisait depuis douze ans. Il a été remplacé par M. Peigné que nous avons déjà eu depuis six ans.

« Il serait à désirer que celui qui se charge de cette lettre et de nos circulaires passât chez vous, il vous ferait un ample récit de notre situation ; il est plus en état que personne d'en parler sagement, étant notre digne supérieur : il se nomme M. de Mongolfier. Il vous dirait que nous sommes à la veille de prendre des habits séculiers, n'y ayant point d'étoffe propre pour nous chez nos négociants. Nous avons chacune une robe et un voile pour les deux saisons qui nous passeront à peine celle-ci et point de nouveau pour les raccommoder, les ayant toujours rapiécés depuis sept ans que nous n'avons rien reçu de France. Je vous dirai en confiance que, sans la charitable compassion du respectable ecclésiastique dont je vous parle, il y a plus de trois ans que nous serions mortes d'inanition n'ayant pas de quoi avoir du pain et de la viande ; et avec tant de misère il nous faut veiller continuellement dans nos salles qui sont encombrées de malades et également à l'infirmierie où nous avons toujours de nos chères sœurs malades et languissantes. Nous y avons encore en ce moment une jeune professe qui, je crois, ne passera pas le mois de décembre étant bien avancée dans la maladie de poitrine.<sup>5</sup>

« M. de Montgolfier, notre digne supérieure, qui a le cœur noble, tendre et généreux, a grande pitié de notre misère et y apporte de grands secours en nous fournissant tout ce dont nous avons besoin avec une bonté qui ne se peut exprimer ; quand nous manquons de quelque chose c'est que nous avons le soin de lui cacher notre position. Comme nous ne voulons pas lui être à charge, nous ne lui faisons connaître

---

<sup>4</sup> Nos registres ne mentionnent que quatre religieuses dont les décès correspondent aux dates indiquées. Ce sont : Sœur Marguerite-Angélique Robineau de Portneuf, décédée dans la charge de dépositaire, fille de René, commandant au fort de Chambly (selon *Tanguay*, seigneur et baron de Bécancour), et de Marguerite Daneaux De Muy ; Louise-Amable Dagneaux Dauville, dite Sœur LaSaussaye, fille de Philippe, sieur de la Saussaye, et de Madeleine Raimbault ; Sœur Marie-Anne Lecompte-Dupré, fille de Louis, marchand en gros et trafiquant de pelleteries, seigneur de Terrebonne, et de Catherine de Saint-Georges ; Sœur Catherine Porlier, fille de Claude-Cyprien selon *Tanguay*, marchand, notaire public et greffier de Montréal, et d'Angélique Cuillérier. La cinquième victime serait une religieuse non inscrite dans notre répertoire.

<sup>5</sup> Sœur Marie-Anne Filiau dit Dubois, montréalaise comme les précédentes. Elle s'éteignit le 14 septembre 1763, à peine deux ans après l'émission de ses vœux, n'ayant que 24 ans d'âge.

## L'HÔTEL-DIEU

que nos nécessités indispensables et ce dont nous ne pouvons pas raisonnablement nous passer pour ne pas mourir. Nous savons d'ailleurs qu'il y a beaucoup de familles pauvres dans cette ville qu'il soutient. On peut l'appeler avec justice le Père des pauvres, des orphelins, des veuves et de tous les misérables du Canada ; aussi depuis que l'on sait qu'il doit repasser en France, la douleur est générale. On sait pourtant qu'il est expédient qu'il fasse ce voyage pour le propre bonheur de tout le monde, mais la crainte qu'il ne puisse revenir l'année prochaine, comme il le fait espérer, fait répandre beaucoup de larmes aux grands et aux petits.

« Vous pouvez juger de la triste situation où nous sommes du départ d'une personne qui nous est si chère et si utile : la douleur que nous en ressentons ne peut s'exprimer. Notre état est des plus tristes et si le bon Dieu n'a pitié de nous, nous succomberons à ce dernier coup qui surpasse tous les autres, mais il faut espérer qu'il ne nous abandonnera pas en cette cruelle circonstance et qu'il nous consolera dans sa miséricorde. Loin donc de nous plaindre, nous bénissons sa main paternelle qui, en nous présentant des croix, nous prépare en même temps des couronnes pour l'éternité. »

Le regret de se voir détaché de la France, la mère-patrie d'hier, ne fit qu'accentuer, chez le paysan, l'amour du sol natal. Il ne pouvait se décider à abandonner les sillons arrosés des sueurs de ses ancêtres, fertilisés du sang des martyrs et des soldats.

L'Hospitalière, elle, se révéla deux fois française : française par son ascendance naturelle, française par son ascendance spirituelle. Se sentant menacée à la fois dans ces deux forces vives, la communauté de Montréal prit sans hésiter le parti de passer en France.

La longue série d'épreuves qu'elle avait eue à subir, et dont chaque jour alongeait la liste, avait comme annihilé, chez elle, l'espoir en l'avenir. La Compagnie de Saint-Sulpice, jusqu'ici son unique réconfort, éprouvée elle-même par la pénurie de sujets, n'avait à sa disposition que des prêtres âgés et infirmes, sauf quelques exceptions.<sup>6</sup> Mais M. Montgolfier n'en tenait que plus fermement le gouvernail. Le charitable supérieur dissuada les Hospitalières en leur faisant un devoir de sacrifier leur vie au soulagement de leurs compatriotes.

Ce n'est pas que le mot *sacrifice* effrayât leur courage. Le mal qu'elles redoutaient, c'était l'entrave à l'exercice de leur vie religieuse ; de plus, il était question de mettre, sur le siège épiscopal des Laval, des Saint-Vallier et des Pontbriand, un évêque hérétique. Sœur d'Ailleboust de Cuisy traduit encore leurs angoisses dans les lignes

<sup>6</sup> *Annales* des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

## L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

suivantes, qu'elle faisait parvenir aux maisons de l'institut : « Priez, priez, mes sœurs, pour celles qui donneront plutôt leur vie que de manquer à leur foi. »

En apprenant la situation de leurs sœurs du Canada, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Laval les pressèrent de s'unir à elles. M. Héry, « négociant riche et rempli de religion », se résolut à quitter le pays. Père d'une novice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, il s'offrit à conduire gratuitement les religieuses en France sur un vaisseau lui appartenant. Mais le conseil du vénéré supérieur de Saint-Sulpice, venu à l'heure opportune, les retint sur la brèche : M. Héry n'amena que sa fille, Marie-Joseph. Elle rentra à l'Hôtel-Dieu de Baugé, y remplit pendant douze ans la charge d'assistante, alternant avec les emplois de maîtresse des demoiselles pensionnaires et de sacristine. Elle mourut le 19 janvier 1827, âgée de 83 ans.

Une autre Montréalaise, Mlle Marie-Anne Briquet-Lefebvre dont la famille, elle aussi, avait refusé de vivre sous une domination étrangère, suivit, chez les Hospitalières de Baugé, celle qui l'avait précédée au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Marquées au coin de la charité et de l'humilité, les cinquante-huit années de vie religieuse de Sœur Lefebvre répondirent pleinement à l'austère formation commencée en terre canadienne.

Bien que la grande et prospère famille française d'alors se fût estimée heureuse de protéger la petite famille canadienne, pauvre et délaissée, seul l'Hôtel-Dieu de Baugé fut ainsi appelé à implanter une greffe montréalaise sur sa tige débordante de sève.

Le frêle arbrisseau, demeuré sur le sol de l'ancienne Ville-Marie, a résisté énergiquement et définitivement à la tourmente. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la prospérité des Hôtels-Dieu d'Amérique magnifie les miséricordes du Seigneur. Mais les Hospitalières d'aujourd'hui n'ont garde d'oublier les Mères françaises qui leur ont frayé la voie au prix d'immolations sans nombre. Leurs noms vénérés forment, avec celui de Jeanne Mance, le prologue le plus éloquent de leur humble histoire, où figurent, sans déparer le tableau, leurs Mères canadiennes, dignes émules de leurs Mères de France.



Extrait d'un bandeau du COUTUMIER  
des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, 1686.

## APPENDICE

•

— I —

### QUELQUES MISES AU POINT D'ORDRE CHRONOLOGIQUE

« La première loi de l'histoire, c'est de ne pas mentir ; la deuxième, c'est de ne pas craindre de dire la vérité. »

(LÉON XIII)

#### LES PRINCIPAUX MANUSCRITS DES HOSPITALIÈRES DE LA FLÈCHE

##### Causes d'erreurs qui s'y rencontrent

Le récit de certains événements, qui émergent de l'existence de Jérôme Le Royer de La Dauversière et qui ont une répercussion profonde sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal, a été diversement altéré au cours des années. C'est pourquoi nous avons cru devoir rédiger, sur les principaux, une brève dissertation, pour expliquer les raisons de la chronologie adoptée et préciser les faits qu'elle date.

Les chercheurs ne sauraient être surpris des quelques divergences que nous remarquerons chez les annalistes de l'Institut ; leurs études leur ont fait constater qu'un auteur, véridique du reste, ne peut toujours échapper au danger de se contredire sur le même sujet. À plus forte raison, les inexactitudes se multiplient-elles quand un sujet est traité par divers écrivains ; ces inexactitudes constituent, par la suite, une pierre d'achoppement pour qui veut parler *histoire*, si l'intéressé n'a en main quelques indices probants, sinon sûrs, pour orienter son choix. Nous nous sommes heurtée à cet obstacle. Conséquemment, nos déductions s'appuient sur la pluralité des témoignages de nos historiens, dégagés eux-mêmes des erreurs portées à notre connaissance.

L'analyse succincte de quelques-uns des manuscrits de l'Institut nous permettra d'esquisser rapidement les principales de nos corrections.

1. *Manuscrit de Mère Péret*. — Supérieure à l'Hôtel-Dieu de Moulins, la révérende Mère Péret y recueille les traditions des anciennes

## L'HÔTEL-DIEU

religieuses, qui ont connu les Sœurs contemporaines des fondatrices, et elle termine son ouvrage en 1740.

Quand la Révolution jeta les Hospitalières hors de leurs Maisons, les Sœurs de Moulins mirent en sûreté ce qu'elles avaient de plus précieux et, avant tout, le coffret contenant les restes de la Mère de la Ferre, où se trouvait aussi le manuscrit précité. Il y resta enfermé et scellé pendant près de cent cinquante ans. Lors de la recognition des restes de Mère de la Ferre par Mgr Fillion, en 1874, et par Mgr de Bonfils, vers 1903, on remplaça le texte original dans la cassette. Il n'en a été retiré définitivement qu'en 1933, lorsque Son Excellence Mgr Georges Grente, évêque du Mans, fit une nouvelle inspection des reliques, en vue de l'ouverture du procès informatif pour la cause de béatification et de canonisation de Jérôme Le Royer de La Dauversière et de Marie de la Ferre. Ce manuscrit était donc complètement ignoré des historiens.

Pour la première fois, croyons-nous, il a servi lors du procès informatif des fondateurs et au cours d'un travail qui est en préparation à la Flèche. Ces matériaux ayant été mis à notre disposition, nous y puisons largement.

Les annales de Mère Péret sont une source des plus exactes. Elles contribuent à rétablir l'ordre, la vraisemblance et plus encore la vérité, surtout pour le début de la mission de M. de La Dauversière.

Il existe malheureusement, de ce manuscrit, une copie faite huit ou dix ans après la rédaction de l'original (donc vers 1750) : copie inexacte, aventureuse à cause des détails y ajoutés ou transformés. C'est cette copie, que l'on peut appeler *Annales anonymes*, parce qu'elle ne porte ni nom ni date, qui paraît correspondre aux *Annales manuscrites* citées par M. Faillon. C'est d'elle que proviennent les erreurs commises par celui-ci et par les historiens qui ont écrit d'après lui sur l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph.

2. *Mémoires de la Mère Chauvelier*.<sup>1</sup> — Ils sont cause, pour leur part, de l'hésitation relative aux dates 1630 ou 1639 et aux faits qui s'y rattachent. À la page 4, une correction faite par une main étrangère, permet de lire, selon l'interprétation, 1630 ou 1639.

3. *Receueil des pièces authentiques*. — Mère Gaudin<sup>2</sup> ne s'est pas contentée de raconter tout ce qui intéresse la fondation et la vie de son Institut, de rechercher tous les actes qui le concernent (ordonnances, contrats, testaments, décrets de toutes espèces). Elle a su faire de ceux-ci une hisoire aussi fouillée, aussi précise, que la partie prin-

<sup>1</sup> Cf. page 37, note 31.

<sup>2</sup> Cf. page 28, note 10.

## APPENDICE

cipale de son œuvre. De plus, elle a eu en main quelques manuscrits cités par les historiens, qui ne se retrouvent plus aux archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche mais dont, fort heureusement, elle sut tirer tout le profit désirable.

Mère Gaudin constate que « les dates et les faits des pièces judiciaires concordent avec nos anciennes traditions, tandis qu'avec les nouvelles versions, rien ne marche ». Elle appuie par là notre prévision que des écrivains de bonne foi ont pu être trompés, parce qu'ils accordaient la préférence aux raisonnements du XIX<sup>e</sup> siècle sur les documents que fournissent le XVIII<sup>e</sup> siècle et même le XVII<sup>e</sup>.

4. Enfin, parmi les renseignements de première main que l'Institut possède sur M. Le Royer, citons la *Lettre du baron de Fancamp* au Père Chaumonot et l'*Écrit autographe* connu indifféremment sous le nom de *Mémoire* du fils ou du petit-fils de La Dauversière. (Notes écrites par le fils du fondateur et recueillies par le petit-fils de celui-ci.)

Sous le bénéfice de ces observations, voici les conclusions auxquelles nous ont conduite nos études sur les points les plus controversés de notre sujet.

### PREMIÈRE RÉVÉLATION FAITE À M. LE ROYER

2 février 1630

Les historiens fixent à des dates diverses le point de départ de la mission de M. de La Dauversière. D'aucuns soumettent son œuvre à l'inspiration et au contrôle de la *Compagnie du Saint-Sacrement*. Or, Le Royer était membre de la *Confrérie du Saint-Sacrement* ;<sup>3</sup> mais, à l'époque où il fut favorisé de sa première révélation, la *Compagnie* n'était qu'au berceau. Encore que l'auteur de la *Vie de Monsieur Olier* en désigne comme fondateur le Père de Condren (1627), la célèbre *Compagnie du Saint-Sacrement* n'a pris corps qu'en mars 1630 avec le duc de Ventadour ; or, La Dauversière avait déjà reçu partiellement sa mission le 2 février de cette même année. La *Compagnie* ne saurait donc être l'inspiratrice de son œuvre.<sup>4</sup>

Lorsqu'il s'agira d'exécuter la mission, son influence ne sera pas discutable : Renty est là, ainsi que M. Olier et plusieurs autres. Quant à la première révélation de La Dauversière, les *Mémoires* de Joseph-Jérôme précisent qu'elle eut lieu le 2 février 1630. Aussi bien, elle ne peut être reléguée à une date ultérieure sans que les faits se contredisent.

<sup>3</sup> Sur la distinction à établir entre les deux, voir p. 33, note 19.

<sup>4</sup> Etude inédite sur la *Mission de M. de La Dauversière*.

## L'HÔTEL-DIEU

L'histoire manuscrite de l'Institut justifie pleinement le titre de « précurseur » donné par Dom Jamet <sup>5</sup> à M. de La Dauversière. En posant authentiquement la date de 1630 comme point de départ de sa mission, elle nous le montre précurseur d'Olier, précurseur des *Relations* du Père Le Jeune sur l'île de Montréal, précurseur des activités de la Compagnie du Saint-Sacrement.

### RÉVÉLATION FAITE À MARIE DE LA FERRE (1634)

Une légende, très intéressante et très touchante, mais qui s'évanouit devant les faits, c'est celle du synchronisme entre les révélations reçues par M. de La Dauversière et par Mlle de la Ferre, celle de la confiance réciproque que les inspirés se seraient immédiatement faite de leurs faveurs dès 1630.

La Mère Chauvelier tranche définitivement la question dans son manuscrit. Il y a plus : elle apporte la preuve très nette que cette légende n'avait pas cours avant 1830 et que les deux siècles précédents l'avaient totalement ignorée. La conclusion qui s'impose, c'est qu'il ne faut admettre les affirmations des manuscrits postérieurs à 1830, que lorsqu'elles s'appuient sur des dates ou des faits prouvés antérieurement par l'histoire générale, ou sur la documentation ancienne de l'Institut. Le texte de Mère Chauvelier nous montre M. de La Dauversière recevant l'ordre de Dieu en 1630 ; or, il ne parlera que longtemps après à Mlle de la Ferre, vers 1634, alors les réparations de l'hôpital seront en partie terminées. De plus, quand il s'en ouvrira à Marie de la Ferre, c'est qu'elle-même, ayant reçu sa révélation, ira le consulter.

De son côté, Mère Péret, qui vécut à l'Hôtel-Dieu de Moulins avant la Révolution française, écrit, après avoir raconté la « vision des lits » : *Ce fut en 1634.*

### RÉVÉLATION CONCERNANT LA COLONISATION DE MONTRÉAL 1631-1634

L'histoire nous représente M. de La Dauversière recevant d'emblée sa triple mission. Or, l'étude des documents les plus sérieux nous fait conclure à une succession d'inspirations qui s'éclairent et se complètent, bien que les trois mandats fussent implicitement contenus dans la révélation de 1630.

D'autre part, M. Dollier de Casson affirme que l'idée de fonder une colonie dans l'île de Montréal vint à M. de La Dauversière « par

<sup>5</sup> Jérôme Le Royer et les commencements de Montréal, 1936.

## APPENDICE

le moyen d'une relation de la Nouvelle-France, qui parlait fortement de cette isle ». Admettre cet énoncé serait nier l'intervention divine. Or, telle n'est certes pas l'intention du pieux et savant Sulpicien ; car lui-même semble remettre les choses au point quand il qualifie l'entreprise de *miraculeuse* : « La Providence a miraculeusement opéré toutes ces choses ». En affirmant que la lecture des *Relations* éclaira Le Royer sur sa vocation de colonisateur, M. Dollier de Casson n'est pas sans avouer une certaine perplexité : personne n'avait décrit l'île de Montréal avec la précision qu'y mettra La Dauversière. Lisons plutôt : « Dieu lui ayant donné (à La Dauversière) une représentation si naïve de ce lieu qu'il le décrivait à tous d'une façon, laquelle ne laissait point de doute qu'il n'y eût bien de l'extraordinaire là-dedans, car les guerres avaient laissé si peu de moyens pour le bien reconnaître qu'à peine en pouvait-on donner une grossière idée mais lui la dépeignait de toute part non seulement quant aux costes et partie extérieure de l'île, mais encore il en dépeignait le dedans avec la même facilité, il en disait la bonté et beauté et largeur dans ses différents endroits ; enfin il discourait si bien du tout qu'allant parler un jour au révérend Père Chauveau, Recteur du Collège de la Flèche qui le confessait et lui disant que Dieu lui avait fait connaître cette île la lui représentant comme l'ouvrage auquel il devait donner ses travaux afin de contribuer à la conversion des Sauvages par le moyen d'une belle colonie française (. . .), alors ce Père qui, quatre années durant, lui avait dit : « Restez tranquille », convaincu par ce qu'il entendait de sa bouche et éclairé du ciel lui dit : « N'en doutez pas Monsieur, employez-vous y tout de bon. »

C'était en 1634 et donc, c'est depuis 1630, que La Dauversière entretenait le Père Chauveau de sa « mission ». Voilà qui concorde parfaitement avec les données fléchoises.

D'un autre côté, dans un long renvoi, M. Faillon nie que les débuts de la mission de M. Le Royer de La Dauversière aient été influencés par les *Relations*.<sup>6</sup> En voici le texte : <sup>7</sup>

« M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, assure que M. de La Dauversière forma le projet de la fondation de Villemarie à l'occasion d'une des *relations* des RR. PP. Jésuites sur la Nouvelle-France, qu'il lut par hasard, et où il était parlé de l'île de Montréal comme d'un lieu très-propre à un établissement. » Mais, avant que ces Pères en eussent donné la description dans aucune de leurs relations, M. de La Dauversière avait déjà formé le projet d'y

<sup>6</sup> Sur ce sujet cf. p. 68.

<sup>7</sup> *Vie de Mlle Mance*, Introduction, pp. XIV-XV.

## L'HÔTEL-DIEU

établir une colonie. Car il est certain qu'avant l'année 1637, ils n'avaient point encore fait la description de cette île. Or, dès l'année 1635 ou 1636, comme on le voit dans les *Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, publiés en 1643, M. de La Dauversière avait déjà eu la pensée de cet établissement. On ne peut même douter qu'il n'y songeât en 1634. Cette année, il donna commencement à l'institut de Saint-Joseph par la chapelle qu'il fit construire à la Flèche sous le vocable de ce grand saint ; et il est assuré que la formation de cet institut n'a été qu'une suite du dessein inspiré à M. de La Dauversière d'établir un Hôtel-Dieu à Montréal. C'est ce qui fait dire à la Sœur Morin : « Notre fondation de Villemarie, en vue de laquelle notre institut a pris naissance ». Si l'on en croit les hospitalières de la Flèche, dans l'Histoire manuscrite de l'institution de leur Congrégation, ce serait en 1631, qu'il aurait eu, d'une manière surnaturelle, la première vue de l'établissement de Montréal. Enfin, d'après M. de La Dauversière fils, on pourrait fixer la date de ce dessein à l'année 1630. Il est donc certain que, lorsque M. de La Dauversière conçut le projet de l'établissement dont nous parlons, aucune *relation* des PP. Jésuites n'avait donné la description de l'île de Montréal. Au reste, M. Dollier de Casson semble n'être pas d'accord avec lui-même sur ce point, puisqu'il dit ailleurs « que M. de La Dauversière reçut de Dieu une connaissance claire et distincte de la situation de cette île ». Nous pouvons ajouter que M. Olier eut la première vue de sa vocation pour le Canada en 1636, comme on le voit dans ses Mémoires, et que vers ce temps il serait parti pour ce pays, si le P. de Condren ne l'en eût empêché. Par conséquent il ne put prendre, non plus que M. de La Dauversière, la première idée de ce dessein dans aucune des *relations* sur la Nouvelle-France. »

Ainsi M. Faillon réfute toute influence des *Relations*, tant pour la mission de M. de La Dauversière que pour celle de M. Olier. Nos études personnelles sur ce sujet corroborent entièrement cet exposé de M. Faillon, que nous croyons être l'expression de la vérité.

Voyons maintenant le texte de la *Relation* du révérend Père Le Jeune. L'île de Montréal « qui paraît coupée par le milieu d'une double montagne qui semble la traverser (. . .). Nous descendîmes à terre en ces trois îles (îles Bizard, Montréal et Jésus), que nous trouvâmes toutes fort bonnes et bien agréables ». Une description aussi sommaire peut-elle exercer une fascination assez vive sur l'esprit du paisible Fléchois débordé d'occupations, pour faire naître chez lui l'idée de coloniser une île mystérieuse dans un pays barbare ? Quand Dieu lui-même parlera, La Dauversière objectera son incapacité, sa

## APPENDICE

répugnance pour une pareille entreprise. En supposant que la peu suggestive narration lui soit tombée sous les yeux l'année même de sa publication, ses projets de colonisation étaient en marche depuis au moins deux ans (1635 à 1637).

Enfin l'auteur des *Véritables Motifs*, tout près des sources, ayant en outre reçu les confidences du voyant de la Flèche, écarte toutes les causes naturelles de la genèse du mandat de La Dauversière: « Le dessein de Montréal a pris son origine par un homme de vertu qu'il plut à la divine bonté inspirer il y a sept ou huit ans<sup>8</sup> de travailler pour les sauvages de la nouvelle France, dont il n'avait auparavant aucune particulière connaissance, et quelque répugnance qu'il y eut, comme choses pardessus ses forces, contraires à sa condition, et nuisibles à sa famille. Enfin plusieurs fois poussé et éclairé par des vues intérieures, qui lui représentaient réellement les lieux, les choses et les personnes dont il se devait servir après une longue patience, et plusieurs conseils et prières, fortifié intérieurement à l'entreprendre comme service signalé que Dieu demandait de lui, il se rendit comme Samuel à l'appel de son maître. »

Il est donc évident que l'influence des *Relations* est inadmissible sur les débuts de l'œuvre de Jérôme Le Royer au sujet de l'Île de Montréal. Par contre, nous nous plaisons à reconnaître leur rôle éventuel au moment des premières exécutions. La Dauversière fut l'homme de la Providence : voilà le mot de l'énigme.

### LA RENCONTRE DE MEUDON

1635

Peut-être est-ce la première fois qu'un ouvrage imprimé date la rencontre de Meudon de l'année 1635. Cependant, d'après les sources que nous avons en main, on ne peut lui attribuer une autre année. Il semble même que, si elle a été fixée à l'année 1639, c'est en partant de faits étrangers à l'histoire de La Dauversière. L'anachronisme n'a pu avoir d'autres cause que la « question des évêchés ».

Dans la *Vie de Mlle Mance*, (Introduction, p. XXIX), M. Faillon écrit, à propos de cette rencontre : « M. de La Dauversière étant allé à Meudon pour parler au garde des sceaux ( . . . ), M. Olier s'y rendit pour quelque affaire . . . » Puisque M. Faillon ignore le motif du voyage, les explications subséquentes seront de même établies

---

<sup>8</sup> Le Royer reçut l'inspiration d'établir un Hôtel-Dieu dans l'île de Montréal en 1631. mais ce fut en 1634 qu'il reçut l'ordre de peupler et d'évangéliser Montréal. et en 1635 qu'il fit un voyage à Paris à ce sujet; donc à peu près huit ans avant l'époque où s'écrivirent les *Véritables Motifs*.

sur des conjectures. À la page XXXI, il écrit : « M. Olier était *peut-être* allé trouver le chancelier à Meudon pour le prier de faire agréer au roi le refus qu'il fit, sur ces entrefaites, de la coadjutorerie de Châlons-sur-Marne. C'était en 1639 ». L'auteur rattache la rencontre à un événement connu qui se passe en 1639 ; mais il laisse subsister un doute exprimé par ce « peut-être ». Or, ce « peut-être » n'apparaît même pas dans la copie que Sœur Grosjean a faite de ce texte. Aussi, pour elle, l'hypothèse devient-elle certitude ; le refus de la coadjutorerie de Châlons se trouve à dater la rencontre de Meudon. Le chanoine Couanier de Launay, qui rédigea l'histoire de l'Institut à l'époque où Sœur Grosjean écrivait ses *Notions abrégées*, adopta, lui aussi pour la même raison, l'année 1639.

Dans les notes extraites par Joseph-Jérôme Le Royer, des papiers de son père (le fils du fondateur), tous les faits sont jetés les uns après les autres, au hasard des pièces d'où ils sont tirés. Quelques-uns portent une date ; d'autres, point. Tout se suit sans ordre chronologique.

En veut-on une preuve manifeste ? Nous la trouvons dès le premier paragraphe du *Mémoire* qui se lit comme suit :

« Le jour de la Purification de l'année 1630, Jérôme Le Royer de La Dauversière, receveur des tailles à la Flèche ayant communiqué et s'étant consacré à la Sainte-Famille, lui sa femme et ses enfants en faisant ses prières se sentant animé d'une ardeur extraordinaire et comme ravi en extase il lui sembla que Dieu lui commandait de travailler à l'établissement de la Congrégation des filles Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche et qu'il lui dictait comme mot à mot le premier chapitre de leurs constitutions.

« Jérôme avait une dévotion particulière à saint Joseph et pour le faire honorer il fit bâtir à son honneur la chapelle de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, première maison de l'ordre et les premières aumônes du dehors qui furent données furent deux deniers que donna une pauvre femme. »

Le premier événement est situé dans son cadre propre, 2 février 1630 ; le second, construction de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, eut lieu en 1634. La juxtaposition de deux événements — rencontre de Meudon et refus d'un évêché — a de même servi à la déduction de M. Faillon. Lisons maintenant le paragraphe complexe qui nous fait assister à la rencontre dite « miraculeuse » de Meudon.

« En 1635, Jérôme étant allé à Paris pour l'établissement de la Maison de Montréal et, étant à Meudon, chez M. de Châteauneuf,<sup>9</sup>

<sup>9</sup> Pierre Séguier, marquis de Châteauneuf.

## APPENDICE

lors garde des sceaux, il entra par un bout de la galerie et M. Olier entra par l'autre et sans se connaître et sans s'être jamais vus, ils coururent l'un à l'autre et ils s'embrassèrent et s'étant communiqué leurs desseins, il se trouva qu'ils avaient la même passion de travailler à la conversion des sauvages de la Nouvelle-France et ils ont toujours depuis agi de concert pour ce grand dessein. Monsieur Olier qui avait refusé plusieurs évêchés en accepta cependant un dans la vue de convertir beaucoup d'hérétiques, mais Jérôme lui dit que Dieu le destinait à l'établissement d'un séminaire en la paroisse Saint-Sulpice de Paris, M. Olier quitta son premier dessein et ne pensa plus qu'à établir ce séminaire. »

Ce dernier événement n'est qu'une pièce dans la marqueterie et reste visiblement indépendant du premier.

De plus, l'entrevue de Le Royer et d'Olier, dans laquelle il est question de l'évêché, n'eut pas nécessairement lieu à Meudon. Quand M. Faillon parle explicitement du refus d'Olier (*Vie de M. Olier*, t. I, p. 229), il ne dit mot de l'endroit. Le texte se lit ainsi : « Sur la recommandation du cardinal de Richelieu, Louis XIII nomma, au mois de juillet 1639, M. Olier à la coadjutorerie de Châlons (. . .) ; ce coup imprévu l'obligea de se rendre auprès du Père de Condren pour prendre une décision. Dieu a d'autres desseins sur vous lui dit-il (. . .) M. Le Royer (. . .) *vint le voir sur ces entrefaites* (le souligné est de nous), et l'assura pareillement que Dieu avait sur lui d'autres desseins ». Puisque Le Royer, au dire même de Faillon, vint voir M. Olier en cette circonstance de 1639, c'est qu'il le connaissait déjà. Et voilà qui élude l'idée d'une rencontre fortuite, à caractère surnaturel, telle que fut celle de Meudon.

Si l'on veut absolument associer le refus d'un évêché à la rencontre de Meudon, que l'écrit de Jérôme Le Royer situe en 1635, rien ne s'y oppose ; mais il ne faut pas, tout en les situant la même année, rendre les deux incidents dépendants l'un de l'autre. Dans la *Vie de M. Olier* (t. I, pp. 114-115), l'historien Faillon nous dit que M. Olier fut rappelé à Paris, en octobre 1634, de l'Auvergne où il prêchait, afin de conférer avec le cardinal de La Rochefoucauld<sup>10</sup> sur les moyens de réformer son abbaye. Pour des motifs différents, il reçoit en même temps, une dépêche du Père de Condren lui enjoignant de rentrer sans délai : un prélat, *homme de grande oraison*, Mgr Sébastien Zamet, évêque de Langres, avait prié le roi de lui donner

---

<sup>10</sup> Le cardinal de La Rochefoucauld avait été commis par le Saint-Siège, avec l'appui du roi, à l'oeuvre de la réformation de plusieurs Ordres religieux.

## L'HÔTEL-DIEU

M. Olier comme successeur.<sup>11</sup> L'évêque lui-même revint à la charge. Ces pourparlers retinrent M. Olier à Paris et l'empêchèrent malgré lui d'aller reprendre plus tôt ses missions. L'évêque continua de le solliciter pendant dix-huit mois, jusqu'à ce qu'il eût perdu tout espoir sur cette affaire. Ceci se passant d'octobre 1634 à mars 1636, et la rencontre de Meudon ayant eu lieu en 1635, rien n'empêche de conjecturer que Le Royer mis au fait par Olier, ne lui ait conseillé, dès lors, de refuser le dit évêché de Langres.

Allons plus loin encore.

D'après certains textes de M. Faillon, La Dauversière et Olier se connaissaient au début de l'année 1639 et se connaissaient intimement ; celui-ci en est alors à demander à celui-là les services dont il peut avoir besoin au cours de son apostolat. Après avoir raconté le voyage de M. Olier en Bretagne, juillet 1638 à janvier 1639, M. Faillon, dans la partie documentaire de la *Vie de M. Olier*, (note 8 de la page 246), cite une lettre d'Olier dans laquelle il fait part de ses propres sollicitudes, à la Mère de Bressand, au sujet d'une des filles spirituelles de cette dernière. « Si ma Sœur de Vauldray<sup>12</sup> n'est pas disposée à s'adresser à M. Basseline,<sup>13</sup> M. de La Dauversière lui procurera, s'il est possible, le R. P. Chauveau, jésuite . . . »

La visite de La Dauversière à Olier, en 1639, ne serait donc pas la première.

C'est si bien l'impression qui ressort du récit et des faits que M. Monier, ayant toujours en vue la date de 1639 pour la rencontre de Meudon, ne peut s'empêcher d'exprimer une certaine surprise. Il fait remarquer que, dans les lettres précitées, il est parlé de M. de La Dauversière comme étant déjà dans l'intimité de M. Olier.<sup>14</sup>

Résumons cette dissertation un peu prolixue. D'après la tradition fléchoise — *Manuscrits* de l'Institut et *Mémoire* du fils de Le Royer — La Dauversière se rend à Paris en 1635, en recherche de moyens pour coloniser Montréal ; il y est favorisé de l'apparition de la Sainte-Famille. Obligé de se rendre à Meudon pour y voir Pierre Séguier, garde des sceaux, avec qui il a à traiter comme receveur des tailles pour les villes de la Flèche et de Tours (peut-être encore pour sa

<sup>11</sup> Une lettre inédite de saint Vincent de Paul, reproduite en 1909, nous révèle que le prélat en question est Mgr Zamet que M. Olier ne nomme pas, et non Bernardin de Corneillan, évêque de Rodez, comme le suppose M. Faillon dans la *Vie de M. Olier*. (F. Monier, *Vie de J.-J. Olier*, t. I, p. 128 et ss.)

<sup>12</sup> Claude de Vauldray, religieuse de la Régrippière, convertie par M. Olier qui continue à la diriger par lettres.

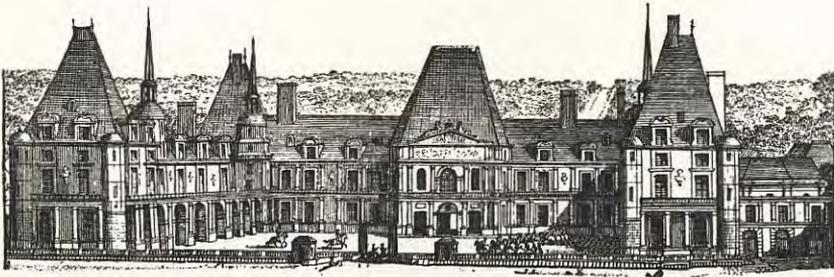
<sup>13</sup> Henri Basseline, théologien de Vannes et directeur des religieuses de la Régrippière.

<sup>14</sup> Op. cit. note des pages 208 et 209.

## APPENDICE

grande mission canadienne), il fait la rencontre de M. Olier en la manière que nous savons. Pendant son séjour dans la capitale, M. de La Dauversière a pu déconseiller son nouvel ami d'accepter l'évêché dont il est alors question pour lui (celui de Langres). Si l'on renvoie cette intervention du clairvoyant Fléchois à un voyage postérieur à Paris en 1639, il s'agissait, pour l'abbé Olier, de la coadjutorerie de Châlons-sur-Marne.

Telle, des obscurités de l'histoire, se dégage pour nous, la rencontre de Meudon, aux conséquences si heureuses pour Montréal.



VEUE DU CHATEAU DE MEUDON. Extraite d'une gravure de J. Rigaud.  
(Chalcographie du Louvre.) Collection de l'Hôtel-Dieu.

## II

## DOCUMENTS

f. Pre &amp; double

FONDATION POUR LES MALADES  
DANS L'ISLE DE MONREALXII<sup>e</sup> Janvier 1644

R. C.

Pardevant Les No[tai]res gardenotes du Roy n[ot]re Sire en Son Ch[ate]let de Paris Soubz[si]g]nez Furent p[rese]ns en leurs personnes, Bertrand Drouart escuyer gentilhomme ord[i]nai]re de Monseigneur Le Duc Dorleans demeurant en ceste Ville de Paris rue de la Verrerie parroisse St. Jean en greve, Secrettaire de la c[om]pagnie des Assocyez po[ur] la conversion des Sauvages de la nouvelle France en l'Isle de Montreal, Et Noble Homme Hierosme Le Royer S<sup>r</sup> de la dauversiere demeurant ordinaire[men]t a la Fleche en Anjou estant de p[rese]nt en ceste Ville de Paris Logez a lenseigne de la fleur de lys rue des Marmouzetz parroisse S<sup>t</sup> Pierre aux boeufs Procureur de lad.' compagnie, Lesquelz ont dit et decl[ar]e q[ui]lz se seroit presenté a eulx Une personne qui ne veult estre cogneue en ce monde Laquelle Le[ur] auroit dit avoir Intention de f[air]e bastir et fonder Ung Hospital en lad.' Isle de Montreal au nom et en lhonneur de S<sup>t</sup> Ioseph po[ur] y traicter penser medicamenter & nourrir Les pauvres mallades dud.' pais Et les f[air]e Instruire des choses necess[ai]res a le[ur] Salut et Po[ur] cet effet leur auroit offert La somme de Quarente deux Mil livres tournois \* Lesq[ue]lz S[ieu]rs c[om]parans inclinant / aux bons desirs & Inten[ti]on de lad.' personne auroient accepté lesd.' offres Et de fait Reconnoisse[nt] Et Confessent Avoir eu & receu d'Icelle personne Lad.'

\* Les quarente deux Mil livres receuz par les S<sup>rs</sup> drouart et de la dauversiere par le contract cy endroit escript ont esté employez avec au[tr]es deniers a Con[stituti]on de rente a des par[ticuli]ers de ladvis des S<sup>rs</sup> assocyez po[ur] la c[on]version des Sauvages en l'Isle de Montreal par deux contractz de Con[stituti]on passez par d[evant] les no[tai]res Soubz[si]g]nez ce jourd'hui dix sept[ie]me Mars Mil Six cens quarente huit acceptez par lesd.' S<sup>rs</sup> assocyez portant c[on]sente[m]ent de f[air]e la p[rese]nte descharge Les minuttés desq[ue]lz contractz sont en la possession de Chaussiere l'Ung desd.' No[tai]res Soubz[si]g]nez

Chaussiere

Pourcel

*Sign. Autogr.*

APPENDICE

Somme de Quarente deux mil livres tournois Dont Ilz se sont tenus & tyennent po[ur] c[on]tens len ont q[ui]ttée & t[ous] au[tr]es, de laq[ue]lle So[mm]e led. S<sup>r</sup> de la dauversiere aud. nom en a employé La Somme de Quatre Mil Livres po[ur] La nourriture entretyen et payement de dix ouvriers envoyez en lad.' Isle Au mois de Juing dernier po[ur] bastir led. Hospital \* Suivant la p[ro]messe q[ui]l en avoit baillée Et le certificat du S<sup>r</sup> de Chomedey commandant en lad.' Isle po[ur] Lesd.' S<sup>rs</sup> Assocyez q[ui]l a fourny A lad.' personne Et en employera deux Mil livres t[ournoi]s po[ur] la subsistance desd. dix hommes durant lannée p[rese]nte. Et Quand au surplus de lad. Somme de Quarente deux mil livres t[ournoi]s Montant a la somme de Trente Six Mil Livres lesd.' S<sup>rs</sup> Drouart et de la dauversiere ont p[ro]mis & promettent esd. noms lemployer en achapt dherittage ou Constitu[ti]on de rente Au p[ro]ffit dud.' Hospital Et fournir /Coppie du contrat qui en sera passé a lad.' personne qui f[ait] lad.' fonda[ti]on dedans trois mois prochains venans Po[ur] estre le revenu ou rente en provenant applicqué a lentretyen dud. Hospital suivant linten[ti]on de lad.' personne Po[ur] Laq[ue]lle personne & les Siens On Sera tenu de prier & f[air]e prier dieu par lesd. pauvres A perpetuité et duquel revenu ceulx qui administreront led.' Hospital Seront tenus rendre c[om]pte Au S<sup>r</sup> Evesque qui sera dieu aydant bientost estably aud.' pais Ou A Ses grandz vicaires residens en lad.' Isle de Montreal et cependant A celuy qui y commande po[ur] Lad. Socyetté qui sera tenu d'envoyer p[ar] ch[ac]un An coppie dud.' c[om]pte ausd.' S<sup>rs</sup> Assocyez, Recoignoissans lesd. S<sup>rs</sup> drouart et de la dauversiere esd. noms Que lad.' donna[ti]on et fonda[ti]on a este f[ai]te par lad.' personne a la charge qu'au cas q[ue] Lad. Isle de Montreal vint a estre Inhabité et habandonné tout a

\* & nourriture des pauvres Sauvages y Survenans

L'HÔTEL-DIEU

faict tant p[ar] les Francois que par Les Sauvages Sans esperance dy pouvoir retourner et que led.' Hospital fust rendu Inutile / en ce cas (et non au[tr]ement) L'jnten[ti]on de lad. personne est Veult & entend q[ue] Led. fond ou rente telle q[ue]lle aura este acquise ou constituéé de lad. Somme de Trente Six Mil Livres Appartyenne a l'Hostel dieu de ceste Ville de Paris Auquel po[ur] cet effet elle en a f[ai]t don Irrevocable Ce qui a este accordé et p[ro]mis a lad.' personne Les No[tai]res Soubz-[sig]nez Stipullant po[ur] elle par lesd.' S<sup>rs</sup> c[om]parans esd.' noms prom[ettan]t & obli[gean]t & esd. noms Ren[oncean]t & Faict & passé en l'estude de Chaussiere l'Ung desd. no[tai]res Lan Mil Six cens Quarente Quatre Le douziesme J[ou]r de Janvier Après midy et ont signé./.

Drouart

Le Royer

Pourcel

Chaussiere

*Signatures autographes.*

\* \* \*

Vente

Jacques Labbé

Aux pauvres

f. P<sup>re</sup>

de l'isle de Montreal.

XVI <sup>e</sup>	Janvier	1644
XXIII <sup>e</sup>	Janvier	1644
XXV <sup>e</sup>	Mars	1644

Fut present en sa personne Jacques Labbé escuyer S<sup>r</sup> de Bellegarde demeurant en ceste Ville de Paris rue saint Anthoine parroisse S<sup>t</sup> Paul en la maison ou pend pour enseigne le plat destain, Lequel Confesse avoir vendu, ceddé, quitté, transporte et dellaisse et p[ar] les p[rese]ntes vend cedde, quitte, transporte et dellaisse des maintenant du tout A tousjours Promis & pro-

## APPENDICE

met garentir envers et contre t[ou]s de to[u]s troubles et empeschem[ent]s g[e]n[er]alement quelconques A la compagnie des Assocyez p[ou]r la conversion des Sauvages de la nouvelle France en l'Isle de Montreal ce Aceptant par Bertrand Drouard escuyer gentilhomme ord[i]nair de Monseigneur Leduc dorleans Secretaire de lad. c[om]pagnie dem[euran]t a Paris rue de la verrerie parroisse Saint Jean en greve Au nom et comme procureur de Noble Homme Hierosme Le Royer Sr de la dauversiere procureur de lad. c[om]pagnie et de luy fonde de procura[ti]on Spe[ci]alle A leffet des p[re]sentes passéé pardevant Pourcel et Chaussiere lung desd. no[tai]res Soubz [sig]nez \* demeuréé A ces p[re]sentes po[ur] y avoir, Les terres fiefs Maisons rentes et choses qui ensuivent Cest assavoir La terre & vavassorie du Val/de bouville parr[oiss]e Ste marg[ueri]tte Sur Duclair Consistant en une grande mesure contenant environ Six acres de terres, Une Maison / granges, estables, Pressoir Cour deux Pavillions et au[tr]es logemens, Avec le nombre de Quatre Vingt dix acres de terres labourables ou environ circonstances et dependances d'Jcelle Sans en rien reserver exepter ny retenir et tout aultant qu'en tyent a p[re]sent Charles Cauvin qui en est fermier \* Plus une piece de bois taillis dependant de lad. terre contenant quatorze acres enoncés au premier lot des partages f[ai]tz entre lesd. S<sup>rs</sup> Vendeur & Ses freres Apres le decedz de deff[un]t M<sup>re</sup> Messire Raoul Labbé Vivant Seig[neu]r de lamothe con[seill]er du roy en Sa cour de p[ar]lement de rouen pere dud. Sr Vendeur le dixneuf[ie]me Mars MVI<sup>c</sup> Vingt sept, Plus ung Acre de terre proche le Val de bouville fieffé A Michel de la Houlle Moienant neuf Livres de rente Plus une petite ferme noméé la cricque Joignant Lesd. bois taillis q[ue] tyent A p[re]sent A ferme Pierre de la lande Et encorres une au[tr]e ferme & heritages

\* le douze[ie]me des p[re]sents mois et an  
Labbé.

*Signat. autogr.*

Labbé  
*Signat. autogr.*

\* et quen a cy devant tenu Pierre Berthault & Robert Lebreton a la reserve demy verges de terre †

Labbé.

*Sign. autogr.*

† ou environ vendus par Led. Sr Vendeur au Sr Carouge cy Apres nommé.

Labbé.

*Sign. autogr.*

L'HÔTEL-DIEU

Assizes en lad.' parroisse Acquise p[ar] Georges Labbé escuyer S<sup>r</sup> despreville frere dud.' S<sup>r</sup> Vendeur de Pierre & Robert Lebreton lesd. terres herittages & bois App[artenan]t aud. S<sup>r</sup> Vendeur de son propre au moyen du contract deschange Soubz Seing privé f[ai]t entre luy et le S<sup>r</sup> despreville Son frere le XXJ.<sup>e</sup> Juing MVI.<sup>e</sup> quarente recogneu lesd. Jo[ur] et controllé et c[on]firmé / par arrest du parlement de Rennes du Sept[iem]e No[vem]bre MVI.<sup>e</sup> quarente trois & transaction du douz[iem]e des presens mois et An Comme aussy led. S<sup>r</sup> Vendeur cedde & transporte & promet garentir co[mm]e dessus Aud. S<sup>r</sup> acceptant esd. noms toutes les terres herittages & rentes contenues Au second dezd.' lots Sans aucune chose exep<sup>r</sup>ter reserver ny diminuer Led. lot choisy p[ar] led. S<sup>r</sup> Vendeur tant au moyen de la disposityon q[ui]l avoit f[ai]t[e] de partye d'Jcell[ui] Que de ce q[ui]l a tousiours jouy depuis sa majorité et c[on]tenu aud.' lot et en tant que besoing seroit A decl[ar]e p[ar] les p[rese]ntes q[ui]l prend et choisy led. second Lot po[ur] Soy Led. lot c[om]posé de dix huict articles Soubz Lesq[ue]lz sont c[om]pris les fiefs & Seigneuries de Linet et de Recusson Assis en lad.' parroisse S<sup>te</sup> Margueritte Consistans en domaines fieffez et rentes en deniers grains oeufs oiseaux honne[urs] homages reliefs treiz[iem]e franchises et libertez enoncez p[ar] les adveuz renduz A la chastellenye du Trait dont Jlz sont mouvans. En la petite ferme de lantien domaine de Recusson en deux Acres de terres faisant partye de trois L'au[tr] Ayant cyde[van]t esté Vendue Au S<sup>r</sup> de Carouge en une petite Maison du domaine du livet En quarente / Six livres de rente a luy deubz p[ar] Jean Pouty boucher po[ur] et au lieu de la ferme Assize a la corderie Plus en la ferme de la boudiniere En La Ferme de la Mercerie En dix acres de terres proche de la bellemaison En la ferme desmontz en La ferme

Labbé  
Sign. autogr.

## APPENDICE

du Roncheray En la ferme de Clanquemure, en deux pieces de bois taillis, Lun c[on]tenant douze acres Lau[tr]e huict plus ou moins sy plus y a, Et encorres en la ferme scize en la parroisse de touteville en cau Vendue aud. S<sup>r</sup> Vendeur A faculté de Reméré p(ar) led. S<sup>r</sup> de lamothe Son frere po[ur] La Somme de trois mil livres t[ournois] Et g[e]n[er]alement Vend cedde & transporte & promet garantir co[m]me dessus toutes les depp[and]ances desd. terres & fermes Assizes en lad. parroisse S<sup>te</sup> Marg[ue]ritte et es environs Sans aulcune chose reserver ny retenir d'Jcelles encorres quil ne soit Jcy p[ar] le menu exprimé, Plus trois Maisons scizes en la Ville de Rouen ten[an]t ensemble p[ar] le devant au carrefour de Renelle parroisse S<sup>t</sup> Laurent Ainsy q[ue]lles se pours[ui]vent c[om]portent et extendent de toutes partz et de fond en comble toutes lesd.' terres fiefs fermes maisons et herittages plus au long exprimees p[ar] led. Lot Plus Vend cedde quitte & transporte / & Promet garantir fournir & f(aire) Valloir et tr[ansport]er en prin[cip]al et arr[er]ages fors du f[ai]t du prince p[ou]r Les rentes Sur la Ville A lad. c[om]pagnie ce Acceptant p[ar] led. S<sup>r</sup> Drouart Les rentes q[ui] en suivent Cest ass[avo]ir cent dix neuf Livres de rente en dix partyes Sur lad. Ville de Rouen traicte domaniale & receptes g[e]n[er]alles d'Icelles et dix livres Sur les geniers a sel, dix Livres de rente deubz par Richard Haudriet Au[tr]es dix livres de rente deubz p[ar] Jean de Conihouy Au[tr]es dix livres p[ar] les h[eriti]ers Le Carpentier, Unze livres de rente p[ar] les hoirs La Guerandiere, Cent Solz p[ar] le nommé Cappelle \* Et Six livres p[ar] Le nommé beauchamp au lieu de Pierre Dufret plus quatre boisseaux d'avoine et deux chappons de rente deubz par Leonard Vivien Plus deux boisseaux d'avoine et deux chappons de rente deubz par Pierre Leclerc Et encorres Un au[tr]e bois-

\* Soixante livres t[ournois] de rente deubz par Pierre Berthault laboureur demeurant en la parr[ois]se de clair & p[ar] luy constituez aud. S<sup>r</sup> Vende[ur] par contract de con[stituti]on du trenti[em]e Juillet MVI.<sup>e</sup> Quarante Ung

Labbé.  
Signat. autogr.

L'HÔTEL-DIEU

seau davoine et deux chappons de rente deubz p[ar] Jean Gervais, toutes lesd. Rentes † app[artenan]t aud. S<sup>r</sup> Vendeur Tant au moyen dud. Lot q[ue] des acq[ui]sitions q[ui]l en a f[ait] Et g[e]n[er]allement Vend, cedde, quitte et transporte a Lad. c[om]pagnie Tout ce q[ui]l Luy c[om]pert et app[art]ient tant de son / chef q[ue] du chef des S<sup>rs</sup> desperville dJncarville et de lamothe Ses freres es Successions de ses feuz pere et mere Sans aussy en rien reserver ny retenir encores q[ui]l ne soit Speciffie p[ar] le detail po[ur] de tout ce q[ue] dessus jouir faire et disposer p[ar] la c[om]pagnie de ce Jo[ur] en avant Ensemble des arr[erag]es des Rentes fruitz & revenus desd. biens maisons et heritages q[ui] se trouveront deubz et escheuz au Jo[ur] S<sup>t</sup> \* Cestz presens Vente cession & transport f[ait]z A la charge des cens redevances & droictz q[ue] peulvent debvoir lesd. choses venduz et encorres a la charge de payer et continuer p[ayer] et en lacquit dud. S<sup>r</sup> Vendeur Cinq Cens livres t[ournois] de rente d'une part deubz aud. S<sup>r</sup> desperville, † Et encorres de Six cens quatre vingtz trois Livres Six Sols huict deni[er]s en plus[ie]urs p[ar]tyes constituées & racheptables au denier XIIIj s[e]ullem[ent] Cent cinq[uan]te Livres t[ournoi]z de rente deubz à la damoiselle de laporte p[ar] contract du denier May MVL<sup>c</sup> XXXIX, Cinq[uan]te Livres de rente faisant moityé de Cent Livres constituez a lad. dam[oise]lle p[ar] led. S<sup>r</sup> Vendeur et led. S<sup>r</sup> desperville Soll[idai]rement p[ar] contract du XIII<sup>e</sup> Mars MVI<sup>c</sup> Quarente, Au[tr]es Cinq[uan]te Livres de rente faisant moityé de Cent Livres constituez a lad. da[moise]lle p[ar] lesd. S<sup>rs</sup> p[ar] contract du XXII<sup>e</sup> febvri[er] 1641, Soixante Six livres de treize solz quatre deniers de rente faisant partye de deux Cens livres de rente constituer / au S<sup>r</sup> Cocqueret ad[vo]cat aud. Rouen p[ar] led. S<sup>r</sup> Vendeur et lesd. S<sup>rs</sup> desperville et

- Labbé.  
Signat. autogr.

† Et une piece de terre fieffe A Gabriel Guenon aux droitz de chasse pour soixante Sols et trois poulles par chacun an

Labbé.  
Signat. autogr.

\* Michel dernier passé Labbé.

Signat. autogr.

† Lad. rente non racheptable

Labbé.  
Signat. autogr.

APPENDICE

d'Incarville ses freres p[ar] contract du Vingt sept[iem]e May MVI<sup>c</sup> Quarente Ung, Cent soixante Six livres treize sols quatre deniers faisant aussy Le tiers de Cinq Cens Livres de rente p[ar] eulx constituez Aud. S<sup>r</sup> cocquet p[ar] contract du treizi[em]e octobre MVI<sup>c</sup> Quarante Ung, Cent cinq[uan]te Livres deubz p[ar] led. S<sup>r</sup> vendeur seul au tresor de legl[ise] S<sup>r</sup> Laurens de Rouen p[ar] contract du vingt deux[iem]e sep[tem]bre MVI<sup>c</sup> Quarente deux, Et encores cinq[uan]te Livres de rente deubz p[ar] led. S<sup>r</sup> Vendeur au S<sup>r</sup> Le Tessier p[ou]r toutes & au[cun]es au[tr]es charges debtes ypotecques redevances ny recours q[ue]lzconques Au moyen de lacte & promesse d'Indempnité passée au p[ro]ffit dud. S<sup>r</sup> Vendeur p[ar] led. S<sup>r</sup> desperville Le dixieme Juillet MVI<sup>c</sup> Quarente recogneu p[ar] d[evan]t Le Moine greffier aux req[ue]tes du pallais de Rouen le quatre Juillet XVI<sup>c</sup> Quarante ung controlle Le trois[iem]e Juin MVI<sup>c</sup> Quarante deux confirme p[ar] la transaction cy dessus francq et quitte des arr[erag]es desd. rentes et cens droictz seigneuriaux & de tout le passé Jusques a huy Fors q[ue] Lesd. arr[erag]es desd. rentes sont deubz po[ur] L'année courante a c[om]pter du J[our] de la constitution d'Jcelles Laq[ue]lle / année courante lad. c[om]pagnie sera tenue payer en lacquit dud. S<sup>r</sup> Vendeur et au[tr]e Moiennant La Somme de Trente Six mil Livres tournois Sur laquelle Somme Led. S<sup>r</sup> vendeur Confesse avoir eu & receu de lad. c[om]pagnie p[ar] les mains dud. S<sup>r</sup> Drouart Qui Luy a baillé c[om]pté Nombéré et dellivré p[resse]ns les No[tai]res Soubz[sig]nes en Louis, double Louis, escus d'or, quartz descu & monnoye Le tout bon La Somme de Trente deux Mil Livres tournois de laq[ue]lle le So[mm]e Ilz se sont tenus p[ou]r c[on]tens en ont quitte & quitte[nt] lad. c[om]pagnie et t[ou]s au[tr]es Et Quand Au surplus

Labbé.  
Sign. autogr.

L'HÔTEL-DIEU

\* d'huy en ung mois  
prochain

Labbé.

Sign. autogr. \*

Montant Quatre mil Livres tournois Led. S<sup>r</sup> Drouart aud nom A p[ro]mis sera tenu p[ro]met & juge bailler & payer Aud. S<sup>r</sup> Vendeur ou au porteur en ceste Ville de Paris en la maison et dom[ic]ille par luy cy apres esleu A \* Transportans desaissans & Voullans &. procureur le porteur donnant pouvoir &. Et a esté accorde quil sera loisible a lad c[om]pagnie faire decretter sur de et a ses fraiz et despens Lesd. choses p[ar] / elle cy dessus vendus Et sen rendre adJud[icai]-re p[ou]r lad. s[omm]e ou telle au[tr]e q[ue]lle advisera Et sy aud. decret JI Jntervenoit q[ue]lques opp[ositi]ons ou empeschemens procedant du f[ai]t dud. Vendeur JI p[ro]met & sera tenu les f[air]e vuidier et cesser sytost & Incontinant q[ue]lles seront venues a sa cog[noissan]-ce et q[ue]lles Luy auront esté signiffiées et sy au[cun]es desd. opposityons JI convenoit faire c[on]signer lad. s[omm]e JI p[ro]met la c[on]signer et payer les droictz de la c[on]signa[ti]on tant ord[inai]res qu'extra[or]d[inai]res et de tout en acquiter lad. c[om]pagnie. Et p[ou]r plus grande garentye de la p[rese]nte vente Led. S<sup>r</sup> Vendeur a p[rese]ntement baille et dellivré aud. S<sup>r</sup> Drouart aud. nom Lesd. partages transaction c[om]ptes baulx contractz de con[stituti]on et deschange Jndempnité et au[tr]es contractz & tiltres dessus decl[ar]ez & plus[ieur]s au[tr]es tiltres & papiers c[on]serrant & faisant men[ti]on de la proprieté desd. choses vendus \* desq[ue]lz La c[om]pagnie Sera tenu Luy ayder en cas q[ue]lle voullust cy apres le poursuivre en recours de lad. garentye Desclarant / Led. S<sup>r</sup> Drouart aud. nom Lad. Somme de trente deux Mil Livres t[ournoi]s cy dessus payée estre des deniers & f[ai]t partye de La somme de Quarente deux Mil Livres par luy et led. S<sup>r</sup> de la dauversiere receuz suivant lacte q[ui]lz ont passé p[ar] d[evan]t Lesd. Pourcel et Chaussiere no[tai]res Le douz[iem]e du p[rese]nt mois Au desir duq[ue]l JI fait la p[resse]nte decla-

\* desquelz Jnventaire sera faite par lezd. par-tyes Quand lung en requera lautre.

Labbé.

Signat. autogr.

APPENDICE

ra[ti]on, Et po[ur] Lexecu[ti]on des p[re-  
se]ntes circonstan[ces] et deppendan]ces[ Lesd.  
partyes ont esleu & eslizent le]ur[ domicile  
Irrevocable en ceste Ville de Paris scavoir Led.  
S<sup>r</sup> Vendeur en La maison de M<sup>e</sup> Croisyl ad[vo]-  
cat en p[ar]le[ment] et au con[sei]l prive du  
Roy scize rue neufve & parroisse S<sup>r</sup> Medericq Et  
Led. S<sup>r</sup> Drouart p[ou]r Lad. c[om]pagnie en  
La maison cy devant decl[ar]ée esq[ue]lz  
Lieux &c Non[obst]ant &c. Promettant Jcellui  
S<sup>r</sup> Drouart f[air]e ratiffier et avoir po[ur]  
agreable le p[rese]nt contract par Led. S<sup>r</sup> de la  
dauversiere Et au payement de lad.' So[mm]e  
de Quatre mil Livres t[ournoi]s et entretene-  
m[en]t dud. contract le f[air]e dhabondant  
obliger Et de lad. ratiffica[ti]on et obliga[ti]on  
fournir acte / Vallable aud. S<sup>r</sup> Vendeur d[a]ns  
Led. temps dUng mois &c Ainsy &. Promettent  
&c oblig[en]t &c Ch[ac]un en droit soy &  
Ren[oncean]t &c Faict &c passé en Lestude de  
Chaussiere lUng desd. No[tai]res Lan Mil six  
cens Quarante quatre Le Seiziesme J[ou]r de  
Janvier Apres midy Et ont signe ces p[rese]ntes  
Subjettes au sel

de bellegarde Labbe

Drouart

Pourcel

Chaussiere

*Signatures autographes*

---

Led. S<sup>r</sup> Jacques Labbé S<sup>r</sup> de bellegarde nommé  
Au contract cy dessus Confesse avoir eu et receu  
de Lad. c[om]pagnie cy dessus p[ar] les Mains  
dud. S<sup>r</sup> Drouart A ce p[rese]nt Qui luy a baillé  
payé c[om]pté Nombré dellivré p[rese]ns Les  
no[tai]res soubz[si]g[nez] en quartz descu &  
monnoye Le tout bon et ayant de p[rese]nt  
cours suivant leedit La Somme de Quatre Mil  
Livres t[ournoi]s restans a payer des Trente Six  
Mil Livres c[on]tenus cy dessus Dont q[uit]-  
te &c pr[omet] &c obl[ige] &c Ren[once] &c

## L'HÔTEL-DIEU

F[ai] & passe en lestude dud. Chaussiere Lan  
Mil Six Cens Quarente Quatre Le Vingt trois  
s[iem]e Jour de Janvier et ont signé.

de bellegarde Labbé

Drouart

Pourcel

Chaussiere

*Signatures autographes.*

---

Et le Vingt cinq [uiem]e Jour de Mars aud.'  
An Mil Six cens quarente quatre est comparu  
p[ar] devant lesd. no[tai]res Soubz[sig]nez  
Noble Homme Hierosme Le Royer S<sup>r</sup> de la dau-  
versiere nommé au contract de lau[tr]e part,  
Lequel Apres lecture A luy f[ait]e p[ar] l'Ung  
desd.' No[tai]res L'au[tr]e p[rese]nt dud. con-  
tract de lau[tr]e part Et q[ui]l A dit Avoir  
entendu & entendre A Jcell[ui] contract & tout  
ce q[ui]l contyent Lo[u]é, grée, ratiffié c[on]-  
firmé et approuvé Lu et eu po[ur] agreable  
Veult et c[on]sent qu[ui]l sorte son plain et  
entier effet selon Sa forme & teneur Promet &  
oblige &c Ren[once] &c F[ai] et Passé es estu-  
des desd. no[tai]res Lan mil Six cens Quarente  
quatre Led. J[ou]r cy dessus Et a signé

Le Royer

Pourcel

Chaussiere

*Signatures autographes.*

---

Pardevant Les No[tai]res gardenotes du Roy  
n[ot]re Sire en son Ch[ate]let de Paris soubzsi-  
gnez Noble homme Hierosme Le Royer S<sup>r</sup> de  
la dauversiere demeurant ordinairement A la  
Fleche en Anjou estant de p[rese]nt en ceste  
ville de Paris Logé rue des marmouzets par-  
r[oiss]e St. Pierre aux boeufs en la maison ou  
pend po[ur] enseigne La Fleur de lys procureur  
de la compagnie des Associez po[ur] La con-

## APPENDICE

version des Sauvages de la nouvelle France en l'Isle de Montreal, Lequel aud' nom A fait et constitué Son procureur g[e]n[er]al & spe[ci]al Bertrand Drouart Escuyer gentilhomme ord[i]nair[e] de Monseigneur Le Duc D'orleans Secr[etai]re de lad.' c[om]pagnie, Auquel Il a donné pouvoir & puissance de po[ur] Luy et en son nom, aud.' nom de procureur djelle c[om]pagnie Accepter Le contract dacquityon qui Sera f[ai]t au nom & proffit de lad. c[om]pagnie, des trois Fiefs & Seigneuries de Lynet, Recusson, Du Val de bouville Rentes et autres herittages App[artenan]ces et depp[end]ances desd.' terres Scituees au pais de Normandye parroisse de S<sup>te</sup> Marguerite Sur ducler et des Au[tr]es herittages & rentes qui seront enoncez / par led.' contract de vente, Payer Le prix de lad.' vente ou partye d'Jcelluy et Au payement du surplus y obliger led. S<sup>r</sup> con[stitu]ant Avec led. S<sup>r</sup> procureur Tant esd. noms Que en le[urs] propres & privés noms soll[idairement] Sans division discu[ti]on ne forme de fidejussion Aux renoncia[ti]ons A ce requises et necess[ai]res Tant & sy avant q[ue] le cas le requier, decl[ar]er par led. S<sup>r</sup> p[ro]cureu[r] Que Des deniers qui seront payez Il y en aura La Somme de Trente six mil Livres t[ournois] p[ar] eulx receuz suivant lacte q[ui] lz en ont passé cejourd'hui p[ar] d[evan]t les no[tai]res Soubz[sig]nez et g[e]n[er]alement Promett[ant] &c obligéant & Faict & passé en l'estude de Chaussiere l'Ung des No[tai]res soubz[sig]nez Lan Mil Six cens Quarente Quatre Le Douziesme J[ou]r de Janvier Et a signé./.

Le Royer  
Chaussiere

Pourcel

*Signatures autographes.*

L'HÔTEL-DIEU

\* \* \*

Declaration  
f<sup>t</sup> P<sup>re</sup> en parchemin. a la Compagnie de Montreal.  
Pierre Chevrier

XXV<sup>e</sup> Mars 1644

Aujourd'hui datte des P[rese]ntes sont  
c[om]paruz pardevant les No[tai]res garde-  
notes du Roy n[ot]re Sire en Son Ch[ate]let  
de Paris Soubz[sig]nez Pierre Chevrier escuyer  
S<sup>r</sup> de Fancamps et Noble homme Hierosme Le  
Royer S<sup>r</sup> de la dauversiere dem[euran]ts en la  
ville de la Fleiche estans de p[rese]nt en ceste  
Ville de Paris logez ensemblement Rue des Mar-  
mouzetz en la maison ou pend pour enseigne la  
Fleur de lys parroisse de la magdellaine en la cite,  
Lesquelz ont dict et decl[ar]e recogneu et con-  
fessé que l'accepta[ti]on quilz ont f[ai]te de la  
donna[ti]on quilz le[ur] a este f[ai]te tant  
par M<sup>e</sup> de lozon con[seill]er du roy en ses  
c[ons]eils Que par M<sup>rs</sup> de la compagnie de la  
nouvelle France de l'Isle de Montreal en lad[ite]  
nouvelle France et au[tr]es terres aud[it] lieu  
par trois divers contractz Dont lung passé en  
la ville de Vienne en Dauphiné p[ar]d[evan]t  
[Courdon] No[tai]re audit lieu le [7<sup>e</sup>] Jo[ur]  
de [Aoust] MVI<sup>c</sup> [quarante] Le second [30  
Avril 1638] et le trois[iem]e Signé Lamy secr<sup>re</sup>  
de lad[ite] compagnie de La Nouvelle france le  
[15 Janvier 1636] A esté et est po[ur] et au  
nom de Messieurs Les assocyez po[ur] la con-  
version des Sauvages de la nouvelle France dans  
lad[ite] Jsle de Montreal Ausq[ue]lz partant  
Jlz en font en tant que besoing est ou seroit  
cession & transport Ny pretendant aulcune chose  
que comme estans du nombre desd[its] assocyez  
Dont et de laq[ue]lle pre[sen]te declara[ti]on  
Lesd.<sup>s</sup> S<sup>rs</sup> de Fancamps et de la dauversiere ont  
requis / le p[rese]nt acte ausd[it]s No[tai]res  
pour servir a lad[ite] compagnie en temps &  
lieu ce que de raison, Ce fut ainsy f[ai]t et

APPENDICE

passé requis et octroyé es estudes des No[tai]res  
Soubz [sig]nez Lan Mil Six Cens Quarente qua-  
tre Le Vingt cinq [uiem]e J<sup>r</sup> de Mars Apres midy  
et ont Signé.

Le Royer

Chevrier

Pourcel

Chaussiere.

*Signatures autographes.*

Procuration

\* \* \*

Procuration

Hierosme Le Royer

a (Bertrand Drouart)

ft

XXVIII<sup>e</sup> Mars 1644.

R. C.

Pardevant Les No[tai]res gardenotes du Roy  
n[ot]re Sire en Son Ch[ate]let de Paris Soubz-  
[sig]nez Fut present en Sa personne Noble  
homme Hierosme Le Royer S[ieu]r de la dau-  
versiere demeurant ordinairement A la Ville de  
la Fleche estant de present en ceste Ville de  
Paris Logé rue des marmouzetz parroisse S<sup>t</sup>  
Pierre aux boeufs en la maison ou pend pour  
enseigne la fleur de lys procureur de la compa-  
gnie de Mess[ieu]rs Les assocyez pour la con-  
version des Sauvages de la nouvelle France en  
l'Isle de Montreal, Lequel a faict et constitué  
Son procureur [Bertrand Drouart] Auquel Il  
a donné pouvoir et puissance de po[ur] et Au  
nom de lad.' compagnie des Assocyez prendre  
possession & Jouissance des Maisons terres herit-  
tages, cens rentes droictz Seigenuriaulx et au-  
[tr]es choses Vendus a lad.' compagnie de  
Montreal par Jacques Labbé escuyer S<sup>r</sup> de belle-  
garde par contract passé pardevant Pourcel et  
Chaussiere l'Ung des No[tai]res Soubz<sup>nez</sup> Le  
Seiz[iem] Janvier dernier et ce en consequence  
dud.' contract lesd[its] opposants pardevant  
lun'd/ et g[e]n[er]alement f[air]e po[ur]

L'HÔTEL-DIEU

led[it] S<sup>r</sup> con[stitu]ant oudit nom de procureur de lad.' Compagnie comme Sy p[rese]nt en personne y estoit jacoit & promettant & Faict & passé es estudes des No[tai]res Soubz-[sig]nez Lan Mil six cens Quarante quatre Le Vingt huict[iem]e Jour de Mars et a signé

Le Royer

Pourcel

Chaussiere

*Signatures autographes.*

Constitution

\* \* \*

Conventions

Pierre Chevrier

et Louis Dailleboust

ft P.

XVII<sup>e</sup> Mars 1648

R. C.

Furent P[rese]ns en leurs personnes Pierre Chevrier Escuyer Seigneur de Fancan demeurant es Faulxb[ourg] S<sup>t</sup> Germain des prez rue Cassettes parroisse S<sup>t</sup> Sulpice et Noble homme Hierosme Le Royer S<sup>r</sup> de la dauversiere dem[eurant] en la Ville de la Fleche estant de p[rese]nt en ceste Ville de Paris Logé rue des marmouzets en la Maison ou pend pour enseigne La fleur de lys parroisse S<sup>t</sup> Pierre aux boeufs, Seigneurs de LJsle de Montreal & Lieux en dependans en la nouvelle France, Tant pour eulx q[ue] po[ur] le[urs] Assocyez demeurans en France, Et Louis Dailleboust escuyer Lieutenant au gouvernement du Fort & Jsle dud..' Montreal Et G[e]n[er]al de la Flotte dud.' pays y demeurant estant de p[rese]nt en ceste Ville de Paris Logé en lad.' Maison de la fleur de lys rue des marmouzetz Tant po[u]r eulx q[ue] po[u]r Paul de Chomedey escuyer S<sup>r</sup> de maison neufve Gouverneur desd.' Fortz et Jsle, de dem[oi]zelle Jeanne Mansse administratrice de Lhospital S<sup>t</sup> Joseph dud.' Montreal et y demeurante, Par

## APPENDICE

\* par led.' Sr de  
maison neufve  
L.R. Segulier  
Signat. autogr.

laq[ue]lle \* Jlz promette[nt] f[ai]re accepter  
& ratiffier ces p[rese]ntes et en fournir Acte dans  
Ung An dhuy prochain Lesquelz ont recogneu  
et c[on]fessé dit et decl[ar]é qu'ayant c[on]feré  
avec la personne q[ui] des le / douzieme Jan-  
vier MVI<sup>c</sup> quarante quatre nauroit Voullu estre  
nommée Au contract de fonda[ti]on cy de-  
v[an]t faict d'Ung hospital en lad.' Jsle, Pour  
y recepvoir Les pauvres Francois Et Sauvages  
mallades ou passans Et q[ui] pour cet effet  
auroit fourni La somme de Quarente deux Mil  
Livres t[ournoi]s dont Six auroient esté em-  
ployez ainsy q[ui]l est porté par led.' contract,  
Et les trente Six mil livres restans employez en  
lachapt des herittages men[ti]onnez par au[tr]e  
contract du Seiz[iem]e desd.' mois et An, Lequel  
contract ayant depuis esté resolu et lesd.' trente  
Six mil livres retenuz par Les procure[ur]s qui  
ont Soing des aff[air]es de lad.' Jsle en France  
Lesq[ue]ls Ayant déposé Lad. Somme es mains  
de q[ue]lques par[ticuli]ers Jceulx particuliers  
ont payé La Somme a laq[ue]lle Les Interrestz  
essent peu monter Suivant lordonnance Les-  
quels Interrestz avec au[tr]es charitez faictes par  
lad.' personne ont este employez Tant a ladmi-  
nistrati[on] dud.' hospital achapts de meubles  
que nouritures des pauvres Au moyen de quoy  
Jl estoit necess[air]e de Soigner A l'employ des-  
d[ites] trente Six Mil livres A ce q[ue] dud.  
revenu Les pauvres puissent estre gouvernez  
Nouriz & Soignez, Et Ayant lad.' personne con-  
sideré q[ue] lad.' Fonda[ti]on po[ur] Ung  
hospital / estoit trop foible, elle auroit decl[ar]é  
ausd.' S<sup>rs</sup> q[ue]lle La voullait augmenter  
Jusques a trois mil livres de revenu au denier  
Vingt Et p[ou]r cet effet ou[tr]e Lesd.' trente  
Six mil Livres q[ui] Sont en deniers comptans  
(Les quatorze mil livres q[ue] Lad.' personne  
A aumosnez a plus[ieu]rs fois depuis le pre-  
mier contract Jusques a p[rese]nt A leffet cy  
dessus y compris les Six mil livres q[ui] avec

## L'HÔTEL-DIEU

lesd.' trente six mil livres c[om]posent Les  
 quarente deux mil Livres dud.' premier con-  
 tract) fournir encorres La somme de Vingt  
 quatre mil Livres qui Sera en tout Soixante  
 mil Livres q[ue] lad.' personne qui A fait  
 lad.' Fonda[ti]on Auroit trouvé bon/estre bail-  
 lez A Con[stituti]on de rente Scavoir Quarente  
 quatre mil Livres A M<sup>e</sup> Gaston de Ranty ch[e-  
 valier] vicomte dud.' Lieu et la dame son espou-  
 ze faisant deux mil deux cens livres de rente Et  
 les Seize mil livres restans aud.' S<sup>r</sup> Baron de  
 fancan au denier dix huict faisant huict cens  
 quatre vingtz huict livres dix Sept sols Neuf  
 deniers de rente Lad.' fonda[ti]on f[ai]te Aux  
 charges qui ensuivent \* C'est assavoir q[ue]  
 Lad.' dam[oise]lle Mansse demeurera adminis-  
 tratrice / dud.' hospital Sa vie durant po[ur]  
 avoir La direction dud. revenu Le soin de la  
 nourriture & entretyen des pauvres et y estre  
 aussy Nourrie et entretenue Aux despens de lad.'  
 fonda[ti]on. Et apres le decedz de lad.' damoi-  
 selle Mansse Il y sera estably aud. Hostel dieu  
 une communaulté dhospitalieres qui Serviront  
 les pauvres gratuitement & non Aux despens de  
 lad.' fonda[ti]on, Que Les comptes de lad.  
 administra[ti]on dud. revenu Seront annuelle-  
 ment rendus Sur les Lieux p[ar] lad.' dam[oi-  
 se]lle Mansse et les hospitalieres qui luy Succed-  
 deront Tant Au Sieur Evesque dud. pays quand  
 Il aura pleu a dieu q[ui]l en Soit estably q[ue]  
 au Gouverneur de l'ad.' Jsle de Montréal ou son  
 Lieutenant en son absence, Et au Scindic des  
 hab[it]ans d'Jcelle Jsle \* Superieur  
 esclésiastique seculier ou regulier dud.' Montreal,  
 Le double duquel compte Sera envoyé par ch[a-  
 c]un An Ausd.' Seig[neu]rs de lad.' Jsle resi-  
 dans en France p[ou]r le veoir et le communi-  
 quer a lad.' personne q[ui] A fait Lad.' fonda-  
 da[ti]on \*\* Qu'en cas q[ui]l ne se trouve des  
 hospitalieres q[ui] veuille[nt] administrer &  
 servir Led.' hospital aux conditions cy dessus

\* et non au[tr]ement  
 L. R.  
 Segurier  
*Signat. autogr.*

\* cependant au lieu dud.  
 Evesque Sera appellé a la  
 redition dud.' compte Le  
 L. R.  
 Segurier  
*Signat. autogr.*

\*\* tant quelle vivra  
 seullement  
 L. R.  
 Segurier  
*Signat. autogr.*

## APPENDICE

Lad. personne q[ui] a f[ai]t Jcelle fonda[ti]on  
 Veult et ordonne q[ue] Lad.' administra[ti]on  
 Soit f[ai]te par lesd.' Seig[neu]rs de l'Jsle Et  
 Regie par telles personne q[ui] l le[ur] plaira  
 choisir Sans q[ue] Led S<sup>r</sup> Evesque ou Superieur  
 esclésiastique puisse pretendre aulcun droit en  
 ladministra[ti]on du temporel dud.' hospital a  
 lesgard de lad.' fonda[ti]on. Laq[ue]lle fonda[ti]on  
 dud.' hospital ne pourra estre changéé  
 Ny transféréé hors de lad.' Jsle Ny le fond de  
 lad.' fonda[ti]on diverty ailleurs p[ou]r  
 q[ue]lques causes et occa[si]ons q[ue] Se soit,  
 Et sans q[ue] p[ou]r raison des con[stituti]ons de  
 rente cy dessus enoncées Lesd.' Seig[neu]rs de  
 l'Jsle Ny lesd. S<sup>rs</sup> consentants Soient ou  
 demeurent responsables en q[ue]lque  
 fasson que ce soit desd.' Con[stituti]ons de  
 rente parce qu'elle Les A agreees Et en cas q[ue]  
 Lesd.' rentes viennent a estre racheptees  
 Lad.' personne qui A f[ai]t lad.' fonda[ti]on  
 charge Lesd.' Seig[neu]rs de l'Jsle de pourvoir  
 au remploy des deniers Soit en rentes ou  
 achapt \* q[ui]ls feroient p[ou]r le[urs] propres  
 affaires Sans pourtant com[m]e dit est  
 demeurer responsab[les] de Levenement  
 desd. remploys / Comme aussy les  
 arr[er]ages desd. Rentes Seront per-  
 ceuz par ch[ac]un An en ceste Ville de  
 Paris p[ar] led.' S<sup>r</sup> de la dauversiere esd.  
 noms ou au[tr]es personnes Ayans charge  
 spe[ci]alle de luy po[ur] estre par luy  
 envoyez A lad.' dam[oise]lle Mansse,  
 Soubz lesquelles clauses et conditjons  
 Lad.' personne qui a faict Lad.' fonda[ti]on  
 Ayant decl[ar]e Ausd.' Sieurs surnommez  
 Voulloir La fonda[ti]on Susd.' sortir son  
 effet et non au[tr]ement Lesd.' Sieurs de  
 Fancan, De la dauversiere et daillebout  
 es noms et quallitez Susd.' Ont  
 Accepté La presente fonda[ti]on et  
 p[ro]mis dy Satisf[air]e & recongneu  
 avoir en le[urs] mains Lad.' so[mm]e de  
 trente Six Mil livres q[ui] Le[ur] a este  
 rendue p[ar] ceulx qui lavoient en  
 depost et avoir aussy

\* d'Immeubles Avec  
 les mesmes soins

L'HÔTEL-DIEU

receu de lad. personne q[ui] a f[ai]t lad. fonda[ti]on La Somme de Vingt quatre Mil livres pour parachever & f[air]e Lad. Somme de Soixante Mil livres de laq[ue]lle Ilz demeurent deschargez au moyen desd. deux contractz de con[s]tituti]on de rente passez l'Ung avec lesd. S<sup>r</sup> et dame de Ranty / dont le prin[cip]al est de Quarante quatre mil livres Lau[tr]e Avec led. S<sup>r</sup> de Fancan dont Le prin[cip]al est de seize mil livres Et aussy \* q[ue] lad.' personne q[ui] a f[ai]t la fonda[ti]on A fourny A plus[ie]urs fois Lad.' Somme de Quatorze mil Livres employez co[m]me dessus est dit consentans Lesd.' S<sup>rs</sup> c[om]parans esd.' noms q[ue] les actes et minutttes faisant men[ti]on du despotez desd.' XXXVI<sup>m</sup> \*\* et faisant men[ti]on dJcelle fonda[ti]on Soient deschargez p[ar] les no[tai]res q[ui] les ont en le[ur] possession A la seulle exhibi[ti]on des p[rese]ntes Sans q[ue] po[ur] ce le[ur] p[rese]nce y Soit requise et necess[ai]re A la charge que le tout ne s[er]vira ensemb[le] q[ue] dune seulle & mesme chose tout ce q[ue] dessus stipulé et accepté p[ar] lesd' no[tai]res soubz[sig]nez en tant q[ue] faire Le peuvent po[ur] lad. personne q[ui] a f[ai]t lad. fonda[ti]on Ce f[ai]t en la p[rese]nce de Louis Segulier escuyer S<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Firmin q[ui] avoit baillé jceulx trente six mil livres nommé aux actes desd.' despostz q[ui] a aussy consenty la descharge dJceulx Pr[omettan]t obligean]t Ren[oncean]t & F[ai]t & passé en Lestude dud.' Chaussiere No[tai]re Lan Mil Six cens Quarante huict le dix sept [iem]e Jo[ur] de Mars Apres midy Et ont signé./.

\* reconnoissent  
L. R.  
Segulier  
*Init. et Signat. autogr.*

\*\* et led. contract du  
XII<sup>e</sup> Janvier XVI<sup>e</sup>  
quarante quatre  
L. R.  
Segulier  
*Init. et Signat. autogr.*

Chevrier

Le Royer

Louis Segulier

Dailleboust

Pourcel

Chaussiere.

*Signatures autographes.*

## APPENDICE

\* \* \*

Constitution  
Pierre Chevrier  
a lhospital de S<sup>t</sup> Joseph  
en lisle de Montreal.

ft P<sup>re</sup> et grosse.

XVII<sup>e</sup> Mars 1648.

R. C.

. . . . .  
Fut Present en Sa personne Pierre Chevrier  
escuyer Sieur de Fancamps demeurant es faux-  
bourgs Saint Germain rue Cassettes parr[oisse]  
Saint Sulpice Lequel a Recogneu et confessé  
avoir Vendu cree constitue assis et assigne par ces  
presentes des mainte[nan]t du tout a tousjours  
Promis & promet garentir envers et contre tous  
de tous troub[les] et empeschemens generale-  
ment quelzconques fournir et faire valloir en  
principal et arrerages A lhospital de S<sup>t</sup> Joseph  
estably pour les pauvres francois et Sauvages  
dans lisle de Montreal en la nouvelle France ce  
acceptant par nob[le] homme Hierosme Le  
Royer Sieur de la dauversiere Et Louis Daille-  
bout escuyer Lieutenant au gouvernement du fort  
et Jsle de Montreal general de la flotte dud. pais  
a ce presens acquereurs pour Jcell[ui] hospital  
Huict cens quatre vingtz huict Livres dix sept  
Sols Neuf den[iers] t[ournoi]s de Rente annuel-  
le et perpetuelle a les avoir et prendre lever gager  
recepvoir et percepvoir par les administrateurs  
dudit hospital presens & advenir Ausquels ou au  
porteur &c en La maison et domicile cy apres  
declaré led.' Sieur Vendeur con[stitu]ant a prom-  
mis et Sera Tenu bailler & payer par chacun /  
an aux quatre quartiers a Paris accoustumez  
esgallement Dont le premier quartier de paye-  
ment eschera au dernier Jour du present mois  
pour portion de temps Et Continuer &c En et  
Sur generalmente tous et chacuns les biens meu-  
bles & Immeubles presens et advenir dudit Sieur  
Vendeur constituant quil en a pour ce du tout

L'HÔTEL-DIEU

chargez affectez obligez et ypotecquez A fournir & faire Valloir Lesd.' huict cens quatre vingtz huict Livres dix Sept Sols Neuf Deniers t[ournoi]s de Rente Bon &c Nonobstant &c Pour en Jouir &c Cestz presens vente et constitution f[ait]e[s] Moyennant La Somme De Seize mil Livres t[ournoi]s que pour ce ledit Sieur Vendeur constituant En a confessé & Confesse avoir eu et Receu desd.' S<sup>rs</sup> de la dauversiere et Daillebout qui luy ont lad.' Somme baillée comptée nombree et Dellivree presens les Notaires Soubz Signez en lous et pistolles despaigne quartz descu Reaux et monnoye Le tout bon &c Dont &c c[on]sentant &c daissaisissant &c Voullant &c p[ro]cureur Le porteur &c donnant pouvoir &c Declarant led. Sieur Vendeur con[stit]uant Lad<sup>e</sup> Somme de / Seize Mil livres t[ournoi]s estre Pour convertir et employer au payement du pris d'une terre quil pretend acquerir \* et par le contract d'acquisition declarer comme Lad.' Somme y est entrée affin que led. Hospital Soit Subroge au lieu & privilege des Vendeurs Ainsy que ledict Sieur constituant a desapresent consenty et consent et dudit contract dasqui[siti]on fournir coppie duement collationnée ausdictz S<sup>rs</sup> administrateurs Dans Deux ans Dhuy prochain Sinon et a faulte de ce fournir bonne & suffisante cau[ti]on reseante & solvab[le] en ceste Ville de Paris au gre desd.' Sieurs a peine De tous despens dommages & jnterestz et destre contrainct au Rachapt de lad.' Rente et payement des arrerages qui en Seront deues Racheptable a tousjours lesd.' huict cens quatre Vingtz huict Livres dix Sept Sols Neuf Deniers t[ournoi]s de Rente en baillant et payant par le Racheptant ou Racheptans a ung \* pareille Somme De Seize Mil Livres t[ournoi]s avecq les arrerages qui en Seront lors Deubz et eschez frais & loyaux coustz Lequel Rachapt Jl ne pourra / toutefois faire quen advertissant lesd.' Administrateurs \* mois auparavant Pour pendant led.' temps trou-

\* Ce qu'il p[ro]met f[air]e  
Seguier  
*Signat. autogr.*

\* ou deux foys et deux payemens esgaulx.  
Seguier  
*Signat. autogr.*

\* Au domicile dud.' S<sup>r</sup> de la dauversiere p[ar] eulx trois  
Seguier  
*Signat. autogr.*

APPENDICE

ver employ des deniers qui Seront racheptez Prometans lesd.' S<sup>rs</sup> de la Dauversiere et daillebout faire agreer Le present contract par Dam[oise]lle Jeanne Mansse administratrice dudit Hospital et en fournir acte quand Requis en Seront Declarans en outre lesd.' Sieurs de La dauversiere & daillebout lad.' Somme de Seize mil livres provenir & faire partye de la Somme de Soixante mil Livres donnee a Deux fois audit Hospital Savoir trente Six Mil Livres mentionnée au contract du douziesme Janvier Mil Six cens quarante quatre qui avoient esté prestez par le S<sup>r</sup> De Saint Firmin aux Sieurs De Renty Le Royer et Sieur Vendeur con[stitu]ant par leurs promesses recognues par acte passé pardevant Chausiere lung Des Notaires Soubz Signez et Son compaignon notaires a Paris Le Vingt Sixieme fevrier mil Six cens quarente Six et Vingt quatre Mil Livres par au[tr]e contract ce Jourd'huy passé / pardevant Les No[tai]res Soubz Signez \* Et Pour Lexecu[ti]on des presentes lesd.' parties ont esleu et eslizent l[eu]r domicile Savoir ledit S<sup>r</sup> Vendeur con[stitu]ant en Sa maison et lesd.' Sieurs Le Royer & Daillebout esd. noms en la maison de bertrand Drouart escuyer Gentilhomme de Monseign[eu]r Le Duc Dorleans Seize Rue de La Verrerie esquelz Lieux &c Consentant Led. S<sup>r</sup> daillebout q[ue] Lesd.' S<sup>rs</sup> de La dauversiere et Drouart recoipve[nt] en son absence ou l'Ung deulx en l'absence de Lau[tr]e les arr[erag]es de lad.' rente, Mesmes Le Rachapt dJcelle ensemblement Et de tout en bailler telles quittances et descharges q[ue] besoin en Sera, Promettant lesd.' S<sup>rs</sup> daillebout et de la dauversiere f[air]e agreer ces p[rese]ntes Par Paul de Chomedey \* escuyer S<sup>r</sup> de Maisonneuve Gouverneur desd.' Fortz et Jsle de Montreal et par dam[oise]lle Jeanne Mansse administratrice de lhospital Saint Joseph dud.' Montreal / et y demeurantz Et dicell' en fournir acte dhuy en Ung An prochain venant Promett[ant] obl[i-

\* Au moyen du p[rese]nt Contract La promesse f[ai]e p[ar] led. S<sup>r</sup> Chevrier de la so[mm]e de Seize mil livres demeurera nulle et acquictée et [con]sentent lesd.' S<sup>rs</sup> De la dauversiere et daillebout pour le S<sup>r</sup> Firmin p[ou]r ce p[rese]nt que lad.' miuitte desd.' p[ro]messes l'emeure deschargée a la veulle exhibition des p[rese]ntes Sans q[ue] p[ou]r ce Le[ur] p[rese]nce Soit equise & necess[ai]re  
Seguier

Signat. autogr.

\* Sic.



## APPENDICE

er No[tai]res Le Six<sup>e</sup>  
 uillet XVI<sup>e</sup> Cinquante  
 ng La minutte de la-  
 ue]lle est pardevers led.  
 icher en Vertu de la-  
 ue]lle a este f[ai]te la  
 rese]nte descharge ce-  
 urdhuy Quatre<sup>e</sup> Mars  
 il Six Cens Cinquante  
 ois.

uret                      Chaussiere.  
*Signatures autographes.*

gouvernem[en]t du Fort et Jsle de Montreal  
 general de la Flotte Du pais a ce presens acque-  
 reurs pour Jcell[ui] Hospital Deux Mil Deux  
 cens Livres t[ournoi]z de Rente annuelle et per-  
 petuelle a les av[oir] et prendre lever gager  
 recepvoir et percepv[oir] par les administrateurs  
 dudit Hospital presens et advenir Ausq[ue]lz  
 ou au / porteur &c. En ceste ville De Paris en  
 la maison et domicile cy apres declare lesd.' Sieur  
 et dame Vendeurs con[stitu]ans ont promis  
 Seront tenuz prometent et gagent Sollidaire-  
 m[en]t comme dict est bailler et payer par cha-  
 cun An aux quatre quartiers a Paris accoustumez  
 esgallement Dont Le premier quartier de paye-  
 ment eschera au dernier Jour du present mois  
 pour portion de temps, Et Continuer &c Tant  
 en et Sur ladite maison ou Sont demeureans les-  
 dictz Seigneur et dame Vendeurs con[stitu]ans  
 Scize rue beautrellis, Jtem Lad.' terre et baron-  
 nyne De landelle Scize en normandye, baillage De  
 Caen Jtem lesdictes terres et Seigneuries de Mau-  
 rigny beaumesnil, Lesbenye, beaulieu, trois-  
 vaux, Saint Roufert, et fervache, en ladite pro-  
 vince Jtem lad.' terre et Seigneurie De Sity  
 Scize en brie baillage de Chasteau Thierry Jtem  
 ladite terre et Seigneurie de Villeneuve le Comte  
 baillage de Meaux appartenances et deppendances  
 desd.' terres Comme generalmente Sur to[us]  
 et chacuns les autres biens Meub[le]s et Jmmeu-  
 bles presens et advenir desdictz Seigneur et dame  
 Vendeurs con[stitu]ans Qu'ils en ont pour ce  
 Du tout / Chargez affectez obligez et ypotecquez  
 a fournir et faire vall[oir] lesdictz Deux Mil  
 Deux cens Livres tournois de Rente bons &c  
 Nonob[stant] et Sans que La generale obliga-  
 tion desroge a la Speciale ne la Speciale a la  
 generale Pour en Jouir &c Cetz presens Vente  
 et constitution faictz et Moyennant La Somme  
 De quarente quatre Mil livres tournois qui est a  
 raison du denier Vingt Laquelle so[mm]e les-  
 dictz Seigneur et dame Vendeurs constituans en  
 ont confessé et confessent avoir eu et receu des-

L'HÔTEL-DIEU

\* ou deux fois et deux  
payemens esgaulx  
De balsac  
Renty  
Signat. autogr.

dictz Sieurs de fancan de la dauversiere et daille-  
bout q[ui] leur ont ladite Somme Baillée comp-  
tée nombree et dellivree presens les notaires  
Soubz Signez en pistolles et louis Dor & mon-  
noye le tout bon et ayant de present cours Sui-  
vant leedict Dont & c[onse]ntans desaisiss &  
Voullant & procureur Le porteur & donnant  
pouvoir & Racheptables a tousjours lesdictz  
Deux mil Deux cens Livres t[ournoi]z de Rente  
en Rendant baillant et payant par Le Rachept-  
tant / ou Racheptant et une \* fois & pareille  
Somme de quarente quatre mil livres tournois  
avecq les arrerages qui en Seront lors deubz et  
escheuz frais & loyaux coustz Et lequel Rachapt  
Il ne pourront faire toutefois quen advertissant  
ledict Sieur de la dauversiere au domicile par  
luy cy apres esleu trois mois auparavant affin que  
pendant led.' temps Ilz puissent trouver employ  
desdicts Deniers Racheptez Declarans lesdictz  
Sieurs de Fancan de la dauversiere et daillebout  
ladite Somme de quarente quatre mil livres tour-  
[nois] provenir et faire partie de la Somme de  
Soixante mil livres tournois donnee a deux fois  
audit Hospital Savoir trente Six mil livres men-  
tionnee au contract du douziesme Janvier  
MVI<sup>c</sup> quarente quatre qui auroient esté prestée  
par le Sieur de Saint Firmin au D[ictz] Sieur  
de Renty Simon Chevrier & le Royr par leurs  
promesses Recognues par acte passé par devant  
Chaussiere / lung des Notaires Soubz Signez et  
Son compaignon notaires a Paris le vingt sixies-  
me febvrier mil Six cens quarente Six et Vingt  
quatre mil livres par autre contrat ce jourdhuy  
passé pardevant lesdictz notaires Soubz Signez.  
Au moyen duquel payement lesdictes promesses  
demeurent nulles et acquitees Et consent ledit  
Sieur de S<sup>t</sup> Firmin po[ur] ce present que les  
minutes en Soient deschargées a la Seulle exi-  
bi[ti]on des p[rese]ntes Sans que pour ce leur  
presence y soit requise et necessaires. Et pour  
lexecution des presentes lesdictes parties ont esleu  
et eslizent leurs domicilles Jrrevocab[le]s Savoir

APPENDICE

lesdictz Sieur & Dame Vendeurs Constituans en leurd.' maison devant declarée et lesd<sup>s</sup> Sieurs de Fancan de la dauversiere et daillebout en la maison de bertrand Brouart escuyer gentilhom [me] ordinaire de Son altesse Royale Monseigneur Le Duc Dorleans / Scize Rue De la Vererie par[oiss]e Saint Jean esquelz Lieux Savoir Jceux Sieur et dame de Renty Vendeurs constituans &c et lesdictz Sieurs de Fancan de la dauversiere et daillebout tant pour eux que pour les autres administrateurs presens & advenir Veulent &c Promettant &c obligeant &c Sollidairement comme dict est &c Ren[oncean]t &c Faict & passé a Paris en lhostel desdictz Sieur & dame de Renty Lan mil Six Cens quarente huict le dix Septiesme Jour de Mars apres midy & ont Signe./.

\* Consentans lesdictz Sieurs de Fancamp et daillebout esd.' noms que lesdictz Sieurs De la dauversiere et drouart ou lun deulx deux en labsence de l'autre recoipve les arrerages de ladictte Rente, et Le principal dJcelle par eulx deux conjointement Et den bailler telles quittances et descharges que besoing Sera, Promettans Lesd.' Sieurs de Fancamp de La dauversiere et daillebout f[air]e agreer ces p[rese]ntes par Paul de Chomedey escuyer Sieur de la maisonneufve Gouverne[ur] desd.' fortz / & Jsle de montreal et par damoiselle Jeanne Mansse administratrice de lhospital Saint Joseph dud.' Montreal et de ce en fournir acte dans Ung An dhuy prochain. /.

Gaston de Renty	Chevrier
De balsac	
Daillebout	Le Royer
Louis Segurier	Chaussiere
Pourcel	

*Signatures autographes.*

Lesd.' S<sup>rs</sup> De la dauversiere et drouart nommez au contract de con[stituti]on cy devant et de lau[tr]e part escript confessent en la p[re]

## L'HÔTEL-DIEU

se|nce et du consentement dud. S<sup>r</sup> Chevrier S<sup>r</sup> de Fancamp aussy y nommé avoir eu & receu de lad.' dame de Renty a p[rese]nt Veufve dud.' deff[un]t Seig[neu]r de Renty / Tant en son nom q[ue] co[mm]e tutrice et ayant la garde noble des enfans mineurs djcelluy deff[un]t S<sup>r</sup> de Renty et delle A ce p[rese]nte et acceptante Qui le|ur| A baillé c[om]pté nombré et dellivré p[rese]ns les No[tai]res Soubz[sig]nez en Louis dargent \_\_\_\_\_ & monnoye le tout bons La Somme De Vingt trois mil Soixante et deux livres tournois \_\_\_\_\_

Assavoir La somme de Vingt deux mil livres po[ur] le rachapt Sort prin[cip]al & admortissement de Unze cens livres de rente restant a rachepter des deux mil deux cens livres de rente constituez par lesd.' S<sup>r</sup> et dame de Renty par led.' contrat de lau[tr]e part Et mil Soixante deux livres \_\_\_\_\_

po[ur] les arr[erag]es de lad.' rente eschuz du passé Jusques a cejourdhy de laq[ue]lle So[mm]e de Vingt trois Mil Soixante et deux livres Lesd<sup>s</sup> S<sup>rs</sup> de la dauversiere et drouart se sont tenuz p[our] contens et en quittent lad.' dame esd[it]z noms & to[us] au[tr]es a laq[ue]lle dame Jls ont p[rese]ntement rendu la grosse dud[it] contract q[ui] leur est dellivrée Declarant lad. dame esd[it]z noms Quen lad.' So[mm]e de Vingt trois Mil Soixante et deux Livres p[rese]ntement payée JI y en a la so[mm]e de dix mil livres par elle esd.' noms prise et empruntée de Me<sup>re</sup> Helye Laisné Seig[neu]r de la marquerie Con[seill]er du roy ord[inai]re en ses con[seil]s d'estat et direction de ses finances Po[ur] laq[uel]le Somme elle luy a constitué Cinq cens livres de rente par contract passé p[ar]d[evan]t les no[tai]res Soubz[sig]nez le Vingt Six[iem]e J[o]ur de febvrier dernier passé au desir duq[ue]l elle f[ai]t la p[rese]nte declara[ti]on en consequence de laquelle & po[ur] y satisf[air]e ont lesd.' S<sup>rs</sup> de la dauversiere et drouart Subrogé & Su-

APPENDICE

brogent led.' S<sup>r</sup> de la marquerie en le[ur] lieu droit & place noms raisons Actions & ypotecques Sans aulcune garentye q[ue] de le[urs] f[aic]ts et promesses seulle[ment] \*\* pr[omettan]t ob[ligean]t Ren[oncean]t F[ai]t & passé en la maison desd.' S<sup>r</sup> et dame de Renty Lan Mil Six cens cinquante trois Le Quatrieme Jour de Mars et ont Signé.

\*\* Et le surplus desd.' Vingt trois Mil Soixante deux livres Il y en a quatre mil livres appartenan]t aux Rell[igieus]es carmelites de Beaulnes dont lad.' dame est obligee f]aire employ et le reste des deniers q[ue]lle a mis en depots aff[ect]ez a q[ue]lques par[ticul]iers

Elisabet de balsac

Drouart

Chevrier

Le Royer

Bouret

Chausiere.

*Signatures autographes.*

Conventions

\* \* \*

f. Grosse  
f. P<sup>re</sup> et doubt.  
en papier

Transaction et Const[ituti]on  
les Directeurs de lisle de  
Montreal, a l'Hospital dud. lieu.

IIII<sup>e</sup> Mars 1653

R. C.

Furent presens en leurs personnes Mess<sup>re</sup> Jean Jacques Ollier p[re]tre Mess<sup>re</sup> Allexandre Le Ragois aussy p[re]tre curé de legl[is]e parrochiale S<sup>t</sup> Sulpice es faulxb[ourg] Saint Germain des prez les paris demeurans ensemb[le] en la maison presbiteralle de lad.' egl[is]e, Me<sup>re</sup> Nicolas Barreau abbé demeurant esd.' faulxboutgs Rue de Tournon, Messire Roger duplessis Duc de Liancourt demeurant en son Hostel Rue de seyne Me<sup>re</sup> Henry Louis Hubert Seigneur de Monmort C[o]n[seill]er du Roy en ses c[ons]eils M<sup>e</sup> des requestes ord[inai]re de son Hostel demeurant Rue S<sup>te</sup> Avoye parroisse S<sup>t</sup> Nicolas des champs Pierre Chevrier escuyer S<sup>r</sup> de Fancamps demeurant ordinairement Au Sausseuse estant de p[rese]nt en ceste Ville de

L'HÔTEL-DIEU

paris Logé rue des Ursins en la maison ou pend pour enseigne Lange, Bertrand Drouart escuyer Gentilhomme ord[inai]re de Monseigneur Le Duc Dorleans demeurant aud. Faulxb[ourg] Louis Seguier escuyer S<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Firmin demeurant es marais du Temple Rue de Touraine paroisse S<sup>t</sup> Nicolas des champs Hierosme Le Royer S<sup>r</sup> de la deuversiere estant de p[rese]nt en cested. Ville Logé rue S<sup>t</sup> Christosple parr[ois]se S<sup>te</sup> Geneviefve des ardans To[u]s Seigneurs de LJsle de Montreal et lieux en deppendans en la nouvelle France / Tant pour eulx que po[ur] Mess<sup>rs</sup> Le[urs] assocyez po[ur] la conversion des Sauvages dud.' pais d'Une part Et Paul de Chomedey escuyer S<sup>r</sup> de Maisonneufve Gouverneur dezd.' Fortz et Jsle de Montreal po[ur] lesd.' S<sup>rs</sup> assocyez aussy Tant en son nom q[ue] comme Soy faisant & portant fort de dam[oisse]lle Jeanne Mance administratrice de lhospital de S<sup>t</sup> Joseph dud.' Montreal y dem[euran]te et de Louis daillebout Escuyer lUng desd. assocyez Aussy y demeurant dau[tr]e part Disans lesd. S<sup>rs</sup> c[om]parans q[ui]lz reconnoisse[nt] de Jour a Au[tr]e laffoiblissement de lad.' Jsle de Montreal par les Jncursions Assez notoires des Hiroquois et au[tr]es ennemis du pais \* Et le peu de Secours q[ue] Ion peult attendre A p[rese]nt par les malheurs du temps Et assistances charittables des personnes de pieté pour soustenir cet establissement Sy Utile A la gloire de dieu & propaga[ti]on de la foy dailleurs recherchans aultant q[ui]l le[ur] est possible de satisf[air]e aux Jnten[ti]ons de la personne fondatrice de L'hospital de Montreal selon les clauses et condityons portees par les contractz de lad.' fondation des douz[iem]e Janvier et dix Sept Mars MVI<sup>c</sup> quarente huict passes par devant Pourcel et Chaussiere lUng des No[tai]res Soubzsignez, Apres en avoir examiné les moyens par diverses conferences f[ai]tes Avec les personnes Assocyees A Ung desseing Sy / charitable Jls ont recogneu que les plus consi-

\* La nécessité de secourir  
lad. Isle  
Olier L. R.  
H. L. H.  
De Chomedey  
Seguier  
Signat. autogr.

## APPENDICE

derables et Utiles de tous les expediens proposez estoit celuy du rachapt q[ue] faict es mains desd.' S<sup>rs</sup> Drouart Et de la dauversiere Tant pour eux que pour et au nom desd. S<sup>rs</sup> associez de la rente de Unze Cens livres deubs et constituez par deffunct Mess<sup>re</sup> Gaston de Renty Ch[eva]-lier baron de landelle et dame Elizabeth De Balzac son espouse restans de deux mil deux Cens livres au proffit dud. hospital par contract passé pard[evan]t lesd.' Pourcel et Chaussiere no[tair]es le dix sept[iem]e Mars XVI<sup>e</sup> quarante huict Les au[tr]es unze Cens livres ayant cy devant esté racheptez par lad.' dame et donnez a Constitu[ti]on de rente A Mon<sup>r</sup> Le Duc dangoulesme et Madame Son espouze Le fond duquel rachapt montant Vingt deux Mil livres pouvoit estre employé aux despences necessaires po[ur] Avec au[tr]es contributions charitab[les] de personnes Assocyees a cet oeuvre envoyer des hommes travailleurs en lad.' Jsle de Montreal Aultant que led.' fond poura porter Avec leurs vivres Armes et esquipage po[ur] Soustenir lad.' Jsle contre la Violence des Ennemis du pays Empescher labandonnement des habitans / Et reduire les terres en culture po[ur] y attirer les Sauvages et Subvenir aux au[tr]es besoins et necessitez, Et du mesme fond po[ur] Jndemniser led. hospital passer pareil contract de Con[stituti]on ou proffit dJcelluy Et laffecter Sur tous les domaines de lad.' Jsle appartenans Ausd.' Sieurs Assocyez, A CES CAUSES ont lesd.' S<sup>rs</sup> Ollier Le Ragois, Barreau, Duc de Lyancourt, De Montmort, De Fancamps, Drouart, de S<sup>t</sup> Firmin Et de la dauversiere esd.' noms Vendu créé constitué assis et assigné par ces p[rese]ntes des maintenant du Tout a Tousiours Et promettent Esd.' noms garantir fournir & f[air]e Valloir en prin[cip]al et arr[erag]es Aud. hospital de S<sup>t</sup> Joseph De Montreal ce acceptant par led.' S<sup>t</sup> de la maisonneufve po[ur] et au nom de lad.' dam[oise]lle Mance administratrice dud. hospital Unze Cens livres tournois

L'HÔTEL-DIEU

de rente annuelle & perpetuelle Que lesd.' S<sup>rs</sup> assocyez cy dessus nommez Ont promis & promettent esd.' noms bailler et payer A la dam[oise]lle Mance Et Ses Successeurs administate[urs] dud. hospital de S<sup>t</sup> Joseph de Montreal ou au porte[ur] p[ar] chacun an Aux quatre quartiers A Paris accoustumez / dont le premier quartier de payement escherra Au der<sup>r</sup> Jour de Mars prochain venant po[ur] portion de temps Et continuer & En Et Sur Tous et Ungs ch[ac]uns les domaines de lad.' Jsle Et Seigneurie Que lesd.' S<sup>rs</sup> assocyez en ont chargez affectez obligez & ypotecquez a fournir & f[air]e Valloir lesd.' Unze Cens livres de Rente bons solvables et biens payab[les] par ch[ac]und An Ausd.' quatre quar[tiers] Non[obst]ant & Sans q[ue] les Au[tr]es biens desd. S<sup>rs</sup> assocyez y Soient en aulcune sorte et maniere que ce soit obligez ny ypotecquez Po[ur] desd.' Unze Cens livres de rente Jouir p[ar] lad.' dam[oise]lle Mance & Ses Succ[esseur]s administrate[urs] dud. hospital co[mm] de chose a eulx appartenant \* Racheptab[le] a Touiours lesd.' Unze cens livres en baillant & payant par le racheptant ou racheptans A Une fois et Ung Seul payement La Somme de Vingt deux mil livres t[ournoi]s a raison du denier Vingt avec les arrerages qui en seront lors deubs et escheuz fraiz et loyaulx cousts Reconnoissant led. S<sup>r</sup> De la dauversiere q[ue] lad.' Somme de Vingt deux mil livres luy est demeurée entre les mains \*\* laquelle JI promet employer \*\*\* / au \*\* et mil Soixante deux livres po[ur] les arr[erag]es de lad.' S[omm]e \*\*\* a la descharge dud.' S<sup>r</sup> Drouart

\* Ceste p[rese]nte Consti-  
tu[ti]on f[ait]e Moien-  
nant la Somme de Vingt  
deux mil livres q[ui] est  
a raison du denier vingt  
laq[ue]lle So[mm]e lesd.  
S<sup>rs</sup> con[stitu]ans recog-  
noissent avoir receue de  
lad. dame de Renty po[ur]  
le rachapt cy dessus decl[a-  
r]e dans quittance

Olier. L. R.

H. L. H.

De Chomedey

Seguier

Init. & Signat. autogr.

Olier

L.R.

H.L.H.

De Chomedey

Seguier

*Initiales et signatures autographes.*

besoing & necessité de lad.' Jsle de Montreal et y envoyer des hommes Vivres et esquipage Soubz la conduite dud. S<sup>r</sup> De la maisonneufve qui Sen chargera d'habondant par acte separé

APPENDICE

a la discharge desd.' S<sup>rs</sup>  
 le la dauversiere et  
 Drouart  
 Olier L. R.  
 H. L. H.  
 De Chomedey  
 Seguiet  
*Init. & Signat. autogr.*

des p[rese]ntes po[ur] y satisf[air]e conformement à l'Inten[ti]on desd. S<sup>rs</sup> Assocyez \* Ausquelz hommes qui le desireront et au[tr]es qui Se presenteront Il distribuera les terres aux conditjons q[ui]l Jugera le plus a propos Et Po[ur] l'execu[ti]on des p[rese]ntes lesd. S<sup>rs</sup> associez Vendeurs con[stitu]ans ont esleu leur dom[ic]ile en la maison dud. Sieur Drouart rue des fossoyeurs parroisse S<sup>t</sup> Sulpice auq[ue]l lieu &c Non|obst|ant &c Promettans &c obligéans &c Esd.' noms Renonceans &c Faict & passé en Lestude dud. Chaussiere no[tai]re Lan Mil Six Cens cinquante trois Le Quatr[iem]e Jo[ur] de Mars avant midy et ont signe / \* et du c[on]sentem[ent] expres de la personne q[ui] a f[ai]t Lad. fondation q[ue]ll'e Ne Veult estre nommée a eulx certifié p[ar] led. S<sup>r</sup> de la dauversiere.

Olier

Le Ragois

Roger du Plesseys

H. L. Habert.

Drouart

Chevrier

Le Royer

Paul de Chomedey

Louis Seguiet

Bouret

Chaussiere

*Signatures autographes.*

Concession

\* \* \*

Concession

Paul de Chomedey

a Jeanne Mance

VIII Aoust 1654

III Mars 1655

R. C.

Paul de Chomedey Gouverneur de lisle de Montreal en la Nouvelle France et terres qui en despendent, suivant les pouvoirs et Commissions qui nous ont este donnees par Messieurs les associez pour la Conversion des Sauvages de

## L'HÔTEL-DIEU

la nouvelle France en la ditte Jsle Et Seigneurs dJcelle Nous avons donné et Conceddé donnons et Conceddons a damoiselle Jeanne Mance administratrice de lhospital S<sup>t</sup> Joseph de Villemarye en la ditte Jsle, la moitié de la metairye appartenant ausdits Seigneurs de Montreal proche le fort dudict Villemarie Jcelle metairie consistant en la quantité de deux Cents arpens de Terre en Une Seulle piece tout Joignant et aus environs de laditte metairye et aboutissant Jusques aupres Le Jardin dudict fort ensemble la moitié de tous les bastiments Et bestiaux de la ditte metairie a la Charge que les Seigneurs de Montreal feront encor la recolte de lannee prochaine au Subiect de quoy JI sera payé la somme de Unze Cents livres à la ditte Damoiselle par lhabitation de Ville marye laditte presente concession faite, pour estre et demeurer propre domaine dudict hospital quil tiendra desdits Seigneurs de Montreal a simple hommage Et a Charge de laisser les Chemins que le Gouverneur de Montreal jugera necessaire pour la commodité publique, Moienant laquelle presente Concession tant lesdits Sieurs associes que lhabitation de Villemarye demeureront quittes, tant des Rentes Constituees sur le domaine de lisle de Montreal, pour le remploy de Largent provenu du rachapt de Unze Cents livres de Rente deubs par Madame de Renty que de toutes aultres debtes generallem[en]t quelconques promettant faire raitifier le tout par Messieurs de Montreal Faict au Fort de Villemarye en lisle de Montreal le huictiesme Jour daoust mil Six Cents Cinquante quatre le tout Sans prejudice pour l'advenir des Rentes deubs audict hospital par Mons<sup>r</sup> le baron de Fancamp que par Monsieur le Duc dangoulesme

Paul de Chomedey

*Document autographe Signé.*

---

Je sousigne Jeanne Mance administratrice de Lhospital de Ville Marie reconois avoir accepté pour Ledit hospital La presente concession man-

## APPENDICE

sionnee sy dessus et aus clauses et charges conte-  
nue en icelle comme Layant plus avantageu pour  
Le bien dudit hospital Fait a Ville Marie Le  
huit Aoust mil six cent Cinquante quatre.

Jeanne Mance. /

*Document autographe signé.*

Aujourdhuy Sont comparus pardevant les  
notaires gardenotes du Roy nostre Sire au ch[a-  
te]let de Paris SoubsSignes Messire Jean Jacques  
Olier pbrestre Messire Allexandre Le Ragois aus-  
sy pbrestre curé de leglise parrochiale Saint  
Sulpice es Fauxbourgs Saint Germain des pres  
les Paris et demeurant ensemblement en la mai-  
son pbresbiteralle de lad.' eglise, Louis Segulier  
escuyer S<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Firmin demeurant es marais Du  
temple Rue Saint Annastaze, et Hierosme Le  
Royer Sieur de la dauversiere estant de present  
en ceste Ville logé rue Saint cristophle parroisse  
Ste Geneviefve des ardens.

Tous Seigneurs De LJsle de Montreal et lieux  
en dependans en la nouvelle France Tant pour  
eux que pour Messieurs le]ur[s associez pour la  
conversion des Sauvages Oud.' pais Lesquels  
apres lecture a eux Faite par lung desd.' notaires  
en la presence / des deux escriptz de lau[tr]e  
part Quils ont dict avoir bien entendu et entendre  
Vollontairement et Sans aucune contrainte ont  
Jceux et tout ce quils contiennent lo[u]é Grée  
ratiffié et approuvé de consentem[ent] Jceux  
Sortir Leur plein et entier effet Selon leur forme  
et Teneur Pro[metta]nt obl[igeant] ch[acun]  
en droit Soy Ren[onceant] Faict & passé es mai-  
sons desd.' partyes Lan Mil Six Cent Cinquante  
Cinq Le quatrie[m]e Jour de Mars & ont  
signe/.

Olier

Le Royer

Le Ragois

Le Royer De la Dauversiere

Louis Segulier de S<sup>t</sup> Firmin.

Vassort

Chaussiere

*Signatures autographes*

Transaction

de lautre /

L'HÔTEL-DIEU

\* \* \*

f. P<sup>re</sup> & doubt.  
f. en papier.

Transaction  
les Administrateurs  
de l'isle de Montreal

dernier Mars 1656

XIII<sup>e</sup> Mars 1656

R. C.

Pardevant les Notaires garde notes du Roy nostre sire en son chatellét de Paris soubssignez Furent Presens en leurs personnes Me<sup>re</sup> Jean Jacques Ollier pbre[*str*]e cy devant curé de legl[*is*]e parochialle S<sup>t</sup> Sulpice es Faulxbourgs S<sup>t</sup> Germain des prez, M<sup>re</sup> Allexandre Le Ragois aussy pbre[*str*]e curé de lad. egl[*is*]e dem[*eu*-rant] ensemble[*ment*] en la maison pbresbiteralle de lad. egl[*ise*] Me<sup>re</sup> Roger du Plessis duc de Liancourt, Me<sup>re</sup> Anthoine Barillon ch[*eva*]lier Seigneur de Morangis Con[*seill*]er du roy en ses con[*se*]ils directe[*ur*] de ses Finances Me<sup>re</sup> Christophe Duplessis ch[*eva*]lier Seigneur et baron de Mombart, Me<sup>re</sup> Pierre Chevrier ch[*e*-va]lier Seigneur de Fancamp dem[*eu*-rant] esd. Faulxb[*ourgs*] Rue Cassette parroisse Susd.', Bertrand Drouart Escuyer gentilho[*mm*]e ord[*inai*]re de Monseigneur Le Duc Dorleans, Louis Seguier Escuyer S<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Firmain dem[*eu*-rant] es marais du Temple Rue de Touraine Par[*oisse*] S<sup>t</sup> Nicolas des champs, Hierosme Royer S<sup>r</sup> de la dauversiere estant de p[*resse*]nt en ceste Ville de Paris Logé Rue S<sup>t</sup> Christophe parr[*oisse*] S<sup>re</sup> Geneviefve des Ardans Et Paul De Chomedey escuyer S<sup>r</sup> de maisonneufve estant aussy de [*prese*]nt a Paris Seigneurs de l'Isle de Montreal en la nouvelle France associez po[*ur*] la conversion des Sauvages dud.' pays Et administate[*urs*] du bien des pauvres en l'hostel dieu de S<sup>t</sup> Joseph de Villemarie en lad. Isle \* po[*ur*] et au nom de le[*urs*] au[*tr*]es associez et de la personne fondatrice dud.' Hostel dieu Qui ne Veult estre cogneue Desquels Jls se font & portent fortz

\* Lesquels Ausd<sup>ts</sup> noms Et  
*Paraphes*

## APPENDICE

D'Une part Et M<sup>e</sup> Pierre Blondel / bourgeois de Paris demeurant à Picquepusse parr[oisse] S<sup>t</sup> Paul au nom et comme procureur de Reverende mere Renée Busson Supérieure des Filles hospitalieres de S<sup>t</sup> Joseph de l'hostel dieu de la Fleche Soeurs Marie Girot Assistante, Anne Le Tendre Instructrice Marthe Brart [Bérard] hospitaliere et Jeane Busson Despositaire rep[rese]ntans & faisans po[ur] la comm[unau]te desd.' Filles et delles Fondé de procura[ti]on passe pardevant Pierre de la Fousse no[tai]re royal de la Fleche le Unz[iem]e J[our] des p[rese]ns et an Annexé a ces p[rese]ntes po[ur] y avoir recours Et Par lesquelles rell[igieuses] led. S<sup>r</sup> Blondel a promis & Sest oblige f[air]e ratiffier et avoir agreab[le] ces p[rese]ntes Et de lad.' ratiffica[ti]on fournir acte ausd.' S<sup>rs</sup> Assocyez entre les mains dud. S<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Firmin Secr[etai]re de la compagnie desd. S<sup>rs</sup> Associez Dhuy en trois mois prochains dau[tr]e part, Lesquelles partyes Soubz le plan plaisir de Sa Ma<sup>te</sup> et de Monseign[eur] Lillustrissime & reverendissime Evesque dangers Superieur desd.' filles hospitalieres Ont f[ai]t et accordé entrelles ce qui ensuit CEST ASSAVOIR Que lesd' S<sup>rs</sup> ont promis et se sont obligez de recepvoir aud. Hostel dieu de Villemarie Trois ou quatre Filles hospitalieres de S<sup>t</sup> Joseph / de le[ur] congrega[ti]on, Pour aveu celles quelles recevront cy apres en le[ur] comm[unau]te y traicter et gouverneur les pauvres mallades aultant q[ue] le revenu et aumosnes qui Seront f[ai]tes ausd.' pauvres y pourront Suffir, Et y f[air]e leurs aultres fonctions Sui vant le[ur] Jnstitut et les voeux q[ue]lles en font A leffet de quoy lesd.' Seigneurs de lJslle et administrate[urs] du bien desd.' pauvres le[ur] bailleront lamplacement dud. Hostel dieu Maisons courts Jardins terres prez et bois app[arten]ances et deppandan[ces] dJcelluy Pour par Jcelles Filles hospitalieres exploicter po[ur] elles & le[ur] comm[unau]te a part et Separement davec les pauvres les logemens propres po[ur]

## L'HÔTEL-DIEU

leurd.' comm[unau]te qui Sont de p[rese]nt bastis Et que lesd.' S<sup>rs</sup> feront bastir cy apres en sorte q[ue]lles y puissent commodement loger et y f[ai]re le[urs] fonctions Avec les terres prez et bois ainsi q[ui]l Sera marqué par led. S<sup>r</sup> De Maisonneufve l'Ung desd.' S<sup>rs</sup> Assocyez Et gouverneur po[ur] eulx de lad. Jsle et dam[oise]lle Jeanne Mansse a p[rese]nt gouvernante dud. Hostel dieu, et lesd. Filles hospitalieres qui Seront envoyez / en Jcelluy de commun advis, Le surplus desd.' bastimens courts Jardins terres prez et bois & revenu de quelque qualite quilz Soient & ou Ilz Soient scituez Soit dans led.' pais ou en France demeurans po[ur] le logem[ent] nouritures entretyen & necessitez des pauvres privativement Ausd.' hospitalieres Selon lacte qui en Sera dresse Sur les lieux et envoyez en France Ausd. S<sup>rs</sup> assocyez po[ur] estre p[ar] eulx ratiffié et approuve, Lesd.' Filles hospitalieres de S<sup>t</sup> Joseph enverront aud. Hostel dieu trois ou quatre de le[urs] Soeurs Incontinent q[ue] les Susd.' choses Seront en estat de les recepvoir En sorte q[ue]lles y puissent exercer le[urs] fonctions lesq[ue]lles Filles hospitalieres y porteront les meubles necess[ai]res à le[ur] comm[unau]te et pentions qui ne pourront estre moindres que de Cent cinquante livres pour chacune,

Quand Il Se presentera Des Filles Pour estre receues Tant en la comm[unau]te dud. La Fleche qu'aux au[tr]es maisons de le[ur] congrega[ti]on Et q[uelles] declareront que cest A condityon qu'apres Avoir f[ai]t le[ur] noviciat ou au[tr]e temps designé elles Seront envoyees aud. Hostel dieu de Villemarie Il en Sera f[ai]t men[ti]on expresse Par le[ur] contract et en ce cas la proprietté de le[ur] dot Appartiendra / des lors a la comm[unau]te dud.' Hostel dieu de Villemarie quoy que par Apres elles changeassent de desein et demeurassent en la maison ou elles auroient esté receues ou au[tr]es de le[ur] congrega[ti]on en France Auquel cas

## APPENDICE

Les comm/unau [tes ou elles Seront demeurantes  
Jouiront du revenu des dot des Filles qui auraient  
changé D'Advis et de Volonté po[ur] le[ur]  
nourritures & entretyen le[ur] Vie durant Seul-  
lement,

Lesd<sup>s</sup> S<sup>rs</sup> administr[ateurs] ou ceulx qui Se-  
ront par eulx chargez de la recepte et adminis-  
tra[ti]on du bien ded.' pauvres delivreront a  
la Superieure et A la depositaire les revenus desd.'  
pauvres po[ur] les employer a le[ur] nouritures  
gouvernement & entretyen repara[ti]on des Mai-  
sons et au[tr]es necessitez d'jceux, de lemploy  
desquelz revenus ou au[tr]es Sommes qui Se-  
ront donnez par aumosnes elles rendront compte  
ausd.' S<sup>rs</sup> administrate[ur]s residans Sur les  
lieux A la fin de ch[ac]un mois Sur le livre de  
la despence qui sera deulx et desd.' Superieure et  
depositaire lesq[ue]lles en fourniront ung bref  
estat Signé delles Ausd.' S<sup>rs</sup> administrate[urs]  
en charge po[ur] le rapporter aux comptes  
q[ui]ls rendront enfin de ch[ac]une anné de  
le[ur] administration a monseigneur Levesque  
du lieu et gouverneur de lad. Jsle conjointe-  
[ment].

Pour ce qui regarde les biens et revenus de la  
communauté desd.' filles hospitalieres Led.' / S<sup>rs</sup>  
administrate[urs] ne le[ur] en pourront deman-  
der aulcun c[om]pte Ny Se mesler de le[urs]  
au[tr]es aff[air]es Silz nen Sont quelques fois  
requis par elles Mais la disposityon le[ur] en  
Sera plainement libre et nen Seront comptab[les]  
qua mond.' Seigneur levesque du lieu le[ur]  
Superieur.

Le confesseur et Chapelain dud.' Hostel dieu  
Sera choisy par led.' hospitalieres et approuvé  
par Mondit Seigneur levesque du lieu, Lequel  
c[on]fesseur ne demeurera en lad.' charge que  
po[ur] aultant de temps que lesd. hospitalieres  
le Jugeront a propos et Sera chargé de dire et  
celebrer tous les jours La S<sup>te</sup> messe a lheure que  
Jcelles hospitalieres le desireront et administrera  
les Sacremens Tant aux pauvres qu'au sd.' hos-

## L'HÔTEL-DIEU

pitalieres quand par elles Il en Sera requis, Et pour le regard de son entretyen Sera fourny une Somme raisonnable par lesd.' S<sup>rs</sup> administrate[urs Sur le revenu desd.' pauvres Sy ce nest que dieu Suscite quelque personne de piete qui donne ausd.' hospitalieres q[ue]lques sommes ou revenu considerable pour le[ur] Ayder a Sub-sister a la charge q[ue]lles entretyendront led. confesseur et chapelain A la descharge desd.' pauvres.

Sil arrivoit (ce que dieu ne ve[u]ille) Que par quelque accident lon fust oblige de quitter lad. / Isle pour ung temps en ce cas les biens & revenus de la comm[unau]te desd.' filles hospitalieres dud. hostel dieu de Villemarie appartenyndront a la comm[unau]te desd.' hospitalieres de la Fleche ou seront receues a le[ur] retour Jusques au restablissement de lad. Jsle apres quoy elles Seront obligées de renvoyer lesd.' filles ou dau[tr]es en le[ur] place Selon q[ui]l Sera Jugé plus a propos avec tous les biens & revenus appartenans a lad.' comm[unau]té des hospitalieres de Villemarie et q[ue]lles le[ur] auront apporté a lexception des revenus q[ui] demeureront a lad. Com[munau]te de la Fleche pendant le[ur] Sejour en Jcelle Car ainsy & Promett[ans] & obligeans & ch[ac]un en droit Soy led. S<sup>r</sup> Blondel aud. nom Reno[nceant] Faict & passé en Lestude de Chaussiere lung des no[tai]res Soubz[ig]nez L'an mil six cens cinquante Six le dernier J[our] de Mars Apres midy et ont signe.

Blondel

Olier

Le Royer de La Dauversiere

Le Ragois

Curé de Saint Sulpice

Paul de Chomedey de Maisonneufve

Roger du Plesseys [duc de Liancourt]

Barrillon

Drouart

APPENDICE

Du Plessys | Christophe, baron de Mombart |  
Chevrier  
Seguier de S<sup>t</sup> Firmin  
Vassort

Chaussiere

*Signatures autographes.*

Le treizie[me] jour de Mars mil Six Cens  
Cinquante Six apres midy\_\_\_\_\_

Pardevant nous Pierre de la Fousse No[tai]re  
Royal & tabellion a la Fleche & y dem[euran]t  
Ont este presentes establyes & Soubzmises Reve-  
rante Mere Renee Busson Superieure des filles  
hospitallieres de S<sup>t</sup> Joseph de l'hostel dieu de la  
Fleche Soeurs Marie Girot asistente Anne leten-  
dre Jnstrustriere Marthe Berard hospitalliere &  
Jehanne Busson depositaire representent & fai-  
sant pour la Commaulte desd. filles Lesquelles  
ont fait nommé & Constitué M<sup>e</sup> Pierre Blondel  
Bourgeois de Paris Leur procureur general Au-  
quel elles donnent pouvoir special de passer con-  
tract avecq Messieurs les associes pour la con-  
version des sauvages en la Nouvelle France &  
Jsle de Montreal & administrateurs de l'hostel  
dieu de Saint Joseph de Ville Marie en lad. Isle  
pour leur establissem[nt] audict hostel dieu & ce  
aux clauses charges & Conditions que leurdict  
procureur Verra bon estre quelles promettent  
Ratiffier touttefoys & quantes Et generalem-  
ment] & a coit & promettant & Obligant  
& Ren[onceant] & dont & Faict en lad. Mai-  
son Saint Joseph presentz Marin Bertin & Mi-  
chel Guehery praticiens deme[ura]ns aud. la  
Fleche Tesmoins a ce appelez

	Renée Busson
Marie Gyrot	Anne le Tendre
Marthe Berard	Jeanne Busson
M. Guehery	Bertin

De la Fousse. no<sup>te</sup> R<sup>1</sup>  
*Signatures autographes.*

\* \* \*

## CONTRAT DE FONDATION DES FILLES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH DE MONTRÉAL.

29 mars 1659 — 9 juin 1659

Par devant les notaires gardenottes du Roy nostre Sire en son chastelet de Paris soubzignez furent presens en leurs personnes damoiselle Jeanne Mance administratrice de lhospital de Saint Joseph de Ville Marie en l'Isle de Montreal pais de lanouuelle france tant audit nom que pour et aunom de la personne fondatrice dudit hospital qui na voullu estre nommée au contract de fondation dudit hospital et qui ne le veult encorre à présent estre lad [la dite] damoiselle Mance demeurante ordinairement audit lieu de Ville Marie de presente a Saint germain des prez lès paris logée rue Férou parroisse saint Sulpice d'une part, et Maistre hierosme Le Royer sieur dela Dauversiere demurant en la ville de la fleche pais danjou estant de present en cette ville de Paris logé rue de Matignon parroisse Saint Germain de Lauxerrois au nom et comme soy disant avoir charge se faisant et portant fort des filles hospitallieres de Saint Joseph et par lesquelles il promet et s'oblige faire ratiffier et avoir pour agreable le contenu en ces presentes et de la dite ratiffication fournir acte a la dite damoiselle Mance d'huy en un mois prochain d'aultre part, lesquesles parties ont fait et accordé entre elles ce qui en suit, C'est assavoir que la d'damoiselle Mance esdits noms pour donner moien aux susdites filles hospitallieres de Saint Joseph, de traiter gouverner et servir les pauvres Malades dudit hospital gratuitement et non aux depens et sur le reuenu des d'pauvres leur a presentement donné et mis entre les mains dud Sieur de la Dauversiere leur procureur et ayant charge delles des deniers de la d'personne fondatrice la somme de vingt mil liures laquelle somme il a prinse et receue en pistolles de Spagne, louis d'or et dargent au prix de l'édit du Roy dont il s'est tenu pour contant et en a quitté et quitte la d'personne fondatrice damoiselle de Mance et tous autres, Pour estre la'd somme employée au nom et auprosfict de la communausté desd'filles hospitallieres de Saint Joseph qui seront establies audit hospital de Villemarie en lisle de montreal, lesquelles seront tenues et obligées d'en acquerir a leur prosfict et de celles qui leur succedderont au dit hospital la somme de Mil liures de rente en herittages ou rentes constituée en france, coppies du contract et desquelles acquisitions elles seront obligées fournir a la d'damoiselle Mance es ditz nom et au secretaire de la

## APPENDICE

compagnie de Messieurs les associez pour la conuersion des sauuages de la nouvelle france Pour estre mis en leur tresor ou chartrier dedans trois mois prochain venans, Pour commencer laquelle communauté des d'filles hospitallieres de saint Joseph, les d'sieurs associez procureront d'envoyer incessamment de france au dit Montreal trois filles hopitalieres et une soeur domestic qui serons des communautés des dites des d'hospitallieres de Saint Joseph et non daultre Auecq les obediance et consentement des supperieures Aquoy sest obligé le sieur de la Dauuersiere tant au dit nom quen son propre et privé nom apeine de tous depens dommages et interestz les don et fondation faict aus d'filles hospitallieres de Sainct Joseph. Aux charges qui ensuiuront C'est assavoir que la dite damoiselle Mance demeurera administratrice du bien des d'pauures du d'hospital sa vie durant ainsy quelle la tousjours esté depuis la fondation d'Icelluy Et quapres son descez il sera nomme deux administrateurs habitans dud'Villemarie par les ditz sieurs associez seigneur dela dite Isle, et doresnauant de trois en trois ans un nouveau administrateur, au lieu et place du plus antien qui sortira de charge au bout des d'trois années ausquels sieurs administrateurs les dites filles hospitallieres rendront compte tous les mois de ce qui leur sera fourny pour la nourriture entretien et gouvernement des ditz pauures, et les d'sieurs administrateurs tous les ans a Monseigneur leuesque ou Monsieur son Grand Vicaire audit lieu au gouverneur de lad'Isle et au scindic des habitans conjointement, et que outre les prieres ordinaires que les dit'filles hospitallieres sont obligées de faire et faire faire pour leurs fondateurs et bienfacteurs tant pendant leurs vies qu apres leurs decedz elles feront dire et celebrer chacun an a perpetuitté a pareille jour que la datte des presentes une messe dans leglise dud'hospital a laquelle toutes celles qui le pourront communirons en action de grace des bons mouuemens quil a pleust a dieu donner a lad'personne fondatrice, et le prier de luy en seruir la recompence quil a promise a ses eleus. Et après son decedz pour le repos de son ame Car ainsy le tout a esté expressement conuenu et accordé entre les d'parties promettans Chacun en droit soy fait et passé en la maison de lad'damoiselle Mance l'an mil six cens cinquante neuf le vingt neufiesme jour de mars apres midy et ont signé la minute des presentes demeurée vers Marreau Nore Cest pour led'Sieur Dauuersiere

Marreau

Lefranc

## L'HÔTEL-DIEU

PARDEVANT Le Nore Royal et gardenottes hereditaire en la Ville et gouvernand de la Rochelle soubzsigne, furent presentes et personnellement establies Soeur Judit Moreau, Catherine Macé et Marie Maillet filles hospitalieres de St Joseph nommées et enuoyées par Monseigneur l'Illustrissime et Reuerendissime Euesque dangers leur superieur dans l'hostel Dieu de St Joseph de Lisle de Montreal en la Nouvelle France pour y seruir les pauvres malades et y faire les autres fonctions de leur Institut soubz l'auctorité et jurisdiction de Monseigneur l'Illustrissime et Reuerendissime Euesque de petrée Vicaire apostolique aud' pais suivant l'obedience de Mond'Seigneur Leuesque d'angers, du vingtcinquiesme jour de may dernier et signée Henry Euesque d'angers, et plus bas par le commandement de Monseigneur l'illustrissime et Reverendissime Euesque d'angers Muzard et scellé des armes dudit Seigneur laquelle a esté representée a moy Nore puis rendue à la ditte Soeur Moreau designée superieure par lad'obediance, lesquelles apres auoir entendu lecture qui leur a esté presentement faite par Moy d'Nore d'un contrat passé pardevant Le Franc et Marreau Nores Royaux auchlet [au chatelet] de paris le vingt neufiesme jour de mars dernier par lequel damoiselle Jeanne Mance pour et au nom de la personne fondatrice dudit hospital de Montreal leur a donné la somme de Vingt mil liures pour leur donner moien dy seruir les pauvres gratuitement et non aux depens et sur le revenu d'Yceux ont vollontairement dict et déclaré lavoire pour agréable, lont loué vue rattiffié conforme et approuvé aux charges et conditions y portées que lesd'dames hospitallieres ont promis et se sont obligées dexecuter de point en point selon leur forme et teneur obligeant a ce faire tous les biens et reuenus temporels presens et future de leur communauté pour ce par elles soubzmis a toutes cours et jurisdictions, et ont renoncé a toutes choses au contraire, é prorogation de jurisdiction..... soubzmission jugées et condamnées par moy nore.

Fait et passé a lad'Rochelle estude du dictnore le neufiesme jour de juin mil six cens cinquante neuf apres midy presens Charles chozis et Vincent Moquer clers demeurans en cette ville tesmoins signés de la minutte aueq les d'dames hospitalieres et moy Nre

Pontrolle

A. Demontreau.

APPENDICE

\* \* \*

PROTESTATION OU ACTE FAIT PAR NOS TROIS  
PREMIÈRES MÈRES DURANT LEUR SÉJOUR À LA  
ROCHELLE.

12 juin 1659

Nous sousignées Judith Moreau, Catherine Macé et Marie Maillet filles hospitalières de St Joseph enuoyées par Monseigneur l'Illustrissime et Reuerendissime Euesque d'Angers pour establir une communauté dans l'hostel-Dieu de Saint Joseph de Ville Marie en l'Isle de montreal, pour y seruir les pauvres malades et y faire les autres fonctions de nostre Institut, declarons que conformement a ce qui a esté arreté en l'assemblée generale de nostre Congregation tenue a la fleche au mois de May dernier mille six cent cinquante neuf, a l'inclination de Nos Seigneurs les Euesques nos superieurs qui nous a esté insinuée, et aux actes que nous en auons cy deuant pasés, nous auons renoncé et renonçons a nous seruir iamais de la liberté de sortir quelques fois de nos maisons qui nous est donnée par les articles premier, second, troisieme, quatrieme, cinquiesme, sixiesme, et septiesme du chapitre dixiesme de nos Constitutions, & par les articles huitiesme, dixiesme et quatorziesme de laregle de la superieure, treize et quatorz'iesme articles de la regle de l'Assistante, sixiesme article de la regle de la depositaire et autres articles qui en parlent, et ainsi que nous ne sortirons iamais de la maison sans grande raison et permission de Monseigneur l'Euesque nostre superieur donnée par escrit signée de luy, mais nous prions nostre superieure de supplier nos confesseurs et directeurs de se donner la peine de nous venir voir quand nous en aurons besoin, mesmes quand nous serons malades a l'infirmerie ou nos confesseurs et directeurs seulement nous pourront venir assister quand ils en seront requis par la superieure sans autre permission avec les precautions portées par les dixiesme, onziesme et douziesme articles dudit chapitre dixiesme de nos dites Constitutions, et que nous ne receurons aucune fille soit en qualité de fille hospitaliere soit pour soeur domestique qua cette condition que nous leur declarerons auant que de les recevoir, faict a la Rochelle le douziesme jour de juin mil six cents cinquante neuf

S Moreau      Catherine Macé      Marie Maillet.

\* \* \*

Pol. III (Endos) REQUESTRE DE MRS DE LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL POUR ESTABLIR LES FILLES DE SAINT JOSEPH.<sup>1</sup> (1659)

Monseigneur,

Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Euesque de petrée Vicaire Apostolique en toute l'étendue de la nouvelle france.

Supplient humblement les associés pour la conversion des sauvages de la nouvelle france en l'Isle de Montréal seigneurie de la dite Isle disans qu'étant devenus d'accort sous votre bon plaisir Monseigneur, avec les filles hospitalières de St Joseph pour leur établissement dans l'hospital de Villemarie en la dite Isle de Montréal, elles auroient obtenu d'une personne de piété d'une fondation de mil livres de rente pour leur ayder à y subsister sans estre à charge aux pauvres du dict hospital de sorte qu'à présent elles sont prêtes de les nourrir et gouverner suivant leur institut, constitutions et règlements de leur congrégation.

Ce considéré, Monseigneur, vous plaise les recevoir et leur donner et accorder, sur ce, vos lettres et devoirs pour leur établissement au dit hospital et vous obligerez les pauvres, les dites filles hospitalières et les supplians à prier Dieu pour la prospérité et santé de votre Illustrissime et Révérendissime paternité.

Aubery, paraphe  
proc.

\* \* \*

REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR NOS TROIS PREMIÈRES MÈRES FONDATRICES À MONSEIGNEUR DE LAVAL, ÉVÊQUE DE QUÉBEC, POUR LEUR INSTALLATION À VILLE-MARIE, EN SEPTEMBRE 1659.

A Monseigneur

Monseigneur l'illustrissime et Reuerendissime Euesque de petrée Vicaire apostolique dans toute l'estendue de la nouvelle france.

Supplient humblement Judith Moreau, Catherine Macé et Marie Maillet filles hospitalières de Saint Joseph, disant que messieurs les

---

<sup>1</sup> Copie due à l'obligeance de Mgr Amédée Gosselin, Archiviste du Séminaire de Québec.

## APPENDICE

associés pour la conuersion des sauuages de la nouvelle france en lisle de Montreal ayant desiré que les filles de leur congrégation alassent seruir les pauvres malades dans l'hostel dieu de saint Joseph en la ditte Isle elles auroient passé contract aueq lesditz sieurs pour leur establissement en Icelluy et depuis Dieu leur a suscitté une personne de pietté qui leur adonné un fonds suffisant dy subsister sans estre a charge aux pauvres, En suite dequoy les suppliantes ayant pour cet effet sous vostre bon plaisir Monseigneur esté enuoyées par Monseigneur l'Illustrissime et Reuerendissime Euesque dangers leur superieur elles desireroient estre establies audit hostel Dieu de Montreal pour y viure gouverner et seruir les pauvres malades conformément a leurs Constitutions et Reglemens sous vostre authoritté et protection et de vos successeurs futurs Euesques.

Ce consideré Monseigneur Vous plaise de vostre authoritté ordonner que les d'suppliantes seront introduites et establies audit hostel dieu pour y viure seruir et gouverner les dits pauvres malades et faire les autres fonctions de leur Institut suiuant leurs Constitutions et Reglemens de leur congrégation, Et vous obligeres les supliantes et tous leshabitans de la ditte Isle aprier dieu pour la prosperité et conseruation de vostre Illustrissime et Reuerendissime Paternité.

Sr Moreau      Catherine Macé      Marie Maillet.

\* \* \*

OBÉDIENCE DE MONSEIGNEUR DE LAVAL, ÉVÊQUE  
DE PÉTRÉE AUX RELIGIEUSES HOSP. DE SAINT JOSEPH,  
SAVOIR : SŒURS CATHERINE MACÉ, JUDITH MOREAU  
DE BRESOLES ET MARIE MAILLET VENUES DE FRANCE  
POUR S'ÉTABLIR DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL.

2 octobre 1659

François de Laval par la grâce de Dieu et du Saint Siege Apostolique Euesque de Petree et vicaire Apostolique en toute la nouvelle France a nos cheres soeurs Judith Moreau, Catherine Macé et Marie Maillet hospitalieres de Saint Joseph de la fleche Salut. Nous ayant a la venue d'un vaisseau de France présenté une obediencia de Monseigneur l'Euesque d'Angers datée du vingt cinq du mois de may mil sic cents cinquante neuf, qui nous rend tesmoignage de vostre pieté zele et charité, qui vous a portées iusques a passer dans ces nations infidelles pour vous y consacrer au soin et gouvernement

## L'HÔTEL-DIEU

des pauvres malades sauvages et françois de l'un et l'autre sexe dans l'hospital de saint Joseph de l'Isle de Montreal desia fondé depuis plusieurs années pour y recevoir les dits pauvres et nous ayant de nouveau humblement supplié de vous permettre d'aller en la dicte Isle de Montreal pour y servir et administrer le dict hospital de Saint Joseph, et y faire les fonctions de vostre institut. ce considéré nous vous auons iugées capables de vous acquiter dignement de cet employ, C'estpourquoy nous vous permettons d'aller au dict Montreal, pour y servir et gouverner les pauvres malades hommes et femmes, sauvages et françois selon la bienséance et pureté conuenable a vostre sexe et a vostre profession, et pour y viure selon vostre institut en closture, iusqu'a ce que nous en ayons ordonné autrement, et que toutes les conditions requises a vostre parfait établissement ayant esté accomplies. cependant nous vous enioignons et exhortons de vous comporter en telle sorte que par l'exemple de vostre vie et par vos soins pour les pauvres malades, l'on puisse connoistre que vous estes vrayes filles de la charité; nous supplions nostre Seigneur Jesus-Christ sa tres sainte mere et le Bienheureux Saint Joseph protecteur de cette eglise naissante de benir vostre zele et vostre voyage dans lequel nous vous commettons aux soins de notre cher et bien aimé Guillaume vignal prestre, lequel nous vous auons donné pour confesseur dans vostre residence au dict hospital de Montreal : nous vous recommandons de garder partout la modestie et retenue conuenables a des espouses de Jesus-Christ et filles de Saint Joseph ; et ayant égard au choix que Monseigneur l'Euesque d'Angers a fait de vous nostre dicte Soeur Judith Moreau, pour tenir la place de superieure, et aussy a la priere que vous nos soeurs Catherine Macé et Marie Maillet nous aués faite de confirmer cette nomination ; nous vous ordonnons et a toutes celles qui pouroient cy apres estre receues au nombre de vos soeurs de rendre à la dicte Soeur Judith Moreau le respect et l'obéissance que vous deués a vostre superieure ; et a vous nostre chere fille soeur Judith Moreau d'auoir pour toutes, la douceur et la charité qu'une mere doit porter a des filles bien aimée, sans toutefois permettre aucun relachement a l'esprit de vostre institut et fonctions religieuses que vous obseruerés avec closture qui vous sera réglée par le susdict Guillaume Vignal prestre aussitost que le lieu le pourra permettre iusqu'a ce que nous nous soyons transporté nous mesme au dict lieu pour vous l'ordonner telle que nous auiserons bien estre, afin que tout puisse reussir a la gloire de Dieu, au salut des ames et a vostre sanctification, pour quoy nous vous donnons nostre benediction.

## APPENDICE

Donné a Kebec sous nostre sing et le sceau de nos armes et le sing de nostre secretaire le second iour d'octobre mil six cents cinquante neuf.

François euesque de petrée et vicaire apostolique en toute la nouvelle France et par le commandement de mon dit Seigneur P Pelerin

\* \* \*

### PRISE DE POSSESSION DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE.

20 novembre 1659

A Paul de Chomedey chevalier Seigneur de Maisonneuve gouverneur de l'isle de Montreal, a Ceux qu'il appartiendra, Salut, scavoir faisons que Nous ayant été représenté par la soeur Judith Morreau supérieure des hospitalieres de S. Joseph a Villemarie en la ditte Isle que dès le vingtiesme jour du Mois de novembre de la presente année mil six cens cinquante Neuf, en conséquence du contract de fondation en datte du Vingt Neufiesme mars dernier, fait pour letablissement des filles de St Joseph, pour le service des pauvres de lhôtel-Dieu, fondé aud' Villemarie par la pieté d'une personne qui n'a pas voulu estre nommée, Damoiselle Jeanne Mance administratrice nommée audit hostel-Dieu, stipulant pour elle, Et hierosme le Royer sieur de la Dauversière, stipulant et acceptant pour les filles hospitalieres de St Joseph de la flèche, par contract passé pardevant Marreau et son compagnon Notaires du chastelet de paris portant obligaon auddittes filles denvoyer aulutost, trois de leurs soeur avec une converse audit lieu de Villemarie en l'isle de Montreal, pays de la Nouvelle france a leffect cydessus suivant laceptation quelles avoient auparavant fait dy servir les pauvres, tant françois que sauvages, ainsy qu'il appert par contract passé pardevant chausiere et son compagnon Notaires audit chlet [chastelet], le dernier jour de Mars mil six cens cinquante six, entre les Seigneurs de la ditte Isle associés pour la conversion des sauvages dud. pays y desnommez, faisant tant pour eux que pour leurs autres associes absens et la ditte personne fondatrice, et Maitre pierre Blondel bourgeois de paris procureur desd' filles hospitalieres de saint Joseph de la flèche, et la ratification d'iceluy contract, fait audit lieu et receu par pierre la fousse tabellion le vingtiesme octobre ensuivant Elle susd' soeur Judit Moreau avec

## L'HÔTEL-DIEU

Catherine Mace et Marie Maillet professes dudit hostel-dieu de la flèche, choisies, nommées et envoyées par Monseigneur l'Evesque D'angers leur superieur ainsy qu'il est porté par leur obédiance de luy signée contre signée de son secrétaire par commandement de scellée en la maniere accoutumée. Après avoir agrée, accepté et ratiffié led'ontract de fondation du vingt neufiesme Mars mil six cent cinquante neuf le Neufiesme Juin ensuivant, Receu par de Montreau Notaire Royal en la Rochelle. S'estant embarquées audit lieu dans le Navire nommé le St André, sous la conduite de Messire Jacques le Maistre et Guillaume Vignal prestre après leur arrivée à québec dans la barque nommée sous la conduite de M<sup>re</sup> Guillaume Vignal prestre en vertu de l'obediance par elles receue de Monseigneur levesque de petrée vicaire apostolique dans toute lestandue de la Nouvelle france estant arrivées aud'lieu de Villemarie auraient esté par iceluf Messire guillaume Vignal prestre, en vertu de lad obédiance et du pouvoir aluy donné par led'seigneur Evesque de petrée. Mises en possession dud hostel Dieu de Villemarie, et tous les bastimens, cours, clostures et chapelle destinées, tant po' leur logement que pour les pauvre malades, pour en jouir selon leur fonctions et Instituons, pour le service gratuit des pauvres, tant sauvages que françois de lad'Isle ainsy qu'il a esté dit cydessus dont de laquelle prise de possession, elle nous a Requis acte, tant pour elle que pour lesd'soeurs Catherine Macé, Marie Maillet et celles qui seront et leur succederont a ladvenir que nous leur avons accordé de Nous signé et de M<sup>re</sup> Louis Daillebout seigneur de Coulonges, l'un des Seigneurs associés de la d'Isle, et contre signé du greffier ordinaire, pour servir tant ausd soeurs Judith Moreau, Catherine Macé et Marie Maillet, quautres filles hospitalieres dud'saint Joseph. a ce que Raison fait au fort dud Villemarie le vingtiesme Jour de Novembre mil six Cens cinquante Neuf.

Paul de Chomedey

Daillebout

Par commandement de  
mond Seigneur le gouverneur  
Basset  
greffier

APPENDICE

\* \* \*

REQUÊTE DU CURÉ ET DES NOTABLES DE MONT-  
RÉAL DEMANDANT DES LETTRES PATENTES AU ROI  
POUR LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-  
JOSEPH.

15 septembre 1667 — 10 octobre 1667

. . . . . (Document déchiré)

Le dixiesme jour D'octobre, Par Permission De Monseigneur Talon  
Conseiller du Roy en ses Conseils Destat et priué, Intendant de  
justice police et finances au pays de Canada Dans La Nouvelle france,  
Isle de Terre Neufve et La Cadie cy attachée. Lassemblée Des habi-  
tans de L'Isle de Montreal audit pays de La Nouvelle france, s'est  
Tenüe en la salle de Messieurs Les Ecclesiastiques dud.' Montreal.  
Le procureur du Roy en la Seneschaussée Royale dud.' Lieu, present  
pour Aduiser Et Delliberer par eux, sur L'establissement Des filles  
Religieuses de St Joseph de la fleche, qui Deseruent Presentement Les  
pauvres Malades de L'hostel Dieu, fondé aud.' Montreal, ou se  
seroient Trouuez Les personnes Les Plus notables de Leur Commu-  
nauté et plusieurs Autres desd.' habitans soubz signez. Lesquelz Apres  
plusieurs Conferences faites entre-eux Et Icelles Communiquées aud.'  
procureur de Roy, Et Considerant Les grands Et Considerables Ser-  
uices, qu'ont Receu Les Pauvres Malades Dud.' hostel Dieu Desdittes  
filles de St Joseph, Depuis huict Ans en ça, Aquoy Elles se sont tres  
fidelement occupées, Et Notamment, Depuis qu'Il a plu au Roy gra-  
tifier l'hospital pour Le soulagement de ses sujets, qui ont Receu de  
si grands secours, que sans de pareils soins, une bonne partie seroit  
perie. Ont Lesdits habitans Délibéré toutesfois sous Le bon plaisir de  
Sa Majesté, questant un bien si Necessaire et si utile aud.' Montreal,  
que dy auoir des filles Religieuses, pour Deseruir Les pauvres dud.'  
hostel Dieu, tant françois que sauuages, que Les dittes filles de St  
Joseph, obtiennent des Lettres Patentes de saditte Majesté pour Le.  
Establissem<sup>t</sup> aud. Montreal, pour par Elles, Deseruir Les pauvres  
Malades dud.' hostel Dieu, en tel nombre, qui sera Necessaire selon  
Les Occurances des temps, sans que pour ce Elles puissent esperer  
desd.' habitans aucunes pensions ny entretient, que Les Aumosnes qui  
leur pourront estre faites de Leur part. en foy de quoy, Les dits  
habitans ont faict dresser Le present Acte, par moy Benigne Basset

L'HÔTEL-DIEU

greffier de la Justice de la Terre Seigneurie Lad.' Isle, Pour servir et valoir auxd filles de saint Joseph, en temps aud.' Montreal en la salle susd apres midy Les Jour et an que dessus.

C. LeMoynes			
procur' du Roy			C J D'Ailleboust
			Juge du Roy
	Migeon De Branssat		
De Belestre			M langevin
Jehan gervaise			Nicolas hubert
J Valliquet			F Bailly
	Jacques de Laporte		Gilbert barbier
	René Legier		Desautels
P Joffrion			baudreau
M Rouillé		R Perroyes	
gilles Lauson			
LeBer			Louys prudhomme
Jean baudouin			
	piscot	Caillé	[ illisible déchiré ]
J Lemoyne			
			Basset
			Greffier.

Je Gilles Perot, Prestre, faisant Les fonctions curiales en L'Eglise Parroissiale de L'Isle de Montreal en la Nouvelle france. Certifie qu'estant plainem<sup>t</sup> Et suffisamment Instruit du zele, qu'ont toujours eu Les filles Religieuses de S<sup>t</sup> Joseph de la fleche, a Rendre Leurs services aux pauvres Malades de L'hostel Dieu De ce Lieu, et de celui, quelles nous ont tesmoigné Avoir pour Laduenir, dequoy Elles sont parfaitement Dignes Et capables; je consent quelles obtiennent du Roy des Lettres patentes pour leur Establissem<sup>t</sup> aud' Montreal, comme estant un très grand bien et Aduantage pour le soulagement des habitans & des sauuages, en foy de quoy Jay signé le present, pour servir auxd Religieuses en temps et Lieu ainsy que de Raison, fait AMontreal, presence du sieur Charles Le moyne procur' du Roy aud' Lieu, Le Dixie' jour Doctobre gb<sup>c</sup> soixante sept //

G Perot (avec paraphe)      C LeMoynes

Suit le *Consentement* de Louis Artus S<sup>r</sup> de Saily Juge Royal Civil et Criminel en la Senechaussé de L'Isle de Montreal.

Desaily      C. Le Moyne.

*Signatures autographes.*

APPENDICE

\* \* \*

LETTRES-PATENTES DE LOUIS XIV

8 avril 1669 — 20 octobre 1670 — 30 septembre 1675

ESTABLISSEMENT DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES EN LISLE DE MONTRÉAL EN LA NOUVELLE FRANCE

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre A tous pns [présents] et advenir Salut nos cheres et bien aimées les Religieuses hospitalieres de St Joseph de l'Isle de Montreal en la Nouvelle France Nous ont faict exposer que des l'année 1659, elles ont esté admises et installées dans lhospital qui auoit esté estably en la dite Isle quelq<sup>s</sup> années auparauant, Et elles y ont depuis exercé tous les devoirs de lhospitalité dans un esprit sy desinteressé avec tant doeconomie de pieté et de charité que nre [notre] aimé et féal François de Laual Euesque de Pétrée et Vicaire apostolique audit pays, Et les gouverneurs magistrats et habitans de la dicte Isle, Nous ont suffisamment faict connaistre par les actes cy atachés la satisfaction quils en ont et les grands auantages que le pays en reçoit, Et comme il est juste de rendre ferme stable et solide pour tousiours un establissement sy utile aux habitans de la dite Isle, affin d'encourager de plus en plus les d. [dites] religieuses a continuer leurs bons offices avec la mesme ardeur Nous auons estimé que nous ne pouvions le faire plus efficacement qu'en confirmant leur establissement pour qua laduenir elles puissent vivre en corps de comm' [communauté] et estre capables des dispositions qui sont faictes en faveur des religieuses de leur ordre et Institut, A quoy nous sommes d'autant plus exciter que les Seigneurs propriétaires et associés de la dite Isle ont depuis quelque temps augmenté leur emplacement dune dotation de cent trente arpens de terre dont elles ont desia faict defricher une partie tres considerable, Au moyen de quoy et de leurs autres biens et revenus, elles pourront facilement subcister et sentretenir a l'advenir, A ces causes de laduis de nre conseil qui a veu les pièces justificatives de ce dessus cy attachés sous le contrescel de notre chancelier et voulant contribuer de notre part comme nous ferons tousiours autant quil nous sera possible a la bonne intention des dictes religieuses hospitalieres dont lestablissement na esté fait que pour la plus grande gloire de Dieu et le bien

## L'HÔTEL-DIEU

des d'habitans que nous auons mis soubz nr protection et sauvegarde. Nous auons de nos grace spéciale plaine puissance et autorité royale agréé confirmé et autorisé, et par ces pntes signées de notre main, agréons, confirmons et autorisons letablissement des exposantes en la dite Isle de Montreal ensemble tous leurs contracts de dotation et fondation. Que nous auons entant que besoin est ou seroit ratifié et ratifions voulons et nous plaist quelles en jouissent et celles qui leur succederont à perpétuité et quelles puissent accepter toutes donations et soient capables de toutes autres disposi[ti]ons, selon leur regle discipline et institut de leur ordre et juridiction de lordinaire, sans quelles y puissent estre troublées ny inquiétées pour quelque cause et pretexte que ce soit, leur permettant dacquerir faire bastir et construire tous les logem |logements| nécessaires tant pour les patures que pour les hospitalieres. Commaussy auons amorty et amortissons à perpétuité leur maison emplacem[ent] et autres terres et heritages quelles possèdent a pen' [present] en la dite Isle et quelles pourront posséder cy apres pour en jouir franchement et quitement sans quelles soient tenues den vuidier leurs mains ny de nous payer et aux roys nos successeurs aucune finance, de laquelle nous leur auons faict et faisons don a quelque somme quelles se puissent monter, pourvu toutes fois qu'ceux biens ne soient tenus en fief et qu'il ny ait aucune justice Et a la charge de payer les indemnités droicts et deuvoirs dont les dites terres et heritages peuvent ou pourront estre tenues enuers autres que nous Sy donnons en Mandement A nos aimés et féaux conseillers les gens tenans notre cour de parlement, et chambres de nos comptes à Paris.

Et tous autres nos justiciers et officiers il appartiendra, que ces pntes ils fassent registrer et de leur contenu faire jouir et user les exposantes et celles qui leur succederont pleinement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens. Nonobsant tous édit declara[ti]ons arrests et reglemens a ce contraire ausquels et aux derogatoires des derogatoires nous auons derogé et derogeons par ces dites pntes

Car tel est nr plaisir, et affin que ce soit chose ferme et stable a tousiours nous y auons fait metre notre Scel. Donné a Paris au mois dauril lan de grace mil six cens soixante neuf et de nre regne le vingtsix.

Louis  
[sur le repli] par le Roy  
Colbert

APPENDICE

Régltré en la chambre des comptes, ouy le Procureur general du Roy pour en jouir par les impetrantes selon leur forme et teneur aux charges portées par larrest susdit ce fait, le 14e jour de mai 1669.

Richer

Registrees et ouy et ce consentant le procureur du Roy pour estre executées et jouit par les impetrantes de leffect et contenu en Ycelles selon la forme et teneur suivant larrest de ce jour a Paris en parlement le huit mai six cens soixante neuf

DuTillet

Registré, ouy et ce consentant le substitut du Procureur général du Roy pour estre executées et jouit par les impetrantes du contenu en icelles suivant larrest de ce jour, a Québec le 20e octobre 1670

Peuvret

V I S A Séguier  
pour servir aux lettres destablissement des Religieuses hospitalieres de Hsle de Montreal en la nouvelle France

Registre, ouy et ce consentant le substitut du procureur fiscal du Bailliage du Montréal pour estre executées et jouir par les Impetrantes du contenu en ycelles suivant lordonnance de Monsieur le Baillif du Montreal de ce jour fait au Montréal le trente septembre mil six cent soixante quinze

Basset greffier.

\* \* \*

REQUÊTE PRÉSENTÉE À MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PÉTRÉE PAR SOEUR ANDRÉE DEVERNAY SUPÉRIEURE DES FILLES HOSPITALIÈRES DE MONTRÉAL POUR LA SOLEMNITÉ DES VOEUX DES DITES FILLES ENSUITE DE LAQUELLE EST LA COMMISSION DUD'SEIGNEUR ADRESSANT À M SOUART POUR LA RÉCEPTION DES D'VCEUX DU 7 OCTOBRE 1671.

A Monseigneur l'Illustrissime et Réuérendissime Euesque de Pétrée Vicaire Apostolique en la nouvelle France et nommé par le Roy premier Euesque dud'pays.

Vous supplie très humblement Soeur Andrée Deuernay Religieuse professe des hospitalieres de laual et supérieure des filles hospitalieres de Montréal De vouloir accorder à Catherine Macé Judith Morreau de Brésolles, Marie Maillet, Renée Le Jumeau Marie Morin Catherine Denis nouices et Magdelaine Babonneau Domestique qui sont en ce nouiciat depuis deux ans, et qui vous présente avec laditte

L'HÔTEL-DIEU

suppliante cette requeste, la grâce du decret de l'Establissement de cette Maison, avec un pouvoir à quelqu'un des Prestres de ce lieu afin qu'en v're absence Il puisse recevoir leurs voeux ,et ce fais'a't Elles seront obligées de prier Dieu po' vous.

Soeur Andrée Devernay

Soeur Judict Moreau de bresole

Soeur Catherine Mace

Soeur Marie Maillet

Soeur Renée leJumeau, Soeurs Marie Morin, Catherine Denis,  
Magdelaine babonneau.

François par la grâce de Dieu et du Saint Siège Euesque de Pétérée, vicaire en la nouvelle france, et nommé par le Roy Premier Euesque dudit pays,

A nostre bien aymé Gabriel Souart, prestre salut.

Nostre bienaymée fille en nostre Seigneur Soeur Andrée devernay nous ayant representé par la requeste cydessus que toutes nos chères filles qui y sont dénommées et qui l'ont toutes signée, ont esté depuis deux ans dans l'exercice d'un nouciait que nous leur auions ordonné de faire, et qu'elles désirent avec grande instance s'engager à la sainte Religion sous la Reigle de St Augustin et en faire les voeux solennels entre les mains de la personne que nous commettrons pour les recevoir en notre absence, et sous nostre autorité-

Nous pour contribuer à leur bon et pieux dessein, nous vous commettons et donnons tout pouvoir et juridiction de recevoir entre vos mains les voeux solennels de toutes les dittes filles, et de les confirmer avec toute l'autorité que nous aurions si nous y estions nous-mesmes en personne ; après touttefois que vous les aurez deument examinées, et que vous les aurez toutes jugées capables de s'engager à la sainte profession de la vie religieuse, mesme pour cet effet d'y appeler pour vous ayder audit examen tel Ecclésiastique que vous jugerez nécessaire nous confiant et demettant entièrement sur vostre personne, vostre prudence et capacité pour autoriser lesdits voeux de Religion Nous remettant après la ditte profession de leur accorder nos lettres d'establissement pour viure dans l'observance des dits voeux et Constitutions que nous leur donnerons nous ayant cy deuant fait apparoir un décret du St Siège et les Patentes qui leur ont esté accordées par le Roy Enrégistrées au Conseil Souverain de ce pays tendant à leur establissement.

## APPENDICE

Donné à Québec en nostre Demeure ordinaire le septiesme octobre  
mil six cent soixante et onze

François euesque de Pétrée  
par commandement de Monseigneur  
C Martin [Charles-Amador]

\* \* \*

### ACCEPTATION D'ADMINISTRATION DU BIEN DES PAUVRES DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL PAR LES DAMES RELIGIEUSES DU DIT HÔPITAL.

10 octobre 1676

L'an mil six cent soixante et seize le dixieme d'Octobre Je soussigné Basset Notaire royal greffier et tabellion de la Ville et Seigneurie de Montréal, ai été mandé par Messire Francois Lefebvre l'un des prêtres du Séminaire de Saint Sulpice de paris Seigneur de l'isle de Montréal et Supérieur de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire du dit Montréal de le venir trouver En la Salle des pauvres de l'hotel Dieu du dit Montréal où m'y étant transporté, mon dit Sieur Lefebvre accompagné de M<sup>re</sup> Pierre Remy aussi prêtre du dit Séminaire ma dit que le Sujet pour lequel il m'avoit envoyé quérir étoit pour avoir une déclaration de la démission qu'a fait défunt M<sup>re</sup> Alexandre Le Ragois de Bretonvillier vivant Supérieur du d<sup>t</sup>. Séminaire de S<sup>t</sup>. Sulpice, de l'administration du d<sup>t</sup>. hopital qu'en avoit fait cy devant M<sup>re</sup> François dollier de Casson cy devant Procureur de défunt mondit Sieur de Bretonvillier, et Supérieur du D<sup>t</sup>. Séminaire de Montréal et de l'intimation qu'il avoit ordre d'en faire aux Dames religieuses hospitalières qu'y demeurent et d<sup>t</sup>. hopital, aux protestations droits causes et conditions y contenües, et pour cet effet quemondit Sieur Lefebvre a demandé à faire venir en la d<sup>t</sup>. Salle Révérende Mère Renée le Jumeau Supérieur des dites dames Religieuses Hospitalières, soeur Catherine Macé assistante Instructrice des Novices Soeur Judith de Moreau de Bresolle hospitalière et Soeur Marie Morin dépositaire, com<sup>e</sup>. représentant toute la Communauté, sur son requisitoire Je leur ai fait lecture de la d<sup>t</sup>. démission en date du sixième Mai dernier Signé Le Ragois, Laquelle dite démission annexée à la minute des présente pour y avoir recours en cas de besoin, après la lecture de laquelle Le d<sup>t</sup>. Sr. Remy au nom et com<sup>e</sup>. nommé au dit acte a représenté aux dites Religieuses que le service qu'il avoit bien voulu rendre aux pauvres du dit Hopital depuis trois ans en ça ne devoit tirer à aucune conséquence puisque ce qu'il y avoit fait n'avoit été que par

## L'HÔTEL-DIEU

le pur motif de la charité et que sans ses grands soins et ses grands profits qu'il a fait au dit Hopital, non seulement il seroit Entièrement ruiné, mais que les d<sup>tes</sup> hospitalière quy ne peuvent subsister que par le Soutien de cet Hopital en souffroient beaucoup et seroient absolument Inutile au Montréal, et parconséquent qu'il proteste n'avoir point entendu se charger de la dite administration n'y, à aucune reddition de Compte Judiciaire; qu'il rendra seulement, volontairement et à l'amiable à Monseigneur l'Evêque de québec, Supérieur des d<sup>tes</sup> Religieuses, et quant à présent qu'il somme les d<sup>tes</sup> Religieuses qu'immédiatement après quelles auront accepté la d<sup>te</sup> administration de recevoir de ses mains les papiers titres et renseignements concernant le dit Hopital trouvés après le décès de défunte Dam<sup>lle</sup> Jeanne Mance vivante administratrice du dit Hopital, conformément à L'Inventaire quy en fut fait lors de son décès, ensemble tous les meubles, ustensiles, bestiaux et grains qui sont à présent aulieu dit la grange com<sup>e</sup>. appartenant aud<sup>t</sup> Hopital suivant l'Inventaire qu'en sera fait par moi dit Notaire cy après, en se chargeant des dettes que le dit Sr. Remy a fait pour la subsistance des pauvres de faire valoir leur terre suivant le Mémoire qu'il leur enfournira lesquelles dettes se peuvent monter environ à trois ou quatre cent livres, dont et des d<sup>t</sup> meubles, bestiaux, grains et Batiments elles lui endonneront bonne et valable décharge passée devant moi dit Notaire, sur Lesquelles propositions les d<sup>tes</sup> Dames Religieuses après avoir murément et à l'écart délibéré Entre'elles et ensemble sur une Lettre qua écrite Monseigneur L'Illustrissime et Révérendissime Evêque Supérieur au d<sup>t</sup> R<sup>t</sup> Remy en date du 26 Septembre au dit lieu signé François Evêque de Québec qui a apparu a moy dit Notaire et qui demeurera pareillement annexé aux présentes pour y avoir recours et par laquelle il donne pouvoir aux dites Religieuses d'accepter la d<sup>te</sup> administration pour cette année, Jusque à plus ample éclaircissement, Elles ont dès aprésent accepté comme elles acceptent la dite administration pour un an Seulement, à la charge toutefois, qu'elles ne font cette acceptation, qu'à condition quelles ne s'en chargeront dorenavant que par ordre exprès et sous le bon plaisir du dit Seigneur Evêque et qu'il leur sera libre de s'en demettre toutes fois et quantes que bon l<sup>r</sup> semblera au cas que par la suite elles voient quelles ne puissent gouverner le bien Des pauvres sans une perte et Incommodité notable et aux protestations quelles font qu'elles ne se chargent nullement de la poursuite des rentes et revenus que le dit Hopital a en france, dont Elles tacheront seulement par le moyen de leur envoie, d'en tirer le payement com<sup>e</sup> elles pourront, non plus

## APPENDICE

que de rendre leurs comptes de la d<sup>e</sup> administration qu'elles feront detout le bien dudit Hopital pardevant Mr LeGouverneur de lad Isle de Montréal ousonLieutenant Nonplus que devant le S<sup>r</sup> Procureur Syndicq de la dite Isle quoy qu'il soit exprès porté par le contrat de fondation du dit hopital, mais seulement pardevant le dit Seigneur Evêque, et qu'à l'égard des remontrances et protestations que le dit Sr Remy l<sup>r</sup> a fait cy dessous, quelles demeurent d'accord que sans ses charitables soins le dit Hopital seroit ruiné, et que depuis quelles demeuroient au d<sup>t</sup> Hopital Jamais elles n'ont vüe que les pauvres aient été mieux servis, nouris, pensés et médicamentés sans qu'il ait été besoin d'exiger d'eux, com<sup>e</sup> on étoit obligé de le faire autrefois aucuns deniers pour payer les Chirurgiens et la dépense des malades ou pour quantité de dettes quelles sçavent de science certaine que le dit S<sup>r</sup> Remy a acquitté, plusieurs grosses et notables reparations qu'il a fait faire tant aux bâtimens du dit Hopital que de la grange et le défrichement de plusieurs arpents de terre et de prairies à l'habitation de St Joseph appartenance dut dit Hopital et que très volontiers elles se chargent aud<sup>t</sup> nom d'administratrices pour le dit an seulement de payer toutes les dettes qu'a fait le dit S<sup>r</sup> Remy pour l'entretien du d<sup>t</sup> Hopital, qu'elles promettent payer et acquitter par le moyen des grains qu'il mettra entre leurs mains et quelles sont prêtes à recevoir ensemble tous les titres papiers renseignements, bestiaux, grains, bâtimens et Droits toutes fois quantes qu'il les en requerra, sur la vente des quels grain elles prendront préalablement à toutes autres dettes faites et créées auparavant le décès, et par la d<sup>e</sup> feuë Dam<sup>elle</sup>. Mance et après les dittes cy dessus payées telles que le dit Hopital l<sup>r</sup> droit à Savoir deux cents quatre vingt huit livres seize sols six deniers des arrerages des rentes que le d<sup>t</sup> Hopital l<sup>r</sup> doit, — et à mon dit Sieur Lefebvre au dit nom protesté pour Messieurs les Seigneurs du Montréal, que les direes déclarations et protestations des di<sup>e</sup> Religieuses ne pourront nuire n'y préjudicier aux Droits que les d<sup>ts</sup> Seigneurs ont au fait de la d<sup>e</sup> administration, Promettant etc. — Obligeant etc Renoncant etc fait et passé aud<sup>t</sup> Montréal en la salle des malades dud<sup>t</sup> Hopital L'an gb<sup>e</sup> soixante et seize les d<sup>t</sup> Jour et an que dessus, présents Les Sieurs Jean Garvaize et Jean Bousquet témoins — y demeurans et Soussignés avec Mess<sup>r</sup> Sieurs Lefebvre, Remy, et les dittes Dames Religieuses. — (Signé) f Lefebvre. — (Signé) Remy. — (Signé) Sœur Renée le Jumeau; Sœur Catherine Macé, Sœur Judith debresolle; Sœur Marie Morin. — (Signé) Jean Gervais (Signé) Jean Bousquet. (Signé) Basset.

L'HÔTEL-DIEU

\* \* \*

ACCEPTATION D'ADMINISTRATION DES BIENS ET  
REVENUS DES PAUVRES DE L'HOSPITAL DE MONTRÉAL  
PAR LES RELIGIEUSES QUI LE DESSERVENT.

expédié aux d<sup>tes</sup> Religieuses,

18 septembre 1677

(6 mai 1676 — 11 juin 1677)

Pardevant Benigne Basset Nottaire Royal de L'Isle de Montreal en la Nouvelle France et tesmoings soubz signes, furent presentes Reverende Mere Renée le Jumeau Superieure des Dames Religieuses hospitallieres dud Montreal, Sœur Catherine Mace assistante et Instruc-  
trice des Novices, Sœur Judith Moreau de Bresolles hospitalliere et Sœur Marie Morin depositaire, toutes Religieuses professes dud hospital y demeurante au nom et comme representante, Leur Communauté, Lesquelles ont dit avoir Conferé Ensemble sur les deux demissions de Deffunt M<sup>re</sup> Alexandre le Ragoys de Bretonvilliers Vivant pre. et Superieur de Messieurs Les pretres et Ecclesiastiques du Seminaire St Sulpice de Paris Seigneur propriétaire de lad<sup>e</sup> Isle de Montreal en datte du sixie. May gb<sup>c</sup> soixante seise, Et de M<sup>re</sup> Louis tronson apresent pre. et Superieur dud Seminaire en datte du Onzie. Juin dernier passé, de Ladministration des biens et revenus des pauvres, dud hospital, qui demeureront annexés a ces presentes pour y avoir recours, au besoin, Ont les dittes Dames Religieuses Comparantes au nom et qualité que dessus, de leur pure et libre volonté accepté et acceptent par ces presentes, Ladministration Entiere des biens et revenus des pauvres dud hospital suivant et au desir du Contrat de fondation du dud hospital en datte du dixsept Mars gb<sup>c</sup> quarante huit, Et ce sous le bon plaisir de Monseigneur L'Illustrissime et Reverendissime Evesque de Quebec, Leur Superieur, qui ont promis de se porter a la Conservation desd biens et Revenus avec tout Le zele a la charité possible Car ainsy & promettant et obligeant Renoncant & fait et passé au dit Montreal en la salle des Malades dud hospital, gb<sup>c</sup> soixante dixsept, le dix huitie jour de septembre après midy, en presence de francois Bailly et Pierre Chesne tesmoings y demeurant et soubz signes avec les dittes Dames Comparantes Sœur Renée Le Jumeau Sœur Catherine Mace Sœur Judith de Bresolle Sœur Marie Morin Chesne, avec paraphe

F Bailly

Basset, avec paraphe

No<sup>re</sup> Royal

## APPENDICE

Nous, Soussigné, Alexandre le Ragois, Prêtre, Superieur du Seminaire de St Sulpice, Seigneur de l'Ile de Montreal, en la Nouvelle France, consentons et approuvons en la dite qualité, que les Religieuses Hospitalières du dit Montréal, aient l'administration de l'Hôpital du dit lieu de Montreal, suivant la faculté qui leur en est donnée par le Contrat de Fondation du dix-septième de Mars Mil six cent quarante-huit, et qu'elles en fassent l'exercice aux conditions de la dite fondation, nonobstant et sans approuver tout ce que Monsieur D'Ollier de Casson, Superieur du Seminaire établi à Montréal, dépendant du dit Seminaire Saint Sulpice, et Monsieur Remy, Ecclesiastique, qui y demeurent, peuvent avoir fait concernant la dite Administration, sans ordre de Nous, ni du dit Seminaire Saint Sulpice, que nous protestons par exprès desavouer, si besoin est en tems et lieu, a ce qu'il ne puisse préjudicier au dit Séminaire Saint Sulpice, Seigneur de la dite Ile, ni aux desirs qui lui appartiennent en cette qualité.

En foi de quoi, nous avons signé les présentes de notre main.

Fait à Paris, dans notre dit Séminaire de Saint Sulpice, le Sixième Mai <sup>1</sup> Six cent Soixante et seize, (Signé:) Le Ragois, sans paraphe.

Je, soussigné, Prêtre, Superieur du séminaire de St Sulpice, sachant que feu Monsieur De Bretonvilliers n'a jamais approuvé que pas un des Ecclesiastiques de Saint Sulpice se chargât de l'Administration de l'Hôpital de Montréal ni d'autres, par leur ordre, ainsi qu'il s'en est expliqué par écrit, déclare en avoir donné aucune charge de prendre la dite Administration, ni de la commettre, et consens qu'elle soit laissée aux Religieuses du dit Montréal, aux termes du Contrat de Fondation de l'année Mil Six cent quarante huit, et aux conditions portées par icelui.

Fait à Paris, dans le dit Seminaire de Saint Sulpice, ce Onzième Juin Mil Six cent Soixante et dix-Sept,

(Signé:) L. Tronson, Supérieur du Séminaire Saint Sulpice, avec paraphe.

\* \* \*

CONCESSION AUX RELIGIEUSES DE L'HÔPITAL DE  
VILLEMARIE DES TERRES DE LEUR ENCLOS PAR DOL-  
LIER DE CASSON.

9 janvier 1682

Ce jourd'hui neuvième janvier, 1682, je, Greffier et Tabellion du bailliage de Montréal ai été mandé par Messire François Dollier de Casson, Supérieur du Séminaire du dit Montréal, et Procureur de

<sup>1</sup> Mil.

Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice de Paris, Seigneur et Propriétaire du dit Montréal, au dit Séminaire de Montréal, où je me suis transporté et en la présence des témoins soussignés, mon dit Sieur Dollier m'a dit et déclaré que le sujet pour lequel il m'avait mandé était afin de donner pour en sa meilleure forme qu'il le puisse donner aux Religieuses Hospitalières de ce lieu de Villemarie ou dit Montréal, les terres qui sont présentement encloses dans l'enceinte de leur hôpital, consistant environ en sept à huit arpens en la manière qu'ils se comportent et qui ont toujours été enclos depuis leur établissement en ce lieu, tant pour satisfaire aux intentions qu'il dit que les dites Religieuses ont toujours eu suivant les promesses que leur en ont fait les dits Seigneurs de leur donner les dites terres encloses à simple hommage et franc devoir que pour favoriser leur établissement au Montréal, à ces causes mon dit Sieur Dollier au dit nom du Procureur des dits Seigneurs leur a donné et donne par ces présentes toutes les dites terres ci-dessus spécifiées, au franc devoir et hommage lige en la même manière que les terres qu'elles et leur hôpital possèdent au lieu dit St-Joseph qui leur ont été donné par Messieurs de la Compagnie du dit Montréal, à condition toutefois qu'il en sera fait un partage égal entre elles pour leur Communauté et leur hôpital dont elles sont les administratrices des biens et revenus d'Icelui au choix toutefois qu'il leur sera libre de faire de la moitié qu'il leur sera plus commode en faisant par elles et leur dit hôpital par la personne qu'elles nommeront la foi et hommage aux dits Seigneurs pour marque et reconnaissance qu'elles et leur hôpital tiennent les dites terres des dits Seigneurs, et que les dites Religieuses ni le dit hôpital ne pourront vendre ni aliéner ni mettre à main morte, changer ou donner aucune communauté ni mettre cens sur cens, les dites terres encloses sans le consentement exprès desdits Seigneurs tout de même que le dit arpent de terre dont il sera ci-après fait mention, quoi faisant mondit Sieur Dollier déclare et prétend de la part des dits Seigneurs que les dites Religieuses Hospitalières tant en leur nom qu'administratrices du dit hôpital demeurent à perpétuité en pleine et entière possession des dites terres encloses en la manière qu'elles et leur dit hôpital le sont des terres ci-devant à celles concédées par mes dits Sieurs les Associés de la dite Ile de Montréal, et à l'égard d'un certain arpent de terre ou environ ainsi qu'il se comporte qui est vis-à-vis le dit hôpital sur le bord du fleuve St-Laurent, joignant d'un côté à l'enclos des Filles de la Congrégation, de l'autre, la rue St-Joseph, vis-à-vis la maison de M. Migeon d'un bout la rue St-Paul, d'autre bout le chemin qui va le long de la grande

## APPENDICE

rivière que mon dit Sieur Dollier donna verbalement il y a neuf ans ou environ à la sollicitation de défunte Demoiselle Jeanne Mance, vivante administratrice du dit Hôtel-Dieu, il a déclaré et déclare que son intention a toujours été de donner le dit arpent de terre que les dites Religieuses ont fait depuis enclorre de pieux, moitié aux dites Religieuses, l'autre moitié au dit hôpital, à tel cens et rentes qu'il plaira à M. le Supérieur du Séminaire de St-Sulpice de Paris de leur marquer, en faisant par elles ensaisiner en la Censive des dits Seigneurs et le dit arpent de terre ou environ ainsi qu'il est spécifié pour en jouir par elles et leur dit hôpital à perpétuité sans pouvoir toutefois le vendre, aliéner et changer, donner à aucune communauté ni mettre à main morte, ni cens sur cens sans la permission expresse des dits Seigneurs ou de leur Procureur fondé de procuration et pouvoir général d'Iceux sous lesquelles conditions les Religieuses ont accepté les dites Concessions.

Pour cet effet, je, Greffier soussigné, me suis à l'instant transporté au dit Hôtel-Dieu dans la salle duquel après avoir demandé à parler aux dites Religieuses à savoir Révérende Mère Catherine Macé, Supérieure des dites Religieuses, Sœur Judith Moreau de Brésoles, Assistance, Sœur Renée Le Jumeau, Maîtresses des Novices, Sœur Catherine Denis, Hospitalière et Sœur Morin, dépositaire, je leur ai fait lecture du contrat ci-dessus en présence des dix témoins des clauses et conditions qu'elles ont dit bien entendre et l'ont très volontiers accepté dans l'espérance qu'elles ont que les dits Seigneurs les favoriseront toujours et leur dit hôpital en ce qui dépendra d'eux et les dits témoins savoir: Louis Marin Boucher, Sieur de Boisbuisson, juré arpenteur et François Bailly, huissier, soussigné après que mon dit Sieur Dollier avec Mons. Ranuyer, Ecclésiastique et Econome des dits Seigneurs, comme assistant mon dit Sieur Dollier, ont signé avec les dites Religieuses.

Fait et passé ce jourd'hui, neuvième janvier gb<sup>e</sup> quatre vingt deux [1682] avant-midi tant au dit Séminaire pour ce qui regarde les dits Seigneurs qu'en la Salle du dit Hôpital pour les dites Religieuses, lesquelles ont accepté les clauses y exprimées, ainsi qu'elles ont dit les avoir bien entendues et comprises.

Fait les dits jours et an que dessus, présence des témoins soussignés.

En la minute avec les parties, ainsi signé Maugue, notaire et greffier.

MAUGUE.

## L'HÔTEL-DIEU

\* \* \*

APPROBATION, PAR MGR DE SAINT-VALLIER, DES  
CONSTITUTIONS (IMPRIMÉES) DES RELIGIEUSES HOS-  
PITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH, ADAPTÉES AUX VŒUX  
SOLENNELS, 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1689.

A Monseigneur

Monseigneur Lillustrissime et Reuevendissime euesque de quebec.  
Supplient tres heumblement la Superieure et les Religieuses hospital-  
lieres de lordre de st augustin de la congregation de St Joseph vos  
tres humbles filles de ville-Marie de remontrer a vôtre grandeur avec  
un profond respect que depuis qu'il a plû a nôtre St pere le pape  
Alexandre septieme dapprouuer et confirmer leur Institut elles ont  
tasché de remplir les obligations de leur sainte vocation et de satis-  
faire a leur deuoir de Religieuses en observant les Regles de St Augus-  
tin et les constitutions particuliere de leur dite congregation les quelles  
ayant esté mise plus au net et en suite imprimees il leur seroit important  
pour garder luniformité avec les autres Maisons de la dite congregation  
de les pratiquer pour sy conformer puisque les dites Regles et constitu-  
tions cy jointes ne sont que les mesmes quant à la substance que les  
premieres.

A ces causes Monseigneurs il vous plaise accorder au suppliantes  
den user comme les sœurs des autres maisons de la mesme congregation  
de suiure en tout les dites Regles et constitutions nouvellement imprimee  
et vous obligerés les supliantes vos tres obeissantes filles a conti-  
ner leur veux et leurs prieres pour vôtre prosperité et santé.

Sœur Rene leJumeau Sœur charlotte gallard Sœur Catherine  
Macé Sœur Marie Morin Sœur catherine Denis Sœur Catherine fidelet  
Sœur Marie leduc Sœur Françoise Maumousseau Sœur anne Françoise  
Le Duc Sœur Marie therese milot Sr Marie Gabrielle Migeon Sœur  
Chaterine archambaud Sœur Babonneau

---

Nous ayant veu et examiné les reglemens et constitutions nou-  
uellement imprimees qui nous ont esté presentées par nos cheres filles  
les Religieuses Hospitalières de l'ordre de St Augustin de la Congr-  
gation de St Joseph établies a Montreal nous les auons approuuées et  
leur permettons de les obseruer comme très utiles a leur perfection.

Donné a Québec le 1er february mil six cent quatre vingt neuf

Jean euesque de quebec

Par Monseigneur

Foucquet

## APPENDICE

\* \* \*

### PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

•

L'an mil neuf cent trente six, le trois septembre, à quinze heures, Je, *Marcel Catoire*, Capacitaire en Droit, Huissier Audiencier, près les tribunaux séant à Langres, y demeurant, soussigné, me suis transporté à *Langres*, au Square Henriot, en face le parvis de la Cathédrale, à l'emplacement des fonts baptismaux de l'Eglise Saint Pierre et Saint Paul, qui fut détruite en 1799, sans laisser d'autres vestiges que les statues de Saint Pierre et Saint Paul qui se trouvent actuellement à la chapelle de la Sainte Vierge à l'abside de la Cathédrale de Langres. C'est dans cette église paroissiale Saint Pierre et Saint Paul de Langres, comme l'indiquent les registres de naissance et de baptême de l'année 1606 actuellement conservés à l'Hôtel de Ville de Langres, que fut baptisée *Jehanne Mance* . . .

En ce lieu précis, et en présence de \_\_\_\_\_

- 1o Monsieur *Lindecker*, protonotaire apostolique, vicaire général de *Monsieur Choquet*, évêque de Langres et Doyen du Chapitre de la Cathédrale de Langres: \_\_\_\_\_
- 2o Monsieur le Chanoine *Mulson*, Curé Archiprêtre de la Cathédrale Saint Mammès de Langres: \_\_\_\_\_
- 3o Monsieur *Perrin-Jacob*, Chevalier de la Légion d'Honneur, premier adjoint au Maire de la Ville de Langres: \_\_\_\_\_
- 4o Monsieur *Hubert Gillot*, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, Président de la Société Historique et Archéologique de Langres, Président du Comité *Jeanne Mance*: \_\_\_\_\_

après avoir creusé le sol, avec l'aide de Monsieur Jean Aubry, Membre de la Société Historique et Archéologique de Langres, j'ai procédé à un prélèvement de terre, que j'ai déposé dans un coffret en cuivre repoussé qui fut ensuite scellé par mes soins et destiné à être remis aux autorités Canadiennes compétentes, en souvenir de la Langroise, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et principale auxiliaire de son compatriote champenois *Paul de Chomedey de Maisonneuve*, dans la fondation de la métropole du Canada.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé et rédigé le présent procès verbal de constat, qui a été signé tant par les personnalités sus énoncées que par moi huissier.

Catoire

Lug Lindecker, vic. gén.

Justin Mulson,  
curé de la Cathédrale de Langres.

Sceau du  
Huissier

Hubert Gillot,  
Président du Comité.

Perrin-Jacob.

Sceau de  
l'évêché

Jean Aubry.

### III

## NOMENCLATURES

### LISTE DES RELIGIEUSES

de 1659 à 1763<sup>(1)</sup>

#### Soeurs FONDATRICES venues de FRANCE

	Arrivée à Montréal
Mères Judith MOREAU de BRESOLES .....	1659
Catherine MACÉ .....	1659
Marie MAILLET .....	1659
Andrée DEVERNAY du RONCERAY .....	1669
Renée LeJUMEAU de LANAUDIÈRE .....	1669
Renée Babonneau dite MADELEINE .....	1669
Charlotte GALLARD .....	1681
Françoise MAUMOUSSEAU .....	1681

#### Soeurs PROFESSES de MONTRÉAL

	Date de profession
Soeurs Marie MORIN .....	1665
Catherine DENIS DE LA RONDE .....	1667 <sup>2</sup>
Catherine-Louise FIDELET .....	1675
Marie Racine dite MARIE .....	1677
Marie LEDUC .....	1680
BOUTEVILLE .....	1681

<sup>1</sup> Après les incendies de l'Hôtel-Dieu, pour suppléer à l'absence de leurs registres, les religieuses dressèrent, sur l'avis de M. Normant, deux listes des noms de leurs soeurs, avec notes chronologiques. Quelque précieuses qu'elles soient, ces nomenclatures ne sont pas exemptes d'erreurs. Plusieurs, cependant, ont pu être corrigées à l'aide de nos annales, du dictionnaire de l'abbé Tanguay, de celui du R. P. Le Jeune et d'autres auteurs.

<sup>2</sup> Le recensement de 1667 mentionne le nom de Sœur Marie-Elisabeth le Comte, 36 ans. Cette religieuse n'apparaît pas au recensement de 1681. (D'après B. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*).

Y aurait-il confusion avec Sœur Marie-Anne Lecompte-Dupré, professe en 1714, selon notre ancienne liste des religieuses ?

**APPENDICE**

	Date de profession
Catherine Archambault dite CATHERINE .....	1682
De SAINTE (associée) .....	1683
Anne-Françoise Leduc dite SAINT-JOSEPH .....	1685
Marie-Geneviève ARCHAMBAULT .....	1685
Marie-Thérèse MILOT .....	1687
Jeanne-Gabrielle MIGEON de BRANSSAT .....	1689
Marie-Geneviève Renaud dite GENEVIEVE .....	1689
Marie BASSET .....	1692
Françoise GAUDE .....	1694
Geneviève LE VASSEUR .....	1695
Marie-Marguerite D'AILLEBOUST des MUSSEaux .....	1695
Jeanne DuGUE de BOISBRIAND .....	1696
Marguerite Picard dite MARGUERITE .....	1696
Marie-Anne-Véronique CUILLERIER .....	1696
Agnès Le PICARD .....	1696
Marie-Barbe Roy dite MARIE-BARBE .....	1696
Louise BRUCY de LAFRENAYE .....	1697
Marie-Madeleine BIZARD .....	1698
Elisabeth DuGUE de BOISBRIAND .....	1699
Marie Leduc dite SOULIGNY .....	1703
Marie-Geneviève CADET .....	1703
Charlotte de BOUCHERVILLE .....	1703 ✓
Marie-Madeleine GUILLET .....	1705
Madeleine ARCHAMBAULT .....	1705
Françoise d'ARGY .....	1708
Catherine GAUCHET de BELLEVILLE .....	1708
Louise-Angélique BOUTHIER .....	1708
Marie-Clémence QUENET (Guenet) .....	1708
Agathe LEMOYNE de STE HELENE .....	1708 ✓
Marie de PREVILLE .....	1710
Marguerite Vinet dite MAGDELEINE .....	1710
Marie-Madeleine MENARD-LAFONTAINE .....	1712
Marie MATOT .....	1712
Adélaïde-Marie SILVER .....	1712
Gabrielle GADET .....	1713

L'HÔTEL-DIEU

	Date de profession
Marie-Anne Auclair dite MARIE-ANNE .....	1713
M-Antoinette de Boucherville dit SAINT-PIERRE <sup>3</sup> .....	1713
Louise Sareau dite LOUISE .....	1714
Marguerite Plante dite MADELEINE .....	1714
Marie-Anne LECOMPTE-DUPRE <sup>4</sup> .....	1714
Françoise DOUVILLE (d'Agneau Douville) .....	1714
Marie-Anne Quenet (Guenet) dite VARIN .....	1714
Marie-Françoise LAMOUREUX .....	1715
Françoise De LISLE .....	1717
Louise-Angélique Du POITIERS du BUISSON .....	1717
Marguerite TESTARD De MONTIGNY .....	1717
9 / Louise PIOT de l'ANGLOISERIE .....	1717
Marie-Joseph Testard de Montigny dite LAFAYE.....	1719
Charlotte HERTEL de COURNOYER <sup>5</sup> .....	1719
Marguerite Patenaude dite MARGUERITE .....	1720
THERESE .....	?
FRANÇOISE .....	1721
Marguerite DAVELUY .....	1721
Marguerite Lidrefil (Littlefifeld) dite ANGÉLIQUE .....	1721
Geneviève LEPAGE de SAINT-FRANÇOIS .....	1721
Marie-Geneviève JORIAN .....	1722
Suzanne De COÛAGNE .....	1722
Agathe GATIEN .....	1731
Louise Cabassier dite THÉRÈSE .....	1735
Catherine MARTEL .....	1736
Marie-Anne Lanctôt dite MARIE-ANNE .....	1737
Marguerite Hay dite ANGÉLIQUE .....	1737
Marie-Joseph DESROCHES .....	1738
Marie-Anne Desautels dite CATHERINE .....	1740

<sup>3</sup> *Catalogue* des religieuses.

D'après les notes fournies par M. Montarville Boucher de La Bruère. Sœur Saint-Pierre aurait prononcé ses vœux de religion vers 1704. Mgr Tanguay a fait, de Marie-Antoinette et de Sœur Saint-Pierre, deux personnages différents (Marie-Antoinette et Pierre).

<sup>4</sup> Cf. note 2, page 388.

<sup>5</sup> Cette sœur paraît être celle qui signe : Charlotte Lafresnière, nom de son aïeul et d'un de ses oncles.

**APPENDICE**

	Date de profession
Marie-Catherine De ST OURS .....	1740
Marguerite Pigeon dite MONIQUE .....	1742
Angélique LEMOINE de MONIÈRE .....	1743
Louise COULON de VILLIERS .....	1743
Marie-Louise DAGÜILHE .....	1743
Marie-Joseph De COUAGNE .....	1744
Marguerite-Angélique ROBINEAU De PORTNEUF	1747
Marie-Anne Bonneron dit Dumaine MARIE-JOSEPH	1747
Charlotte ADHÉMAR de LANTAGNAC .....	1747
Thérèse HERBIN .....	1747
Angélique Bonneron dit Dumaine dite FRANÇOISE ..	1748
Marie-Madeleine MARIN de LAMARQUE .....	1748
Louise-Françoise MALHIOT .....	1749
Marie-Louise Viger dite LOUISE .....	1750
Louise-Angélique d'Agneau Douville dite DAGNEAU	1750
Marie-Louise LEPAGE de SAINT-FRANÇOIS .....	1754
Marie-Françoise VALLÉE .....	1754
Louise-Gabrielle d'AILLEBOUST de CUISY .....	1755
Marguerite LEBEAU dit BEAUFILS .....	1756
Marie-Angélique GUILLON .....	1757
Louise CAMPEAU .....	1757
Louise-Amable Dagneaux Dauville dite LASSAUSSAYE .....	1757
Catherine PORLIER .....	1757
Catherine LECOMPTÉ dit DUPRÉ .....	1757
Marie-Anne CATIN .....	1759
Marie-Gabrielle CHÈVREFILS dit BÉLISLE .....	1759
Marie-Catherine Lepage de Saint-François dite STE-CLAIRE .....	1759
Marie-Catherine LEFEBVRE .....	1759
Jeanne COMPAIN dit LESPÉRANCE .....	1761
Marie-Anne FILIAU dit DUBOIS .....	1761
Louise CURROT .....	1761
Véronique BARSALOU .....	1762

## LES ÉVÊQUES DE QUÉBEC SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

## Premiers Supérieurs canoniques des Hospitalières de Montréal

Mgr François de LAVAL-MONTMORENCY <sup>6</sup> .....	1659-1685
Mgr Jean-Baptiste de SAINT-VALLIER <sup>7</sup> .....	1685-1727
Mgr Louis-François DUPLESSIS de MORNAY <sup>8</sup> .....	1728-1733
Mgr Pierre-Herman DOSQUET <sup>9</sup> .....	1733-1739
Mgr François-Louis POURROY de LAUBERIVÈRE <sup>10</sup> .....	1739-1740
Mgr Henri-Marie Du BREUIL de PONTBRIAND <sup>11</sup> .....	1741-1760
Mgr Jean-Olivier BRIAND, <sup>12</sup> administrateur de .....	1760-1766

*Note.* — L'évêque de Québec, mentionné dans les actes officiels comme supérieur des Hospitalières de Montréal avait, auprès d'elles, un représentant dans la personne du supérieur du Séminaire Saint-Sulpice ou de l'aumônier des Hospitalières. Selon Sœur Morin, M. Souart aurait prolongé pendant vingt ans, le terme de ses fonctions de supérieur ecclésiastique et d'aumônier à l'Hôtel-Dieu.

*Supérieurs de Saint-Sulpice sous le Régime français :* MM. Gabriel de Queylus, Gabriel Souart, François Dollier de Casson, François Lefebvre, François Vachon de Belmont, Louis Normant de Fardon et Étienne Montgolfier.

<sup>6</sup> Bien que Mgr de Laval ne démissionnât qu'en 1688, le diocèse de Québec fut administré, de 1685 à 1688, par un vicaire général, Mgr de Saint-Vallier, successeur élu de Mgr de Laval.

<sup>7</sup> Evêque en titre à partir de 1688.

<sup>8</sup> Ne vint jamais au Canada. Administra le diocèse de Québec par l'intermédiaire de son vicaire général, Mgr Dosquet, à qui il confia tous ses pouvoirs.

<sup>9</sup> Mgr Dosquet administra le diocèse de Québec de 1729 à 1732 en qualité de coadjuteur de Mgr de Mornay, et une seule année comme évêque en titre: de 1734 à 1735. Repassé une seconde fois en France en 1735, il donna sa démission en 1739. (D'après P.-G. Roy, *La ville de Québec sous le régime français*).

<sup>10</sup> Sacré évêque de Québec, à Paris, le 16 août 1739, Mgr de Lauberivière s'embarqua pour le Canada en juin 1740 et mourut quelques jours après son arrivée à Québec, d'une fièvre maligne contractée en visitant les malades du *Rubis* qui venait d'entrer en rade.

<sup>11</sup> Le siège de la ville de Québec (1759) détermina Mgr de Pontbriand à se retirer à Montréal où il décéda au Séminaire Saint-Sulpice, le 8 juin 1760.

<sup>12</sup> Après beaucoup de démarches, les citoyens de Québec firent accepter à Londres, pour leur évêque Mgr Briand, bien vu du gouverneur. Il fut sacré à Suresnes (près Paris) le 16 mars 1766. De 1760 à 1766 il n'avait été qu'administrateur sans titre épiscopal. Cette longue vacance du siège s'explique par le changement d'allégeance politique.

## APPENDICE

### LISTE DES AUMÔNIERS <sup>13</sup>

MM.	Jacques LE MAISTRE	1659 - 1660
	Guillaume VIGNAL	1660 - 1661
	Gabriel SOUART	1661 - 1677
	François LEFEBVRE	1677 - 1678
	Gabriel SOUART	1678 - 1684
	Joseph SERE de la COLOMBIERE	1684 - 1686
	Pierre REMY	1686 - 1692
	Léonard CHAIGNEAU	1692 - 1695
	François de SEGUENOT	1695 - 1699
	Michel CAILHE	1699 - 1708
	Maurice COURTOIS	1708 - 1712
	François CHEZE	1712 - 1721
	Jean-Gabriel le Pape du LESCOËT	1721 - 1723
	Louis NORMANT de FARADON	1723 - 1745
	Michel PEIGNE	1745 - 1751
	Mathieu FALCOZ	1751 - 1763

### LISTE DES MÉDECINS <sup>14</sup>

JEAN POUPEE, présumé le premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu (1642). Son nom s'est rencontré au cours de notre histoire.<sup>15</sup>

ETIENNE BOUCHARD s'engagea à La Flèche au compte de la Compagnie de Notre-Dame de Montréal le 10 mai 1653, pour servir la colonie en qualité de chirurgien sous les ordres de M. de Maisonneuve. Desservant de l'hôpital, il donna ses soins à Jeanne Mance en 1657.

<sup>13</sup> A la liste des aumôniers, inscrits dans notre *Catalogue*, nous avons ajouté les noms de MM. Chêze et Courtois, rencontrés incidemment au cours de nos recherches. Ils ont pu être suppléants ou aumôniers en titre.

La chronologie est parfois approximative.

<sup>14</sup> Il paraît y avoir eu des solutions de continuité dans le service médical de l'ancien Hôtel-Dieu. Sœur Morin écrit, en parlant de sa compagne Sœur Denis, entrée au noviciat le 21 novembre 1666, qu'elle « composait elle-même de petits remèdes, selon que l'expérience lui donnait la connaissance de leurs effets, *n'ayant point de chirurgiens* ». Plus tard, on voit deux médecins desservir conjointement l'hôpital. Lorsque nous pouvions fournir des indications générales, nous nous sommes dispensée de donner les années de service des chirurgiens, à cause du manque de précision de ces dates.

<sup>15</sup> Cf. note 6, page 94.

Louis Goudeau, qualifié de « M<sup>re</sup> chirurgien de Ville Marye » sur le premier acte de concession de terre qui se fit à Montréal le 4 janvier 1648 — à Pierre Gadois —, traita-t-il quelques malades de l'Hôtel-Dieu ?

## L'HÔTEL-DIEU

- L'abbé GABRIEL SOUART, sulpicien, arriva à Ville-Marie en 1657. Il y aurait occasionnellement exercé la médecine. Sœur Morin écrit, dans ses Annales, qu'il en avait obtenu la permission de Rome.
- MICHEL GAMELIN dit LAFONTAINE aurait été attaché à l'Hôtel-Dieu entre 1670 et 1674.
- JEAN GAILLARD, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de 1672 à 1680.
- ANDRE RAPIN dit LA MUSETTE, 1679 à 1686. Durant ses années de service à l'Hôpital, il demeurait à l'encoignure des rues Saint-Jacques et Saint-Pierre.
- JEAN MARTINET DE FONBLANCHE. Son contrat d'engagement, comme médecin de « L'hospital de ville-marie », est daté du 20 août 1681. En 1713, son nom apparaît encore dans les livres de comptes de l'Hôtel-Dieu.
- ANTOINE FORESTIER s'oblige à servir les pauvres de l'Hôtel-Dieu conjointement avec Jean Martinet de Fonblanche. Leur acte d'engagement est peut-être le plus ancien contrat passé par les Hospitalières de Montréal avec des médecins. Le texte de ce document est inséré à la suite de la présente liste.
- Le sieur Forestier, un des chirurgiens les plus en vue de Montréal, était souvent requis par les autorités judiciaires pour expertises médico-légales.
- N. GASTRIN ou CATRIN, porté sur la liste des médecins de l'Hôtel-Dieu vers 1690. Nous n'avons trouvé son nom nulle part, fait remarquer M. Massicotte.
- J.-B. LE RICHE dit LA SONDE figure sur la liste des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de 1694 à 1698. Il est mentionné dans le testament du Sieur Sarrazin (1692).
- DOMINIQUE THAUMUR de la SOURCE, dont le nom apparaît dans nos registres en 1707 et dans les années précédentes. Il traite son célèbre confrère de Québec, Michel Sarrazin; celui-ci lui lègue, par testament, tout ses livres de chirurgie (août 1692), don qu'il devra partager avec MM. Maublant dit Saint-Amant et Le Riche dit La Sonde. Venu à Montréal en qualité de médecin des troupes, Michel Sarrazin tomba grièvement malade et fut transporté à l'hôpital où il séjourna plusieurs semaines. (Cf. Arthur Vallée: *Michel Sarrazin*, 1659-1735.)
- JOSEPH BENOIT. Dans nos livres de comptes, son nom figure en 1718, 1722, 1725 et 1726. Cependant, opine M. Massicotte, il semble n'avoir cessé de soigner que quelques mois avant sa mort survenue en novembre 1742. Il prenait le titre de chirurgien-major et parfois celui de « médecin de Sa Majesté ».

## APPENDICE

TIMOTHEE SILVAIN (Timothy Sullivan) 1725 à 1730, né en Irlande. « A l'aide d'influences, il décrocha un brevet de médecin (7 mars 1724), qui l'autorisait à pratiquer à Montréal sous les ordres du Sieur Sarrazin, médecin du roi à Québec. »<sup>16</sup>

SIMON LAFOND, soldat et chirurgien. Il commença à pratiquer à l'Hôtel-Dieu vers 1730.

PIERRE PUIBAREAU signe « maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu » sur le contrat de mariage du chirurgien Olivier Durocher, le 16 septembre 1741. Le sieur Puibareau demeura longtemps rue Saint-Joseph (Saint-Sulpice), donc à proximité de l'hôpital.<sup>17</sup>

CHARLES-JOSEPH-ALEXANDRE FERDINAND de FELTZ, 1740-1760. MM. de Beauharnois et Hocquart lui rendent ce témoignage dans une lettre adressée au ministère de la Marine, le 22 septembre 1740 : « C'est un bon chirurgien. La vérité est qu'il a fait à Montréal quelques opérations délicates de chirurgie avec succès; qu'il a la confiance et l'approbation du public de cette ville même dans sa façon de traiter comme médecin les autres maladies; c'est luy que les hospitalières de Montréal ont choisi pour avoir soin des habitants malades dans leur hôpital. Elles en sont contentes au deffaut du sieur Benoist ». Le docteur Feltz prenait le titre de chirurgien-major des hôpitaux.

LOUIS-NICOLAS LANDRIAUX dit LA LANCETTE, soldat de la Compagnie du Chevalier de La Corne faisait « fonctions de chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Montréal » avant 1748; cette même année, il partait pour le fort Saint-Frédéric.<sup>18</sup> (Acte de Fr. Simonnet et G. Hodiesne, notaires royaux, 7 mai 1748).

PHILIPPE JEAN-JACQUES LABOISSIERE dit LUANDRE, chirurgien à l'Hôtel-Dieu, 1757-1763.<sup>19</sup>

---

<sup>16</sup> En 1700, le roi nomma Michel Sarrazin « médecin des hôpitaux de la Nouvelle-France ». (Sur ce Silvain-Sullivan, cf. *B. R. H.*, Vols. 3, 6, 7, 21, 23, 26, 27 et 28.)

<sup>17</sup> On relève l'item suivant dans nos livres de comptes : « En 1724 et 1725, un an de façon de barbe à leveillé payez à pibareau » (aussi orthographié puibareau ou sieur puibareau). Il loue la glacière vers 1750.

<sup>18</sup> Dans le *B. R. H.*, mai 1940, p. 148, M. E.-Z. Massicotte classe le docteur Landriaux au nombre des médecins de l'Hôtel-Dieu, en s'appuyant sur l'acte notarié susdit. Par contre, dans le *Rapport de l'archiviste* de la Province de Québec, 1922-1923, M. Massicotte écrit, à propos du même Landriaux, qu'il fut chirurgien en chef de l'hôpital général de Montréal. Comme la dernière étude de M. Massicotte (1940) qualifie le sieur Landriaux de médecin de l'Hôtel-Dieu, nous n'hésitons pas à mettre ce dernier sur notre liste. N'aurait-il pas cumulé les deux charges ?

<sup>19</sup> *Bibliographie* : Archives de l'Hôtel-Dieu; E.-Z. Massicotte, *Les chirurgiens, médecins, etc. de Montréal sous le régime français*; Ahern (M.-J. et Georges) *Notes pour servir à l'histoire de la Médecine dans le Bas-Canada*; Arthur Vallée, *Michel Sarrazin 1659-1735*.

1. HÔTEL-DIEU

\* \* \*

CONVENTIONS entre les RELIGIEUSES HOSPT.  
et les CHIRURGIENS de MONTRÉAL

20 aoust 1681

Pardevant Le No<sup>re</sup> de Lisle de montreal en La nouvelle france et tesmoins soubsignés furent presentes, Reverende mere Renée Le Jumeau Superieure des Dames religieuses hospitalieres de ce lieu Soeur marie morin dépositare de Lhospital Dune part et Les sieurs Jean Martinet de fonblanche, et Anthoine Forestier m<sup>re</sup> chirurgiens demeurans en cette ville Lesquels ont fait entr'eux les conventions Suivantes, Scavoir ques lesd chirurgiens promettent et sobligent de bien et Deuement Servir L'hospital de ville-marie, penser [panser] et medicamenter tous les malades qui s'y trouveront, et par quartier de trois en trois mois, et se rendront assidus a venir visiter lesd malades environ sur les sept heures du matin par chacun Jour et autres heures Lorsqu'il sera nécessaire, Et ce pour et moyennant la somme de soixante quinze livres chacun, et par chacun an A commancer le temps de Leur service des le premier Juillet dernier, Et sans que lesd chirurgiens puissent pretendre aucune autre chose ded malades n'y du garcon qui Servira led hospital soit pour le razer ou autrement, et ne fourniront que de Leurs soins et travail, les remedes Seront fournis par led hospital, et outre lesd chirurgiens promettent et sobligent de visiter led hospital L'un pour Labsence de L'autre lorsquil en Seront requis, Car ainsy &c promettant &c obligeant &c Renoncant &c fait et passe aud hospital de Lagrement de Messire Gabriel Souart ancien prestre au Semi<sup>re</sup> de St Sulpice de paris Resident en celuy de montreal Leur Superieur presence de S<sup>r</sup> Louis marin boucher Boibuisson et de pierre maguet tesmoins y demeurant qui ont avec lesd dames religieuses, chirurgiens, et no<sup>re</sup> Signe avec Mond Sieur Souart le vingt aout 1681

G. Souart

Soeur Renée le Jumeau  
Soeur Marie Morin

A Forestier

J Martinet

Maguet

Maugue  
no<sup>re</sup>

## INDEX ALPHABÉTIQUE

- ACADIE, 26, 42, 299.
- ACTE DE CONSÉCRATION À LA SAINTE VIERGE, 32, 34.
- ADHÉMAR (sieur de Lantagnac), 259.
- ADHÉMAR (Antoine, sieur de Saint-Martin), notaire royal, 247, 259.
- ADHÉMAR DE LANTAGNAC (Sœur Charlotte), 303.
- ADMINISTRATION DE L'HÔTEL-DIEU, 119, 120, 139, 152, 217-221.  
*Documents*: Contrats du 12 janvier 1644, p. 324; du 17 mars 1648, p. 338; du 31 mars 1656, p. 358; du 29 mars 1659, p. 364; Lettres patentes de Louis XIV, 8 avril 1669, p. 375; Acceptation d'administration du bien des pauvres, octobre 1676, septembre 1677, pp. 379 et 382.
- AIGUILLON (Duchesse d'), 85, 119, 147, 150.
- AILLEBOUST (Joseph-Charles), 194. *Documents*: 211, 374.
- AILLEBOUST (Louis d', sieur de Coullonges), 83, 105, 118-122, 136, 140, 259. *Documents*: 338-347, 349, 372.
- AILLEBOUST (Marie-Barbe de Boullongne, Mme Louis d'), 93, 166, 177, 183, 185, 202.
- AILLEBOUST DE CUISY (Sœur Louise-Gabrielle d'), 308, 310.
- AILLEBOUST DES MUSSEAUX (Sœur Marie-Marguerite d'), 224, 248, 250, 259, 290.
- AIX-LA-CHAPELLE (traité), 298.
- ALBANEL (R. P. Charles), s.j., 143.
- ALEXANDRE VII, pape, 208. *Documents*: 386.
- ALLET (M. Antoine d'), p.S.S., 142.
- ALLORY (Julienne), 63.
- ALLOUEZ (R. P. Claude d'), s.j., 205.
- AMHERST (Jeffrey, général, 305-307.
- ANGÉLIQUE (Sœur), voir Littlefield.
- ANGERS, 55, 58, 210.
- ANGERS (L'évêque d' ou Mgr d'). Voir RUEIL et ARNAULD.
- ANGOULÈME (Duc d') 232.
- ANJOU, 27, 31, 38, 45, 58, 61, 64, 74, 123, 131, 210.
- ANNALES DE SOEUR MORIN, 18, 84, 90, 95, 98, 133, 135, 144, 149, 151, 152, 159, 163, 165, 169, 173, 179, 180, 183, 184, 192-204, 214, 226, 229, 234, 235, 239, 268, 271, 272, 282-284, 298, 299.
- ARCHAMBAULT (Sœur Catherine), 226. *Documents*: 386.
- ARCHAMBAULT (Sœur Marie-Geneviève), 228, 229.
- ARCHANGE GODBOUT (R. P.), o.f.m., 192.
- ARGENSON (Pierre Le Voyer Vicomte d'), 163, 199.
- ARGY (Sœur Françoise d'), 289.
- ARNAUD (Jean), 245.
- ARNAULD (Mgr Henri, évêque d'Angers), 157, 175, 208, 221, 237. *Documents*: 359, 366, 367, 369, 370, 372.
- ASSOCIATION DE LA TRÈS SAINTE-TRINITÉ, 259.

## L'HÔTEL-DIEU

- ASSOCIÉS DE MONTRÉAL. (Sociétaires), voir SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.
- ATCHEAST, Algonquin, 115.
- ATHERTON (W.-H.), 132.
- AUBERT DE CLÉRAUNAY (Sœur Anne), 64.
- AUBERY, procureur. *Documents*: 368.
- AUBERY (R. P.), s.j., 266.
- AUBRY (Jean). *Documents*: 387.
- AUTRICHE (Anne d'), 82.
- AVAUGOUR (Baron d'), 190.
- BABONNEAU (Sœur Madeleine), 154, 157, 210, 214, 216, 260. *Documents*: 377, 378, 386.
- BAILLIF (Sœur Anne), 63.
- BAILLOQUET (R. P. Pierre), s.j., 143.
- BAILLY (François), 211. *Documents*: 374, 382, 385.
- BAILLY (M. Guillaume), p.S.S., 234.
- BALZAC (Elisabeth de), voir RENTY.
- BARBIER (Adrienne), 202.
- BARBIER DIT LE MINIME (Gilbert), 244, note. *Documents*: 211, 374.
- BARBIER (Sœur Marie), c.n.d., 244, 245.
- BARILLON DE MORANGIS (Anthoine), 90. *Documents*: 358, 362.
- BARRÉ (Charlotte), 98.
- BASILE (Rollin), 203.
- BASIRE, 137.
- BASNE (Mme de la), 230.
- BASSET (Bénigne), premier notaire de Ville-Marie, 179, 211, 219, 235, 242. *Documents*: 372-374, 377, 379, 381, 382.
- BASSET (Benoit et Gabriel), 277.
- BASSET (Sœur Marie), 224, 277.
- BAUDEREAU (Urbain dit Graveline). *Documents*: 211, 374.
- BAUDOIN (Jean). *Documents*: 211, 374.
- BAUGÉ (Jeanne de, épouse de Jérôme Le Royer de la Dauversière), 31, 90, 173.
- BAUGÉ, ville, 58.
- BÉARN (Régiment de), 304, 305.
- BEAUCHESNE (Th.), 21.
- BEAUFORT-EN-VALLÉE, 58.
- BEAUGRAND-CHAMPAGNE (Aristide), architecte. Dessin-frontispice, 100, 104, 111, 122, 175A, 195, 253, 295, 302.
- BEAUHARNOIS (Charles de La Boische, marquis de), gouverneur, 256, 275, 281, 285, 293.
- BEAUJEU (famille de), 259.
- BÉGON (Claude-Michel), intendant, 273, 275, 279.
- BELESTRE (Mlle Perrine Picoté de), 159, 163, 181, 252.
- BELESTRE (Pierre Picoté de). *Documents*: 211, 374.
- BELLE-RIVIÈRE (Ohio), 300, 303.
- BELIOTTE, notaire, 74.
- BELLIQUEUX (Le), navire, 257.
- BELMONT (M. François-Vachon de), p.S.S., 40, 247, 250, 271, 276.
- BENOIT (Joseph), chirurgien, 275, 297.
- BÉRARD (Sœur Marthe). *Documents*: 359, 363.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

- BERNIÈRES (Jean de), 57.  
BERTRAND (Camille), 123, 166, 190, 203.  
BERTRAND-DROUART. Voir DROUART.  
BIARD (R. P.), s.j., 94.  
BIDAULT (Louise), 63.  
BIGOT (François), intendant, 301.  
BIZARD (Sœur Madeleine), 137, 267, 277.  
BLONDEAU (Isabelle), voir VILLESAVIN.  
BLONDEL (Pierre), 160. *Documents*: 359, 362, 363, 371.  
BONSECOURS, chapelle, 166, 248, 252, 289-291, 294, 296.  
BOUCHARD (Etienne), chirurgien de l'Hôtel-Dieu, 94, 131, 139-143.  
BOUCHER (Familles: de Boucherville, de la Bruère, de la Broquerie, de Montarville), 260.  
BOUCHERVILLE (Sœurs Marie-Madeleine-Charlotte et Marie-Antoinette dite Saint-Pierre), 267.  
BOUESME (Antoine et Louis), 115.  
BOULIC DE LA NATIVITÉ (Mère Renée), Hospitalière de Québec, 145.  
BOULLONGUE (Barbe et Philippine de), 105.  
BOURASSA (Henri), 71.  
BOURGEOYS (Marguerite), 102, 129, 130, 136, 148-166, 186, 192, 244, 245, 252.  
BOUTHIER (Sœur Angélique), 267.  
BOUTVILLE (Sœur), 223.  
BRANSSAT. Voir MIGEON.  
BRÉSOLES (Sœur Judith Moreau de), 18, 64, 66, 118, 153-182, 185, 192, 198-204, 216, 219, 227, 228, 267. *Documents*: 366-382, 385.  
BRESSANI (R.P.F.-J.), s.j., 143.  
BRETONVILLIERS (M. Alexandre Le Ragois de), p.S.S., 59, 123, 151, 173, 178, 179, 219, 220. *Documents*: 355, 357, 358, 362, 379, 382, 383.  
BRUCY DE LAFRENAYE (Sœur), 252, 267, 277.  
BRULART DE SILLERY (Noël), 83.  
BULLION (Angélique Faure, Mme Claude de), 18, 41, 69, 83-85, 89, 103-113, 119-133, 145, 151, 152, 160, 188, 189, 192, 193, 231, 232. *Documents*: 358, 364, 366, 371.  
BULLION (Claude), 83, 103.  
BUQUIN (René), 23, 60.  
BURON (Edmond), 21, 69.  
BUSSON (Sœur Jeanne). *Documents*: 359, 363.  
BUSSON (Sœur Renée), 63. *Documents*: 359, 363.  
BUTEUX (R. P. Jacques), s.j., 143.  
CABASSIER (Sœur Louise, dite Thérèse), 294.  
CAILHE (M. Michel) p.S.S., 250. *Documents*: 374.  
CAILLÉ (Hugues), *Documents*: 211, 374.  
CALENDINI (Chanoine Louis), 31, 54.  
CALLIÈRE (Hector de), 98, 237, 239, 242, 246, 247, 251, 256, 257.  
CANADA, 24, 26, 27, 37, 42, 43, 51, 61, 69-71, 75, 76, 80-89, 92, 94, 99, 103, 119, 129, 132, 138, 140, 144, 146, 149, 154, 157, 159, 162, 210, 220 et ss.  
CARIGNAN (Régiment de), 252.

## L'HÔTEL-DIEU

- CARILLON, 305.  
CARMÉLITES, 217.  
CASGRAIN (Abbé H.-R.), 92, 95.  
CATALOGNE (Gédéon de), 112, 247.  
CATARACOUI ou FRONTENAÇ (Fort), 235.  
CATOIRE (Marcel). *Documents*: 387.  
CELLIER (Jean), 161.  
CELLOT (R. P.), s.j., 99.  
CENT-ASSOCIÉS. Voir COMPAGNIE.  
CHAIGNEAU (M. Léonard), p.S.S., 237.  
CHÂLONS-SUR-MARNE, 68. *Appendice*: 323.  
CHAMPAGNE, 77, 132, 150.  
CHAMPIGNY (Jean Bochart Noray, chevalier de), 231, 234, 251, 256, 257.  
CHAMPIGNY (Mme de), 251, 260.  
CHAMPLAIN (Samuel de), 98.  
CHANCELIÈRE (Madame la). Voir FABRI.  
CHARLET (Abbé), 82.  
CHARON (Les Frères), 273, 274, 276, 277.  
CHÂTEAUNEUF (Marquis de). Voir SÉGUIER (Pierre).  
CHAUMONOT (R.P. P.-J.-M.), s.j., 172, 185. *Appendice*: 315.  
CHAUSSIÈRE, notaire à Paris, 105, 106, 123, 130, 139. *Documents*: 324-364.  
CHAUVEAU (R. P. François), s.j., 36, 37, 41, 43, 46, 47, 55, 72.  
CHAUVELIER (Sœur Marie-Anne), 37, 39, 40. *Appendice*: 314.  
CHENILLES (Invasion de), 297.  
CHICOT (Jean), 126.  
CHOLENEC (R. P. Pierre), s.j., 259, 263.  
CHOMEDEY. Voir MAISONNEUVE.  
CHOQUET (Mgr). *Documents*: 387.  
CHOUAGUEN (Oswego), 303.  
CIMETIÈRE DE MONTRÉAL, 133, 180.  
CIMETIÈRE INDIEN, 47 note.  
CLOSSE (Raphaël-Lambert), 126, 137, 267.  
COHERGNE (Jeanne), 63.  
COLBERT (Jean-Baptiste), 214. *Documents*: 376.  
COLLÈGE ROYAL de la FLÈCHE (collège Henri IV), 30, 61, 73, 87, 99.  
COLLÈGE SAINTE-MARIE, 22, 135, 225.  
COLLIN (Claude), 223.  
COMMUNE (La), 100, 133.  
COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE (aussi Sulpiciens, MM. du Séminaire). 19, 22, 48, 110, 112, 131, 137, 138-148, 156, 160, 166, 168, 176, 178, 186, 191, 193-217, 220, 221, 226, 233, 235, 244, 250, 254, 259, 272, 276, 289, 291, 292. *Documents*: 373, 379, 383-385.  
COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS (ou Compagnie de la Nouvelle-France). 37, 68, 73, 74, 83, 93, 94.  
COMPAGNIE DÙ T. S. SACREMENT, 33, 68. *Appendice*: 315, 316.  
CONDÉ (Princesse de), 62, 82.  
CONDREN (R. P. Charles de), oratorien, 49, 51, 52, 55.  
CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ ou de la MISÉRICORDE de Langres, 80.  
CONFRÉRIE DE LA SAINTE-FAMILLE, 44, 45, 185.  
CONFRÉRIE DU T. S. SACREMENT, 33, 52, 79. *Appendice*: 315.

## INDEX ALPHABETIQUE

- CONGRÉGATION DE LA SAINTE VIERGE, 33 texte et note.  
CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL (Sœurs ou Filles de la), 109, 130, 201, 203, 244, 247-250, 254, 260, 272, 274. *Documents*: 384.  
CONGRÉGATION DES FILLES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH. Voir RELIGIEUSES.  
CONSTITUTIONS, 55-57, 61, 207, 208, 236-239. *Documents*: 386.  
COSTUME RELIGIEUX DES HOSPITALIÈRES, 55, 216, 217.  
COUANIER DE LAUNAY (Chanoine E.-L.), 44.  
COULLONGES (Châtellenie de), 83.  
COULON DE VILLIERS (Sœur Marie), 303.  
COURCELLES (Daniel de Remy de), 206.  
COURDON, notaire, 74.  
COURPON, 93, 94.  
CUILLÉRIER (René), 161, 247.  
CUILLÉRIER (Sœur Véronique), 183, 224, 248, 268, 272, 275, 285, 289, 291, 293, 294, 299.  
DAGNEAU-DOUVILLE (Sœur Marie-Françoise), 259, 268, 308.  
DAGÛLHE (Sœur Marguerite), 303.  
DARAN (R. P. Adrien), s.j., 143.  
DARGY (Sœur Françoise), 289.  
DAUPHINÉ, 73.  
DAVELUY (Marie-Claire), 82, 102, 107.  
DAVELUY (Sœur Marguerite), 277.  
DAVOST (R. P. Ambroise), s.j., 143.  
DE LISLE (Sœur Françoise), 277.  
DEMONTREAU (A.), notaire, 151. *Documents*: 366, 372.  
DENIS (Catherine), 186, 187, 216, 224, 226, 242, 243, 251, 252. *Documents*: 377, 378, 385, 386.  
DENIS DE LA RONDE (R. P. Joseph), récollet, 243, 245.  
DENONVILLE (Jacques-René de Brisay, marquis de), 131, 228, 231, 234.  
DENONVILLE (Marquise de), 202, 260.  
DEQUEN (R. P. Jean), s.j., 143.  
DE SAILLY (Arthus), 109.  
DE SAINTE (Sœur), 223.  
DÉS AUTELS (Pierre). *Documents*: 211, 374.  
DESBORDES (Le Sieur), 232.  
DESJARDINS (R. P. Paul), s.j., 99, 143.  
DES PORTES (Hélène), 182, 183.  
DESROSIERS (Abbé Adélarde), 166, 203.  
DESSEIN DE MONTRÉAL, 89, 103, 105.  
DEVERNAY DU RONCERAY (Sœur Andrée), 64, 209, 217. *Documents*: 377, 378.  
DIEPPE, 26, 86, 90, 97, 123.  
DIET (R. P.), s.j., 155, 228.  
DOLEBEAU (Chanoine Nicolas), 80.  
DOLEBEAU (R. P. Jean), s.j., 80, 81, 84.  
DOLLARD DES ORMEAUX, 171.

## L'HÔTEL-DIEU

- DOLLIER DE CASSON (M. François), p.S.S., 41, 48, 68, 75-77, 80-88, 107, 112, 129, 130, 148, 153, 198, 206, 217, 235, 242, 244, 245, 247, 250, 251, 254, 256. *Appendice*: 316-318. *Documents*: 379, 383-385.
- DOSQUET (Mgr Pierre-Hermann), 292, 296.
- DOÛART (Catherine), 223.
- DROUART (Bertrand), 105, 106. *Documents*: 324, 326-334, 337, 338, 349-356, 358, 362.
- DRUILLETES (R. P. Gabriel), s.j., 143.
- DUBREUIL (Sœur Jeanne) 186.
- DUBREUIL (R. P.), s.j., 55, 155.
- DUBUISSON (Sœur Angélique du Potiers du), 268.
- DUGUÉ DE BOISBRIAND (Sœur Elisabeth), 224.
- DUGUÉ DE BOISBRIAND (Sœur Jeanne), 137, 224, 248, 250, 289, 291.
- DU LESCOÂT (M. Jean-Gabriel le Pape), 271.
- DUPLESSYS (Christophe, baron de Mombart). *Documents*: 358, 362, 363.
- DUPLESSYS (Roger, duc de Liancourt). *Documents*: 355, 358, 362.
- DU PERON (R. P. Joseph-Imbert), s.j., 110, 143.
- DUPUY (Claude-Thomas), intendant, 275.
- DU TILLET, 377.
- ÉGLISE (ou chapelle de l'Hôtel-Dieu), 111, 134, 259, 270, 278, 279, 296, 297.
- ÉGLISE DE NOTRE-DAME (de la Paroisse), 135, 136, 194, 250.
- ÉMONNOT (Catherine). 78, 79
- ENFANT-JÉSUS (dévotion à l'), 171, 200, 201, 223.
- ÉPIDÉMIES. 65, 203, 256, 285, 286, 290-294, 298, 300, 303.
- ESPÉRANCE (L'), navire, 93.
- ESPINOY. Voir MELUN.
- ESPRIT (Antoine), 78.
- ÉTIENNE (R. P.), récollet, 32, 36, 55.
- EUDEMARE (R. P. Geo.-Alexandre d'), s.j., 143.
- ÉVEILLON (R. P. Jacques), 55.
- ÉVÊQUES DE QUÉBEC. Voir en APPENDICE: Liste des évêques, p. 392.
- FABRI (Madelaine, Mme Pierre Séguier), 82.
- FAILLON (M. Etienne-Michel), p.S.S., 42, 51, 68, 70, 82, 90, 93, 98, 103, 105, 107, 129, 130, 132, 140, 144, 148, 165, 166, 174, 180, 188, 191, 222, 233, 255, 259, 267, 273, 275, 284, 285.
- FALCOZ (M. Mathieu), p.S.S., 309. *Appendice*: 319.
- FANCAMP (Pierre Chevrier, baron de), 17, 32, 41, 46, 48, 53, 60, 67-75, 87-91, 105, 106, 119, 120, 172-174, 177, 178, 208, 230. *Appendice*: 315. *Documents*: 336-357, 363.
- FAULX (Abbé Antoine), 87, 90.
- FAURE (Angélique). Voir BULLION.
- FAYE (Sieur de la), 146.
- FERLAND (Abbé), 102.
- FIDELET (Sœur Catherine-Louise), 221. *Documents*: 386.
- FIEF (ou ferme, domaine, contrée, terre), Nazareth. 136: St-Augustin, 125: St-Gabriel, 125, 136; St-Joachim, 289, 298; St-Joseph, 139, 178, 179, 216, 222, 241, 273, 289. *Documents*: 384. Carte de Montréal, 175A.
- FILIAU dit DUBOIS (Sœur Marie-Anne), 309.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

- FILLES DE LA CHARITÉ ou de SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 55, 57.  
FORESTIER (Docteur Antoine), 261.  
FORESTIER DE SAINT-BONAVENTURE (Mère), Hospitalière de Québec, 146.  
FOREST (Jacques Testard, sieur de la). Voir LA BARDILLIÈRE.  
FORT DE VILLE-MARIE, 100, carte, 125-127, 133 texte et note 3, 134, 142, 144, 171. *Documents*: 347, 356.  
FOUREAU (Sœur Anne), 44, 53, 61, 63.  
FRANCE, 21-24, 26, 27, 37, 40, 43, 52, 61, 65, 69, 71, 74-76, 80, 87, 92, 99, 106, 113, 115-136, 138, 140, 145, 149, 150-153, 163, 164, 176, 189, 220 et ss.  
FRANÇOIS (R. P.), récollet, 276, 279, 280.  
FRANÇOIS Ier, 79, 89.  
FRANÇOIS DE SALES (Saint), 207.  
FRANÇOISE (Sœur), 291.  
FRONTENAC (Louis de Buade, comte de Palluau et de), 231, 246, 251, 252.  
GAGNON (Ernest), 102.  
GALLARD (Mère Charlotte), 221, 222, 241, 249, 250, 261, 265, 266, 272, 274, 276, 280, 281. *Documents*: 386.  
GALLINIER (M. Dominique), p.S.S., 142.  
GAND (vicomte de), 173.  
GARIÉPY (Sœur Marguerite), c.n.d., 244, 245.  
GARREAU (R. P.), s.j., 279.  
GARRIBAL (Jean), 190.  
GATIEN (Sœur), 291.  
GAUCHET DE BELLEVILLE (Catherine), 159, 163, 181, 224, 267.  
GAUDÉ (Sœur Françoise), 224, 281, 289, 294.  
GAUDIN (Mère Adolphine), 28, 29, 33. *Appendice*: 314, *Index*, 416.  
GAY (Robert-Michel), p.S.S., 255.  
GENEVIÈVE (Sœur), 242, 289.  
GERVAISE (Jehan). *Documents*: 211, 374.  
GILLOT (Hubert). *Documents*: 387.  
GIRARD DE LA CHAUSSÉE (Jacques), 70.  
GIROT (Sœur Marie). *Documents*: 359, 363.  
GIRY (R. P.), de l'Ordre des Minimes, 51.  
GONON (Marie), 223.  
GOSSELIN (Mgr A.), 127. *Documents*: 368.  
GOUDALIE (M. Charles de la), p.S.S., 276.  
GRANDET (M. Joseph), p.S.S., 173.  
GRASSET (Sœur Marie), 157.  
GROSJEAN (Sœur Adèle-Joséphine), 31, 71, 320.  
GROULX (Abbé Lionel), 102.  
GUERRE DE SEPT ANS, 300.  
GUILLAUME (R. P.), récollet, 243.  
GUILLET (Sœur Marie-Madeleine), 267.  
GUYOTTE (M. Etienne), p.S.S., 249.  
GYROT (Marie), 63.  
HAREL (Sœur Marie), 48.  
HAVARD de la TREMBLAYE (Sœur Thérèse), 64.

## L'HÔTEL-DIEU

- HAY (Sœur Marguerite), 294.  
HEAGERTY (J.-J.), 140.  
HENRI IV, 79.  
HENRYOT, maire de Langres, 79.  
HERTEL de COURNOYER (Sœur), 259, 268.  
HÉRY (Charles), 311.  
HÉRY (Sœur Marie-Joseph), 311.  
HOCQUART (Gilles), intendant, 281, 285, 293.  
HOSPITALLIÈRES. Voir RELIGIEUSES.  
HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA, 22.  
HÔTEL-DIEU D'AVIGNON, 65.  
HÔTEL-DIEU DE BAUGÉ, 64, 65, 149, 154, 159, 210, 275, 311.  
HÔTEL-DIEU DE BEAUFORT-EN-VALLÉE, 65, 221, 254.  
HÔTEL-DIEU DE BEAUPRÉAU, 65.  
HÔTEL-DIEU DE LA FLÈCHE, 21, 25-27, 32, 44, 53-65, 72, 139, 154, 156, 158, 173, 176, 254, 261, 275. *Documents*: 359.  
HÔTEL-DIEU DE LAVAL, 65, 150, 208, 254, 275, 311.  
HÔTEL-DIEU DE L'ISLE-SUR-SORGUES, 65.  
HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL (ou hôpital de Ville-Marie), 17, 19, 21, 25-27, 36, 37, 43, 44, 65, 66-77, 81, 84, 86, 88, 90, 95, 102-123, et ss. Voir *Documents*.  
HÔTEL-DIEU D'ERNÉE, 65.  
HÔTEL-DIEU DE MOULINS 48, 49, 65.  
HÔTEL-DIEU DE NÎMES, 65.  
HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC, 84, 85, 145, 265, 268.  
HÔTEL-DIEU DE RIVIÈRES, 65.  
HOUZÉ (Sœur Marie), 64.  
HUBERT (Nicolas). *Documents* : 211, 374.  
HUGUET-LATOURE, 135, 136.  
HYOUX (Sœur Anne), c.n.d., 160, 186.  
ÎLES AUX OIES, 137.  
INCENDIES DE L'HÔTEL-DIEU, 239, 270, 287, 303, 305.  
JAMET (Dom Albert). o.s.b., 17, 34, 51, 82, 97, 147, 190. *Appendice* : 316.  
JEANNE-THOMAS-AGNÈS DE SAINT-PAUL (Mère), Hospitalière de Québec, 145.  
JÉSUITES (RR. Pères), 30, 42, 55, 57, 61, 73, 80, 81, 87, 92, 99, 110, 135, 143, 163, 274. *Appendice* : 317.  
JOFFRION (Pierre). *Documents* : 211, 374.  
JOGUES (R. P. Isaac), s.j., 117, 143.  
JOUANNEAUX (Mathurin), 131, 177, 178.  
JUCHEREAU (Mère), hospitalière de Québec, 40, 42, 77, 154, 251.  
JUCHEREAU DE SAINT-DENIS (Charles), 246.  
KÉRIOLET (Abbé Le Gouvello de), 69, 172, 173.  
KIRKE (Frères, Louis et Thomas), 37.  
KONDIARONK (Gaspard Soiaga, surnommé LE RAT), 257, 258.  
LA BARDILLIÈRE (Marie Pournin, veuve de Jérôme de La Bardillière, de Jacques Testard de la Forest, de Jacques Roch de La Marque), 117, 146, 166.  
LA BARRIQUE, chef iroquois, 137.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

- LABBÉ (Jacques, sieur de Bellegarde), 106. *Documents*: 326-334.
- LA DAUVERSIÈRE. Voir LE ROYER.
- LADÉCOUVERTE (Madame), 271.
- LA FERRE (Marie de), 18, 23, 37-40, 53, 55, 61, 63-66, 122, 155, 239.  
*Appendice*: 316.
- LA FLÈCHE, 22-24, 27-39, 43, 44, 54, 55, 57, 58-65, 71-75, 80, 103, 119,  
124, 131, 132, 140, 142, 149, 154, 157, 164, 210. *Documents*: 363.
- LA FOUSSE (Pierre), notaire, 73, 74, 131. *Documents*: 359, 363.
- LAFRANCE, infirmier, 244.
- LALEMANT (R. P. Charles), s.j., 73, 75, 81, 86, 87, 95.
- LALEMANT (R. P. Gabriel), s.j., 73, 143.
- LALEMANT (R. P. Jérôme), s.j., 30, 69, 73, 95, 107, 117, 180, 205, 214.
- LA MARQUE. Voir LA BARDILLÈRE.
- LAMBERVILLE (R. P. Jacques de), s.j., 235.
- LAMOIGNON (M. de), 130, 188.
- LANCTÔT DE LONGUEUIL (Sœur Marie-Anne), 294.
- LANGEVIN (Mathurin). *Documents*: 211, 374.
- LANGRES, 49, 77-82, 92. *Documents*: 387.
- LANTAGNAC. Voir ADHÉMAR DE.
- LA PELTRIE (Mme de Chauvigny de), 94, 99, 183.
- LA PLACE (R. P. Jacques de), s.j., 86-91.
- LAPORTE (Jacques de). *Documents*: 211, 374.
- LA ROCHELLE, 61, 69, 74, 75, 86-92, 97, 115, 116, 149, 153, 154, 159, 161,  
163, 210, 214, 222. *Documents*: 366, 367, 372.
- LASNIER (Abbé Guy), 55.
- LA TOUCHE, commissaire, 246, 247, 249, 252.
- LAURENT (Jacques), 80.
- LAUSON (Gilles). *Documents*: 211, 374.
- LAUZON (Jean de), 70, 73, 74, 81.
- LAVAL, ville, 58, 90, 210.
- LAVAL-MONTMORENCY (Mgr François de), 65, 77, 145, 146, 152, 153,  
157, 159, 163, 165, 166, 175, 176, 181, 182, 184, 186, 189, 193, 194,  
211, 216, 219. *Documents*: 366-382.
- LAVAUX (Catherine de), 117
- LA VÉRENDRYE (Catherine), 259.
- LEBER (Jacques), 245, 247, 251, 260. *Documents*: 211, 374.
- LEBER (Jeanne), 201.
- LE BESSON (Pierre), 130.
- LEBLOND DE BRUMATH (Adrien), 74, 84, 86, 200.
- LEBOUC (Catherine), 63.
- LECOMPTE-DUPRÉ (Sœur), 259, 267.
- LECOQ (Charles), 140.
- LEDUC (Sœur Anne-Françoise dite Saint-Joseph), 224, 248, 268, 269, 276,  
296, 300. *Documents*: 386.
- LEDUC (Sœur Marie), 224, 242, 248. *Documents*: 386.
- LEDUC (Sœur Marie dite Sœur Souigny), 224.
- LEFEBVRE (M. François). p.S.S. *Documents*: 379, 381.
- LEFEBVRE (Sœur Marie-Anne Briquet), 311.
- LEFRANC, notaire. *Documents*: 365, 366.

## L'HÔTEL-DIEU

- LEGIER (René). *Documents*: 211, 374.  
LEGLAY (Claude), 52.  
LEJEUNE (R. P. Paul), s.j., 30, 71, 99, 117, 138, 143, 154, 171, 190.  
LE JUMEAU DES PERRIÈRES (Sœur Renée) dite DE LA NAUDIÈRE, 64, 209, 210, 215, 216, 219, 220, 245, 260, 261. *Documents*: 377-386.  
LE MAISTRE (M. Jacques), p.S.S., 158, 159, 162, 179, 180, 198. *Documents*: 372.  
LE MEUNIER (M.), 159.  
LE MOYNE (Charles), 126, 211. *Documents*: 211, 374.  
LE MOYNE (Jacques). *Documents*: 211, 374.  
LE MOYNE (R. P. Simon), s.j., 110, 143.  
LEMOYNE (Jeanne), 201.  
LEMOYNE (Sœur Marguerite), c.n.d., 272.  
LEMOYNE de SAINTE-HÉLÈNE (Sœur Agathe), 267, 272, 297.  
LÉOPARD (Le), navire, 300.  
LEPAGE DE SAINT-FRANÇOIS (Sœur Marie-Louise), 303.  
LE PICARD (Sœur Agnès), 248, 250, 289, 290.  
LE ROYER (Jeanne), de La Dauversière, r. h., 32, 63.  
LE ROYER (Jérôme, sieur de La Dauversière), 17, 18, 22-63, 67-77, 80, 81, 86-175, 180, 188, 190, 207, 227, 232, 241. *Appendice*: 313-324; *Révolution* de 1630, 315; *Colonisation* de Montréal, 316; Meudon, 319; *Mémoire*, 322. *Documents*: 324-366.  
LE ROYER DE BOISTAILLÉ (René), 45, 90.  
LE ROYER DE CHANTEPIE (Florimond), 45.  
LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE (Joseph-Jérôme). *Mémoire*: 34, 45, 49. *Appendice*: 315, 320. *Documents*: 371.  
LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE (Marie), visitandine, 32.  
LE ROYER DE LA ROCHE (Messire Jacques), 173.  
LESSHASSIER (M. François), p.S.S., 266.  
LESPÉRANCE (Jean-Antoine Magnan dit), 282.  
LESPICIER (Anne), 62, 63.  
LE SUEUR DE VAUVILLIERS (M. Pierre), p.S.S., 297.  
LE TENDRE (Anne), 62, 63. *Documents*: 359, 363.  
LE THELLIER DE RUIGNÉ (Marie), 38.  
LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV, 211-215, 218, 375, 376.  
LEVASSEUR (Sœur Geneviève), 248, 250, 284, 285, 290.  
LEVESQUE (M. E.), p.S.S., 51, 71.  
LINDECKER (Mgr), 387.  
LINGENDES (R. P.), s.j., 117.  
LITTLEFIELD (Sœur Marguerite), 206, 286.  
LOIR (Le), 58, 60, 72.  
LOIRE (La), 58.  
LONG-SAULT, 171.  
LONGUEUIL (Charles Le Moyne, baron de), 279.  
LOUIS XIII, 58, 60, 75.  
LOUIS XIV, 152, 209, 211, 214, 233, 234, 256, 257, 264.  
LOUISBOURG, 299.  
LOUISE (Sœur), 298.  
LOUISE DE MARILLAC, 55.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

LOUTRES (Prairie ou Lac aux Loutres), 125, 200. Carte de Montréal, 175A.  
LUNEAU, port, 60, 72.

MACART (Marie et Geneviève), 117, 137.

MACÉ (M. J.-B.), p.S.S., 156, 255.

MACÉ (M. René), p.S.S., 156, 174, 178, 208, 214, 221, 223, 230, 234, 244, 255.

MACÉ (Sœur Catherine), 18, 64, 149, 153-180, 185, 199, 201, 202, 204, 209, 216, 217, 219, 220, 222, 225, 228, 233, 244, 248, 255, 284. *Documents*: 366-386.

MADELEINE (Sœur), 210, 291.

MADRY (Jean), chirurgien, 140.

MAHEUX (Abbé Arthur), 192.

MAILLET (Sœur Marie), 18, 64, 153-181, 198-204, 216, 226, 227, 284.  
*Documents*: 366-372, 377, 378.

MAINE, province, 210.

MAISON-DIEU, 33, 44, 45, 53.

MAISONNEUVE (Paul de Chomedey, sieur de), 17, 21, 23, 37, 42, 74, 75, 77, 80, 83, 86, 90-149, 153, 158, 160, 163, 165, 166, 168, 176, 177, 188-192, 203, 236. *Documents*: 338, 345, 352-358, 360, 362, 371, 372, 387.

MALADIES CONTAGIEUSES. Voir ÉPIDÉMIES.

MANCE (Charles), 78, 79, 81.

MANCE (Jeanne), 17, 18, 23, 69, 76-170, 176, 177, 185-196, 201, 203, 217, 241, 244. *Documents*: 338, 345, 352, 353, 356, 357, 360, 364-366, 371, 380, 381, 385, 387.

MANS (Le), 58, 63.

MARGUERITE (Sœur), 248, 250.

MARICOURT (Paul Le Moyne, sieur de), 247.

MARICOURT DE LONGUEUIL (Charles Le Moyne), 257.

MARIE DE L'INCARNATION (Mère), Ursuline, 183.

MARIE-JOSEPH (Sœur), 291.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, 209.

MARREAU, notaire, 152. *Documents*: 365, 366, 371.

MARTEL (Sœur Catherine), 294, 306.

MARTIN (Charles-Amador). *Documents*: 379.

MASSICOTTE (Edouard-Zotique), archiviste, 80, 94, 96, 98, 103, 132, 142, 143, 166, 236, 237, 241, 272, 282.

MAUGUE (Claude), notaire. *Documents*: 385.

MAUMOUSSEAU (Sœur Françoise), 222, 223, 235, 239, 255, 257. *Documents*: 386.

MAURALT (Mgr Olivier), p.S.S., 11, 17-20, Préface, 135, 136.

MAUREPAS (Jean-Frédéric Philippeaux, comte de), ministre, 281, 284, 285.

MÉDECINS. Voir *Appendice*: Liste des Médecins, 393.

MÉDICIS (Marie de), 146.

MÉLANÇON (R. P. Arthur), s.j., 225, 266.

MELUN (Anne de), 64, 149, 173.

MELUN (Vicomte de), 54.

MÉNARD (Sœur Lafontaine dite Madeleine), 289.

MENNETRIER (Colonel Charles), 22, 30, 59, 61, 161.

MENUAL (Sœur), 48.

## L'HÔTEL-DIEU

- MENUDET (Sœur), 48.  
MÉRIEL DE MEULAN (M. Henri-Antoine), p.S.S., 266.  
MESLAN (R. P.), s.j., 55.  
MESSIEURS ET DAMES DE LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONT-  
RÉAL. Voir SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.  
MÉSY (Augustin de Saffray de), 191.  
MEUDON, 48-53, 67. *Appendice*: 319.  
MIGEON (Madame), 248.  
MIGEON DE BRANSSAT (Jean-Baptiste), 181. *Documents*: 211, 374.  
MIGEON DE BRANSSAT (Sœur, née Catherine Gauchet de Belleville). Voir  
GAUCHET.  
MIGEON DE BRANSSAT (Sœur Gabrielle), 224, 226, 241, 246, 247, 267.  
*Documents*: 386.  
MILOT (Sœur), 242. *Documents*: 386.  
MONIER (M. Frédéric), p.S.S., 49, 51.  
MONTGOLFIER (M. Etienne), p.S.S., 309, 310.  
MONTIGNY (Jacques de), 289, 290, 293, 294, 296.  
MONTIGNY (Lafaye de), 259.  
MONTIGNY (Louvigny de), 146.  
MONTIGNY (Sœur Marguerite-Marie Testard de), 268, 289.  
MOTIGNY dite LAFAYE (Sœur Marie-Joseph Testard de), 268, 289, 300.  
MONTMAGNY (Charles Huaut de), 74, 93, 97.  
MONTMART (Henri-Louis Habert, Seigneur de). *Documents*: 351, 356.  
MONTOUR, 203.  
MONTRÉAL, 18, 21, 25-27, 30, 31, 37, 40-44, 46, 52, 57, 58, 60, 61, 65,  
67-78, 81-87, 90-123, 124, 125, 129, 131, 132, 139, 145, 149-180 et ss.  
Voir carte de Montréal, 175A.  
MONT ROYAL, 72.  
MONT SAINTE-FAMILLE, 277.  
MOREAU DE BRÉSOLES (Sœur Judith). Voir BRÉSOLES.  
MORIN (Abbé Germain), 182.  
MORIN (Sœur Marie), 18, 55, 77, 79, 84, 86, 93, 95, 98, 101, 103, 110, 115,  
119, 128, 135, 142, 144, 148, 150, 151, 153, 160-188, 192, 199-206,  
210, 216, 218, 224, 227, 228, 230, 235, 239-256, 267, 270, 271, 273,  
277, 279, 282, 284, 299. *Documents*: 377-382, 385, 386.  
MOULINS, 72, 95.  
MOYEN DES GRANGES (Marie ou Elisabeth), 117, 137, 181.  
MULLOYS DE LA BORDE (Madeleine), 181.  
MULSON (Chanoine Justin). *Documents*: 387.  
MUY (De), 259.  
  
NANTES, 61, 72, 74, 80, 123, 140, 143.  
NAVETIER (M. Pierre). p.S.S., 292.  
NAVIRES. Voir les noms suivants: *Belliqueux, Espérance, Léopard, Notre-Dame,*  
*Saint-André, Saint-Nicolas.*  
NOGENT-LE-ROY, 79.  
NORMANDIE, 90, 106.  
NORMANT DE FARADON (M. Louis), p.S.S., 276, 277, 289, 298.  
NOTRE-DAME, navire, 123.  
NOTRE-DAME DE LORETTE, 67 (Italie), 255 (Canada).  
NOTRE-DAME DE PARIS, 47, 50, 95.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

- NOTRE-DAME-DES-ARDILLIERS, 172.  
NOTRE-DAME-DU-CHEF-DU-PONT, 34, 38, 58, 59, 72.  
OLIER (Abbé Jean-Jacques), p.S.S., 17, 48-53, 55, 67-74, 88, 95, 121, 124, 125, 136-148, 150, 180, 227. *Appendice*: 315. *Documents*: 355, 357, 358.  
ORLÉANS (Ile d'), 94.  
OUDIN (Renée, mère de Jérôme Le Royer de La Dauversière), 28.  
PACHIRINI, 101.  
PACIFIQUE (R. P.), capucin, 133.  
PAILLARD (Maître), 250.  
PAIX DE MONTRÉAL, 257, 258.  
PARIS, 21, 23, 31, 42, 46-53, 55, 58, 67, 71-76, 80-90, 96, 105, 106, 117-122, 123, 124, 142, 150, 151, 160, 190, 191. *Appendice*: 320-324. *Documents* passés à Paris: 324, 326-335, 336-338, 343, 346, 349, 351, 357, 358, 364, 368, 375, 383.  
PEIGNÉ (M. Michel), p.S.S., 309.  
PÉRET (Mère Elisabeth), 34-36, 39, 47-48, 107. *Appendice*: 313.  
PEROT (M. Gilles), p.S.S., 214. *Documents*: 374.  
PERRAULT (Henri-Maurice), arpenteur et architecte, 301.  
PERRIN-JACOB. *Documents*: 387.  
PERROT (François-Marie), 210, 252.  
PERROYES (Robert), 211, 374.  
PETIT (Jacques), 203.  
PÉTRÉE (Mgr de). Voir LAVAL (Mgr de).  
PEUVRET. *Documents*: 377.  
PHIPPS, amiral, 299.  
PICAUD (Marguerite), 148.  
PICOT (Pierre dit Labrie). *Documents*: 211, 374.  
PIJART (R. P. Claude), s.j., 110, 135, 143.  
PILON (Sœur), 154.  
PIOT DE LANGLOISERIE (Sœur). 268, 292.  
PLACE D'ARMES, 112.  
PLACE ROYALE (France), 82.  
PLACE ROYALE (Hochelaga). 94, 98, 100, carte.  
PLACE YOUVILLE, 98, 100, carte.  
PLAINES D'ABRAHAM (bataille des), 305.  
POINTE-À-CALLIÈRE, 37, 94, 98, 100, carte, 102.  
POLO (Marie), 154, 161.  
PONTBRIAND (Mgr Henri-Marie Du Breuil de), 301, 308.  
PONCET DE LA RIVIÈRE (R. P. Joseph-Antoine), s.j., 115, 143.  
PONTROLLE, 311.  
PORLIER (Sœur Catherine), 301.  
PORTAIS (Chanoine), 173.  
POTHIER (Jean-Claude), 247, 251.  
POULET (Capitaine), 160, 214.  
POULIOT (R. P. Léon). s.j., 68.  
POUPPÉE (Jean), chirurgien, 93, 94.  
POURNIN (Marie). Voir LA BARDILLIÈRE.  
PRÉVILLE (Sœur Marie de), 290.

## L'HÔTEL-DIEU

- PRIAT (M. Yves), p.S.S., 279.  
PROFESSION RELIGIEUSE, 63, 207, 208, 216, 229, 250, 262, 266, 294.  
PROTESTATION DE FIDÉLITÉ À L'INSTITUT, 158, 209.  
PRUDHOMME (Louys), 211, 374.  
PRYTANÉE MILITAIRE, 30, 61.  
PUISEAUX (Pierre), 83, 94, 97.  
PURIFICATION (fête de la), 2 février, 26, 27 note 4, 33, 34, 36, 38, 46, 51, 53, 59, 63, 67, 136, 151. *Appendice*: 315, 320.  
QUÉBEC, 26, 37, 42, 43, 61, 65, 70, 71, 73, 83, 86, 90, 92-100, 117-125, 129, 130, 140, 145, 153, 162, 163, 185, 205, 211, 214, 250, 260, 290, 292, 305. *Documents*: 371, 372, 379.  
QUENET (Sœur Marie-Clémence), 276.  
QUEYLUS (M. Gabriel de Thubières de), p.S.S., 142, 144-151, 163.  
RADISSON (Etienne Volant, sieur de), 259.  
RAGUENEAU (R. P.), s.j., 30, 117.  
RAISIN (Sœur), c.n.d., 160, 186.  
RAMEZAY (Demoiselles de), 292.  
RAMEZAY (Jean-Baptiste de), 259; famille, 299.  
RAPINE (R. P. Charles), récollet, 82-87, 112, 121.  
RAUDOT (Jacques), 96 note.  
RAYMOND (Sœur Césarine), 301.  
RÉCOLLETS (R. P.), 33, 42, 243, 251, 271, 274, 289.  
RECRUE DE 1653, 128-133. *Documents*: 353.  
RÉGIMENTS de la Reine, du Languedoc, de Guyenne, de la Sarre, du Béarn, 304, 305.  
RELATION DES JÉSUITES, 42, 68, 92, 98, 99, 101, 102, 115, 138, 154, 179, 180, 190, 205. *Appendice*: 316-319.  
RELIGIEUSES DE DIEPPE (Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin), 26, 54, 81, 95, 99, 145, 147, 148, 150, 163, 165, 166, 176, 214.  
RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH (de la Flèche), 23-27, 36, 39, 40, 43, 48, 53-68, 71, 75, 88, 99, 103, 123, 131, 138, 139, 142, 144, 146, 148-165, 174 et ss.  
RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH (de Montréal), 31, 40, 43, 54, 62, 152, 154, 157 et ss. *Documents*: 340, 358, 364, 367, 368, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 382, 383, 386. *Nomenclatures*: voir Liste des Religieuses, 388.  
REMY (M. Pierre), p.S.S., 131, 217, 219-221, 379, 380, 381, 383.  
RENAUDIN (Paul), 41.  
RENTY (Gaston, baron de), 17, 52, 57, 68, 82, 90, 106, 107, 120-123, 128. *Appendice*: 315. *Documents*: 346-350.  
RENTY (Elisabeth de Balsac, Mme de), 128, 131. *Documents*: 346-352, 356.  
RÉVOLUTION FRANÇAISE, 59, 65, 83, 174.  
RICHARD (R. P. André), s.j., 143.  
RICHELIEU (Cardinal de), 80, 85, 146.  
RICHER, 377.  
RIGAUD DE VAUDREUIL, 299.  
ROCHEMONTEIX (R. P. Camille de), s.j., 80, 82, 87, 99, 235.  
ROIFFÉ 38.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

- ROUILLÉ (Mathurin), 211, 374.  
ROUSSEAU (Marie), 41, 52, 69, 85, 90.  
ROUSSEAU (M. Pierre), p.S.S., 49, 144.  
ROUSSEL (Chanoine René), 77.  
ROUSSEL (Marguerite), 223.  
ROUVILLE (De), 259.  
ROY (Jehan), 247.  
RUEIL (Mgr Claude de), 45, 55, 63, 164, 207, 208, 237.  
RUES DE MONTRÉAL, 133, 236, 237.  
RUIGNÉ, 38, 39.  
RUMILY (Robert), 148.
- SAGARD (Frère Gabriel), 115.  
SAILLY (Ls-Artus de), 109, 214. *Documents*: 374.  
SAINT-ANDRÉ, navire, 160-162, 172, 198. *Documents*: 372.  
SAINT AUGUSTIN (Règle de), 208. *Documents*: 378, 386.  
SAINT-CYR. Voir Prytanée militaire.  
SAINTE-ANNE, fort, 169, 206.  
SAINTE-COLOMBE, 58.  
SAINTE-CROIX (RR. PP.), 135.  
SAINTE-FAMILLE (fête, dévotion à la), 34, 39, 45, 47, 48, 61, 68, 72, 95, 99, 115, 160, 185.  
SAINTE-FOYE, 94, 97.  
SAINTE-HÉLÈNE (Sœur Agathe Lemoyne de). Voir LEMOYNE.  
SAINTE-TRINITÉ (fête), 27, 53, 62, 69, 99.  
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 51.  
SAINT-JEAN, fort, 206.  
SAINT JOSEPH, 27, 39, 45 chapelle, 55, 61, 62 chapelle, 63, 72, 106, 115, 134, 135, 160 chapelle, 174 note, 254, 259, 264, 297, 320.  
SAINT-JOSEPH, rivière, 135.  
SAINT-JOSEPH (Sœur). Voir LEDUC (Anne-Françoise).  
SAINT-JURE (R. P.), s.j., 81, 82, 85-87, 89.  
SAINT-LAURENT, fleuve, 71, 92, 98, 109.  
SAINT-LOUIS, fort, 92, 206. Côteau, 166.  
SAINT-MARTIN, rivière, 98, 175A, carte de Montréal.  
SAINT-NICOLAS, navire, 80.  
SAINT-OURS, 259.  
SAINT-PAUL, rue, 236.  
SAINT-PIERRE (rivière), 98, 100 et 175A, cartes, 274.  
SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL, église, 79. *Documents*: 387.  
SAINT-SAUVEUR (M. Jean Le Sueur de), 146, 164.  
SAINT-SULPICE. Voir COMPAGNIE DE.  
SAINT-THOMAS, église, 27, 58.  
SAINT-VALLIER (Mgr Jean-Baptiste de la Croix-Chevrières de), 197, 227, 230, 232-234, 237, 238, 255, 259, 264, 270, 273, 276. *Documents*: 386.  
SALES (Saint François de), 57.  
SALLES ROYALES, 301. Plans: 104, 295, 302.  
SALONE (Emile), 21, 69, 166.  
SARATOGA, 299.  
SARRASTO, 299.

## L'HÔTEL-DIEU

- SARRAZIN (Michel), 268.  
SARRE (Régiment de la), 304, 305.  
SARTHE, 54 archives, 58 département, rivière.  
SCORBUT, 203, 300.  
SÉGUENOT (M. François), p.S.S., 247, 248, 250, 251, 260.  
SÉGUIER (Louis), 106, 115, 124, 136. *Documents*: 342, 346, 349, 355, 357, 358, 363.  
SÉGUIER (Pierre), 49, 82. *Documents*: 377.  
SÉISME, 184, 285, 290, 297.  
SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 108, 127, 175, 192, 215, 278. *Documents*: 368.  
SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE. Voir COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE.  
SIDRAC DUGUÉ DE BOISBRIAND. Voir DUGUÉ.  
SILLERY (Madeleine Brûlart de), 83.  
SILLERY (Québec), 95.  
SILVER (Sœur Adélaïde), 262, 266.  
SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL (Associés, sociétaires), 52, 68, 69, 74, 75, 86, 88, 90, 92, 96, 103-122, 123-125, 129-131, 134, 136-139, 142, 146, 148-150, 152, 153, 157, 174, 175, 178, 188, 197. *Documents*: 324, 336, 351, 356-365, 368, 372, 379, 381, 382-384.  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL, 19, 22, 102.  
SŒURS GRISES, 260.  
SOUART (M. Gabriel), p.S.S., 19, 142-145, 164, 168, 179-181, 185-187, 194, 200, 214-216, 222, 226, 378.  
SOUART DE LONGUEIL (Elisabeth d'Abancourt), 259.  
SOULIGNY (Sœur). Voir LEDUC (Marie, dite Sœur Souigny).  
SPENCER-WOOD, 83.  
SYETTE (Chanoine Pierre), 56, 63.  
  
TADOUSSAC, 93, 121.  
TALON (Jean), intendant, 80, 109, 206, 210. *Documents*: 373.  
TEKAKWITHA (Kateri), 225.  
TESTARD DE MONTIGNY. Voir MONTIGNY.  
TEULÉRON, notaire, 115, 116.  
TOCSIN, 102, 134, 203, 204, 270.  
TOUR (Bertrand de la), 77.  
TOURS, 26, 28, 31, 49, 58, 99.  
TRAITÉ DE PARIS, 308.  
TRONSON (M. Louis), p.S.S., 131, 132, 219, 220, 225, 230, 233, 266. *Documents*: 382, 383.  
TYPHUS, 161.  
  
URBAIN VIII, pape, 68, 197.  
URSULINES (Religieuses), 26, 79, 81, 87, 94, 95, 163, 214, 222. (Mère des Séraphins), 260, 269.  
UTRECHT, traité, 262, 266.  
UZUREAU (Chanoine F.-C.), 101, 172.  
  
VALLIQUET (Jean), 311, 374.  
VARENNES (Famille de), 259.  
VAUDREUIL (Marquis de), 256, 275, 301, 305.  
VAUDREUIL (Marquise de), 260.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

- VERCHÈRES (Angélique Jarrets de), 259.  
VÉRENDRYE (Catherine de La), 259.  
VÉRITABLES MOTIFS, 70, 71, 74, 76, 88, 90, 101, 102, 106. *Appendice:*  
318, 319.  
VERREAU (Abbé H.-A.), 23, 90.  
VIENNE en Dauphiné, 73, 86.  
VIGNAL (M. Guillaume), p.S.S., 158, 159, 162, 164, 166, 168, 180, 198  
*Documents:* 370, 372.  
VILLE-MARIE, voir aussi MONTRÉAL, 23, 26, 31, 40, 43, 51, 52, 58, 64,  
67-77, 80, 86-105, 110, 112, 115, 118, 119, 123, 124, 127, 131-138,  
142-157, 163 et ss.  
VILLENEUVE (Son Eminence le cardinal M.-R.), o.m.i., 46.  
VILLESAVIN (Isabelle Blondeau, comtesse de), 82.  
VILLIERS (Coulon de), 299.  
VIMONT (R. P. Barthélemy), s.j., 30, 42, 92, 97, 100, 101, 106, 115, 117,  
126, 154.  
VINCENT DE PAUL (Saint), 49, 55, 207.  
VINGT-DEUX MILLE LIVRES (Question des), 17, 128, 130, 131, 136, 188,  
193. *Documents:* 351-356.  
VISITATION (Couvent ou Religieuses), 32, 59, 217.  
VŒUX, simples ou solennels, 55, 61, 62, 63, 64, 207, 208, 211, 216, 217, 221.  
*Documents:* 378, 386.  
YOUVILLE (Mère d', née Marie-Marguerite du Frost de la Jemmeraye), 300.  
ZAMET (Mgr Sébastien), 49.
- 

*Soeur Martel sup.*

FAC-SIMILÉ DE LA SIGNATURE DE SOEUR MARTEL,  
dernière supérieure du régime français et première supérieure  
du régime anglais.

## INDEX DES ILLUSTRATIONS

	Page
<b>HORS-TEXTE</b>	
Mme Claude de Bullion (en couleur) ... ..	5
Jérôme Le Royer de La Dauversière ... ..	28
Marie de la Ferre ... ..	38
Profil de la ville de la Flèche (en couleur) dessiné par François-Roger de Gagnières et reproduit par M. L. Bergy, bibliothécaire du Prytanée militaire de la Flèche ... ..	58
Jeanne Mance (ancien crayon) ... ..	128
Port de La Rochelle (en couleur), par Barday ... ..	161
 <b>GRAVURES DU TEXTE</b>	
L'Ange au livre ( <i>gravé sur le tableau du Dominiquain qui est au cabinet du Roy</i> ) ... ..	20
Notre-Dame-du-Chef-du-Pont ... ..	34
Premier Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de la Flèche ... ..	44
Notre-Dame de Paris ... ..	47
Constitutions des Filles Hospitalières de saint Joseph, 1643 ... ..	56
Maison, dans son état ancien, où a vécu et est mort Jérôme Le Royer de La Dauversière. (Façade du côté de la rue) ... ..	59
Maison de Jérôme La Royer (Façade du côté des jardins) ... ..	60
Port Luneau, en son état du XVIIe siècle ... ..	72
Fort de Ville-Marie. Dessin de M. Aristide Beaugrand-Champagne ... ..	100
Plan de l'Hôtel-Dieu de Montréal, montrant les états de sa transformation de 1645 à 1860. Dressé par M. Aristide Beaugrand-Champagne ... ..	104
Hôtel-Dieu, 1645-1695; 1656-1695. Plan dressé par M. Aristide Beaugrand-Champagne ... ..	111
Poterie de la manufacture royale de Sèvres (vases de pharmacie) ... ..	170
Rayonnement colonisateur de la Flèche (Recrue de 1653) ... ..	132
Plaque de plomb apposée à l'une des pierres d'assise de la chapelle de l'Hôtel-Dieu (1656), la première église paroissiale de Ville-Marie ... ..	134
Hôtel-Dieu de la Flèche en 1659 ... ..	158
Carte partielle de l'Isle de Montréal, augmentée de notes et de tracés par M. Aristide Beaugrand-Champagne ... ..	175A
La Sainte-Famille représentant la confrérie de ce nom, fondée à Ville-Marie en 1663 ... ..	185
Cloche des Hôtels-Dieu de la rue Saint-Paul ... ..	196
Mission de Notre-Dame-des-Neiges à la Montagne de Montréal ... ..	215
Ostensoir de 1682 ... ..	230a
Ciboire de 1682 ... ..	230b
Règles et Constitutions pour les Religieuses Hospitalières de S. Joseph, 1686 ... ..	236

## INDEX DES ILLUSTRATIONS

	Page
Ancienne statue de bois (madone finement sculptée) ... ..	240
Hôtel-Dieu, 1695-1734. Plan dressé par M. Aristide Beaugrand-Champagne ... ..	253
Statue de bois (madone <i>indienne</i> ) ... ..	263
Une chapelle des anciens Hôtels-Dieu, par John Drake (Album Jacques Viger). À remarquer: le porteur d'eau ... ..	278
Vieille statue de bois (madone au voile) ... ..	288
Hôtel-Dieu 1734-1828, avec Salles royales. Plan dressé par M. Aristide Beaugrand-Champagne ... ..	295
Hôtel-Dieu avec Salles royales et orphelinat, 1828-1860. Plan dressé par M. Aristide Beaugrand-Champagne ... ..	302
Ecusson de France. Motif central d'un bandeau du <i>Coutumier</i> des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, 1686 ... ..	312
Encrier de faïence peinte, que l'on croit avoir servi à Jeanne Mance (Archives de l'Hôtel-Dieu) ... ..	418

## FAC-SIMILÉ DE MANUSCRITS

<i>Recueil de la révérende Mère Gaudin</i> , première page ... ..	29
Page-titre de <i>l'Histoire des Hospitalières de Saint-Joseph</i> par la révérende Mère Péret ... ..	35
<i>Histoire de l'Institut</i> , en deux volumes. (Notre-Dame de Paris et rencontre de Meudon, 1635) ... ..	50
Acte de baptême de Jeanne Mance (Page du registre de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres) ... ..	78
<i>Déclaration des terres où sont bâties les églises et maisons de l'hôpital Saint-Joseph</i> ... ..	108
Engagement d'Étienne Bouchard ... ..	141
<i>Acte de Protestation</i> de Sœur Andrée Devernay du Ronceray ... ..	209
Lettre de l'intendant Talon, 15 septembre 1667 ... ..	212
Adresse de la lettre précédente, à M. Basset ... ..	213
Lettres patentes de Louis XIV ... ..	218
<i>Bon pour 3,000 livres</i> , écrit et signé de la main de Louis XIV ... ..	234
<i>Annales</i> de Sœur Morin, première page ... ..	283
Pages du registre où sont inscrits les noms et surnoms de tous les soldats français traités à l'Hôtel-Dieu, 1755-1761 ... ..	304

## FAC-SIMILÉ DE SIGNATURES

Le Royer de La Dauversière ... ..	43
Marie de la Ferre ... ..	66
Jeanne Mance (dessin hors-texte) ... ..	77
Louis Séguier ... ..	124
Chevrier [Pierre, baron de Fancamp] ... ..	137
Judict Moreau de bresole ... ..	154
Cathérine Macé ... ..	154
Marie Maillet ... ..	154
Mathurin Jouaneaux ... ..	178

## L'HÔTEL-DIEU

	Page
Autographes des habitants de Montréal, signataires d'une requête au roi (1667), pour solliciter des Lettres patentes en faveur des Hospitalières de Ville-Marie	211
Marques (signatures) des chefs sauvages qui ont pris part au grand Traité de paix de 1700	258
Sœur Marie Morin	284
Jeffrey Amherst — Sœur Martel	307-413

### CULS-DE-LAMPE

Armes de France. Dessin à la plume tiré du <i>Recueil de la révérende Mère Gaudin</i> , religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu de la Flèche	24
Mortier de bronze, XVIIe siècle	76

### MONNAIE FRANÇAISE

	15 sols	
Avers :	Lvdovicvs XIII D.G. (Dei gratia) France et Navarre Rex.	
Revers:	1 6 4 2	
	Écu et légende : <i>Sit nomen Domini benedictum</i>	
	A — lettre initiale de la monnaie de Paris.	

	Quart d'écu	
	(Émis de 1694 à 1698)	
Avers :	Lvd. XIII D.G. Fr. et Nav. Rex	
Revers:	1 6 9 4	
	Écu aux Palmes et légende : <i>Sit nomen . . . A — Paris</i>	

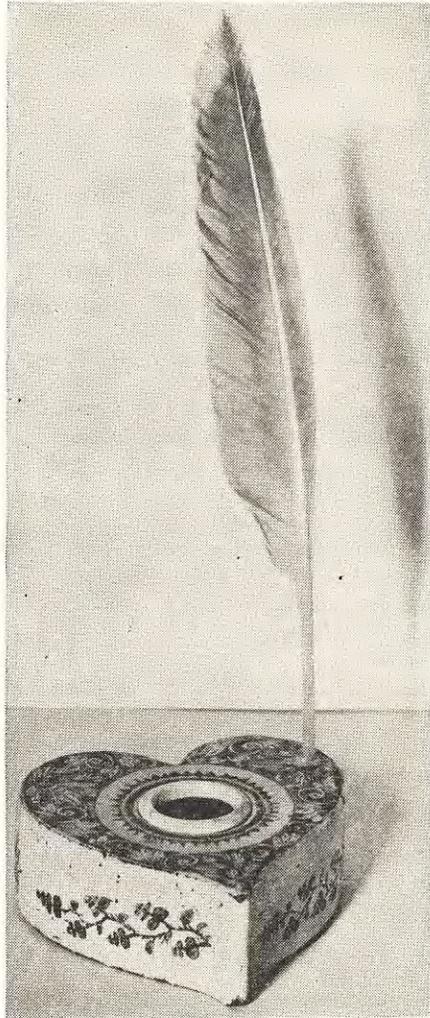
	20 sols	
Avers :	Lvd. XV D.G. Fr. et Nav. Rex	
Revers:	1 7 1 0	
	Écu et légende : <i>Sit nomen . . .</i>	

	Double tournois	
Avers :	Henri III R. France et Pologne A — Paris	
Revers:	1 5 9 2	
	Fleurs de lys	

	Double tournois	
Avers :	Henri III R. de Fran. et Nav. A — Paris	
Revers:	1 5 9 9	
	Fleurs de lys	

INDEX DES ILLUSTRATIONS

	Page
Double tournois (ou double denier tournois)	
Avers :	Louis XIII R. Fran. et Nav. A — Paris
Revers :	1 6 1 3 Fleurs de lys
—————	
Liard de France	
Avers :	L. XIII Roy de Fr. et de Nav.
Revers :	Fleurs de lys . . . I — Limoges
—————	
Madone au sceptre fleurdelisé	96
Vase de pharmacie probablement du XVIIe siècle	102
Coffret renfermant de la terre de Langres	114
Armoiries de Paris. <i>De gueules à une nef d'argent, voquant sur des ondes du même; au chef cousu d'azur semé de fleurs de lis d'or.</i> Dessin de M. Aristide Beaugrand-Champagne	122
Armoiries de Langres. <i>Au sutoir de gueules sur fond d'azur semé de fleurs de lis d'or</i>	127
Transactions entre les Administrateurs de l'Isle de Montréal et les Hospitalières de la Flèche, 1656. Première et dernière page	147
Tasse du XVIIe siècle, en usage à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie	152
Mortiers de bronze, XVIIe siècle	167
Vaisselle encore en usage au réfectoire des religieuses	187
Armoiries des Mance. <i>D'azur à la mancine d'or au fruit de sable, bordé de gueules.</i> Dessin de M. Aristide Beaugrand-Champagne	195
Petits toupins à potions (terre cuite)	206
Croix de postulante de Mère de Brésoles	229
Volumes manuscrits ou imprimés :	238
<i>Les Oeuvres d'Ambroise Paré (1664). Volume marqué: L'hotel Dieu Appoticaiererie.</i>	
<i>Manuscrit grand in-folio de 511 pages, écrit en entier de la main de Sœur Migeon de Branssat, commencé en 1696. Transcription d'un livre de spiritualité.</i>	
<i>Livre de comptes et de procès-verbaux ouvert en 1669. Pour estre gardé dans le tresor de L'hostel Dieu de ville marie en l'Isle de Montreal.</i>	
<i>Annales de Sœur Morin, 1697-1725. (Original)</i>	
<i>Traité sur les parasites marqué : de lautelle Dieu de St Joseph de ville marie 1700.</i>	
Seau à l'eau, dit seau à incendie	269
Pièce de dallage, en ardoise, provenant de l'église de l'Hôtel-Dieu (rue Saint-Paul), restaurée en 1726	286
Vue du Chateau de Meudon. Extraite d'une gravure de J. Rigaud	323



ENCRIER DE FAÏENCE, que l'on croit avoir appartenu à Jeanne Mance.  
(Archives de l'Hôtel-Dieu)



ACHEVÉ D'IMPRIMER  
À MONTRÉAL (CANADA)  
LE DEUX MARS, MIL NEUF  
CENT QUARANTE-DEUX

PAR

*Therrien Frères*  
LIMITÉE  
MONTRÉAL

